

Tome CLXXIV

Session ordinaire

Band CLXXIV

Ordentliche Session

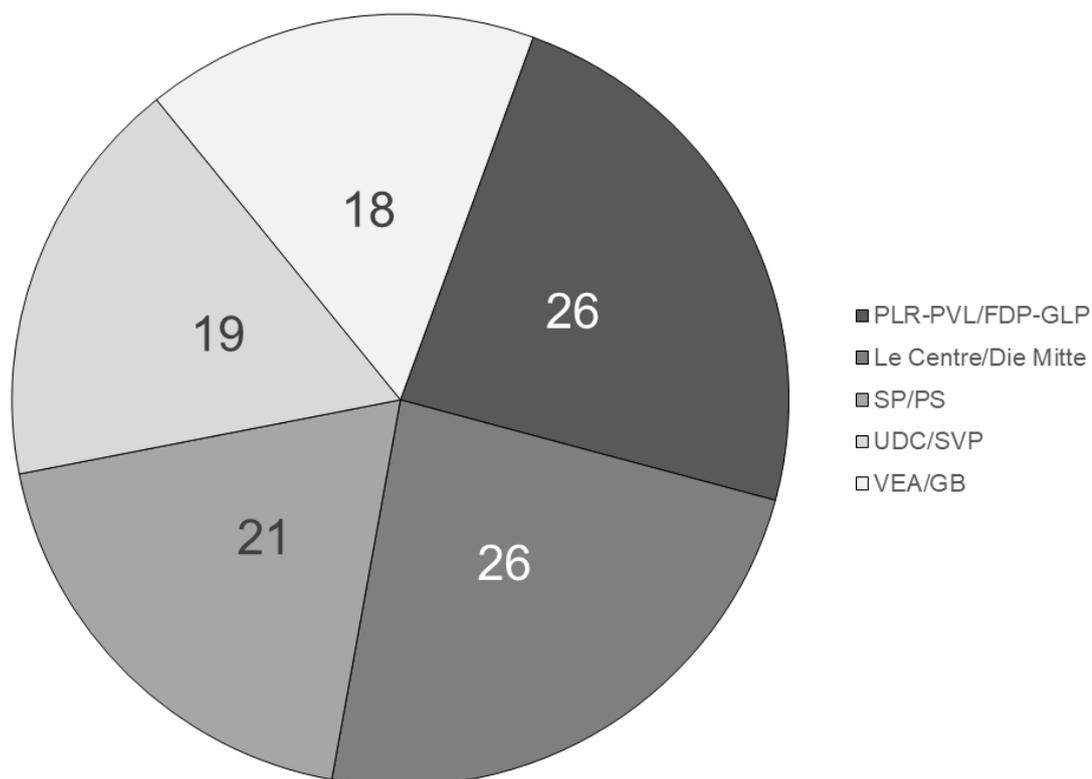
—

Novembre / November 2022

Contenu/Inhalt	Pages/Seiten
Première séance, mardi 15 novembre 2022 – 1. Sitzung, Dienstag, 15. November 2022	3111 – 3152
Deuxième séance, mercredi mardi 16 novembre 2022 – 2. Sitzung, Mittwoch, 16. November 2022	3153 – 3187
Troisième séance, jeudi mardi 17 novembre 2022 – 3. Sitzung, Donnerstag, 17. November 2022	3188 – 3210
Quatrième séance, vendredi mardi 18 novembre 2022 – 4. Sitzung, Freitag, 18. November 2022	3211 – 3216
Attribution des objets aux commissions – Zuweisung der Geschäfte an die Kommissionen	3217 – 3217
Messages – Botschaften	3218 – 3339
Préavis – Stellungnahmen	3340 – 3359
Réponses – Antworten	3360 – 3385
Dépôts et développements – Begehren und Begründungen	3386 – 3388
Questions – Anfragen	3389 – 3412
Composition du Grand Conseil – Zusammensetzung des Grossen Rates	3413 – 3416
Table des matières – Inhaltsverzeichnis	3417 – 3419

Cercles électoraux/Wahlkreise		Sièges/Sitze
SC	Sarine-Campagne/Saane Land	23
GR	Gruyère/Greyerz	20
SE	Singine/Sense	15
FV	Fribourg-Ville/Stadt Freiburg	13
LA	Lac/See	13
BR	Broye/Broye	11
GL	Glâne/Glane	8
VE	Veveysse/Vivisbach	7

Groupes parlementaires/Fraktionen		Sièges/Sitze
PLR-PVL/FDP-GLP	Groupe libéral-radical et verts-libéraux / Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion	26
Le Centre/Die Mitte	Groupe Le Centre/Fraktion Die Mitte	26
PS/SP	Groupe socialiste/Sozialdemokratische Fraktion	21
UDC/SVP	Groupe Union démocratique du centre / Fraktion der Schweizerischen Volkspartei	19
VEA/GB	Groupe VERT·E·S et allié·e·s/Fraktion Grünes Bündnis	18



Première séance, mardi 15 novembre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture		
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023	Entrée en matière générale	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction des finances	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction de la formation et des affaires culturelles	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Pouvoir judiciaire	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction de la sécurité, de la justice et du sport	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2022-GC-193	Election judiciaire	Assesseur-e (en matière sociale et psychologie) à la Justice de paix de la Gruyère	Scrutin uninominal	
2022-GC-194	Election judiciaire	Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Gruyère - Poste 1	Scrutin uninominal	
2022-GC-195	Election judiciaire	Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Gruyère - Poste 2	Scrutin uninominal	

Ouverture

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: MM. Eric Collomb, Alexandre Berset, Bertrand Gaillard, Urs Hauswirth et Jacques Morand.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	10.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3314)

Entrée en matière générale

Moussa Elias (PS/SP, FV). La Commission des finances et de gestion s'est réunie à huit reprises pour examiner le budget 2023.

Comme d'habitude, préalablement à l'examen en plénum de la CFG, toutes les directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre commission pour un examen plus détaillé. Au nom de la CFG, j'adresse mes remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos différentes questions, et plus particulièrement à Messieurs le Commissaire du Gouvernement, le Trésorier d'Etat et le Secrétaire général de la DFIN.

Egalement comme de coutume, les rapporteurs de chaque direction vous feront un bref rapport spécifique par direction lors de l'examen de détail du budget.

Le Conseil d'Etat nous présente un budget 2023 équilibré avec une augmentation des revenus et des charges de 3,9% par rapport au budget 2022. L'excédent de revenus présenté au budget 2023 est de 0,1 million pour un total des charges de 4,051 milliards.

C'est donc pour la première fois que la barre fatidique des 4 milliards a été franchie. Le seuil de 3 milliards avait été franchi en 2010, il fallait donc un peu plus de 10 ans pour y ajouter un milliard.

Ce résultat budgétaire est conforme à l'exigence légale de l'équilibre. La limite légale de la quote-part des subventions par rapport au produit de la fiscalité cantonale est également respectée.

Les principales hausses de revenus sont dues à l'augmentation des revenus de transferts, dont + 51,4 millions proviennent de la péréquation fédérale (montant total de la péréquation financière au budget 2023: 589 millions), péréquation fédérale qui représente 14,5% du total des revenus.

En outre, le budget 2023 sollicite davantage les fonds et provisions que le budget précédent. En effet, les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux augmentent de 38 millions pour un total de prélèvements de 200,1 millions.

Contrairement aux budgets antérieurs, le budget 2023 ne prévoit aucune répartition du bénéfice de la BNS. Comme vous le savez, vu les pertes annoncées à ce jour pour 2022, le risque qu'aucun versement de la part de la BNS ne soit effectué en 2023 est à tout le moins bien réel. Un prélèvement sur la provision BNS d'un montant de 50 millions de francs a été réalisé en contrepartie.

Les revenus d'impôts, qui se montent à 1,367 milliards, sont en hausse de 17,2 millions (+ 1,3%), principalement en raison d'une progression de 24 millions concernant l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et de 11 millions sur l'impôt à la source, alors que nous notons un recul de 25 millions par rapport à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, notamment en raison de l'effet des diverses baisses fiscales acceptées par le Grand Conseil. La part à l'impôt fédéral direct quant à elle augmente de 19 millions de francs.

Au niveau des charges, il convient de relever les charges de personnel, qui représentent 35,9% des charges totales. La progression des charges de personnel de + 4,7% dépasse la progression de + 3,9% de l'ensemble des charges du budget. Cette progression traduit notamment une augmentation du nombre de postes entre le budget 2022 et 2023 de 151,42 EPT. Le secteur de l'enseignement, y compris les HES-SO et l'Université, absorbe à lui seul les deux-tiers, soit 91,22 EPT.

La progression des charges de personnel s'explique également par l'octroi de paliers et l'indexation des salaires prévue à 2,55% dans le budget.

Concernant les autres charges, il faut noter une augmentation de + 3,6% ou + 65,4 millions des charges de transferts ou subventions de l'Etat dues principalement à une augmentation de + 39,8 millions de l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ces charges sont partiellement compensées sur le plan des revenus et elles sont directement en lien avec la situation actuelle en Europe, plus précisément en Ukraine, que vous connaissez.

Nous notons également une augmentation de + 7,4 millions pour les subventions cantonales pour l'assurance-maladie ou encore de + 2,3 millions pour les transports publics. Vous retrouvez toutes les autres variations des subventions à la p. 41 du message du Conseil d'Etat.

Le compte des investissements présente des investissements bruts de 283,8 millions et des investissements nets de 232,6 millions, soit le programme d'investissements le plus ambitieux et important depuis trois législatures. Le degré d'autofinancement se situe à 53%. Le programme d'investissements 2023 comprend notamment l'ALP Liebefeld à Posieux, les bâtiments de l'Université, l'assainissement et l'agrandissement du Collège Ste-Croix, l'agrandissement de la Bibliothèque cantonale, l'extension des immeubles sur le site de Bellechasse ainsi que les travaux sur le Campus Lac-Noir.

La CFG salue ce programme d'investissements important, surtout au vu des mauvaises prévisions conjoncturelles, mais comme ces dernières années, nous restons très prudents, pour ne pas dire dubitatifs, quant à la question de savoir si ces investissements vont réellement se réaliser ou non. Nous voulons pour preuve que l'ancien Directeur des finances précisait déjà, dans le cadre de l'examen du budget 2022, que le gouvernement souhaitait poursuivre en 2022 un programme d'investissements ambitieux, en citant notamment l'ALP Liebefeld à Posieux, l'Université, la BCU, le Collège St-Croix ou Bellechasse comme exemples, soit à peu près les mêmes projets d'investissements d'envergure que ceux prévus au budget 2023.

Cela étant, la Commission des finances et de gestion a accepté à l'unanimité l'entrée en matière sur le budget 2023.

Néanmoins, le mot inquiétude a été prononcé à plusieurs reprises au fil de ses débats, si bien que je peux affirmer que la CFG juge ce budget 2023 inquiétant. Nous notons:

- > un bouclage à l'équilibre grâce à des prélèvements très importants sur fonds et provisions;
- > des charges salariales qui dépassent la masse fiscale;
- > des rentrées fiscales sur les personnes physiques qui baissent;
- > une forte dépendance des revenus de transferts, et plus précisément des revenus provenant de la péréquation fédérale, qui, certes, augmentent au budget 2023 mais dont l'avenir sombre nous est déjà connu – pour rappel, nous attendons une baisse de plus de 100 millions par année des revenus provenant de la péréquation fédérale entre 2030 et 2031;
- > l'incertitude liée notamment à la guerre en Ukraine, les difficultés de l'approvisionnement en énergie, le renchérissement, les défis en lien avec l'amélioration du bilan carbone dans le programme d'investissement, les importantes charges

d'amortissements qui découleront des investissements une fois réalisées, le besoin futur en financement pour le système de santé fribourgeois, et j'en passe.

Autant d'inquiétudes exprimées par la CFG, inquiétudes qui ne concernent pas seulement des éléments du budget 2023 mais qui touchent également le plan financier 2022-2026, dont les contours ont été présentés à la presse la semaine passée, mais pas encore à la CFG, laquelle a donc examiné le budget 2023 sans connaître le contenu du plan financier.

C'est bien évidemment le plan financier qui fournira une vision à long terme de la situation financière de l'Etat, mais nous savons aujourd'hui déjà que 12 millions sont prévus pour les prestations complémentaires pour les familles nécessiteuses dès 2025, montant pas encore inclus dans le budget 2023, et que le budget 2023 ne prévoit non plus aucun montant particulier pour couvrir les futurs besoins extraordinaires du HFR.

D'ailleurs, la question du financement extraordinaire du HFR sera probablement largement débattue vendredi lors de l'examen de la modification de la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance.

Pour revenir au budget 2023, et vous l'aurez donc compris, ce budget et les perspectives d'avenir inquiètent fortement la CFG. Et, pour citer le constat pertinent du président de la CFG : « *A ce rythme-là, d'ici deux ans, il va falloir augmenter les impôts ou prendre des mesures d'austérité* ».

Au fil de l'examen approfondi du budget 2023, les sensibilités politiques des membres de la CFG se sont fait ressentir.

Ainsi, deux amendements ont été acceptés par la CFG :

1. Par 6 voix contre 4 et 0 abstention, la CFG a accepté l'amendement A1 du projet bis provenant du club culture du Grand Conseil et visant à augmenter de 500 000 frs la rubrique 3636.118 du Service de la culture concernant les subventions cantonales pour le développement de la culture tout en diminuant d'un montant équivalent en compensation la rubrique 3611.003 du Secrétariat général de la DFAC concernant les contributions pour la fréquentation d'écoles supérieures hors canton.

En substance, la majorité de la CFG estime que pour atteindre les objectifs fixés dans le programme de législature au niveau du soutien à la culture, ce montant supplémentaire était indispensable et ne pouvait pas attendre l'issue de la révision totale de la loi sur les affaires culturelles. Une minorité de la CFG quant à elle a estimé qu'il fallait d'abord attendre cette révision totale. Une autre minorité a contesté la rubrique de compensation choisie.

2. Par 8 voix contre 5 et 0 abstention, la CFG a accepté l'amendement A2 du projet bis visant à augmenter de 180 000 frs la rubrique 3636.147 auprès de la Chancellerie d'Etat concernant les subventions cantonales aux partis politiques tout en diminuant d'un montant équivalent en compensation la rubrique 3130.049 au SITel concernant les travaux informatiques effectués par des tiers.

En substance, la majorité de la CFG estime que les partis politiques ont un rôle essentiel à jouer dans le débat démocratique mais que ces mêmes partis politiques se voient confrontés d'une part à une forte progression des coûts liés aux campagnes électorales et d'autre part à une diminution des soutiens financiers par des tiers, notamment en raison des différentes crises subséquentes. Une minorité de la CFG quant à elle estime que l'augmentation des contributions aux groupes votée dans le cadre de la révision de la LGC devrait suffire pour faire face aux difficultés mentionnées, incontestées.

Il semblerait que le Conseil d'Etat ne se rallie pas à ces deux amendements de la CFG, mais je vais bien évidemment laisser le soin au commissaire du gouvernement de présenter la position du gouvernement. Dès lors, nous débattons et voterons ces deux amendements dans la discussion d'examen de détail de la DFAC cet après-midi en ce qui concerne l'amendement A1, respectivement de la Chancellerie demain matin pour l'amendement A2.

En outre, la CFG a accepté qu'à la rubrique 3636.200 du Service de l'enfance et de la jeunesse et concernant les subventions cantonales, un montant de 10 000 frs supplémentaires soit octroyé pour les mesures du plan d'action cantonal "Je participe! I mache mit!", ceci afin de respecter la décision du Grand Conseil du 11 septembre 2019 en lien avec le mandat 2018-GC-143 « Créer un fonds incitatif pour réaliser la stratégie «Je participe! i mache mit!» ».

La compensation a lieu dans la même rubrique par une diminution du montant équivalent en faveur de l'Office familial, étant précisé que l'enveloppe entière de la subvention pour l'Office familial pour la période 2023-2024 reste inchangée. Le rapporteur de la DSAS y reviendra dans son rapport. Dans la mesure où le montant total de cette rubrique comptable n'est pas modifié, cette modification du budget ne nécessite pas d'amendement ou de vote.

A l'issue de débats animés, notre commission a accepté le projet bis par 3 voix pour, 0 contre et 9 abstentions.

J'ai conscience que ce résultat final peut surprendre. Il s'explique:

- > premièrement, par l'acceptation des deux amendements exposés à l'instant, amendements qui ont trouvé une courte majorité en CFG suite à des votes serrés;

- > deuxièmement, par l'opposition d'une partie de la CFG à la rubrique de compensation choisie pour l'amendement A1 en lien avec un soutien accru à la culture;
- > ainsi que troisièmement, par le mécontentement de l'autre partie de la CFG concernant la politique fiscale menée par la majorité du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, qui se reflète dans le projet de budget initial du Conseil d'Etat.

En conclusion, à l'instar de la CFG unanime, je vous invite à entrer en matière sur le budget 2023 et, à l'instar de la très très courte majorité de la CFG, à accepter le projet bis du budget issu des débats de la CFG.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, j'ai le plaisir de vous présenter le budget 2023. Comme exigé par la Constitution, cet exercice affiche un résultat équilibré avec un excédent de 100 000 frs, ceci grâce aux ressources extérieures et aux revenus fiscaux à la hausse, qui nous permettent de couvrir l'évolution significative des charges.

Pour la première fois, comme mentionné, le budget dépasse la somme de 4 milliards de francs. C'est un signal historique et j'insiste, comme l'a dit M. le Rapporteur, c'est en 2010 que le précédent seuil avait été franchi, de 3 milliards.

Dans cette période marquée par de nombreuses incertitudes, le Conseil d'Etat a élaboré un budget porteur de stabilité, tout en misant sur des investissements importants et en intégrant les baisses fiscales que vous avez souhaitées. L'objectif est de renforcer notre économie ainsi que le pouvoir d'achat. Grâce à la croissance favorable des recettes et une bonne maîtrise des charges, le budget 2023 permet de poursuivre le développement des prestations publiques dans des domaines tels que la formation, la sécurité, la digitalisation, la santé, le climat et l'environnement.

Globalement, le taux de progression des charges et des revenus dans le budget 2023 atteint les 3,9%, soit un pourcentage supérieur à la moyenne de ces dernières années.

Les principales ressources, en particulier celles relevant des impôts et des transferts, connaissent une évolution globale à la hausse.

Si l'impôt sur le revenu des personnes physiques diminue de 25 millions de francs, notamment en raison de l'effet des diverses baisses fiscales, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales progresse pour sa part de 24 millions de francs. L'impôt à la source enregistre une hausse de 11 millions de francs, les impôts sur les mutations d'immeubles affichent une augmentation de 7,4 millions de francs et ceux sur les véhicules à moteur une progression de 4,2 millions de francs. La part à l'impôt fédéral direct augmente de 19 millions de francs. Par rapport au budget 2022, la progression totale des revenus fiscaux s'élève à plus de 17 millions de francs.

En ce qui concerne la baisse de 45,6 millions de francs dans les revenus des biens, celle-ci est liée principalement au fait qu'aucune répartition du bénéfice de la BNS n'a été budgétisée en 2023 au vu des résultats intermédiaires et des informations plus récentes également.

Au chapitre de la péréquation financière fédérale, le budget 2023 enregistre une hausse importante de 51,4 millions de francs pour parvenir à la somme encore jamais atteinte de plus de 590 millions de francs. Concernant les subventions fédérales, une augmentation notable de 45 millions de francs est à relever au niveau des récupérations de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, dont les charges liées sont en forte progression en raison des effets migratoires, bien sûr dus à la guerre en Ukraine. Le budget 2023 sollicite davantage les fonds et provisions que le budget précédent, avec en particulier le prélèvement sur la provision BNS de 50 millions de francs afin de compenser l'absence de versement attendue en 2023. Un prélèvement de 15,2 millions de francs est en outre prévu sur le fonds de la politique foncière active dans le cadre des investissements que va réaliser l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF).

Au chapitre des charges, la progression des charges de personnel (+ 4,7%) dépasse de manière significative celle de l'ensemble des charges du budget (+ 3,9%). Outre l'effet des nouveaux postes (+ 151 EPT, dont près de deux tiers pour le secteur de l'enseignement et les travailleurs sociaux dans les écoles), l'inflation, bien entendu, a eu des conséquences non négligeables sur la masse salariale, et ceci pour la première fois depuis des années.

Les charges de consommation augmentent de 13,7 millions de francs en 2023. Le poste des énergies a été revu à la hausse (+ 2,9 millions de francs) en raison des conséquences de la crise en Ukraine sur le prix du chauffage notamment. Les dépenses liées à l'informatique progressent pour atteindre un niveau élevé avec un montant de 58 millions de francs afin de poursuivre les efforts visant à déployer la stratégie de digitalisation « Administration 4.0 ».

J'en viens maintenant aux investissements, dont le volume substantiel reflète la volonté du Conseil d'Etat de développer les infrastructures publiques ainsi que divers projets, notamment dans le domaine de l'énergie et l'assainissement des bâtiments. Cette stratégie a également pour but de soutenir l'économie fribourgeoise, qui doit faire face à l'inflation et à l'instabilité internationale. Ainsi, le volume total de près de 284 millions de francs (bruts), encore jamais égalé à ce jour, est nettement supérieur au volume retenu lors des deux précédents budgets ainsi qu'à celui des derniers comptes.

Concernant les montants [consacrés à la problématique de l'environnement et du climat, le Conseil d'Etat s'engage fortement dans ce domaine](#) par le biais de différentes stratégies et politiques sectorielles, comme nous l'avons expliqué en son temps dans la réponse à la motion populaire «500 millions pour des mesures favorables au climat et à l'environnement dans le canton de Fribourg». Au budget 2023, les efforts dans le domaine de l'environnement sont importants, avec notamment un premier prélèvement dans le fonds d'infrastructures de 4 millions de francs pour la mobilité douce et les mesures d'impulsion en faveur du climat. Des efforts particuliers sont également faits en faveur du développement durable et de la stratégie de biodiversité.

Mesdames et Messieurs, au vu de ces considérations, je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à entrer en matière sur le projet de budget 2023.

S'agissant des amendements préconisés par la Commission de finances et de gestion, le Conseil d'Etat ne peut se rallier ni à l'amendement concernant le financement des partis politiques ni à celui relatif à la culture. Ce dernier est hautement problématique car contraire à notre Constitution. Je devrais dire, Monsieur le président, "était", car on vient de me remettre l'amendement écrit, qui a changé sa stratégie en termes de compensation et qui se replie maintenant sur le SiTel plutôt que sur le montant qui était prévu et qui portait sur les montants prévus pour les coûts liés aux étudiants fribourgeois qui vont suivre les cours dans les Hautes Ecoles dans les autres cantons. Toujours est-il que sur le fond le Conseil d'Etat ne s'est pas rallié à ces propositions et mes collègues dans les directions concernées reviendront sur ces amendements au moment où ils seront déposés. Avec tout cela, je vous demande donc à approuver ce projet de budget.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). C'est avec inquiétude que le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance également de ce budget 2023.

Inquiétude car pour la première fois le budget de l'Etat dépasse les 4 milliards, et ce n'est pas forcément un score dont nous pouvons être fiers, d'autant plus que, comme l'a dit Monsieur le Commissaire, la barre des 3 milliards a été dépassée en 2010, il y a seulement 12 ans.

Inquiétude aussi car ce budget équilibré ne doit cette qualité qu'aux prélèvements sur les fonds et provisions pour plus de 200 millions de francs. A ce rythme-là, dans 3 ans, nous n'aurons plus aucune réserve au bilan de l'Etat.

Inquiétude car la dépendance de notre canton aux revenus extérieurs, en particulier la péréquation financière, croît sans cesse.

Inquiétude, enfin, car selon les économistes, les trimestres à venir seront des trimestres moroses sur le plan économique. Plusieurs analystes s'attendent même à une récession l'année prochaine compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêt. C'est d'ailleurs l'objectif poursuivi des banques centrales, faire monter les taux pour lutter contre l'inflation, quitte à générer une récession temporaire. Et la Suisse n'y fait pas exception.

Et ceci impactera inévitablement les recettes fiscales à venir, pas forcément déjà en 2023 mais peut-être les années suivantes. Nous aurons l'occasion d'en reparler probablement lors de la session de décembre à l'occasion de l'examen du plan financier.

À ce rythme, je ne serais, pour ma part, pas surpris qu'on en vienne ces prochaines années à des mesures d'économies, comme cela avait été le cas en 2013. Certains d'entre vous s'en souviennent.

Evidemment la gauche objectera qu'il n'y a qu'à augmenter les impôts. Ce serait évidemment une très mauvaise solution en particulier en période de hausses des prix et au regard du fait que notre canton a toujours été un mauvais élève en matière de charge fiscale pour sa population. Par ailleurs, les cantons voisins font l'inverse, à l'instar du canton de Vaud, qui vient de lancer un programme de réduction d'impôts pour les personnes physiques à hauteur de 250 millions.

Non, le problème de notre canton, ce sont les charges qui prennent l'ascenseur. Et le Grand Conseil a aussi sa part de responsabilité. Depuis plusieurs années, on se complaît dans un état d'esprit où on pense que nos moyens financiers sont illimités. Mais je crains que la réalité nous revienne en pleine figure, avec en perspective la récession économique que j'évoquais précédemment.

C'est pourquoi j'invite le Conseil d'Etat à entreprendre sans tarder un exercice de réduction de dépenses afin d'éviter des mesures encore plus douloureuses à l'avenir. Il faudrait par exemple freiner la progression des nouveaux EPT. Il y a dans ce budget 2023 151 EPT en plus. Je ne conteste pas que certains services soient sous-dotés, mais je pense aussi que de nouvelles dotations peuvent être compensées, du moins partiellement, par des départs naturels... (*temps de parole écoulé*).

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion.

Der Voranschlag 2023 ist aus Sicht unserer Fraktion ein gefährliches Budget. Wenn wir von der Sicht des Gesamtergebnisses ausgehen, ist es wie vom Gesetz verlangt ausgeglichen. Dies täuscht jedoch gewaltig. Schon wenn wir die Zunahme der gesamten Summe von 3,9% betrachten, sind klare und fundierte Begründungen nötig.

Das ausgeglichene Gesamtergebnis ist nur aufgrund massiver Entnahmen von rund 200 Millionen Franken aus Fonds und Spezialfinanzierungen möglich. *[Mikrofonausfall.]*

Erstmals übersteigt das Budget die 4 Milliarden-Franken-Grenze, das wurde bereits mehrmals erwähnt. Durch die seitens des Grossen Rates und auch von unserer Fraktion geforderten Investitionen vor allem in die Infrastruktur sinkt der Selbstfinanzierungsgrad des Staates auf 53%, die budgetierte Investitionsrechnung schliesst mit einem Ausgabenüberschuss von 232,6 Millionen Franken. Dies bedeutet einen grossen Finanzierungsfehlbetrag von 109,3 Millionen Franken.

Die Zunahme des Gesamtertrags stimmt gemäss dem Budgetprinzip des Kantons mit der Erhöhung der Budgetsumme überein. Dabei fällt auf, dass vor allem der Transferertrag dazu beiträgt. Der Fiskalertrag wächst trotz der Steuersenkungen leicht um 1,3%. Der Anteil des eidgenössischen Finanzausgleichs an den Einnahmen wächst auf den Anteil von 14,6% an den Staatseinnahmen, im Jahre 2020 waren dies noch 9,9%. Die Nettoausgleichszahlungen an den Kanton betragen somit 589 Millionen Franken.

Aus unserer Sicht ist dies ein sehr grosser Anteil, mit dem wir am „Tropf“ der anderen Kantone und des Bundes hängen. Wenn wir die politischen Bestrebungen der „Zahler-Kantone“ betrachten, müssen wir davon ausgehen, dass dieser Betrag in den kommenden Jahren sinken könnte - Elias Moussa hat bereits darauf hingewiesen. In den meisten Aufwandgruppen liegt ein im Budgetbereich liegendes Wachstum vor. Übersteigend sind hier - dies hat der Vorredner auch bereits erwähnt - der Personalaufwand mit 4,7% und der Aufwand der Abschreibungen mit einer Steigerung von 11%, welche sich aus den massiven Investitionen ergeben. Entgegen von HRM2 bei den Gemeinden werden die Investitionen des Staates ab Beginn der Investition degressiv abgeschrieben.

Der Personalaufwand steigt um 65,2 Millionen Franken, dies entspricht 35,9% des Gesamtaufwandes. Diese Steigerung basiert auf zusätzlichen Stellen, dem Lohnstufenanstieg und der Lohnindexierung infolge der Teuerung. Nebst der zusätzlichen Stellenzahl in der Bildung ist ein wesentlicher Teil (12,4 VZÄ) im Hochbauamt (SBat) vorgesehen. Mit Hilfe dieser Anstellungen sollen die Neuorganisation zum Laufen gebracht und die aufgestaute Investitionen abgearbeitet werden.

In den Ausgabenpositionen sind stark steigende Subventionen im Bereich des Gesundheitswesens hervorzuheben. Besonders erwähne ich die Kosten für die Pflegeheime und die Spitex, die Beiträge an die Sonderpädagogischen und Sozialpädagogischen Institutionen, an die Krankenversicherung (Prämienverbilligungen) wie auch an die AHV/IV und Ergänzungsleistungen.

Die vom Grossen Rat beschlossenen Massnahmen im Bereich von Klima, Biodiversität und nachhaltiger Entwicklung schlagen mit zusätzlichen 11,2 Millionen Franken zu Buche.

Nach der Coronabaisse von 2020/21 sollen die Investitionen generell massiv steigen. Ich stelle dieselbe Entwicklung in vielen Gemeinden fest. Es scheinen sich in den vergangenen Jahren in vielen öffentlichen Bereichen und vor allem in den öffentlichen Gebäuden regelrechte Investitionsstaus angehäuft haben. Dazu haben die energietechnischen Sanierungen, die Anpassung der Heizsysteme und heute als praktische Selbstverständlichkeit die Installation von Photovoltaikanlagen einen grossen Anteil an den Kosten beigetragen. Die immer länger werdende Vorlaufzeit bis zur Realisierung von Infrastrukturprojekten benötigt ebenso zusätzliche Aufwände im Personalbereich. In diesem Zusammenhang erwähne ich, dass die Rekrutierung von deutschsprachigen Mitarbeitenden in verschiedenen Bereichen (Projektleitung, Ingenieure, Raumplaner, Polizisten, etc.) dem Vernehmen nach und den Auskünften zufolge, die uns zur Verfügung stehen, nach wie vor sehr schwierig und aufwändig ist.

Abschliessend halte ich fest, dass die Auswirkungen aus den Änderungen des Steuergesetzes, welches wir an der Oktobersession verabschiedet haben, im Budget einberechnet sind. Der Steuersatz ist wie beabsichtigt mit 96% vorgesehen.

Wir alle haben entweder als Befürworter von zusätzlichen Ausgaben und/oder als Zustimmende zu Steuersenkungen und -anpassungen zu den uns vorliegenden, nicht sehr ermutigenden Budgetzahlen beigetragen.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). 'èpè.-à€!On m'a coupé le micro au moment où j'invitais le Conseil d'Etat à entreprendre des mesures de réduction de dépenses (*rires*). Je ne veux pas sous-entendre par là que c'était voulu, mais je vous donnais de bons exemples, notamment la progression des EPT. Il y a sans doute des services sous-dotés, je le reconnais. Mais il y a peut-être aussi des services sur-dotés, il faudrait peut-être une fois mener une analyse.

J'ai aussi évoqué le domaine des subventions, en particulier dans le domaine de la prévoyance sociale, par exemple la forte augmentation de l'aide sociale des demandeurs d'asile, qui sera prise en charge par la Confédération en 2023. Mais dans 5 ans, si ces mêmes demandeurs ne sont pas insérés dans le monde du travail, ils seront exclusivement à la charge du canton

de Fribourg. Et notre canton est plus généreux que les autres cantons suisses en la matière. On en constate aujourd'hui les effets après la vague migratoire de 2015.

Bref, il y a plein d'autres exemples du même type. Et c'est de la responsabilité du Conseil d'Etat de mener cet exercice et de prendre les bonnes mesures à temps, d'anticiper les mauvaises années.

Malgré ces cris d'alarme, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière sur ce budget 2023, puisqu'il faut bien donner les moyens à notre Etat de fonctionner.

J'en viens maintenant à la version bis de la CFG. La Commission de finances et de gestion, dont je suis membre, je le rappelle, n'a pour une fois pas fait preuve de toute la rigueur que vous êtes en droit d'attendre d'elle avec sa proposition bis.

En effet, l'amendement qui consiste, je devrais dire qui consistait, à augmenter de 500 000 frs les subventions cantonales pour le développement de la culture en compensant avec une charge liée, était non seulement inapproprié et c'est une faute - Monsieur le Commissaire vous l'avez dit - c'est même contraire à notre Constitution. Alors j'apprends aussi à l'instant que les auteurs ont enfin compris, en tout cas de ce point de vue là, ils viennent avec un nouvel amendement et je vous propose que je reprenne la parole au moment de la discussion de cet amendement.

Je terminerai, Monsieur le Président, en répétant que notre groupe entrera en matière sur ce budget et qu'au vote final, ça dépendra du sort qui sera fait à l'amendement sur la création culturelle.

Ingold François (VEA/GB, FI). Mon seul lien d'intérêt est de siéger à la CFG.

C'est un homme qui tombe d'un immeuble de 50 étages. Au fur et à mesure de sa chute, il se répète sans cesse pour se rassurer « jusqu'ici, tout va bien », « jusqu'ici tout va bien », « jusqu'ici, tout va bien ». Mais l'important, vous serez d'accord, ce n'est pas la chute, c'est atterrissage.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance du budget 2023 de l'État de Fribourg. Nous avons pu pour cela nous appuyer sur l'excellent travail de la CFG et les explications complètes du Conseil d'Etat. Et nous

aurions envie de dire : « jusque-ici tout va bien ».

La Confédération s'est mise comme objectif climatique de réduire de 50% ses gaz à effet de serre d'ici 2030. Dans le budget qui nous occupe, la place des investissements dans la limitation des gaz à effet de serre est très limitée et ne nous permettra pas d'atteindre cet objectif. Étant donné la situation géopolitique, nous aurions pu prétendre cette année à une augmentation drastique des investissements dans le renouvelable, dans la biodiversité, la mobilité intelligente, mais non. Les mesures particulières pour le climat et l'environnement représentent pas loin de 11 millions. Quand on le met en perspective d'une baisse fiscale de 4 points, à savoir pas loin de 60 millions, ça nous fait dire que jusqu'ici tout va bien.

Nous avons une augmentation excessivement maîtrisée des EPT. Le nombre d'enseignants augmente de 1,7% et la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement de 3,3%. Le SiTel, lui, augmente par exemple de 4% ses effectifs mais se distancie de nombre de ses mandats. « L'informatique change » nous dit-on. Quelle surprise! Après avoir voulu tout cannibaliser dans les années '10, le SiTel semble aujourd'hui prendre conscience de la difficulté de la concentration des pouvoirs. Les stratégies, s'il y en a, changent régulièrement, s'adaptant plus aux compétences réduites du service informatique que des réels besoins dans les services. Cela donne l'impression que l'on navigue au doigt mouillé, en se passant la patate chaude de service en service. Il semblerait que les services se plaignent peu à l'interne, du moins c'est ce que nous dit le SiTel. Pour nous, le groupe VERT·E·S et allié·e·s, nous dirions qu'en l'absence de conflits ouverts et connus, jusqu'ici, tout va bien.

Pendant ce temps, le HFR prend l'eau. Le déficit cumulé se compte en dizaines de millions et le nouvel hôpital en centaines. Dans le budget, pas de trace de la prise en compte de cette situation : pas de fonds spécial pour le nouvel HFR, pas d'augmentation des PIG en vue, juste ce que l'on donne d'habitude, l'informatique en moins. Sans compter nos vieilles rengaines comme le SEJ qui croule sous les demandes toujours plus abondantes. Surprenant d'ailleurs de constater qu'il est plus facile d'investir dans un nouvel immeuble sur le site de Bellechasse que de trouver l'argent nécessaire pour faire tourner le SEJ. C'est sans doute ce que l'on peut appeler des imputations internes. Mais pourquoi s'en faire, puisque jusque-ici, tout va bien.

On subventionne à la limite de la légalité avec 40,66%. Pour aider celles et ceux qui en ont besoin, mais également accompagner la transition énergétique, il nous reste une marge ténue, voire inexistante. La RPT représente 14,5% du budget, à savoir 590 millions: un record. On sait que d'ici 6, 7 ans, cela va changer, et pas dans le bon sens. Dès 2030, les projections nous indiquent une perte sèche des rentrées de 200 millions par année. Et je ne parle pas de l'argent de la BNS qui est plus incertain que jamais, du moins aussi volatile que ses actions technologiques américaines. Et j'en appelle à nos collègues de droite qui ont déjà un pied électoral à Berne: il serait temps de défendre l'idée d'un fonds souverain qui pourrait soutenir

l'économie suisse et la transition énergétique plutôt que de compter sur les lingots de la BNS et pour finir récolter les miettes. Mais de tout façon, ce n'est pas si dramatique. Puisque jusqu'ici, tout va bien.

Le Conseil d'Etat a décidé d'investir. Enfin, j'ai envie de dire! Et pour une fois, pas de routes ni de ponts ni de pisciculture. En revanche, on assainit - un peu - et on construit quelques nouveaux bâtiments. Cela développe l'économie fribourgeoise, c'est plutôt bien, mais à ce rythme, le parc immobilier de l'État sera efficient d'ici une centaine d'années. Et puis, cette baisse d'impôts de 4 points a sûrement réussi à rapatrier quelques touristes fiscaux en terres fribourgeoises. Les subventionnements sont maintenus, voire légèrement augmentés. Le sport se voit doté d'un demi-poste tant attendu. On récupère les assistances judiciaires et on se réjouit des entrées supplémentaires de l'OCN. Jusqu'ici, tout va bien.

Les VEA peinent à voir des perspectives réjouissantes dans ce budget, bien qu'il soit techniquement irréprochable. On y perçoit une chute et sinon rien, pas de coussin, de parachute ou d'intervention divine. Nous ne pourrions donc pas soutenir ce budget et allons non pas le refuser, ce qui paralyserait le canton, mais nous abstenir. Nous ne serons pas des complices de cette chute à l'optimisme ravageur.

L'important, c'est l'atterrissage. Pas la chute. Mais jusqu'ici, tout va bien.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Nous avons aujourd'hui un projet financier pour l'année 2023 qui est équilibré. Rappelons quand même que les dernières années, tous les projets financiers étaient équilibrés et qu'à chaque compte, l'Etat faisait des dizaines de millions de bénéfice. Ce budget 2023, il manque d'ambition. Il manque d'ambition mais surtout il ne pose pas les bonnes priorités. On a un programme de législation qui a été présenté par le Conseil d'Etat et moi, je peine à voir finalement certaines de ces mesures dans ce budget 2023. On nous parle d'aider les familles, on nous parle de cohésion sociale, on nous parle d'aider les plus démunis, on nous parle d'être à l'écoute de la population, eh bien, je ne retrouve pas tous ces éléments dans le budget 2023. La priorité du budget n'est pas ici de soutenir la population, ce n'est pas de soutenir la population contre les crises, on le rappelle, on a peu, voire pas de soutien pour les familles et pour la population. Vis-à-vis de l'inflation, on a une très légère augmentation des aides pour les primes d'assurance-maladie, les primes d'assurance-maladie explosent et nous, on regarde passer les vagues, également sur la crise énergétique. Finalement, on sait que la population va faire face, et nous aussi, à une crise énergétique et je pense qu'il n'y a pas non plus dans le budget de véritables aides pour les familles et pour la population fribourgeoise qui va faire face à cette crise énergétique.

En réalité, ce qu'on fait ici, c'est qu'on parsème le budget de baisses fiscales, des baisses fiscales pour les personnes physiques, des baisses fiscales concernant les prestations en capital, et qu'en contrepartie on ne soutient pas la population dans les besoins qu'elle aurait vis-à-vis des crises à venir. Ces baisses fiscales incessantes, elles vont, à notre avis, venir avec finalement des baisses de prestations. On a entendu M. Peiry avant et je suis désolée de vous dire que la réduction des EPT, que réduire les prestations... eh bien, je suis désolée, la population ne doit pas payer votre politique fiscale, qui se fait au détriment des plus démunis. Au niveau des investissements, on a un bon niveau, encore faut-il qu'il soit réalisé. Les derniers comptes ont montré que les investissements n'étaient pas tous réalisés, alors on va attendre de voir pour ce qui concerne les investissements.

Vous l'avez compris, nous considérons que le budget n'est pas assez ambitieux, il ne répond pas aux préoccupations actuelles, il ne répond pas aux problématiques que se pose la population et on a l'impression que les réalités des citoyennes et citoyens du canton de Fribourg ne sont pas réellement prises en compte. C'est avec ces considérations que le groupe socialiste va entrer en matière mais va s'abstenir pour le vote final, parce que nous ne souhaitons pas être complices d'une politique fiscale qui aboutisse à des réductions de prestations.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je suis porte-parole du groupe Le Centre, probablement le seul parti qui tout à l'heure va entrer en matière sur ce budget 2023, et je tiens à dire directement qu'on entre en matière, parce que j'ai peur que mon temps de parole soit rapidement coupé.

Si je devais citer un mot du rapport du Conseil d'Etat, je dirais "c'est un développement de prestations malgré les baisses fiscales". Le groupe Le Centre est satisfait de cette situation, il faut bien l'avouer, c'est un peu une addition de bonnes et de mauvaises nouvelles, ce budget, ça, c'est sûr. C'est peut-être la première chose que toutes les abstentions dont vous parlez, qui vont se faire tout à l'heure, mais aussi ces 9 abstentions de la CFG. Pour moi, c'était presque le plus inquiétant, je vous remercie de vos explications, Monsieur le Rapporteur, car pour moi ça donne une image à l'extérieur très ambivalente et très délicate alors que finalement ce budget de l'Etat, il est équilibré et il est bon. On a quand même des paramètres assez élevés, plus de 4 milliards, des investissements comme jamais à 283 milliards, 41% de subventions, on a une réserve de 50 millions qu'on avait prévue de la BNS, ça nous permet justement de compenser le montant à zéro qui est prévu à la base pour 2023. L'inquiétude, c'est que jusqu'à maintenant on essayait toujours de faire en sorte que la masse fiscale permette à elle seule de financer les salaires de l'Etat de Fribourg, du personnel, ce qui n'est plus possible aujourd'hui.

Une bonne nouvelle, c'est les EPT supplémentaires au Service des bâtiments. On a beaucoup d'impacts conjoncturels par rapport à ce budget, ce sont des impacts négatifs, il y a encore le Covid qui nous pèse, à plus de 10 millions, tout comme l'asile (plus 41 millions). Je pense que c'est une bonne chose que nous soutenions l'asile, surtout l'asile marqué par cette

guerre en Ukraine. Il y a le côté de l'inflation - qui pouvait prévoir une telle inflation due à la guerre? Mais ça plombe aussi les comptes de 47 millions.

À titre personnel, la plus grande satisfaction, c'est de voir que l'augmentation de la fiscalité des personnes morales fait plus que compenser par le double la baisse des recettes fiscales des personnes physiques. Donc, avec le PF17, au début on avait peur de toutes ces pertes fiscales et on voit qu'aujourd'hui on fait plus que compenser cette différence. On utilise notre fortune, mais oui, Monsieur Peiry, on l'utilise parce qu'on l'avait mise de côté justement pour cette phase particulière et transitoire. On avait fait différents postes de réserves et de provisions, on l'utilise, j'ai cité l'exemple de la BNS. Concernant le programme d'investissements, il n'a jamais été aussi ambitieux. Moi, je vous félicite, il faut le faire, c'est une bonne chose. J'ai tout de même un certain doute, relevé aussi par la CFG: je suis intervenu l'année dernière par un postulat, qui, je crois, a été accepté à l'unanimité, concernant le suivi des investissements. Il y a toujours une différence de 30 à 40%, alors ça ne sert à rien que nous votions ces 290 millions si dans une année on se retrouvera avec les comptes en disant "on en a dépensé 150". Moi, j'attends toujours, et c'est la question que je vous pose: où en êtes-vous pour la réponse à ce postulat que nous avons voté il y a 15 mois, l'année dernière?

Charges de personnel: je pense que l'augmentation de 151 EPT est justifiée, c'est essentiellement dans l'enseignement, ce sont aussi des décisions du Grand Conseil par rapport aux assistants sociaux dans les écoles, c'est en partie pour la sécurité et aussi pour le Service des bâtiments, ces 12 EPT supplémentaires, justement pour suivre ces grands projets constructifs, donc le groupe Le Centre est tout à fait d'accord par rapport à ça.

Concernant la péréquation financière, on ne va jamais autant recevoir que l'année prochaine, 591 millions, c'est une bonne et une mauvaise nouvelle. Une bonne nouvelle, c'est beaucoup d'argent qui va nous arriver. C'est énorme, 591 millions par rapport à 4 milliards. La mauvaise nouvelle, c'est que nous sommes faibles par rapport aux autres cantons, qui doivent nous aider pour avoir une certaine péréquation entre nous et surtout, comme vous l'avez dit Monsieur Moussa, c'est que d'ici 2030 il y aura une baisse marquante qui est déjà prévue et là, il faudra vraiment faire attention. J'espère que l'économie fribourgeoise, d'ici là, pourra compenser avec les revenus fiscaux de tels montants, ça me semble relativement élevé. Concernant les assurances-maladie, on dépasse les 200 millions, comme ça a été dit. Personnellement, mais personnellement, je pense qu'on aurait pu faire un geste de plus, parce que l'augmentation des primes et la charge pour certaines familles, elle est extrêmement élevée et peut être extrêmement délicate dans ces moments-là, j'aurais trouvé juste de faire un effort substantiel supérieur. Maintenant, concernant les différents amendements, il y en a trois qui sont connus; il y a celui du club de la culture, je peux vous dire que maintenant il y a l'effet compensatoire qui est différencié, on a voté ce matin au sein du groupe à deux tiers en faveur de cette rallonge pour la culture, on avait un doute concernant l'effet compensatoire, je pense que ça va même améliorer la chose. Concernant l'amendement... *[Temps de parole écoulé.]*

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Mon collègue François Ingold a déjà indiqué dans sa prise de position que le groupe VERT·E·S et allié·e·s peinait à voir des perspectives réjouissantes dans ce budget. J'aimerais ajouter un complément un peu plus stratégique à moyen terme.

Nous venons de vivre les trois années les plus particulières qu'il nous ait été donné de vivre lors de ces dernières décennies, avec le Covid en primeur et puis une dramatique guerre, dramatique d'abord au niveau humain, ensuite au niveau géopolitique mais aussi au niveau des ressources énergétiques et de notre économie. Jamais, je dis bien jamais, les attentes envers l'Etat protecteur n'ont été aussi importantes et ce qui est très particulier, issues de tous les bords politiques, même et surtout ceux pronant le moins d'Etat. Il faut de l'argent, il faut de l'argent pour sauver l'agriculture malmenée par le climat, il faut de l'argent pour voler au secours des entreprises qui ne peuvent plus fonctionner ou voient actuellement leur facture énergétique exploser. Il faut de l'argent pour soutenir le pouvoir d'achat du ménage des familles confrontées à une inflation, qui renaît après 10 ans de stagnation. Il faut de l'argent pour investir dans la santé, les infrastructures, le personnel de santé, qui sont à la rupture. Il faut de l'argent pour intensifier l'aide sociale et l'aide aux institutions pour éviter la poursuite de l'augmentation de la précarité et mettre en oeuvre des PC famille. Il faut de l'argent pour combattre le réchauffement climatique et sauver la biodiversité.

Bref n'en jetons plus! L'Etat doit être présent, efficace et disposer de moyens. Si tous, nous souhaitons que l'Etat joue ce rôle protecteur, nous devons lui en donner les moyens. Mais face à ceci, les recettes fiscales baissent, c'est nous qui l'avons décidé et qui allons continuer encore, je suppose, à le décider lors de certaines baisses fiscales. La dépendance aux ressources externes, RPT, BNS etc., augmente, nous le savons. Nous avons eu une séance particulière à la Commission des finances et de gestion pour brosser un portrait, qui je ne vous l'explique pas, n'est pas très, très positif et je ne pense pas, comme l'a dit mon préopinant, que les 590 millions qui manqueront pourront être compensés par l'économie. Nous sommes en train de rouler sur une autoroute, tout fonctionne bien, le véhicule va bien, comme disait mon collègue, jusque là tout va bien. Nous avons une information d'inforoute comme quoi un pont s'est effondré dans 3 km mais nous continuons à la même vitesse, avec les mêmes budgets en se disant qu'il sera assez tôt de freiner, 200 ou 300 mètres avant l'arrivée. C'est suicidaire. Alors oui, pour reprendre cette image, tout va bien, le budget est comme demandé et comme l'ont dit plusieurs représentants, équilibré, donc

nous pouvons continuer à octroyer des baisses, à travailler sur le coefficient de l'impôt, comme nous le faisons depuis trois ans, soi-disant pour augmenter le pouvoir d'achat et favoriser la consommation. Il faudra un jour qu'on m'explique comment une baisse d'impôt de 50 frs pour quelqu'un qui a 4 000 frs de revenu peut augmenter son pouvoir d'achat et faire marcher l'économie et une baisse d'impôt de quelques 5 000 à 6 000 frs pour quelqu'un qui a 200 000 ou 300 000 frs de revenu va faire qu'il va investir des millions.

Je ne l'ai jamais compris. Eh bien non, chers collègues, dans la perspective à long et à moyen termes, rien n'augure de positif pour la mise en oeuvre du plan financier, intéressant, que nous a soumis avant-hier le Conseil d'Etat. Alors, comment parvenir à établir des budgets futurs sans couper drastiquement soit dans les prestations, soit en augmentant les impôts? Par une première mesure responsable qui est en notre pouvoir chers collègues députés, je vous proposerai demain le retour inévitable au coefficient normal de 100% pour libérer déjà une soixantaine de millions, qui seront les bienvenus dans ces temps de crise.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). J'interviens en complément pour le groupe socialiste. Mes liens d'intérêt; je suis syndicaliste, vous le comprendrez tout à l'heure, conseiller communal dont en charge de comptes et de budget, membre du comité du réseau santé de la Glâne avec également des questions de charges et de budget.

Tout à l'heure, il a été évoqué la péréquation. C'est vrai que c'est cocasse, pour ne pas dire autre chose, que les autres cantons soutiennent notre budget avec plus de 500 millions alors qu'on baisse les impôts pour ceux qui ont le plus de moyens. Je voulais plutôt revenir sur la question du pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat, comme l'a dit mon préopinant, n'est pas réglé par des baisses d'impôt, il est réglé par la masse salariale qui est dépensée dans les commerces, dans les magasins et pour la vie de tous les jours. Un milliard et 500 millions, c'est la charge complète du personnel dans ce budget. On peut donc estimer que plus d'un milliard, un milliard deux cents mille, c'est des salaires directs et c'est donc de l'argent qui est consommé. C'est une injection directe dans l'économie du canton et dans la vie des entreprises du canton. Cela contribue de manière considérable à la vie économique de ce canton. Les salariés s'investissent pour la population, ils se sont énormément investis ces dernières années, tous les salariés de notre Etat et de toutes les collectivités. Par contre, le budget prévoit certes une augmentation, une légère compensation du coût de la vie mais qui ne correspond pas à l'entier du coût de la vie. Il ne prévoit pas de revalorisation outre les échelons usuels. L'inflation est quelque chose de difficile pour les salariés, puisqu'ils la subissent toute l'année, cette année pratiquement 3,5%. Les plus bas salaires la ressentent beaucoup plus fortement, ça a encore été démontré par l'Office des statistiques dernièrement et par diverses interventions et en même temps, ils se voient compenser l'année suivante. Et l'année suivante, l'échelle continue à monter, donc dès le 1^{er} janvier, ils voient déjà petit à petit leur pouvoir d'achat diminuer.

Faire un effort sur les salaires du personnel, c'est faire un effort pour la population, c'est un message de confiance donné à l'économie et donné à l'ensemble de la population, ça montre aussi une exemplarité de l'employeur Etat afin d'agir sur le pouvoir d'achat et sur le bien-être de la population et en principe, souvent des moins nantis. Le coefficient souhaité, 0,96, ça a aussi été dit tout à l'heure, profite essentiellement aux nantis et permettrait s'il était à 100 d'avoir légèrement plus de moyens pour faire face et avoir une vraie politique solide, pas seulement pour quelques-uns. Donc, ce que j'appelle le Conseil d'Etat à faire, c'est un effort pour avoir ainsi une reconnaissance pour ses salariés tout en soutenant l'économie et la consommation de ce canton.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Comme il a été annoncé, j'annonce donc le dépôt d'un amendement concernant la culture, ceci sera expliqué si j'ai bien compris lors de l'examen de la DFAC. J'ai juste une question à ce propos et que j'aimerais bien que vous me confirmiez, Monsieur le Rapporteur, la rubrique de compensation est à la DFIN et la DFIN passe avant la DFAC donc je m'interroge: est-ce qu'on ouvre le débat sur la proposition compensation lors de l'examen du budget de la DFIN ou alors de celui de la direction qui est concernée par l'objet?

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je reviens par rapport aux propos de M. le Député Hubert Dafflon, qui, en fait, regrette les votes de la CFG. Je suis président de la CFG depuis plusieurs années et je reconnais que la façon dont s'est passé le vote final m'a aussi personnellement déplu. Mais j'aimerais quand même relever différentes choses.

Première chose, la CFG est une commission politique, je voudrais dire que c'est presque normal que l'on s'y affronte, on a des visions de société différentes par rapport à la fiscalité ou aux prestations. On l'a vu ici, dans ce débat, ça explique en partie certaines abstentions et puis l'autre élément, c'est le principe de la compensation. M. Siggen l'a dit, il y a une compensation qui était contraire au droit, contraire à la Constitution et personnellement je ne pouvais pas venir ici, comme président, en soutenant la version bis alors qu'une compensation n'était pas correcte, raison pour laquelle, je le dis, je me suis abstenu au vote final. Bien que le budget, sur le fond, je pense que ce n'est pas un mauvais budget en tant que tel, je suis partagé par rapport à certains éléments, certains prélèvements dans les provisions, mais je crois que sur le principe je suis entré en matière, les partis de gauche entrent en matière aussi, donc ils n'ont pas demandé un renvoi du budget. Donc, je dirais que d'une façon générale le budget n'est pas si mauvais, même si à moyen terme il y a des sources d'inquiétude. J'aimerais quand même le dire, le travail de la CFG s'est bien fait, dans de bonnes conditions, mais après, c'est clair, c'est aussi à chaque membre de la CFG, lorsqu'il fait un amendement, de veiller à ce que la compensation soit correcte sur le

fond et c'est la raison pour laquelle il y a eu une série d'abstentions au vote final. Voilà, je voulais juste rétablir certaines vérités ici, dans ce Grand Conseil.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je remercie tout d'abord bien évidemment tous les intervenants et groupes qui ont pris la parole et qui soutiennent l'entrée en matière sur le budget. Les débats qu'on a eus, ici en plénum, comme ça a été dit par M. le Président de la CFG, reflètent également les débats qu'on a eus en commission, ce qui est tout à fait logique. J'avais noté qu'il n'y avait pas de question spécifique qui a été adressée à la CFG, je voulais très gentiment passer la parole au commissaire du gouvernement, mais du coup je dois me corriger, puisqu'effectivement une question très précise m'a directement été adressée. Je n'ai pas eu le temps de regarder, si vous me donnez 5 minutes, je vais vérifier cette question, parce qu'il me semble, de tête, lorsque le Grand Conseil avait accepté les 5 EPT supplémentaires au Service de l'enfance et de la jeunesse il y a 3 ou 4 ans, la rubrique de compensation était également prise au SITel, à la DFIN et j'aurais envie de dire il faudrait, au niveau du vote, procéder de la même manière qu'on l'avait fait à l'époque. Du coup, je devrai vérifier dans le *BGC* à quel moment nous avons voté, est-ce que c'était au moment de l'examen de la DSAS ou de la DFIN? Si vous me donnez 5 minutes, je le ferai très volontiers par la suite.

Il y a quand même deux points que j'aimerais relever; un point en complément de l'intervention du président de la CFG justement comme rapporteur général de la CFG, c'était également au niveau de l'intervention du rapporteur, du représentant du groupe Le Centre par rapport à l'image vers l'extérieur du vote de la CFG. Donc, pour les explications du vote de la CFG, elles ont été données, les explications complémentaires du président ont été données et je pense que nous savons toutes et tous que ce qui se fait dans la politique. De temps en temps les concours de circonstances font que des votes peut-être à priori surprenants puissent arriver, mais comme l'a dit à juste titre le président de la CFG, cela n'entache en rien la ni la qualité, des débats ni celle du travail de notre commission.

Le deuxième point, et là par contre je m'inscris en faux à titre personnel mais également finalement au nom de la majorité de la CFG, puisque c'était la majorité de la CFG qui nous a proposé l'amendement A1 concernant la culture, c'est des affirmations aujourd'hui selon lesquelles la rubrique de compensation serait inconstitutionnelle. J'ai la Constitution fribourgeoise sous les yeux, cette Constitution ne nous dit absolument rien sur cette question, elle nous dit uniquement que le budget doit être équilibré et que c'est le Grand Conseil qui adopte le budget. Ces deux règles constitutionnelles sont parfaitement respectées également avec l'amendement de la majorité de la CFG. Il y a peut-être des règles non écrites ou des bonnes pratiques politiques, ça, c'est une chose. Mais ce n'est en tout cas pas inconstitutionnel, puisqu'effectivement, là, ce serait quand même assez grave, que la CFG vous propose au plénum un amendement qui serait inconstitutionnel. Donc, par rapport à cette question-là, je m'inscris en faux, également en lien avec la loi sur les finances de l'Etat, qui prévoit également que c'est le Conseil d'Etat qui propose un projet de budget au Grand Conseil mais que la souveraineté budgétaire bien évidemment, elle est au Grand Conseil. La seule règle concernant les amendements provenant de députés ou du Grand Conseil, évidemment aussi de la CFG, c'est finalement que le montant définitif à la fin, dans le décret, concernant les dépenses, ne peut pas être modifié. Et puis, on ne peut pas non plus compenser des augmentations de dépenses en puisant dans les recettes. Cela, ce sont les règles qu'on connaît, ça a été également soulevé d'ailleurs dans les débats de la Commission et, sauf erreur, cette affirmation, qui est la mienne, n'a pas été contestée, en tout cas pas dans les débats de la Commission. Donc, par rapport à cette question-là, je maintiens que la CFG vous fait une proposition qui est absolument légale et constitutionnelle mais évidemment que d'un point de vue politique on peut avoir un autre avis.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Quelques considérations sur les affirmations faites. Je remercie tout d'abord tous les groupes, qui, à ma connaissance, sont entrés en matière même s'il y a des réserves qui ont été faites quant au vote final. L'année passée, ou plutôt cette année, quand on discutait des comptes puis du versement de 150 millions de la BNS, on nous disait: "Ben, j'espère que vous allez dépenser et que vous n'avez plus de fortune avec tout cet argent qui vous arrive." Voilà ce que nous prenons dans le fond et qu'on nous dit: "Mais dans trois ans il n'y a plus rien." Je crois que notre fortune, c'est le fonds, il faut bien le comprendre, a un certain mouvement interne, on y prend et on y met et c'est cet élément-là qui doit être observé. Et puis, nous avons constitué des fonds, notamment celui pour la BNS, précisément pour l'année pour laquelle on ne va rien recevoir, donc c'est tout à fait logique que ça soit le cas.

Diminuer les EPT, un effort a bien été entrepris, mais d'abord j'observe qu'il y a une partie de souhaits du Grand Conseil dans cette augmentation d'EPT et puis, il faut bien le dire, l'inflation a, en quelque sorte, ruiné quelques efforts qui peuvent être entrepris pour diminuer des EPT, puisqu'en termes de masse salariale, ça a évidemment eu l'effet inverse. J'aimerais relever également, M. Ingold parlait de seulement 11 millions, il n'est pas là mais ça ne fait rien, mais si on a une ambition en termes d'investissements, c'est aussi pour de l'assainissement de bâtiments, qui vient aussi en faveur, bien entendu, de la lutte que nous menons pour maîtriser, pour atténuer, pour diminuer les conséquences du réchauffement climatique. Il n'y a pas que des montants précis et des rubriques qui sont intitulées "Climat" ou "Développement durable", c'est d'une manière générale qu'il faut le considérer.

Peut-être encore un mot, il n'y a rien pour l'HFR, mais il y a quand même un fonds qui est prévu pour lui, qui n'est pas augmenté mais qui existe quand même, de 40 millions, et c'est dans le cadre du plan financier qu'il y aura des modifications. On sait qu'on est devant ce débat, ceux qui ont lu notre plan financier savent que l'une des priorités du plan financier, ce sont les structures médicales dans le canton. Un autre élément, M^{me} la Députée Levrat, le budget finalement doit être légalement remis au Grand Conseil à la mi-septembre. Il y a un certain nombre d'informations qui nous ont été données après coup et pour lesquelles le budget évidemment n'a pas d'élément ou du moins n'a pas été développé. Je pense par exemple aux informations sur la hausse des primes, qui sont venues après, alors on a prévu plus de 7 millions d'augmentations, mais c'était sur la base d'informations antérieures, ainsi que pour l'inflation, on s'en est tenu à ce que la Confédération avait fixé, c'est la référence pour nous, au moment de la remise du budget, donc c'est des considérations qu'il faut aussi avoir en tête. J'ai pris note de la demande de M. le Député Dafflon, pendant les discussions, j'ai pu regarder l'ultime délai, c'est en début de l'année prochaine. J'ai regardé avec mon collègue également, les choses vont venir pour donner réponse à votre postulat.

Voilà les quelques éléments que je voulais mentionner. Si vous me permettez juste une remarque au niveau de la procédure, d'après ma Direction, la discussion et vote sur l'amendement doivent tomber sur la Direction pour laquelle il y a l'augmentation de la dépense, donc, dans ce cas, ce serait selon nous la DFAC. C'est au moment du traitement de cette Direction-là que serait discutée une augmentation de la dépense pour elle, puisque les deux Directions sont de toute façon touchées, puisqu'on augmente d'un côté et que l'on diminue de l'autre. Donc, d'après nos indications, Monsieur le Président, je le répète, pour nous, l'amendement doit être pris sur la Direction pour laquelle il y a la dépense, ça veut dire pour l'exemple de la culture, ce serait la DFAC.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Voilà, ma mémoire ne m'a pas joué des tours. En 2019, par rapport à l'amendement SEJ, cet amendement avait été traité selon le *BGC* 2019 lors de l'examen de la DSAS et la rubrique de compensation était le SITel à la DFIN, qui avait aussi été examinée avant, raison pour laquelle, en tout cas à titre personnel, pour autant que je puisse m'exprimer à ce sujet-là, je propose également de traiter l'amendement «culture» lors de l'examen de la DFAC, indépendamment de la question de savoir dans quelle rubrique c'est traité, parce qu'on a un précédent de 2019, à tout le moins.

Président du Grand Conseil. Je vais suivre cette recommandation, enfin, ce n'est pas une recommandation, mais si elle a été appliquée en 2019, il n'y a pas de raison qu'on l'applique autrement, elle n'avait pas été contestée.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

Direction des finances

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	10.10.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3250</i>)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3314</i>)

Examen de détail

Gobet Nadine (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). En préambule, l'excédent de revenus du budget de fonctionnement 2023 de la DFIN est en progression de 63,2 millions en 2023 par rapport au budget 2022. Le budget des investissements présente quant à lui un excédent des dépenses d'investissement de 4,5 millions contre 8,7 millions au budget 2022.

Quant au personnel, on constate une augmentation de 9 EPT, dont 6 pour le SITel, avec 1 EPT transféré du SITel à l'Administration des finances, 1 EPT au Service du personnel et 1 EPT de taxateur au Service des contributions. Deux remarques: les revenus de transferts sont en progression de 141,6 millions ou + 7,4% en comparaison avec le budget 2022, dont 51,4 millions de plus pour la péréquation financière fédérale.

A signaler que le cumul des revenus de la péréquation financière, des subventions fédérales et de la part de l'IFD représente au total les 25% des revenus.

J'en viens maintenant au centre de charges. A l'Administration des finances, on peut donner les informations suivantes: comme je viens de le relever, la RPT représente globalement une augmentation de 51,4 millions et il faut rappeler que le système est revu tous les 4 ans et qu'il y a une très grande volatilité avec plus ou moins 10% en une année. Il n'y a plus de provision pour amortir le choc et l'année 2024 pourrait être différente avec les effets du Covid, qui peuvent avoir des incidences, puisque certains cantons ont nettement moins bien passé à travers la crise du Covid-19 que le canton de Fribourg.

En ce qui concerne la répartition supplémentaire du bénéfice de la BNS, Le budget est à zéro, un prélèvement sur provisions de 50 millions est prévu, ce qui signifie que le solde de la provision BNS se monte à 28,5 millions contre 78,5 millions au 31.12.2021.

Je tiens maintenant à donner au Grand Conseil quelques précisions sur le Service de l'informatique et des télécommunications, qui a suscité beaucoup de questions et remarques au sein de la CFG et qui fait aussi l'objet de compensations pour les amendements sur la culture et les subventions cantonales aux partis politiques.

L'excédent de charges est en augmentation de 9 millions par rapport à 2022. En effet, les charges informatiques progressent et s'élèvent à 58 millions pour permettre la mise en oeuvre la stratégie 4.0 voulue par le Conseil d'Etat. L'enveloppe informatique est ainsi de 4 millions plus élevée que le budget 2022. L'évolution constante de l'enveloppe informatique depuis 2017 démontre que le Conseil d'Etat attribue des moyens non négligeables à la digitalisation.

Années	Enveloppe	MCO	Projets
2017	19.9	15.7	4.2
2018	28.7	19.6	9.1
2019	43.7	26.4	17.3
2020	50.7	28.4	22.3
2021	53.4	28.1	25.3
2022	54.0	30.7	23.3

Il est à relever que l'augmentation de l'enveloppe est aussi due aux moyens importants en faveur de la maintenance en condition opérationnelle et non pas seulement en faveur des projets et de nouveaux projets.

A noter que l'enveloppe informatique des années futures, qui continuera de croître, comprend 3 axes principaux :

1. La poursuite et l'achèvement des projets actuellement en cours. La priorisation du portefeuille prévoit dans un souci d'efficacité et de rationalité, que ces projets puissent déployer leurs effets aussi vite que possible et atteignent les objectifs afin de répondre aux besoins.
2. L'obligation de maîtriser l'obsolescence informatique. Il s'agit de l'un des défis majeurs de la législature, en parallèle de la poursuite des projets stratégiques en cours.
3. Le lancement de nombreux nouveaux projets qui traduisent la volonté des Directions de soutenir la transformation numérique de l'administration.

Il nous a été signalé que la mise en œuvre de nouvelles stratégies à l'échelle de l'Etat, telles que par exemple « Education Numérique 2022 », représente des défis organisationnels et financiers importants pour l'informatique cantonale, ainsi que l'organisation des conditions du soutien organisationnel aux bénéficiaires. Cela conduit à affiner la répartition des tâches entre les Directions et le SITel dans la digitalisation des processus, avec une implication plus grande des bénéficiaires.

À notre question sur l'augmentation du personnel au SITel, alors que le SITel abandonne certaines prestations (HFR, OCN, ...) et que des tâches sont reprises par d'autres Directions et établissements, il nous a été répondu que l'ordonnance sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021, a clarifié les rôles et les responsabilités de chacun et que des unités autonomes ont été définies. Si le SITel a pu réaffecter certains moyens, cela lui permet de répondre, avec les moyens alloués, à la volonté du Conseil d'Etat d'aller de l'avant avec la digitalisation des prestations de l'Etat. À titre d'exemple, la diminution d'activités en faveur du HFR a eu pour effet concret de pouvoir libérer certaines capacités et d'accélérer de manière sensible la réalisation de projets, ce qui a notamment permis une réaction efficace de l'Etat face aux besoins de mobilité liés à la crise du Covid-19.

À ce jour, 60% du parc logiciel est obsolète et une gestion efficace du maintien en conditions opérationnelles nécessite des moyens conséquents. Des opérations ont été engagées pour pallier l'obsolescence de certains logiciels clés de l'Etat. Le Grand Conseil sera saisi l'année prochaine d'une demande de crédit d'engagement pour le traitement de l'obsolescence.

L'augmentation significative de la livraison des projets et de leur maintenance a été rendue possible grâce à des gains sur la productivité interne, cette aide sur la productivité a aujourd'hui atteint ses limites. Une augmentation des effectifs du SITel semble indispensable pour garantir la continuation des prestations.

La digitalisation implique de repenser les processus en fonction de la prestation délivrée à la population, en cherchant l'efficacité et l'économie. Ceci oblige à revoir les processus et les organisations qui relèvent exclusivement des Directions. C'est la digitalisation qui implique ces changements, pas forcément un délestage du SITel. Avec l'exemple de Microsoft 365, la DFIN a entendu parfois que le SITel n'apportait plus de support à l'utilisation des visioconférences. Dans les faits,

le SITel n'a jamais apporté ce support, puisque la prestation n'existait pas. Par ailleurs, le SiTel n'est pas en charge de la formation dans l'organisation actuelle de l'Etat. La digitalisation oblige le personnel à se former et à s'autoformer, ce qui ne relève pas du SiTel, lequel apporte toutefois ses connaissances métiers.

Le cas des unités autonomes est différent. Ces dernières pouvaient choisir entre les prestations standard de l'Etat et des prestations « sur mesure » portées par des tiers. Le SITel les accompagne dans leur démarche et il faut noter que les prestations « sur mesure » peuvent parfois nuire aux projets et au fonctionnement global de l'Etat, par un ralentissement des activités et des risques liés à l'obsolescence.

Enfin, il est également fait état d'un doublement des coûts à l'OCN et d'une forte augmentation à l'ECAB. Or, l'augmentation de ces coûts n'est pas forcément liée à une prestation du marché anciennement fournie par le SITel, mais il est lié à la nécessité de renouveler les équipements et les infrastructures obsolètes que les fournisseurs externes ne peuvent pas maintenir.

Au Service cantonal des contributions, nous constatons un excédent de revenus à l'243 millions, soit une hausse de 22 millions par rapport au budget 2022. Je ne reviens pas sur le détail de ces revenus, vu les informations du rapporteur général données dans l'entrée en matière. Pour terminer, dans les recettes et dépenses générales, on signalera les prélèvements sur le fonds d'infrastructures de 8 millions, dont 5 millions pour la digitalisation. Il s'agit là d'un appui pour les efforts supplémentaires de l'Etat, qui a consenti, comme déjà dit, 58 millions en 2023 pour la digitalisation, qui est considérée comme une infrastructure.

Dans les prélèvements sur provisions de 14,8 millions, il y a 9 millions pour l'aide aux communes en lien avec la RFFA et 5 millions pour absorber l'indexation de la masse salariale, qui représente 33 millions, pour [faire face à l'inflation](#).

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification [*N.B.: des modifications touchant le budget de cette Direction seront décidées ultérieurement*].

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle

Rapporteur-e:	Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	10.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3314)

Examen de détail

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le budget 2023 de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle présente au compte de résultats des charges pour 446 506 000 frs en augmentation de 40 753 000 frs par rapport au budget 2022, soit une augmentation de + 10%. Dans la même tendance, les recettes du compte de résultats se chiffrent à 259 044 000 frs, là aussi en augmentation de 21 733 000 frs par rapport au budget précédent, soit + 9%. L'excédent de charges estimé pour 2023 atteint 187 461 000 frs, en augmentation de 19 020 000 frs. Cette augmentation de 19 millions s'explique pour l'essentiel par des amortissements. À commencer par le Service de la formation professionnelle, où l'amortissement de la subvention d'investissement en faveur de l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC) à Villaz-St-Pierre se chiffre à 10 millions en 2023, soit 3,2 millions de plus par rapport à 2022.

On retrouve aussi un amortissement exceptionnel de 6 725 000 frs à l'Ecole des métiers de Fribourg. Il s'agit ici de la dernière tranche d'amortissements pour l'Ecole des métiers.

Au Service de l'énergie également, on trouve des amortissements pour subventions d'investissements aux personnes physiques pour les mesures énergétiques en augmentation de 8 700 000 frs.

Ces trois montants expliquent à eux seuls l'augmentation du déficit de la Direction en 2023. Sinon, dans l'ensemble, les chiffres service par service restent relativement stables.

Le compte des investissements quant à lui présente des dépenses brutes pour 69 413 000 frs, en augmentation de 20 763 000 frs par rapport au budget 2022, soit + 43%. Les recettes d'investissement sont estimées à 2 872 000 frs, une somme pratiquement équivalente au budget 2022.

L'augmentation des investissements bruts de plus de 20 millions s'explique comme suit :

15,2 millions à la Promotion économique pour les investissements qui seront réalisés par l'ECPF, via le prélèvement sur le Fonds de politique foncière active. A ce propos, je précise que dès 2023 les investissements effectués par le Fonds PFA sont présentés dans la promotion économique, alors qu'ils apparaissaient auparavant au budget de la Direction des finances.

Toujours au niveau de l'augmentation des investissements, il y a 3,2 millions de plus pour l'ACPC, c'est l'amortissement de l'investissement, soit 10 millions au total en 2023.

Et 5,1 millions de plus au Service de l'énergie, là également au titre de subventions cantonales aux communes et aux particuliers pour les mesures énergétiques. Ces subventions pour les mesures énergétiques totalisent 33,7 millions en 2023.

Enfin, au niveau des EPT, la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle disposera au budget 2023 de 941,26 EPT soit 13,5 EPT en plus, dont 3,5 EPT dans l'administration centrale et 10 EPT dans le secteur de l'enseignement.

Je terminerai mon rapport en remerciant Monsieur le président du Conseil d'Etat Olivier Curty et son secrétaire général Monsieur Christophe Aegerter pour leur disponibilité et leur très bonne collaboration dans le cadre de l'examen de ce budget.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis cheffe de délégation de la commission interparlementaire de la HES-SO, j'interviens donc sous le poste 3559. La HES-SO connaît un développement très important et j'interviens afin de savoir si tous les postes demandés pour l'enseignement, eu égard à l'augmentation du nombre d'élèves, sont bien dans le budget 2023. D'autre part, je vous fais part de mon inquiétude parce qu'on manque d'infrastructures pour le futur de nos hautes écoles. On vient de voir qu'il a fallu voter un crédit complémentaire urgent pour la Faculté des sciences de l'Université et on apprend qu'il faudra attendre probablement 2026, peut-être un an de plus avant que la HEIA puisse avoir de nouveaux locaux pour répondre aux besoins en fait, tout simplement. Ou bien, on apprend aussi que le centre de compétences cliniques est complètement saturé pour les étudiants, c'est les laboratoires dans lesquels les étudiants s'exercent en soins infirmiers. Ce centre est complètement saturé et il y a des craintes pour le futur pour un enseignement de qualité. Je pose la question de savoir quels seraient les moyens que le Conseil d'Etat peut mobiliser pour accélérer les démarches. J'ai encore une autre question sous ce point concernant le manque d'infirmiers et d'infirmières, qui va encore empirer dans les années qui viennent, c'est une crainte que l'on connaît un petit peu partout: est-ce que le Conseil d'Etat a prévu d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans ce domaine crucial? Est-ce que quelque chose est prévu aussi au budget 2023 ou non?

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). M^{me} la Députée Berset pose des questions assez précises concernant le domaine des HES-SO, notamment à savoir si tous les postes qui étaient demandés sont au budget, ce qu'il advient du fond d'infrastructures et quels sont les moyens du Conseil d'Etat pour accélérer les démarches pour le centre de compétences cliniques, si j'ai bien compris, ainsi que concernant la Haute Ecole de santé, s'il y a plus d'infirmiers. Les questions sont assez précises, je les adresse directement à M. le Conseiller d'Etat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le budget de la HES-SO est un budget global, qui est négocié à chaque fois avec la Direction des finances et qui va également être approuvé par le Conseil d'Etat. On n'obtient jamais tous les postes demandés. Toutefois, le résultat obtenu est tout à fait satisfaisant. Il permet aussi aux quatre hautes écoles spécialisées de se développer ou, en tous cas, d'avoir de l'ambition. La question par rapport à la HEdS est très importante. Celle-ci n'a jusqu'à présent jamais refusé des étudiants en raison du budget, bien au contraire. Le nombre d'étudiants a plutôt augmenté. La mise à disposition de places de stages par les institutions de santé a, jusqu'ici, été suffisante pour répondre à la demande estudiantine. On travaille beaucoup de concert avec la DSAS pour assurer une offre suffisante. C'est parfois à ce niveau que cela bloque. Les deux Directions poursuivent conjointement l'objectif qui vise à augmenter le nombre de diplômés à 150. Ceci est l'objectif fixé par année d'ici à 2025 - je pense que c'est cela, le sens de votre question - pour répondre aux besoins du milieu de la santé. Ces éléments ont été intégrés à la planification financière. On travaille aussi avec la DSAS pour évaluer si des incitatifs pour des places de formation pratique doivent être créés dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, dont la loi est en discussion au Parlement fédéral. Par rapport au centre de compétences cliniques, il y a en a un au niveau de la HES, mais il y en a aussi au niveau... alors là, on vient de me donner la confirmation, une augmentation est aussi prévue.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (<i>Le Centre/Die Mitte, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	10.10.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3250</i>)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3314</i>)

Examen de détail

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). La CFG tient tout d'abord à remercier la DIME, son directeur M. Jean-François Steiert ainsi que le secrétariat général de la Direction en les personnes de M. Leu et de M^{me} Gerber pour l'accueil, pour les riches discussions et les réponses données à nos questions.

Pour un total de charges de 264.9 millions de francs, le Budget 2023 de la DIME propose un excédent de charges de 147.3 millions de francs en augmentation de 2.6 millions de francs (+ 2.7 %) par rapport au budget 2022 et 13.2 millions de francs par rapport aux comptes 2021. Le personnel s'accroît de 13.9 EPT (+ 3.2 %) et d'un-e apprenti-e. La DIME aura ainsi 430.22 EPT, 11 apprenti-e-s et 3 stagiaires. La répartition des augmentations de postes est la suivante :

- + 0.5 administratif: Secrétariat général;
- + 0.5 administratif: Service des ponts et chaussées;
- + 0.5 administratif: Service de l'environnement;
- et + 12.4: Service des bâtiments, ce dernier s'étant réorganisé j'y reviendrai plus tard.

Du côté des investissements, il est prévu de dépenser 105 millions de francs en investissements, soit 10.5 millions de francs de plus qu'au budget 2022 et 60.5 millions de francs de plus qu'aux comptes 2021.

La CFG a particulièrement analysé les éléments les plus importants suivants du Budget 2023.

1. L'impact du renchérissement sur la direction est difficile à évaluer. Le constat des six derniers mois 2022 est le suivant: augmentation moyenne de + 5% sur les projets. De très grosses différences sont à noter selon les CFC. Normalement, les règles de l'Office fédéral des constructions et de la logistique sont appliquées avec une clause d'indexation globale prévue dans les contrats, mais cela peut être difficile selon l'ampleur du renchérissement sur les marchés et selon les domaines. Ces règles sont strictes et l'Etat s'est donné les moyens d'éviter les effets d'aubaine, mais ce n'est pas garanti à 100%. Les retards sont comptés en semaines sur les projets actuels dus à la rareté des matériaux. Cela peut être plus délicat pour les chantiers urgents comme l'Agroscope ou pour des projets qui requièrent des équipements spécifiques, par exemple des appareils de pointe, pour lesquels il peut y avoir des marchés de monopole.

Les prix des acquisitions de véhicules, des machines ou des outils a augmenté mais peut être compensé avec un volume moins important d'acquisitions.

Enfin dans le domaine de l'énergie, des hausses importantes sont constatées mais peuvent varier d'un domaine à l'autre. Par exemple, une hausse du prix des carburants dans les transports publics amène à une augmentation des coûts de 800 000 francs environ. Du côté des routes et de ses points lumineux, le renchérissement est minime avec 1%, ce qui correspond à quelque 2000 francs. En revanche, pour le chauffage des bâtiments, le prix du mazout est passé à 150 francs / 100 l alors qu'il était à un niveau d'environ 82 francs auparavant. Cela correspond à une augmentation d'environ 3 millions de francs, ce qui porte le total à environ 6.7 millions de francs.

2. La DIME supervise deux politiques transverses à l'ensemble de l'administration de l'Etat: le développement durable et la politique climatique, toutes deux avec des augmentations assez fortes, plus que linéaires. Ces deux politiques sont encore en construction, notamment par le fait que d'autres Directions sont impliquées. Ainsi, certains budgets sont à la DIME mais seront dépensés par d'autres services que ceux de la DIME.

3. Sur le sujet des ponts et chaussées, il est de plus en plus difficile d'investir dans les nouveaux projets de routes, il y a eu un grand changement d'opinion publique depuis un an, avec plus de frais d'études et juridiques y relatifs. Il y a moins de soucis pour l'entretien en revanche. En général, les offres ont tendance à augmenter avec des pourcentages allant de 5% à 8,5%, ce qui implique des non-adjudications, voire des voies de droit.

4. Au Service des bâtiments, un certain nombre de projets qui étaient en préparation vont arriver durant cette législature. Un crédit-cadre de grande importance (ordre de grandeur: 200 millions de francs) arrivera probablement courant 2023, avec notamment des mesures en matière énergétique et un fort potentiel d'impact tant sur le climat, l'énergie et les gains financiers possibles. Une forte augmentation (+ 12.4 EPT) des effectifs du SBat est bienvenue, mais le recrutement pourrait être compliqué vu que la grille salariale de l'État n'est pas au niveau du marché.

La DIME a présenté à la sous-commission de la CFG à propos du SBat sa nouvelle stratégie et organisation. Ainsi, le rôle de l'Etat en matière d'immeubles (dont la DIME est en charge) est triple: a) le rôle du propriétaire, qui établit la stratégie, b) le maître d'ouvrage, qui réalise les études et les analyses, et c) l'exploitant, qui se charge de l'entretien et de la maintenance. Pour chacun de ces rôles, une section organisationnelle a été créée.

Plusieurs stratégies ont été élaborées: immobilière, investissement, utilisateurs, portefeuille, entretien et exploitation, développements durable, sites. Certaines d'entre elles n'ont pas encore pu être développées, faute de ressources. Les 12.4 EPT au budget 2023 devraient avoir un effet. Cependant, elles ont été présentées et la sous-commission a été satisfaite de la présentation et des échanges. Les sujets à suivre sont les suivants: l'engagement des EPT, l'assainissement des bâtiments (décret à venir), le renchérissement et les bases contractuelles s'y rapportant ainsi que l'état énergétique des bâtiments.

5. Au Service de la mobilité réside encore une certaine incertitude post-COVID sur les transports avec des chiffres difficiles, les offres étant encore en négociation. Le renchérissement de l'énergie a accéléré les projets de décarbonation du parc des transports publics.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Je remercie le rapporteur, les membres de la commission et la sous-commission, notamment pour les heures investies dans le suivi du Service des bâtiments, pour l'agréable et constructive collaboration, pour les échanges enrichissants, non pas en termes monétaires mais en termes de sujets sur lesquels nous avons pu discuter.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Syndic der Gemeinde Plaffeien und stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbands und in dieser Funktion Mitglied der kantonalen Raumplanungskommission.

Ich entschuldige mich für das verspätete Anmelden meines Amendements. Ich habe dieses während der Eintretensdebatte allen zugestellt, dem Finanzchef, dem Raumplanungsdirektor und allen Gruppenchefs, und ging davon aus, dass das Amendement auch entsprechend breit bekannt ist. Ich habe es dann allerdings verpasst, das Amendement in der Eintretensdebatte anzumelden. Nichtsdestotrotz möchte ich es Ihnen heute kurz vorstellen.

Ich wende mich heute mit einem Anpassungsantrag an Sie für die Gewährung von zusätzlichen Mitteln und Ressourcen für die rasche und beschleunigte Behandlung der offenen Ortsplanungen. Sie erinnern sich sicherlich: Im Rahmen des beschlossenen Covid-Wiederankurbelungsplans (plan de relance) haben wir hier im Grossen Rat während den Jahren 2021 und 2022 ein Zusatzbudget beschlossen zum Engagement von zusätzlichem Personal für die rasche Behandlung und Bearbeitung des Rückstands bei den offenen Ortsplanungen.

Mit dem beschlossenen Zusatzpersonal haben wir sicherlich einen Teil des Rückstands während der letzten 1,5 Jahren aufholen können. Gemäss Auskünften, die ich vom SeCA erhalten habe, gibt es jedoch immer noch zahlreiche Gemeinden, deren Ortsplanungen noch immer im Bewilligungsprozess stecken. Im französischen Teil des Kantons sind dies 41 und im deutschsprachigen Teil 25 Ortsplanungen, die noch offen sind, wenn meine Informationen hierzu stimmen. Zusätzlich geht es darum, die Behandlung der Rekurse abwickeln zu können, welche ebenfalls zahlreich sind.

Das während der Pandemie gesprochene Zusatzbudget ist im Budget 2023 nicht mehr vorgesehen. In der entsprechenden Position 3805 wurde das Budget von rund 450'000 Franken im 2022 auf rund 105'000 Franken gekürzt. Das bedeutet, dass quasi kein Zusatzpersonal mehr zur Verfügung steht für die zusätzliche Behandlung dieser Ortsplanungen.

Zahlreiche Gemeinden warten heute immer noch auf die Bewilligung ihrer Ortsplanungen, viele Projekte sind entsprechend blockiert. Dies hat auch wirtschaftliche Auswirkungen, die nicht zu vernachlässigen sind. Ich habe deshalb das Amendement, das Sie auf dem Bildschirm sehen, verfasst. Ich schlage Ihnen als Kompensationsposition - es ist leider immer schwierig, die richtige Position zu finden - beim „Amt für Informatik und Telekommunikation“ die Position „von Dritten ausgeführte Informatikarbeiten“ vor. Es handelt sich hier um einen Betrag von 300'000 Franken, den ich zusätzlich beantrage.

Ich lese das Amendement, das Sie vor sich auf dem Bildschirm haben, noch einmal kurz vor:

"Anpassung des Budgets 2023 mit dem Ziel, dem Bau- und Raumplanungsamt die notwendigen Mittel zuzusprechen für eine effektive und beschleunigte Behandlung der noch hängigen Ortsplanungen. 300'000 Franken zusätzlich in der Position 3805 "Service des constructions et de l'aménagement", Konto 3010.118 "Gehälter des Hilfspersonals". Somit kommt man dort auf ein Budget von 405'000 Franken, und die entsprechende Kompensation im Amt für Informatik und Telekommunikation,

Position 3725 und das Konto 3130.049, „von Dritten ausgeführte Informatikarbeiten“. Dort gibt es eine Kürzung von 300'000 Franken, effektiv kommt man noch auf einen Betrag von 27'298'230 Franken.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je n'interviens pas au sujet de cet amendement, mais j'ai une question. J'ai constaté, dans les documents en lien avec le budget de l'Etat de Fribourg, sous le centre de charges du Service des bâtiments, un montant de 120 000 francs dédié à une étude de faisabilité pour l'achat du bâtiment dit Couvent de la Visitation à Fribourg puis, également dans la sous-rubrique, un montant prévisionnel de 100 millions de francs pour l'acquisition de ce bâtiment. J'aimerais avoir quelques précisions par rapport à l'éventuel achat de ce bâtiment. Si j'ai bien compris, il s'agit du Couvent de la Visitation, qui se trouve à la rue de Morat, à côté du Musée d'art et d'histoire. C'est un bâtiment religieux, encore aujourd'hui utilisé par des sœurs, un bâtiment très protégé. Cela interpelle que l'Etat de Fribourg envisage d'acquérir un tel bâtiment. Pourriez-vous donc nous indiquer où en sont les discussions par rapport à l'acquisition de ce bâtiment? Quels sont les objectifs pour l'Etat de Fribourg? A quelle affectation ce bâtiment sera-t-il voué? L'Etat de Fribourg sera-t-il le seul acheteur ou agira-t-il avec d'autres partenaires, je pense par exemple à la Ville de Fribourg, à la Bourgeoisie ou autre? Pouvez-vous nous donner quelques explications à ce sujet?

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion hat den Änderungsantrag interessiert zur Kenntnis genommen. Bei uns gibt es beide Bestrebungen: Wir haben eine gewisse Sympathie für diesen Änderungsantrag, vor davon allem herrührend - und da gebe ich meine Interessenbindung als Syndic der Gemeinde Wünnewil-Flamatt bekannt -, dass die Ortsplanungen einfach nicht vom Fleck kommen.

Ich bin jedoch der Meinung, dass es nicht nur ein Finanz- sondern eher ein Ressourcenproblem ist.

Persönlich erwarte ich keine grosse Wirkung von diesem Amendement. Ich denke, es wäre ein Signal, aber ich gehe auch davon aus, dass der Direktor dazu fundiert Stellung nehmen wird.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne, heureuse commune qui a récemment reçu l'approbation partielle de son plan d'aménagement local mais avec une série longue comme le bras d'exigences, qui demanderont de nombreuses procédures. C'est pourquoi je vous invite à soutenir l'amendement déposé par notre collègue Daniel Bürdel. C'est incompréhensible que des moyens soient soustraits à la DIME pour le traitement des procédures d'aménagement du territoire même si j'invite cette dernière à faire l'économie de procédures dont beaucoup sont dispensables. Il y a également beaucoup d'exigences qui, à mon sens, relèvent de la compétence communale. Néanmoins, il est absolument nécessaire que le traitement des PAL puisse avancer. Je vous invite donc à soutenir l'amendement du député Bürdel.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Le groupe VERT·E·S et allié·e a examiné avec minutie le budget de la DIME et aurait une question concernant le Service des bâtiments. Nous constatons avec intérêt l'augmentation des moyens attribués à ce service, mais nous nous étonnons que, dans le poste « entretien et rénovation des bâtiments », qui a augmenté de 3,6 à 5,6 millions, relativement peu de mesures concrètes de rénovation énergétique des bâtiments sont prévues. Vu la crise énergétique et les défis climatiques, la rénovation énergétique devrait être la priorité de ce service. Notre question est la suivante: comment dégager, à l'avenir, des moyens nécessaires pour que ce gros défi que constitue l'assainissement énergétique des bâtiments soit vraiment pris en charge?

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). La CFG n'a pas eu connaissance de l'amendement Bürdel. Je ne peux donc pas me prononcer en son nom. Je constate toutefois qu'il concerne la même rubrique de compensation que l'amendement proposé dans la version bis par la CFG. Si celle-ci devait faire un choix, elle préférerait prioriser le sien. Sur l'objet en soi, je peux relever, sans trop de problèmes, le souci qu'a la CFG dans le traitement des PAL. Cependant, il faudrait se réunir autour d'une table pour débattre de l'ensemble de la procédure des PAL, qu'elle soit nationale ou cantonale. Nous sommes confrontés à une situation des communes très problématique sur des temps très longs concernant la révision des PAL. Pendant ces temps très longs, des lois se modifient. L'Etat prend donc des prises de position différentes et nous devons refaire des mises à l'enquête. Nous sommes donc dans une situation extrêmement complexe mais qui, à mon avis, ne peut être résolue uniquement au niveau cantonal. Je laisse le commissaire s'exprimer à ce sujet s'il le désire. Les deux avis exprimés par MM. Freiburghaus et Marmier, je les laisse en l'état, évidemment. Je laisserai M. le Commissaire répondre à la question du député Kolly en lien avec la Visitation ainsi qu'à la question de M. Clément relative à l'assainissement des bâtiments.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Zuerst zum Antrag Bürdel: Die Tatsachenbeschreibung von Grossrat Bürdel ist richtig, die Anzahl der Ortsplanungen muss vielleicht etwas präzisiert werden: Es sind 17 allgemeine generelle Ortsplanungsrevisionen französisch, 12 deutsch noch hängig, andere sind Teilrevisionen. Teilrevisionen kommen natürlich immer wieder neue dazu, weil irgendeine Gemeinde wieder ein Projekt hat. Diese können wir nicht abbauen, weil etwa gleich viele wieder reinkommen wie rausgehen. Die Totalrevisionen hingegen stammen immer noch aus Resten der Politik, dass viele Gemeinden bis zum letzten Moment gewartet haben - aus nachvollziehbaren Gründen, als Syndic hätte ich das vermutlich auch gemacht, weil jeder noch

möglichst viel bauen wollte, damit er nicht auszonen musste. Das hat die ganz grosse Mehrheit der Gemeinden gemacht. Das beantwortet auch die Frage von Grossrat Dietrich und dem Berichterstatter. Das hat zur Folge gehabt, dass wir eine grosse Spitze gehabt haben. Wir haben mit dem Wiederankurbelungsplan, dem Plan de Relance, zusätzliche Ressourcen bekommen, um diesen Berg relativ rasch abzubauen. Das ist weitgehend gelungen. Wir haben relativ viel abbauen können, von weit über 100 hängigen Totalrevisionen sind heute noch diese 17 beziehungsweise 12 hängig, davon ein Drittel im Schlusstadium. Das heisst, in den nächsten Monaten sollten die verabschiedet werden können. Es bleiben dann die grösseren, komplexen Totalrevisionen vor allem der grösseren Städte, wo es massiv Widerstände von verschiedensten Gruppen gibt, die das Ganze verzögern mit zahlreichen Neuauflagen der Gesamtrevision.

Nichtsdestotrotz ist die Aussage, dass Zusatzressourcen die Möglichkeit gäben, die hängigen Planungen etwas rascher zu behandeln, richtig. Es ist natürlich auch eine Ressourcenfrage, nicht eine Frage von Franken und Rappen sondern des zuständigen Personals. Dies gilt etwas mehr für deutsch als für französisch wegen der kritischen Masse der Minderheit: Wenn ein kleiner Ausfall, Mutterschaftsausfall oder was auch immer, kommt und Sie wenig Leute haben, ist die Wirkung grösser, als wenn Sie mehr Personal haben und schneller kompensieren können.

Wir haben über den Ankurbelungsplan für die beiden Jahre temporäres Personal angestellt, dessen Verträge Ende Jahr auslaufen. Das sind zum Teil Leute, die vermutlich noch frei wären auf dem Arbeitsmarkt. Die Frage von Grossrat Freiburghaus: Kann das Geld auch in Brain umgesetzt werden? Voraussichtlich Ja. Ich kann die Frage jedoch nicht definitiv beantworten, weil ich den Antrag erst heute zur Kenntnis genommen habe und müsste dem nachgehen. Grundsätzlich, von der Struktur des Personals her, ist die Antwort ja.

Das Personal ist heute bereits da, ich gehe davon aus, dass die meisten noch keine neuen Verträge haben. Das heisst, es ist vermutlich machbar. Die Wirkung? Ja, es kann beschleunigen.

Zum Antrag selber: Der Staatsrat hat dazu selbstverständlich nicht Stellung genommen, weil er ihn heute zur Kenntnis nimmt. Insofern muss ich den Antrag im Namen des Staatsrates bekämpfen, in der Erinnerung daran, dass die Kompensation auf dem gleichen Budgetposten wie die Kompensation des Kulturanspruches kommt und dass dieser Budgetposten einer Liste von konkreten Projekten entspricht. Damit habe ich geschlossen zu diesem Punkt.

Zu den verschiedenen Fragen:

Pour répondre à la question du député Kolly sur le couvent de la Visitation, les deux postes, c'est-à-dire les 120 000 francs dédiés aux études sur le bâtiment et les 10 millions de francs mis en réserve correspondent à un montant très général plutôt qu'à d'éventuelles valeurs, car il n'y a pas encore eu d'échanges entre les intéressés à ce sujet. Le Conseil d'Etat a écrit, au début de l'été, une lettre d'intention à la communauté des sœurs de la Visitation après une demande de celle-ci, adressée au Conseil d'Etat, de reprise de ce bâtiment dans la mesure où la communauté a une évolution démographique qui leur a posé un certain nombre de questions. Celle-ci s'est adressée à plusieurs collectivités publiques, dont l'Etat, pour leur demander si elles étaient intéressées par une reprise. J'ai eu plusieurs entretiens avec la sœur supérieure, malheureusement décédée entretemps - mais la position des sœurs est la même - qui a souhaité que l'esprit de ce couvent reste le même et écarté le risque que ce dernier parte sur un marché libre à des acquéreurs inconnus avec des utilisations très éloignées de celles qui leur tiennent à cœur. Nous avons eu des discussions au sein du Conseil d'Etat pour voir quelle pourrait être l'utilité d'un tel bâtiment dans le cadre des politiques immobilières de l'Etat. Vous avez évoqué, à juste titre, l'emplacement précis de ce couvent. Il se trouve à proximité directe et immédiate du Musée d'art et d'histoire de Fribourg. Nous nous trouvons dans la phase préalable de réflexion de mise en exergue de collections de biens religieux, uniques en Suisse et pour lesquels le canton de Fribourg a une réputation. Nous y voyons une possibilité de rendre notre Musée plus attrayant. C'est une fonctionnalité possible. Il y en a d'autres à cet endroit-là. Nous gardons évidemment à l'esprit qu'il s'agit d'un bâtiment hautement protégé, particulièrement l'église mais aussi l'ensemble du bâtiment. Nous avons eu des échanges avec la communauté des sœurs et leur représentant. Nous en aurons encore ces prochains temps en compagnie de la Ville de Fribourg et de la commune bourgeoise de Fribourg. La communauté s'est d'ailleurs adressée aux trois partenaires afin d'examiner à la fois l'intérêt de chacun et de ses partenaires mais aussi le potentiel de leurs besoins avec des possibilités soit d'acquisitions communes, soit d'acquisitions par l'un des partenaires avec mise à disposition contractuelle aux autres partenaires d'un certain nombre d'éléments et la volonté aussi des sœurs qui sont encore de la communauté de pouvoir poursuivre leurs activités selon des conditions contractuelles à régler dans un premier temps. Vous serez évidemment tenus au courant, notamment à la CFG, de la suite de ce dossier. Il nous a cependant semblé essentiel, car il y a une certaine urgence vu l'évolution de la communauté, de donner des réponses. Les sœurs nous ont en effet demandé d'être rapides dans cette opération.

Die Frage von Grossrat Freiburghaus habe ich bereits klar beantwortet.

Je n'ai pas de commentaire particulier au sujet de l'intervention du député Marmier, qui a exprimé son soutien par rapport à l'amendement Bürdel. Nous aurons l'occasion de discuter, en temps voulu, de certaines remarques dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre au Grand Conseil. Nous aurons la possibilité de discuter plus longuement de la répartition des

compétences entre communes et canton, législatif et exécutif en termes d'aménagement du territoire. En ce qui concerne la question du député Clément, la rubrique que vous évoquez ne concerne qu'une partie des travaux d'entretien. Il y a plusieurs rubriques qui font la somme des travaux d'entretien. Celle que vous mentionnez n'englobe qu'une partie de ces frais d'entretien. Sur l'ensemble des travaux d'entretien, la remarque tient peu la route. Je vous accueille volontiers pour vous montrer les travaux du SBat. Nous avons au contraire massivement augmenté, tant dans l'entretien que dans l'investissement, les montants que nous allouons à l'assainissement énergétique de nos bâtiments. Nous avons un parc immobilier de l'Etat de Fribourg qui, de manière générale, n'est pas en bon état. Nous avons fait une évaluation générale du parc dans le cadre des travaux de réorganisation du Service des bâtiments évoqués par le rapporteur. Nous avons constaté un gros besoin de rattrapage sur une bonne partie du parc immobilier du canton. Cela vaut tout particulièrement pour le sous-ensemble parc immobilier universitaire, où l'état est encore plus mauvais que dans la moyenne du parc immobilier, ce qui nous pose d'autres problèmes. Cela signifie deux choses: d'une part, une augmentation progressive du budget d'entretien qui a été mis tant au budget qu'au plan financier du Conseil d'Etat avec les ressources en personnel – cela ne sert à rien d'avoir l'argent si vous n'avez pas les personnes qui gèrent les très nombreux chantiers nécessaires. D'autre part, sur un certain nombre de bâtiments, nous avons sorti une soixantaine de bâtiments les plus énergivores. Nous avons fait deux classements parallèles: le premier concerne les bâtiments les plus énergivores et parmi ceux-ci, l'efficacité de l'investissement sur ces bâtiments. Nous avons des bâtiments comme la Cathédrale, qui sont très énergivores mais qui ne se trouvent pas en tête de liste d'assainissement énergétique pour des raisons évidentes. Par contre, d'autres le sont. Le classement qui a été fait en vue d'une proposition qui devrait vous être transmise, que le Conseil d'Etat a déjà mis dans son plan financier, est un crédit d'investissement d'un ordre de grandeur de 200 millions de francs dans un premier temps pour l'assainissement important de toute une série de bâtiments. Il s'agit des bâtiments sur lesquels vous ne pouvez vous contenter de changer quelques fenêtres, un plafond ou ajouter quelques panneaux photovoltaïques sur le toit mais où l'analyse montre que si nous voulons les assainir, nous devons y aller de manière solide. Ce sont donc de plus gros chantiers. Le choix du Service des bâtiments, c'est de cesser de lancer des chantiers tous les deux ou trois ans pour traiter un certain nombre de bâtiments mais de prioriser des bâtiments que nous souhaitons assainir globalement avec un potentiel d'économie d'énergie très important. C'est le côté positif du piètre état de notre patrimoine immobilier. La marge de progression est grande. Nous pourrions, avec l'argent investi, amortir, en termes de frais d'énergie, plus rapidement que si nous avions un parc en très bon état. C'est un peu paradoxal de s'exprimer ainsi, mais c'est la réalité.

Quant aux remarques du rapporteur sur les effets des lois fédérales sur l'aménagement du territoire, j'ai déjà donné, dans le cadre de ma réponse au député Bürdel, quelques commentaires sur le nombre de PAL arrivés à la dernière seconde pour des raisons propres au canton de Fribourg que tout le monde connaît. Quant au droit fédéral, j'ai entendu quelqu'un dire avec enthousiasme, à l'assemblée des communes samedi matin, que la LAT 2 apportera beaucoup de clarté. On peut être pour ou contre la LAT 2, on peut avoir plusieurs opinions à ce sujet. Cependant, si vous pensez qu'une modification de la LAT, quelle qu'elle soit, va amener davantage de clarté et de sécurité du droit dans les cantons, vous faites preuve d'un enthousiasme assez extraordinaire. J'ai été un peu surpris de cet enthousiasme exprimé par un syndic samedi matin lors de l'assemblée des communes. Actuellement, quatre projets de droit fédéral qui proposent des modifications de la LAT sont en cours au Parlement fédéral entre les deux Chambres. Il s'agit de la LAT 2 elle-même, ce que nous appelons *Mantelerlass* en allemand ou la loi générale qui concerne la politique énergétique. C'est le contre-projet à l'initiative des glaciers. Il y en a un quatrième. Vous avez quatre projets dans lesquels à chaque fois, l'une ou l'autre ou les deux Chambres sont en train de touiller des articles de la LAT dans la modification d'autres droits. C'est un exercice passionnant. Il n'y a pas beaucoup de gens qui ont encore la vision globale de tout ce qui se fait là-bas. On le suit d'assez près au comité de la DTAP. Nous essayons de faire valoir les intérêts des cantons. Ces derniers, indépendamment des différentes positions politiques que nous pouvons avoir sur l'aménagement du territoire, ont une préoccupation relativement forte, à savoir arrêter de changer tous les trois mois les règles du jeu de la LAT, car les conséquences sont subies par les cantons, les communes où l'on crée de l'insécurité du droit. Je vais aller défendre, en janvier, devant les commissions des Etats, les positions des cantons. Nous avons des positions, que ce soit à gauche ou à droite, des positions qui ne sont pas si éloignées. Notre principale préoccupation, c'est que nous ayons une certaine stabilité du droit, le pire étant le changement constant des règles. Vous donnez d'une part des motifs aux recourants; vous stoppez des projets, vous freinez le développement. Ce sont les réponses que nous pouvons vous donner actuellement. Un projet de modification que le canton défend, vu que vous évoquez cette thématique, est le projet qui concerne la centrale de Biomasse de Galmiz. Ce n'est pas l'idée de favoriser cela mais plutôt de trouver des possibilités, pour des projets d'énergie renouvelable, dans le domaine biomasse ou *Kreislaufwirtschaft* (économie circulaire) de trouver des sites pour des projets qui existent aujourd'hui et de faciliter les règles du jeu. Le canton le fait en accord avec les deux commissions - Conseil national et Conseil des Etats - pour essayer de favoriser les projets propres. Nous en avons beaucoup dans le canton de Fribourg, à ce jour bloqués, pour lesquels le droit fédéral doit être changé.

> Au vote, la proposition de M. Bürdel, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 85 voix contre 14 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Bürdel: Total 85

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bonny David (SC,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Total 14

Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB)

Se sont abstenus: Total 2

Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP)

> Modifié selon la proposition de M. Bürdel.

—

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

Direction de la santé et des affaires sociales

Rapporteur-e:	Boschung Bruno (<i>Le Centre /Die Mitte, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	10.10.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3250</i>)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3314</i>)

Examen de détail

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Nous tenons à remercier Monsieur le Conseiller d'Etat, Philippe Demierre, directeur de la DSAS, ainsi que Madame Nicole Oswald, secrétaire générale, pour l'aperçu reçu avant la visite, l'accueil, les réponses aux questions le jour de la visite et pour les informations fournies après la séance.

Remarques générales: Le résultat du compte de fonctionnement du budget 2023 est stable par rapport à 2022. Le Budget prévoit un excédent de charges de 793,9 millions. C'est donc quasiment le même montant qu'au budget 2022 avec 793,7 millions. Il s'agit du résultat de variations à la hausse et à la baisse qui s'annulent presque complètement. Aucun montant est prévu au niveau des investissements (en 2022 : 285 000).

Les principaux écarts au budget de fonctionnement sont les suivantes :

A la hausse:

- > subventions cantonales nettes pour l'assurance-maladie: + 5,8 millions;
- > automatismes salariaux (indexation + palier) dans établissements subventionnés (EMS, IS; effet net): + 5,6 millions;
- > financement hospitalier: + 5,0 millions; dont HFR: 2,3 millions; RFSM: 1,2 million; HIB: 0,5 million; cliniques privées: 0,1 million; hospitalisations hors canton: 0,9 million;
- > convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade: + 2,1 millions;
- > aide et soins à domicile: + 1,1 million.

A la baisse:

- > mesures de soutien COVID-19 pour les entreprises publiques: - 8,0 millions;
- > montant unique au Budget 2022 pour mesures transitoires pour la réforme de la Caisse de prévoyance (effet net): - 5,8 millions;
- > aide sociale dans l'asile (effet net): - 5,2 millions;
- > financement de la task force sanitaire: - 2,8 millions.

Secrétariat général:

Le budget du Secrétariat général de la DSAS prévoit un excédent de charges de 3,8 millions, ce qui représente, en comparaison avec le budget 2022, un écart de moins 2,5 millions. Les principales causes en sont les suivantes:

- > 3010.118 – *Traitements du personnel auxiliaire:* + 1 EPT pour la gestion de la crise ukrainienne, plus 120 000 frs.
- > 3010.007 – *Traitements du personnel auxiliaire lié à COVID-19:* réduction forte des dépenses d'un montant de 5,6 millions en 2022 à 1,5 millions pour assurer la Task Force sanitaire, le traçage, le testing et la vaccination.
- > 3199.007 – *Frais d'intervention liés à COVID-19:* réduction des dépenses d'un montant de 780 000 en 2022 à 200 000 pour assurer le Call Center et pour les frais d'exploitation des centres de vaccination.
- > 4260.700 – *Récupération de frais liés à COVID-19:* recettes fédérales en diminution de 2,2 millions en 2022 à 300 000.

Les montants dans les trois positions concernant le COVID-19 tiennent compte du maintien des postes clé sur les six premiers mois de l'année et sur une activité minimale de trois mois de l'année pour la hotline, le traçage et la vaccination.

Service de l'enfance et de la jeunesse: ce service prévoit un excédent de charges de 1.8 millions. A la position 3010.100 (traitements du personnel), on observe une augmentation de 2,5 EPT ou 0,5 million de frs.

Comme le rapporteur général l'a déjà annoncé, un amendement a été déposé à la CFG demandant d'augmenter de 10 000 francs le montant des projets subventionnés selon la LEJ (position 3636.200) afin de respecter de la décision du Grand

Conseil du 11 septembre 2019. C'était un mandat et le commissaire a dû admettre que les termes de ce dernier n'étaient pas respectés. Lors de la séance du 21 octobre 2022, la CFG a chargé la DSAS de trouver la compensation nécessaire dans son budget. Afin de respecter la décision du GC du 11 septembre 2019, la Direction nous a proposé la variante suivante, écartant ainsi la nécessité du dépôt d'un amendement : augmenter le montant des Projets subventionnés selon la LEJ de 10000 francs tout en maintenant le montant total de la rubrique comptable concernée (3636.200) à 1 415 000 francs (statu quo). En effet, cette rubrique intègre, au budget 2023, également une augmentation de 90 000 francs de la subvention pour l'Office familial Fribourg et, comme le 80% des subventions sont versées l'année en cours et le 20% l'année suivante, cela signifie que pour une augmentation de 90 000 francs, seuls 72 000 francs seront versés en 2023, ce qui fait que nous aurons suffisamment de marge pour les 10 000 francs qui manquaient pour les subventions pour 'Je participe - I mache mit'. Ainsi, le montant total de la rubrique (1 415 000 francs) permet :

- > de respecter la décision du GC pour les projets subventionnés selon la LEJ (attribution d'un montant de 200 000 Fr en 2023); et
- > de respecter l'augmentation de la subvention à l'Office familial décidée (attribution d'une augmentation totale de la subvention de 90 000 francs, mais versement du 80% en 2023, à savoir 72 000 francs).

Bien sûr, cela signifie qu'au budget 2024, étant donné que l'entier de la subvention sera versée à l'Office familial (les 20% de 2023 et les 80% de 2024), un montant supplémentaire de 10 000 francs devra être prévu sous la rubrique en question.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens d'abord à remercier les rapporteurs, Messieurs Bruno Boschung et François Ingold, pour la bonne collaboration et l'excellent travail qui a été mené au sein de la direction. Je remercie également ma secrétaire générale, Madame Oswald, pour les renseignements apportés lors de notre rencontre.

Schmid Ralph Alexander (VEA/GB, LA). Je ne suis plus actif comme chirurgien thoracique à l'HFR, on a créé le service et ce dernier est maintenant indépendant.

In dem ganzen Budget fällt mir eine Zahl extrem auf, das sind diese über 90 Millionen Franken für extrakantonale Hospitalisationen. Das ist ein Riesenbetrag. Man muss das in Betracht ziehen: wenn man ein neues Spital bauen will für eine halbe Milliarde Franken oder mehr, dann sind diese 90 Millionen Franken eine Riesenausgabe und ich glaube, finanzpolitisch und in der Finanzplanung des Kantons müssen diese 90 Millionen Franken angegangen werden und es müssen strategische Ziele erreicht werden, um diese 90 Millionen Franken zu verhindern oder zu vermindern - verhindern ist wahrscheinlich übertrieben.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt, je suis vice-présidente du comité de direction du Réseau santé-social de la Gruyère, membre du comité de l'AFISA et présidente des foyers de la ville de Bulle. L'AFISA, association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide et des soins à domicile, a fait, en février déjà, une demande d'augmentation du prix de pension afin que celui-ci passe de 105 francs à 107 francs pour compenser l'indexation au coût de la vie ainsi que l'augmentation annuelle des paliers salariaux. A la fin août, à la suite de l'augmentation importante des coûts pour l'approvisionnement en énergie, les produits d'alimentation et de nettoyage et les assurances, impactant négativement et de manière importante les budgets des EMS pour 2023, l'AFISA a envoyé une nouvelle demande exceptionnelle d'augmentation pour élever ce prix de pension à 110 francs. Au début novembre, le Conseil d'Etat a approuvé une ordonnance modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse prévoyant ainsi une augmentation de 3 francs du prix de pension pour 2023 pour atteindre le montant journalier de 108 francs. Nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir accepté cette demande d'augmentation, même partielle. Ceci va soulager les communes en diminuant le déficit des EMS qu'elles doivent assumer. Cependant, le coût de cette augmentation du prix de pension n'apparaît pas dans le budget de l'Etat 2023. De quelle manière est-il prévu de le financer? Par ailleurs, nous nous inquiétons du terme « provisoire » dans le courrier annonçant cette augmentation prévue pour 2023 seulement. En effet, il est évident que la large majorité des charges ne diminuera pas, bien au contraire. Nous sommes d'avis que cette augmentation du prix de pension doit être pérennisée, voire revue à la hausse à futur en fonction de l'évolution des coûts. Quelle est la vision du commissaire du gouvernement concernant le prix de pension en EMS?

Mäder-Brühlhart Bernadette (VEA/GB, SE). Meine folgenden Fragen betreffen das Réseau Fribourgeois de santé mentale, das Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit (Amt für Gesundheit 3605).

Die Verantwortlichen des Netzwerks zeigten sich an ihrer Präsentation während der Oktober-Session besorgt über die schwer zu vereinbarenden finanziellen Zwänge mit der geforderten und dringend notwendigen Öffnung und Weiterentwicklung ihrer Dienste.

Bei ihren aufgezeigten finanziellen Schwierigkeiten und Vorgaben ist mir vor allem der Rückzug des Amtes für Informatik und Kommunikation (SITel) aufgefallen. Dieser Rückzug bedeutet für das Netzwerk hohe Mehrkosten, Geld, das dringendst für seine Kernaufgaben benötigt würde!

Herr Generaldirektor Renevey sprach von Mehrkosten in Millionenhöhe für die Migration der Informatik, ganz abgesehen von den jährlich zu erwartenden Mehrkosten. Deshalb meine Frage an den Staatsrat: Wie hoch ist der Anteil des RFSM/FNPG an den Mehrkosten dieser Migration, und wie hoch werden seine jährlichen Mehrkosten zu Buche schlagen?

Im vorliegenden Budget ist der Betrag für das RFSM/FNPG gegenüber dem Vorjahr um 765'000 Franken erhöht, bei den Budgetposten 3634.030-.034. Handelt es sich dabei um neue Ressourcen für eine Weiterentwicklung der dringend benötigten Dienste oder lediglich um einen Ausgleich, eine Beteiligung an den Mehrkosten der Informatik-Migration? Denn diese Mehrkosten bedeuten im Besonderen für das RFSM/FNPG ein echtes Problem!

Als Eckpfeiler der kantonalen öffentlichen Psychiatrie muss sich dieses zwingend laufend für andere Bereiche öffnen und laufend weiterentwickeln. Stagnierende finanzielle Ressourcen gefährden Entwicklungsforderungen, um die Qualität der Versorgung zu gewährleisten. Und dies ist gerade in der heutigen schwierigen Zeit immens wichtig. Denken wir nur an die Zunahme der Fälle in der Jugendpsychiatrie. Hier darf auf keinen Fall gespart werden!

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec les questions que je vais vous poser. J'en ai deux. La première concerne la question des subsides d'assurance-maladie. Il y a semble-t-il une augmentation de l'ordre de 7 millions au Budget 2023. Nous avons récemment reçu l'information au sujet des hausses des primes. On constate une augmentation proche de 900 francs par an avec une franchise basse pour une famille gruérienne qui a deux enfants. Ces 7 millions tiennent-ils déjà compte de cette augmentation des coûts pour lutter contre la précarisation des familles? Y a-t-il un élargissement du cercle des bénéficiaires? Pouvez-vous nous en dire plus sur le cercle des personnes touchées pour éviter cette paupérisation croissante? La deuxième question porte sur le budget. Je ne suis pas membre de la CFG, j'en suis vraiment désolé, je n'ai peut-être pas le regard assez pointu mais j'ai vraiment cherché dans ce budget 2023 le montant alloué aux prestations complémentaires pour familles. Je ne l'ai pas trouvé. Est-ce que Monsieur le Commissaire du gouvernement pourrait nous dire où il se trouve? Voilà donc 20 ans que nous n'appliquons pas la Constitution cantonale, 20 ans d'illégalité. Je pense toujours à Monsieur le Commissaire du gouvernement en charge des finances qui nous dit, à chaque fois que nous élaborons un budget, que nous devons respecter la loi, égaliser les charges et les dépenses. Il faut que cela soit parfaitement légal. Toutefois, la Constitution nous dit de mettre en œuvre ces prestations complémentaires familles depuis plus de 20 ans. Cela fait 20 ans que cela est illégal. Aurons-nous la chance de voir, dans ce budget 2023, le montant alloué aux prestations complémentaires familles ou Fribourg veut-il continuer à avoir la palme de l'illégalité et d'aller au-delà de ces 20 ans et continuer à ne pas appliquer une disposition constitutionnelle, voulue par les Fribourgeoises et Fribourgeois depuis, sauf erreur de ma part, mai 2004?

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je suis vice-président de la Fédération des patients. J'ai une première question qui concerne les prestations d'intérêt général de l'HFR. Nous savons que par ce biais l'Etat finance de nombreuses et très importantes prestations d'intérêt général justement, d'intérêt de santé publique, de formation notamment aussi, de l'HFR et j'aurais aimé savoir combien l'HFR avait demandé à la base, combien l'Etat a donné finalement et comment l'éventuelle différence s'explique.

Dann habe ich noch eine Frage zur Zweisprachigkeit: Im September haben wir intensiv über das Mandat für die Zweisprachigkeit am HFR diskutiert, und wir haben dieses Mandat überwiesen. Im Budget des HFR sind 300'000 Franken vorgesehen, das sind etwa 12'000 Franken mehr als im Vorjahr. Reicht das, um dieses Mandat umzusetzen? Hier bin ich auch nicht Mitglied der Kommission, aber das würde mich erstaunen, wenn diese 12'000 Franken reichen würden, um dieses Mandat unseres Grossen Rats umzusetzen.

Finalment, encore une question concernant la mise en œuvre des obligations constitutionnelles, celles-ci dérivant de l'initiative sur les soins infirmiers. On a une offensive de formation en préparation au Parlement fédéral, on l'a entendu tout à l'heure. On sait aussi que nous allons pouvoir recevoir très prochainement des montants de la Confédération pour améliorer ou augmenter les capacités de formation dans le canton. J'ai entendu Monsieur le Directeur de la DEEF évoquer un nombre de places de 150 jusqu'en 2025. Cela m'a relativement surpris, car nous serions même en dessous de l'effectif formé aujourd'hui. On sait qu'actuellement, nous ne formons pas suffisamment d'infirmières et d'infirmiers dans le canton pour pouvoir remplir les besoins des nombreuses institutions de santé dans le canton. J'aimerais savoir dans quelles perspectives nous allons, notamment pour le financement de places de formation pratique. C'est bien joli de former des gens dans les hautes écoles qui sont d'excellente qualité, mais il faut que ces étudiantes et étudiants puissent trouver une place de formation pratique. Cela nécessite un financement adéquat des institutions de santé, que ce soit dans le domaine stationnaire ou ambulatoire.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Mes liens d'intérêt: je suis président de la Tuile. J'interviens juste pour faire une remarque au sujet des indexations. Monsieur le rapporteur s'est précédemment réjoui que les institutions subventionnées fussent aussi au bénéfice de montants importants pour l'indexation des salaires. Maintenant que nous sommes dans une période d'inflation, ce qui est vrai pour les institutions subventionnées sur cette base ne l'est pas pour les institutions reconnues au sens de l'article 14 de la LASoc par le Service de l'action sociale. Dans ce sens-là, nous n'avons pas de base légale actuelle pour une indexation automatique. Les montants ne sont pas prévus au budget. Je pense qu'il s'agit d'une lacune. Cela n'a pas prêté

à grosse conséquence ces dernières années, mais, vu la situation actuelle, cela va engendrer des problèmes très importants. Je reviendrai probablement au début de l'année avec une proposition pour ancrer ceci dans une base légale de manière à pouvoir trouver les fonds nécessaires.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Ich danke allen, die sich gemeldet und interveniert haben. Ich versuche, die einen oder anderen Fragen zu beantworten oder eine Ergänzung dazu zu machen, wo es möglich ist. Vielleicht zu der ersten Intervention von Herrn Grossrat Ralph Alexander Schmid: Es ist so, wir diskutieren jedes Jahr über dieses Thema, vor allem, wenn wieder die Nachtragskredite auf dem Tisch liegen, weil es ja sowieso nie reicht. Wir haben dieses Jahr, wie ich erwähnt habe, diese Position um 0,9 Millionen Franken erhöht, aber das wird wahrscheinlich - ich sage es hier offen - wieder nicht reichen, weil die Beträge grösser sind.

Man muss sich einfach einer Sache bewusst sein: Diese ausserkantonalen Spitalaufenthalte, wenn wir ehrlich sind - ich spreche jetzt nur von den Kosten - kosten den Kanton eigentlich nicht mehr. Ob wir die Leute hier in Freiburg behandeln lassen im HFR oder ob sie draussen behandelt werden, der Preis ist derselbe. Das ist die eine Realität. Aber das Unschöne daran ist, dass unser Freiburger Spital an diesen Fällen nichts verdient. Das muss man so einmal sagen. Diese Millionen sind einfach weg. Es kostet den Staat unter dem Strich nicht mehr, ich möchte sogar sagen, manchmal sogar weniger, aber die Fälle sind für unser Spital verloren, und unser Spital, wenn es überleben will, braucht diese Fälle. Da bin ich mit Ihnen einverstanden.

Après l'intervention de Madame Pythoud-Gaillard au niveau des prix de pension, je peux déjà vous confirmer que rien ne figure dans le budget 2023. Peut-être n'est-ce pas nécessaire de l'y porter. En effet, lorsque nous avons discuté du budget, ce dernier était déjà ficelé et l'arrêté a été élaboré par le Conseil d'Etat par la suite. Ce montant de trois francs, limité à une année, ne fait pas l'unanimité. Je laisserai Monsieur le Conseiller d'Etat répondre à cette question.

Frau Bernadette Mäder, Ihre Intervention: Ich habe nicht alles ganz nachvollziehen können. Aber ich denke, dass zum grossen Teil der Fragen, die Sie gestellt haben, der Herr Staatsrat Stellung dazu nehmen wird. Wenn ich Sie richtig verstanden habe, geht es auch um einen Rückzug vom SITel usw., der Migration. Das haben wir in anderen Direktionen und Institutionen auch erlebt. Dies ist vielleicht einmal ein Thema, wo man klar definieren muss, was eigentlich noch gemacht werden soll.

Monsieur Mauron, les prestations complémentaires familles ne figurent effectivement pas au budget 2023. Toutefois, je n'ai pas encore étudié de manière approfondie le plan financier pour les années à venir. Si je ne me trompe pas, il y a au moins, pour 2024, un montant prévu. Je laisserai Monsieur le Conseiller d'Etat, s'exprimer à ce sujet. Au niveau des caisses-maladie, il y a un montant en augmentation de 5,8 millions de francs pour l'année prochaine. Toutefois, c'est justement l'augmentation prévue pour les gens qui touchent les « Prämienverbilligung ». Tout le monde n'en bénéficiera pas.

Herr Zürich, ich spreche jetzt auch auf Deutsch, weil Sie auch ein bisschen auf Deutsch gesprochen haben. Prestations d'intérêt général, das war ein Thema. Wir haben genau diese Frage in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission auch diskutiert: Was wurde eigentlich einmal verlangt und was konnte man schlussendlich geben? Ich muss Ihnen ehrlich sagen, ich weisse es nicht mehr genau. Aber ich denke, Herr Staatsrat Demierre wird dazu eine Antwort geben können. Es gibt natürlich immer Differenzen, aber das lasse ich ihn sagen.

Das Mandat der Zweisprachigkeit: Natürlich, mit diesem wenigen Geld wird es wahrscheinlich kaum möglich sein, bereits nächstes Jahr grosse Stricke zu zerreißen. Da bin ich selber ein bisschen gespannt, das haben wir überhaupt nicht diskutiert in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission.

Rien n'est visible dans le budget au niveau de la formation des infirmières et infirmiers. Monsieur le Conseiller d'Etat nous dira si quelque chose est alloué pour cela.

Monsieur Rey, vous avez raison, cela n'est pas valable pour toutes les institutions. Ce sont seulement celles qui sont accréditées. Accréditées n'est pas le bon terme. Elles le sont toutes si elles bénéficient de subventions selon la loi. Nous avons déjà abordé ce sujet en CFG. Peut-être aurez-vous l'occasion d'intervenir à ce sujet.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je répondrai en respectant l'ordre des interventions. Monsieur le Député Schmid, nous avons, dans le canton, 90 millions de coûts pour les hospitalisations extra-cantoniales. C'est un sujet abordé par la direction, repris par l'étude d'excellence opérationnelle réalisée par KPMG, cela a été relevé. Le but est de trouver, de comprendre pourquoi nous en arrivons là. Quelles sont les causes qui font que les personnes vont, de préférence, dans un canton autre que Fribourg pour se faire soigner? Nous étudions cette question actuellement pour pallier ceci à l'avenir et mettre en place une stratégie cantonale en matière hospitalière qui réponde à nos besoins. Nous aurons certes à l'avenir des prises en charge hospitalières qui se feront dans le canton. Nous aurons des éléments qui vont intervenir, d'autres vont cesser ou être différents. Une étude se fait actuellement à ce niveau-là. Je serai en mesure de vous répondre très prochainement à ce sujet-là. Cela nous préoccupe beaucoup. Nous aimerions récupérer un maximum de ces 90 millions.

Concernant l'intervention de Madame la Députée Pythoud-Gaillard en lien avec l'AFISA, nous avons augmenté le prix de pension de 105 à 108 francs à la suite des annonces faites au sujet du prix en augmentation de l'énergie, des assurances, etc. L'augmentation de 3 francs est due pour 2023. Nous verrons ensuite ce qui se passera. Nous ne savons pas si le prix de l'énergie va augmenter davantage ou si d'autres charges vont s'accroître. Nous devons réadapter le prix, peut-être à la hausse. Nous en discuterons au sein du Conseil d'Etat. Nous avons ces trois francs pour 2023 mais ils ne sont pas prévus pour 2024. Cela sera peut-être plus, on n'en sait rien. Ce montant ne figure effectivement pas au budget. Le financement, pour autant qu'il soit accepté, est prévu via des crédits complémentaires. Nous passerons par ce biais-là pour combler ce trou d'augmentation de ces subsides.

Quant à la question du RFSM évoquée par Madame la Députée Mäder-Brühlhart, à la suite de l'entrée en vigueur en 2021 de l'ordonnance sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat, il ressort, après plusieurs échanges entre l'HFR, le RFSM et le SITel qu'une sortie complète du SITel constitue la seule option envisageable dans le cadre de l'application de l'ordonnance précitée. Pour toutes les unités autonomes telles que le RFSM et l'HFR, la réponse est la sortie complète du SITel et une autonomie sur les services IT en termes de gouvernance, d'investissement et d'exploitation. En utilisant en grande partie les mêmes services IT et faisant face à des contraintes similaires, l'HFR a procédé à une première analyse de sortie complète pour lui-même et le RFSM. Ainsi, le coût du projet de migration, qui comprend les investissements en matériel, logiciels et prestations de service, est estimé à environ 6 millions de francs pour l'HFR et le RFSM, donc 6 millions de francs pour sortir du SITel. Pour le RFSM, la sortie est estimée à une fourchette allant de 2,5 à 3 millions. A cela s'ajoutent les coûts annuels d'exploitation, également appelés à augmenter. Selon le directeur général du RFSM, les coûts d'exploitation seront absorbés par les tarifs. Ils vont pouvoir se financer comme ceci. A noter que l'augmentation des montants entre le budget 2022 et 2023 du RFSM se rapporte au financement supplémentaire de certaines prestations d'intérêt général et autres prestations, notamment une nouvelle prestation pour l'autisme et des montants supplémentaires pour la recherche. Ceci ne concerne pas la question de la sortie du SITel. Voilà les réponses que je peux vous apporter, Madame la Députée, par rapport à ces questions très intéressantes, qui nous préoccupent aussi.

Concernant les questions de Monsieur le Député Mauron, il est clair que les 7 millions prévus dans le budget permettront de compenser entièrement la hausse des primes pour les bénéficiaires des subventions de l'assurance-maladie. Vous l'avez très justement dit, Monsieur le rapporteur. Des discussions plus larges au sujet des réductions de primes seront menées au sein du Conseil d'Etat avec l'initiative sur les primes abordables. Je ne peux pas encore me prononcer à ce niveau-là. Une rencontre avec le comité d'initiative est prévue très prochainement.

Concernant les prestations complémentaires familles, vous avez raison, cela fait 20 ans. Il y a 20 ans, j'avais 20 ans de moins, je n'étais pas encore député, je n'avais même pas l'intention de le devenir. Je suis actuellement conseiller d'Etat et mon envie, Monsieur le Député Mauron, est de pouvoir introduire ces prestations complémentaires familles le plus vite possible dans notre canton. Il est temps de se tirer un coup de pied où je pense et d'avancer sur cette thématique. Nous nous sommes tiré le coup de pied, nous allons avancer. Je peux donc vous affirmer que selon les scénarii prévus à ce jour, les prestations complémentaires familles entreront en vigueur dans le canton de Fribourg au mieux dès le 1^{er} janvier 2025. J'œuvrerai dans ce sens. Ce montant-là est inscrit dans le plan financier que nous venons de divulguer. Je suis également impatient de leur entrée en vigueur. Je ferai donc tout pour que cela se passe.

Concernant les questions de Monsieur le Député Zurich en lien avec les prestations d'intérêt général, nous avons également à l'HFR un total de prestations d'intérêt général de 60,8 millions accordé. Cela n'est pas inclus dans la sortie du SITel. Ce sera donc en plus. L'augmentation pour le SMUR est de 400 000 francs. Pour nous, cela est important de pouvoir donner ce maximum à l'HFR.

Concernant le bilinguisme, il est vrai qu'avec ces 100 000 francs, nous pouvons déjà mettre certaines mesures en place. J'évoquais dernièrement cette question avec le directeur de l'HFR, Monsieur Devaud, qui me disait qu'ils proposaient des cours à l'interne. Le bilinguisme est promu dans notre canton, autant pour la partie alémanique que francophone. Ces efforts-là devront être menés. Le Conseil d'Etat discutera des montants à allouer. Peut-être donnerons-nous un peu plus pour cela. J'attache beaucoup d'importance au bilinguisme.

Concernant l'indexation, question évoquée par Monsieur le Député Rey, comme l'a dit avec raison Monsieur le Rapporteur, nous ne sommes pas à la même enseigne dans toutes les institutions. Certaines sont indexées, d'autres pas. Nous nous retrouvons devant une inégalité dont je suis conscient. Nous devons encore en discuter à l'avenir. J'emporte ce problème dans ma besace, Monsieur le Député Rey.

Au sujet des infirmières et infirmiers, une question posée par Madame la Députée Berset, il est vrai que nous avons, depuis 2016, une augmentation progressive d'environ 30% des entrées en formation bachelor pour les infirmières et infirmiers. Un programme de réinsertion à l'intégration, co-financé par la DSAS, existe. Nous avons donc un soutien DSAS pour la recherche des places de stage. Nous étudions, avec la Haute école, comment retenir les infirmières et infirmiers dans la

profession. Nous avons un immense problème : les infirmières et infirmiers sont formé-e-s, restent trois, quatre ans puis quittent la profession. Une étude sortira bientôt de la Haute école de santé pour comprendre pourquoi les infirmières et infirmiers quittent la profession. Ce sera divulgué d'ici à décembre. Le soutien financier de la DSAS se monte à 859 000 francs par année au centre de formation SEFRI de l'HFR. Nous avons aussi une augmentation de dotation des services mandatés par les communes de 36 EPT par année. Ce sont les réponses à votre question, Madame la Députée Berset, que vous avez posées au directeur de la DEEF. Sur ces considérations, j'en ai terminé.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapporteur-e:	Rey Benoît (<i>VEA/GB, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	10.10.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3250</i>)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3314</i>)

Examen de détail

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Mon collègue Gabriel Kolly et moi-même avons visité la DIAF, le jeudi 13 octobre, pour analyser le budget 2023. Nous remercions Monsieur le Conseiller d'Etat Didier Castella et Monsieur le Secrétaire général Peter Maeder de leur accueil, la discussion ouverte et intéressante et leurs réponses claires à nos questions.

L'excédent de charges du budget de fonctionnement de la DIAF se monte à 95 155 070 francs, soit un montant d'environ 1,8 millions de francs, supérieur au budget 2022. Le budget des investissements s'élève à 29 067 000 francs, ce qui correspond à une diminution de 1,5 millions par rapport au budget 2022.

La DIAF a obtenu 2,9 EPT nouveaux postes pour 2022. 1,0 EPT est à la disposition du Service des forêts et de la nature (SFN) pour la mise en œuvre de la stratégie cantonale de biodiversité et 0,5 EPT va au SAINEC. Il augmentera les ressources juridiques dans le domaine institutionnel. 0,4 EPT a été accordé au SG-DIAF pour l'Autorité foncière cantonale. L'EPT restant est mis à la disposition des préfetures pour un nouveau poste qui leur est attribué hors des quotas par direction.

Au Secrétariat général, l'augmentation de l'excédent de charges d'environ 150 000 francs provient essentiellement de l'augmentation du traitement du personnel. Un poste de conseiller scientifique a été transféré dans le cadre de la fusion de Grangeneuve

Au niveau de la direction, nous relevons l'investissement pour le domaine des Faverges.

Les charges nettes du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil prévoient une augmentation de 70 000 francs par rapport au budget 2022, due à une augmentation d'EPT. Les subventions pour le bilinguisme ont été transférés de la Chancellerie au Secrétariat général.

Nous constatons une augmentation des charges de formation due à un nombre important de nouveaux collaborateurs qui se lancent dans un brevet fédéral en cours d'emploi, démarche nécessaire pour répondre aux exigences lors de remplacements à la suite de départs.

Les budgets des préfetures sont assez stables. A relever 0,9 EPT pour un nouveau poste imputé à la conférence des préfets dont la répartition entre les préfetures devra encore se faire sur la base de leurs demandes initiales. Les préfetures disposeront également d'un montant forfaitaire de 50 000 francs pour faire face à des tâches et projets ponctuels.

Nous avons juste relevé une baisse de pertes sur créance sur 3 ans à la préfeture de la Singine qui n'est pas justifiée et cette rubrique 3181.000 verra certainement un dépassement aux comptes.

Le budget du Service des communes est très stable, à l'exception de la rubrique 3632.018 pour les fusions de communes et les rubriques péréquation financière intercommunale. Une seule fusion, celle de Murten avec Galmiz et Gempnach, ne charge que très peu le budget avec moins de 200 000 francs. La diminution du montant de la péréquation des ressources a un effet sur la péréquation des besoins, entièrement financée par le canton.

L'excédent de charges du budget 2023 du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires s'élève à 9 479 470 francs. Le budget des charges est assez stable et il n'y a que peu de marge de manœuvre du côté des recettes, sauf par une augmentation des tarifs des émoluments.

Grangeneuve : La fusion de Grangeneuve avec le Service de l'agriculture a été effective au 1^{er} janvier 2022. Cependant, au niveau du budget, la fusion ne se réalisera qu'en 2023. C'est donc le premier budget consolidé de la nouvelle entité Grangeneuve. Par la même occasion, Grangeneuve a décidé de sortir de la gestion par prestations. En effet, il aurait fallu intégrer le SAgrri dans ce mandat, ce qui aurait été très compliqué, car une comptabilité analytique pour les besoins internes est mise en place. Celle-ci permettra une meilleure vision de la gestion permettant par exemple de mettre en évidence les chiffres nécessaires pour calculer les coûts de l'enseignement qui peuvent être facturés aux élèves qui viennent d'autres cantons. Bien évidemment, l'Institut reste toutefois un établissement autonome. La CFG s'est toutefois montrée surprise par la facilité à laquelle ce changement a été fait et, j'allais le dire discrètement, alors que les discussions sur la gestion par mandat de prestation avaient fait l'objet de nombreuses discussions dans cette enceinte.

L'excédent de charges du budget 2023 se situe à environ 1 million de francs en dessus du budget cumulé SAgrri IAG 2022, mais cette augmentation des charges n'est en aucun cas un effet de la fusion. Dans les investissements, il faut relever le projet du bâtiment des cultures fromagères. Ce bâtiment sera construit par l'Etat de Fribourg et ensuite loué à la Liebefelder Kulturen AG. Un décret sera présenté au Grand Conseil durant le premier semestre de l'année prochaine.

Le Service des forêts et de la nature, en gestion par prestations, voit son excédent de charges augmenter d'environ 2,2 millions par rapport au budget 2022. Une bonne partie de cette augmentation provient de la mise en œuvre de mesures de la stratégie cantonale biodiversité. A la suite de la consultation externe, la stratégie est actuellement en phase de finalisation et le décret sera soumis au Grand Conseil durant l'année 2023. Sur la base du projet qu'il a mis en consultation, le Conseil d'Etat a validé des moyens pour 2023, dont 1 EPT, 700 000 francs de montants forfaitaires ainsi que 400 000 francs pour des prestations de service de tiers. Ces montants permettront d'engager 5,5 EPT en CDD pour le conseil en biodiversité, l'entretien des talus, la formation et la sensibilisation.

Au Vignoble de Lavaux, un projet d'investissement se trouve dans les budgets d'investissement du SBat. Il s'agit de l'assainissement des bâtiments du domaine des Faverges. Un décret sera présenté au Grand Conseil en début d'année 2023.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). J'ai une question au sujet de la prochaine Session cantonale des jeunes. Comme enseignante de citoyenneté au Cycle d'orientation d'Estavayer, j'ai l'habitude et l'immense plaisir d'envoyer, chaque année, des élèves à la Session parlementaire des jeunes qui a lieu en novembre à Berne. Celle-ci vient d'ailleurs de se terminer avec un bilan extrêmement positif. Par chance, notre canton en organise aussi une cette année, magnifique! Séduite par le projet, je me suis inscrite, comme d'autres de nos collègues députés, comme bénévole, pour accompagner sur ces deux jours nos politiciennes et politiciens en herbe. Voici donc mon lien d'intérêt. De plus, nous toutes et tous ici avons été officiellement invité-e-s comme député-e-s à la Session cantonale des jeunes. Celle-ci aura lieu pour la première fois les 26 et 27 novembre prochains. Comme je n'ai rien vu dans le budget 2023 concernant cette session et dans l'euphorie de ce nouvel élan, je vous demande s'il est prévu d'organiser une nouvelle édition l'année prochaine et, si oui, comment elle sera financée.

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). Ces dernières années, le Grand Conseil a adopté plusieurs stratégies transversales, dont la responsabilité de la mise en œuvre des mesures est répartie sur plusieurs directions, et ces mesures se répartissent parfois aussi sur plusieurs années. Je pense à la stratégie de développement durable, à la stratégie de biodiversité, au plan climat ou encore au plan d'action phytosanitaire. J'interviens ici lors de l'examen du budget de la DIAF, car cette direction est particulièrement concernée en raison des nombreuses mesures mises en œuvre au Service de l'agriculture. La lecture de la mise en œuvre de ces stratégies au niveau des budgets et des comptes est certes possible, mais le travail pour y parvenir est fastidieux, puisqu'il est nécessaire d'aller rechercher chaque ligne dans les services concernés et qu'une vision d'ensemble est absente des documents communiqués par le Conseil d'Etat. Ainsi, le groupe VERT·E·S et allié·e souhaiterait avoir à disposition, pour chaque stratégie ou chaque plan transversal, un tableau qui liste toutes les imputations dédiées aux mesures particulières. Nous espérons pouvoir bénéficier de ce tableau pour les comptes 2022 et les budgets suivants. Je vous en remercie.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Concernant la question de Madame Rodriguez, nous ne l'avons pas évoquée en CFG, donc je ne sais pas si une session est prévue. Je laisserai donc Monsieur le Commissaire y répondre. Quant aux stratégies transversales évoquées par Monsieur le Député Nicolas Pasquier, il est vrai qu'il est relativement difficile, et nous l'avons vu à diverses reprises, de se repérer dans le budget où des rubriques sont dispersées dans plusieurs départements. Pour un certain nombre de projets, il a été demandé au Conseil d'Etat de donner un aperçu global de tout ce qui a été fait en lien avec le climat, la biodiversité. Je pense donc que la seule solution pour éviter de devoir fouiller les mille et quelques pages du budget et de son commentaire serait effectivement de soumettre cette proposition au Conseil d'Etat. Nous n'en avons pas parlé à la CFG. Je ne peux donc pas la préavisier mais c'est une idée que je transmets volontiers au Conseil d'Etat.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Madame la Députée Rodriguez, je me réjouis, comme vous, de cette prochaine Session parlementaire des jeunes. Effectivement, c'est un plus pour notre démocratie, l'intégration des jeunes dans le débat politique. Elle aura lieu du 26 au 27 novembre. Je vous invite, toutes et tous, à y participer et à venir saluer ces jeunes. Je vous rassure, les montants sont prévus. Il y aura le soutien. A la suite de cette session, un bilan sera effectué. En fonction des discussions que nous aurons avec les jeunes, nous allons définir un rythme de renouvellement. Pour ma part, j'ai l'objectif de renouveler cet événement, important. C'est un signal fort envers notre jeunesse.

Monsieur Pasquier, je vous rassure, vous n'êtes pas le seul à rencontrer des difficultés à découvrir tous les montants transversaux. Même le trésorier et le directeur des finances regrettent parfois le manque de transparence totale. Ces politiques transversales sont aussi des réflexes quotidiens. Cela ressort de toutes les politiques sectorielles que nous avons dans toutes les directions. Nous avons déjà discuté des montants investis dans le climat par exemple. Dans chaque direction, des montants y sont alloués. Nous pouvons essayer, mais cela concerne principalement la direction de mon collègue, soit le développement durable, soit le climat. Pour ce qui est de la stratégie biodiversité, je vous présenterai le plan des investissements prévus. Néanmoins, cela reste des politiques transversales. Cela doit être fait dans chaque domaine. Nous essaierons de faire l'exercice. En tous cas, j'en prends note. J'en discuterai également avec mes collègues. Je vous avoue que ce n'est pas aisé, car il y a énormément d'éléments qui touchent le climat, davantage d'éléments qui touchent le développement durable. La biodiversité est également l'affaire de chacun et de chacune des directions. Je vous remercie de votre proposition, dont je prends note. Nous en rediscuterons.

- > L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.
- > Il n'y a pas de modification.

—

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

Direction de la formation et des affaires culturelles

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	10.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3314)

Examen de détail

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). En préambule il convient de souligner que le budget 2023 ne peut pas être comparé sur l'ensemble des chiffres de la DFAC. Le Service du sport ayant été déplacé, cela modifie les chiffres comparatifs.

Voici les principaux résultats de la Direction:

- > L'excédent de charges du compte de fonctionnement au budget 2023 se monte à 680 22 165 frs, ce qui représente une augmentation de 4,96% par rapport au budget 2022.
- > Les charges de fonctionnement se situent à 1 139 820 045 frs, ce qui équivaut à une augmentation de 2,28%. L'augmentation des charges de fonctionnement met en évidence le fait que le 71,69% des charges sont les salaires. Les charges de personnel se montent à 817 233 480 frs, soit 35,7 millions de plus qu'au budget 2022.
- > La Direction occupe 5223,88 EPT, soit une augmentation nette de 76,56 EPT par rapport au budget 2022.

Je vous donne le détail des différents nouveaux postes de la DFAC:

- > 3,9 EPT dans personnel administratif dont 2,4 EPT comme chef de projet et coordinateur éducation numérique à FRITIC.
- > 63,65 EPT dans l'enseignement, 43,56 EPT dans l'enseignement degré primaire 3H-8H dont 23,8 EPT de travailleurs sociaux voulus par le Grand Conseil, 10,24 EPT dans l'enseignement secondaire deuxième degré, et 15,57 EPT en plus à l'Université dont 12,4 EPT dans l'administratif.

Les principales augmentations de ce budget:

- > L'augmentation des amortissements des immeubles + 4,6 millions.
- > L'augmentation généralisée du nombre d'élèves dans les formations supérieures + 829 930 frs.

- > La fréquentation des HES + 1,2 millions.
- > L'augmentation de la contribution à la caisse de prévoyance + 4 millions.
- > Et comme dans toutes les directions, une augmentation des frais de chauffage + 1 million, à noter que ces chiffres sont donnés par le Service des bâtiments.

Les investissements bruts, qui s'élevaient à 39 655 000 frs au budget 2022, sont passés à 47 072 000 frs au budget 2023. Voici la liste des principaux postes :

- > 1 700 000 frs pour la rénovation de la cour du Collège du sud à Bulle.
- > 20 000 000 frs pour la Bibliothèque cantonale universitaire.
- > 3 000 000 frs l'Université Miséricorde/Droit (anciennement Tour-Henri).
- > 6 200 000 frs Pour l'Université de Pérolles (sciences et chimie).
- > 3 000 000 frs pour le Stade St-Léonard.
- > 1 000 000 frs pour la Faculté de Médecine.

La stratégie d'éducation numérique se prépare à la DFAC depuis plusieurs années. Le printemps dernier, une consultation a eu lieu sur une proposition de nouvelle stratégie, tenant compte de la motion votée dans l'intervalle par le Grand Conseil. A la suite de cette consultation, la DFAC prépare maintenant le projet de message du Conseil d'Etat au Grand Conseil, avec un projet de modification de la loi scolaire et un projet de décret de crédit d'engagement. Le Grand Conseil se saisira de ces documents en début 2023. Pour 2024 et les années suivantes, 11,9 EPT pour l'enseignement et 5,8 EPT pour l'administratif, ces postes devront être créés pour cela.

Dans les différents services qui concernent l'enseignement et notamment les traitements du personnel auxiliaire, ces comptes, souvent en lien avec Fritic et l'informatique, sont en forte augmentation, ce qui s'inscrit de manière logique dans le mouvement de numérisation de l'ensemble de la société et donc aussi de l'école. La Commission a également posé des questions sur les écolages intercantonaux ainsi que leurs différentes évolutions.

Dans les amortissements d'immeubles, cette position budgétaire est calculée automatiquement. L'augmentation de 4,5 millions s'explique par la comptabilisation de la dernière année d'amortissement du bâtiment initial du GYB (Gymnase intercantonal de la Broye). Selon l'art. 12 RFE, la durée d'amortissement des « Immeubles et terrains bâtis » est de vingt ans. Ainsi, après vingt ans, l'amortissement doit être « soldé », ce qui explique ce pic.

Le budget 2022 du Service de la culture comprenait 4 165 000 frs pour les subventions « habituelles » et 500 000 frs du plan de relance (mesures COVID limitées dans le temps). Les mesures COVID (enveloppe du plan de relance) n'apparaissent plus dans le budget 2023 (même si certaines mesures continuent en 2023, dans le domaine de la culture notamment). Le budget 2023 comprenait donc uniquement les subventions « habituelles » avec un montant semblable à 2021.

La commission a été saisie de deux amendements. Le premier voulait remettre le montant de la subvention au niveau des subventions COVID, soit 500 000 frs, et le second voulait seulement l'augmenter de 200 000 frs. Ces deux amendements ont opposé l'un à l'autre et c'est le premier, donc l'augmentation de 500 000 frs, qui l'a emporté. Il a été accepté et, comme le veut la règle, une compensation a dû être trouvée dans la même direction, ce qui avait causé un certain nombre de débats à la CFG. Je remarque que les personnes qui ont déposé l'amendement ont modifié leur compensation

Je termine en remerciant M^{me} la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonens pour ses réponses.

Moussa Elias (PS/SP, FV). J'interviens ici en qualité de rapporteur général de la CFG. En cette qualité, je me dois de prendre un certain moment pour défendre le projet bis, l'amendement A1 qui vous est soumis.

Cet amendement comporte deux volets. Le premier concerne le soutien accru à la culture avec cette augmentation de 500 000 frs qui a été évoquée par le rapporteur de la Direction. Les débats d'entrée en matière en CFG ont été partagés entre deux camps, si j'ose le résumer ainsi. Une partie de la CFG estimait qu'il fallait d'abord attendre la révision totale de la loi sur les affaires culturelles avant de parler d'un financement supplémentaire en faveur de la culture, tandis que la majorité de la CFG a estimé qu'il fallait d'abord donner un signal positif et fort, financièrement également, en soutien à la culture, et finalement des travaux de révision totale de la loi sur la culture en sachant qu'indépendamment des résultats de ces travaux le but de cette nouvelle loi sur l'aspect culturel doit de toute manière être le fait d'avoir un soutien financier plus important que celui qui existe actuellement. Le deuxième volet, à savoir la rubrique de compensation, a également fait passablement débat au sein de la CFG. Il y a des avis divergents au niveau de la qualification juridique, si j'ose dire, ou de la démarche possible ou non de la compensation qui a été choisie par la majorité de la CFG. Je maintiens que cette compensation est tout à fait légale et constitutionnelle. Comme la rubrique de compensation qui a été choisie dépend notamment du nombre d'étudiants,

il s'agit forcément d'une estimation, si on prend les comptes 2021 et 2020, cela peut changer. On a ici une part qui n'est pas fixe et on a l'instrument des crédits supplémentaires chaque année depuis vingt ans en tout cas. Il y a 10 millions de crédits supplémentaires aux budgets qui nous sont présentés au début de chaque année. Le financement est donc tout à fait assuré ici. Le cas échéant, cette rubrique de compensation devrait être ponctionnée.

Il y a effectivement un nouvel amendement qui a été déposé ou qui sera développé et déposé mais qui a été annoncé en débat d'entrée en matière. Il est clair qu'en tant que rapporteur de la CFG il ne me semble pas que j'ai la possibilité de retirer l'amendement de la CFG en faveur de cet amendement. Formellement, la CFG maintient ou doit maintenir son amendement et le projet bis initial. Je pense ne pas trop m'avancer si je peux dire que le nouvel amendement qui a été déposé va dans le même sens que la majorité de la CFG qui avait soutenu déjà l'amendement A1 et également de la minorité, puisque la nouvelle rubrique de compensation qui nous est préparée est moins problématique a priori également pour la minorité de la CFG. En sachant que finalement peu importe quelle rubrique de compensation sera utilisée, la majorité de la CFG estime qu'il faut un soutien financier plus important en faveur de la culture.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis président du Club culture du Grand Conseil, en charge de la culture au conseil communal de la ville de Fribourg.

J'interviens au sujet de l'amendement qui vise un soutien supplémentaire au Service de la culture. Je ferai tout d'abord une explication sur l'objet puis sur la proposition de compensation.

L'amendement déposé au nom du club culture vise à augmenter la rubrique 3636.118 de 500 000 frs. Sur le fond, on peut tout d'abord constater une diminution du budget 2023 de 500 000 frs. L'explication qui a été donnée est la fin des aides COVID. Cependant, il faut noter que les projets de transformation ont lancé une fantastique dynamique qu'il serait dommageable de freiner. Toutefois plus important, ce montant supplémentaire, qui est une autorisation de dépense, est un des leviers nécessaires pour la révision de la LAC, ceci afin de donner à la direction concernée une marge de manoeuvre de discussion et de pouvoir saisir les opportunités proposées lors de la réalisation participative du projet. Des opportunités pourraient se présenter en termes d'art, d'institutions, mais aussi pour favoriser un soutien à la culture amateur, ce qui n'est aujourd'hui pas possible. De plus, les ambitions du Conseil d'Etat en matière de culture sont élevées dans le programme gouvernemental et le Club culture n'est pas assuré qu'il se reflète dans le plan financier. Nous verrons cela en décembre. Enfin, il faut noter que le montant de soutien à la culture par habitant baisse constamment dans notre canton. Cette situation n'est plus acceptable aujourd'hui.

Concernant la compensation, le Club a constaté que même si la CFG n'est pas unanime sur la nature de cette charge et a soutenu à une courte majorité la version initiale de l'amendement, il valait mieux rasséréner les députés qui seraient tentés de soutenir cet amendement mais qui sont tiraillés par la compensation proposée. La nouvelle proposition prévoit donc de prélever le montant de 500 000 frs sur la rubrique 3113.00 "achat de matériel informatique". La version du Conseil d'Etat propose un montant de 8,1 millions de francs alors qu'il était de 5,2 millions au budget 2022. De plus, les détails du budget sur cette rubrique montre un report de crédits non dépensés de l'exercice précédent pour un montant de 501 684 frs.

Le Club culture espère ainsi que plus rien ne s'oppose à l'acceptation de cet amendement, en tout cas pas pour celles et ceux qui soutiennent l'objet.

Emonet Gaëtan (*PS/SP, VE*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis enseignant en 8H. Mon intervention va porter sur l'enseignement spécialisé, les mesures d'aide aux élèves en difficulté et les moyens mis à disposition pour l'intégration.

De nombreuses interventions d'enseignantes et enseignants, de parents, de directeurs ou directrices d'école et aussi des associations professionnelles tendent à dire que les moyens mis à disposition pour la prise en charge des élèves en difficulté ainsi que pour l'accompagnement des élèves au bénéfice de mesures d'aide renforcées ne sont pas suffisants. En observant le budget, on constate tout d'abord que du côté du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) il n'y a aucun changement. Si l'on regarde de plus près le budget enseignement de degré primaire 3H-8H au point "traitement du personnel enseignant des classes de développement" et "traitement du personnel enseignant en charge des appuis pédagogiques", on constate certes une augmentation de ressources mises à disposition. Est-ce suffisant pour répondre aux besoins des établissements? Est-ce suffisant pour prendre en charge de manière adéquate des élèves en intégration? Est-ce suffisant pour que l'intégration, que je soutiens, se passe au mieux, autant pour l'élève que pour les enseignantes et enseignants, qui vivent cela parfois de manière très compliquée? Je prends par exemple la dotation de l'établissement scolaire dans lequel je travaille, Châtel-St-Denis. Il y a quatorze élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée, c'est-à-dire qu'ils sont intégrés dans nos classes et comptent pour trois élèves. Pour accompagner ces élèves, il y a 68 unités à disposition, soit moins de 5 unités par élève. J'estime que suivant certaines situations et d'après les témoignages de collègues cela n'est pas suffisant. Il y a encore pire comme situation. En effet, pour les 34 élèves au bénéfice d'une mesure d'aide ordinaire, c'est-à-dire un soutien pour atteindre le mieux possible les objectifs définis dans le PER, nous avons à disposition 40 unités, soit un peu plus de 1 unité par élève. A vous de juger si en cinquante minutes on peut efficacement aider un élève.

Après un contact avec une des co-présidentes de la SPFF, association que j'ai présidée durant douze ans, les chiffres sont ce qu'ils sont, mais ils ne font pas tout. Nous devons aussi veiller à la qualité de l'enseignement par des moyens supplémentaires pour diminuer les effectifs de classe, encourager le co-enseignement pour les classes les plus difficiles et revoir le système d'octroi des unités en prenant en compte d'autres facteurs que celui du nombre d'élèves d'un établissement. La pénurie d'enseignantes et d'enseignants spécialisés ne facilite pas les choses, car il faut faire appel à du personnel pas ou pas assez formé.

Au terme de cette intervention, je souhaite connaître les mesures budgétaires mais aussi l'organisation que la DFAC prévoit de conduire dans les années à venir pour réussir le défi de l'intégration pour soutenir de manière adéquate les élèves en difficulté et pour pérenniser la qualité de notre école fribourgeoise.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Il a été décidé de transférer la formation des instituteurs et institutrices à l'Université de Fribourg. Nous venons de recevoir le projet en consultation. Le Conseil d'Etat propose de réunir toute la formation à l'enseignement sous un même toit en créant un nouveau centre de formation à l'enseignement à l'Université. Ce centre réunira toutes les voies de formation sous la même entité. La création du nouveau centre au sein de l'Université devrait pouvoir être effective au plus tard à la rentrée académique 2026/2027. Quand bien même la rentrée est prévue ces années prochaines, les travaux sont déjà bien en cours et de nombreuses personnes travaillent depuis quelques mois déjà sur ce projet et vont poursuivre leur engagement. Or, il n'y a semble-t-il aucun budget ni aucune ressource de travail supplémentaire pour préparer ce projet, qui n'est pas simple et qui demande beaucoup d'engagement et beaucoup d'heures de travail. Selon mes informations, il n'y a pas de budget prévu pour 2023 ni à la HEP ni à l'Université. Ces deux institutions n'ont visiblement pas de moyens dans leur budget respectif pour décharger les personnes qui oeuvrent à la création de ce nouveau centre de formation. Je pose donc la question de savoir s'il y a des ressources prévues pour 2023 pour soutenir ces personnes, et aussi s'il n'y a pas un risque de ne pas investir pour la construction et la mise en place d'un projet d'une telle envergure. Les groupes de travaux, que ce soit à la HEP ou à l'Université, devraient avoir les moyens nécessaires pour gérer ce projet, qui est ambitieux.

Menoud-Baldi Luana (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je m'exprime en soutien à l'amendement et en mon nom personnel. Mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Association suisse des musiques et donc très sensible à cet amendement. De plus, membre de la CFG, j'ai soutenu l'objet proposé.

Il m'apparaît clair que ce montant ne saurait être réservé exclusivement aux artistes et institutions professionnelles mais doit aussi être destiné aux acteurs amateurs de notre milieu culturel fribourgeois. Il est donc important de relever qu'il faudra évaluer aussi à l'interne du Service de la culture les bonnes voies pour des actions et des projets ciblés. Voilà enfin un signal fort de soutien à la culture, de plus avec à la clé un changement de stratégie. On octroie d'abord le soutien financier et ensuite on travaille sur la loi. Il est donc impérativement nécessaire d'accélérer aussi la révision de la loi sur la culture afin de l'adapter aux nouvelles exigences du monde culturel amateur et professionnel. Je partage donc le signal que souhaite donner le Club culture, à savoir la nécessité pour l'ensemble du monde culturel, professionnels et amateurs réunis, de bénéficier du soutien à son développement et à son renforcement.

Je vous demande de soutenir l'amendement proposé par la CFG.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis ancien président et fondateur de la Fédération fribourgeoise des chorales. Depuis la création de la Fédération fribourgeoise des chorales en 2005, la subvention de l'Etat n'a jamais été adaptée. Aussi, je me réjouis d'une adaptation de la loi pour pouvoir avoir une culture amateur et professionnelle rayonnante. En attendant, je trouve que c'est un peu mettre la charrue avant les boeufs, avant de savoir où on veut mettre le montant et proposer l'augmentation auparavant. C'est pour cela que je me réjouis de pouvoir voter ultérieurement, lorsque la loi sera là, une augmentation du montant mais pas pour l'instant.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Seitens der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion haben wir diesen Antrag intensiv diskutiert, und wir sind nicht einer Meinung.

Bei uns obsiegt, dass im Moment die Base légale, die gesetzliche Grundlage für diese Verschiebung des Betrags, fehlt. Wir sind mehrheitlich der Auffassung, dieser Antrag sei abzulehnen.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). J'interviens ici dans le cadre de l'amendement Dietrich et respectivement l'amendement de la CFG. J'annonce mes liens d'intérêts. Je suis aussi président d'une troupe de théâtre, la Compagnie de l'Etrangeté.

Cette question culturelle est un long serpent de mer. C'est en 2001 que les députées Isabelle Chassot et Solange Berset avaient fait passer une motion qui a permis dès 2005 d'avoir un montant de l'ordre de 3,5 millions pour les affaires culturelles. Depuis, il y a eu une indexation, même pas unilatérale et égalitaire, par rapport au nombre d'habitants dans ce canton et le montant a un tout petit peu évolué. Lorsque l'on regarde en frs/habitant, on remarque simplement que les subventions cantonales pour la culture ont diminué. Je ne parle même pas de comparaisons intercantionales, je parle juste de comparaisons dans le canton de Fribourg en frs/habitant. Le montant reste le même, le nombre d'habitants augmente. Les communes ont joué leur rôle,

toutes les salles de spectacles ont été construites, le seul qui n'ait pas joué son rôle est l'Etat de Fribourg. Lorsqu'on parle d'un montant de 500 000 frs, cela correspond à 0,01% du budget du canton. On parle de 500 000 frs aujourd'hui avec un large débat alors que l'on va peut-être dans deux jours donner 10 millions pour l'agriculture. Et lorsqu'on parle de choses qui ont de l'importance, on parle en millions. Ces 500 000 frs, pour moi, devraient être acceptés sans grande discussion pour se donner les moyens de nos ambitions.

Le Conseil d'Etat réagit assez fortement lorsque l'on dit que le plan de législature est une liste de cadeaux pour des enfants lorsqu'on n'a pas le porte-monnaie qui peut assumer ces cadeaux. Je crois qu'il faut ici voir quelque chose de positif. Ces 500 000 frs sont un premier pas. J'espère que ce montant va encore augmenter avec les années. Relisez le rapport de 2017, fait par la DICS, qui examinait exactement ce qu'il en était. Nous avions à l'époque, lorsqu'on abordait M. Siggen, une problématique où il disait qu'il ne pouvait pas, qu'il avait envie, mais que ça bloquait au niveau des Finances: «M. Godel ne donne pas les moyens.» Aujourd'hui, M. Siggen a en main les Finances et a les moyens de verser ceci.

Au niveau des compensations, cela peut être l'une ou l'autre. Je vais suivre l'amendement Dietrich. J'ai participé aussi au budget lorsqu'on parlait de la question du pouvoir judiciaire. On voyait lorsqu'on devait avoir les recettes ou le coût de certains procès, les indemnités, est-ce que les prévenus condamnés vont ou non payer ces amendes, et on a quand même une estimation de ce qui est possible au niveau de la compensation. La solution trouvée par le député Dietrich est extrêmement bonne. Je regrette que M. le Conseiller d'Etat Siggen n'ait pas été là pour entendre mon explication. Il sait maintenant, avec sa nouvelle casquette de chef des Finances, qu'il peut le faire. Dans ce canton, si on pouvait au moins maintenir le même statut de frs/habitant pour la culture qu'il y avait il y a une quinzaine d'années, ce serait déjà une bonne chose. En ne mettant pas ces 500 000 frs, on diminue, c'est-à-dire qu'il y a moins de culture en frs/habitant aujourd'hui qu'il y a quinze ans et ceci n'est pas admissible.

Je vous remercie donc de soutenir cet amendement. Je propose la version Dietrich.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). J'interviens également sur l'amendement du député Dietrich. Je n'ai pas de lien d'intérêt, mais je précise que je suis un grand amateur de musique instrumentale et de chorales. Il m'arrive d'aller, toujours avec grand plaisir, à des concerts dans notre canton.

Malheureusement, M. Dietrich, votre amendement n'atteint pas sa cible. Vous tentez de vendre votre amendement en disant qu'il faut aider la culture amateur et les artistes indépendants, mais ce n'est pas de cela que l'on parle. J'ai été pendant plusieurs années le rapporteur de ce qu'on appelait à l'époque la DICS, M. Siggen s'en souvient sans doute, et chaque année je demandais le détail des subventions versées à la culture. On parle donc ici des aides pluriannuelles à la création, des aides ponctuelles à la création. Les gros montants vont toujours aux mêmes institutions culturelles. Il y a évidemment de petits montants ensuite sur l'aide à la création, mais les gros montants, ce sont toujours les grandes institutions culturelles de notre canton qui les touchent. Ces grandes institutions sont aidées par le canton, la loi le permet, et sont aussi soutenues par l'Agglomération de Fribourg, par la Loterie Romande. Ce sont elles aussi qui touchent la plus grande partie du sponsoring. On voit souvent les quatre piliers, mais il y aussi d'autres acteurs de l'économie fribourgeoise qui soutiennent ces grandes institutions. En définitive, on ne fait que donner à ceux qui reçoivent le plus. Il faut d'abord modifier cette loi sur la culture, parce que je suis aussi pour aider les chorales, les fanfares, élargir le cercle des bénéficiaires. Ils méritent aussi d'être soutenus. Les 500 000 frs que vous allez voter aujourd'hui n'iront pas aux fanfares, aux chorales ou aux "petits" artistes. Ils iront dans ces grandes institutions culturelles. Comme l'a dit l'un d'entre nous, on met la charrue avec les boeufs. Il faut d'abord modifier la loi et je pense que ce n'est pas trahir un secret que de dire que M. la Commissaire l'a reconnu en commission: si on donne plus d'argent ce sera plus d'argent qui ira à ceux qui reçoivent déjà.

Je vous invite donc à refuser ces amendements, puis à modifier la loi sur la culture et ensuite on parlera du cercle des bénéficiaires et des montants qui devront leur revenir.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance de l'amendement de la CFG et de celui de notre estimé et apprécié collègue Dietrich. Il ressort de nos discussions les points suivants. Tout le monde dans le groupe soutient l'idée d'augmenter le montant des subventions à la culture et personne dans cette assemblée n'en doutera. Nous y voyons une vraie opportunité pour réaliser la politique culturelle quand d'autres craignent que le subventionnement soit octroyé toujours aux mêmes acteurs.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s était si convaincu qu'il s'est donné plus de moyens à la réalisation de la politique culturelle, ce qui est une bonne chose. Le groupe se questionne également si cet amendement arrive au bon moment alors que la loi sur la culture est sur le métier. Devons-nous faire le forcing ou prendre le temps de travailler sur les nouveaux critères d'attribution des subventions? Le groupe VERT·E·S et allié·e·s est ici partagé mais constate unanimement que les subventions cantonales pour l'encouragement de la culture n'ont quasiment pas augmenté depuis 2014.

Nous avons étudié en séance de groupe une compensation prise dans une rubrique que nous n'avons d'autres choix que de payer et qui se serait retrouvée tôt ou tard en crédit complémentaire. Le groupe était partagé sur l'orthodoxie de la méthode.

Nous apprenons à l'instant que les auteurs de l'amendement proposent de ponctionner ce montant au SITel. Il est surprenant que quand nous cherchons de l'argent pour une compensation tout le monde pense tout de suite au SITel. L'estime partagée que le Grand Conseil a de ce service m'interroge. Il y a peut-être d'ailleurs une remise en question qui devrait être faite.

Vous l'aurez compris, l'idée de voir la culture considérablement plus subventionnée nous séduit. Comme je viens de le mentionner, le groupe était partagé sur l'orthodoxie comptable et nous pouvons à priori nous rallier à cette nouvelle proposition de compensation.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je m'exprime à titre personnel avec la bénédiction de notre groupe. Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer, mais j'ai été longtemps collaborateur à l'Université de Fribourg.

J'aimerais attirer votre attention sur un phénomène inquiétant dont nous avons trop peu conscience parce que nous sommes fiers de vivre dans un canton universitaire avec des écoles et des hautes écoles qui ont une tradition et une histoire marquée de succès et qui ont fait rayonner Fribourg bien au-delà de nos frontières.

J'ai hésité à prendre la parole sous le chapitre de la Direction de l'économie, qui chapeaute les HES, mais je vais le faire ici. Je le fais pour sensibiliser principalement le Conseil d'Etat mais aussi pour nous sensibiliser, Chères et Chers collègues Député-e-s. Je parle d'un phénomène qui dure depuis quinze ans et qui commence à avoir des effets cumulés et cumulatifs hautement dommageables, y compris au niveau financier. L'Université et les HES fribourgeoises se trouvent en effet dans une dynamique qui fait qu'elles perdent lentement mais inexorablement en attractivité, eu égard à la grande concurrence intercantonale et internationale entre les écoles, hautes écoles et universités, concurrence qui s'est encore renforcée ces cinq dernières années.

Meine Damen und Herren, die im Vergleich zwischen Kantonen und Hochschulen deutlich zurückgegangene Attraktivität unserer Hochschulen zeigt sich bei den unterschiedlichsten Indikatoren: bei den Immatrikulationen, den Ratings, der Entwicklung des Studienangebots, den Eigenmitteln und den Drittmitteln, etc.

Weniger ausserkantonale Studierende heisst weniger Einnahmen, die von anderen Kantonen nach Freiburg fliessen. Mehr Studierende aus Freiburg, die an anderen Hochschulen studieren, heisst mehr Geld, das von Freiburg in andere Kantone abfliesst.

Wir verlieren im doppelten Masse, und das war jetzt nur ein Beispiel von einem Indikator, den man zur Analyse heranziehen kann.

Das Gesamtbild ist in höchstem Masse beunruhigend für den Bildungs- und Wirtschaftsstandort Freiburg. Wir reden heute über das Budget, und daher erlaube ich mir, hier deutlich darauf hinzuweisen, dass jeder zum Beispiel in die Universität investierte Franken zwei Franken Wertschöpfung für den Kanton ergibt. Ich brauche auch den härtesten Fiskal- und Finanzpolitikern hier im Saal nicht zu sagen, dass dies ein sehr gutes Rendement ist.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, sehr geehrte Frau Staatsrätin, verehrte Herren Staatsräte, Sie verstehen, wo ich mit meiner Wortmeldung hin will.

Si nous voulons inverser la tendance, le Conseil d'Etat doit rapidement se mettre autour d'une table avec les organes de direction des hautes écoles fribourgeoises. Nous sommes dans ce domaine dans une situation très similaire, si ce n'est pas identique, à celle de l'Hôpital fribourgeois. Nous avons transmis il y a quelques mois un mandat pour augmenter légèrement le budget de l'Université. Cette augmentation est à considérer comme un cri d'alarme à l'intention du Conseil d'Etat comme *ein Tropfen auf den heissen Stein*.

Mesdames et Messieurs, l'Université de Fribourg et les hautes écoles fribourgeoises ont besoin d'un véritable plan Marshall avec des investissements supplémentaires à hauteur de 100 à 200 millions répartis sur cinq à dix ans. Vous rigolez, mais c'est la vérité. Fribourg n'a pas les moyens de se payer une école polytechnique fédérale, mais il dispose de la capacité financière pour redresser la situation. Après quinze ans de stagnation en comparaison intercantonale, il est temps de fournir un effort conséquent pour commencer à regagner du terrain dans le paysage hautement compétitif des hautes écoles suisses et européennes. Notre Université et nos hautes écoles le méritent.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je m'exprime sur l'amendement du Club culture tel que détaillé par notre collègue Dietrich. Mes liens d'intérêts: je suis membre du Club culture et je suis également président de l'Orchestre de la ville de Bulle.

Il semble opportun et de bon ton de reprendre notre solfège, à savoir le programme gouvernemental du Conseil d'Etat. Dans le programme gouvernemental, on nous dit que l'aide sélective à la création doit se renforcer dans plusieurs domaines artistiques pour faire face à l'augmentation des coûts de production et maintenir la qualité professionnelle ainsi que la compétitivité des projets artistiques fribourgeois. On nous dit aussi qu'il y a lieu d'élargir les publics intéressés et de faciliter l'accès à la culture et son partage. Il y a lieu de consolider les mesures d'accès à la sensibilisation et à la culture. Je crois que le Conseil d'Etat doit être cohérent avec lui-même, cohérent avec ce qu'il met dans son programme gouvernemental. Il est essentiel que

l'on se donne les moyens si on veut véritablement augmenter et renforcer les domaines artistiques fribourgeois, si on veut élargir les publics intéressés, si on veut consolider les mesures d'accès, il nous faut donner des moyens aux milieux culturels fribourgeois. Je crois que c'est quelque chose qui est absolument essentiel. On n'en manque pas une dans cet hémicycle pour vanter la culture fribourgeoise, la richesse du terroir, les chorales, les fanfares, etc. Il faut se donner les moyens.

Il y a un élément essentiel pour la culture fribourgeoise, qui est le milieu professionnel, et il est bien entendu un des éléments essentiels à qui revient le budget culturel de l'Etat. C'est quelque chose qui permet de donner le véritable élan culturel au canton, de donner un véritable rayonnement à notre canton.

N'oubliez pas une chose, Cher collègue Peiry, toutes les différentes associations amateur peuvent demander des subventions, notamment pour les créations. C'est quelque chose qui se fait de manière fréquente, notamment pour les anniversaires des différentes associations culturelles. C'est quelque chose dont les associations amateur profitent.

J'en appelle à votre cohérence. Donnons à la culture ce petit plus supplémentaire, ne serait-ce que par respect vis-à-vis des différents acteurs culturels de ce canton. Je vous remercie de soutenir l'amendement du Club culture.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens à titre personnel et sans bénédiction. Mon lien d'intérêt: je suis membre du Club de la culture.

On dit communément qu'on mesure la qualité d'un Etat au niveau de sa culture, et c'est bien là qu'on en est aujourd'hui. Dans ce sens-là, je vais soutenir l'amendement de M. Dietrich.

Je ne sais pas si j'ai eu l'occasion de le dire en entrée en matière, notre groupe en a débattu longuement ce matin. On était deux tiers pour et un tiers contre. Le fait qu'on était contre à ce moment-là portait sur la base légale, sur la compensation uniquement. C'était le problème qu'on se posait en disant qu'on peut difficilement faire une compensation sur un poste budgétaire externe, qui va être comme un poste lié, ce n'était donc pas tout à fait correct. Aujourd'hui, cet après-midi, avec la modification proposée, tout est réuni pour avoir une compensation correcte et légale.

Geschätzter Kollege Freiburghaus: Es ist falsch, wenn Sie sagen, die gesetzlichen Grundlagen seien nicht vorhanden. Das war heute Morgen noch richtig, aber heute Nachmittag, mit dem Vorschlag, den Herr Dietrich gemacht hat, sind wir ganz legal und ganz korrekt unterwegs. Darum empfehle ich Ihnen und Ihrer Fraktion, der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion, den Antrag anzunehmen.

Mesdames, Messieurs, je pense qu'on a l'occasion à 17h45 de soutenir la culture fribourgeoise avec un grand oui.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je voulais juste réagir à mon collègue Peiry qui m'interpelle personnellement en supposant que je rate la cible avec cet amendement qui est à dessein positionné dans la rubrique «création».

Premièrement, la création n'est pas seulement un acte professionnel. Il y a des amateurs qui font aussi de la création culturelle. Cette création ensuite, quelle qu'elle soit, va profiter à l'ensemble des générations futures, qui pourront rejouer une oeuvre, la recontempler. J'aimerais ensuite vous donner deux exemples. Le premier, je l'ai vécu moi-même en étant petit chanteur à la Maîtrise de Fribourg. Ce choeur très amateur a commandé une oeuvre, une création, a demandé un soutien de l'Etat et l'a reçu. Sans le soutien de l'Etat pour ce choeur amateur, cette oeuvre n'aurait pas été créée. Le deuxième projet, c'est celui qui a été fait sur le site BlueFactory entre les Young Gods et la Landwehr, projet incroyable. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le voir sur le site de BlueFactory, mais ce projet a aussi eu un soutien étatique. Aujourd'hui, on est dans une configuration où on ne peut plus dire amateur, professionnel, fanfare, écrivain. Tous les milieux culturels, et c'est là qu'intervient la révision, se mélangent et interagissent. C'est la réalité du terrain.

Aujourd'hui, il faut donner cette possibilité de saisir les opportunités pour donner le levier à la Direction de pouvoir négocier.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Pour tout ce qui concerne l'amendement sur la culture et les 500 000 frs, c'est le rapporteur principal, M. Elias Moussa, qui répondra.

Concernant les trois autres questions, pour M. Emonet, on retrouve 0,1 poste supplémentaire au SESAM pour renforcer la cellule d'évaluation. Et au 3205/3020.128, on a 9,05 EPT en plus concernant les enseignants spécialisés.

Concernant les questions d'organisation, je laisserai répondre M^{me} la Commissaire du Gouvernement.

Concernant la question de M^{me} Solange Berset, la fusion HEP/Université au 3200 (Secrétariat général) à la position 3133.000, on retrouve un montant de 113 000 frs pour un mandat d'étude qui concerne ce regroupement.

Concernant l'intervention de M. le Député Altermatt, je ne crois pas qu'il y avait de questions pour la Commission.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Je ne vais pas prolonger les débats. J'ai tout dit en ce qui concernait la position de la CFG. J'aurais beaucoup d'éléments à dire. Cela reflète encore une fois les débats qu'on avait menés en CFG.

Je reprends un élément. L'amendement de la CFG aura un élément salvateur que l'on pourrait reprendre en CFG, la discussion de savoir où est la légalité des différentes rubriques qui sont utilisées pour les compensations. Comme relevé à juste titre par le groupe des Verts, sauf erreur, quand on compense, ces dernières années, on va souvent puiser dans la rubrique des prestations pour tiers du SITel. C'est presque une règle non écrite que si on veut compenser on va au SITel, ce qui me paraît un peu étonnant. Ce sera une discussion à reprendre ultérieurement.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Avant de parler des amendements, permettez-moi de répondre à deux questions précises qui m'ont été posées. En ce qui concerne la question de M. Gaétan Emonet concernant le SESAM, il n'y a effectivement pas de budget supplémentaire pour le SESAM, parce que l'inclusion se fait dans les budgets de l'école ordinaire. C'est à ce niveau-là qu'il y a une évolution, vous l'avez dit M. le Rapporteur. Il y a l'engagement d'enseignants spécialisés qui est prévu de manière supplémentaire. Notre grande difficulté à ce jour est de trouver des enseignants spécialisés. On connaît de grands manques dans cette profession et ceci dans tous les cantons de Suisse. Par exemple, de la 3H à la 8H, nous avons prévu 2,06 EPT supplémentaires pour les enseignants spécialisés. Vous citez quelques mesures qui pourraient être prises pour favoriser l'inclusion. Ce sont des mesures auxquelles nous réfléchissons actuellement. C'est un grand chantier. Nous avons entendu les questionnements du corps enseignant sur ce thème. L'école-inclusion ou intégrative, il y a les deux appellations, nous questionne mais aussi toutes les directions de l'enseignement en Suisse. Nous discutons de ces questions au sein de la CDIP et cela reste l'une des priorités de nos débats actuels.

M^{me} la Députée Solange Berset, vous parlez des montants mis à disposition pour la HEP. J'aimerais d'abord préciser que ce n'est pas le Conseil d'Etat qui a souhaité cette fusion. C'est vous, le Grand Conseil, qui avez proposé que nous mettions cela en œuvre. C'est très important pour nous de le faire aujourd'hui. S'il n'y a pas de budget alloué pour l'année prochaine, sinon un chef de projet, ce dont nous avons besoin à ce jour, car nous ne pouvions pas encore chiffrer les besoins. Nous nous trouvons actuellement à l'étape de la modification de la loi. Les groupes de travail vont se mettre à la tâche et des demandes viendront plus tard. Pour l'instant, nous n'avons aucun budget supplémentaire à disposition, puisque les besoins ne sont pas encore chiffrés et connus.

En ce qui concerne l'amendement, j'aimerais d'abord vous remercier de l'intérêt porté au développement de la culture dans notre canton et à ses acteurs et actrices. Il est évident que le Conseil d'Etat partage cette préoccupation. Le but avoué de cet amendement est de toucher un plus large panel d'acteurs culturels du canton. Vous pensez notamment à la culture amateurs. Mais effectivement, comme l'a dit M. le Député Peiry, cela ne sera pas possible. Le montant demandé augmentera simplement les soutiens déjà accordés. Ce n'est pas la culture amateurs qui en bénéficiera, puisque la loi actuelle, qui date d'une vingtaine d'années, avait bien séparé les choses: aux communes la mission de la culture locale, de l'animation culturelle amateurs et aux cantons celle des créations. Cela démontre une nouvelle fois l'urgence et l'importance de réviser cette loi sur la culture. Vous nous avez confié cette mission au printemps. Il est absolument nécessaire que l'on poursuive la démarche. Nous sommes en train de tout mettre en place et nous devons le faire avant tout chamboulement des financements, parce que l'élément de partage des tâches va certainement permettre de valoriser les montants déjà donnés. C'est le but de mettre en valeur ce qui est déjà mis à la disposition des acteurs culturels entre tous les partenaires afin d'être beaucoup plus efficace. Comme l'a dit le député Clément, j'avais par ailleurs repris la même expression dans mon intervention, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, sinon nous allons perdre en efficacité. Nous allons manquer le but visé. En période de demande d'économies, de restrictions, d'incertitudes que vous avez citées tout à l'heure au début de la lecture de ce budget, il s'agit de ne pas se disperser. En attendant, les critères de sélection vont rester les mêmes avec un demi-million supplémentaire. Sur la première compensation qui avait été proposée, il s'agissait de baisser les écolages pour les formations professionnelles supérieures de nos jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois qui vont dans des écoles hors canton car elles n'existent pas dans notre canton. Quel était le message transmis à ces jeunes? Vos formations professionnelles supérieures ne sont pas importantes. N'allez pas vous former ailleurs. Pour le Conseil d'Etat, ce message n'était pas du tout acceptable. Nous ne souhaitons pas mettre en concurrence ces deux devoirs importants du service public que sont la formation et la culture, raison pour laquelle cette compensation était, pour nous, inacceptable. Enfin, il nous a été confirmé par le Service de législation que cette compensation-là était problématique: les termes *anticonstitutionnel* et *illégal* ont été clairement évoqués dans le rapport, car la proposition touche à des dépenses liées, des accords intercantonaux, des estimations budgétaires qui sont tout à fait réalistes car basées sur les comptes précédents. Et on le voit, les écolages augmentent chaque année, parce que nos jeunes vont se former. C'est ce que nous demandons. Avec cette manière de faire, le Grand Conseil crée pertinemment un déséquilibre budgétaire, car ces montants devront être payés, quoi qu'il en soit. Pour ces trois raisons, le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cet amendement.

En ce qui concerne l'amendement Dietrich, je peux reprendre les deux premiers arguments que j'ai cités. En premier lieu, j'aimerais corriger quelque chose dans le texte de l'amendement. Il est écrit que depuis le dernier budget, le montant alloué à la culture a été baissé de 500 000 francs. Dans les faits, il n'y a pas eu de baisse. Ce montant de 500 000 francs était le solde des soutiens COVID pour le plan de relance de la culture. Un montant de 8 millions, vous vous en souvenez, avait été

mis à disposition pour permettre de passer le cap compliqué que nous avons connu. Nous étions encore soumis, à l'époque du budget 2022, au régime des mesures exceptionnelles liées à la pandémie. Dans le budget 2023, il ne reste plus rien de ces montants. Nous retrouvons les chiffres que je qualifierais de normaux, ceux d'avant la pandémie. Il s'agit, dans cet amendement, d'augmenter le budget de la culture d'un demi-million de francs et non pas de compenser une baisse que le Conseil d'Etat aurait demandée. La première proposition de compensation était, à notre avis, hasardeuse. Le choix du club culture sera visiblement de proposer une autre compensation. La nouvelle compensation au SITel reste problématique selon le Conseil d'Etat, car elle prêterait les projets de numérisation dans toutes les directions. Le Conseil d'Etat regrette que les besoins importants dans ce domaine soient amputés d'un si grand montant. Cela cause non seulement de gros retards dans tous nos projets mais surtout des frustrations pour les futurs bénéficiaires de ces offres et outils numériques, y compris pour la population fribourgeoise, qui devait également en profiter. Partant de ces réflexions, le Conseil d'Etat ne se rallie pas à ces amendements.

> Au vote, la proposition de M. Dietrich, opposée à la proposition de la Commission (projet bis), est acceptée par 53 voix contre 32 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Dietrich: Total 54

Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP)

Ont voté en faveur de la proposition de la Commission (projet bis): Total 32

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP)

Se sont abstenus: Total 3

Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte)

> Au vote, la proposition de M. Dietrich, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 49 voix contre 34 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Dietrich: Total 49

Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL /

FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Total 34

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP)

Se sont abstenus: Total 5

Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte)

> Modifié selon la proposition de M. Dietrich.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1 Pouvoir judiciaire

Rapporteur-e:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	10.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3314)

Examen de détail

Ingold François (VEA/GB, FV). L'excédent de charges du Pouvoir judiciaire a augmenté de 8,82 % par rapport au budget 2022, qui était dans le prolongement des comptes 2021. De manière générale, nous pouvons observer une augmentation des charges de plus de 3 millions et une diminution des revenus de 800 000 francs. Plusieurs rubriques du Pouvoir judiciaire dépendent du nombre d'affaires entrantes et peuvent ainsi fluctuer d'année en année. Cela ne peut pas être estimé avec exactitude lors de la phase budgétaire. Ces rubriques font toutefois l'objet d'une deuxième estimation, en juillet de chaque année, en fonction des comptes de l'année en cours de façon à être les plus exactes possible. Au niveau des effectifs, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer 1,5 postes supplémentaires en 2023 pour le Pouvoir judiciaire. En concertation avec le Service de la justice et en fonction des rapports annuels du Conseil de la magistrature et des besoins totaux qui ont été exprimés, la Direction a réparti les EPT entre les différentes autorités de la manière suivante: pour le Tribunal cantonal, 0,8

EPT pour un greffier; pour le Tribunal administratif de la Sarine, 0,5 EPT pour un greffier et pour la Justice de Paix de la Veveysse, 0,2 EPT pour un greffier.

Néanmoins, nous devons constater qu'il y a toujours beaucoup d'engagements non comptabilisés dans les EPT, que l'on retrouve dans des montants forfaitaires. Cette situation est due aux projets menés par le Service et le Pouvoir judiciaire (e-justice et centre de compétence digitale). Pour rappel, les règles en matière d'engagement sont régies par la DFIN. Il y a néanmoins un fort potentiel de régularisation, comme demandé dans l'excellent postulat Ingold/Kolly, accepté à l'unanimité par le Grand Conseil, faut-il le rappeler. C'était pour voir si vous suiviez. A la suite de la nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures, les frais de détention auprès de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) sont facturés aux autorités qui les ordonnent. Cette situation modifie parfois les montants budgétés mais n'influencera pas le montant final, les recettes équivalentes ayant été inscrites au budget des établissements de détention. Au niveau de l'analyse du Pouvoir judiciaire, le comité de pilotage a rendu son rapport au Conseil d'Etat fin 2021. Ce rapport comprend la position du comité de pilotage sur le rapport de l'analyse menée par Ecoplan ainsi que des propositions relatives aux conclusions dudit rapport. D'autres pistes y sont aussi évoquées, émanant de propositions du comité de projet.

- > L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.
- > Il n'y a pas de modification.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

Direction de la sécurité, de la justice et du sport

Rapporteur-e:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	10.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3314)

Examen de détail

Ingold François (VEA/GB, FV). Lors du mercato post-élections, la DSJ est devenue, le 1^{er} janvier 2022, la DSJS en intégrant dans son giron le Service du sport. Cela explique le changement de certains numéros de rubriques comptables. L'excédent de charges de la Direction a augmenté de 3.5 millions. Il s'explique en grande partie par l'intégration, dans la DSJ, du sport. De manière analytique, nous pouvons établir que le transfert a coûté 1.2 million pour le Service du Sport et 1.1 million pour le Campus Schwarzsee.

Le 1.3 million restant peut en grande partie s'expliquer par une augmentation des charges en personnel, due notamment au renchérissement. L'effectif total de la Direction se montera à 1029 EPT, en augmentation de 28 EPT par rapport au budget 2022. Cela s'explique notamment par une augmentation substantielle du nombre d'EPT à la Police cantonale, acceptée par le Grand Conseil en automne 2021. Pour mémoire, une partie des EPT budgétés en 2021 et 2022 de la Police n'avait pas encore été repourvue. Cette situation était due à des engagements non effectués au sein de la Police cantonale, cela étant concomitant à une mauvaise estimation des départs volontaires et des départs en retraite anticipée. Nous sommes donc dans une situation de rattrapage. Une partie de l'augmentation des EPT est également due à l'intégration du Service du sport dans la DSJ, à savoir 8,5 EPT. Cette intégration a d'ailleurs été très bien vécue de part et d'autre. Le Service du sport semble avoir les coudées franches pour continuer sa politique favorisant un sport intégratif et populaire. Le Service pourra également jouir, dès 2023, d'une augmentation de 0,7 EPT attendue de longue date. Hors EPT, un engagement supplémentaire inscrit dans un montant forfaitaire au Service de la justice a été octroyé pour la récupération de l'assistance judiciaire. Cette nouvelle mesure ambitionne d'augmenter de 30 % la récupération de l'assistance judiciaire civile. Malgré cette augmentation conséquente des EPT, l'excédent de charges est maîtrisé grâce à une forte augmentation des revenus de la Police du commerce (+850 000 francs) et de l'OCN (+3.3 millions). Pour l'OCN, les revenus liés à l'impôt sur les véhicules à moteur devraient augmenter de 3.5%. Cette situation est due à une augmentation du nombre de véhicules dans le canton, mais cela ne devrait pas durer avec l'imposition favorable des véhicules à propulsion alternative. Nous nous permettons de rappeler ici que le SITel a décidé de se désengager prochainement de l'OCN, ce qui devrait provoquer une augmentation de plusieurs centaines de milliers de francs dans les rubriques relatives à l'informatique.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je remercie à nouveau les rapporteurs pour leur excellente collaboration. J'avais prévu de faire une thèse relative à la jurisprudence sur les contributions d'entretien. Je vais m'en abstenir, car je crois que les gens ont soif.

- > L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.
- > Il n'y a pas de modification.

—

Election judiciaire 2022-GC-193 **Assesseur-e (en matière sociale et psychologie) à la Justice de paix de la Gruyère**

Rapport/message: **26.10.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3340*)
Préavis de la commission: **02.11.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3358*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu-e *M^{me} Fatima Rey*, à *Chénens*, par 95 voix.

—

Election judiciaire 2022-GC-194 **Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Gruyère - Poste 1**

Rapport/message: **26.10.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3340*)
Préavis de la commission: **02.11.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3358*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blancs: 2; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49 .

Est élu-e *M. Laurent Oberson*, à *Gibloux (Farvagny-le-Grand)*, par 97 voix.

—

Election judiciaire 2022-GC-195 **Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Gruyère - Poste 2**

Rapport/message: **26.10.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3340*)
Préavis de la commission: **02.11.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3358*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 2; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu-e *M^{me} Virginie Oliveira da Silva*, à *Cottens*, par 93 voix.

—

- > La séance est levée à 18 h 05.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

Deuxième séance, mercredi 16 novembre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Pouvoir législatif	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i>
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023	Récapitulation générale	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-55	Loi	Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2023	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-GC-93	Motion	Des investissements durables pour la Caisse de pension de l'Etat	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Marie Levrat Simon Zurich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-GC-102	Motion	Déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Esther Schwaller-Merkle Laurent Baeriswyl <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-GC-104	Postulat	Vers une exonération partielle ou totale de l'impôt sur le bénéfice des jeunes entreprises	Retrait	<i>Auteur-s</i> Brice Repond Annick Remy-Ruffieux <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-GC-187	Election protocolaire	2e vice-président-e du Grand Conseil pour 2023	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-GC-188	Election protocolaire	1re vice-présidence du Grand Conseil pour 2023	Scrutin uninominal	
2022-GC-189	Election protocolaire	Président-e du Grand Conseil pour 2023	Scrutin uninominal	
2022-GC-190	Election protocolaire	Président-e du Conseil d'Etat pour 2023	Scrutin uninominal	
2022-GC-191	Election protocolaire	Président-e du Tribunal cantonal pour 2023	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Bertrand Gaillard, Nicolas Pasquier, David Fattebert, Jacques Morand, Simon Zurich, Nicolas Bürgisser et Susanne Schwander.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1 Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	10.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3314)

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Pour ce qui concerne le Conseil d'Etat – Chancellerie, avec un excédent de charges de 15 881 000 frs au budget 2023, on constate une augmentation de 139 000 frs par rapport au budget 2022 et de 595 000 frs par rapport aux comptes 2021.

Pour le Conseil d'Etat, on constate dans les prestations de service par des tiers une augmentation de 150 000 frs par rapport au budget 2022 pour Fribourgissima – Image Fribourg. L'augmentation est due au lancement de la marque de Fribourg. Une provision qui avait été constituée pour la promotion de l'image du canton est utilisée pour le lancement de cette marque. Dans cette provision, qui n'avait pas été utilisée jusque-là, il y a 500 000 frs à disposition qui seront utilisés sur plusieurs années. En 2023-2024, le montant utilisé sera de 150 000 frs par année et 100 000 frs pour 2025 et 2026.

Pour la Chancellerie d'Etat, au niveau du personnel, il y a une augmentation de 1,1 EPT par rapport au budget 2022. Cette différence est justifiée par des transferts à l'Autorité de la transparence, de la protection des données et de la médiation et du Service d'achat du matériel et des imprimés et 1 EPT pour un nouveau collaborateur scientifique universitaire. Ce collaborateur scientifique accordé par le Conseil d'Etat est destiné à poursuivre le programme de digitalisation avec les communes (DIGI-FR). Cette personne aura un rôle de coordinateur du côté de l'Etat, tandis que l'Association des communes fribourgeoises aura également un coordinateur.

Les prestations de service par des tiers sont en diminution de 120 000 frs par rapport au budget 2022. La différence est en partie liée au point «Transparence du financement de la politique». Pour faire un concept en partenariat avec BDO, il avait été budgétisé 250 000 frs pour les coûts externes qui n'ont pas été utilisés totalement. 2023 est une année intermédiaire, le contrôle va plus vite que prévu et l'essentiel du travail concernant les élections 2023 sera fait durant l'année 2024.

Pour les subventions cantonales aux partis politiques, il y a un montant de 345 000 frs en lien avec les élections fédérales 2023. Ces subventions ne sont attribuées que lors d'élections, au budget 2022 il n'y a pas eu de subventions. Les subventions ont été calculées comme suit : 150 000 frs pour l'élection au Conseil national, 45 000 frs pour l'élection au Conseil des Etats et 150 000 frs pour les coûts de mise sous pli et envoi de la publicité.

Enfin, au Service d'achat du matériel et des imprimés, il y a une diminution de l'excédent de charges de 133 720 frs par rapport au budget 2022. Au niveau de ce service, il y a des réflexions sur une éventuelle réorganisation, par exemple rattacher les activités 'imprimés' à celle de l'OCMS.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). En ma qualité de rapporteur général de la CFG je me dois de brièvement redéposer et motiver l'amendement A2 du projet bis de la CFG, qui touche tant la rubrique 3636.147 de la Chancellerie d'Etat avec une augmentation de 180 000 frs pour les subventions cantonales aux partis politiques qui ont été relevées par M^{me} la Rapporteuse, et la rubrique de compensation au 3130.049, à nouveau au SITel, qui décidément perd quelques plumes au fil de l'exercice de l'examen du budget 2023.

Comme déjà dit, la CFG estime quasiment à l'unanimité que les partis politiques ont un rôle essentiel à jouer dans notre débat démocratique et que ces partis se voient dans certaines difficultés ces dernières années avec une forte progression et un accroissement sur les coûts liés aux campagnes, et en même temps une diminution du soutien financier de tiers. La CFG n'a pas été unanime quant à la réponse apportée à ce constat. La majorité estime que c'est justement cet amendement qui devrait pallier cette pression et la minorité de la CFG estime que les montants supplémentaires alloués dans le cadre de la révision de la LGC devrait suffire et qu'il n'y pas lieu de soutenir cet amendement.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: je suis membre de la CFG et auteur de cet amendement selon le projet-bis de la commission. J'aimerais donner un peu de *Herzblut* pour cette argumentation.

Je pense que nous sommes tous conscients du rôle important joué par les partis politiques cantonaux dans le cadre des grandes élections cantonales ou nationales. Cela commence par la recherche de candidats appropriés, la mise en place d'une communication appropriée, aujourd'hui principalement avec une agence de communication professionnelle, l'organisation d'événements d'information et bien plus encore. Bien sûr, chaque parti tente ici de se mettre sous sa meilleure lumière, mais ce travail permet aussi de présenter aux citoyennes et au citoyens un véritable choix pour leur élection dans le cadre d'une campagne électorale efficace et passionnante. Tout cela coûte beaucoup d'argent et nous avons vu à l'occasion des élections cantonales et de l'élection complémentaire au Conseil des Etats en 2021 – grâce à l'obligation de publier les finances des partis – que cela affecte tous les partis plus ou moins de la même manière.

Même avant l'entrée en vigueur de la loi sur la transparence et même avant le Covid, il n'était pas facile de collecter les fonds pour les grands scrutins. Malheureusement, la loi sur la transparence n'aide pas nécessairement, car les donateurs privés ou les entreprises évitent d'être déclarés dans le cadre de l'obligation de publier ces données. Je ne vais pas exagérer sur le point de la transparence, je ne pense pas que ce soit le problème principal. Ce sont probablement plutôt les conséquences de la crise Covid et de l'inflation imminente actuelle due à la crise énergétique qui signifient que de nombreuses entreprises, mais aussi des particuliers, auront l'année prochaine d'autres priorités que de soutenir financièrement les partis politiques pour les élections.

Un point supplémentaire qu'il ne faut pas oublier, on a la nouvelle législation sur les jeux d'argent. Cela n'aide pas non plus les partis politiques comme pour beaucoup d'autres associations. Il est difficile aujourd'hui d'organiser un loto ou des tombolas, ce qui était dans notre parti durant de nombreuses années le cas. On a aussi pu récolter de l'argent ainsi.

Il y a un autre point qui mérite d'être mentionné dans ce contexte: ce ne sont pas seulement les dépenses des partis, mais aussi celles des candidats individuellement, qui pointent vers le haut. Aujourd'hui, un candidat intéressé à une élection doit non seulement se demander s'il consacre du temps et de l'énergie à une campagne électorale mais aussi s'il dispose de ressources financières suffisantes pour pouvoir participer dans une certaine mesure. Cela peut amener des personnes capables, en particulier la jeune génération, à renoncer à une candidature pour des raisons financières.

Cette tendance désagréable ne peut être atténuée que si les partis cantonaux disposent de ressources financières suffisantes pour offrir à tous les candidats un cadre si bon que l'effort individuel des candidats individuels est limité.

Peut-être encore un petit d'ajout: nous ne parlons pas ici d'une mesure permanente. Il s'agit de cette augmentation ponctuelle pour 2023. De plus, les partis continueront d'être tenus de publier leurs comptes, où le public pourra savoir comment les fonds ont été utilisés par les partis.

Le groupe Le Centre est presque à l'unanimité derrière ce projet. Pour toutes ces raisons, je vous demande de voter en faveur de cet amendement visant à augmenter la contribution de soutien aux partis politiques pour les élections de 2023.

Je suis désolé pour le SITel. J'ai été le premier à avoir proposé de compenser au SITel. Il y a notre collègue Bürdel, qui n'avait hier pas de meilleure idée que de gratter lui aussi pour son truc chez le SITel. Je suis désolé, mais cela reste à mon avis digérable pour le SITel.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Werte Anwesende, ich nehme Stellung zum Änderungsantrag des Generalberichterstatters respektive zum Herzblut von Bruno Boschung.

Ich habe keine Interessenbindung zu diesem Thema, ausser, dass ich, wie erwähnt, in der FGK mitarbeite und mein Herzblut in dieser Sache nicht mit demjenigen von Bruno Boschung übereinstimmt.

Im Budget 2023 ist jener Betrag aufgeführt, welcher vor der Covid-Krise üblich war. Für die letzten Wahlen wurde dieser Betrag in Folge der schwierigen Kommunikation mit der Bevölkerung auch aus unserer Sicht zurecht nach oben angepasst. Nun sind wir wieder in der Normalität, und unsere Fraktion ist der Auffassung, dass der vom Staatsrat ins Budget aufgenommene Betrag ausreichen muss. Wir haben gestern und heute über schwieriger werdende Verhältnisse unserer Kantonsfinanzen, über nach oben anzupassende Steuersätze und auch Verschiebungen von finanziellen Mitteln debattiert und diese teilweise auch beschlossen. Erst im Oktober haben wir, das heisst, die Mehrheit von euch, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, im Rahmen der Revision des Grossratsgesetzes die Fraktionsentschädigungen grosszügig erhöht und damit den Parteien im Bereich des Parlamentsbetriebs zusätzliche Mittel zugesprochen.

Aus der Sicht unserer Fraktion ist die nun beantragte Verschiebung dieser Gelder zur verstärkten Unterstützung der Wahlkampfbudgets der Parteien ein falsches Signal gegenüber unserer Bevölkerung. Unseren Vorbildcharakter nehmen wir so nicht wahr und werden dementsprechend unglaubwürdig.

Wir sind uns bewusst, dass es sich beim beantragten Betrag im Staatsbudget um einen bescheidenen Betrag handelt und die Kompensation rechtlich korrekt ist, aber, ich wiederhole mich, aus unserer überzeugten Sicht ist das Bild des Grossen Rates, das wir bei einer Annahme des Antrags abgeben würden gegenüber dem Wähler, höher zu bewerten.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion lehnt den Antrag einstimmig ab.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire et élu du PLR. Je m'exprime à titre personnel.

Gargantuesque, tel est l'appétit de certains partis politiques pour les deniers publiques en cet automne pourtant annonciateur de lendemains qui déchantent. Pas rassasiés par la multiplication par six des indemnités aux groupes parlementaires, ce que le PLR avait combattu, pas assouvis par le subventionnement de la presse, les fameux journaux gratuits afin d'en obtenir les bonnes grâces, ce que le PLR avait combattu, pas repus de tout cela, certains partis politiques veulent fortement augmenter la participation des contribuables à la prochaine campagne électorale, ce que le PLR combattrait. Les arguments avancés ne tiennent pas. Un parti politique dont les idées séduisent n'a pas besoin d'abuser d'artifices publicitaires pour gagner. Pour moi, la question suivante se pose. Maintenant que nos budgets sont publics, vous pouvez comparer. Vous verrez qu'en ratio voix/financement, le PLR s'en sort bien mieux que certains. Alors que 2023 s'annonce pour beaucoup difficile, l'argent des Fribourgeoises et des Fribourgeois doit-il couler à flot pour financer nos publicités électorales? Non, bien sûr que non. Sachons faire preuve de décence en rejetant cette proposition et en soutenant la version initiale du Conseil d'Etat.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je prends également la parole sur cet amendement. J'ai été surpris par le député Michellod, qui nous annonce que le PLR ne fait pas de publicité. J'ai un autre regard sur les dernières campagnes.

Il y a un intérêt, mais je n'en ai plus. J'ai été longtemps membre du comité des Verts fribourgeois, président du parti, et j'ai organisé de nombreuses campagnes.

Tout d'abord, je constate que c'est la course aux armements. Chaque campagne coûte plus cher que la précédente. On est en train de s'occuper des rentrées mais on doit aussi agir au niveau des charges. Je constate aussi que la loi sur la transparence a fait un certain effet. C'est bien ce qu'elle voulait d'ailleurs. Evidemment, des entreprises sont un peu moins enclines à donner à des partis politiques si ensuite elles souhaitent devenir adjudicataires de marchés publics. C'est un peu embêtant si tout le monde sait que vous avez financé la campagne de ceux qui vous octroient des mandats.

Enfin, je dirais par rapport à la proposition qui est faite par la CFG, je constate qu'une majorité est pour le financement public des campagnes électorales. Peut-être qu'un jour il faudra aller surtout pousser cette logique plus loin et définir le montant qui est dépensé dans des campagnes électorales. C'est un peu comme dans le sport d'élite. On va chaque fois plus loin et on dépense des millions pour faire élire des gens. Je rejoins ici M. Michellod, si tout le monde a la même exposition, les meilleures idées l'emportent.

J'en profite aussi pour inviter les représentants des médias à organiser les débats de la manière la plus équitable possible. Souvent, quand ils organisent les débats, ils prennent en compte les forces en présence dans l'ancien parlement ou l'ancien gouvernement. C'est une nouvelle élection et l'on doit s'efforcer de donner le même temps de parole à tous les acteurs, quelle

que soit leur force dans le précédent parlement. En disant cela, je défends très mal l'intérêt de mon parti, qui est en train de devenir un très grand parti.

Cela étant dit, je vous informe que le groupe soutiendra cet amendement.

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je ne vais pas revenir sur les arguments de la CFG, qui ont été développés par le rapporteur général.

Il est vrai qu'il y a eu un précédent en 2021. Cela était motivé par les effets de la pandémie du COVID, l'impossibilité de faire campagne et la situation des entreprises. Les montants des subventions cantonales avaient été augmentés à ce moment-là. Il avait été dit que c'était une action unique. En conséquence, le montant qui figure au budget 2023 correspond à celui des années électorales antérieures à la pandémie.

Une dernière précision sur la loi sur la transparence, il faut savoir que les élections fédérales ne seront pas soumises à la loi cantonale sur la transparence. Les futures règles fédérales sont assez différentes dans la réglementation.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat ne s'est pas rallié à cet amendement. Les arguments, on les a déjà entendus. Je me permets quand même de revenir sur deux éléments.

Elections fédérales 2019: 195 000 frs; l'année passée, pour les élections cantonales, il y avait quand même des circonstances particulières avec encore les effets des mesures concernant le COVID, des restrictions, des difficultés de se rassembler. On peut comprendre qu'il y ait là la nécessité d'un coup de main supplémentaire dans l'organisation, dans la préparation de campagne et dans les élections elles-mêmes. La loi sur la transparence s'est appliquée pour la première fois aux élections cantonales de l'année passée. Comme l'a dit M^{me} le Rapporteur, cette loi cantonale sur la transparence ne s'applique pas pour les élections fédérales de l'année prochaine. Il y a une autre loi sur la transparence qui est la loi fédérale. Elle est moins contraignante dans les montants à partir desquels il faut déclarer les soutiens. Ces deux éléments ne se retrouvent pas pour l'année prochaine. Cela veut dire pour nous qu'il n'y a pas de situation particulière à considérer pour les élections fédérales 2023. C'est pour cela qu'on estime que les justifications données ne sont pas fondées. Evidemment, quand c'est normal et qu'il n'y a rien de spécial, c'est ponctuel, et vous pouvez le faire ponctuel à toutes les élections. Cela perd complètement son sens. Voilà les deux arguments principaux.

Je me permets une remarque sur les compensations et pas seulement celle d'aujourd'hui mais celle d'hier également, qui n'ont été faites que sur le SITel. J'aimerais quand même relever que l'enveloppe budgétaire de 58 millions sur laquelle vous avez pris tous les montants n'est pas un *cloud* de 58 millions avec des millions qui attendent une affectation. Tous ces montants sont affectés. Dans le justificatif détaillé du budget que reçoivent les membres de la CFG, vous avez la liste de presque une centaine de rubriques, qui comprennent également des sous-rubriques, dans lesquelles il y a tous les projets détaillés. Ces projets sont planifiés. On ne peut pas le faire d'une semaine à l'autre. On planifie à plus d'une année au SITel. Il y a des personnes derrière ces projets qui ont maintenant leur tableau de Gantt avec les mois, les semaines où ils vont se pencher sur tel dossier. A voir certains membres du Grand Conseil venir puiser là-dedans, j'ai parfois l'impression qu'ils considèrent cela comme un puits sans fond.

Eh bien, il n'y a pas de marge là-dedans. Les projets pour lesquels vous avez enlevé les moyens ne se feront pas. Ils seront décalés d'une année, parce que ce sont des projets dont on a besoin. J'aimerais quand même attirer votre attention sur cette situation extrêmement préjudiciable pour le SITel en la matière. Je précise encore que dans les domaines qui sont touchés, vous avez par exemple la refonte complète de la centrale sanitaire 144, la refonte complète du suivi et du pilotage numérisé de toute la comptabilité de l'Etat de Fribourg, le projet SAP, toute la refonte et les mises à jour de Windows, et vous avez toute la refonte du site internet du Grand Conseil. Je vous rassure, on ne va pas complètement empêcher la réalisation de certains projets, mais on repousse des projets qui existent. Il n'y a pas de marge et de gras ou de mou là-dedans. Le Conseil d'Etat a fait son job en la matière. Les projets au début de l'année se montaient à 100 millions. On vous fait une proposition à 58 millions au budget pour des arbitrages, pour tenir compte d'autres choses, pour avoir un budget équilibré, et on a taillé là-dedans. On s'est concentré sur l'essentiel. En traçant cela, en repoussant, vous faites du dégât. J'aimerais simplement attirer votre attention là-dessus.

Je vous recommande de ne pas suivre cet amendement.

Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE). Si vous me permettez un petit correctif, c'était M^{me} le Rapporteur ou aussi M. le Commissaire du Gouvernement qui ont dit qu'il n'y a aucune influence de la loi sur la transparence pour l'année prochaine. Ce n'est pas juste. Pour les candidatures individuelles au national, je suis d'accord avec vous. Je ne suis pas d'accord pour l'élection au Conseil des Etats, qui est soumise à la loi cantonale. Et d'autre part, les partis politiques y sont soumis également. Il faut par défaut qu'on dépose nos comptes chaque année, élection ou non. Je voulais juste rectifier cela pour qu'on soit tous au clair avant de pousser le bon bouton.

> Au vote, la proposition de la Commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 76 voix contre 24 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la Commission (projet bis) : Total 76

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Brallard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat : Total 24

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB)

S'est abstenu : Total 1

Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB)

> Modifié selon la proposition de la Commission (projet bis).

—

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1 Pouvoir législatif

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	
Rapport/message:	10.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3314)

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). L'excédent de charges est en augmentation de 206 000 frs par rapport au budget 2022 et de 161 000 frs par rapport aux comptes 2021.

Pour le Grand Conseil, il y a 1 EPT supplémentaire, soit 8,25 EPT au budget 2023, et ceci s'explique par un nouveau poste d'intendant à l'Hôtel cantonal. L'intendant sera chargé de faire les visites de l'Hôtel cantonal, ainsi que de faire le lien avec les concierges notamment. Il permettra de faire « vivre » l'Hôtel cantonal.

En ce qui concerne les frais de location de locaux, il y a une diminution de 80 000 frs par rapport au budget 2022 et de 158 860 frs par rapport aux comptes 2021, qui trouve son explication par la location de locaux pour les sessions extra muros. En 2021, toutes les sessions et en 2022, la moitié des sessions, ont eu lieu hors de l'Hôtel cantonal, expliquant la différence entre les comptes 2021, le budget 2022 et le budget 2023.

Enfin, les subventions cantonales aux groupes parlementaires sont en augmentation de 160 000 frs par rapport au budget 2022. Ceci s'explique par la révision de la LGC, qui prévoit un montant forfaitaire pour chaque groupe parlementaire de 37 700 frs au lieu de 5700 frs.

La Secrétaire générale. J'aimerais juste apporter une précision par rapport à la refonte du site Parlinfo: la refonte de ce site sera faite par M. Christophe Dupasquier, chef de projet TIC auprès du Secrétariat du Grand Conseil, et non par le SITel.

- > L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.
- > Il n'y a pas de modification.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	10.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3314)

Récapitulation générale

Moussa Elias (PS/SP, FV). Zuerst möchte ich mich bei Kollege Boschung entschuldigen, dass ich das Wort zuerst mit zu wenig Pep ergriffen habe, ich war da noch zu fest in Gedanken vertieft.

Je ne vais pas revenir sur tous les éléments qui ont été discutés hier après-midi tardivement et ce matin et vous rappeler qu'à l'issu de l'examen du budget 2023 notre Grand Conseil a accepté trois amendements, qui auront les conséquences suivantes:

- > Au centre de charges 3636 Chancellerie d'Etat, à la rubrique 3636.047 "Subventions cantonales aux partis politiques", le nouveau chiffre inscrit sera 525 000 frs au lieu des 345 000 frs.
- > Au Service de la culture, à la rubrique 3636.118 "Subventions cantonales pour le développement de la culture", un nouveau montant de 4 665 000 frs doit être inscrit au lieu des 4 165 000 frs.
- > Au 3725 SITel, à la rubrique 3130.049 "Travaux informatiques effectués par des tiers", un nouveau montant de 27 118 230 frs doit être inscrit au lieu de 27 598 230 frs.

- > A la rubrique 3113.000 "Achat de matériel de logiciels informatiques", le montant à faire figurer au budget est nouvellement de 7 559 870 frs au lieu des 8 059 870 frs.
- > Pour terminer, au Service des construction et de l'aménagement, à la rubrique 3010.118 "Traitement du personnel auxiliaire", le montant à inscrire est de 405 000 frs au lieu des 105 000 frs.

Je vous transmets tous ces chiffres sous le contrôle attentif du commissaire du gouvernement, qui certainement va soit me corriger soit les confirmer.

J'ai encore une petite remarque. Je constate que finalement ce qui a fait beaucoup débat lors de l'examen de détail de notre budget était notamment et surtout les rubriques de compensation. Comme déjà dit hier, je pense qu'il est temps que la CFG se penche d'une manière plus approfondie sur cette thématique. La souveraineté budgétaire revient au Grand Conseil. Bien évidemment, on part du principe que le projet de budget du Conseil d'Etat, que chaque dépense qui est prévue au projet de budget a son sens et est donc affectée. J'estime qu'il y a ici une différence à faire entre ce qui est affecté et ce qu'il est légalement pas possible de modifier. C'est quand même deux choses bien différentes. Je pars du principe que l'on va revenir sur cette discussion sûrement en CFG lors de l'examen du prochain budget.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie M. le Rapporteur qui me renvoie la balle pour la vérification des chiffres.

Je viens de recevoir un mail. Je ne sais pas si je dois le dire ou non. Je vous le dis quand même, comme ça, à défaut, je l'aurai fait. Le SITel nous informe que la coupe de 500 000 frs sur la rubrique 3113.000 est à prendre sur le groupe de produits 3000 (Mise en place, exploitation des infrastructures IT et support) et non sur le groupe de produit 2000. Je ne sais pas ce que cela veut dire dans le détail, mais je l'ai dit.

J'imagine que M^{me} la Secrétaire générale, qui a aussi reçu l'information, connaît exactement l'utilité de cette note.

Voilà, M. le Rapporteur, comment je peux répondre à votre question sur les chiffres.

- > L'ensemble du budget est accepté tel qu'il sort des délibérations.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	10.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3314)

Entrée en matière

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

Moussa Elias (PS/SP, FV). Cet article adopte formellement le budget et dans son alinéa 2 présente les résultats prévisionnels. Selon l'article 41 al.4 de la loi sur les finances de l'Etat, le Grand Conseil ne peut dépasser le chiffre des dépenses proposé par le Conseil d'Etat sans prévoir simultanément une réduction de dépenses équivalente. Conformément à cette disposition, les amendements que nous avons acceptés dans le cadre de l'examen de détail du projet ne modifient pas le présent article.

- > Adopté.

Art. 2

Moussa Elias (PS/SP, FV). Par rapport au projet bis initial de la CFG, l'information qui nous a été donnée était que les amendements qui relèvent du projet bis de la CFG concernent des modifications qui ne sont pas suffisamment importantes pour faire varier le pourcentage figurant à cet article. Je pars du principe que cette affirmation vaut toujours malgré le fait qu'il y ait le nouvel amendement supplémentaire qui a été ajouté durant les débats, donc les 300 000 frs au SeCA.

Si je devais me tromper, j'entends très volontier le commissaire.

> Adopté.

Art. 3

Moussa Elias (PS/SP, FV). Il faudra modifier l'alinéa 2 let.b ch.2 "Acquisition et mise en place de solutions IT et support d'applications" suite aux rubriques de compensation auprès du SITel, où on a puisé pour les différents amendements. Le nouveau chiffre à inscrire ici est de 34 819 746 frs au lieu des 35 799 746 frs initialement prévus au décret.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Si j'interprète correctement le chiffre qui m'a été donné avant, c'est là qu'il y aurait une modification. C'est sur le chiffre 3 ou pas le 2 qu'il faudrait imputer les 500 000 frs. Il y aura ainsi au chiffre 2 (acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications) la somme de 35 319 746 francs et au chiffre 3 (mise en place, exploitation des infrastructures IT et support) la somme de 30 766 351 francs.

> Modifié selon la récapitulation de M. le Commissaire.

Art. 4

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je remercie mes collègues de la CFG pour les travaux effectués dans le cadre de l'examen de ce budget, et bien évidemment les membres du Conseil d'Etat et plus précisément le commissaire du Gouvernement, ainsi que toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui ont participé et ont pu répondre à toutes nos questions. Je remercie donc également au nom de la CFG pour la bonne collaboration et un tout grand merci à M. Reto Schmid, notre secrétaire de commission, qui a tenu nos procès-verbaux.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie aussi la CFG pour l'excellente collaboration durant toutes ces semaines.

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 51 voix contre 1. Il y a 44 abstentions.

Ont voté Oui : Total 51

Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/

GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

A voté Non : Total 1

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB)

Se sont abstenus : Total 44

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Fahrmi Marc (VE,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP)

Loi 2022-DFIN-55

Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2023

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	20.09.2022 (BGC novembre 2022, p. 3321)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3245)

Entrée en matière

Moussa Elias (PS/SP, FV). Comme vous l'avez constaté hier lors des débats d'entrée en matière sur le budget, la politique fiscale dans notre canton continue à faire débat. J'imagine que ce débat va se poursuivre ce matin lors de l'examen notamment de la motion qui vise une nouvelle déduction fiscale pour les parents qui gardent leurs enfants. Ce débat politique concernant la politique fiscale du canton a également été mené au sein de la CFG par rapport à ce projet de loi, respectivement le décret qui fixe le coefficient d'impôt pour 2023.

Un amendement a été déposé en commission visant à fixer à 100% au lieu de 96% le coefficient annuel des impôts sur les revenus des personnes physiques. Cet amendement a été refusé en commission par 8 voix contre, 4 pour et 0 abstention. Au vote final, le décret a obtenu 8 voix pour, 4 contre et 0 abstention.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat vous soumet le projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts directs pour la période fiscale 2023. Les coefficients sont fixés chaque année en fonction du résultat du budget. Ces deux dernières années, vous avez approuvé deux baisses successives du coefficient d'impôt sur le revenu des personnes physiques, la première en 2021 en exécution de la motion Weber/Peiry, ce qui a réduit le coefficient à 98%, et la seconde est intervenue en 2022. Pour tenir compte de la situation sanitaire et économique tendue, vous avez adopté une baisse du coefficient à 96% à titre de soutien à la population fribourgeoise.

Une crise succédant à l'autre, nous sommes aujourd'hui confrontés à une guerre en Europe qui s'enlise et à une crise énergétique qui entraîne une augmentation généralisée des coûts. Le Conseil d'Etat estime que dans ces circonstances une augmentation du coefficient serait inopportune et impopulaire. En outre, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà annoncé en début d'année que le coefficient d'impôt devrait être maintenu à 96% pour le budget 2023. Dans ces circonstances, je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à accepter le projet de loi qui vous est soumis.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). La loi sur laquelle nous débattons maintenant a perdu son sens. La décision que nous allons prendre à posteriori de l'acceptation du budget était en réalité une prémisse à l'établissement de ce budget par le Conseil d'Etat. M. le Commissaire vient de nous le rappeler. En effet, le Conseil d'Etat doit présenter un budget équilibré et pour ce faire il doit tenir compte des recettes, en particulier des recettes fiscales, et elles sont déterminées par le coefficient de l'impôt. Donc, le Conseil d'Etat a tenu compte impérativement d'un coefficient à 96% pour son budget.

Nous allons donc voter après coup une décision impérative avant coup. Ce vote sur le coefficient de l'impôt avait un sens avant l'obligation constitutionnelle de l'équilibre budgétaire. Le Grand Conseil pouvait alors aggraver un déficit prévu, améliorer un bénéfice prévu et se devait d'en tenir compte lors du vote sur le coefficient de l'impôt. L'actuelle règle de compensation évite toute aggravation du budget et toute aggravation du budget devient une auto-censure qui a peu de sens, qui est problématique. Je crois que l'exemple était typique ce matin. En effet, jusqu'où pourra-t-on proposer un régime strict *Weight Watchers* au SITel? M. le Commissaire s'est battu ce matin pour nous convaincre de ne pas le faire avec un plaidoyer très fort en nous disant clairement qu'on fait des dégâts. Toute proposition du Grand Conseil fait des dégâts sur le budget du Conseil d'Etat. Cette exigence enlève au Grand Conseil sa prérogative principale, qui est celle de voter sur un budget. Nous n'avons donc plus aucune marge de manoeuvre effective. Une solution à ce blocage serait de laisser le Grand Conseil faire des propositions sans chercher de compensation. Les propositions que nous avons faites hier et aujourd'hui pour la culture, pour les partis politiques, pour l'aménagement du territoire, qui sont des éléments extrêmement importants. Ensuite, de façon conséquente et responsable, de compenser ces augmentations de charges par une augmentation du pourcentage du coefficient de l'impôt. En cas d'acceptation, le budget serait accepté avec ces modifications dans le respect des règles constitutionnelles. En cas de refus, il le sera selon la proposition du Conseil d'Etat. Je proposerai donc dans ce sens une modification de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD) pour redonner au Grand Conseil la capacité de pouvoir agir d'une manière qui correspond à ses prérogatives.

En attendant ce changement, je vous propose déjà d'être conséquents. Nous l'avons tous souligné durant cette session. Les besoins financiers des années à venir seront très importants. Les ressources, en particulier les transferts, sont à la baisse. Les budgets des années à venir seront extrêmement difficiles et la mise en application du plan financier devient plus que problématique, voire éventuellement même aléatoire.

Dans ce sens, soyons responsables et remontons ce coefficient à son niveau normal, soit à 100%, niveau qui prévalait lors des années dans lesquelles les prévisions budgétaires étaient positives et que paradoxalement nous avons baissé lors des années difficiles avec de gros besoins pour la population et des prévisions pessimistes. Cherchez l'erreur. L'erreur est de dire que nous allons soulager la population par une baisse d'impôt. Je l'ai déjà dit hier, chiffrez ces baisses d'impôts en fonction des revenus et vous verrez que cela n'amène pas grand-chose aux 90% de la population. Par contre, les coups de crayons que nous donnons dans toutes les aides qui sont nécessaires à la population, elles lèsent la population.

Gouverner c'est prévoir. Soyons conséquents et assumons notre rôle. Je propose donc 100%.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion unterstützt den Steuersatz des Staatsrates. Wir sind uns auch bewusst, wie Benoît Rey vorhin erwähnt hat, dass die an den Staat gestellten höheren Anforderungen finanziert werden müssen. Wir sehen auch, dass in Zukunft vermutlich dort eine Anpassung nötig sein wird.

Wir sind aber der Auffassung, dass es nicht zielführend ist, wenn das Parlament entgegen dem Antrag der Exekutive den Steuersatz festlegt. Auf der Stufe einer Gemeinde ist mir keine Gemeindeversammlung oder auch kein Generalrat bekannt, welcher den Steuersatz über den vom Gemeinderat beantragten Wert festgelegt hätte.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mon lien d'intérêt: je suis contribuable.

Prétendre par ce moyen, à savoir un taux à 96%, soutenir la population est une hérésie, c'est faux. Ce moyen-là a comme seul effet de renforcer les comptes en banque de ceux qui ont un revenu imposable important. Pourquoi? Parce que pour l'essentiel des citoyens, leur revenu imposable est faible et cela a très peu de conséquences, alors que pour les revenus imposables plus élevés, cet argent ne sera pas utilisé dans les commerces mais restera sur le compte en banque. Ce moyen a pour effet de renforcer les comptes en banque des plus nantis et d'améliorer le capital des banques.

Renoncer à cette partie d'impôt c'est, pour l'Etat, se priver de moyens, se priver de vision, d'anticipation, et c'est aussi créer une illusion et faire croire qu'on peut baisser les impôts indéfiniment, si on voit l'histoire de ces dernières années uniquement pour certains. En même temps, le Conseil d'Etat renonce à soutenir l'aide aux primes d'assurance maladie. Dans le budget, il y a effectivement une augmentation. Il s'agit simplement de l'évolution de l'application des règles actuelles et non pas d'une augmentation de prestations. On ne prend pas l'occasion de soutenir la population avec des allocations familiales. On n'anticipe pas l'avenir en investissant massivement sur la formation du personnel de santé. Tout cela, c'est le résultat de ce que l'on vient de voter jusqu'à maintenant, et tout cela est arrivé parce qu'on renonce à imposer une certaine catégorie de

contribuables. C'est pourquoi je vous invite à soutenir la population, à investir dans la santé, et à ne pas renforcer le capital de certains en soutenant cet amendement.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je constate que le même amendement qui avait déjà été déposé en CFG est redéposé. Les débats qu'on vient d'entendre reflètent plus ou moins ceux menés en CFG. Je ne vais donc pas m'attarder sur ces questions.

Par contre, je vais prendre un grand risque. A la CFG, l'amendement a été refusé par deux tiers des voix. Je prends un risque en faisant une prédiction et en disant que je pense que le résultat sera le même dans cette enceinte.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat ne change pas d'avis suite à ces explications. Je dois dire qu'en lisant l'amendement, j'ai un petit doute sur la LICD, la loi sur l'impôt cantonal direct. Le coefficient fixé dans la loi sur les finances et la logique qui est dans la loi sur les finances, article 41, du coefficient annuel d'impôt, c'est précisément que c'est une variable d'ajustement. Il est écrit à l'alinéa 1 que ce coefficient est fixé chaque année par le Grand Conseil en fonction du résultat du budget. C'est bien d'abord le budget qui est voté et ensuite on a comme variable d'ajustement le coefficient. Si le Conseil d'Etat n'arrive pas à l'équilibre qu'il doit atteindre constitutionnellement par ces arbitrages, il vous propose de bouger cette variable d'ajustement pour arriver à l'équilibre après avoir établi le budget. C'est la conception qui est actuellement dans la loi sur les finances. Donc c'est normal, voire nécessaire, que le coefficient soit traité *après* la décision prise sur le budget, puisque c'est une variable d'ajustement.

Dans le budget d'aujourd'hui, on est à l'équilibre. Nous avons trouvé des solutions. On a fait les arbitrages. Il n'y a aucune raison de modifier le coefficient. C'est pour cela que nous vous le soumettons à 96% comme il est maintenant. C'est la construction même de la loi sur les finances qui le dit.

Quant à la référence à l'article 37 LICD, je ne vois pas vraiment le lien concret. Je ne connais pas toutes les lois par coeur. Je vous propose d'en rester à cette logique de notre loi sur les finances et de la construction de notre budget et de garder le coefficient annuel pour l'impôt sur le revenu à 96%.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Si je vois l'amendement et le décret initial du Conseil d'Etat, je constate que la seule modification à l'alinéa 1 entre l'amendement et l'article initial du Conseil d'Etat se situe au niveau du chiffre. Au lieu du 96% il y a 100%. C'est la seule modification matérielle apportée avec cet amendement. La référence à l'article 37 LICD figure déjà dans le décret initial du Conseil d'Etat.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). M. le Commissaire dit que j'invoque le faux article. C'est lui-même, le Conseil d'Etat, qui a rédigé cet alinéa 1. Je ne l'ai pas modifié. J'ai repris la formulation du Conseil d'Etat. Par contre, j'en profite pour dire que le Conseil d'Etat dit qu'il faut être cohérent. Le Conseil d'Etat devrait proposer une modification s'il y a une aggravation du budget. Nous l'avons aggravé pour pratiquement un million de francs en défaveur du SITel. Le Conseil d'Etat se devrait de réagir et dire qu'en fonction de cela un million représente environ tant de pour mille du coefficient de l'impôt. Donc, nous proposons de le modifier comme tel, ce que lui ne fait pas.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je ne conteste pas votre citation. Je dis que ce n'est pas cette citation qui permet de comprendre pourquoi il faut fixer le coefficient après. Cette logique est dans l'article 41 de la loi sur les finances de l'Etat. Quand vous disiez que vous alliez venir avec une modification, le 37 que vous citez de la LICD, vous n'allez rien faire du tout. C'était sous cet angle-là que je m'exprimais. Excusez-moi si je n'ai pas été compris et s'il y avait un raccourci dans mon expression.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je vous propose de modifier l'alinéa 1 de cette disposition comme suit: «Le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2023 est fixé à 100% des taux prévus à l'article 37 al.1 LICD.»

> Au vote, la proposition de M. Rey, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 64 voix contre 36 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Rey : Total 36

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Aebischer Eliane

(SE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat : Total 64

Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

S'est abstenue : Total 1

Schnyder Erika (SC,PS / SP)

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adoptés.

Deuxième lecture

I. Acte principal

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 65 voix contre 33. Il y a 3 abstentions.

Ont voté Oui : Total 65

Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

Ont voté Non : Total 33

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP)

Se sont abstenus : Total 3

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB)

Motion 2022-GC-93**Des investissements durables pour la Caisse de pension de l'Etat**

Auteur-s:	Levrat Marie (PS/SP, GR) Zurich Simon (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	03.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1604)
Développement:	03.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1604)
Réponse du Conseil d'Etat:	04.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3365)

Prise en considération

Levrat Marie (PS/SP, GR). À l'heure où la sécheresse frappe non seulement les paysans, mais toute la population fribourgeoise, à l'heure où les chaleurs se font de plus en plus inquiétantes, il devient urgent de réagir. Urgent d'agir non seulement avec des efforts individuels, que nous faisons toutes et tous, mais il devient urgent d'agir également en faisant des efforts collectifs. C'est précisément ce que demande cette motion, faire des efforts collectifs, des efforts qui proviennent de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg, celle qui va dans la bonne direction, qui va dans la bonne direction en termes de durabilité, mais qui ne fait pas des efforts suffisants. Elle est à la traîne derrière les autres caisses cantonales en termes de durabilité, elle investit toujours dans les énergies fossiles, elle investit toujours dans le charbon, toujours dans le pétrole, toujours dans le gaz et toujours dans les entreprises qui ne respectent pas les droits de l'homme. Ce sont des sommes importantes qui sont investies dans ces énergies et ces sommes sont également très néfastes au climat et je pense que ça, on peut tous s'accorder pour le dire. C'est pour ça qu'avec mon collègue Simon Zurich, nous avons déposé cette motion pour interdire des investissements dans notamment les énergies fossiles, dans notamment des entreprises qui violent de manière récurrente les droits de l'homme et nous espérons avoir ainsi un impact réel, un impact important sur le climat.

Concernant l'argumentation du Conseil d'Etat, concernant premièrement l'incompatibilité avec le droit fédéral:

- > Non ce n'est pas incompatible avec le droit fédéral. On a d'autres cantons qui ont introduit des normes de durabilité dans leur leurs lois cantonales, sur leur propre caisse de pension, et donc on considère qu'on a quand même une certaine marge de manœuvre du canton de Fribourg, pourquoi est-ce que les autres cantons pourraient le faire et pas le canton de Fribourg ?
- > Ensuite, les investissements ne sont pas forcément plus risqués et moins rentables s'ils se font dans des énergies renouvelables. La tendance lourde est à la sortie des énergies fossiles; les politiques de protection du climat commandent de sortir des énergies fossiles. En y restant, nous prenons donc des risques financiers importants.

Pour finir, si le Conseil d'Etat considère qu'après l'acceptation de cette motion, elle ne serait pas applicable, eh bien, il conviendrait de l'interpréter dans le sens où le Conseil d'Etat donnerait des instructions à ses représentants, aux représentants de l'Etat dans le Conseil d'administration de la caisse de pension, de définir une stratégie qui aille dans le sens d'une sortie des investissements dans les énergies fossiles, d'une sortie des investissements dans les entreprises qui violent de manière récurrente les droits de l'homme, et ça, c'est sûr, ce n'est pas incompatible avec le droit fédéral.

Nous avons besoin de changement. Pas juste au niveau individuel, il faut donner l'impulsion du côté de l'Etat et je pense que cette motion est bien placée pour le faire. Il y a urgence. Le Conseil d'Etat, qui aime bien être d'habitude dans le haut des tableaux, devrait regarder le tableau du rating climatique qui finalement note la durabilité des différentes caisses de pension. Et la caisse de pension de l'Etat de Fribourg, bien qu'allant en s'améliorant, eh bien, elle reste dans le bas du classement, donc si d'autres caisses de pension arrivent à le faire, je pense que la nôtre arriverait également à le faire.

J'invite donc le Grand Conseil à soutenir cette motion, soutenir une motion qui dans la lutte contre le réchauffement climatique est ambitieuse, ambitieuse mais surtout nécessaire.

Altermatt Bernhard (Le Centre/Die Mitte, FV). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte und habe keine Interessenbindungen zu deklarieren. Erlauben Sie mir, meine Stellungnahme als kleinen Exkurs auf die kommunale Ebene zu gestalten.

Am 26. Mai 2020 überwies der Generalrat der Stadt Freiburg das Postulat Nr. 138, das von der städtischen Pensionskasse eine Investitionsstrategie ESG und Klima verlangte. Die Autoren des Postulats hielten den Gemeinderat an, beim Vorstand der Pensionskasse zu intervenieren, um die Nachhaltigkeit als Kriterium in der Investitionspolitik durchzusetzen.

Dans sa réponse, le Conseil communal soulignait que les demandes formulées par les auteurs du postulat allaient au-delà de ce que permet le cadre légal et que l'instrument parlementaire «[demandait] l'intervention de l'exécutif auprès d'une institution

externe portant sur un objet qui ne relève pas de sa compétence [et qu'il était donc] irrecevable». Puis: «Conformément à la législation fédérale, les institutions de prévoyance des corporations de droit public doivent être détachées de la structure de l'administration sur les plans juridique, organisationnel et financier, elles doivent être autonomes et leur organe suprême doit jouir d'un maximum d'autonomie pour qu'elles puissent le soustraire aux influences politiques et répondre de l'équilibre financier de l'institution.»

Zwei massgebliche Vertreter des damals antwortenden Freiburger Gemeinderats sitzen übrigens hier in unserem Rat, so wie einer der beiden Motionäre damals im Generalrat der Kantonshauptstadt sass.

Mon collègue citoyen Zurich et notre collègue gruérienne Levrat sont tous les deux des juristes qualifiés et ont le mérite politique de revenir avec ce sujet au niveau cantonal. Au niveau juridique et au vu de ce que nous répond le Conseil d'Etat, tout comme de ce que répondait le Conseil communal de la Ville de Fribourg il y a quelques mois, mon appréciation est plus nuancée. J'aimerais cependant aussi nuancer quelque peu mes propres paroles. Quand j'ai dit à la ministre des affaires intérieures à la maison, hier soir, que j'allais donner cette réponse du Conseil communal de Fribourg dans le cadre de nos débats de la motion Zurich/Levrat, elle m'a dit: "Voilà, et une fois que vous avez terminé les gamineries politiques, vous allez faire quoi?" Je vous rassure, nous sommes un gouvernement bicéphale et collégial à la maison, j'ai donc promis d'être sage.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, der Staatsrat und die Pensionskasse des Staates bewegen sich hinsichtlich der Investitionsstrategie innerhalb des genau gleichen gesetzlichen Rahmens wie die Gemeinden. Mit anderen Worten: Die Fraktion Die Mitte steht zu hundert Prozent hinter der Antwort der Kantonsregierung auf die vorliegende Motion und wird diese ablehnen.

Ich sage aber auch: Die Fraktion Die Mitte steht zu hundert Prozent hinter der Absicht der kantonalen Pensionskasse, ihre Investitionsstrategie immer stärker mit Instrumenten und Kriterien der Nachhaltigkeit auszustatten. Eine nachhaltige Finanz- und Investitionspolitik hat drei Pfeiler: Sie muss wirtschaftlich sein, sie muss sozial und sie muss ökologisch sein. Unsere Fraktion ruft den Staatsrat und den Vorstand der staatlichen Pensionskasse auf, ihr Handeln und ihre Strategien immer stärker und konsequent auf diese drei Pfeiler der Nachhaltigkeit auszurichten.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et je n'ai aucun intérêt à ce sujet.

Wir haben die Motion mit unseren Kollegen diskutiert und nehmen gerne wie folgt Stellung dazu: Wie der Staatsrat in seiner Antwort erläutert, wurde bei der Revision des Gesetzes auf Bundesebene im Jahre 2010 ausdrücklich die rechtliche und politische Trennung vorgesehen und auf Anfang 2014 eingeführt. Den Kassen wurde damals genügend Zeit eingeräumt, sich diesen Vorgaben anzupassen. Diese haben das auch getan und umgesetzt.

Die Vorsorgeeinrichtungen müssen dem politischen Einfluss entzogen sein. Die finanzielle Verantwortung muss bei den Einrichtungen und ihren paritätischen Organen liegen und darf keinen politischen Weisungen unterliegen. Hier gibt es keinen Spielraum. Es gab gute Gründe, dass der Gesetzgeber 2010 diese Revision angenommen hat. Der damalige finanzielle Zustand einiger öffentlicher Kassen, unter anderem in der Waadt und in Genf, führten zu diesem Schritt. Es konnte ja nicht sein, dass diese Vorsorgeeinrichtungen zulasten der allgemeinen Staatskasse schalten und walten konnten, wie sie wollten - Selbstfinanzierung und Eigenverantwortung als Stichwort.

Die Pensionskasse unseres Staatspersonals hat sich entsprechend dem bereits genannten BVG eigene den Gesetzen entsprechende Klima- und Nachhaltigkeitsvorgaben gegeben, und diese werden durch interne Gremien kontrolliert und überwacht. Die Hausaufgaben wurden und werden gelöst. Dies ist auch dem gerade eben herausgekommenen Nachhaltigkeitsbericht der Pensionskasse zu entnehmen.

Das Wichtigste aber ist aus unserer Sicht: Im Zentrum stehen immer die Versicherten. Denn es geht vor allem um sie und nicht um Wertvorstellungen der politischen Akteure, die gerade aktuell sind. Es könnten ja auch einmal andere Wertvorstellungen herrschen in zehn oder zwanzig Jahren, es muss die Unabhängigkeit der Kasse gewährt werden.

Kann der Vorstand in seiner Anlagestrategie die versprochenen Renditen erwirtschaften und dann noch im Rahmen seiner selber erarbeiteten Ethik-Charta bis zum Ende des Tages das Soll erreichen? Sie sehen: Neben unumstößbaren Vorgaben durch den Bund gibt es aus unserer Sicht keine weiteren Gründe, sich diesem Ansinnen anzuschließen, weshalb wir dieses ablehnen werden.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. La réponse du Conseil d'Etat est un exemple-type d'enfumage juridique. Au final on se focalise sur une adaptation et une mise en oeuvre de la motion qu'il estime comme illégales alors qu'il y a clairement des chemins, et ça, ma collègue Levrat l'a très bien expliqué. Des chemins pour que ce soit compatible avec la législation fédérale et notamment le fait de donner des instructions, ce qui est légitime, aux représentants de l'Etat au sein du comité de la Caisse. Et ça, je crois que c'est quelque chose qui est totalement envisageable, c'est quelque chose qui est non seulement envisageable mais opportun et qui est légal. On ne se contente pas, nous, au groupe socialiste,

de faire simplement des motions politiques, on fait des recherches juridiques et on est suffisamment de juristes pour pouvoir vérifier si oui ou non c'est compatible. Et là, en l'occurrence, il y a clairement une mise en oeuvre qui est tout à fait compatible avec le droit fédéral, donc ce n'est pas seulement un geste politique. Il y a la possibilité de donner des instructions auprès des représentants de l'Etat au sein de la Caisse, ce qui est légitime comme propriétaire des montants. Je crois que ce fait-là, l'argument essentiel de dire "ce n'est pas conforme à la législation fédérale", tombe complètement et je crois qu'il nous faut avoir un peu de courage. Il ne faut pas seulement avoir dans son programme politique le développement durable, l'écologie mais derrière il faut agir et agir quand on a des leviers et un levier essentiel, c'est celui des investissements de nos pensions et je crois que là on peut se montrer courageux aujourd'hui en acceptant cette motion.

Roulin Daphné (*VEA/GB, GL*). Pour cet objet je n'ai pas de lien d'intérêt, je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Nous avons pris connaissance avec attention de la motion de nos collègues. Cette motion nous force à faire un choix, en fait cornélien, et nous pousse à privilégier soit la cause environnementale, soit le fonctionnement de notre démocratie. Je m'explique, tout d'abord, comme premier aspect de ce choix: il est important de rappeler que les placements financiers participent aux émissions de CO₂, c'est environ 20% de l'empreinte carbone suisse. Le choix des investissements est donc crucial, y compris ceux de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, et je crois entendre de la part de tous les partis que nous sommes d'accord sur ce point. Donc, sous cet angle, nous devons privilégier la décarbonisation et donc accepter la motion. Dans la même lignée, les investissements dans le fossile deviennent des placements extrêmement risqués et non fiables pour le financement des retraites. À court terme seulement, l'investissement dans le pétrole est attractif, c'est une stabilité temporaire avec des marchés volatiles, dangereux. C'est un second motif pour accepter cette motion sous l'angle de privilégier l'avenir financier des retraites.

Toutefois, comme il l'a déjà été mentionné, il existe un obstacle à l'acceptation de cette motion et c'est là le second aspect de notre choix cornélien. Le droit supérieur, la LPP est très claire, le choix des placements est une tâche intransmissible et inaliénable de l'organe suprême de l'organe de la caisse de pension. C'est mentionné expressément à l'article 51a al. 2, let. m LPP. Ce n'est donc pas une tâche de la politique cantonale que d'imposer à la caisse de pension une direction concernant ses investissements. Même en acceptant la motion, puis en modifiant la loi, on pourrait partir du principe qu'elle serait inapplicable, le droit fédéral prime. L'alliance climatique suisse a même, elle, rendu un guide pour les parlementaires cantonaux et communaux. Elle-même reconnaît que les fonds de pension sont juridiquement autonomes. Les décideurs politiques, donc nous, ne sont pas automatiquement autorisés à intervenir directement dans les décisions opérationnelles d'investissement.

Vous l'aurez constaté, nous nous trouvons devant ce choix cornélien. En tant que député·e·s, nous devons apporter des modifications respectueuses de notre fonctionnement institutionnel et légal, ce qui ne semble pas aujourd'hui tout à fait rempli. Toutefois notre Parlement cantonal devrait davantage inciter les institutions financières à rediriger leurs investissements vers plus de durabilité. En conclusion, vous l'aurez compris, l'avis de notre groupe VERT·E·S et allié·e·s est partagé, notre vote le sera également.

Lauber Pascal (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je n'ai pas d'intérêt particulier dans le cadre de cette motion hormis le fait que je suis salarié de l'Etat de Fribourg. L'idée des motionnaires est louable mais ne doit pas rester la seule préoccupation des institutions de prévoyance quand elles doivent administrer leur fortune. Les risques doivent être mesurés et le rendement garanti. La caisse de pension respecte les termes d'une charte de durabilité de ses investissements et le comité qui endosse l'entière responsabilité par rapport à la gestion et en matière de placements de fortune de l'institution ne saurait laisser la place pour une intervention de la collectivité publique, ce qui serait d'ailleurs contraire au droit fédéral. C'est pour ces raisons que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux ne soutiendra pas, à la quasi-unanimité, cette motion.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). On a entendu plusieurs choses et j'aimerais revenir sur un point important, c'est certainement pas irrecevable, ce n'est certainement pas incompatible pour le Conseil d'Etat de donner des instructions aux représentants de l'Etat au comité de la caisse de pension pour aller justement vers une sortie des énergies fossiles, des investissements dans les énergies fossiles et des entreprises qui violent constamment les droits de l'homme, c'est certainement compatible avec le droit fédéral et je suis certaine que les représentant·e·s des employé·e·s ne seraient pas non plus opposés à cette idée. Ensuite, j'ai entendu de mon collègue Altermatt qu'il s'agit de gamineries politiques. Si pour vous la protection du climat, si pour vous les investissements durables sont des gamineries politiques, je pense que ça pose un problème de fond. Pour finir, je suis assez déçue de voir que lorsqu'on propose des motions où on propose des mesures qui sont finalement efficaces et qui ont un réel impact sur le climat, eh bien, il n'y a pratiquement plus que le parti socialiste pour les soutenir.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle stipule que le comité d'une caisse de pension a la tâche intransmissible et inaliénable de gérer la fortune de l'institution. Le comité est donc responsable de la définition et de la mise en oeuvre de la stratégie de placement. Il prend ses décisions en matière de placements dans le respect de l'ordre juridique. Cela a pour conséquence d'établir clairement des compétences d'un comité par rapport à celles de la collectivité publique. La motion qui est proposée, elle dit très clairement qu'on interdit à la caisse - on modifie la loi, ça

c'est une motion, pour interdire à la caisse de faire certains placements. Donc, ce n'est pas de l'enfumage, c'est clair et net et ça, on ne peut pas le faire et c'est pour ça que le Conseil d'Etat vous dit "non, nous n'avons pas la compétence de faire cela et d'imposer cela à la caisse". Ce n'est pas de l'enfumage, j'entends parler maintenant d'instructions, j'ai l'impression que c'est un exercice de rattrapage, parce qu'on se rend compte qu'on est allé trop loin dans la motion, donc on est en train de dire "il y a des instructions". Moi, ce que je constate, c'est que la caisse prend très au sérieux son travail en la matière. La caisse doit évidemment jongler entre un rendement raisonnable et une répartition appropriée des risques, c'est aussi une obligation qui lui est imposée, en tenant compte des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance – ESG. Notre CPEF a établi une charte d'investissement responsable qui contient toute une série d'axes et vous pouvez même suivre sur le site internet de la caisse l'information en la matière. La dernière, si je me permets, la dernière newsletter fait état notamment des rénovations énergétiques du parc immobilier de la caisse. On a donné à un expert, à des experts l'analyse complète de tous les bâtiments de la caisse pour en faire le bilan énergétique et le portefeuille d'immeubles de notre caisse est mieux positionné que la moyenne suisse. Alors, je ne dis pas qu'il est au top, c'est le but, mais j'observe quand même qu'il y a là déjà un très bon travail qui a été fait et puis la caisse prévoit d'investir 150 millions pour l'assainissement énergétique des bâtiments dans les 5 prochaines années. Donc, on a conscience de cela, on a mis les mesures, on a pris les décisions pour aller dans ce sens. Je comprends le souci qui est manifesté par les motionnaires, mais les mesures sont aussi prises dans la caisse pour qu'ils n'abandonnent pas ce domaine et qu'ils s'y désintéresseraient. Je relève également dans cette newsletter la volonté d'électrification de la totalité des 2 800 places de parc souterrains des bâtiments de la caisse, précisément dans les prochaines années.

Sur un aspect plus fondamental, le comité d'une caisse peut évidemment convenir que certains secteurs doivent être exclus, ça, je crois que c'est parfaitement juste, pensez au domaine de l'armement. Mais évidemment, pour tenir compte aussi de ces règles de rendements et de répartition appropriée des risques, il y a évidemment des placements dont on voit bien qu'ils sont peut-être discutables, où on est dans des énergies qu'on aimerait abandonner. Là, il y a un travail de durée à faire et la caisse, notre caisse, s'y emploie, elle développe notamment l'accompagnement et l'engagement actionnarial des entreprises pour permettre de faire évoluer ces sociétés. On fait partie de pools qui s'en occupent, et puis la charte elle-même pose des exigences que nous entendons bien atteindre dans les délais. Donc, le Conseil d'Etat, fort aussi de toutes ces informations qui sont transmises par la caisse et de la situation qui est posée par une motion qui modifie la loi sur ces éléments-là, propose le rejet de cette motion et rappelle qu'il n'a pas la compétence d'édicter la manière dont l'organe suprême de la caisse doit gérer la fortune. M^{me} Levrat a cité d'autres cantons, je dois avouer que personnellement je ne les connais pas, donc je ne peux pas m'exprimer là-dessus, il y a peut-être des variantes qui ont été faites mais la proposition de la motion elle-même est claire sous cet angle-là. On constate également que notre caisse, la caisse CPPEF, poursuit une stratégie d'investissements responsables de l'environnement et des droits sociaux, elle est favorable à faire évoluer de manière significative les entités dans lesquelles elle est active, elle s'engage à ça, elle le met en oeuvre. Je comprends aussi l'impatience, on est à la traîne, mais vous l'avez dit, des efforts sont entrepris, je ne peux que rappeler ici la volonté de la caisse et de ses représentants et des gens qui s'y trouvent, dont moi-même, pour tirer sur ce point-là, pour en quelque sorte poursuivre l'effort et que l'on ne soit plus, ou moins, à la traîne mais qu'on rattrape le retard. On vous propose de rejeter la motion telle quelle et le souci qui se dégage par les motionnaires, on le comprend, et la caisse y travaille.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je pense que j'ai été mal compris, Madame Levrat, évidemment quand j'ai parlé de gamineries, je parlais de mon malin plaisir à citer une ville gouvernée par la Gauche, qui refuse le même objet, et pas du tout l'engagement en faveur de la durabilité et le reste de mon intervention, je pense que c'était clair.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 62 voix contre 25. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui : Total 25

Vial Pierre (VE,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP)

Ont voté Non : Total 62

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC /

SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

Se sont abstenus : Total 4

Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP)

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2022-GC-102

Déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants

Auteur-s:	Schwaller-Merkle Esther (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>) Baeriswyl Laurent (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	20.05.2022 (<i>BGC juin 2022, p. 2192</i>)
Développement:	20.05.2022 (<i>BGC juin 2022, p. 2192</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	10.10.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3370</i>)

Prise en considération

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Mit unserer Motion stellen wir den aktuellen, einseitigen Steuerabzug von 12'000 Franken für Kinderbetreuungskosten bei Kita- und ASB-Benutzung in Frage. Er schafft eine Ungleichheit zwischen den verschiedenen Familienmodellen und deshalb verlangen wir im Sinne von Gleichbehandlung auch einen Steuerabzug von 4'000 Franken für Eltern, die eine andere Betreuungsart gewählt haben.

Von der erhaltenen Antwort des Staatsrates sind wir sehr enttäuscht, denn er hat damit eine Debatte und Wertung zwischen den diversen Familienmodellen losgetreten, was wir auf jeden Fall vermeiden wollten. Kinder, unser grösstes Zukunftskapital, brauchen Betreuung. Diese hat aber auch einen Preis. Die Betreuung beziehungsweise Care-Arbeit wurde bereits 2007 vom Bundesamt für Statistik mit 60 Franken pro Stunde für Kinderbetreuung beziffert, nachzusehen im Satellitenkonto für Haushaltproduktion. Bei 8 Stunden Kinderbetreuung à 60 Franken ergibt das einen Wert von 480 Franken pro Tag, welcher bereits bei Versicherungsfragen verwendet wird.

Für mich ist die Anerkennung von Betreuungsarbeit in jeglicher Form zentral, nicht erst, wenn dafür bezahlt werden muss, erst dann können wirtschaftliche Überlegungen ins Spiel gebracht werden. Kitas erhalten leider auch nicht die nötige Anerkennung für ihre Betreuungsarbeit. Tiefe Löhne und sehr knappe Budgets zeigen ein eher düsteres Bild. Die Vereinbarkeit von Familie und Beruf ist zum aktuellen Zeitpunkt noch nicht zufriedenstellend und gewinnbringend für alle Akteure gelöst. Der Weg dahin ist noch lang.

Mit dem Steuerabzug von 12'000 Franken für Kitabetreuung hat man einen Anreiz geschaffen, um Familie und Beruf zu fördern, ohne dabei auch andere Kinderbetreuungsmodelle in die Überlegungen miteinzubeziehen. Heute sind in der Schweiz Kitas noch viel zu teuer, müssen diese doch selbsttragend sein. Zudem fehlt es immer noch an genügend qualitativ guten

Kitaplätzen und Plätzen für die ausserschulische Betreuung. Die Einführung von Ganztagesesschulen in der Schweiz könnte etwas Abhilfe schaffen, dies wird allerdings bis heute mehrheitlich abgelehnt.

Aber auch Kitas und Ganztagesesschulen vermögen die Vereinbarkeit von Familie und Beruf nicht in jedem Fall zu fördern, da ihr zeitliches Angebot beschränkt ist. Unregelmässige Arbeitszeiten, Schicht- und Wochenendarbeit wie zum Beispiel in der Pflege können damit nicht abgedeckt werden. Es muss ein anderes Familienmodell angewendet werden und dafür können keine Abzüge gemacht werden.

In der Gemeinde Düringen wird heute jeder zweite Krippenplatz subventioniert. Würden alle Eltern einen Kitaplatz beanspruchen, könnten auf die Gemeinden 50 bis 65% höhere Krippen- und ASB-Kosten zukommen. Bedingt durch die Vereinbarkeit von Familie und Beruf sind die aktuellen Familienmodelle sehr vielfältig und werden sich noch weiter verändern und an die wirtschaftliche Situation anpassen.

Unsere Motion möchte dem Rechnung tragen und auch für andere Familienmodelle einen zusätzlichen Abzug für Kinderbetreuungskosten sprechen. Die Kantone Wallis, Luzern, Zug und Nidwalden gewähren bereits heute einen zusätzlichen Abzug für Kinderbetreuungskosten, auch wenn dies in Bundesbern nicht vorgesehen ist.

Mit diesen Begründungen möchte ich die Versammlung bitten, unserer Motion zuzustimmen.

Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Nous avons examiné avec attention la réponse qu'a donnée le gouvernement, car notre groupe était, dans sa majorité, sceptique par rapport à la démarche même des motionnaires. Comme c'est un peu la mode dans cet hémicycle de parler de sympathie lorsque les collègues déposent des instruments parlementaires, je me limiterai à la sympathie que nous portons pour les comotionnaires. Plus sérieusement, nous avons l'impression, peut-être erronée, qu'il s'agit plutôt d'une démarche conservatrice alors que nous devons absolument être progressistes dans ce domaine, notamment en termes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Nous avons en effet peur que l'incitation des femmes principalement, mais il y a aussi des hommes, à réintégrer ou à continuer à intégrer le marché du travail pourrait régresser en cas d'acceptation de cette motion et ce serait pour notre groupe, dommageable que tous les efforts menés ces dernières années à soutenir les familles dont les deux époux travaillent l'aient été en vain. On a d'ailleurs récemment augmenté, doublé, les déductions pour les frais de garde. S'il est évident que chacun est libre d'adopter le modèle familial qu'il estime être le meilleur, nous constatons que le modèle traditionnel peut avoir des limites, notamment lorsque l'unité familiale s'effrite par une malheureuse séparation qui concerne plus de la moitié des couples. En d'autres termes, en acceptant cette motion, nous avons l'impression que nous donnerons un message quelque peu rétrograde et nous ne le voulons pas. Cela sans compter que nous avons de la peine à soutenir des déductions fiscales forfaitaires, globales, qui ne sont pas représentatives des frais concrets de garde. Sur ce point, nous avons l'impression que nous allons plutôt créer des situations d'inégalité de traitement que de tenter de rétablir un équilibre comme l'imaginent les motionnaires. Enfin, je crois que la situation financière actuelle et future, qu'on vient d'ailleurs d'examiner à travers le budget, ne permet pas de mettre en place ce genre de déductions, ce n'est pas le moment, pensons à la fameuse Chute de notre cher collègue François Ingold. Nous vous proposons donc, dans notre grande majorité, de rejeter cette motion.

Vial Pierre (PS/SP, VE). Je n'ai pas d'intérêt particulier par rapport à cette question si ce n'est que je suis un père qui s'occupe à temps partiel de la garde de sa fille. J'interviens au nom du groupe socialiste, qui a donc étudié cette motion avec attention. Une motion qui soulève des questions importantes, notamment celle de la reconnaissance du travail domestique et familial. Parce que oui, garder ses enfants, c'est un travail; oui, ce travail n'est pas assez reconnu; oui, ce travail doit être valorisé; oui, ce travail doit être soutenu. Alors pourquoi ce travail ne devrait-il pas être rémunéré? Je pense qu'on pourrait aller jusque-là, mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit dans cette motion, il s'agit d'une déduction fiscale et nous, on a toujours le même problème avec ce genre de déductions fiscales, c'est qu'elles profitent beaucoup à ceux qui gagnent beaucoup et peu ou pas à ceux qui gagnent peu. Et en plus, elle prive l'Etat de ressources. Nous nous opposerons donc à cette énième baisse des rentrées fiscales, même si elle touche un domaine qui nous tient à coeur. Si l'idée était de soutenir les familles directement, on vous suivrait. On a parlé en mai d'augmentations des allocations familiales, qui ont été balayés par le groupe Le Centre et par la Droite. On a parlé encore hier, mon collègue Mauron en a parlé hier, de ce fameux serpent de mer des prestations complémentaires pour les familles, qui traîne, qui traîne, qui traîne. J'étais jeune constituant, j'avais une toute petite vingtaine quand j'ai voté cet article - j'ai désormais 45 ans. C'est vrai que c'est amusant de voir des fois le temps que les choses prennent. Je pense vraiment que si on avait, par exemple, pris la peine de mettre en place ces prestations complémentaires, on n'en serait peut-être pas là maintenant à s'imaginer que ce genre de déductions fiscales pourrait être un pas pour aider les familles. Et peut-être qu'on en serait quand même là finalement, on saurait qu'on a un système solide, qui soutient les familles qui sont en difficulté, et on dirait "eh bien, tiens, pourquoi pas maintenant faire un pas en faveur des gens qui gagnent un peu plus et qui décident de garder eux-mêmes leurs enfants". Mais quoi qu'il en soit, je pense que nous devons d'abord faire ce travail-là, mettre en oeuvre ces prestations complémentaires, c'est pour ça que nous ne soutiendrons pas cette motion.

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitunterzeichner der Motion. Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, welche die Motion ebenfalls unterstützt.

Mehr Gerechtigkeit für Familien mit Eigenbetreuung! Die beiden Motionäre Esther Schwaller-Merkle und Laurent Baeriswyl aus unserer Mitte sowie eine grosse Anzahl Mitunterzeichnerinnen und Mitunterzeichner haben dem Staatsrat im Mai eine Motion eingereicht, welche für mehr Gerechtigkeit sorgen würde bezüglich der Frage: Sollen Eltern, welche ihre Kinder selber betreuen oder in ihrer Familie betreuen lassen - es geht nicht darum, dass die Eltern immer selber zu ihren Kindern schauen, sondern, dass sie diese in ihrer Familie betreuen lassen - ebenfalls vom Staat Unterstützung erhalten.

Aus steuerlicher Sicht: Der Staatsrat schreibt am Schluss seiner Antwort zur Motion, dass die Art des Familienlebens eine sehr intime Frage sei und dass die Lebensgestaltung eines Paares nicht nur von steuerlichen Erwägungen beeinflusst werden soll. Da kann ich zustimmen, genau das wollen die Motionäre. Doch genau diese steuerliche Beeinflussung ist heute in Freiburg eine Tatsache, der Staat bevorzugt einseitig ein Modell. Die Eltern, die ihre Kinder aus einer Not heraus oder aus eigenem Willen nicht selber betreuen können, werden staatlich unterstützt, die Eltern, die ihre Familie einsetzen dafür, werden nicht unterstützt, und beide Modelle schaffen die Möglichkeit, an der Wirtschaft teilzunehmen.

Gleichberechtigung für beide Modelle: Warum werden die selbstbetreuenden Eltern - ca. ein Drittel - und Grosseltern oder andere Familienteile - auch ein Drittel - benachteiligt gegenüber einer Minderheit, welche die Kita-Einrichtungen nutzt? Aber hören wir jetzt auf, die Modelle gegeneinander auszuspielen. Es geht nicht um die Frage Kita- oder Selbstbetreuung, es geht um beides. Wir wollen nicht eine Debatte, die sagt, dies ist besser oder das ist besser. Die Eltern sollen selber entscheiden, welches Modell sie für sich wählen, und beide Modelle sind gut für die Wirtschaft. Zu einer Gleichberechtigung gehört jedoch eine gerechte Unterstützung, das heisst, die Ideologie in der staatlichen finanziellen Unterstützung.

Noch ein Wort zum vorgelegten Rechnungsmodell: In der Modellrechnung des Staatsrats wird bei eigenbetreuten Familien angenommen, dass das Einkommen 150'000 Franken pro Jahr beträgt. Eine Mehrheit der Familien, welche die Kinder selbst betreuen oder durch ihre Familien, verfügen wohl eher nicht über ein so hohes Einkommen. Diese grosse Familiengruppe in unserem Kanton, der Mittelstand, wurde in der Modellrechnung im Bereich Eigenbetreuung leider nicht aufgeführt. Es wäre ein starkes Zeichen, wenn der Grosse Rat diesen vielen Familien, welche ihre Kinder selbst betreuen oder in der Familie betreuen lassen, eine Anerkennung zukommen lassen würde. Es ist eine Anerkennung.

Liebe Grossrätinnen und Grossräte, ich bitte Sie, diese Motion, welche die Modelle nicht gegeneinander ausspielen will, sondern einzig das Erziehungsmodell zuhause auch pflegen will, mit einem Ja zu unterstützen. 60% aller Familien im Kanton Freiburg werden dieses längst fällige Zeichen dankbar und bescheiden entgegennehmen.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas de lien particulier avec l'objet étudié maintenant mis à part que je m'interroge si je vis vraiment au 21e siècle. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance de cette motion. Je vais tenter d'être court tant cette thématique anachronique me passionne, moins par sa pertinence que pour tenter de cerner la psychologie sociétale du réactionnaire conservateur de base, je sens que je vais me faire des amis. Comment peut-on faire des sauts en arrière pareils dans les acquis sociaux? Comment peut-on mettre en avant un modèle que tant d'hommes et de femmes, de gauche comme de droite, ont combattu avec force et ferveur? Comment peut-on écrire des inepties pareilles? Dans votre motion, vous écrivez, je cite la traduction: "En outre, les impôts qu'elles [donc les familles] paient permettent de subventionner les structures d'accueil extrafamilial dont elles n'ont pas besoin." Non! Mais sérieux, je n'ai pas de voiture, est-ce que je vais demander une ristourne? J'ai 45 ans, je sais, je ne les fais pas, merci! Est-ce que je vais refuser de payer une partie de mes impôts, sous prétexte que je ne suis pas encore dans un EMS? On parle d'impôt, c'est donc non affecté, il s'agit du principe de redistribution, tout le monde s'y retrouve, les riches comme les pauvres, les grands comme les petits, les femmes comme les hommes, les progressistes comme les réactionnaires. Je me permets de citer un extrait du Temps de 2018: "En matière familiale, la Suisse est à la traîne de l'Europe." La nouvelle ne fait pas plaisir, mais elle est incontestable: alors que la France prend 60% d'enfants nés hors mariage, la Suisse n'en prend que 25. Et alors, direz-vous, qu'y a-t-il de mal à ce que les Suisses choisissent de s'unir pour se reproduire? Le problème est qu'ils n'ont pas le choix. Et Le Temps de continuer: "Les institutions politiques et la réalité économique de notre pays imposent cette option conservatrice. C'est bien simple: soit les Suisses se marient pour avoir des enfants et dans ce cas les mères restent beaucoup à la maison, soit ils n'en ont pas." Les mères restent donc à la maison, mais pourquoi? Par envie, par besoin, par choix, est-ce que les motionnaires connaissent la difficulté qu'ont les jeunes mères à se faire engager après une maternité? Et après 5 ou 10 ans à rester à la maison, à faire la popotte pour un mari en cravate, entre deux lessives? C'est quasi impossible. Soutenir une telle idée, et c'est là que je vais me faire le plus grand nombre d'amis, je pense, c'est soutenir l'esclavage moderne, c'est asservir les femmes qui ont... eh bien oui, je vais me faire des amis, c'est comme ça... en les gardant parfois contre leur gré à la maison, en les sortant de la vie professionnelle durablement et irrévocablement et en plus c'est déductible d'impôt.

Je suis content que le Conseil d'Etat de majorité bourgeoise ne soutienne pas ce papier et se fasse le chantre du modèle social progressiste. Une femme doit faire souvent un choix. Ce choix dans notre pays, c'est souvent le travail à temps partiel. Ce

travail peut parfois ne pas couvrir l'augmentation des charges de crèche, d'impôt, de subsistance et de mobilité. Et ça, c'est également un scandale. Pour les jeunes mères, garder un pied dans le monde du travail n'a pas de prix, c'est capital. Il faut soutenir de toutes nos forces les femmes à rester, autant que faire se peut, dans le marché du travail, qui leur est peu favorable, devons-nous le souligner? Soutenir une politique contraire aux avancées sociales, auxquelles des femmes et des hommes exemplaires ont dédié leur vie, démontre une surprenante vision de la place de la femme dans notre société, une vision qui me révolte. Mais pour moi, le clou de cette motion se trouve dans cette phrase... on doit aussi revenir sur l'affirmation des motionnaires, qui ont écrit que le maintien des femmes dans le monde du travail, avec le recours à une prise en charge des enfants dans une structure extrafamiliale, se fait au détriment du bien-être des enfants. Alors j'en ai entendu, des coquettes, mais alors des comme celle-ci, des propos aussi dénigrants pour le personnel des crèches et des accueils extrascolaires, qui font un travail exceptionnel, souvent avec des horaires de fou, avec des pauses-café comme seule pause déjeuner, ça me heurte. Comment peut-on être aussi loin de la réalité en semant des propos pareils, "au détriment du bien-être des enfants"? Est-ce qu'on parle des parents qui, durant parfois les deux premières années de la vie de leurs enfants et qui tiennent debout par équilibre gravitationnel et caféine, qui n'en peuvent plus, est-ce que les mères n'ont pas le droit le plus fondamental, de mettre leurs enfants une journée ou deux à la crèche pour avoir une vie dominée par la fatigue, par Doc la Peluche, pour ceux qui connaissent, et par les couches sans qu'on les montre du doigt en disant qu'ils ne s'occupent pas correctement de leurs enfants, au détriment des enfants. Mais quelle ingratitude pour toutes les personnes extraordinaires qui font vivre ces lieux de vie. Franchement, cette motion, on se croirait en duplex avec le vingtième siècle.

Comme vous l'aurez compris, le groupe VERT·E·S et allié·e·s rejette avec la plus grande fermeté cette motion, qui vient d'une autre époque, que j'espérais révolue à tout jamais.

Menoud-Baldi Luana (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre - die Mitte et je n'ai aucun lien d'intérêt particulier à annoncer. Nous avons pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à la motion et nous en avons discuté à l'interne de notre groupe. Les avis à notre interne sont partagés sur certains points de l'objet. Le groupe Le Centre - die Mitte, va soutenir majoritairement la motion. Pour la majorité du groupe, il semble en effet essentiel que chaque couple, chaque foyer puisse choisir son modèle, selon ses besoins, ses possibilités et son environnement familial et pas au niveau de l'esclavage, comme on vient de le dire. Nous ne voulons pas porter de jugement quant aux femmes, qu'elles travaillent à l'interne ou à l'externe ou bien au sein ou hors du cercle familial, ni quant à la décision du mode de gestion de la garde des enfants, qu'il s'agisse de la crèche, de structure extrascolaire ou encore de les confier à des mamans de jour ou aux grands-parents. Mais nous voulons vraiment donner et laisser aux familles fribourgeoises la possibilité de choisir, d'être reconnues sans être défavorisées. En fait, l'approche correspond aussi au fait que le choix du modèle familial doit rester libre. La parité de traitement ne consiste pas à avoir des conditions égales mais à avoir la possibilité d'accepter des conditions meilleures et plus justes pour chaque famille dans la conciliation justement famille - travail. Cette motion ouvre, pour la majorité de notre groupe, la possibilité à un modèle de soutien aux différents modèles de famille. Un Etat qui laisse vraiment le choix à chaque famille d'apporter sa contribution à la société et de ne pas être pénalisée par son choix. En synthèse, on considère aussi ce type d'accompagnement comme une sorte d'activité de proche aidant et le programme gouvernemental envisage de soutenir les proches aidants. Nous considérons donc cette déduction comme une des options de garde et pas de l'esclavage, pour le bien de nos enfants et comme un soutien aux familles. La majorité de notre groupe Le Centre - die Mitte va la soutenir. En effet, il faudra très vite aborder aussi la problématique de la pénurie et de la gestion des horaires des crèches ainsi que les structures extrascolaires, une faille à améliorer dans notre système de soutien aux familles, un vrai soutien. Affaire à suivre!

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt pour le moment concernant cette déduction fiscale, n'ayant malheureusement pas encore d'enfant, ce qui ne saurait tarder, je l'espère. Avant de commencer, M. Ingold n'est malheureusement pas présent parmi nous, il est parti. Je voudrais dire que ma femme et ma mère vous remercient des les avoir traitées d'esclaves, voilà! (rires) Dans notre société, tout est centré sur l'appât du gain, la rentabilité et sur le prestige d'être reconnu dans le monde professionnel. Nous détruisons tous les équilibres naturels à une vitesse vertigineuse, dans une quête effrénée de profits à court terme. Et du coup, nous oublions l'essentiel, que la vie est courte, que les enfants grandissent vite. Ces réflexions nous invitent à nous interroger sur le sens de nos vies, sur les motifs et les buts que nous poursuivons, tout est fait dans notre société pour nous empêcher d'y réfléchir. N'est-il pas temps de replacer l'église au milieu du village ou devrais-je dire la famille au centre de notre société? Le modèle familial, n'en déplaise à certains, est le modèle par excellence en comparaison au modèle voulu par l'Etat, qui discrimine le travail et je dis bien travail, réalisé par des mères et des pères assumant la garde et l'éducation des enfants. Personnellement j'ai eu la chance de pouvoir grandir dans ce modèle-ci et mes parents auraient souhaité recevoir cette déduction fiscale, ayant un revenu plutôt modeste. Ce modèle est une contribution essentielle à la stabilité de notre canton et de notre pays. Oui, renforcer la famille, c'est renforcer la société. Monsieur le Conseiller d'Etat, ce n'est pas une perte d'argent que de soutenir la famille traditionnelle, bien au contraire. C'est un investissement avec retour sur investissement. Oui, aider les parents qui font tout pour éduquer leurs enfants, c'est donner un signal fort que l'Etat se soucie de la famille, ciment de notre société.

Esseiva Catherine (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je parle en mon nom, je n'ai pas de lien d'intérêt. J'aimerais revenir sur la peur de l'ancien modèle de travail. De mon point de vue, c'est le contraire. Aujourd'hui, on l'a dit, la société évolue, les hommes et les femmes travaillent tous, ils travaillent de plus en plus à pourcentage réduit et de manière flexible. Cette motion peut justement inciter les hommes à garder les enfants et par conséquent à ouvrir le marché du travail pour les femmes. En conséquence, elle permet plus de mixité dans l'évolution et au sein du travail. Cette motion apporte bien évidemment une égalité de traitement et justement cette égalité amène aussi une flexibilité quant aux choix des deux parents. Qu'il s'agisse de choix de garde, crèche ou à la maison, qu'il s'agisse aussi de choix professionnels, de choix de vie, de choix de valeurs. À noter effectivement, on l'a déjà dit, que les gardes à la maison soulagent le fonctionnement des crèches, dans la mesure où nous ne sommes toujours pas optimaux dans ce service. Pour finir, j'aimerais noter, au niveau des impôts cantonaux, que la déduction pour la garde des enfants est valable jusqu'à l'âge de 14 ans, actuellement. Dans cette motion, la déduction octroyée pour les enfants est jusqu'à moins de 12 ans, par conséquent il n'y a pas d'excès. Sur ces considérations, la mixité, la flexibilité et l'égalité correspondent de mon point de vue à une société évolutive et moderne.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitunterzeichner dieser Motion und spreche aus eigenem Interesse.

Den Motionären geht es nicht darum, das Modell mit der Eigenbetreuung gegen die Kinder-Dritt-Betreuung (Kita) auszuspielen. Beide Familienmodelle machen Sinn und haben eine volle Berechtigung. Ich bin allerdings sehr erstaunt und enttäuscht, dass das Modell der Eigenbetreuung durch die Eltern benachteiligt wird.

Meine Damen und Herren, die Eigenbetreuung hat heute drei Nachteile:

Erstens: Vielmals hat es nur ein Einkommen, also weniger Lohn. Zweitens: Die Kinderbetreuung in der Kita hat eine Steuerabzugsberechtigung, die Eigenbetreuung kennt keinen Steuerabzug. Drittens: Bei der Eigenbetreuung muss man via Gemeindesteuern auch noch die Subventionskosten der nicht beanspruchten Krippenplätze mitfinanzieren - also drei Mal benachteiligt. Ich frage Sie: Ist dies gerecht?

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen: Wenn Sie meinen, dass beide Modelle zu einem Steuerabzug berechtigt sein sollen, dann stimmen Sie doch bitte dieser Motion zu.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Cette motion a été largement débattue lors de notre séance du groupe et vous avez entendu la voix de ceux qui la soutiennent, je vous donne, en mon nom personnel, un avis contraire.

Sur le fond, comme mes collègues du groupe Le Centre, il m'est à cœur de soutenir les familles et de reconnaître la valeur de cette contribution à la société, d'autre part aucune famille ne devrait renoncer à avoir un enfant pour des raisons économiques. Comme cela été dit, les parents doivent pouvoir choisir librement la manière dont ils souhaitent organiser leur vie de famille et ne doivent pas être influencés par des considérations d'ordre fiscal. Il est donc important de remonter à la genèse de la déduction fiscale pour frais de garde, pour comprendre pourquoi une déduction pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants occasionnerait un nouveau déséquilibre fiscal. La garde des enfants par leurs parents n'engendre pas de frais supplémentaires, c'est pourquoi ces parents n'ont pas droit à une déduction pour la garde de leurs enfants. En revanche, la garde des enfants par des tiers rémunérés engendre des frais supplémentaires pour les parents. Ces frais diminuent leur revenu et, de ce fait, leur capacité économique. Il est vrai que les parents qui gardent leurs enfants ne peuvent pas exercer une activité lucrative pendant le temps qu'ils consacrent à leurs enfants. En renonçant à un revenu, ils doivent cependant payer des impôts moins élevés. Quant aux parents qui font garder leurs enfants par des tiers, ils obtiennent certes un revenu supplémentaire, mais ils doivent aussi payer des impôts sur ce revenu. Ainsi c'est bien la déduction pour frais de garde par des tiers qui assure l'égalité de traitement fiscale entre les divers modèles familiaux et pas le contraire.

Si l'idée est, mais je ne crois pas que ce soit le cas, de soutenir uniquement lorsqu'un parent ne travaille pas, il faudrait donc que la déduction soit déclenchée uniquement si un seul revenu est annoncé sur la feuille d'impôt du couple. Et personnellement j'incite à ce que les deux parents soient sur le marché du travail, certes à des pourcentages réduits, mais c'est une sécurité pour lui et c'est une sécurité pour elle. Aujourd'hui nous ne sommes pas dans un système binaire où soit on travaille à 200%, ou l'un des deux parents ne travaille pas, on est dans un système hybride. Les parents travaillent à des pourcentages partiels, complètent la garde des enfants soit par des proches bénévoles, soit des grands-parents, ou soit par une structure rémunérée. Je rappelle que la déduction pour les parents qui gardent eux-mêmes serait un forfait, calculé sur un pourcentage du travail qui devrait être annoncé et la part du temps de garde dans une structure rémunérée sera elle sur une facture des coûts effectifs. Quant au temps de garde par des proches bénévoles, mystère !

Une étude publiée montre que chaque franc investi dans une garderie en rapporte trois ou quatre à la société, on ne peut donc pas simplement dire que les parents qui font garder leurs enfants coûtent à la société. Ce n'est pas moi qui le dit, mais c'est le Conseil fédéral, c'est le Parlement fédéral, lors de la votation populaire sur l'initiative des familles pour les déductions fiscales, pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants, c'était le 24 novembre 2013: «L'égalité de traitement devant l'impôt est assurée actuellement – sous-entendu: sans les frais de garde pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants

– pour les familles avec enfants quelle que soit la manière dont leurs enfants sont gardés.» Donc, si je vous entends tous, le Parlement fédéral et le Conseil fédéral ont tort. Par cette motion, nous irions donc à l'inverse d'un équilibre entre les modèles familiaux. Pour les familles, je préfère qu'on investisse dans une allocation familiale et des déductions pour enfant.

Pour toutes ces raisons je vous recommande de ne pas soutenir cette motion.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je dois dire, j'exprime quand même mon étonnement face à cette motion. J'ai vécu la campagne de l'initiative UDC pour les familles (déduction fiscale) en 2013, initiative qui a été rejetée par une large majorité. Pourquoi cette initiative a-t-elle été rejetée? Parce qu'à l'époque on considérait qu'il était très important que les femmes travaillent et qu'elles ne travaillent pas seulement pour gagner de l'argent mais aussi pour gagner leur indépendance. On ne sait jamais ce que la vie vous réserve, on sait qu'il y a plus de 60% de mariages qui se terminent par des divorces, on sait que les familles monoparentales sont les familles les plus faibles, les plus fragiles. Donc, il faut que chaque adulte puisse s'assumer et ça, c'est un principe d'indépendance, qui à l'époque paraissait normal à la majorité de la population suisse. Et là, c'est un retour en arrière, que je n'arrive pas à comprendre. Est-ce qu'on a fait de tels bonds pour que les femmes maintenant s'estiment tellement indépendantes qu'elles puissent revenir à la maison? J'ai eu le privilège effectivement de garder mes enfants, parce que j'avais effectivement un mari qui gagnait suffisamment. J'ai pu voir mes enfants grandir, j'ai ensuite eu le privilège de pouvoir retrouver une activité par la politique, mais combien de personnes peuvent se payer le luxe de rester à la maison et combien de personnes peuvent retrouver facilement un travail? Or on sait qu'après une coupure dans le travail, vous ne trouvez pas facilement une nouvelle situation. Et surtout, on l'a assez dit pour l'AVS, les pertes que vous avez pour le deuxième pilier parce que vous avez arrêté de travailler et qu'ensuite vous ne trouvez que des places moins intéressantes, eh bien, c'est les femmes qui les supportent. Mesdames, réveillez-vous, on n'a pas évolué au point qu'on peut se permettre de rester à la maison. Il faut que vous acquériez votre indépendance financière et aussi votre indépendance individuelle face à vous-même, vous avez une autre image de vous si vous êtes capable de gagner votre argent. Vous discutez différemment avec votre mari si vous avez aussi des ressources et si vous ne dépendez pas seulement du portemonnaie de votre mari. Donc, pour ces raisons, quand on parle d'égalité, mais quelle égalité entre un couple qui doit payer les frais de crèche et ceux qui n'ont pas ces frais de crèche? Oui, ça coûte, un enfant, alors ça voudrait dire qu'on a droit à quelque chose parce qu'on veut un enfant? On arrive à un système en France où vous faites énormément d'enfants parce que comme ça vous faites énormément de déductions fiscales et vous ne payez plus d'impôt. Non, il faut aussi un rapport entre ce que l'on déduit et ce que l'on paie. En Suisse, c'est une période limitée. Ces déductions, c'est pendant que les enfants, vous les mettez à la crèche et vous les mettez après dans les accueils extrascolaires. Mais tout le temps que vous avez perdu parce que vous n'avez pas pu travailler, vous n'êtes pas allé au travail... c'est un mauvais message que l'on donne si on accepte cette motion. S'il vous plaît, ne l'acceptez pas!

Müller Chantal (PS/SP, LA). Madame de Weck, j'avais déjà beaucoup de sympathie pour vous, j'en ai encore plus après ce discours.

Meine Interessenbindungen: Wir lassen unser Kind fremdbetreuen. Ich arbeite 50%, mein Mann 100%.

Unumstrittenerweise ist die Care-Arbeit viel zu wenig honoriert. Punkt!

Von hier an werde ich sehr heteronormativ unterwegs sein. Normalerweise - das trifft bei mir hier nicht zu, ich verdiene mehr als mein Mann - ist der Lohn der Frauen im Verhältnis zu den Männern tiefer. Somit ist die Rechnung, wieder zu arbeiten und dieses Geld in die Kinderbetreuung zu stecken, eine sehr enge, sich leider teilweise auf das Familienbudget negativ auswirkende. Die Motion könnte im Gegenteil noch mehr dazu führen, dass die Frauen noch mehr zu Hause bleiben und nicht arbeiten können, nicht in die Pensionskasse einzahlen, usw. Wäre die Wahl, zu arbeiten oder nicht, tatsächlich eine freie, könnten wir darüber reden. «Könnten»! Davon sind wir weit entfernt. Aktuell ist das Zuhausebleiben, wie Frau de Weck es schon gesagt hat, eher Luxussache. Wenn man den Medianlohn ansieht und die steigenden Lebenskosten berücksichtigt, ist die Frage nicht, ob beide arbeiten *wollen* – sie *müssen*.

Zudem haben nicht alle Familien das Glück, dass andere Familienmitglieder die Kinder mitbetreuen können, notabene gratis. Wie Frau de Weck auch schon erwähnt hat, daher meine grosse Sympathie, wurde von den Alleinerziehenden nicht gesprochen. Diese haben den Druck, arbeiten zu müssen.

Ich weiss nicht, in welcher Realität meine Kollegen der Schweizerischen Volkspartei leben oder leben möchten, in meiner auf alle Fälle nicht.

It takes a village to raise a child. In diesem Sinne bitte ich Sie, die Motion abzulehnen.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Monsieur le Président, pardonnez-moi, je vois que l'heure avance et que vous avez souci de faire avancer le programme, mais je crois que je dois quand même dire quelque chose. Chers membres du Conseil d'Etat, chers collègues députés, cher chef de groupe François Ingold. Avec tous le respect et l'amitié que je vous porte, j'ai envie de vous dire, avez-vous fumé? Je peux vous conseiller peut-être une tisane calmante, j'ai envie de dire la même chose à M^{me}

de Weck, mais elle est trop proche de moi, je n'ose pas, j'ai trop de respect, j'ai trop de respect pour elle alors je vais me concentrer sur M. Ingold. J'avoue humblement que je ne vous ai pas écouté au début, normalement je vous écoute presque toujours, je ne vous écoutais pas. Et puis les gens ont commencé à se taire, je me suis dit, il y a quelque chose d'intéressant, donc j'ai commencé à écouter. Et lorsque j'ai commencé à vous écouter, vous avez dit «saut en arrière, ineptie, réactionnaire» et vous avez fini par «esclavage moderne» alors que c'est une proposition qui vise à promouvoir que les parents gardent eux-mêmes leurs enfants. Garder soi-même ses enfants, ce serait une ineptie, ce serait un saut en arrière, ce serait réactionnaire, ce serait de l'esclavagisme moderne. Mais vous vivez dans quel monde, cher collègue?

Et maintenant, j'en viens à M^{me} de Weck, M^{me} Menoud-Baldi aussi, et à nouveau à François Ingold. Vous avez toujours parlé de la mère, mais aujourd'hui, en 2023, alors déjà avant, normalement, il y a deux parents pour faire un enfant, mais il y a souvent un père et arrêtez de croire que c'est toujours la mère qui garde les enfants. On discutait avec mon estimé collègue Dorthe, lui doit garder son fils demain, moi je garde avec plaisir le mien vendredi, les pères gardent aussi les enfants aujourd'hui. Le modèle où c'est maman qui reste à la maison, c'est fini, arrêtez de croire ça et arrêtez de croire qu'en acceptant une telle motion on va promouvoir cela, que ce sera maman qui restera à la maison, c'est faux. Les pères aujourd'hui, et je pense déjà hier mais à fortiori aujourd'hui, ont plaisir à s'occuper des enfants et le font. Mon lien d'intérêt, j'ai un enfant, je l'ai dit, ma femme le garde, ma femme travaille, je le garde, je travaille aussi un petit peu et j'utilise aussi à côté les structures d'accueil et c'est ça, la réalité des familles aujourd'hui. Vous avez parlé de conservatisme et de réaction, mais c'est votre vision de cette proposition qui en train d'être réactionnaire et conservatrice, ce n'est pas la réalité dans laquelle on vit. M^{me} Meyer Loetscher l'a très bien dit, aujourd'hui, il y a autant d'organisations familiales qu'il y a de familles, ça dépend des métiers, ça dépend d'où on habite, ça dépend du parcours professionnel, ça dépend du choix, il y a des femmes qui veulent travailler à 100%, il y a des hommes qui veulent travailler à 100% en fonction de leurs ambitions, de leurs structures et là ils font appel à 100% au modèle familial et puis il y a toute une série d'autres familles où c'est découpé, on utilise un petit peu, moi j'ai mis mon fils à garder pour qu'on puisse travailler les deux, mais je l'ai aussi mis à garder pour essayer qu'il apprenne un peu mieux l'allemand que moi donc il va chez une maman de jour à St-Sylvestre à côté du Mouret, mais soi dit en passant, il y a aussi quelque chose à réviser, le fait qu'il soit dans le district d'à côté coupe toute subvention à l'aide d'accueil. C'est totalement aberrant, mais les structures sont telles qu'elles sont faites alors qu'aujourd'hui on parle toujours de promouvoir, par exemple, le bilinguisme. Mais dans les faits on a des montagnes entre les districts, entre les structures d'accueil, qui font que c'est extrêmement compliqué. La réalité est que si cette motion est aujourd'hui acceptée, eh bien, les parents qui hésitent peut-être, s'occuperont peut-être de leurs enfants eux-mêmes et quelle sera la conséquence? À mon avis, il y a une économie d'échelle pour l'Etat, parce ça coûtera moins cher à l'Etat, la déduction fiscale, que de payer ces structures, cet accueil. Et surtout, et ça M^{me} Anne Meyer Loetscher l'a très bien dit, ça libérera des places à ceux qui en ont vraiment besoin. Aujourd'hui, c'est quand même compliqué dans certaines communes, dans certaines régions d'avoir les places adaptées et si on peut en libérer pour ceux qui en ont vraiment besoin jusqu'à ce qu'il y en ait suffisamment pour tous, tant mieux. Mais moi, je n'arrive pas à comprendre cette vision que vous avez de la société d'aujourd'hui. Personnellement j'ai beaucoup de sympathie pour cette motion et je l'accepterai.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Mes liens d'intérêt avec cette motion; je suis comotionnaire et papa de quatre enfants. Ce que nous ne voulons certainement pas avec notre motion, c'est la mise en concurrence des différents modèles familiaux. Le choix doit rester libre, chaque famille choisit le modèle qui lui convient le mieux. C'est très important pour nous de préciser cet aspect-là. Avec notre motion, il s'agit de donner un signe d'appréciation aux familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants ou qui ont choisi un autre modèle familial. Nous n'allons pas du tout aussi loin que d'autres cantons, qui autorisent d'ailleurs la même déduction pour la garde par des tiers et la garde par soi-même, comme le font les cantons du Valais et Zoug. Les quatre cantons qui connaissent déjà ces déductions n'ont d'ailleurs pas connu de problèmes techniques, comme quoi la déduction pour la garde par soi-même ne correspondrait pas à la loi fédérale. Dans la réponse du Conseil d'Etat, nous sommes confrontés à un modèle de calcul trop simplifié. Il suggère que seules les personnes qui gagnent bien leur vie s'occupent elles-mêmes de leurs enfants. Je pense que nous savons tous que ça ne reflète pas la réalité et que les conditions générales qui déterminent le choix du modèle familial sont très variées. Il existe des familles de toutes les catégories de revenus qui organisent la garde des enfants en famille avec les grands-parents et la parenté et qui ne font ainsi pas recours aux places de crèches ni aux subventions correspondantes. On peut avancer l'argument que ces familles n'ont pas de frais de garde, mais elles renoncent aussi en partie à des possibilités de revenus supplémentaires ou rémunèrent les membres de familles d'une autre manière. Il va de soi que c'est un choix qui a été fait, mais ça concerne également les autres modèles. La garde d'enfants est une tâche exigeante avec une grande responsabilité, il s'agit de reconnaître et de soutenir le travail familial.

Je pense également pouvoir rassurer les représentants de l'économie qui s'inquiètent de la pénurie de main d'oeuvre qualifiée. Aucune femme ni aucun homme ne quittera la vie professionnelle à cause de ces déductions fiscales symboliques. Là, il faut savoir que les déductions fribourgeoises pour la garde par des tiers sont parmi les plus élevées de toute la Suisse (notre canton est en 5^e position). Cette crainte que les mamans et papas se retirent de la vie professionnelle, diminuent leur taux de travail est donc certainement infondée. Ces déductions donneraient aux parents qui ont opté pour un autre modèle familial

et qui n'ont donc pas droit à des subventions, un signe de reconnaissance de la part du canton pour le travail familial fourni. Les chiffres que le Conseil d'Etat met à notre disposition à la fin de sa réponse sont extrêmement intéressants. En 2019, les parents de 23 777 enfants de l'âge en question sont exclus de ces déductions, cela correspond à plus de la moitié de tous les enfants en question dans notre canton, soit 57%. Il n'est tout de même pas possible que toutes ces familles en soient exclues, on ne peut pas vraiment nous faire croire que nous pouvons aujourd'hui parler d'égalité de traitement des modèles familiaux avec enfants. Si nous donnions également un signal dans la bonne direction à ces familles, comme c'est le cas pour les cantons déjà mentionnés, il en résulterait naturellement des pertes fiscales, mais celles-ci restent raisonnables. Imaginez un instant que tous ces enfants soient pris en charge par des tiers, les coûts seraient hallucinants. Si cela ne vaut pas la peine de donner ce signal, je trouverais cela très inquiétant. Pour répondre à M^{me} de Weck et M. Ingold, M. Kolly l'a déjà fait parfaitement, je ne pourrais pas faire mieux. Juste, Monsieur Ingold, si vous parlez d'esclavage, je pense qu'avec ça vous vous disqualifiez vous-même.

Je vous demande, chères et chers député-e-s, de faire le pas de la justice et de ne pas exclure les familles des 24 000 enfants d'une déduction pour frais de garde et de faire profiter uniquement les autres enfants et leur famille dont la déduction est placée, je le répète, en 5^e position au niveau suisse. Il s'agit ici aussi d'une question de justice compensatoire.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour tous ces échanges passionnés, vous me pardonnerez de ne pas faire la synthèse ni le résumé de tout ce qui a été dit, ce serait même impossible. J'aimerais simplement revenir sur trois points, vous me pardonnerez aussi peut-être d'être un peu technique, mais voilà, une motion c'est une modification d'une loi, c'est un article dans la loi.

Ici, on modifie l'article 34 (déductions générales) de notre loi sur l'impôt cantonal direct. Or il s'avère qu'à cet endroit-là, ces déductions-là, elles sont exhaustivement réglées au niveau suisse, au niveau de la loi sur l'harmonisation, donc il n'est tout simplement pas possible d'ajouter ou de modifier cet article avec cette proposition de réduction pour les parents qui s'occupent eux-mêmes de leurs enfants.

Alors vous allez me dire "il y a certainement un autre article, on a cité d'autres cantons qui l'ont fait". Alors si on poursuit, on tombe sur l'article 36 qui porte sur les déductions sociales. Or, ce n'est plus la motion, c'est autre chose. Là, on a toute une série de déductions pour enfants qui sont déjà prévues, par exemple les 8 500 frs pour chaque enfant mineur, 9 500 frs dès le 3^e enfant, etc... Donc, au niveau de la dynamique et de la modification, on peut déjà se demander, mais qu'est-ce qu'on ajoute à l'effort qui est déjà entrepris dans notre canton pour ces déductions pour enfants dans notre loi? Et en tout cas, je dirais au niveau formel, la proposition de modification est tout simplement pas possible à l'article qui est mentionné par les motionnaires.

On a mentionné également la comparaison, c'est à la page 2 de la réponse du Conseil d'Etat, très fouillée, je ne vais pas revenir sur tous les éléments. Effectivement, c'est une comparaison qui a le défaut d'être un peu simpliste. Ce que veut dire ce schéma, c'est moins la hauteur du revenu qui est pris en considération que le fait que les frais de garde viennent impacter le revenu disponible et qu'en soi la déduction qui est accordée, elle ne compense pas cette diminution. Et si vous ajoutez la déduction aux couples qui gardent l'enfant à la maison, ça n'impactera pas de toute façon leur revenu disponible à la fin, et c'est là qu'il y a l'inégalité. Donc c'est un peu schématique pour en arriver à illustrer cela, mais c'est là qu'il y a l'inégalité et c'est pour cela que nous ne souhaitons pas soutenir aussi cette motion.

Enfin, un élément plus général, M. le député Thévoz m'a interpellé en disant: "Mais la famille traditionnelle, ça ne coûte pas, ce n'est pas de la perte d'argent." Vous avez 100% raison, mais d'un autre côté, la femme qui travaille, ce n'est pas non plus comme on a pu le comprendre et le lire une augmentation des charges pour la collectivité publique. D'abord parce que tout simplement les crèches c'est aussi des emplois, tout simplement, et puis, plusieurs d'entre vous l'ont relevé, peut-être pas forcément pour conclure de la même manière, mais dans les couples, dans tout simplement nos vies ensemble, l'homme travaille, la femme travaille, parfois de manière partielle, si bien que le recours à la crèche ne s'impose pas du tout de la même manière, voire avec le temps partiel ou le travail, ou l'engagement des deux à la maison en partie n'est plus nécessaire. Puis enfin, la femme elle-même est vulnérable, notamment en les cas de divorce, un cas de figure qui touche, hélas, la moitié des mariages et c'est dans ces cas qu'on constate, sans activité, sans travail qu'elles seront souvent les plus désavantagées et que la société est aussi là pour les soutenir à ce moment-là et prendre les moyens qu'il faut. Donc, là aussi, certainement pas de blanc ou de noir, on est dans un débat sociétal, mais je crois que cette proposition ou cette motion ne permet pas de mieux tenir compte et de dépasser l'inégalité pour les couples qui s'engagent, qui travaillent et qui doivent donc recourir à la garde d'enfants par des tiers. Je vous recommande donc, avec le Conseil d'Etat, de ne pas accepter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 51 voix contre 42. Il y a 9 abstentions.

Ont voté Oui : Total 42

Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

Ont voté Non : Total 51

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB)

Se sont abstenus : Total 9

Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte)

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Postulat 2022-GC-104

Vers une exonération partielle ou totale de l'impôt sur le bénéfice des jeunes entreprises

Auteur-s:	Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) Remy-Ruffieux Annick (Le Centre/Die Mitte, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	20.05.2022 (BGC juin 2022, p. 2194)
Développement:	20.05.2022 (BGC juin 2022, p. 2194)
Réponse du Conseil d'Etat:	27.09.2022 (BGC novembre 2022, p. 3375)

Retrait

Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je suis co-auteur de ce postulat avec Annick Remy-Ruffieux. J'ai également une entreprise spécialisée dans la valorisation des données qui a près de cinq ans. Elle n'aurait de toute façon pas été concernée par ce postulat. Comme vous le savez toutes et tous, je crois, nous avons décidé de retirer définitivement cet objet. Je souhaitais néanmoins m'exprimer et donner mon ressenti par rapport à la réponse apportée par le Conseil d'Etat. Il y a deux volets que j'aimerais aborder. Le premier est celui qui concerne la potentielle violation du droit supérieur. Je dirais que ceci est un aspect intéressant et qu'il est important de le signaler dans la réponse. Ce n'est toutefois pas un élément suffisant à mon sens pour retirer ou rejeter ce postulat. Nous aurions simplement pu avoir cette information dans le rapport et prendre en considération cet élément-là si nous décidions d'aller plus loin sur un autre objet. Notre décision de retirer cet objet repose sur le deuxième volet, lorsque le Conseil d'Etat nous dit ne pas détenir les informations nécessaires à la réponse au postulat. Je dois vous dire que j'ai été étonné, voire un peu choqué, d'apprendre que le Conseil d'Etat n'a pas accès à ces informations. En effet, les renseignements que nous demandons, ceux liés à la fiscalité des entreprises au niveau cantonal, me semblent basiques et absolument nécessaires au bon pilotage de la fiscalité dans le canton de Fribourg. Je rappellerai quand même qu'il s'agit d'informations liées à des parts fiscales selon différents filtres appliqués aux entreprises: ancienneté des entreprises, de 1 à 50, secteurs d'activité, la taille, nombre d'EPT concernés. Je suis inquiet d'apprendre l'incapacité du Conseil d'Etat à répondre à ces questions. J'aurais quand même pensé pouvoir lui demander par exemple quelle est la part fiscale des entreprises de quatre ans, actives dans un certain secteur, d'une telle taille et disposant d'un certain nombre d'EPT. Je pensais qu'avec quelques clics sur un dashboard, il serait à même de me donner ces informations. Je vois que Monsieur le Commissaire du Gouvernement secoue la tête. Cela m'inquiète tout de même de savoir que cela n'est pas le cas. Dès lors, je me pose la question suivante: comment est pilotée et gouvernée la fiscalité de notre canton si le Conseil d'Etat n'a pas accès à ces informations basiques?

Pour l'heure, nous retirons ce postulat. Nous allons toutefois investiguer pour nous assurer que ces informations ne sont pas accessibles, par des croisements de bases de données par exemple. Je pense que même si le titre effraie certains, ces informations auraient été intéressantes pour la droite et pour la gauche. Elles nous aideraient à prendre de meilleures décisions et à déposer des objets intéressants à l'avenir. Je vous remercie de votre attention.

> Ce postulat est retiré par ses auteurs.

> Il est ainsi liquidé.

Election protocolaire 2022-GC-187

2e vice-président-e du Grand Conseil pour 2023

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 5; nuls: 0; valables: 90 majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Françoise Savoy*, à *Corpataux*, par 77 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Julia Senti: 6; Sophie Tritten: 2; Eric Barras: 1; Gaétan Emonet: 1; Alizée Rey: 1; Pauline Robatel: 1; Pierre Vial: 1.

Président du Grand Conseil. Madame la 2^e Vice-présidente élue, Chère Françoise,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection. Je note que le perchoir vous reviendra en 2025. A priori, il y aura une alternance féminine-masculine parfaite à la présidence du Grand Conseil fribourgeois.

Mais avant, Françoise, vous devrez passer par ledit purgatoire, qui vous familiarisera, j'en suis sûr, avec le fonctionnement de l'institution.

Enseignante de formation, vous avez certainement été chargée de cours d'éducation à la citoyenneté. Vous passerez donc de la théorie à la pratique. Et si vous poursuivez dans l'enseignement par la suite, votre thématique sera certainement consolidée d'expérience et enrichie d'anecdotes qui captiveront, je n'en doute pas, vos jeunes élèves.

Elue députée du Grand Conseil en novembre 2021, donc l'année passée, vous semblez piaffer d'impatience.

De nature humble, pragmatique et sereine, vous saurez, j'en suis sûr, profiter de cette belle aventure et en retirer pleine satisfaction. Je vous rassure, et j'en parle en connaissance de cause, ces deux années de vice-présidence passent très vite. Encore une fois, bravo Françoise et bon vent!

Election protocolaire 2022-GC-188 1re vice-présidence du Grand Conseil pour 2023

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blancs: 4; nuls: 1; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Adrian Brügger, à Dürdingen*, par 90 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Gabriel Kolly: 2; Katharina Thalmann-Bolz: 2; Stéphane Peiry: 1; Nicolas Koly: 1.

Président du Grand Conseil. Herr gewählter 1. Vizepräsident, Lieber Adrian,

Im Namen des Großen Rates gratuliere ich Ihnen zu Ihrer Wahl. Und hier ist eine besondere Reise für Sie. Vu de mon perchoir, il vous fait passer de droite à gauche. Je n'en tirerai cependant pas des conclusions hâtives, non, c'est uniquement sur les chaises de la vice-présidence.

En 2016, vous êtes entré au Grand Conseil en maître agriculteur engagé et dynamique que vous êtes, et ce sous les magnifiques couleurs du terroir singinois. Vous avez également été candidat au Conseil d'Etat l'année dernière.

En homme de la terre, l'engagement, vous connaissez et cela ne vous a jamais fait peur.

Cher Adrian, je sais que vous attendez avec impatience d'arriver au perchoir. Vous piaffez même d'impatience si j'ose m'exprimer en termes plus agricoles, Adrian. Petit conseil, profitez encore de cette année 2023 pour aller de temps à autre prendre l'air aux Pas perdus ou dans la salle Susanna, à l'extérieur de cet hémicycle parfois bruyant. N'hésitez pas à prendre ces petits moments dont vous ne pourrez plus profiter lors des sessions 2024 lorsque vous aurez l'honneur et le privilège de conduire et présider le Parlement fribourgeois.

Ich wünsche Ihnen viele Freude und sage Ihnen noch einmal Bravo und herzlichen Glückwunsch, lieber Adrian.

Election protocolaire 2022-GC-189 Président-e du Grand Conseil pour 2023

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 95; blancs: 0; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Nadia Savary-Moser, à Vesin*, par 89 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Antoinette de Weck: 2; Pierre-Alain Bapst: 1; Adrian Brügger: 1; Catherine Esseiva: 1; Fritz Glauser: 1.

Président du Grand Conseil. Madame la Présidente élue, Chère Nadia,

Au nom du Grand Conseil, je vous adresse mes félicitations pour votre élection à la présidence du Parlement fribourgeois, la première autorité du canton.

Vous avez ainsi acquis les honneurs et le titre de première dame du canton. Je vous souhaite beaucoup de plaisir et vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année présidentielle 2023. Celle-ci s'annonce emplies de responsabilités, d'engagements, de moments magiques, parfois inédits, et surtout intenses. Une année exigeante à conduire le Parlement, à aller à la rencontre de la population, à parcourir ce canton magnifique et à le découvrir sous diverses formes, parfois moins connues, qui font la richesse de notre coin de terre tant aimé.

La Broye, votre district, a à nouveau le privilège de célébrer la première citoyenne du canton, deux ans après Madame Sylvie Bonvin-Sansonens. Que votre parcours politique se poursuive, comme cela a été le cas pour votre prédécesseure broyarde, vers des engagements à toujours plus haut niveau.

Après deux ans de purgatoire comme on le dit, vous atteignez enfin le perchoir. Vous le verrez, c'est un privilège qu'il faut savourer avec humilité.

Je salue votre famille, vos proches ici présents, et les remercie sincèrement d'accepter votre engagement. C'est bien eux, et je parle par expérience, qui subissent et souffrent le plus de nos longues absences durant cette année particulière. Merci, la famille, de l'appuyer.

Madame la Présidente, vous avez un parcours et une expérience au service de nos institutions hors normes. Vous avez été élue au Conseil communal de Vesin en 2001 puis syndique en 2003. Vous avez été très active dans la conduite de la fusion avec Cugy en 2005 et nommée à nouveau syndique. Vous avez quitté l'exécutif en 2016 mais n'êtes pas restée inactive. Vous avez en effet été élue députée en 2008, reprenant le poste laissé vacant par M Charles Haenni. Vous avez ensuite été brillamment réélue en 2011, 2016 et 2021. Bravo! Vous avez présidé, de 2013 à 2016, l'influente Association des communes fribourgeoises. Et actuellement, grâce à votre bagage, vos compétences et votre expérience reconnue, vous êtes membre de la commission ad hoc chargée d'administrer la commune d'Ecublens.

Chère Nadia, votre formation d'institutrice vous servira certainement pour faire régner la discipline et le silence dans cet hémicycle. Vous aurez certainement de meilleurs atouts que moi en la matière.

Madame la Présidente élue, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans la gestion et l'accompagnement des passionnants débats de notre Parlement et vous réitère mes sincères félicitations en mon nom et au nom du Grand Conseil fribourgeois.

Savary Nadia (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Monsieur le Président du Grand Conseil,

Herr erster gewählter Vize-präsident,

Madame la 2^e Vice-présidente élue,

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Herr Staatsratspräsident,

Monsieur le Président élu - enfin très certainement – du gouvernement,

Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Chers invités, Chère famille,

Mesdames et Messieurs,

Sehr geehrte Damen und Herren,

Sie haben mir eben die Ehre erwiesen, mich an die Spitze unseres angesehenen Parlaments zu wählen. Zuallererst möchte ich Ihnen herzlich für das Vertrauen danken, das Sie mir dadurch schenken.

En ce moment, mes premières pensées s'envolent vers mon papa, qui veille sur nous depuis 19 ans et à ma maman, présente, disponible, battante, qui ne se plaint jamais, même plus moderne et jeune d'esprit que moi, semble-t-il, selon mes filles Aurore et Fanny, qui bravent depuis leur plus jeune âge les aléas de la vie. Je suis fier de vous, de votre parcours, ne lâchez rien!

Nous le savons, pour pouvoir et surtout avoir la chance de faire de la politique, il faut, en premier lieu... avoir du soutien. Sans soutien, pas de politique. Depuis 2001, au fur et à mesure de mes différents mandats, j'ai eu un soutien sans faille des citoyennes et citoyens de Vesin, puis de la commune fusionnée Cugy. J'en profite du reste pour saluer et remercier la délégation du Conseil communal ici présente. Ce soutien populaire s'est élargi ensuite à mon district, la Broye, que je suis

fière de représenter, à mon parti, à mon groupe parlementaire et aujourd'hui, ce magnifique soutien de mes chères et chers collègues député-e-s.

A toutes ces voix qui m'ont permis de vivre toutes ces expériences de vie va toute mon infinie reconnaissance.

Me voilà dès lors, élue 1^{ère} citoyenne du canton, une Présidente pour 1 année, présidant 1 parlement. Cela fait beaucoup de 1. On peut se demander que veut dire ce chiffre 1. Petit aperçu:

«Le nombre 1 est lié à un fort esprit de décision et d'initiative, il est le début de quelque chose, l'énergie qui engendre la création. Vous avez donc sans doute une bonne capacité à diriger et cela de façon très naturelle.» – Ouf, cela commence bien!

«Les idées fusent dans votre tête comme des éclairs, votre esprit, toujours en action, vous donne l'énergie de vous adapter, de trouver des solutions que ce soit pour vous ou pour vos proches.» – Ouah, de mieux en mieux!

«Mais ce trait de caractère a aussi tendance à faire de vous une personne légèrement autoritaire et manquant de tolérance face à l'hésitation ou à la lenteur.» – Donc, chères et chers collègues, soyez déterminés et concis en 2023!

«Pour vous, efficacité rime avec rapidité, et le dialogue et la diplomatie passent donc souvent en second plan. Votre impatience vous rend plutôt individualiste, le travail en équipe vous énerve plus qu'il ne vous réussit.» – Ouh là, cela se complique pour moi!

«Votre énergie est néanmoins très positive, contagieuse même, et votre esprit de compétition pousse ceux qui vous entourent à donner le meilleur d'eux-mêmes.»

Et enfin, n'écoutez plus: «Le 1 est aussi un solitaire, et son ego au sens large du terme, passe avant tout. Cette caractéristique peut donner une attitude parfois égocentrique et orgueilleuse, et vous ne vous rendez pas toujours compte de ce qui se passe autour de vous ou de ce que ressent votre interlocuteur. Mais ces petites maladresses ne sont jamais guidées par la méchanceté, car vous êtes honnête et droit et vous ne cherchez pas à blesser volontairement les gens.» – Ouf, je serais pardonnée!

Oups, j'allais en oublier 1: Selon vos dires, M. le Président, je ne vais avoir qu'1 seul droit, celui de choisir l'ordre des intervenants lors des prises de parole. Cela me donne encore plus envie d'assurer cette fonction, mon cher Jean-Pierre.

Voilà, trêve de plaisanteries, le 1^{er} janvier, je vais entrer en scène comme *the number one*, quelle place! C'est tout moi! Mieux, celles et ceux qui me connaissent bien savent comme j'aime ce devant de la scène. Mais le défi n'en sera que plus grand pour moi et la mission en sera certainement d'autant plus passionnante.

Das Wesen der Politik ist es, sich stets selbst zu hinterfragen. Dabei muss man die Mentalität der Bevölkerung im Auge behalten und ihre Bedürfnisse eruieren. Jeder Bezirk hat seine eigene Sensibilität, und ich freue mich sehr darauf, Sie bei den anstehenden Besuchen besser verstehen zu lernen und genauer zu erfahren. Ob deutschsprachig oder romand, es heisst, zusammen Lösungen auszuarbeiten, die den einen und den anderen gerecht werden, vor allem aber den Freiburgerinnen und Freiburgern.

Liebe deutschsprachige Freundinnen und Freunde, heute habe ich in meiner Ansprache wenig deutsch gesprochen, aber ich vergesse euch nicht, denn ihr genießt meinen vollen Respekt. Aber heute habe ich mich besonders an das hier anwesende Publikum gewendet.

Ces personnes proches de moi n'ont pas la traduction simultanée et, par respect envers ma maman, mon mari et j'imagine Sylvia, je ne pouvais imaginer une seule seconde, qu'ils ne comprennent les paroles et le sens de mes propos. Ils vivent certainement ce moment, tout comme moi, avec émotion et je me devais de leur offrir ce cadeau.

Mesdames et Messieurs, c'est empli de diverses d'émotions que je vous réitère mes remerciements pour la confiance témoignée aujourd'hui et croyez bien que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour l'honorer.

Election protocolaire 2022-GC-190 Président-e du Conseil d'Etat pour 2023

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blancs: 4; nuls: 2; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Didier Castella*, à Pringy, par 87 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Romain Collaud: 3; Sylvie Bonvin-Sansonnens: 1; Jean-Pierre Siggen: 1; Jean-François Steiert: 1.

Président du Grand Conseil. Monsieur le Président du Conseil d'Etat élu, Cher Didier,

Au nom du Grand Conseil, je vous adresse mes félicitations pour votre élection à la présidence du gouvernement fribourgeois au 1^{er} janvier 2023.

Vous aurez la responsabilité de conduire le collège gouvernemental, de le représenter et de sillonner le canton, à la rencontre de sa population, de son économie, de ses associations. Vous aurez aussi le privilège de redécouvrir votre canton sous toutes ses facettes, sa diversité, et ses richesses. Je peux vous assurer qu'elles sont nombreuses et magnifiques. Je vous souhaite, Monsieur le Président élu, beaucoup de plaisir et plein succès dans votre mission.

Cher Didier, tu m'accorderas ce moment de tutoiement, qui n'enlève d'ailleurs en rien le respect, te connaissant particulièrement, toi qui es citoyen de ma commune, toi avec qui j'ai joué au football - d'ailleurs aux entraînements je préférerais jouer avec toi plutôt que contre toi - je n'en dirai pas plus, toi qui étais mon vice-syndic à Gruyères, toi qui as choisi d'arrêter le Conseil communal de Gruyères car tu voulais être syndic ou rien. I'm sorry.

Te voilà aujourd'hui élu pour une année président de l'exécutif cantonal, le plus haut pouvoir exécutif politique de ton canton. Bravo! Je sais que tu mèneras ta mission au service de la population fribourgeoise avec cœur, enthousiasme, fierté et conviction.

Monsieur le Président élu, vous êtes entré au Grand Conseil fribourgeois en 2011, nous y sommes entrés ensemble d'ailleurs, et vous avez été réélu en 2016. Vous avez rejoint le Conseil d'Etat en 2018 lors d'une élection complémentaire et vous avez été brillamment réélu l'année dernière.

Président du parti libéral-radical cantonal de 2012 à 2017, président du Sénat de l'Université, membre titulaire incontesté du FC Grand Conseil, en fin tacticien, politicien et grand sportif d'endurance, vous saurez conduire et mener la destinée de votre canton avec intérêt et compétence.

Monsieur le Président élu, cher Didier, je vous souhaite beaucoup de satisfaction, de plaisir, et vous adresse encore mes sincères félicitations, personnelles ainsi qu'au nom du Grand Conseil fribourgeois.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Monsieur le Président, cher Jean-Pierre, je te remercie d'abord pour tes gentilles paroles. Mesdames, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs qui suivez ces élections protocolaires, Mesdames, Messieurs les téléspectateurs qui suivez cela de loin, je vous salue tous. Ne voyez pas un signal politique au fait que je tourne le dos à une partie des collègues. Il se veut que le protocole du Grand Conseil ne permettrait pas à un élu du Gouvernement de monter sur le siège de la haute surveillance du Grand Conseil. N'y voyez aucun signal politique mais bien un signe de respect. C'est juste ainsi. Je vous remercie sincèrement de la confiance témoignée lors de cette élection à la présidence du Conseil d'Etat. J'avoue que je peine à réaliser ce qui m'arrive. Néanmoins, je pense que le 1^{er} janvier, je serai très vite sur le devant de la scène. Je devrais vous dire que c'est un rêve devenu réalité, mais j'utiliserais une langue de bois qui n'est pas mon apanage. Depuis le début de mon engagement en politique et bien sûr en tant que conseiller d'Etat, je cherche à parler vrai, à être le plus franc possible, à rester entier et à défendre mes valeurs dans l'intérêt du bien public, des citoyennes et citoyens fribourgeois. Parler vrai, un exercice pas toujours facile, notamment lorsque certaines situations nous touchent en plein cœur et que, conformément à notre serment, nous sommes amenés, nous, exécutif, à respecter et appliquer la loi, la collégialité, l'intérêt supérieur de manière stricte, parfois dure, malgré nos propres convictions, qui peuvent parfois diverger. Pas toujours facile de parler vrai lorsque nous devons défendre des positions impopulaires. Et cela nous arrive. Mais c'est notre devoir et notre responsabilité de défendre ce que l'on croit juste et opportun pour la population, de le dire et de l'expliquer avec conviction et énergie malgré les vents parfois contraires qu'Eole peut souffler dans nos voiles. Je vous rassure, je ne me plains pas de cette situation. Au contraire, j'apprécie vraiment ma fonction où j'apprends chaque jour. Et parfois – je le dis avec l'humilité un peu contrariée et avec la reconnaissance de celui qui sait qu'il peut se tromper et apprendre de chacun...

... ja, geschätzte Grossrätinnen und Grossräte, ich lerne auch durch Sie und vor allem mit Ihnen.

Als Kind habe ich davon geträumt, Tierarzt, Landwirt, Forstwart oder Erfinder zu werden. Berufspolitiker gehörte jedoch nicht zu meinen Traumberufen.

Es ist also nicht so, dass heute ein Traum in Erfüllung ginge. Aber es ist eine grosse Ehre, die mir zuteil wird und mich stolz macht und vor allem eine grosse Verantwortung.

Et c'est bien là la beauté de notre système politique, un système de milice qui laisse la chance à tous, à la condition de partager une valeur commune, une valeur que nous avons tous ici et que j'aimerais mettre en évidence aujourd'hui: l'engagement. Un engagement qui n'est pas une exclusivité politique et qui peut se faire à différents niveaux. Le mien a commencé par

la société de jeunesse, les girons, la société de foot, du ski club puis la Jeune Chambre, etc. Le sens de l'engagement, qu'il soit pour sa famille, son travail, sa passion, sa commune, sa communauté, sa conviction, sa région ou son canton, ce sens de l'engagement est une valeur que nous tous, et moi le premier en 2023 en tant que président, devons appliquer au quotidien et transmettre à nos enfants, à nos équipes, aux citoyennes fribourgeoises et citoyens fribourgeois. L'engagement est un fil conducteur, une manière d'appréhender notre vie. S'impliquer pour une cause qui nous tient à cœur, voilà la leçon de tout engagement. Et cela, peu importe à quelle échelle, nous l'exerçons !

Heute renne ich mit meinen Worten jedoch offene Türen ein. Die Tatsache, dass Sie hier sind, bedeutet, dass Sie einen Sinn für Engagement haben.

Aber es ist nie umsonst, darauf hinzuweisen (besonders für die, die heute nicht da sind).

Rappeler l'engagement n'est pas vain, car nous vivons une période de transition, de guerre, de défis, d'instabilité et d'incertitude, la pandémie, le réchauffement climatique, la guerre en Ukraine, la pénurie d'énergie, tous ces éléments mettent à mal cet engagement et poussent parfois au repli sur soi alors que c'est le chemin inverse qui doit être pris. Le seul moyen de surmonter les écueils et les obstacles, Mesdames, Messieurs, c'est l'engagement. Et pour cette année 2023, j'ai envie de dire avec vous, OSONS!

Wagen wir die Zusammenarbeit, wagen wir, Hindernisse zu überwinden, wagen wir, Vorschläge zu machen, wagen wir die Debatte, wagen wir, uns zu engagieren, wagen wir, zu scheitern, denn auch das Scheitern ist Teil des Engagements, und man muss es akzeptieren können, ohne seine Ideale aufzugeben.

L'abbé Pierre l'a dit: *La responsabilité de chacun implique deux actes: vouloir savoir et oser dire.* Vouloir Savoir. Oser Dire. Et j'ajouterais: Tenter de faire, essayer de réaliser, s'engager pour avancer! L'engagement très souvent démarre grâce à une conviction. Nous sommes réunis ici grâce à nos convictions, certes très diverses, mais toutes au service du même objectif: le bien commun. En 2023, n'arrêtons pas de nous informer, de lire, de nous former. C'est le «vouloir savoir». N'hésitons pas à débattre, à discuter, à essayer de comprendre, à dénoncer. C'est le «oser dire». Et finalement, tentons de faire. Ensemble, continuons d'avancer, de travailler. Franchissons les obstacles et évitons les blocages.

La semaine passée, j'ai lu dans nos médias, avec une certaine contrariété je ne le cache pas, que le Grand Conseil se positionnait en contre-pouvoir face au gouvernement. Mesdames, Messieurs, chers député-e-s, ne perdons jamais de vue l'attente des citoyennes et citoyens de ce canton. Ils attendent des solutions, attendent des prestations et des infrastructures de qualité, peu importe le parti, l'échelon institutionnel ou la région que nous représentons. Les Fribourgeoises et Fribourgeois nous ont élus, nous ont accordé leur confiance, non pas pour nous écharper avec des conflits stériles de pouvoir ou d'idéologie, mais bien pour que nous portions ensemble les meilleures solutions, celles qui assurent la qualité de vie de chaque Fribourgeoise et chaque Fribourgeois.

Je vous invite donc à œuvrer ensemble plutôt que les uns contre les autres. Je vous invite à œuvrer avec nous, membres de l'exécutif, plutôt que contre. Je ne vous dis pas que mes collègues m'ont soufflé «obéir» que j'ai compris «œuvrer ensemble». En tant que président 2023, je m'engage face à vous, face à mes collègues du gouvernement, à privilégier le travail commun et la transparence plutôt que la confrontation et les non-dits. Osons, mais osons ensemble afin de servir au mieux l'intérêt citoyen! C'est en effet ensemble que nous ferons face aux changements climatiques. C'est ensemble que nous trouverons des innovations pour limiter l'impact de l'activité humaine. C'est ensemble que nous réduirons notre consommation énergétique. C'est ensemble que nous garantirons une cohésion au milieu des postures toujours plus éloignées. C'est ensemble que nous défendrons notre démocratie, nos institutions, notre sécurité, notre pouvoir d'achat, notre nature, notre qualité de vie, notre liberté.

All diese Herausforderungen liegen natürlich nicht nur in der Hand unseres wunderbaren Kantons Freiburg. Sie betreffen auch nicht nur das Jahr 2023. Aber leisten wir unseren Beitrag im Jahr 2023, werden wir dem Vertrauen, das uns die Bevölkerung entgegengebracht hat, gerecht und gehen wir mit gutem Beispiel voran.

Avant de clore, j'aimerais remercier ma famille, ma compagne et mes filles, ici présentes, de leur patience, de leur compréhension et de leur soutien. J'en aurai besoin en 2023. Je ne serai pas beaucoup plus présent.

Ce soutien indéfectible me permettra de concentrer mes forces et mon engagement sur la mission que vous m'avez déléguée aujourd'hui, mission certes exigeante et difficile mais ô combien passionnante et importante.

Je tiens également à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de ma direction et aussi celles et ceux de l'ensemble de l'Etat, qui soutiennent quotidiennement et loyalement le collège gouvernemental dans l'exercice de son pouvoir.

J'adresse aussi ma reconnaissance à mes collègues du Conseil d'Etat – nous avons une très bonne ambiance je dois dire - à mon groupe politique, à mon parti, et à vous toutes et tous, chères et chers Député-e-s, qui nous accompagnez avec un regard critique mais bienveillant dans la conduite de notre canton.

Ich danke Ihnen für das Vertrauen, das Sie mir mit dieser Wahl entgegengebracht haben. Vor allem aber möchte ich Ihnen zu Ihrem Engagement gratulieren und Sie ermutigen, Ihren Einsatz im Dienste der Freiburger Bevölkerung fortzusetzen.

Mesdames, Messieurs, chers citoyennes et citoyens fribourgeois-es, si j'accepte avec fierté, honneur comme cela a été dit, et responsabilité la tâche que vous me confiez en 2023, sachez que j'entends la conduire avec le plus grand respect de nos institutions, de vous, chères et chers député-e-s et de nos citoyennes et citoyens. Et sachez que je me considère avant tout, non pas comme un chef isolé aux commandes de notre canton, mais bien comme un serviteur entouré d'une grande équipe au service de la population, que je remercie aussi. Sans elle, je ne serais pas là. Et en tant que représentants du peuple, vous tous faites partie de cette belle équipe. Je félicite les élu-e-s du jour et me réjouis de collaborer avec eux en 2023. Je suis certain que nous avons tous la même détermination à vouloir servir notre canton.

Merci de votre attention et merci par avance de votre soutien dans la tâche que vous m'avez confiée. Merci encore pour la fin de l'exercice et je me réjouis, tout comme vous, de participer tout à l'heure à la meilleure partie des élections protocolaires, l'apéro.

Election protocolaire 2022-GC-191 Président-e du Tribunal cantonal pour 2023

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 99; blancs: 5; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Marc Sugnaux, à Fribourg*, par 94 voix.

Président du Grand Conseil. Monsieur le Juge Marc Sugnaux, Président du Tribunal cantonal élu, au nom du Grand Conseil, je vous félicite. Je vous remercie vivement pour votre engagement et vous souhaite beaucoup de satisfaction durant cette année, qui s'annonce importante pour vous. Le Grand Conseil vous accorde toute sa confiance dans la responsabilité que vous aurez de présider le Tribunal cantonal fribourgeois en 2023.

Votre engagement à haut niveau au service de la justice fribourgeoise a débuté, si mes renseignements sont corrects, il y a déjà plus de 15 ans. Vous avez présidé le Tribunal d'arrondissement de la Broye dès 2007 jusqu'à votre élection au poste de juge cantonal en 2013 et vous êtes président de la Cour fiscale.

Votre travail à la Justice étant par déontologie non politisé, vous êtes toutefois le premier juge membre des Verts à présider le Tribunal cantonal.

Est-ce le hasard du calendrier ou une planification subtilement orchestrée? Je n'en pense rien si ce n'est que je penche plutôt vers la première explication. En tous cas, je constate que votre élection coïncide parfaitement avec notre responsabilité et l'engagement toujours plus indispensable envers la durabilité, notre environnement et notre planète.

Monsieur le Président du Tribunal cantonal élu, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre fonction durant votre année de présidence.

Félicitations.

> La séance est levée à 12 h 30.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

Troisième séance, jeudi 17 novembre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Communications		
		Assermentation		
2022-DIAF-19	Décret	Naturalisations 2022 - Décret 3	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Roland Mesot <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2022-GC-146	Motion	Crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise à la suite de la sécheresse	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Lucas Dupré Nicolas Kolly <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2019-DIAF-44	Rapport	Protection du climat dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture (Rapport sur postulat 2019-GC-45)	Discussion	<i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2022-DSJ-204	Recours en grâce	Recours en grâce du 23 août 2022	Huis clos	<i>Rapporteur-e</i> Bernard Bapst
2022-DAEC-108	Décret	Protection contre les crues et revitalisation de la Bibera à Ulmiz - octroi d'une subvention cantonale et fédérale	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-François Steiert

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justification: M^{mcs} et MM. Sébastien Dorthe, David Fattebert, Nadine Gobet, Jacques Morand, Bertrand Morel, Nicolas Pasquier, Rose-Marie Rodriguez, Susanne Schwander et Peter Wüthrich.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusé-e-s.

Communications

Président du Grand Conseil. Le Bureau du Grand Conseil a ratifié ce matin le retrait du point 3 de l'ordre du jour de vendredi, soit la motion 2022-GC-72 "Politique énergétique: sortir de l'ornière grâce au photovoltaïque". Cette motion sera examinée en même temps que la loi sur le climat.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et M. Laurent Oberson, Virginie Oliveira da Silva et Fatima Rey, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2022.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Président du Grand Conseil. Mesdames, Monsieur, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre (*applaudissements*).

Décret 2022-DIAF-19 Naturalisations 2022 - Décret 3

Rapporteur-e:	Mesot Roland (<i>UDC/SVP, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	28.06.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3237</i>)
Préavis de la commission:	07.10.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3245</i>)

Entrée en matière

Steiert Thierry (*PS/SP, FV*). Cela pourrait surprendre dans ce cas de figure, mais je vais me récuser au sens de l'article 56 alinéa 1 lettre a de la loi sur le Grand Conseil dans la mesure où un objet de ce décret me concerne personnellement.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). M. le Président, M. le représentant du Gouvernement, chères et chers collègues député-e-s, j'ai le plaisir de vous présenter le décret 2022-3, soit le troisième décret des naturalisations de cette année. Ce dernier comprend 133 dossiers de demandes d'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois et trois dossiers de demandes de confédérés souhaitant acquérir le droit de cité d'une commune de notre canton.

La commission a examiné avec attention tous les dossiers de ce décret et a procédé aux auditions des personnes selon les exigences légales. Au terme de cette procédure, la commission émet un préavis favorable à l'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois à 172 candidates et candidats, compris dans 117 dossiers, qui remplissent toutes et tous les conditions légales fédérales et cantonales. La commission donne un préavis négatif pour 17 dossiers, dont deux décisions négatives. Est incluse dans ces dossiers la candidate dont le nom figure au numéro 7. Après contrôle auprès du service concerné, il se trouve que cette candidate a rempli ses obligations entre la séance de coordination et cette session. Je vais donc, après consultation par voix de circulation des membres de la Commission des naturalisations, proposer un amendement à l'article 1 pour accorder le droit de cité à cette candidate et à son enfant. Les candidates et candidats préavisé-e-s négativement, compris-es dans 14 dossiers, souhaitent toutes et tous suspendre leur demande de naturalisation.

La Commission des naturalisations propose un projet bis et, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le décret proposé.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le rapporteur pour ses propos. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission et la remercie de son travail.

Lecture des articles

Art. 1

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Dans son projet bis, la commission propose de retirer les dossiers qui font l'objet d'une demande de suspension par les requérantes et requérants, à savoir les dossiers numéros 11, 12, 31, 34, 41, 42, 52, 54, 57, 62, 94, 98, 101 et 122.

La commission propose également à cet article un amendement pour accorder la nationalité suisse à la candidate dont le nom figure au numéro 7 car, à ce jour, elle remplit les critères de naturalisation. Le candidat figurant au dossier numéro 43 n'acquiert pas la nationalité suisse. Les dossiers 17 et 58 font l'objet d'une correction mineure concernant soit l'état civil, soit la mention de l'astérisque signalant s'il s'agit d'un candidat de première ou deuxième génération. Le dossier numéro 48 n'a pas été traité; comme il s'agissait d'une erreur, il sera retiré.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat s'aligne sur la proposition de la Commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des naturalisations.
- > Adopté selon la proposition de la Commission des naturalisations.

Art. 2

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Cet article mentionne que les candidats de l'annexe 2 n'acquièrent pas le droit de cité suisse et fribourgeois. La commission ajoute, dans la version bis, le candidat du dossier numéro 43. Vu l'amendement accepté à l'article 1, il faut biffer le numéro 7 de l'annexe 2 vu que cette personne reçoit le droit de cité suisse et fribourgeois.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des naturalisations.
- > Adopté selon la proposition de la Commission des naturalisations.

Art. 3

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Il s'agit de trois dossiers comprenant cinq personnes qui acquièrent le droit de cité fribourgeois.

- > Adopté.

Art. 4

- > Adopté.

Art. 5

- > Adopté.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Clément Bruno (GR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le

Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubschi Grégoire (GR,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP). *Total: 88.*

Motion 2022-GC-146

Crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise à la suite de la sécheresse

Auteur-s:	Dupré Lucas (UDC/SVP, GL) Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	25.08.2022 (BGC septembre 2022, p. 2614)
Développement:	25.08.2022 (BGC septembre 2022, p. 2614)
Réponse du Conseil d'Etat:	02.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3380)

Prise en considération

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). M. le Président, M. le Conseiller d'Etat, chers collègues, je m'exprime au nom du groupe UDC et comme co-motionnaire. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur, peu touché par le sujet qui nous concerne, et comptable en fiduciaire agricole.

J'aurais aimé commencer mon intervention en remerciant le Conseil d'Etat et la DIAF pour le message, mais je ne peux malheureusement le faire. Il se trouve que le message qui nous a été transmis ne contient aucune information pertinente sur le sujet du jour, soit un soutien extraordinaire à l'agriculture pour palier la sécheresse. Le Conseil d'Etat nous avait affirmé, dans sa réponse à la requête d'urgence, qu'il fournirait un état des lieux afin de permettre une prise de position du Grand Conseil. Or, nous ne l'avons pas. Le Conseil d'Etat nous a fourni quelques informations sur l'agriculture, tel que le revenu agricole 2021, mais n'a pas donné d'explications qui vont avec. L'une des principales est l'augmentation drastique de la valeur des inventaires qui génère du revenu et ne fait que créer des impôts supplémentaires péjorant la trésorerie nette. Nous pouvons constater dans les récentes publications de Grangeneuve, section agriculture, résultats des comptabilités agricoles, que la variation de trésorerie nette globale affiche une perte de 7 % dans le canton de Fribourg par rapport au reste de la Suisse.

Plus concrètement, nous sommes en 2022. Selon les estimations de l'Office fédéral de la statistique, en collaboration avec l'Union suisse des paysans et l'Office fédéral de l'agriculture, l'année 2022 sera bonne de manière générale en Suisse, mais Fribourg affiche une baisse des revenus de 10 millions, expliquée principalement par la sécheresse. Cela représente une baisse de 4 % et cela en tenant compte d'un tiers des coûts estimés en lien avec la sécheresse.

En effet, nous parlons de 30 millions en lien direct avec la sécheresse dans le canton. Ces 30 millions de perte représentent 11 % du revenu agricole 2022 estimé. Les pertes concernent bien sûr les années fiscales 2022 et 2023 puisque les achats de fourrage continueront durant l'hiver 2023. Le Conseil d'Etat mentionne, dans son message, qu'il ne serait pas possible de répartir ce montant. Non, chers collègues, cela n'est pas impossible! Chaque agriculteur doit par exemple mentionner son import-export de fourrage dans le document Suisse-Bilanz. Une moyenne de ces cinq dernières années, en incluant un ratio cheptel et surface agricole, en comparaison avec les modifications 2022, permettrait déjà une approche extrêmement précise. Ce document est rempli légalement par chaque agriculteur.

Revenons à la sécheresse, qui est extraordinaire dans sa durée, mais aussi sa date de début et les premières pluies qui ont sauvé les récoltes d'automne. Malheureusement, celles-ci ne représentent, approximativement, que 20 ou 30 % de la récolte

annuelle et ne peuvent être mises en valeur que sous certaines conditions. Le Conseil d'Etat met en avant les mesures adoptées. Toutefois, quel a été leur impact? La mesure consistant à permettre la pâture des surfaces de promotion écologique a été prise, mais le fourrage sur ces surfaces était aussi absent et asséché que celui de la parcelle voisine. Nous ne demandons pas de stopper l'agriculture entrepreneuriale. Nous demandons 5 millions, à fonds perdus, et 5 millions en prêts sans intérêt avec une facilité d'octroi. Cela représente un tiers des pertes estimées. Néanmoins, nous souhaitons quand même saluer les adaptations des aides financières pour les modifications structurelles, dont l'approvisionnement en eau des alpages.

En conclusion, nous regrettons beaucoup que le Conseil d'Etat et la DIAF ne se soient pas impliqués dans le message pour permettre au Grand Conseil de statuer de manière objective et basée sur des fondements chiffrés sans que nous devions les fournir par nos humbles moyens. Vous l'aurez compris, l'agriculture a besoin de cette aide. Le groupe UDC votera oui à l'unanimité et vous recommande d'en faire de même.

Glauser Fritz (*PLR/PVL/FDP/GLP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye et président de l'UPF. Je parle à titre personnel.

En préambule, il me semble important de préciser que les auteurs ont déposé leur motion sans en discuter avec les représentants de la profession. Le texte est très court et présenté sans une base, estimation ou calcul de leur part. Lors de la discussion sur la requête, il a été décidé d'octroyer un mois supplémentaire au Conseil pour l'élaboration de sa réponse. Celle-ci ne vaut pas ce mois de plus. Nous n'avons que des généralités bien connues et qui parfois concernent 2021 au sujet de la situation de nos agriculteurs en 2022. Je suis déçu que nos spécialistes de Grangeneuve n'arrivent pas à faire l'estimation des conséquences réelles. Pourtant, l'Office fédéral de la statistique a publié, le 4 octobre 2022, des estimations relatives à la situation de l'agriculture pour cette année, par canton et par production.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, nous trouvons l'évolution des revenus 2021 par rapport à 2022, avec 2 % de plus. Superbe! Je ne sais toujours pas pourquoi le revenu par exploitation est aussi mentionné. Le revenu qui nous intéresse ici est le revenu par personne, soit 59 800 francs. Et, afin de comparer ce revenu avec celui d'un salarié, il faut retrancher la part AVS et LPP de l'employeur, ce qui nous amène à environ 50 000 francs. Il convient ensuite de diviser ce montant par 13, ce qui nous fait moins de 4000 francs par mois. Si ce chiffre est la moyenne, cela veut dire que la moitié gagne probablement plus et que l'autre moitié gagne certainement moins. L'UPF, que je représente en ma qualité de président, ne s'est pas pas croisé les bras cet été. Au niveau national et surtout cantonal, plusieurs mesures ont pu être proposées, organisées, voire autorisées. Plusieurs sont mentionnées dans la réponse. Je remercie le canton et ses représentants, mais avant tout mon équipe à la Chambre d'agriculture et d'économie alpestre. Ce sont eux qui ont organisé les vols pour approvisionner le bétail et les alpages avec l'eau de l'OCC par exemple. Je remercie également le Directeur de la DIAF pour son soutien financier, politique et moral très important. Le canton de Fribourg a aidé pour que plusieurs dérogations soient autorisées au niveau fédéral.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, nous saluons aussi les explications sur les projets en cours et planifiés pour l'avenir, la confirmation des montants discutés et leur mise à disposition. Après plusieurs années de discussion, des projets d'irrigation avancent enfin. La situation des alpages va être rapidement analysée pour que des solutions adéquates puissent être proposées et réalisées. Je remercie les services concernés de la bonne collaboration entretenue sur ces projets essentiels pour notre agriculture. Pour compléter, sachez que nous ne nous contentons pas uniquement des mesures en lien avec des situations nouvelles. Nous pourrions dire que c'est du pur actionnisme. Non, l'agriculture, l'UPF, sont fortement engagées dans les différents plans d'actions, phytosanitaires, pour la biodiversité, la durabilité, le climat et j'en passe. Nous sommes une partie de la solution, nous en sommes convaincus.

Pour conclure, je pousse un cri du cœur. La situation dans laquelle se trouvent bien des paysans fribourgeois à la suite de la sécheresse mérite plus qu'une réponse du Gouvernement qui ne donne aucune estimation sur la situation 2022. Cependant, je compte sur les promesses de soutien faites par le Gouvernement dans ce document. Je vais soutenir cette motion.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VEA/GB, SC*). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à la motion qui demande un crédit extraordinaire à l'agriculture à suite de la sécheresse. Notre groupe avait soutenu la requête d'urgence lors de la session de septembre. D'une part, s'il fallait vraiment agir en urgence, la question devait être analysée rapidement et, d'autre part, il y a urgence pour nous d'agir pour adapter l'agriculture aux changements climatiques et surtout pour accompagner l'agriculture vers un mode de production moins émetteur de gaz à effet de serre (GES). Je vous rappelle ici que l'agriculture émet, dans notre canton, un tiers des GES directs.

A la suite de la réponse du Conseil d'Etat, nous prenons acte de l'engagement de ce dernier pour l'augmentation du budget de 9,5 millions d'aides structurelles dans deux mesures importantes d'adaptation: l'irrigation et l'approvisionnement en eaux dans les alpages. Nous ne savons pas si c'est à la suite de cette motion que la décision d'augmentation de subventions pour ces mesures a été prise. Cependant, nous nous en réjouissons, tout en espérant que les promesses vont être tenues. Nous considérons donc qu'une partie de la demande des motionnaires est satisfaite.

Considérant la crainte de manque de liquidités de certaines exploitations à la suite de la baisse des rendements due à la sécheresse, nous sommes satisfaits des explications du Conseil d'Etat lorsqu'il nous dit que des mesures existent déjà. Nous ne pouvons que l'exhorter à ne pas hésiter à utiliser l'aide aux exploitations afin que cette période de sécheresse ne mette pas en péril des exploitations agricoles.

Nous nous sommes aussi interrogés quant à une application juste d'une telle aide supplémentaire. Quid des exploitations prévoyantes avec une réserve de fourrage, et celles qui ont contracté une assurance pour ce genre de cas climatiques? Et les exploitations qui ont subi des fortes pertes l'année passée à cause des précipitations extrêmes – je pense ici aux cultures maraichères? Et pour tous les événements météorologiques qui vont venir ces prochaines années?

C'est pour ces raisons que la majorité de notre groupe refusera la motion, tout en répétant encore une fois qu'il faut considérablement augmenter les budgets pour accompagner l'agriculture vers une production moins émettrice de GES et la soutenir dans l'adaptation aux changements climatiques. En résumé, c'est bien de soigner les symptômes, mais mieux vaut prévenir la maladie.

Cela étant dit, les chiffres budgétaires supplémentaires donnés dans la réponse du Conseil d'Etat méritent une meilleure explication. M. le Commissaire, la part cantonale de subventionnement pour les projets d'irrigation passe de 25 à 35 %, soit 6 millions supplémentaires pour les projets connus à ce jour. D'une part, s'agit-il d'une réelle augmentation du budget de l'Etat ou ce montant fait-il partie des 45 millions d'aides structurelles prévus sur la législature? D'autre part, prévoyez-vous ces 6 millions supplémentaires sur la législature ou par année? Toujours concernant ces projets d'irrigation, qui sont des mesures liées à l'adaptation au réchauffement climatique, sont-ils conformes à la stratégie biodiversité? Même question pour les 3,5 millions supplémentaires prévus pour les projets d'approvisionnement en eaux dans les alpages: s'agit-il d'un montant annuel ou pour la législature? Et comme pour les projets d'irrigation, ces projets dans les alpages sont-ils conformes à la stratégie biodiversité?

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur dans la Broye, en zone de plaine, et j'ai aussi été impacté par la sécheresse de cet été 2022. Je m'exprime ici au nom du groupe Le Centre et également à titre personnel.

La motion qui nous occupe a été déposée par deux amis députés du parti des paysans qui n'ont manifestement pas souhaité partager leurs préoccupations météorologiques avec leurs collègues paysans des autres partis. Je le regrette, cette attitude fragilisant les chances de réussite de cette motion.

Dans leur développement succinct, les motionnaires évoquent de manière pertinente un important manque d'herbe dû à la sécheresse. J'aimerais compléter en précisant que toutes les régions du canton, y compris les zones de grandes cultures, ont souffert de la canicule. Chose inhabituelle, l'été dernier, la verte Gruyère revêtait aussi des allures sahariennes.

Cette motion m'interpelle et j'avoue être animé entre deux sentiments antagonistes. D'abord, en faveur de cette motion: il s'agit d'un crédit de soutien extraordinaire qui ne nous engage que de manière ponctuelle. L'agriculture fribourgeoise souffre actuellement. Elle pâtit des aléas climatiques, de l'augmentation du coût des intrants et enfin, aussi, de la politique agricole, par la tendance à l'extensification et par le retrait récurrent de matières actives phytosanitaires. La fragilisation financière et morale des exploitations agricoles de notre canton s'accroît fortement et de manière continue. N'est-ce pas là le signe explicite que le prix des produits agricoles est clairement insuffisant?

Ensuite, en défaveur de cette motion: je suis un fervent défenseur de la dynamique entrepreneuriale. Avec cette demande, ce sont à nouveau les paysans qui pleurent sur leurs conditions. Chaque exploitant a la possibilité de conclure une assurance météorologique qui, pour ma part, est entrée en matière en cette année de sécheresse. Tous les anciens paysans dont je fais partie vous le diront, les années sèches sont toujours meilleures que les années humides. Dans la Broye, l'année 2021, humide, a été catastrophique. 2022, malgré la sécheresse, sera meilleure. Que dire et comment octroyer un soutien à l'agriculteur qui a irrigué quatre fois ses cultures de pommes de terre avec les coûts que cela implique? Que dire aux exploitants des sites touristiques de la rive sud du lac de Neuchâtel qui ont vu leurs installations bouclées durant plusieurs semaines pour cause d'inondations en juillet 2021 en pleine haute saison?

La réponse du Conseil d'Etat est décevante! Grossièrement résumé, c'est: "Circulez, il n'y a rien à voir!" Dire que le revenu du travail agricole augmente de 2 % à 59 800 francs pour 60 à 70 heures hebdomadaires, cela m'irrite. Dire que l'agriculture fribourgeoise reçoit chaque année des subventions cantonales et fédérales, notamment sous la forme de paiements directs, c'est faux et cela m'énerve! Les paiements directs ne sont pas des subventions et rétribuent des prestations concrètes en faveur de la collectivité! Dire que la mesure "Aides aux exploitations agricoles" a été moins sollicitée, ce qui visiblement signifie que les exploitations ont réussi à assurer leurs liquidités, cela m'agace!

Le constat, que ce soit pour le Plan climat cantonal – 23 millions –, pour le Plan phyto – 9 millions– ou encore pour le conseil aux exploitations dans l'objectif de rendre ces dernières plus résilientes aux événements climatiques extrêmes, on

créé des postes de travail pour des collaborateurs qui expliquent aux exploitants agricoles diplômés comment travailler. Cela exaspère les familles paysannes!

En conclusion, cette motion n'est pas une bonne démarche. Ayant fait le bilan des points positifs et négatifs, comme une grande majorité du groupe Le Centre et avec un certain courage, je refuserai cette motion.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Je dois vous avouer que cette motion a été très débattue au sein du groupe socialiste tant elle a divisé nos membres. En fait, si je résume, on peut avoir trois tiers. Le premier tiers du groupe est sensible à la précarité des familles paysannes, à la diminution des revenus des agriculteurs dans ce canton et au fait que dans des conditions sociales aussi difficiles, une aide dans des temps comme nous les connaissons cette année, avec une telle sécheresse, est nécessaire.

Le deuxième tiers estime qu'avec la rigueur budgétaire de notre ministre des finances, si nous prenons 10 millions à une place, nous devons les enlever à une autre. Or, où allons-nous prendre ces 10 millions? Au niveau des primes d'assurance-maladie? En défaveur d'autres services de l'Etat? L'Etat va-t-il supprimer des prestations dans un autre domaine pour mettre ces 10 millions là? Ces personnes-là, en vertu de ce raisonnement, refuseront la motion.

Nous avons également un tiers d'abstentionnistes. Eux croient le Conseil d'Etat. Ce dernier dit, dans sa réponse, qu'il n'y a pas besoin de motion, que nous pouvons agir et de cette manière-là, nous allons agir mieux, tant quantitativement que qualitativement et régler réellement le problème. La question, M. le Commissaire du Gouvernement, est la suivante: vous avez beaucoup de paroles, comme le programme législatif, avec une liste à la Prévert des choses que nous aimerions faire, mais vous n'avez pas le porte-monnaie qui suit pour payer les cadeaux figurant sur la liste énoncée. Cela signifie que dans des domaines très concrets, vous ne faites pas le travail. Revenons sur des exemples concrets: le Plan climat. Vous m'avez déjà répondu, nous avons eu plusieurs discussions à ce sujet, vous parlez de milliards. Je m'informe comme tout citoyen et comme député, j'ai relu la presse encore samedi dernier, le Plan climat du Conseil d'Etat se chiffre à 20 millions de francs. En gros, rien! Ce n'est pas le montant de 10 millions de francs pour les agriculteurs qui est exagéré aujourd'hui, c'est la petitesse du montant de 20 millions. Si vous mettez plus, dites-nous concrètement ce que vous faites. Nous avons déjà posé une question à ce sujet-là parce que 20 millions sur un budget de 4 milliards pour des questions climatiques, cela n'est rien du tout. Allez-vous peut-être, comme vous le dites dans le programme de législature 2022-2026, mettre en œuvre les prestations complémentaires pour familles? Là aussi, vous pouvez faire mieux et il n'y a pas besoin de lois. La Constitution vous y oblige. Or, nous n'avons rien du tout. Allez-vous compenser le renchérissement des primes d'assurance-maladie? Des ménages ne parviennent bientôt plus à tourner dans ce canton. Nous parlons de 900 francs d'augmentation de primes d'assurance-maladie pour une famille gruérienne avec deux enfants. 900 francs de plus par année! Vous avez une précarisation de l'ensemble de la population, vous pouvez y remédier par les subsides d'assurance-maladie. Vous ne le faites pas. Fribourg était en tête il y a bien quelques années au niveau des allocations familiales. Aujourd'hui, nous sommes dans le ventre mou du classement au niveau suisse. Quand vous dites: «On fait nous-même, cela va bien aller», en gros, vous ne faites pas. Peut-être pour essayer de contredire ceci, vous allez agir pour les agriculteurs avec cette motion. Les gens qui vont s'abstenir espèrent encore et y croient encore. Quant à moi, à titre personnel, je pense soutenir cette motion parce que j'estime que le Conseil d'Etat, dans des cas de rigueur, doit agir. Je comprends néanmoins bien que le groupe socialiste soit divisé en trois tiers comme je vous l'ai énoncé.

J'espère qu'enfin vous allez prendre la mesure des problèmes et agir également dans les autres domaines que l'agriculture pour mettre un terme aux problèmes que nous rencontrons.

Cotting Charly (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur, producteur de céréales et éleveur de bovins.

L'été 2022, cela n'aura échappé à personne, a été très chaud et très sec. J'ajouterai que l'hiver et le printemps 2022 ont également été déficitaires en précipitations. Les chaleurs estivales sont donc arrivées sur des sols déjà très secs, et très tôt dans la saison. Si certaines cultures ont relativement bien supporté cette situation – notamment chez moi les céréales avec des rendements acceptables, une excellente qualité et une précocité de récolte jamais vue –, d'autres cultures ont beaucoup plus souffert. C'est le cas notamment des cultures fourragères. Pour nombre d'éleveurs prévoyants, il a été nécessaire cet été d'acheter des grandes quantités de fourrages sur le marché, souvent en provenance de l'étranger, afin de garantir une alimentation du bétail durant tout l'hiver. On peut également mentionner des difficultés d'approvisionnement en eau de certaines régions et alpages. Cumulés aux augmentations de prix de nombre de facteurs de production, ces achats ont fortement impacté certaines trésoreries. Il est à relever que les conditions météorologiques clémentes de cet automne ont permis d'amortir un peu le déficit de fourrage de l'année.

Les organisations agricoles et les services cantonaux ne sont pas restés les bras croisés et ont mené d'intenses actions pour parer aux situations urgentes durant l'été et je les en remercie. Depuis longtemps, le canton de Fribourg a mis en place plusieurs instruments pour venir en aide aux exploitations en difficulté qui vont du conseil direct au soutien psychologique, en passant par des prêts sans intérêt. Un autre instrument très simple est par exemple le report des remboursements de crédits

d'investissement qui représentent, pour certains agriculteurs, des montants importants et sont donc une bouffée d'air parfois bienvenue en cas de coup dur.

Le travail avec la nature, les végétaux et les animaux comporte des risques et chaque année, les agriculteurs font face à des aléas auxquels ils répondent avec compétence. Pour la motion qui nous occupe, on peut estimer qu'avec le soutien ordinaire du canton, la partie des prêts est déjà réalisée. La partie à fonds perdus est quelque peu problématique. Comment distribuer cet argent en cas d'acceptation de la motion? Comment définir si un achat de fourrage est structurel, dû à des choix de production ou à une augmentation de cheptel? Faut-il indemniser les agriculteurs qui ont vendu des vaches pour s'adapter à la situation? A partir de quel rendement des cultures l'Etat entre-t-il en matière?

Nous nous opposerons à une distribution générale et j'oserais dire que, malgré la sécheresse, nous nous opposerons à la politique de l'arrosoir. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux pense que les agriculteurs sont résilients. Ils sont aujourd'hui des entrepreneurs. Ils sont capables de faire face aux incertitudes liées à leur métier. Ce n'est pas de mesures d'urgence en cas d'aléas climatiques dont ils ont besoin, mais de prix rémunérateurs leur permettant, lors de bonnes années, de faire des réserves pour palier les années plus difficiles, comme le faisait remarquer notre ministre des finances mardi concernant les finances cantonales.

Avec ce qui précède, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va, dans sa grande majorité, refuser cette motion, non par manque de considération pour la situation ni par réflexe antiagriculture, mais plutôt par confiance dans l'esprit d'entrepreneurs et dans la capacité d'adaptation des agriculteurs fribourgeois.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur dans la vallée de la Jogne. J'exploite un domaine entièrement situé sur les adrets de la vallée, donc bien exposé à la sécheresse de cette année. C'est donc à titre personnel que je prends la parole aujourd'hui. Mon exploitation se compose d'environ 50 hectares de SAU et 50 hectares d'alpages. Nous y élevons une race à deux fins, la race Simmental. Je tiens juste à m'exprimer brièvement sur la sécheresse qui est survenue cet été.

Mai 2022, tout commence relativement bien. Cela se gâte rapidement avec cette période sèche qui s'installe très tôt et qui va durer pendant tout l'été. Très vite, nous avons dû faire face à l'affouragement du bétail avec des compléments de foin. Bien entendu ce fourrage a dû être prélevé sur les stocks d'hiver 2022-2023, ce qui nous amène à cette demande extraordinaire liée à la motion dont nous discutons. Je parle de mon exploitation, préférant ainsi vous présenter une situation qui m'est connue et qui me coûtera, cette année, 30 000 francs d'achat supplémentaire de fourrage. J'aurais pu vous parler d'autres exploitations. Je vous parle de la mienne, ainsi les chiffres sont justes. Ces factures vont bien sûr être honorées, motion acceptée ou non, mais vont péjorer d'autres postes dans mon exploitation. Je parle bien sûr des investissements nécessaires au suivi des bâtiments et aux machines d'exploitation qui étaient prévus dans ces montants importants et que nous devons reporter. Ces reports d'investissements auront des conséquences sur le bon fonctionnement des prochaines saisons de récoltes, sans compter que la situation ne sera pas facile à rattraper vu la conjoncture actuelle de l'économie. Celle-ci touche l'agriculture au même titre que les autres corps de métier de notre canton, à la différence que dans l'agriculture, nous ne décidons pas du prix de vente de nos produits comme d'autres corps de métier peuvent le faire. Bien que nous ayons pu bénéficier d'une légère augmentation du prix du lait cette année, la situation ne sera pas celle de 2021, situation décrite dans la réponse du Conseil d'Etat à cette motion. A l'heure actuelle, les comptes ne sont pas bouclés pour 2022. Je trouve cette réponse du Conseil d'Etat, basée sur 2021, incomplète et très légère. Nous pouvons bien sûr toujours défendre que chacun est tenu de faire des réserves pour les coups durs, mais comme nous avons également pu le voir lors d'autres coups durs tels que le COVID, l'Etat a su, pour palier l'urgence, débloquer rapidement des fonds extraordinaires. Alors pourquoi pas pour l'agriculture qui, ne l'oublions pas, doit produire pour subvenir aux besoins en nourriture des citoyens de notre canton? Je vous invite donc, chers collègues, à bien vouloir accepter cette motion et montrer que l'agriculture fribourgeoise vous touche et que vous êtes sensibles aux soucis que les agriculteurs ont eus cette année. Ne nous voilons pas la face, avec la crise climatique, il y aura beaucoup de choses à revoir. Pour nous donner la chance de revoir ces choses, il est important de parer à cette urgence. Je vous en remercie.

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Russy et j'ai vécu, comme bon nombre de mes collègues, deux années agricoles extrêmement difficiles, que je qualifierais même de hors norme pour notre domaine agricole. J'en parlerai un peu plus tard.

Pour commencer, je cite ce qu'un collègue a mentionné dans les colonnes du *24 Heures* en pleine période de sécheresse: «En tous cas, les jeunes qui se lancent dans ce métier, ils ont bien du courage. Moi, je vais essayer de tenir les années qu'il me reste jusqu'à la retraite. Mais ce sera un sacré soulagement de s'arrêter.» Personnellement, à 33 ans, je me considère comme jeune. Pourtant, j'abonde dans les propos de ce paysan lorsqu'il dit qu'il faut effectivement beaucoup de courage, d'abnégation et de résilience pour être paysan. N' imaginez pas que je sois désespéré! Je suis de nature optimiste, même quand tout s'effondre. Je sais que celui que l'on appelle «Tout-Puissant» gère ce bas monde mieux que l'humain et que si celui-ci veut y mettre un terme, c'est son histoire, pas la nôtre. Néanmoins, comme l'a si bien dit Martin Luther, si la fin du

monde arrive demain, aujourd'hui, je plante un arbre. Mais pour planter des arbres, il faut de l'argent et pour cela, nombreux paysans ont grillé leurs cartouches. En cette période sombre, beaucoup de bâtons se glissent dans les roues des tracteurs des paysans: prix des intrants qui ont explosé, concurrence étrangère déloyale, votations agressives, retour du loup, corbeaux agressifs, trop de pluies et la sécheresse.

Nous sommes cinq personnes adultes à vivre de notre domaine de seize hectares. En 2022, nous avons enregistré près de 80 % de pertes dans notre production fruitière et production de légumineuses et 50 % de pertes dans notre production de pommes de terre. Heureusement que nous nous en sortons au niveau des cultures maraîchères, bien que nous vivions une chute vertigineuse de la vente à la ferme et de la vente en circuit court. Les bonnes résolutions du consommateur lors du temps du COVID ont en effet disparu, au point même que nous devons parfois vendre nos produits bio à un prix conventionnel. Même avec cela, ils ne se vendent pas. Nous sortons la tête de l'eau grâce à la vente de nos arbres fruitiers. La diversification et l'innovation sont véritablement la voie à suivre pour notre ferme et pour l'agriculture en général. J'en parlerai également lors du rapport de tout à l'heure. Pour être vrai, cela me gêne énormément que l'agriculture soit à nouveau à la botte de l'Etat. Mais voilà, que dire de plus qu'un soupir? Le système est pourri jusqu'à la moëlle et la nature nous donne le dernier coup d'assommoir. On me dira que c'est le risque entrepreneurial. Certes, je vous donne raison. Par contre, lorsque les entreprises ont demandé de l'argent lors de la période COVID, pas de problème, on donne et c'est normal. Quand la culture demande de l'argent, elle le reçoit, on l'a vu mardi. Mais lorsque l'agriculture demande à son tour sa part justifiée, on répond que ces chasseurs de primes ont déjà bien assez. Après avoir refusé hier une déduction fiscale pour les nombreuses paysannes qui éduquent elles-mêmes leurs enfants, un crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise à la suite des années désastreuses 2021 et 2022 ne serait pas de trop pour certains paysans, ni pour notre exploitation.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je vous ai tous bien entendus et compris. Je crois même pouvoir dire que je suis d'accord avec vous tous. Je comprends en particulier l'intervention de nos chers collègues Grandgirard et Glauser, qui auraient souhaité être intégrés dans le dépôt de cette motion. *Mea culpa*, j'accepte volontiers ce reproche. C'est vrai que nous avons agi dans l'urgence et la précipitation avant la session de septembre 2022. J'espère que vous ne nous en tiendrez pas rigueur et que vous ne refuserez pas cette motion pour cette unique raison, au risque de pénaliser les bénéficiaires de cette motion sur lesquels je reviendrai tout à l'heure.

Il y a beaucoup de raisons qui vous permettent de justifier le refus de cette motion. Elles ont été évoquées. Certaines d'entre elles ont fait bien évidemment partie de nos réflexions lorsque nous avons décidé de la déposer. Je conçois en particulier que les critères d'attribution de cette aide seront quelque peu difficiles à mettre en place. Cependant, ceci ne nous apparaît pas insurmontable. Pour toute aide étatique ou subvention, il y a lieu de mettre en place des critères parfois arbitraires. On n'échappe jamais à l'effet de seuil. Il appartiendra au Conseil d'Etat, en cas d'acceptation de cette motion, de faire une proposition pour répartir cette aide à ceux qui en ont vraiment besoin, en travaillant avec les organisations professionnelles et en particulier l'Union des paysans fribourgeois. Ensuite, il reviendra au Grand Conseil d'accepter ou non les critères proposés. Nous aurons ainsi tout loisir de les modifier, tout comme de modifier les montants à la baisse ou à la hausse en fonction des besoins. Ceux-ci seront, cette fois, davantage connus lorsque nous aurons à mettre en œuvre cette motion, vraisemblablement au début de l'année prochaine, si celle-ci est acceptée. Qui peut le plus peut le moins. Si nous pouvons accepter cette motion, le Parlement décidera ensuite comment elle sera mise en œuvre. La seule question qui vous est soumise aujourd'hui est le principe d'une aide extraordinaire.

Il y a aussi des raisons qui, je dois avouer, me convainquent un peu moins, en particulier les arguments selon lesquels il faut traiter la cause de la sécheresse et non ses conséquences. C'est une lapalissade qu'il faut traiter les causes de la sécheresse. Celles-ci sont sans doute une conséquence du dérèglement climatique. Cependant, il n'échappera à personne que même si le canton avait émis zéro tonne de CO² en 2022, le résultat aurait sans doute été identique. Malheureusement, il s'agit d'un problème mondial. Cela ne nous exempte cependant pas de faire des efforts nécessaires et ceux-ci sont en cours. Vous ne pourrez reprocher à l'agriculture de ne pas avoir au moins débuter ces efforts. Ils ont été rappelés par le président de l'Union des paysans fribourgeois, M. le Député Glauser.

Par contre, vous êtes injuste, M. le Conseiller d'Etat, lorsque vous affirmez, de manière un peu péremptoire, dans la réponse du Conseil d'Etat que, je vous cite : «Contrairement à la demande à court terme des motionnaires, le Conseil d'Etat s'engage à long terme.» Qui vous a dit, M. le Conseiller d'Etat, que nous n'étions pas prêts à soutenir les solutions à long terme aussi? L'un n'empêche pas l'autre. Il ne faut pas que le Conseil d'Etat se positionne comme cela contre les députés. Nous devons au contraire travailler ensemble, tant pour régler les problèmes immédiats – aujourd'hui, nous formulons une proposition unique – que pour les prévenir à long terme. Les travaux ont débuté dans le cadre de la commission examinant la loi sur le climat notamment.

Mais, dans l'intervalle, il y a la réalité de nombreuses familles paysannes, je ne sais pas combien exactement, j'en connais quelques-unes, pas toutes heureusement. En réalité, il y a autant de situations différentes qu'il y a de domaines agricoles et de familles paysannes dans ce canton. Certains disposent d'importantes liquidités. Il y a des paysans qui sont riches et qui feront

face à cette sécheresse et à beaucoup d'autres aléas. Puis, malheureusement, il y en a qui n'ont pas cette chance. Et ceux-ci, je peux vous dire, se demandent comment ils pourront passer l'hiver et payer la totalité des factures qui s'accumulent, notamment l'achat de foin et d'autres augmentations de coûts. Il faut le dire, une entreprise agricole n'est pas une entreprise comme une autre qui peut faire faillite et recommencer aussitôt, comme on le voit dans la *Feuille officielle*. Le paysan ne peut pas faire faillite sans perdre définitivement sa terre, terre qui lui a souvent été transmise de génération en génération. Il ne peut pas faire appel à l'aide sociale. En effet, il dispose d'une fortune qui est son outil de travail. Il ne peut pas non plus beaucoup s'endetter, les hypothèques des terres agricoles étant limitées aux limites de charges. Certains se retrouvent dans des situations où ils sont, il faut le dire, bloqués.

Il s'agit d'un secteur dont l'autorité politique vend systématiquement, et en particulier dans le canton de Fribourg, les mérites. J'en veux pour preuve le fait que le développement des secteurs agroalimentaires était l'un des objectifs du programme gouvernemental de la précédente législature et je pense pouvoir dire qu'il l'est toujours. Cependant, créer un campus agricole à St-Aubin, c'est très bien, mais venir en aide à ce secteur quand il en a besoin, c'est bien aussi. Aujourd'hui, cette nécessité est là. Notre proposition est malgré tout modeste. Cela a été dit, il s'agit d'une aide unique qui ne se retrouvera pas... [*temps de parole écoulé*]

Rey Benoît (VEA/GB, FV). La nuit porte conseil, mais la nuit permet aussi de changer complètement d'idée et de se montrer totalement incohérent. Hier, dans la journée, j'ai demandé, quand nous parlions du coefficient du taux d'impôt, de donner à l'Etat les moyens de faire face aux demandes incessantes et justifiées qui lui sont adressées. J'ai plaidé, avec tout le *Herzblut*, pour reprendre le terme de mon cher collègue Boschung, pour essayer de faire prendre conscience de cette nécessité. Les besoins sont là, je l'ai dit, dans le domaine social, dans le domaine des soins, des entreprises et de l'agriculture. Je l'ai mentionné. Messieurs et Madame les membres de l'UDC, à l'unanimité, vous avez refusé d'enlever, en faveur des plus modestes, 100 francs de votre porte-monnaie – pour les plus riches quelques milliers de francs –, et vous venez ce matin demander un sixième de ce que je proposais d'accorder hier, soit 60 millions. Vous en demandez 10. Où se trouve votre cohérence?

C'est avec un certain écœurement que je constate cette incohérence, cette volonté de répéter que l'Etat en fait trop et de pleurer à chaudes larmes pour que l'Etat en fasse davantage. J'ai beaucoup d'admiration pour le monde paysan qui travaille. J'ai l'occasion, depuis quelques années, de courir la vallée de la Jogne, vous l'avez mentionnée précédemment. Je discute avec les paysans là-bas. J'ai vu leurs difficultés à amener de l'eau à leurs vaches sur les alpages. Animé de ce sentiment de solidarité, je me distinguerai de vous et j'accepterai cette motion, certes à contrecœur vu votre incohérence. Je me fais fort, durant cette législature, de vous le rappeler à chaque fois que nous demanderons de l'argent pour les infirmiers, la santé, les soins, l'éducation et que vous vous y opposerez à nouveau systématiquement afin de préserver votre porte-monnaie sur les impôts.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je souhaiterais juste répondre au député Benoît Rey. Je conçois volontiers que la gauche est cohérente. Je l'accepte totalement. Vous proposez davantage de rentrées fiscales pour faire face aux demandes que vous souhaitez. Par contre, je n'accepte pas vos propos au sujet de l'incohérence de notre groupe. Il ne vous aura pas échappé que nous n'acceptons pas toutes les dépenses de l'Etat. Je fais référence à l'aide de 25 millions pour sauver la société Bluefactory de la faillite, l'année dernière, que ce Grand Conseil a acceptée. Cela a été confirmé par la population. Nous ne sommes pas incohérents. Il y a des priorités à revoir. Nous ne sommes pas d'accord avec certaines propositions du Conseil d'Etat et nous les refusons. Nous assumons ces refus. Nous préférons que l'argent soit mis ailleurs. Je conçois tout à fait que ce que vous dites est juste. Il est cependant faux de dire que nous refusons systématiquement tout. Venez avec des propositions! Je crois pouvoir dire que certaines propositions émanant de la gauche pour des dépenses ont été acceptées par notre groupe. J'en veux pour preuve le mandat, lors de la précédente session, pour augmenter le subventionnement à l'isolation des bâtiments, que nous avons accepté.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants pour ce débat fort émotionnel. En effet, la sécheresse de l'été 2022, comme d'ailleurs les pluies diluviennes de 2021, laisseront incontestablement des traces. Les épisodes d'orages, de grêle, cela a également été relevé, en laisseront aussi. Ces épisodes, ces variations climatiques, ont mis en évidence les conséquences concrètes du changement climatique. Plus concrètement encore, elles ont porté un coup dur à certaines exploitations agricoles dans notre canton comme dans toute l'Europe d'ailleurs. Toutefois, nous avons récemment pu lire dans les médias que les changements climatiques, du strict point de vue agricole, n'ont pas que des effets négatifs. La vague de chaleur qui a touché l'Europe ces derniers mois a entraîné des mois d'été terribles, mais également un début d'automne clément, comme le printemps d'ailleurs. Cette situation a permis à certaines exploitations, pas toutes, de compenser partiellement ou entièrement les pertes estivales, notamment en matière de fourrage. Il n'est évidemment pas question ici de prétendre que cet été indien a suffi à équilibrer toutes les situations. Il a encore accentué les disparités qui existent entre les exploitations fribourgeoises. Celles qui ont en partie échappé aux rigueurs de l'été, celles qui ont puisé dans leurs réserves, celles qui ont pu faire un bon mois d'octobre, celles qui n'ont pas eu cette

opportunité, celles qui ont réalisé une excellente année – car il y en a –, celles qui ont été épargnées grâce aux investissements réalisés dans le passé, celles qui ont adapté leur cheptel en fonction des domaines à disposition, celles qui ont aussi fait des réserves par le passé. Il y a presque autant de situations différentes que d'exploitations agricoles.

D'autre part, il faut aussi considérer que certaines exploitations ont bénéficié de conditions favorables cette année en raison de leur situation plutôt humide généralement – c'est le cas dans certaines parties de la Jagne. D'autres ont énormément souffert, comme l'a dit le député Barras. Un seul exemple: à Grangeneuve, nous avons une production fourragère plus ou moins stable alors qu'à Sorens, celle-ci est estimée à 30 % plus importante que les années passées. Mais beaucoup ont souffert, notamment dans la Glâne, l'Intyamou, la Jagne. Et je ne parle pas des différences entre les éleveurs, les maraîchers, les viticulteurs ni des différences en termes de précipitations ou encore, très importantes, en termes de types de sols. Ces disparités rendraient extrêmement difficiles l'application d'une mesure telle que proposée par la motion. On aurait pu imaginer le système arrosoir. Certaines ne le veulent pas, ils l'ont dit, car il créerait des inégalités, des injustices avec l'argent du contribuable qui lui aussi souffre de ces différentes crises à répétition, qu'elles soient climatique, énergétique ou autre.

Enfin, je remercie les auteurs de la motion de m'avoir transmis en copie leur courriel au Grand Conseil. Pour ma part, il apporte beaucoup de confusion. Vous avez amené des chiffres qui ne sont pas liés à la sécheresse, mais principalement à l'inflation. Des chiffres qui sont déjà partiellement faux puisque ces taux d'inflation étaient maximaux en août et septembre et avaient déjà baissé en fin d'année. Et surtout, si l'on veut une approche qui soit liée à l'inflation, qui impacte les exploitations, il est vrai, les bénéficiaires ne sont plus les mêmes, Mesdames, Messieurs. Dans ce cas, il faut élargir le débat parce qu'il n'y a pas que l'agriculture qui souffre de l'inflation, mais toute l'économie, y compris les ménages privés. Cela a été mentionné dans les débats de la veille et de ce jour. Le débat n'est tout simplement plus le même que celui demandé dans la motion. Par ailleurs, l'augmentation des coûts de production pour 2022, estimée par l'Office fédéral de la statistique, est une vision macro. Les 30 millions d'augmentation du coût au niveau de Fribourg est un chiffre qui découle de cette estimation au niveau fédéral. Je le répète, ils doivent être corrigés en fonction de l'évolution des taux. Ils ne sont pas forcément égaux au niveau de la Confédération. On ne comprend d'ailleurs pas vraiment d'où vient ce chiffre de 60 millions. Il semble tomber de nulle part. Vous avez certainement des explications à ce sujet, on aura l'occasion d'en reparler. Vous l'avez dit, sur les 30 millions, deux tiers sont couverts par une hausse des prix de vente. On arrive bien à 10 millions couverts selon l'évolution suisse. Néanmoins, les statistiques montrent aussi des analyses détaillées par canton et là, il semble que Fribourg s'en sort un peu mieux. Je ne sais pas car je n'arrive pas à calculer les chiffres exacts. Encore une fois, ces chiffres ne sont pas liés à la sécheresse et ils devraient être inférieurs. Si la perte devait se confirmer, et elle va se confirmer, elle serait due à l'augmentation des coûts. Je tiens à le dire, il n'est pas possible pour Grangeneuve à ce stade de calculer de manière sérieuse les pertes dues à la sécheresse au niveau cantonal et encore moins au niveau des exploitations. J'ai par ailleurs la confirmation que nos cantons voisins ne prévoient pas d'aides de ce type vu la difficulté à les calculer. Je n'ai pas connaissance que d'autres cantons prennent de telles mesures.

Du point de vue climatique, et c'est malheureux, il faut se rendre à l'évidence: ce qui nous apparaît aujourd'hui encore comme une situation exceptionnelle risque de devenir la norme dans quelques années. En conséquence, l'urgence doit être d'accorder des aides ciblées de manière à favoriser l'évolution de l'agriculture. Je le répète ici, cela a été expliqué, nous avons des outils qui permettent de soutenir l'agriculture et nous allons les utiliser. Je réponds aussi à certaines demandes. Les agricultrices et agriculteurs fribourgeois en particulier ont adapté leur pratique. Nombreux sont ceux qui l'ont fait et cela depuis des siècles. Les différentes aides rappelées dans la réponse du Conseil d'Etat doivent les accompagner dans le changement climatique. C'est une réalité. Il est essentiel que les fonds publics soient utilisés de manière cohérente afin de rendre notre agriculture plus résiliente, plus apte à faire face notamment au défi climatique. C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat a prévu une sorte de contre-projet et s'engage à dégager des fonds pour soutenir l'adaptation agricole, contrairement à ce qui a été dit.

Pour revenir sur quelques propos de députés, oui MM. les Députés motionnaires Dupré et Kolly, si vous nous donnez l'ordre de calculer une répartition, nous le ferons. En revanche, je peux déjà vous annoncer qu'elle ne sera pas juste. Tout le monde en est conscient. D'ailleurs, les discussions que j'ai eues avec l'UPF ou avec les motionnaires m'ont confirmé cette difficulté. Ceci est une constatation que tout le monde peut faire.

M. Glauser, vous l'avez dit, les statistiques sont sorties le 4 octobre. La procédure pour arriver devant le Grand Conseil fait que je dois, au préalable, passer devant le Conseil d'Etat, etc. Il était donc difficile d'intégrer ces chiffres qui sont sortis le 4 octobre. J'en suis désolé mais c'est la réalité. Les statistiques 2022 ne sont évidemment pas connues à ce jour. Nous en saurons plus en 2023. Je remercie aussi l'Union des paysans fribourgeois de sa collaboration. Nous avons eu besoin de travailler ensemble cet été pour faire face à l'urgence climatique. Lorsque la motion a été déposée, les collaborateurs m'ont confirmé que ce serait très difficile d'avoir une répartition juste.

M^{me} Ghielmini Krayenbühl, oui, le Conseil d'Etat s'engage, et il tient à tenir parole, à modifier les règlements, adapter ces taux de subventions, notamment l'irrigation de 25 à 35 %. Les montants articulés sont pour la législature. L'idée néanmoins

est de continuer sur les prochaines années. Il n'y a pas de volonté de revenir en arrière sur les taux de subventions, quoi que, dans des décennies, nous espérons que tout sera fait et que nous n'aurons plus besoin de ces subventions. Mais il est important aujourd'hui de répondre aux besoins d'adaptation de l'agriculture.

M. Grandgirard, vous l'avez dit, toutes les régions sont touchées, mais toutes de manière différente selon le type de cultures de sols, l'exposition au soleil, etc. «Circulez, il n'y a rien voir», là, je ne suis pas d'accord. Comme certains députés qui ont jugé les paroles du Conseil d'Etat injustes, je qualifie ces propos d'injustes. Nous avons pris des mesures cet été. Nous vous proposons des mesures dans ce contre-projet.

M. Mauron, je vous ai bien entendu. J'estime qu'il y a un peu de mauvaise foi de votre part lorsque vous évoquez le Plan climat. Effectivement, 21 millions sont prévus. Cependant, les mesures d'irrigation, d'adaptation, les mesures de soutien à l'adduction d'eau sont des mesures d'adaptation au climat qui ne sont pas comprises dans ces 21 millions. Je ne vais pas additionner les mesures de toutes les Directions. Je peux en revanche vous assurer que toutes les politiques sectorielles de l'Etat incluent des mesures de soutien, d'adaptation, de diminution des impacts par rapport au climat. Oui, nous vous proposons des solutions et oui, nous allons les mettre en œuvre pour aller vers davantage de résilience dans l'agriculture. Certaines exploitations ont décidé d'acheter en masse du fourrage cet été. Elles ne pouvaient pas encore tenir compte de l'évolution de cet automne. Elles auront peut-être des réserves pour l'année prochaine. D'autres ont diminué leur cheptel. Vous le savez aussi, certaines exploitations, face au manque de lait, ont augmenté leur cheptel en étant au-dessus de ce que leur propre situation peut accepter, mais elles ont répondu à la demande du marché. Je ne peux pas le leur reprocher. Chaque situation est différente.

M. Barras, vous avez souffert, M. Thévoz également, et j'en suis désolé. Mais vous l'avez dit, vous êtes dans une approche entrepreneuriale. Vous savez aussi que comme dans d'autres économies, on doit parfois passer par ces moments-là.

Ce qui nous importe, c'est de travailler avec vous, M. Kolly, pour que cette agriculture puisse devenir plus résiliente à futur.

Oui, M. Rey, il y a effectivement des incohérences dans notre société, des conflits d'intérêts. Je les vis quotidiennement dans ma Direction. Entre une agriculture que l'on veut plus productive pour assurer l'alimentation et le besoin de préserver la biodiversité, nous avons des conflits d'objectifs. Nous devons cependant trouver des chemins qui nous permettent de concilier ces conflits d'objectifs. Mais ceux-ci existent, c'est une réalité. On ne va pas pouvoir les faire disparaître. Enfin, oui, c'est vrai, le porte-monnaie est limité et c'est pour cela que nous devons prioriser.

En résumé, tout en soutenant sur le fond les motionnaires et leurs préoccupations, le Conseil d'Etat vous appelle à rejeter la présente motion, vous l'aurez compris. Il s'engage en revanche à intégrer des mesures de soutien financier dans les règlements pour aller vers une agriculture plus résiliente, y compris plus durable. Quand je dis plus durable, j'englobe le volet financier.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Je déclare mon lien d'intérêts: je travaille chez UFA SA, filiale de fenaco, active dans la vente de fourrage. M. le Commissaire du Gouvernement a dit que la Ferme de Grangeneuve n'avait pas souffert du fourrage. C'est totalement faux. Cette année, la Ferme de Grangeneuve a acheté du fourrage, du fourrage qu'elle n'achetait pas les autres années. Je l'ai moi-même vendu.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je souhaite compléter les propos de M. Kolly. Il est vrai que la Ferme de Grangeneuve a acheté des fourrages cet été sans connaître les conditions de cet automne. A l'aube de la fin de l'automne, nous avons vu que nous avions une production stable sur toute l'année. Ceci m'a été confirmé par Grangeneuve. Je ne l'ai pas vérifié moi-même.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 52 voix contre 35. Il y a 13 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion:

Rey Benoît (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP). *Total: 35.*

Ont voté contre:

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte). *Total: 52.*

Se sont abstenus:

Clément Bruno (GR,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP). *Total: 13.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport 2019-DIAF-44 Protection du climat dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture (Rapport sur postulat 2019-GC-45)

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **27.09.2022 (BGC novembre 2022, p. 3218)**

Discussion

Cotting Charly (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis toujours agriculteur et toujours éleveur de bovins.

Le réchauffement climatique nous affecte tous, et chacun doit faire un effort en vue de diminuer son impact sur notre planète. L'agriculture ne fait pas exception. Le méthane est un très puissant gaz à effet de serre, plus de 20 fois plus efficace que le CO₂. Par contre, contrairement au CO₂, il se dégrade assez rapidement. Je suis allé consulter des statistiques et suis remonté jusqu'en 1907. Je ne sais s'il en existe de plus anciennes, mais ce qui est sûr c'est qu'en 1907, on ne parlait pas encore de réchauffement climatique. En 1907 donc, il y avait le même nombre de vaches qu'aujourd'hui. Des vaches qui émettaient donc, j'imagine, plus ou moins la même quantité de méthane qu'aujourd'hui. La Suisse, et le canton de Fribourg, est un pays de pâturages et de prairies, et même si on peut influencer sur les cultures en plaine, il le restera. La meilleure façon de valoriser ces herbages a été développée par les ruminants avec leur système digestif. Nous sommes, nous monogastriques, très mal équipés pour digérer de l'herbe. Pour chaque prairie non consommée par des animaux chez nous, c'est un peu de notre souveraineté alimentaire qui diminue, c'est un peu d'aliments que nous importons, c'est un peu d'aliments que nous enlevons à des gens qui en ont besoin. L'herbe sous toutes ses formes représente la plus grande partie de ce que mangent les bovins dans notre canton, parfois même 100 %.

En Suisse, le nombre de vaches par unité de surface est limité, l'élevage ne peut donc pas être hors sol. Pour émettre du méthane (CH₄), un ruminant doit d'abord ingérer du carbone – celui-ci provient des végétaux, souvent de l'herbe comme je l'ai

dit. Et les plantes trouvent leur carbone dans l'atmosphère sous forme de CO₂ qu'elles synthétisent grâce à la photosynthèse. La boucle est ainsi bouclée. Certes, ce n'est pas si simple, le méthane ayant une demi-vie d'une vingtaine d'années. Mais comme le cheptel est stable depuis longtemps en Suisse, on peut réellement admettre ceci. Cela a été admis par le GIEC pour le méthane d'origine biologique. Son rapport spécial 1,5 °C de 2018 traite de cette spécificité du méthane vis-à-vis du réchauffement climatique. Il faut bien avoir en tête qu'un nombre de ruminants constant n'aggrave pas la hausse des températures, au contraire des activités émettrices de CO₂. De plus, les prairies sont parmi les meilleurs ensembles de plantes capables de fixer le CO₂ dans le sol.

Un autre aspect du problème est la production de CO₂ par l'utilisation de produits pétroliers. J'ai fait quelques petits calculs pour ma ferme. J'utilise annuellement une quantité de carburant équivalente à la consommation de sept voitures, et une consommation électrique équivalente à quatre à cinq ménages. Je n'ai pas fait de calcul pour l'énergie grise par manque d'outil. Avec cela, mon collaborateur et moi nous produisons de la nourriture exprimée en calories pour plus de 300 personnes pendant une année. Cette consommation d'énergie est conforme aux statistiques mondiales qui imputent à l'agriculture la consommation de 1 % des 100 millions de barils – ou 16 milliards de litres de pétrole – que nous consommons chaque jour dans le monde. Je suis toujours étonné de l'imagination dont on fait preuve concernant les émissions de gaz à effet de serre pour ne pas admettre que, pratiquement, le seul facteur modifiant le climat est la combustion des énergies fossiles. Il est également cocasse d'entendre dans une émission d'information, lors d'un souci dernièrement sur un gazoduc dans le nord de l'Europe, que le méthane fossile qui s'en échappait n'aurait aucun effet sur le climat. Sans doute avait-il déjà été comptabilisé dans un quelconque système opaque de compensation...

Je l'ai dit au début de mon intervention, chacun doit faire sa part. Mais montrer du doigt un secteur aussi peu émetteur aura un impact négligeable sur le climat, un secteur qui – je vous le rappelle –, produit notre nourriture. Sur ces considérations, je remercie le Gouvernement pour son rapport et en prend acte.

Zamofing Dominique (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je cite mon lien d'intérêts: je suis agriculteur.

Si le monde agricole est souvent, trop souvent, cité comme émetteur de gaz à effet de serre, on apprend dans le rapport sur la protection du climat, dans le domaine agricole et sylvicole, que ces corporations sont les plus impliquées dans les mesures de protection du climat. En effet, parmi les vingt-six mesures urgentes lancées dans le Plan climat en 2021, huit concernent l'agriculture et deux la sylviculture. J'en citerai quelques-unes: la promotion des circuits courts et le soutien à la consommation, le soutien et la promotion des installations de biogaz, la facilité pour les projets d'irrigation tout en conciliant la protection des eaux et de l'agriculture, la réalisation de projets pilotes visant la mise en réseau de biotopes.

L'objectif de réduire de 20 % les émissions totales dans le domaine agricole et alimentaire est ambitieux, mais pas utopique. Ce rapport nous confirme qu'en matière de protection du climat, l'agriculture et la sylviculture ne brassent pas que de l'air ou du CO₂, mais que ces deux secteurs s'adaptent car avec les nouvelles techniques culturales, de plus grandes quantités de CO₂ sont captées dans les sols.

Le groupe Le Centre prend acte de ce rapport.

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). J'ai mentionné, lors de ma dernière intervention, que la diversification et l'innovation sont véritablement la voie à suivre pour l'agriculture. Dans ce présent rapport, une grande importance est mise à l'encouragement à l'agroforesterie. J'exprime mes liens d'intérêts: sur notre domaine, nous pratiquons depuis quelques années l'agroforesterie sur une surface de cinq hectares. L'agroforesterie consiste à planter des arbres en les associant avec des cultures agricoles ou les animaux de la ferme, par exemple des lignées d'arbres dans les grandes cultures ou les cultures maraîchères ou les haies fourragères pour le bétail. Historiquement, depuis 1950, 80 % des arbres fruitiers ont disparu en Suisse, pour des raisons pratiques concernant le début de la mécanisation, ou en raison des ravages de l'alcoolisme. Eh oui, à l'époque au niveau de l'alcool, les paysans battaient à plate couture les députés du groupe UDC d'aujourd'hui. Bien que, d'après les observations du député Schumacher, les visages bouffis, la couleur de notre peau et les mains moites, ne présagent rien de bon.

En fin de compte, l'agroforesterie est tout simplement une méthode de culture ancestrale qui aujourd'hui peut être combinée avec la mécanisation, avec comme effet bénéfique une protection contre l'érosion des sols, mesure ayant fait ses preuves chez moi dès la première année: augmentation du taux d'humus par l'activité racinaire et la chute des feuilles et protection de la culture par les arbres contre les extrêmes climatiques – ce qui n'a pas bien marché chez moi cette année, mais les arbres sont tout jeunes. Il y a bien d'autres avantages que je ne citerai point, mais je suis à disposition si vous avez des questions sur le sujet.

En France, cela fait plus de quarante ans que ce système est analysé par l'INRA et pratiqué également par les agriculteurs. Et en Suisse romande, le projet ressource agroforesterie a démarré en 2020, avec 140 exploitations dans les cantons de Vaud, Jura, Jura bernois, Neuchâtel et Genève. Fribourg, comme vous le voyez, brille par son absence d'innovation agricole en lien avec la durabilité. D'ailleurs en 2019, j'ai fait passer un mauvais quart d'heure au téléphone à l'ancien chef de Service

de l'agriculture que je ne nommerai point. Voici sa réponse: le canton de Fribourg donne bien assez et est précurseur dans les subventions pour l'achat de pendillards. C'est un choix, certes. Mais nous avons laissé passer le train et la manne de la Confédération et nous essayons maintenant de ramer pour rattraper le retard.

M. le Conseiller d'Etat, je vous recommande pour la suite de tout faire en sorte pour soutenir l'agriculture à l'adaptation que nous devons passer et d'encourager également la formation. En effet, mon apprenti me déclarait encore hier qu'il y a encore bien du progrès dans la transmission agricole, dans la formation des jeunes concernant les systèmes précurseurs pour la Suisse. Nous avons un budget de 160 000 frs pour l'agroforesterie. Je pense qu'il est nécessaire de le revoir à la hausse si vous voulez vraiment aider spécifiquement les agriculteurs dans cette transition parce que 160 000 frs, j'ai l'impression que ce sera uniquement pour les gratte-papiers.

Clément Bruno (VEA/GB, GR). Mes liens d'intérêts: je suis responsable de projet filière bois et paysages au Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut et m'exprime au nom de groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Notre groupe a examiné avec grand intérêt ce rapport concernant le postulat des députées Senti et Mutter. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ces deux secteurs, agriculture et sylviculture, sont clés par rapport à la problématique climatique qui nous préoccupe, pour trois raisons principales. La première, c'est que ces deux secteurs correspondent à 88 % du territoire de notre canton; donc les mesures prises auront vraiment un effet important et couvrant. Deuxièmement, c'est assez évident, ces deux secteurs sont particulièrement touchés par les changements climatiques, on en a parlé tout à l'heure. Et en troisième lieu, ces deux secteurs, en fonction des pratiques qui sont mises en place, peuvent contribuer soit à augmenter soit à réduire les effets et les émissions de gaz à effet de serre.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat liste une série de mesures prises dans ces secteurs dans le cadre du Plan climat cantonal, que ce soit au niveau de la réduction des gaz à effet de serre ou de l'adaptation aux changements climatiques. Nous ne commenterons pas ici individuellement ces mesures qui sont toutes pertinentes, documentées, avec des effets certains sur le climat. Nous souhaitons simplement souligner deux choses: que les moyens dégagés sont à nos yeux nettement insuffisants pour valoriser tout le potentiel de ces secteurs à contribuer aux objectifs climatiques qui, on le rappelle, sont zéro émission nette. Il faudrait donc davantage de ressources pour parvenir à influencer les pratiques et toucher un plus grand nombre d'exploitants agricoles et forestiers. D'autre part, et c'est en discussion dans le projet de la loi sur le climat, il nous semble important d'avoir des outils pour mesurer et mieux suivre les effets des mesures prises dans ces secteurs. En outre, on souhaite donner quelques compléments par rapport à cette problématique que soulève ce postulat, tout d'abord au niveau de l'agriculture, en rappelant qu'effectivement il y a eu déjà beaucoup de mesures qui ont permis de faire baisser ces gaz à effet de serre au niveau de l'agriculture. Mais il y a un élément qui n'a pas été mentionné dans ce rapport alors qu'il l'était dans la première réponse du Conseil d'Etat, ça concerne la conservation des sols. En effet, en fonction des pratiques agricoles, l'agriculture peut vraiment contribuer à stocker du CO₂ dans les sols, c'est le cas des prairies naturelles comme cela a été évoqué, mais toutes les pratiques agricoles ne le permettent pas. En Suisse on a plutôt des pratiques intensives qui libèrent du CO₂ des sols – c'est estimé à 600 000 tonnes par année au niveau de la Suisse et si on prend le Grand Marais par exemple, on a une perte d'un à deux mètres de sol en l'espace d'un siècle liée à ces pratiques agricoles. Donc il est important que le canton favorise cette conservation des sols, qui à la fois permet la fertilité et le stockage de carbone.

Deuxième élément, c'est au niveau du système alimentaire. On sait que l'élevage émet beaucoup plus de CO₂ que la production végétale et qu'il y a aussi d'autres déséquilibres, liés à l'azote notamment, donc comme cela a été dit, une diversification, un rééquilibrage des pratiques est donc essentiel pour atteindre ces objectifs de réduction. Mais là, on est bien conscients que ça ne concerne pas que l'agriculture. Il faut traiter tout le système alimentaire, donc à la fois la transformation, la distribution, la consommation. Si on prend le rapport qui a été fait au niveau du futur de la politique agricole et qui nous a été présenté au Club agricole, on voit que la Confédération va dans ce sens. Le canton donc devrait aussi emboîter le pas et adopter cette vision plus globale qui intègre toutes les mesures que sont la consommation locale ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Au niveau de la sylviculture, deux éléments aussi. Au niveau de l'exploitation, c'est clair qu'on a une sylviculture qui respecte les cycles naturels, qui permet un rajeunissement naturel, l'absorption de carbone – on est à 3000 tonnes par année en Suisse en moyenne absorbées par les forêts. Les mesures visant à créer des zones humides favorisent aussi, renforcent ce rôle de puits de carbone en forêt et ailleurs. Donc là, c'est important de l'adapter, de permettre un rajeunissement, enfin une adaptation naturelle des forêts aux changements climatiques et les mesures qui sont prises sont très importantes.

Passons au niveau de l'utilisation du bois. Il y a certainement encore une marge de manœuvre, que ce soit pour le chauffage ou la construction, même si là on voit que ça évolue dans le bon sens. Si le bilan CO₂ du bois-énergie est neutre, son effet est quand même positif parce qu'il permet d'éviter d'autres sources d'énergie beaucoup plus polluantes et émettrices de gaz à effet de serre. Au niveau de la construction de bois, l'impact climatique est encore beaucoup plus intéressant parce que le bois, comme vous le savez, permet de stocker du carbone. Dans un mètre cube de bois on a un peu moins d'une tonne de carbone, par exemple... *[temps de parole écoulé]*

Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je prends la parole au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Au chapitre de mes liens d'intérêts, je déclare être membre de la commission Grangeneuve et être actif au sein de plusieurs associations en lien avec l'agriculture et la sylviculture, dont Terroir Fribourg et la Confrérie de la poire à botzi pour ne citer qu'elle.

Notre groupe a pris connaissance du rapport qui fait suite à un postulat déposé il y a trois ans et demi et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction détaillée. Dans sa réponse du 24 septembre 2019, le Conseil d'Etat proposait d'accepter ce postulat en précisant qu'il donnerait une suite dans le cadre de la stratégie climatique et l'élaboration du Plan climat. Les objectifs visés par les postulantes étaient d'analyser l'impact des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des mesures d'absorption du CO₂ sur le climat, ainsi que proposer des possibilités de financement, le cas échéant des adaptations légales. Ce n'est donc pas une surprise si dans le rapport qui nous a été transmis le 27 septembre 2022, le Conseil d'Etat nous renvoie au Plan climat avec ses 115 mesures et huit actes stratégiques. Du point de vue du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, nous constatons que le rapport répond aux questions soulevées par les postulantes et que nous sommes conscients que le travail n'est pas fini, ceci est bien normal car le Plan climat est appelé à se déployer pour la période 2022-2026.

Bien sûr, je pourrais citer quelques-unes des mesures du Plan climat, comme la A24 qui vise à promouvoir des circuits courts; elle soutient la consommation locale, encourage l'achat direct dans les exploitations agricoles et autres plateformes d'achat de produits locaux en y intégrant la problématique du gaspillage alimentaire. Je renonce à citer d'autres mesures, de peur d'en oublier car elles sont toutes aussi importantes les unes que les autres.

En conclusion, il est à relever que depuis le dépôt de ce postulat, en mars 2019, le Plan climat a été accepté, les moyens financiers octroyés et que surtout les travaux de mise en œuvre ont commencé. C'est dans ce contexte que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris acte de ce rapport et réitère ses remerciements au Conseil d'Etat pour sa parfaite qualité.

Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Je n'avais pas prévu de prendre la parole mais tellement de propos m'ont tendu la perche pour vous donner ma réaction. L'agriculture, on l'a mentionné plusieurs fois, est concernée par plusieurs mesures pour amener sa part pour trouver une solution, aussi dans le Plan climat. Mais, je fais un appel, un cri du cœur, à d'autres parties de notre société qui sont les consommateurs. Je me limite juste à un petit truc: vous pouvez faire un petit effort peut-être dans tout, mais nous on est politiciens, on fait beaucoup d'apéros et chaque fois, je m'énerve de voir servi du jus d'orange dont on ne sait pas d'où il vient, sûrement d'Espagne où il n'y a aucun respect à ce niveau-là. Mon collègue a parlé d'agroforesterie. Vous savez, moi j'ai une vie antérieure qui n'est pas fribourgeoise, je suis Thurgovien et là-bas, c'est le *Mostindien*, c'est le grand producteur de fruits. On a arraché les arbres parce que, chaque année, on a dû contribuer à l'exportation des concentrés de jus de pomme parce qu'on a produit trop en Suisse. Alors si vous avez compris, favorisez déjà le jus de pomme lors de vos apéritifs, chaque fois, c'est déjà une mesure! Il y a plein d'autres mesures.

J'ai bien entendu que d'aller vers des prairies permanentes, c'est le meilleur moyen de capter le CO₂. Et en même temps il faut diminuer la consommation animale, viande ou autre. Mais comment faut-il se retourner? Moi je suis producteur bio, aujourd'hui je cherche impatiemment d'autres solutions pour lutter contre les mauvaises herbes dans certaines cultures qu'il ne faut pas labourer parce que ce n'est pas bien m'a-t-on dit. Eh bien je comprends aussi. Au niveau scientifique, agronomique, c'était un but aussi de moins labourer, je fais le maximum que je peux, mais il y a des cultures où on est obligé. Alors si je n'étais pas bio, je pourrais traiter au Roundup et passer la herse et semer.

Alors voilà, on a encore beaucoup d'efforts à faire et mon dernier appel sera à vous tous: M. Rey l'a dit, des fois on a un conflit pour donner des moyens, mais si on parle de la recherche – peut-être pas au niveau cantonal, mais fédéral surtout –, on est trop restrictif pour les moyens qu'on donne à notre recherche agricole aussi. C'est un cri du cœur, vous l'avez compris, mais vous avez aussi compris que l'on peut tous faire notre part afin que notre agriculture devienne plus résiliente.

Senti Julia (PS/SP, LA). Da ich keine Interessenbindung habe und nicht direkt Landwirtin bin, werde ich mich kurz halten. Als Postulantin und im Namen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei danke ich dem Staatsrat für die nur dreiseitige Antwort auf ein dreiseitiges Postulat, welches zwar diverse und konkrete Fragen aufführt, aber eben sehr allgemein beantwortet wird. Es wird grundsätzlich auf den Klimaplan verwiesen und erneut erklärt, um was es sich dabei handelt, obwohl wir diese Informationen ja schon besitzen, wie richtigerweise im Bericht ebenfalls erwähnt wird.

Sehr wohl bin ich sehr froh, dass wir nun über einen Klimaplan verfügen, aber wie auch schon erwähnt wurde, sind die dafür vorgesehenen Mittel lediglich ein Tropfen auf den heissen Stein und werden der Situation und den gesellschaftlichen Erwartungen kaum gerecht. Ich entnehme dem Bericht zum Postulat, dass insgesamt neun Massnahmen für die Landwirtschaft schon begonnen wurden für einen Betrag von etwas mehr als 2 Millionen Franken. Wenn ich an die vorhergehende Forderung denke, kann man nur davon träumen, was mit 10 Millionen Franken möglich wäre, um künftigen Trockenheiten langfristig entgegenzuwirken, also wäre es sicherlich klug, dort mehr Mittel reinzustecken.

Für die Forstwirtschaft wurden vier Massnahmen begonnen zu einem Betrag von knapp einer halben Million Franken.

Certes, il s'agit d'idées précieuses, de démarches nécessaires – et à espérer utiles –, mais comme les maîtres-agriculteurs l'ont déjà exprimé dans leurs diverses prises de position lors du sujet traité auparavant et également maintenant, il y a urgence à agir, à soutenir et à être innovants. Au nom de mon groupe, le groupe socialiste, je vous demande cher futur président du Gouvernement fribourgeois 2023, selon votre prise de parole d'hier, d'agir...

... für effiziente und schnell umsetzbare und unterstützende Massnahmen und nachhaltigen Einsatz finanzieller Mittel für die Freiburger Land- und Forstwirtschaft.

Damit nehmen wir den Bericht zur Kenntnis und danken dem Staatsrat dafür.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie les intervenants pour leurs remarques pertinentes très souvent. Comment vous avez pu le voir, le présent rapport est essentiellement un résumé, un extrait, du Plan climat cantonal. Il avait été en effet répondu au postulat qu'on le reprendrait à travers cet objet. Il était en effet, et ça l'a été dit à plusieurs reprises, essentiel de rappeler ici que l'agriculture, tout comme la sylviculture, sont des acteurs majeurs de la protection du climat. Il est donc évident que ces deux acteurs figurent en bonne place dans le Plan climat et que nous travaillons sur les deux volets, soit tant sur le volet de l'adaptation que celui de l'atténuation.

M. Cotting, vous avez raison: il y a des calculs qui sont faits par le GIEC et j'aimerais dire – en tant que scientifique, j'ai observé ça d'assez près – qu'il y a une information qui me surprend. Apparemment, il y a une erreur dans le rapport du GIEC, où on a surestimé de fois quatre les conséquences du méthane. Je n'ai pas vu de contrôles, mais c'est quelque chose que je suis avec vigueur et ça répond aussi notamment aux propos que vous avez évoqués et la crainte par rapport à l'élevage. M^{me} Senti, M. Bapst, M. Zamofing, je vous remercie aussi pour vos interventions. Effectivement, ce matin, on s'est aussi engagés à renforcer ce Plan climat puisque nous nous sommes engagés, notamment, à donner des subventions pour adapter l'agriculture, que ce soit pour les adductions d'eau ou pour l'irrigation.

M. Thévoz, je partage votre avis, l'agroforesterie est probablement une solution. C'est une solution où il y a de la recherche. Moi-même, quand je suis arrivé, les programmes avaient démarré. Après, il faut savoir qu'au niveau suisse, il y a plusieurs projets ressources et il y a une répartition qui se fait entre les différents cantons, entre les différentes régions. Fribourg avait choisi à l'époque de s'engager dans celui de la lutte contre les antibiotiques. Donc là on a des projets ressources relais, qui fonctionnent très bien d'ailleurs. Par contre la volonté, au niveau suisse, c'est de partager tous ces échanges, toutes ces expériences et d'en faire profiter l'ensemble de la Suisse. Donc il y a des projets pilotes qui sont différents, qui se lancent dans l'ensemble de la Suisse, mais bien évidemment, le but c'est qu'ils profitent à tous et toutes, en particulier évidemment les agriculteurs et les agricultrices.

Je partage les soucis des députés par rapport aux sols. Effectivement, il y a là un gros travail qui doit être fait. Le sol agricole donne des espoirs de capture de CO₂ qui pourraient être relativement importants. Je suis ça d'assez près, encore une fois en tant que scientifique, ça m'intéresse. Ce n'est pas si évident que ça à mettre en œuvre, mais en tout cas je soutiens le fait qu'il y a des recherches, qu'il y a des travaux qui sont faits, des projets pilotes dans ce sens. Il ne faut pas mettre en concurrence les cantons, il faut que chacun essaie de développer effectivement un point. Et puis non seulement il y a la formation qui est importante et qui doit évoluer, mais il y a la recherche, comme ça a été dit plusieurs fois, qui doit aussi venir.

Oui, M. Clément, le portemonnaie a des limites et nous devons prioriser, cela a été dit plusieurs fois ce matin. Concernant l'élevage, j'ai envie de dire oui, il y a des équilibres à trouver. Si vous supprimez tout l'élevage, vous n'aurez plus de fumure naturelle, y compris pour les cultures et les produits végétaux. Il y a un équilibre à trouver. J'ai envie de dire aussi que l'élevage permet de garantir une certaine biodiversité. Si nous devons tout transformer en champs de blé, je n'explique pas les conséquences pour la biodiversité. Donc il y a un équilibre à trouver, il y a des réflexions qui se font, il y a aussi de la recherche qui se fait et je dois dire aussi qu'il faut faire attention lorsqu'on met le doigt sur, typiquement, des cheptels qui sont très producteurs de lait: on nous dit qu'une vache produit plus de méthane; mais ce qu'il faut dire aussi c'est qu'elle produit plus de lait, donc le nombre de méthane au litre de lait n'est pas forcément plus haut et, finalement, c'est ça qui compte.

M. Glauser, M. Bapst, vous avez parlé des circuits courts. C'est vrai, on les soutient, on les défend. J'ai envie de dire que là aussi, dans la sylviculture, il y a une prise de conscience au niveau de la collectivité en tous les cas. Le bois fribourgeois et le bois suisse sont de plus en plus utilisés, les produits locaux aussi et nous devons continuer à sensibiliser le privé pour aller dans cette direction. Merci à tous pour vos interventions.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Recours en grâce 2022-DSJ-204 Recours en grâce du 23 août 2022

Rapporteur-e: **Bapst Bernard** (UDC/SVP, GR)

Huis clos

- > Le huis clos est prononcé.
 - > La grâce est refusée.
 - > Le huis clos est levé.
-

Décret 2022-DAEC-108

Protection contre les crues et revitalisation de la Bibera à Ulmiz - octroi d'une subvention cantonale et fédérale

Rapporteur-e: **Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**
Rapport/message: **13.09.2022** (BGC novembre 2022, p. 3227)
Préavis de la commission: **13.10.2022** (BGC novembre 2022, p. 3235)

Entrée en matière

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs. Les membres de l'association que je dirige pourraient se voir confier la réalisation de certains travaux.

Des inondations se produisent régulièrement à Ulmiz, le long du ruisseau de la Bibera. C'est juste à côté du site Pole 7 de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, à Courtaman, que la Bibera revient à ciel ouvert après avoir traversé le village sous tuyau. Les castors ont colonisé une partie de ce ruisseau et lui ont donné son nom. Je vous invite à vous promener le long de ce ruisseau lors d'une balade dominicale pour respirer un peu de tranquillité dans un cadre magnifique. Le parking de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs est vide.

L'entreprise d'endiguement *Mittlerer Abschnitt* a élaboré un projet afin de redonner un gabarit hydraulique plus important pour protéger le village d'Ulmiz contre les crues. Il vise principalement à protéger les bâtiments contre des crues cinquantennales. De plus, il est prévu de construire un nouveau pont à Ulmiz. Parallèlement, les travaux devraient permettre d'améliorer la qualité écologique du lit du ruisseau. Le coût du projet est devisé à 2 586 222 frs, dont 2 371 454 sont reconnus comme subventionnables. La contribution fédérale se monte à 55 % de ce montant, ce à quoi s'ajouterait une subvention cantonale équivalent à 47 %. Toutefois, le montant total de ces deux subventions ne peut dépasser 80 % d'après la loi. La part cantonale est ainsi réduite à 25 %, soit un montant de 592 864 frs. A noter encore que le pont est pris en charge à raison de 34 % par la commune d'Ulmiz.

Je tiens encore à vous rappeler que nous avons durant le premier semestre de cette année accordé une subvention pour un projet similaire, la protection contre les crues et la revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos sur le territoire de la commune de Planfayon. Par égalité de traitement, au nom de la Commission des routes et cours d'eau qui a accepté ce projet de décret à l'unanimité, je vous prie d'en faire de même et d'accorder à l'entreprise d'endiguement de la Bibera *Mittlerer Abschnitt* une subvention cantonale de 25 % du montant subventionnable, mais au maximum 592 864 frs.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Sie haben heute über ein Projekt zu beschliessen, das einerseits die Sicherheit der Menschen und andererseits die Biodiversität, beides im Seebezirk, fördern will.

Ich kann hier den Worten des Berichterstatters nur folgen und danke ihm für die kostenfreie Zurverfügungstellung von Parkplätzen für all diejenigen, die der Bibera entlang wandern, ohne den Zug bis nach Grissach zu nehmen, herzlichen Dank. Entlang der Bibera in Ulmiz treten regelmässig Überschwemmungen auf, es gibt immer wieder grössere Schäden an Gebäuden, aber auch an landwirtschaftlichen Kulturen. Wir sehen auf der Hochwasserkarte, dass diese mit der Zeit eher zu-

als abnehmen. Wir haben ein Wasserbauunternehmen der Bibera, mittlerer Abschnitt, das hat ein Wasserbauprojekt erstellt, das einerseits die Schutzdefizite zeigt sowie den Ausbau des Gerinnes und den Neubau einer grösseren Brücke in Ulmiz als hauptsächliche Massnahmen. Gleichzeitig sollen mit dem Wasserbauprojekt auch Massnahmen getroffen werden im Bereich der Förderung der Biodiversität mit einer ökologischen Aufwertung über verschiedene Strukturelemente.

Zu den wesentlichen Merkmalen des Projekts: Wir haben einerseits einen Schutz gegen sogenannte 50-jährliche Hochwasserereignisse und andererseits einen Schutz gegen die sogenannten 300-jährlichen Ereignisse. Dort geht es vor allem darum, Überschwemmungsintensität zu verhindern. Bei 300-jährlichen Ereignissen werden die Gebäude natürlich betroffen, aber es geht darum, den Schaden damit zu minimieren.

Die Begriffe 50- und 300-jährlich kommen aus der Statistik, die treffen heute nicht mehr zu. Ein sogenannt 50-jährliches Ereignis kommt heute häufiger als alle 50 Jahre vor und die 300-jährlichen häufiger als alle 300 Jahre. Wie schnell, wissen wir nicht.

Wenn man über Klimapolitik diskutiert, denkt man immer sofort an die Verminderung des CO₂-Ausstosses und der Treibgaseffekte. Die Klimapolitik des Kantons hat ebenfalls einen zweiten Teil. Dort geht es darum, das, was eh heute schon passiert, das sind die Folgen der Klimaentwicklung mit den Schäden, zu vermindern. Das betrifft teilweise das Berggebiet, das betrifft den Tourismus, das betrifft aber auch die Landwirtschaft und Gemeinden, die entlang der betroffenen Gewässer sind. Je weiter unter man im Kanton ist, desto grösser sind die Schäden, weil sich die Wassermengen und Wasserschäden häufen.

Wir werden in den nächsten Jahrzehnten voraussichtlich nicht mehr oder weniger Regen haben als in den letzten Jahrzehnten, aber der Regen kommt oft lange nicht und dafür sehr viel auf einmal. Die Häufigkeiten ändern sich, was leider zwei negative Aspekte hat: Wir werden immer mehr Trockenheitsprobleme haben, und wir werden immer mehr Wasserschadenprobleme haben. Am meisten betroffen sind der Broye- und der Seebezirk, weil sie an den unteren Flussläufen sind, an relativ offenen Orten.

Das Projekt sieht zwei Kategorien vor, einerseits den ganzen Uferschutz, dort gibt es drei Kategorien: sehr starke Beanspruchung physisch durch das Wasser, mittlere Beanspruchung physisch durch das Wasser und schwache Beanspruchung. Wo wir schwache Beanspruchung haben, können wir eher mit grünen Lösungen arbeiten. Bei starken Beanspruchungen kommen etwas mehr Beton oder Holz rein, da braucht es baulich solidere Sachen. Die Details finden Sie im Bericht.

Es gibt ebenfalls drei Kategorien bei den Renaturierungsmassnahmen, die für die ökologische Aufwertung der Fliessgewässer wichtig sind. Die beiden Sachen sind nicht komplett voneinander zu trennen. Wenn Sie ökologisch aufwerten, sichern Sie meist auch den Flusslauf etwas mehr und umgekehrt auch. Die Trennlinien zwischen den Subventionen sind juristisch klar, in der Praxis gibt es durchaus Vermischungen zwischen den beiden Bereichen.

Die drei Bereiche sind erstens der Abbruch eines Wehrs - das ist heute ein Hindernis für die Fischwanderung, dort sind auch die Fischer zufrieden, wenn sie weiter oben wieder Fische finden. Es geht auch um die Biodiversität, man spricht hier von der Längsvernetzung. Es geht zweitens um Strukturelemente in der Gewässersohle. Ich erspare Ihnen die technischen Details, hier geht es um die Diversifizierung der Lebensräume im Wasser. Wenn Sie möglichst verschiedene Sorten von Wasserräumen haben, gibt es auch mehr Biodiversität. Als Drittes: die Gestaltung des Gewässerraums ausserhalb des Wassers, die sogenannten terrestrischen Lebensräume, auch hier eine Förderung der Biodiversität. Das sind die wichtigsten Elemente.

Die Gesamtkosten des Projekts belaufen sich auf 2'586'222 Franken. Abgezogen davon wird der Teil, den die Gemeinde Ulmiz für den Bau der Brücke übernehmen muss - nach den kantonal üblichen Regeln (34%), bleibt ein Saldo von 2'371'000 Franken. Davon werden zwei Teile vom Bund subventioniert - der Bund subventioniert 35% dieses Betrages für den Bereich Schutzbauten und Gefahrengrundlage. Das ist der Schutzteil. Es gibt noch einmal einen zweiten Prozentsatz, 20% für den Revitalisierungsteil, das macht dann insgesamt 55%, das ist eine andere Programmvereinbarung. Der Kanton - wenn wir nur die kantonalen Subventionsgründe anschauen - kann bis zu 47% subventionieren. Wir haben aber immer noch im Finanzgesetz den Plafond von 80%, das heisst, 55 plus 47 ergeben nicht 102%, sondern nur 80% nach der etwas besonderen Mathematik unseres Finanzgesetzes.

Es wurden hier Fragen gestellt, auch im Bereich der Kommission, warum 80 und nicht 90? Heute ist der Schlüssel im Gesetz immer noch 80. In der Strategie Biodiversität, die vom Staatsrat lanciert wurde unter der Federführung meines Kollegen Castella, ist ein Vorschlag drinnen, dass man auf 90 raufgeht. Da aber dieses Gesetz erst noch vor den Grossen Rat gehen muss, nach der Vernehmlassung, die noch nicht ganz abgeschlossen ist, ist immer noch der 80%-Schlüssel gültig, was zur Folge hat, dass, wenn man von 55 auf 80 geht, 25% bleiben. Das ist der Anteil des Kantons, und das sind die 592'864 Franken, die der Staatsrat von Ihnen beantragt, um den Kantonsteil für dieses gute, schöne, zukunftsweisende Projekt mitzutragen.

Ich danke für die grosse Aufmerksamkeit und empfehle Ihnen, dem Antrag des Staatsrates zu folgen.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Membre du Conseil communal de Morat et du comité de l'entreprise d'endiguement de la Bibera, j'ai aussi des intérêts politiques.

Wir behandeln hier ein ähnliches Dekret wie im Mai bereits behandelt, was übrigens vom Präsidenten auch erwähnt wurde.

Obwohl das Gerinne der Bibera in diesem mittleren Abschnitt nicht begradigt oder kanalisiert wurde, hat es doch dringend zu bereinigende hydraulische und ökologische Defizite. Besonders ist auch die Nähe von knapp 20 Gebäuden, die zum Teil als Mühlen betrieben wurden und als Kulturgüter der Kategorie II oder III geschützt sind, aber ausnahmslos nicht erst vor Kürze in Ufernähe erstellt wurden.

Diese überschwemmungsbetroffenen Häuser sind auch der Grund, warum vor zehn Jahren mit der Ausarbeitung dieses Euch unterbreiteten Projekts begonnen wurde. Die vorliegenden technischen und finanziellen Details und die Haltung des Staatsrats sind klar und müssen nicht weiter präzisiert werden.

Im Namen und in Erwartung aller Betroffenen aus der Gemeinde Ulmitz, die übrigens seit der letzten Überschwemmung im Jahre 2007 auf gewässerbauliche Veränderungen warten, unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Beteiligung des Kantons mit maximal 592'864 Franken an diesem Schutzprojekt.

Aebischer Eliane (*PS/SP, SE*). Ich mache es ganz kurz, damit die Technik keine Zeit hat, auszusteigen. Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Strassenkommission, welche dieses Dekret vorbesprochen hat. Ich spreche im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion, welches dieses Dekret einstimmig unterstützt. Das Projekt ist eine gute Verbindung von Hochwasserschutz und Revitalisierung, und mehr gibt es dazu nicht zu sagen.

Glasson Benoît (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des routes et cours d'eau.

Les inondations se produisant régulièrement le long de la Bibera à Ulmiz créent des dégâts aux cultures et aux bâtiments. Afin de résoudre ce problème, la construction d'une digue, le rehaussement d'un mur et la construction d'un nouveau pont ainsi que la démolition d'un barrage sont nécessaires. Pour améliorer la qualité écologique du cours d'eau et de ses rives, des mesures telles que la mise en place d'éléments structurels dans le fond du lit ou encore des aménagements de l'espace réservé aux eaux seront mis en œuvre. Le coût total subventionnable de ces travaux est de 2 371 474 frs. Les subventions fédérales couvrent 55 % du montant. Sachant que le montant total des subventions ne doit pas dépasser 80 % du coût total du projet, la demande de subvention cantonale que nous devons voter aujourd'hui est de 25 %, soit 592 864 frs.

Notre groupe s'étonne du temps d'étude qu'il a fallu pour mener à bien ce projet. Il nous semble que lorsqu'il s'agit de protection à la population, toutes les mesures doivent être mises en place pour faire un projet prioritaire.

Selon les recommandations du Conseil d'Etat et de la Commission des routes et cours d'eau, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux vous propose de soutenir ce projet de protection contre les crues et la revalorisation écologique de la Bibera.

Hayoz-Helfer Regula (*VEA/GB, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Kommission für Strassen- und Wasserbau. Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis, welche dem Dekret einstimmig zustimmen wird.

Die Renaturierung der Bibera bei Ulmitz scheint auf dem Plan ein schönes und wertvolles Projekt für die Natur und die Biodiversität zu werden. Dieses Projekt ist aber nicht nur schön, sondern auch dringend. Bei den Regenfällen der letzten Wochen stieg der Pegel der Bibera bis 30 cm unterhalb der Brücke, obwohl die Regenmenge nicht sehr hoch war. Durch die Erweiterung und Bepflanzung der Uferzone sowie den Bau von Kleinstrukturen sollen nicht nur das Biotop Bibera und seine Biodiversität aufgewertet werden, die Massnahmen sollen auch dazu dienen, dass der Boden mehr Regenwasser aufnehmen kann und somit den Wasserpegel stabilisieren kann.

Die Brücke, die über die Bibera fliesst, wird erweitert. Die Gesamtkosten dieses Projekts belaufen sich auf rund 2,59 Millionen Franken. Der Staat beteiligt sich mit 592'864 Franken. Im Mai 2022, also im letzten Mai, haben wir über ein Dekret für einen Hochwasserschutz im Schwarzsee abgestimmt, das haben wir jetzt schon zwei Mal gehört. Ich möchte mich an dieser Stelle nicht wiederholen, möchte aber trotzdem einen Gedanken anfügen. Der Klimawandel wird weder vom Staatsrat noch vom Grossen Rat bestritten, das haben wir in der Debatte von heute Morgen gehört. Die Kapriolen, die das Wetter in den letzten Jahren schlägt, sind eine erste Auswirkung davon. Wir spüren diese Auswirkung nicht nur in der Landwirtschaft, wie der Herr Staatsrat vorhin schon erwähnt hat. Die langanhaltende Trockenheit verhindert, dass der Boden bei Regen die Wassermengen aufnehmen kann. Die Bibera führt dann mehr Wasser und Massnahmen zum Schutz der Häuser müssten getroffen werden. Anpassungen an den Klimawandel nennen wir das. Anpassungen reichen aber nicht. Anpassungen an den Klimawandel werden auf die Dauer bestimmt mehr Geld beanspruchen, als wenn wir den Schutz unserer Umwelt priorisieren, auch hier in der kleinen Schweiz und in Freiburg - aber bitte nicht nur mit gutgemeinten Botschaften und Versprechen, sondern mit Taten, direkt im Leben, in allen Bereichen.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne et membre de la Commission des routes et cours d'eau. Je m'exprime ici au nom du Club des communes qui a analysé ce décret.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit. L'important pour le Club des communes est de bien maintenir ces programmes de subventions cantonales et fédérales pour permettre aux communes qui doivent revoir leurs cartes des risques de pouvoir agir.

Julmy Markus (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte Freiburg, welche den vorliegenden Dekretsentwurf zur Kenntnis nimmt. Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Strassen- und Wasserkommission, die in der Regel eine beratende Funktion ausübt.

Le présent décret traite de la protection contre les crues le long de la Bibera à Ulmiz. Des inondations se produisent régulièrement causant des dommages considérables aux cultures et aux bâtiments. Le projet d'aménagement hydraulique prévu protège contre les dangers d'une crue cinquantennale. Il est également prévu d'éviter les fortes inondations, d'une fréquence de 300 ans. Des digues plates seront notamment construites, un pont sera reconstruit pour faire de la place à la Bibera et des murs de rive seront érigés le long de la route communale. Selon le type de protection des berges, on utilisera des ouvrages de protection des berges et, dans la mesure du possible, on travaillera avec des mesures de génie biologique.

La démolition d'un barrage existant doit permettre aux poissons de migrer à nouveau sans être dérangés. De même, l'aménagement des espaces aquatiques permettra de créer des habitats terrestres tels que des haies et des tas de branches.

Über die Kosten wurde bereits mehrfach im Plenum gesprochen, hier werde ich nicht weiter darauf eingehen. Der Staatsrat empfiehlt dem Grossen Rat, den Dekretsentwurf anzunehmen. Der Entwurf wurde ebenfalls in der Strassen- und Wasserbaukommission diskutiert und einstimmig gutgeheissen. Die Fraktion Die Mitte unterstützt dieses Dekret einstimmig und empfiehlt der Versammlung, dem Vorschlag des Staatsrats zu folgen.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Effectivement, malgré le montant qui est relativement faible, la CFG a dû traiter ce décret. Je confirme les chiffres qui ont été cités par M. le Président de la Commission des routes et cours d'eau en ce qui concernant la part cantonale.

La CFG, sous l'angle financier, vous recommande naturellement de soutenir ce décret.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je constate que toutes les personnes qui se sont exprimées, en leur nom personnel ou au nom de leur groupe respectif, soutiennent ce décret, visiblement à l'unanimité. Il y a pas de questions.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Besten Dank, Herr Präsident. Danke auch den Berichterstattern für die einstimmige Unterstützung der Vorlage.

M. le Député Glasson, votre groupe s'étonne de la durée des études. Mais vous aviez relativement beaucoup de partenaires, qui ont mis un certain temps pour se mettre d'accord sur les clés de financement. C'est la principale raison du temps qui a été pris.

Zu Grossrätin Hayoz-Helfer: Anpassungen reichen nicht. Das ist auch die Position des Staatsrates. Selbstverständlich braucht es in der Klimapolitik beides. Das ist auch mit ein Grund, dass Sie demnächst, nach den Kommissionsarbeiten, über einen Vorschlag eines Klimagesetzes - übrigens des erste in der Schweiz - verfügen sollten. Dieses sieht einen wesentlichen Teil auch für Änderungen bei unseren Emissionen vor.

Sur la question subliminaire du député Marmier – maintenir les programmes fédéraux et cantonaux: oui, le canton s'engage au niveau de la Confédération pour que ces programmes soient maintenus au niveau du canton. Comme déjà évoqué, il est même prévu d'aller un petit peu dans le sens de vos souhaits sans doute, du Club des communes, dans la mesure où il est proposé d'augmenter la clé de participation maximale du canton de 80 à 90 % dans le cadre de la stratégie de biodiversité qui a été mise en consultation. Vous aurez l'occasion d'en discuter et d'en débattre au Grand Conseil, sans doute l'été prochain.

Une remarque du député Brodard, président de la CFG: le montant est petit. Avec la modification de la loi sur les eaux qui vous avez adoptée à la séance d'octobre vous ne devriez en principe à l'avenir plus avoir des montants aussi faibles dans la mesure où la limite financière pour les crédits, qui est spécifique à la LCEaux, a été adaptée. Vous n'aurez désormais plus que des crédits qui sont dans la limite ordinaire de la loi sur les finances qui viendront jusque chez vous.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). On retrouve ici tous les chiffres que nous avons mentionnés concernant ce décret ainsi que le centre de coûts.

> Adopté.

Art. 3

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). L'entreprise d'endiguement qui va recevoir cette subvention s'engage à entretenir et à maintenir les ouvrages en bon état.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Ce chapitre indique que ce présent décret n'est pas soumis au référendum. Il va donc entrer en vigueur immédiatement après sa promulgation.

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Clément Bruno (GR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Herren-

Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB). *Total: 92.*

—

> La séance est levée à 11 h 10.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*

Quatrième séance, vendredi 18 novembre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-DICS-34	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Eliane Aebischer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2022-DSAS-66	Loi	Loi modifiant la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance (Aide aux investissements)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Ivan Thévoz <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^mc et MM. Erika Schnyder, Gabriel Kolly, André Kaltenrieder, Jacques Morand, Jean-Daniel Wicht, Grégoire Kubski, Fritz Glauser et Nicolas Pasquier.

MM. Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Décret 2022-DICS-34

Octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles

Rapporteur-e:	Aebischer Eliane (PS/SP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	28.06.2022 (BGC novembre 2022, p. 3323)
Préavis de la commission:	05.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3331)

Entrée en matière

Aebischer Eliane (PS/SP, SE).

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC).

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA).

Vial Pierre (PS/SP, VE).

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA).

Genoud François (Le Centre/Die Mitte, VE).

Tritten Sophie (VEA/GB, SC).

Aebischer Eliane (PS/SP, SE).

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles

Art. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 95 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Chardonnens Jean-

Daniel (BR,UDC / SVP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bonny David (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Genoud (Brallard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP). *Total: 95.*

Loi 2022-DSAS-66

Loi modifiant la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance (Aide aux investissements)

Rapporteur-e:	Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	23.08.2022 (BGC novembre 2022, p. 3333)
Préavis de la commission:	31.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3339)

Entrée en matière

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR).

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR).

Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC).

Rey Benoît (VEA/GB, FV).

Moussa Elias (PS/SP, FV).

Bapst Bernard (UDC/SVP, GR).

Remy-Ruffieux Annick (Le Centre/Die Mitte, GR).

Schmid Ralph Alexander (VEA/GB, LA).

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC).

Marmier Bruno (VEA/GB, SC).

Bonny David (PS/SP, SC).

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR).

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, du 04.11.2011

Titre de l'acte (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 7 al. 2 (modifié), al. 3 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 7a (nouveau)

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, du 04.11.2011

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 98 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément

Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bonny David (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP). *Total: 98.*

A voté non:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

S'est abstenue:

Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

Divers 2013-GC-41

Clôture de la session

Président du Grand Conseil.

> La séance est levée à 09 h 45.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*

Attribution des affaires aux commissions parlementaires / Zuweisung der Geschäfte an die parlamentarischen Kommissionen

Séance du Bureau du 17 novembre 2022 Bürositzung vom 17. November 2022

Signature / Signatur	Affaire	Commission / Kommission	Membres
Genre / Typ	Geschäft	Présidence / Präsidium	Mitglieder
2021-DEE-8	Modification de la loi sur l'énergie <i>Änderung des Energiegesetzes</i>	CO-2022-020 / OK-2022-020 Dumas Jacques Président <i>Präsident</i>	Berset Christel Chardonnens Jean-Daniel Clément Bruno Collomb Eric Defferrard Francine Dorthe Sébastien Kaltenrieder André Michellod Savio Rodriguez Rose-Marie Roulin Daphné

BR / BR	Bureau du Grand Conseil / Büro des Grossen Rates
CO-... / OK-...	Commission ordinaire / Ordentliche Kommission
CAE / KAA	Commission des affaires extérieures / Kommission für auswärtige Angelegenheiten
CFG / FGK	Commission des finances et de gestion / Finanz- und Geschäftsprüfungskommission
CGraces / BegnK	Commission des grâces / Begnadigungskommission
CJ / JK	Commission de justice / Justizkommission
CNat / EinbK	Commission des naturalisations / Einbürgerungskommission
CPet / PetK	Commission des pétitions / Petitionskommission
CRoutes / StraK	Commission des routes et cours d'eau / Kommission für Strassen und Gewässerbau

Rapport 2019-DIAF-44

27 septembre 2022

—
**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
 sur le postulat 2019-GC-45 Christa Mutter/Julia Senti – concernant
 la protection du climat dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture**

Le rapport que nous avons l'honneur de vous soumettre comprend les points suivants:

1. Introduction	1
2. Le plan climat cantonal	1
2.1. En général	1
2.2. Dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture	2

1. Introduction

Par postulat déposé et développé le 28 mars 2019 (*BGC* mai 2019, p. 1079) les députées Christa Mutter et Julia Senti ont demandé au Gouvernement un rapport détaillé sur l'introduction de mesures de protection climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture à l'échelle cantonale.

Ce rapport devait en particulier analyser l'impact des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (émissions GES) et des mesures d'absorption du CO₂ (baisse du CO₂), leur efficacité et leur influence sur le climat ainsi que proposer des possibilités de financement et, le cas échéant, des adaptations légales.

Dans sa réponse du 24 septembre 2019, le Conseil d'Etat proposait d'accepter le postulat, tout en relevant qu'il y donnerait suite dans le cadre de la stratégie climatique et l'élaboration du Plan Climat, annoncés pour le milieu de l'année 2021.

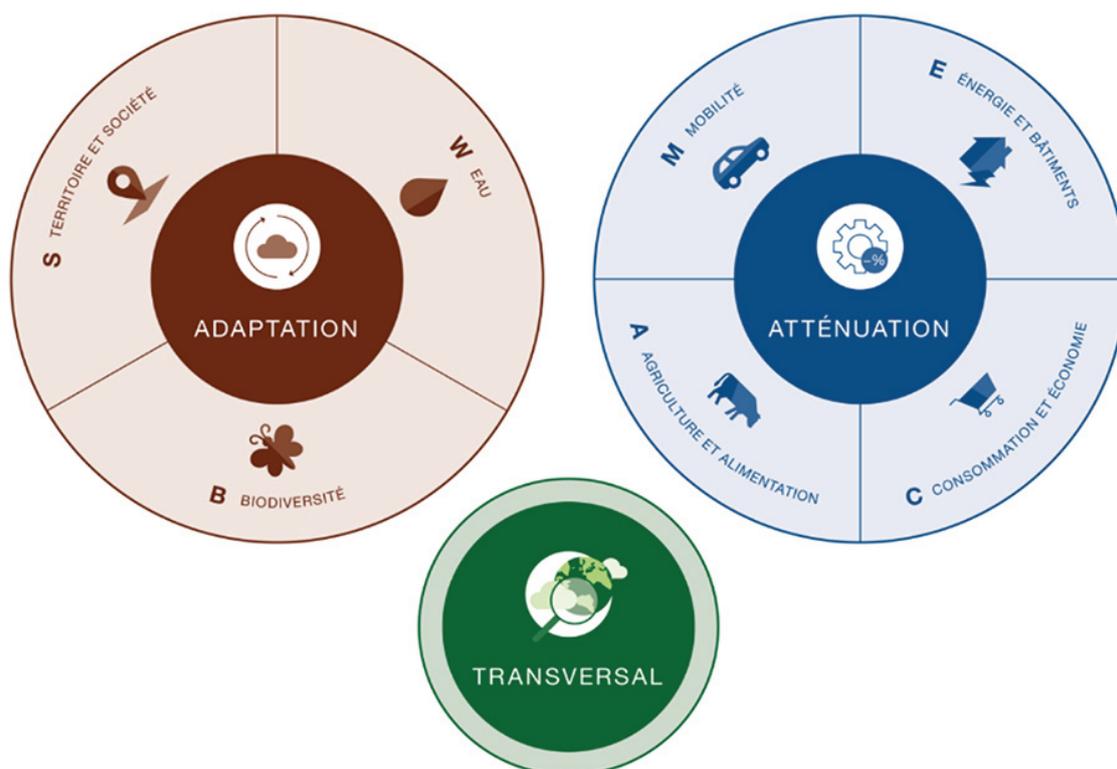
Le Grand Conseil a pris en considération le postulat 2019-GC-45 le 17 octobre 2019.

Le postulat 2019-GC-45 n'ayant toutefois pas été formellement mentionné parmi les instruments parlementaires auxquels le Plan Climat donnait suite, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil le présent rapport, mettant en exergue les mesures relatives aux domaines de l'agriculture et de la sylviculture.

2. Le plan climat cantonal**2.1. En général**

Le Conseil d'Etat a adopté le Plan Climat cantonal (PCC) le 8 juin 2021. Ce plan est l'outil qui cadre la stratégie climatique du Conseil d'Etat. Il est composé d'un plan de 115 mesures. Celles-ci doivent être mises en œuvre entre 2021 et 2026. 1 790 000 francs ont été mis à disposition en 2021 pour le lancement des mesures dites «urgentes». En outre, un crédit d'engagement d'un montant de 21 millions de francs a été adopté par le Grand Conseil pour la période 2022–2026 pour la mise en œuvre du PCC. Au total, ce sont environ 22,8 millions de francs qui sont prévus, en plus des mesures déjà mises en œuvre, par exemple dans les domaines de la politique énergétique, de la mobilité ou des bâtiments. Actuellement, la politique climatique fribourgeoise se concentre sur 2 objectifs:

- > Assurer la capacité d'adaptation du canton au changement climatique (volet «**Adaptation**»);
- > Réduire la dépendance aux combustibles fossiles ainsi que les émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2030 et de zéro net d'ici 2050 (volet «**Atténuation**»).



Le PCC se décline en deux volets (adaptation et atténuation), 8 axes stratégiques et 115 mesures

2.2. Dans les domaines de l’agriculture et de la sylviculture

Le présent rapport résume les principales mesures concernant les domaines mentionnés dans le postulat 2019-GC-45. Il est renvoyé pour le détail au Plan Climat cantonal lui-même. Le **domaine de l’agriculture**, particulièrement important dans le canton de Fribourg, y a fait l’objet de nombreuses analyses. L’agriculture joue en outre un rôle dans plusieurs mesures du volet «Adaptation» du Plan Climat, en particulier dans les axes W «Eau», et S «Territoire et société» (irrigations, captages d’eau, espèces résistantes, lutte contre l’érosion, agroforesterie, etc.).

L’agriculture et l’alimentation constituent par ailleurs l’un des quatre axes du volet «Atténuation» du plan. L’objectif de cet axe A «Agriculture et alimentation» est de réduire l’impact climatique de l’agriculture et de la consommation alimentaire tout en promouvant ce secteur économique d’importance vitale. Les objectifs spécifiques de cet axe, qui couvre environ 20% des émissions totales du canton, sont:

- > Réduire les émissions en GES dans la chaîne de production des aliments et de leur acheminement;
- > Réduire les émissions en GES du secteur agricole;
- > Augmenter la capacité de stockage carbone des sols.

La **sylviculture** a des projets directs dans les axes B «Biodiversité», S «Territoire et société», C «Consommation et économie» et, en tant que fournisseur de bois de construction et

de bois de chauffage, indirectement dans l’axe E «Énergie et bâtiments».

26 premières mesures dites «urgentes» ont été lancées dans le cadre du PCC en 2021. En ce qui concerne l’**agriculture**, ce sont les mesures suivantes qui ont été démarrées en 2021:

S.5.10 Réalisation de mesures d’accompagnement vers une agriculture résiliente aux changements climatiques.

Soutien aux mesures d’accompagnement vers une agriculture résiliente aux changements climatiques par le biais des bonnes pratiques et innovations en matière d’adaptation aux changements climatiques (Smart Farming, agroforesterie, agriculture de conservation des sols, sélection d’espèces adaptées, etc.). Le budget total de cette mesure, mise en œuvre par Grangeneuve, s’élève à 200 000 francs. En 2021, une étude sur les besoins en eau pour l’irrigation dans le canton de Fribourg a été réalisée par le bureau Hydrolina. Cette mesure est poursuivie en 2022.

A.2.2 Récupération de chaleur pour les séchoirs en grange.

Soutien financier aux agriculteurs et agricultrices qui récupèrent la chaleur sous toiture ou sous panneaux photovoltaïques pour les séchoirs en grange. Le budget total de cette mesure, qui est mise en œuvre par Grangeneuve, s’élève à 220 000 francs. En 2021, 14 agriculteurs et agricultrices qui utilisent la chaleur sous le toit ou sous des installations photovoltaïques pour les séchoirs en grange ont pu être soutenus financièrement. La mesure a été reconduite en 2022.

A.2.4 Promotion des circuits courts et soutien à la consommation locale. Encouragement (campagne de sensibilisation, subventionnement, intégration de la restauration de l'Etat) des circuits courts et à la consommation locale (notamment achat direct dans les exploitations, plateforme d'achat de produits locaux, valorisation des acteurs locaux pour la transformation des produits), en intégrant notamment la problématique du gaspillage alimentaire. Le budget total de cette mesure, mise en œuvre par le secrétariat général de la DIAF, s'élève à 260 000 francs. En 2021, un projet a été soutenu dans le cadre d'un coaching global. Le projet «de la terre à l'assiette» de FARA est parti pratiquement de zéro. Entre-temps, la faisabilité technique et économique a été clarifiée. Deux autres projets n'ont pas pu être poursuivis en raison de Covid-19. La mesure est poursuivie en 2022.

A.5.1 Soutien et valorisation des installations de biogaz dans le canton de Fribourg. Soutien et valorisation des installations de biogaz afin d'optimiser l'utilisation des engrais de ferme et des déchets organiques. Le budget total de cette mesure, mise en œuvre par Ökostrom Schweiz, s'élève à 160 000 francs. En 2021, les installations de biogaz existantes ont été optimisées, une étude du potentiel des engrais de ferme dans le canton de Fribourg a été réalisée et des clarifications concernant les stations de biogaz ont été effectuées. La mesure est poursuivie en 2022.

La quantification de l'effet des mesures du volet «Atténuation» (monitoring) n'a pas encore lieu, la méthodologie étant en cours de développement. Une estimation de l'impact des mesures par secteur est en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure T.1.1 «Objectifs de réduction des émissions pour chaque secteur». Pour les mesures où cela est possible, une estimation de la réduction des émissions de gaz à effet de serre induite par leur mise en œuvre devra être à terme effectuée. Pour les autres mesures, l'impact sera évalué par le biais d'indicateurs complémentaires. Au vu des premières expériences en matière de quantification des effets des mesures du PCC qui représentent avant tout des mesures de soutien aux politiques sectorielles, il n'est pas réaliste de s'attendre à des grands effets en matière d'atténuation. Dès 2022, le PCC est entré dans sa phase de mise en œuvre concrète avec le démarrage de nouvelles mesures. **En 2022**, les mesures lancées en 2021 dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation ont été poursuivies et de nouvelles mesures démarrées:

W.2.1 Soutien aux mesures garantissant la sécurité d'approvisionnement en eau dans les alpages. Soutien à des mesures constructives visant à limiter le risque de pénurie d'eau dans les alpages, en veillant à ne pas capter de nouvelles sources encore à l'état naturel et importantes pour la biodiversité. Le budget total de cette mesure, mise en œuvre par Grangeneuve, s'élève à 400 000 francs. La mesure a été lancée en 2022 avec 20 000 francs.

W.4.1 Mise en place d'une gouvernance adaptée pour faciliter les projets d'irrigation et concilier la protection des eaux et l'agriculture. Une structure juridique et institutionnelle appropriée est créée afin de faciliter les projets d'irrigation existants et de favoriser la création de nouveaux projets d'irrigation. Elle permet notamment la mobilisation des moyens financiers nécessaires à la planification, la coordination et l'accomplissement de ces projets en parallèle aux autres mesures d'adaptation de l'agriculture (adaptation des systèmes de production, adaptation de la pratique, cultures adaptées aux conditions locales). Par ailleurs, une gouvernance adaptée pour mieux concilier la protection des eaux et l'agriculture est mise en place. Le budget total de cette mesure, mise en œuvre par Grangeneuve, s'élève à 150 000 francs. La mesure a été lancée en 2022 avec 20 000 francs.

S.5.11 Encouragement de l'agroforesterie pour augmenter l'adaptabilité de l'agriculture face aux changements climatiques. Afin d'augmenter la résilience de l'agriculture face aux changements climatiques, l'inscription des agriculteurs et agricultrices au cours sur l'agroforesterie est soutenue. Soutien à la participation du canton de Fribourg au programme Agroforesterie (Projet ressources). Soutien financier à la plantation d'arbres. Le budget total de cette mesure, mise en œuvre par Grangeneuve, s'élève à 160 000 francs. La mesure a été lancée en 2022 avec 10 000 francs.

A.2.1 Promotion de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture. Information des agriculteurs et agricultrices sur les programmes et mesures pouvant être mis en place afin de réduire les émissions d'une exploitation, notamment l'audit énergétique existant ou les mesures proposées par l'USP ciblant les émissions de l'élevage. Soutien aux agriculteurs et agricultrices du canton de Fribourg pour effectuer une analyse du bilan carbone de leur exploitation (énergie utilisée pour les infrastructures et les machines, émissions liées à l'élevage, stockage carbone dans les sols, etc.). Cette analyse se fera à l'aide de l'outil le plus pertinent (outil officiel mis à disposition par la Confédération ou outil utilisé par la majorité des cantons). La mise en place de mesures de réduction des émissions est également soutenue. Le budget total de cette mesure, mise en œuvre par Grangeneuve, s'élève à 350 000 francs. La mesure a été lancée en 2022 avec 50 000 francs.

A.6.1 Réalisation d'un projet pilote portant sur les méthodes d'épandage d'engrais permettant de diminuer l'impact pour le climat. Mise en place d'un projet pilote pour tester la méthode d'épandage d'engrais sur les champs de céréales assistés par des capteurs. Le but du projet est de diminuer les émissions de N₂O induites par l'épandage d'engrais. Le projet s'appuie également sur les principes de la fertilisation des cultures agricoles en Suisse (PRIF) d'Agroscope. Le budget total de cette mesure, mise en œuvre par Grangeneuve, s'élève à 150 000 francs. La mesure a été lancée en 2022 avec 6000 francs.

Dans le **domaine de la sylviculture et de la nature**, deux mesures ont été lancées entre **2021 et 2022**:

B.6.1 Réalisation de projets pilotes visant la mise en réseau de biotopes. Afin de pallier les effets négatifs des changements climatiques sur les écosystèmes, des mesures sont mises en place pour renforcer les aires de mise en réseau existantes et renforcer de manière plus générale l'infrastructure écologique dans les milieux forestiers, urbains, dans les pâturages, prairies, bocages et pour relier marais, petits plans d'eau et cours d'eau. Le budget total de cette mesure, mise en œuvre par le Service des forêts et de la nature (SFN), s'élève à 80 000 francs. En 2021, une liste d'arbres appropriés dans les zones construites a pu être élaborée et 69 arbres ont pu être plantés dans les zones construites. La mesure a été poursuivie en 2022.

B.5.2 Création et renaturation de zones humides. Des projets sont réalisés dans le but de créer et de renaturer des zones humides particulièrement sensibles. Ces projets se font notamment sur les parcelles appartenant à l'Etat dans le cadre de sa politique foncière active. L'Etat est proactif sur les parcelles qui lui appartiennent et encourage les communes à faire de même. Le budget total de cette mesure, qui sera mise en œuvre par le SFN, s'élève à 160 000 francs. La mesure a été lancée en 2022 avec 50 000 francs.

Entre 2021 et 2022, Le SFN a élaboré le **Plan d'action pour l'adaptation des forêts fribourgeoises au changement climatique**. Basé sur une sylviculture proche de la nature, ce plan d'action reprend les trois axes stratégiques retenus par la Confédération, à savoir augmenter la résistance des peuplements aux perturbations, augmenter leur potentiel de résilience et leur capacité d'adaptation. Outre les mesures ci-dessous prévues dans le Plan Climat cantonal, le budget 2022 du SFN a pu être adapté en 2022 afin de bénéficier du soutien fédéral.

Les mesures du Plan Climat cantonal en lien avec l'adaptation des forêts au changement climatique lancées en 2022 sont les suivantes:

S.1.7. Adaptation des recommandations en matière de gestion forestière et information auprès des propriétaires forestiers. Sur la base du Plan d'action pour l'adaptation des forêts fribourgeoises au changement climatiques, les recommandations en matière de gestion forestière sont adaptées aux enjeux climatiques. Des actions d'information et de sensibilisation sont réalisées auprès des propriétaires sur les mesures nécessaires au renforcement de la résilience des forêts (rajeunissement, augmentation de la diversité des essences et des structures). Le budget total de cette mesure, mise en œuvre par le SFN, s'élève à 80 000 francs. La mesure a été lancée en 2022 avec 40 000 francs.

S.5.9 Soutien aux mesures sylvicoles d'adaptation des massifs forestiers aux changements climatiques. Afin de garantir la pérennité des forêts fribourgeoises, les mesures sylvicoles d'adaptation aux changements climatiques sont soutenues. Les peuplements forestiers non-adaptés à la station sont convertis. Le budget total de cette mesure, mise en œuvre par le SFN, s'élève à 150 000 francs. La mesure a été lancée en 2022 avec 10 000 francs.

Autres mesures

Il convient par ailleurs de relever que les mesures prévues dans le cadre du Plan Climat cantonal s'ajoutent aux nombreuses mesures déjà mises en place par le monde agricole, fortement impacté par les changements climatiques en cours. Plusieurs d'entre elles avaient été mentionnées dans la réponse du Conseil d'Etat au postulat 2019-GC-45:

- > Formation, sensibilisation et formation continue des agricultrices et agriculteurs à Grangeneuve. Les thèmes abordés sont par exemple la fixation des substances organiques dans le sol (baisse du CO₂), l'adaptation de la rotation des cultures et un travail minimal du sol comme mesure possible pour lutter contre les pertes de sol, la conduite écologique des tracteurs pour économiser le diesel ou l'utilisation de rampes d'épandage à tuyaux flexibles pour réduire les émissions d'ammoniac.
- > Conseil technique proposé dans plusieurs domaines, de la gestion d'exploitation (p. ex. fourrage destiné à réduire les émissions/alimentation biphasé) aux mesures de réduction des émissions d'ammoniac, en passant par un changement d'affectation efficace ou la construction des bâtiments.
- > Recommandations formulées pour la production d'énergie renouvelable (chauffages [bâtiments et serres] aux copeaux de bois, installations photovoltaïques, biogaz, pompes à chaleur) et pour l'utilisation du bois local dans les projets de construction.
- > Aides structurelles à l'agriculture, en particulier à l'amélioration des sols pour simplifier et optimiser l'exploitation des terres cultivées, par exemple en raccourcissant les trajets avec les véhicules.

L'état actuel des travaux est consultable sur le site officiel du canton: <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/climat/climat>.

Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte de ce rapport.

Bericht 2019-DIAF-44

27. September 2022

—
**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Postulat 2019-GC-45 Christa Mutter/Julia Senti – Klimaschutz
in der Land- und Forstwirtschaft**

Der Bericht ist wie folgt gegliedert:

1. Einleitung	5
2. Der kantonale Klimaplan	5
2.1. Im Allgemeinen	5
2.2. In den Bereichen Land- und Forstwirtschaft	6

1. Einleitung

Mit einem am 28. März 2019 eingereichten und begründeten Postulat (TGR Mai 2019, S. 1079) haben die Grossrätinnen Christa Mutter und Julia Senti die Regierung um einen detaillierten Bericht zur Einführung von Klimaschutzmassnahmen auf kantonaler Ebene im Bereich der Land- und Forstwirtschaft ersucht.

In diesem Bericht sollten insbesondere die Wirkungen von Massnahmen zur Verminderung der Treibhausgasemissionen (THG-Emissionen) wie auch Massnahmen zur Absorption von CO₂ (CO₂-Senke) untersucht, deren Effizienz und Einfluss auf das Klima geprüft sowie Finanzierungsmöglichkeiten und allfällig nötige gesetzliche Anpassungen vorgeschlagen werden.

In seiner Antwort vom 24. September 2019 beantragte der Staatsrat, dieses Postulat erheblich zu erklären, wobei er darauf hinwies, dass er ihm im Rahmen der Klimastrategie und der Ausarbeitung des Klimaplans Folge geben wird, die für Mitte 2021 angekündigt waren.

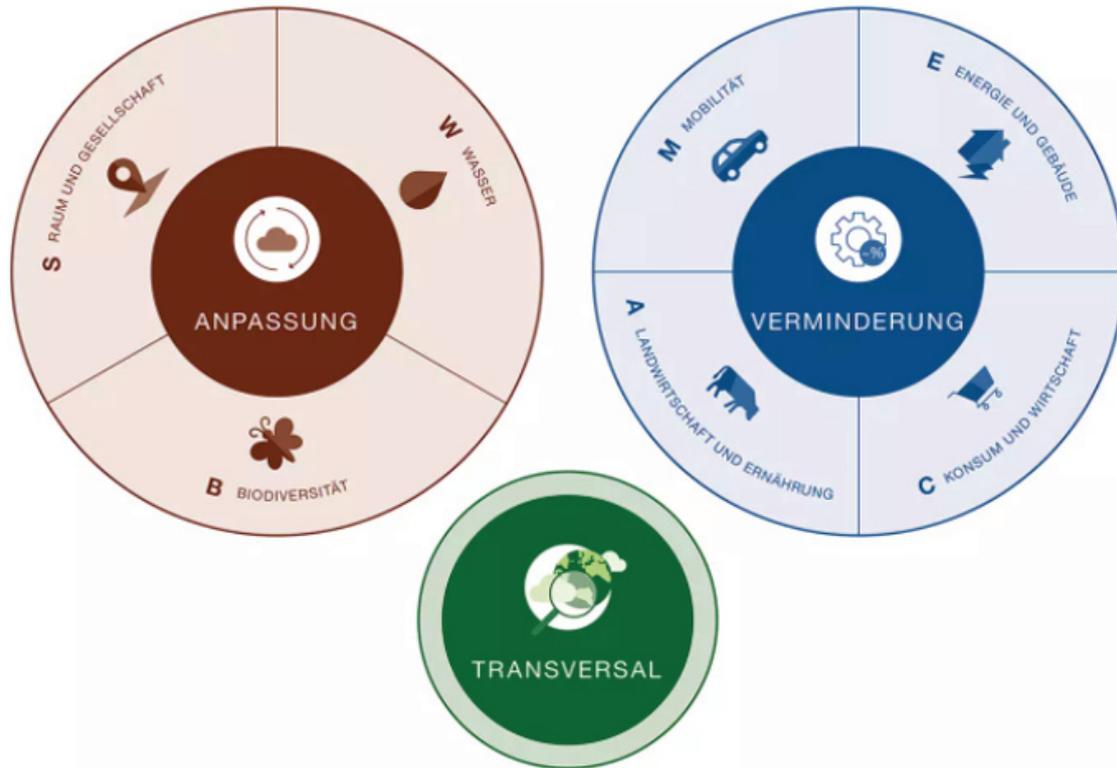
Der Grosse Rat hat das Postulat 2019-GC-45 am 17. Oktober 2019 erheblich erklärt.

Da das Postulat 2019-GC-45 unter den parlamentarischen Vorstössen, denen der Klimaplan Folge gab, jedoch nicht formell erwähnt wurde, unterbreitet der Staatsrat dem Grossen Rat diesen Bericht, in dem die Massnahmen in den Bereichen Land- und Forstwirtschaft aufgeführt sind.

2. Der kantonale Klimaplan**2.1. Im Allgemeinen**

Der Staatsrat hat den kantonalen Klimaplan (KKP) am 8. Juni 2021 verabschiedet. Dieses Instrument, das den Rahmen für die Klimastrategie des Staatsrats bildet, umfasst 115 Massnahmen, die zwischen 2021 und 2026 umgesetzt werden sollen. 2021 wurden für die Einführung der als «dringlich» bezeichneten Massnahmen 1 790 000 Franken zur Verfügung gestellt. Darüber hinaus genehmigte der Grosse Rat für den Zeitraum 2022–2026 einen Verpflichtungskredit von 21 Millionen Franken für die Umsetzung des KKP. Insgesamt stehen damit rund 22,8 Millionen Franken zur Verfügung, zusätzlich zu den bereits umgesetzten Massnahmen, zum Beispiel in den Bereichen Energiepolitik, Mobilität oder Gebäude. In der Freiburger Klimapolitik stehen derzeit zwei Ziele im Zentrum:

- > Sicherstellen der Anpassungsfähigkeit des Kantons an den Klimawandel (Pfeiler «**Anpassung**»);
- > Abhängigkeit von fossilen Brennstoffen verringern sowie Treibhausgasemissionen bis 2030 um 50% und bis 2050 auf Netto-Null reduzieren (Pfeiler «**Verminderung**»).



Der KKP umfasst zwei Pfeilern (Anpassung und Verminderung), 8 strategische Achsen und 115 Massnahmen.

2.2. In den Bereichen Land- und Forstwirtschaft

In diesem Bericht sind die wichtigsten Massnahmen zu den im Postulat 2019-GC-45 erwähnten Bereichen zusammengefasst. Für weitere Details wird auf den kantonalen Klimaplan verwiesen. Die **Landwirtschaft**, welche im Kanton Freiburg bedeutend ist, war Gegenstand von zahlreichen Analysen. Sie spielt eine Rolle bei mehreren Massnahmen des Pfeilers «Anpassung», insbesondere bei den Achsen W «Wasser» und S «Raum und Gesellschaft» (Bewässerung, Wasserfassungen, resistente Arten, Erosionsbekämpfung, Agroforstwirtschaft usw.).

Die Landwirtschaft und die Ernährung bilden im Übrigen eine der vier Achsen des Pfeilers «Verminderung». Das Ziel dieser Achse A «Landwirtschaft und Ernährung» besteht darin, die Klimawirkung der Landwirtschaft und des Lebensmittelkonsums zu reduzieren und gleichzeitig diesen sehr wichtigen Wirtschaftssektor zu fördern. Die spezifischen Ziele der Achse Landwirtschaft und Ernährung, die etwa 20% der gesamten Emissionen des Kantons abdeckt, sind:

- > Reduzieren der THG-Emissionen der Produktionskette der Lebensmittel und ihres Transports;
- > Verringern der THG-Emissionen des Agrarsektors;
- > Erhöhen der Kohlenstoffspeicherkapazität der Böden.

Die **Forstwirtschaft** hat direkt Projekte in den Achsen B «Biodiversität», S «Raum und Gesellschaft», C «Konsum und Wirtschaft» und als Lieferant von Bauholz und Brennholz indirekt auch in der Achse E «Energie und Gebäude».

26 als «dringlich» bezeichnete Massnahmen wurden im Rahmen des KKP im Jahr **2021** als erste in Angriff genommen. Im Bereich der **Landwirtschaft** waren dies folgende Massnahmen:

S.5.10 Durchführung von Begleitmassnahmen hin zu einer klimaresilienten Landwirtschaft. Unterstützung von Begleitmassnahmen für eine gegenüber dem Klimawandel widerstandsfähige Landwirtschaft anhand von guten Beispielen und Innovationen in der Klimaanpassung (Smart Farming, Agroforstwirtschaft, bodenkonservierende Landwirtschaft, Auswahl angepasster Arten usw.). Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch Grangeneuve umgesetzt wird, umfasst 200 000 Franken. 2021 wurde eine Studie zum Thema Wasserbedarf für Bewässerungen im Kanton Freiburg durch das Büro Hydrolina erstellt. Die Massnahme wird 2022 fortgesetzt.

A.2.2 Abwärmenutzung für Heubelüftungsanlagen. Finanzielle Unterstützung für Landwirtinnen und Landwirte, die Abwärme unter dem Dach oder unter Photovoltaikanlagen für die Heubelüftungsanlagen nutzen. Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch Grangeneuve umgesetzt wird, umfasst 220 000 Franken. 2021 konnten 14 Landwirtinnen und Landwirte, die Abwärme unter dem Dach oder

unter Photovoltaikanlagen für die Heubelüftungsanlagen nutzen, finanziell unterstützt werden. Die Massnahme wurde 2022 fortgesetzt.

A.2.4 Förderung von kurzen Lieferketten und Unterstützung des lokalen Konsums. Förderung (Sensibilisierungskampagne, Subventionen, Integration des staatlichen Gaststättengewerbes) von kurzen Lieferketten und des lokalen Konsums (insbesondere Direktkauf auf Bauernhöfen, Einkaufsplattform für lokale Produkte, Förderung lokaler Akteure in der Produktverarbeitung), einschliesslich der Frage der Lebensmittelverschwendung. Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch das Generalsekretariat der ILFD umgesetzt wird, umfasst 260 000 Franken. 2021 wurde ein Projekt im Rahmen eines umfassenden Coachings unterstützt. Das Projekt «De la terre à l'assiette» von FARA ist praktisch bei Null gestartet. Inzwischen ist die technische und wirtschaftliche Machbarkeit abgeklärt. Zwei weitere Projekte konnten aufgrund von Covid-19 nicht weiterverfolgt werden. Die Massnahme wird 2022 fortgesetzt.

A.5.1 Unterstützung und Valorisierung von Biogasanlagen im Kanton Freiburg. Unterstützung und Valorisierung von Biogasanlagen, um die Nutzung von Hofdüngern und organischen Abfällen zu optimieren. Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch Ökostrom Schweiz umgesetzt wird, umfasst 160 000 Franken. 2021 wurden bestehende Biogasanlagen optimiert, eine Studie des Hofdüngerpotenzials im Kanton Freiburg realisiert sowie Abklärungen betreffend Biogastankstellen gemacht. Die Massnahme wird 2022 fortgesetzt.

Die Quantifizierung (Monitoring) der Wirkung der Massnahmen des Pfeilers «Verminderung» ist noch nicht erfolgt, weil sich die Methodik noch in der Entwicklung befindet. Die Wirkungsabschätzung auf die einzelnen Sektoren wird derzeit im Rahmen der Umsetzung der Massnahme T.1.1 «Emissionsreduktionsziele für jeden Sektor» durchgeführt. Für die Massnahmen, bei denen dies möglich ist, wird eine Abschätzung der durch ihre Umsetzung bewirkten Reduktion der Treibhausgasemissionen vorgenommen werden. Für die Massnahmen, bei denen dies nicht möglich ist, werden die Auswirkungen mithilfe zusätzlicher Indikatoren bewertet werden. Angesichts der ersten Erfahrungen bei der Quantifizierung der Wirkung von Massnahmen des KKP, die in erster Linie Unterstützungsmassnahmen für sektorale Politiken sind, ist es unrealistisch, durch sie eine bedeutende Reduktion der Treibhausgasemissionen zu erwarten. 2022 trat der KKP mit der Lancierung neuer Massnahmen in seine konkrete Umsetzungsphase ein. So wurden **2022** die 2021 begonnenen Massnahmen der Achse Landwirtschaft und Lebensmittel fortgesetzt und es wurden neue Massnahmen gestartet:

W.2.1 Unterstützung der Massnahmen, die die Sicherheit der Trinkwasserversorgung auf den Alpen gewährleisten. Unterstützung konstruktiver Massnahmen, die das Risiko des Wassermangels auf den Alpen verringern sollen, wobei darauf zu achten ist, dass keine neuen Quellen angezapft werden, die sich noch in ihrem natürlichen Zustand befinden und wichtig für die Biodiversität sind. Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch Grangeneuve umgesetzt wird, umfasst 400 000 Franken. Die Massnahme wurde 2022 mit 20 000 Franken gestartet.

W.4.1 Einführung einer angemessenen Struktur, damit Bewässerungsprojekte einfacher gestaltet und der Gewässerschutz mit der Landwirtschaft in Einklang gebracht werden kann. Eine geeignete juristische und institutionelle Struktur wird geschaffen, damit bereits bestehende Bewässerungsprojekte unterstützt und die Schaffung neuer Bewässerungsprojekte gefördert werden können. Dadurch können insbesondere die notwendigen finanziellen Mittel mobilisiert werden, die zur Planung, Koordination und Durchführung dieser Projekte gleichzeitig mit anderen Massnahmen zur Anpassung in der Landwirtschaft (Anpassung der Produktionssysteme, Anpassung der Praxis, an die lokalen Bedingungen angepasste Kulturen) notwendig sind. Es wird ausserdem eine Struktur eingesetzt, die es erlaubt, den Gewässerschutz und die Landwirtschaft besser miteinander in Einklang zu bringen. Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch Grangeneuve umgesetzt wird, umfasst 150 000 Franken. Die Massnahme wurde 2022 mit 20 000 Franken gestartet.

S.5.11 Anregen der Agroforstwirtschaft, um die Anpassungsfähigkeit der Landwirtschaft an den Klimawandel zu verbessern. Die Landwirtinnen und Landwirte werden mit dem Ziel, die Widerstandsfähigkeit der Landwirtschaft gegenüber dem Klimawandel zu verbessern, dazu angeregt, sich in den Kurs zur Agroforstwirtschaft einzuschreiben. Unterstützung der Teilnahme des Kantons Freiburg am Programm Agroforstwirtschaft (Projekt Ressourcen). Finanzielle Unterstützung zur Anpflanzung von Bäumen. Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch Grangeneuve umgesetzt wird, umfasst 160 000 Franken. Die Massnahme wurde 2022 mit 10 000 Franken gestartet.

A.2.1 Förderung der Reduktion der Treibhausgasemissionen aus der Landwirtschaft. Information der Landwirtinnen und Landwirte über Programme und Massnahmen, die zur Reduktion der Emissionen eines landwirtschaftlichen Betriebs getroffen werden können, insbesondere die bestehende Energieberatung oder die vom SBV vorgeschlagenen Massnahmen, die auf die Emissionen aus der Viehzucht abzielen. Unterstützung der Landwirtinnen und Landwirte des Kantons Freiburg bei der Durchführung einer Analyse der Treibhausgasbilanz ihres Betriebs (Energieverbrauch für Infrastruktur und Maschinen, Emissionen aus der Viehzucht, Kohlenstoffspeicherung in den Böden usw.). Diese

Analyse wird mit dem am besten geeigneten Instrument durchgeführt (offizielles, vom Bund zur Verfügung gestelltes Instrument oder von der Mehrheit der Kantone verwendetes Instrument). Die Umsetzung von Massnahmen zur Verringerung der Emissionen wird ebenfalls unterstützt. Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch Grangeneuve umgesetzt wird, umfasst 350 000 Franken. Die Massnahme wurde 2022 mit 50 000 Franken gestartet.

A.6.1 Durchführung eines Pilotprojekts über Düngerausbringungsmethoden, welche die Auswirkungen auf das Klima verringern. Durchführung eines Pilotprojekts zur Erprobung der Methode der sensorgestützten Ausbringung von Dünger auf Getreidefeldern. Ziel des Projekts ist es, die N₂O-Emissionen zu reduzieren, die durch die Ausbringung von Düngern verursacht werden. Das Projekt basiert auch auf den Grundlagen für die Düngung im Acker- und Futterbau von Agroscope in der Schweiz (GRUD). Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch Grangeneuve umgesetzt wird, umfasst 150 000 Franken. Die Massnahme wurde 2022 mit 6000 Franken gestartet.

In den Bereichen Forstwirtschaft und Natur wurden zwischen 2021 und 2022 zwei Massnahmen in Angriff genommen:

B.6.1 Durchführung von Pilotprojekten zur Vernetzung von ökologischen Flächen. Zur Vermeidung negativer Auswirkungen des Klimawandels auf die Ökosysteme werden Massnahmen umgesetzt, deren Ziel in der Verstärkung bestehender Vernetzungsgebiete liegt. Ganz allgemein wird die Verstärkung der ökologischen Infrastruktur von Wald- und städtischen Gebieten, Weiden, Wiesen, Hecken sowie die Vernetzung von Sümpfen, kleineren Wasserflächen und Wasserläufen angestrebt. Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch das Amt für Wald und Natur (WNA) umgesetzt wird, umfasst 80 000 Franken. 2021 konnte eine Liste von geeigneten Bäumen im überbauten Gebiet erarbeitet und es konnten 69 Bäume in überbautem Gebiet gepflanzt werden. Die Massnahme wurde 2022 fortgesetzt.

B.5.2 Schaffung und Renaturierung von Feuchtgebieten. Zur Schaffung und Renaturierung sehr sensibler Feuchtgebiete werden Projekte durchgeführt, die vor allem auf staatseigenen Parzellen stattfinden und in den Rahmen einer aktiven Bodenpolitik eingeschrieben sind. Der Staat handelt auf seinen Parzellen proaktiv und regt die Gemeinden an, genauso zu handeln. Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch das WNA umgesetzt wird, umfasst 160 000 Franken. Die Massnahme wurde 2022 mit 50 000 Franken gestartet.

Zwischen 2021 und 2022 hat das WNA einen **Aktionsplan zur Anpassung des Freiburger Waldes an den Klimawandel** ausgearbeitet. Der auf einer naturnahen Waldwirtschaft basierende Aktionsplan übernimmt die drei strategischen

Achsen des Bundes, d. h. die Erhöhung der Störungsresistenz der Bestände, ihres Resilienzpotenzials und ihrer Anpassungsfähigkeit. Neben den im Klimaplan vorgesehenen unten stehenden Massnahmen konnte das Budget 2022 des WNA angepasst werden, um die Unterstützung des Bundes zu erhalten.

Folgende Massnahmen des Klimaplanes in Zusammenhang mit der Anpassung der Wälder an den Klimawandel wurden 2022 gestartet:

S.1.7 Anpassung der Empfehlungen für die Forstwirtschaft und Information von Waldeigentümerinnen und -eigentümern. Basierend auf dem Aktionsplan zur Anpassung des Freiburger Waldes an den Klimawandel werden die Empfehlungen für die Forstwirtschaft an die klimatischen Herausforderungen angepasst. Für die Waldeigentümerinnen und -eigentümer werden Informations- und Sensibilisierungsaktivitäten über die notwendigen Massnahmen zur Verstärkung der Widerstandskraft der Wälder (Verjüngung, Erhöhung der Diversität von Baumarten und -strukturen) durchgeführt. Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch das WNA umgesetzt wird, umfasst 80 000 Franken. Die Massnahme wurde 2022 mit 40 000 Franken gestartet.

S.5.9 Unterstützung forstlicher Massnahmen zur Anpassung von Waldgebieten an den Klimawandel. Zur Gewährleistung des Fortbestands des Freiburger Waldes werden forstliche Massnahmen zu dessen Anpassung an den Klimawandel unterstützt. Standortuntaugliche Waldbestände werden in angepasste Bestände überführt. Das Gesamtbudget dieser Massnahme, welche durch das WNA umgesetzt wird, umfasst 150 000 Franken. Die Massnahme wurde 2022 mit 10 000 Franken gestartet.

Weitere Massnahmen

Es sei auch darauf hingewiesen, dass die vom aktuellen Klimawandel stark betroffene Landwirtschaft zusätzlich zu den im Rahmen des kantonalen Klimaplanes vorgesehenen Massnahmen bereits zahlreiche weitere Massnahmen ergriffen hat. Verschiedene dieser Massnahmen waren in der Antwort des Staatsrats auf das Postulat 2019-GC-45 bereits erwähnt:

- > Ausbildung, Sensibilisierung und Weiterbildung der Landwirtinnen und Landwirte in Grangeneuve. Es werden Themen behandelt wie die Fixierung organischer Stoffe im Boden (CO₂-Senke), die Anpassung der Fruchtfolge sowie eine minimale Bodenbearbeitung als mögliche Massnahme gegen den Bodenverlust, das ökologische Fahren von Traktoren zur Dieseleinsparung oder der Einsatz von Schleppschläuchen zur Reduzierung der Ammoniakemissionen.
- > In verschiedenen Bereichen wird technische Beratung angeboten, von der Betriebsführung (z. B. bei einem emissionsreduzierenden Futtermittel/Biphasenfutter-

mittel) über die effiziente Umnutzung oder den Bau von Gebäuden bis hin zu Massnahmen zur Reduzierung der Ammoniakemissionen.

- > Es werden Empfehlungen gemacht für die Produktion von erneuerbarer Energie (Holzschnitzelheizungen für Gebäude oder Gewächshäuser, Photovoltaik- und Biogasanlagen oder Wärmepumpen) und für die Verwendung von lokalem Holz bei Bauprojekten.
- > Es werden Strukturbeihilfen für die Landwirtschaft gewährt, insbesondere für Bodenverbesserungen zur Erleichterung und Optimierung der Nutzung von Anbauflächen, beispielsweise durch Verkürzung der Fahrten mit Fahrzeugen.

Der aktuelle Stand der Arbeiten kann der offiziellen Website des Kantons, <https://www.fr.ch/de/energie-landwirtschaft-und-umwelt/klima/klima>, entnommen werden.

Der Staatsrat lädt den Grossen Rat ein, von diesem Bericht Kenntnis zu nehmen.

Message 2022-DAEC-108

13 septembre 2022

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet
«Protection contre les crues et revalorisation écologique de la Bibera» à Ulmiz**

Sur proposition de l'entreprise d'endiguement de la Bibera «Mittlerer Abschnitt», nous sollicitons l'octroi d'une subvention cantonale et fédérale d'un montant total de 1 897 164 francs pour le projet «Protection contre les crues et revalorisation écologique de la Bibera» à Ulmiz.

Le plan du message est le suivant:

1. Situation initiale et justification du projet	1
2. Description du projet	1
3. Devis	2
4. Demande de subvention	2
5. Conséquences d'un refus	2
6. Autres incidences	2
7. Conclusion	2

1. Situation initiale et justification du projet

Des inondations se produisent régulièrement à Ulmiz, le long de la Bibera. Celles-ci provoquent des dommages considérables aux bâtiments et aux cultures agricoles. La carte des dangers liés aux crues montre que, dans l'ensemble, il existe un danger moyen le long de ce tronçon de cours d'eau. De ce fait, l'entreprise d'endiguement de la Bibera «Mittlerer Abschnitt» a donc élaboré un projet d'aménagement du cours d'eau visant à combler les déficits de protection existants par l'agrandissement du gabarit hydraulique du lit et la construction d'un nouveau pont à Ulmiz avec une portée supérieure.

Parallèlement, le projet d'aménagement du cours d'eau doit permettre d'améliorer la qualité écologique du lit ainsi que celle de l'ensemble de l'espace réservé aux eaux en y installant différents éléments structurels. La connectivité aquatique longitudinale doit être rétablie par le démontage d'un barrage existant.

2. Description du projet

Le projet d'aménagement du cours d'eau doit permettre de protéger les bâtiments existants contre une crue cinquantennale et d'éviter que ces bâtiments soient soumis à de fortes

intensités d'inondation en cas de crue tricentennale. Cet objectif de protection a été fixé dans le «Concept de protection contre les crues Ulmiz-Gempnach», d'ores et déjà approuvé en 2015 par les services de l'administration concernés. Pour atteindre cet objectif, les mesures suivantes ont été définies:

- > construction d'une digue plate en bordure de l'espace réservé aux eaux, sur la rive gauche en amont du pont;
- > exhaussement du mur de rive le long de la route communale, sur la rive droite en amont du pont;
- > construction d'un nouveau pont d'une portée de 9,5 m (actuellement 5 m);
- > augmentation du gabarit hydraulique du cours d'eau (abaissement du fond du lit et agrandissement de la section d'écoulement en aval du pont jusqu'au barrage situé près de la propriété Roth (article n° 180 du registre foncier d'Ulmiz);
- > démolition du barrage situé près de la propriété Roth dans le but d'augmenter la pente du lit.

Le projet prévoit trois types de protection des berges. Dans les zones à forte charge hydraulique et/ou dans des espaces très exigus, il est prévu de construire un aménagement rigide des berges (enrochement ou mur de rive). Dans les zones

à charge hydraulique moyenne, les berges sont protégées au moyen d'épis submergés. Dans les zones à faible charge hydraulique, les berges sont protégées par des mesures de stabilisation végétale (plantation).

Par les mesures suivantes, la qualité écologique du cours d'eau et de ses rives sera améliorée:

- > démolition du barrage (obstacle à la migration des poissons) près de la propriété Roth pour rétablir la connectivité aquatique longitudinale;
- > mise en place d'éléments structurels dans le fond du lit (épis submergés, pierres déflecteurs le long du mur de rive existant, souches) pour diversifier les espaces vitaux;
- > aménagement de l'espace réservé aux eaux dans le but de créer des espaces vitaux terrestres diversifiés (prairies maigres, nouvelles haies/bosquets champêtres, biotopes humides, petites structures telles que des tas de branches et de pierres, ...).

3. Devis

Le coût total du projet a été devisé à 2 586 222 francs. Selon le devis actuel des coûts de construction et de planification, des honoraires, de l'acquisition de terrain, des indemnités et des imprévus, 2 371 454 francs au total sont reconnus comme frais subventionnables en vue de l'aménagement du cours d'eau et de sa revitalisation.

Pour le nouveau pont, une clé de répartition financière a été négociée entre l'aménagement du cours d'eau (à la charge du projet d'aménagement du cours d'eau) et le projet routier (à la charge de la commune d'Ulmiz). La participation de la commune d'Ulmiz au pont s'élève à 34%, ce qui correspond à un montant de 214 768 francs. Cette participation n'est pas subventionnée à travers le projet d'aménagement du cours d'eau.

4. Demande de subvention

L'entreprise d'endiguement de la Bibera «Mittlerer Abschnitt» requiert une subvention fédérale et cantonale au projet d'aménagement des eaux à Ulmiz. Le coût des mesures subventionnables est devisé à 2 371 454 francs.

Le projet remplit les conditions de la convention-programme avec l'Office fédéral de l'environnement dans le domaine des «ouvrages de protection et les données de base sur les dangers». Une subvention fédérale à hauteur de 35% des coûts subventionnables peut par conséquent être accordée, ce qui correspond à un montant de 830 009 francs.

Le projet remplit, en outre, les conditions de la convention-programme avec l'Office fédéral de l'environnement dans le domaine «revitalisation des eaux» pour les critères «Objectif d'aménagement 3.1.b: Augmentation de l'espace réservé aux eaux» et «Objectif d'aménagement 2.b: Utilité moyenne pour

la nature et le paysage». Une subvention fédérale complémentaire à hauteur de 20% des coûts subventionnables peut par conséquent être accordée, ce qui correspond à un montant de 474 291 francs.

Vu les articles 47, 48 et 49 de la loi sur les eaux du 18 décembre 2009 (LCEaux) et les articles 60, 61 et 63 du règlement sur les eaux (RCEaux) du 21 juin 2011, la subvention octroyée par l'Etat à l'entreprise d'endiguement de la Bibera «Mittlerer Abschnitt» s'élève à 32% avec une majoration de 15% pour les travaux de revitalisation. Cela équivaudrait à un montant cantonal à hauteur totale de 47% des coûts subventionnables.

Le montant total des subventions fédérales et cantonale ne doit toutefois pas dépasser 80% des dépenses subventionnables pour ce projet (art. 47 al. 2 LCEaux). La subvention cantonale s'élève par conséquent à 25%, ce qui correspond à un montant de 592 864 francs.

5. Conséquences d'un refus

En cas de refus des subvention fédérales et cantonale à l'entreprise d'endiguement de la Bibera «Mittlerer Abschnitt», le présent projet d'aménagement des eaux ne sera vraisemblablement pas réalisé.

Si les mesures prévues ne sont pas mises en œuvre, il faudra continuer à s'attendre régulièrement à des crues et à des dommages conséquents aux bâtiments et aux cultures agricoles dans la partie basse d'Ulmiz. Le projet doit éviter pour près de 1,8 million de francs de dommage sur un horizon de 50 ans. Pour les bâtiments concernés, toute transformation ou nouvelle construction ne pourrait être réalisée qu'en l'assortissant d'importantes conditions.

Les mesures de revalorisation écologique du cours d'eau et de ses rives qui, dans le cadre du présent projet reçoivent le soutien de l'Office fédéral de l'environnement par le biais de subventions complémentaires, ne seraient vraisemblablement pas réalisées.

6. Autres incidences

Le présent projet n'a pas d'incidence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il n'a pas d'influence sur les effectifs de l'Etat et n'est pas concerné par les questions d'eurocompatibilité. Ce décret n'est pas soumis au référendum financier.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat recommande au Grand Conseil de soutenir le projet «Protection contre les crues et revalorisation écologique de la Bibera» à Ulmiz par une subvention fédérale d'un montant maximal

de 1 304 300 francs et une subvention cantonale d'un montant maximal de 592 864 francs.

Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à adopter le projet de décret.

Annexes:

- Annexe 1: «Situation und Längenprofil», 28 juillet 2021
Annexe 2: «Gestaltungs- und Bepflanzungsplan», 20 juillet 2021
(uniquement en langue allemande)

Botschaft 2022-DAEC-108

13. September 2022

—

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über einen Beitrag an das Projekt «Hochwasserschutz
und ökologische Aufwertung der Bibera» in Ulmiz**

Auf Antrag des «Wasserbauunternehmen der Bibera Mittlerer Abschnitt» ersuchen wir Sie um die Gewährung eines Kantons- und Bundesbeitrags von insgesamt 1 897 164 Franken an das Projekt «Hochwasserschutz und ökologische Aufwertung der Bibera» in Ulmiz.

Die Botschaft ist wie folgt gegliedert:

1. Ausgangslage und Begründung des Vorhabens	4
2. Projektbeschreibung	4
3. Kostenvoranschlag	5
4. Subventionsbegehren	5
5. Folgen einer Ablehnung	5
6. Weitere Folgen	5
7. Schlussfolgerung	5

**1. Ausgangslage und Begründung
des Vorhabens**

Entlang der Bibera in Ulmiz treten regelmässig Überschwemmungen auf, welche zu erheblichen Schäden an Gebäuden und landwirtschaftlichen Kulturen führen. Die Hochwassergefahrenkarte zeigt, dass entlang dieser Gewässerstrecke mehrheitlich eine mittlere Gefährdung besteht. Das «Wasserbauunternehmen der Bibera Mittlerer Abschnitt» hat deswegen ein Wasserbauprojekt erstellt, mit welchem die vorhandenen Schutzdefizite, durch den Ausbau des Gerinnes und den Neubau einer grösseren Brücke in Ulmiz, behoben werden sollen.

Gleichzeitig soll mit dem Wasserbauprojekt das Bachbett und der gesamte Gewässerraum durch den Einbau von verschiedenen Strukturelementen ökologisch aufgewertet werden. Die aquatische Längsvernetzung soll durch den Rückbau eines bestehenden Wehrs wiederhergestellt werden.

2. Projektbeschreibung

Mit dem Wasserbauprojekt sollen die bestehenden Gebäude gegen ein 50-jährliches Hochwasserereignis geschützt werden und bei 300-jährlichen Ereignissen sollen keine starken Überschwemmungsintensitäten mehr auftreten. Dieses Schutzziel wurden im «Massnahmenkonzept Hochwasserschutz

Ulmiz-Gempenach» festgelegt, welches bereits im Jahr 2015 von den betroffenen Amtsstellen genehmigt wurde. Um dieses Ziel zu erreichen sind folgende Massnahmen vorgesehen:

- > Bau eines flachen Damms am Rande des Gewässerraums, linksseitig oberhalb der Brücke;
- > Erhöhung der Ufermauer entlang der Gemeindestrasse, rechtsseitig oberhalb der Brücke;
- > Neubau der Brücke mit einer Spannweite von 9,5 m (aktuell 5 m);
- > Gerinneausbau (Absenkung der Bachsohle und Vergrösserung des Abflussprofils) unterhalb der Brücke bis zum Wehr bei der Liegenschaft Roth (Artikel Nr. 180 Grundbuch Ulmiz);
- > Abbruch des Wehrs bei der Liegenschaft Roth zur Vergrösserung des Sohlengefälles.

Das Projekt sieht drei verschiedene Uferschutztypen vor. In Bereichen mit hoher hydraulischer Belastung und/oder sehr engen Platzverhältnissen ist ein harter Uferverbau vorgesehen (Blocksatz oder Ufermauer). In Bereichen mit mittlerer hydraulischer Belastung werden die Ufer mittels Lenkbuhnen geschützt. In Bereichen mit geringer hydraulischer Belastung werden die Ufer durch ingenieurbioökologische Massnahmen (Bepflanzung) gesichert.

Folgende Massnahmen sollen das Gewässer und seine Ufer ökologisch aufwerten:

- > Abbruch des Wehrs (Fischwanderhindernis) bei der Liegenschaft Roth zur Wiederherstellung der aquatischen Längsvernetzung;
- > Einbau von Strukturelementen in der Gewässersohle (überströmte Lenkbuhnen, Störsteine entlang der bestehenden Ufermauer, Wurzelstöcke) zur Diversifizierung der aquatischen Lebensräume;
- > Gestaltung des Gewässerraums zur Schaffung diversifizierter terrestrischer Lebensräume (Magerwiesen, neue Hecken/Feldgehölze, Feuchtbiotope, Kleinstrukturen wie Ast- und Steinhäufen, ...).

3. Kostenvoranschlag

Die Gesamtkosten des Projekts sind auf 2 586 222 Franken voranschlagt. Davon sind für den Wasserbau und die Revitalisierung insgesamt 2 371 454 Franken als beitragsberechtigten Kosten anerkannt, gemäss dem aktuellen Kostenvoranschlag von Baukosten, Planungskosten, Honoraren, Landerwerb, Entschädigungen und Unvorhergesehenem.

Für die neue Brücke wurde ein Kostenteiler zwischen Wasserbau (zulasten des Wasserbauprojekts) und Strassenbau (zulasten der Gemeinde Ulmiz) ausgehandelt. Der Anteil der Gemeinde Ulmiz an der Brücke beträgt 34%, was einem Betrag von 214 768 Franken entspricht. Dieser Anteil wird nicht über das Wasserbauprojekt subventioniert.

4. Subventionsbegehren

Das «Wasserbauunternehmen der Bibera Mittlerer Abschnitt» beantragt einen Bundes- und Kantonsbeitrag an das Wasserbauprojekt in Ulmiz. Die beitragsberechtigten Kosten für die Massnahmen werden auf 2 371 454 Franken veranschlagt.

Das Projekt erfüllt die Bedingungen der Programmvereinbarung mit dem Bundesamt für Umwelt im Bereich «Schutzbauten und Gefahregrundlagen». Es kann somit ein Bundesbeitrag von 35% an die beitragsberechtigten Kosten gewährt werden, was einem Betrag von 830 009 Franken entspricht.

Das Projekt erfüllt zudem die Bedingungen der Programmvereinbarung mit dem Bundesamt für Umwelt im Bereich «Revitalisierung» für die Kriterien «PZ3.1.b: Erhöhter Gewässerraum» und «PZ3.2.b: Mittlerer Nutzen für Natur und Landschaft». Es kann somit ein zusätzlicher Bundesbeitrag von 20% an die beitragsberechtigten Kosten gewährt werden, was einem Betrag von 474 291 Franken entspricht.

Gestützt auf die Artikel 47, 48 und 49 des Gewässergesetzes vom 18. Dezember 2009 (GewG) und die Artikel 60, 61 und 63 des Gewässerreglements vom 21. Juni 2011 (GewR) beträgt die Subvention des Staats zugunsten des «Wasserbauunternehmens der Bibera Mittlerer Abschnitt» 32% mit einem

Zuschlag von 15% für Revitalisierungsarbeiten. Dies würde einen Kantonsbeitrag von insgesamt 47% der beitragsberechtigten Kosten ergeben.

Der Gesamtbetrag der Bundes- und Kantonsbeihilfen für dieses Vorhaben darf jedoch 80% der beitragsberechtigten Kosten nicht übersteigen (Art. 47 Abs. 2 GewG). Somit beträgt der Kantonsbeitrag 25%, was einem Betrag von 592 864 Franken entspricht.

5. Folgen einer Ablehnung

Werden dem «Wasserbauunternehmen der Bibera Mittlerer Abschnitt» die Bundes- und Kantonsbeiträge verweigert, so wird das Wasserbauprojekt voraussichtlich nicht realisiert.

Ohne die geplanten Massnahmen müsste im Unterdorf Ulmiz weiterhin mit regelmässigen Überschwemmungen und erheblichen Schäden an Gebäuden und landwirtschaftlichen Kulturen gerechnet werden. Durch das Projekt sollen auf 50 Jahre gerechnet rund 1.8 Millionen Franken an Schäden verhindert werden. Für die betroffenen Gebäude wären zukünftige Um- oder Neubauprojekte im besten Fall nur mit grossen Auflagen realisierbar.

Die Massnahmen zur ökologischen Aufwertung des Gewässers und seiner Ufer, welche im Rahmen dieses Projekts vom Bundesamt für Umwelt mit zusätzlichen Subventionen unterstützt werden, würden dann voraussichtlich auch nicht ausgeführt.

6. Weitere Folgen

Das unterbreitete Dekret hat keinen Einfluss auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden. Es hat keinen Einfluss auf den Personalbestand des Staats und ist nicht von Fragen der Eurokompatibilität betroffen. Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum.

7. Schlussfolgerung

Aus den dargelegten Gründen empfiehlt der Staatsrat dem Grossen Rat, das Projekt «Hochwasserschutz und ökologische Aufwertung der Bibera» in Ulmiz mit einem Bundesbeitrag von maximal 1 304 300 Franken und einem kantonalen Beitrag von maximal 592 864 Franken zu unterstützen.

Der Staatsrat ersucht den Grossen Rat, den Dekretsentwurf anzunehmen.

Anhänge:

—

Anhang 1: «Situation und Längenprofil», 28. Juli 2021

Anhang 2: «Gestaltungs- und Bepflanzungsplan», 20. Juli 2021

Décret relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet «Protection contre les crues et revalorisation écologique de la Bibera» à Ulmiz

du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): –
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux) et son règlement d'exécution du 21 juin 2011 (RCEaux);

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu le message 2022-DAEC-108 du Conseil d'Etat du 13 septembre 2022;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

I.

Art. 1

¹ La demande de subvention cantonale et fédérale pour le projet «Protection contre les crues et revalorisation écologique de la Bibera» à Ulmiz, présentée par l'entreprise d'endiguement de la Bibera «Mittlerer Abschnitt», est approuvée.

Dekret über einen Beitrag an das Projekt «Hochwasserschutz und ökologische Aufwertung der Bibera» in Ulmiz

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: –
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Gewässergesetz vom 18. Dezember 2009 (GewG) und das dazugehörige Ausführungsreglement vom 21. Juni 2011 (GewR);

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);

nach Einsicht in die Botschaft 2022-DAEC-108 des Staatsrats vom 13. September 2022;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Das Gesuch vom «Wasserbauunternehmen der Bibera Mittlerer Abschnitt» um einen Kantons- und Bundesbeitrag an das Projekt «Hochwasserschutz und ökologische Aufwertung der Bibera» in Ulmiz wird genehmigt.

Art. 2

¹ Une contribution cantonale de 25% des coûts totaux du montant subventionnable de 2 371 454 francs est accordée à l'entreprise d'endiguement de la Bibera «Mittlerer Abschnitt», ce qui correspond à un montant de 592 864 francs.

² Une contribution fédérale de 35% des coûts totaux du montant subventionnable de 2 371 454 francs est accordée à l'entreprise d'endiguement de la Bibera «Mittlerer Abschnitt» par le biais de la convention-programme sur les ouvrages de protection et les données de base sur les dangers, ce qui correspond à un montant de 830 009 francs.

³ Une contribution fédérale de 20% des coûts totaux du montant subventionnable de 2 371 454 francs est accordée à l'entreprise d'endiguement de la Bibera «Mittlerer Abschnitt» par le biais de la convention-programme dans le domaine de la revitalisation des eaux, ce qui correspond à un montant de 474 291 francs.

⁴ Ces dépenses sont imputées au centre de coûts 3845 OPEN 5620.200 – «Subventions cantonales pour des communes liées à des conventions-programmes» et sont accordées en fonction de l'avancement des travaux et des moyens disponibles.

Art. 3

¹ En acceptant la subvention, l'entreprise WBU d'endiguement de la Bibera «Mittlerer Abschnitt» s'engage à maintenir les ouvrages en bon état.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

Art. 2

¹ Dem «Wasserbauunternehmen der Bibera Mittlerer Abschnitt» wird ein kantonaler Beitrag von 25% der subventionsberechtigten Gesamtkosten von 2 371 454 Franken gewährt, was einem Betrag von 592 864 Franken entspricht.

² Dem «Wasserbauunternehmen der Bibera Mittlerer Abschnitt» wird über die Programmvereinbarung im Bereich «Schutzbauten und Gefahregrundlagen» ein Bundesbeitrag von 35% der subventionsberechtigten Gesamtkosten von 2 371 454 Franken gewährt, was einem Betrag von 830 009 Franken entspricht.

³ Dem «Wasserbauunternehmen der Bibera Mittlerer Abschnitt» wird über die Programmvereinbarung im Bereich «Revitalisierung» ein Bundesbeitrag von 20% der subventionsberechtigten Gesamtkosten von 2 371 454 Franken gewährt, was einem Betrag von 474 291 Franken entspricht.

⁴ Diese Ausgaben werden unter der Kostenstelle 3845 OPEN 5620.200 – «Kantonsbeiträge an die Gemeinden mit Bezug auf die Programmvereinbarungen» verbucht und entsprechend dem Fortschreiten der Arbeiten und den zur Verfügung stehenden Mitteln getätigt.

Art. 3

¹ Das «Wasserbauunternehmen der Bibera Mittlerer Abschnitt» verpflichtet sich mit der Annahme des Beitrags, die Bauwerke in gutem Zustand zu erhalten.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Le présent décret n'est pas soumis au referendum.
Il entre en vigueur dès sa promulgation.

IV.

Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.
Es tritt mit der Promulgierung in Kraft.

Annexe

GRAND CONSEIL

2022-DAEC-108

Projet de décret :
Protection contre les crues et revitalisation de la Bibera à Ulmiz - octroi d'une subvention cantonale et fédérale

Propositions de la Commission des routes et cours d'eau 2022-2026
CRoutes-22-26

Présidence : Jean-Daniel Wicht

Membres : Eliane Aebischer, David Bonny, Jean-Daniel Chardonnens, Marc Fahrni, François Genoud (Braillard), Benoît Glasson, Fritz Glauser, Regula Hayoz Helfer, Markus Julmy, Bruno Marmier

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 8 voix contre 0 et 0 abstention (3 membres sont excusés), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 13 octobre 2022

Anhang

GROSSER RAT

2022-DAEC-108

Dekretsentwurf:
**Hochwasserschutz und Revitalisierung der Bibera in Ulmiz -
Gewährung der Kantons- und Bundessubventionen**

Antrag der Kommission für Strasse und Wasserbau 2022-2026
StraK-22-26

Präsidium : Jean-Daniel Wicht

Mitglieder : Eliane Aebischer, David Bonny, Jean-Daniel Chardonnens, Marc Fahrni, François Genoud (Braillard), Benoît Glasson, Fritz Glauser, Regula Hayoz Helfer, Markus Julmy, Bruno Marmier

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 8 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen (3 Mitglieder sind entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 13. Oktober 2022

GRAND CONSEIL

2022-DAEC-108

Projet de décret :
Protection contre les crues et revitalisation de la Bibera à Ulmiz - octroi d'une subvention cantonale et fédérale

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Boschung

Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 11 voix contre 0 et 0 abstention (2 membres sont excusés), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Le 7 octobre 2022

GROSSER RAT

2022-DAEC-108

Dekretsentwurf:
Hochwasserschutz und Revitalisierung der Bibera in Ulmiz - Gewährung der Kantons- und Bundessubventionen

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Boschung

Mitglieder : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 11 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen (2 Mitglieder sind entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Den 7. Oktober 2022

Décret 3

2020-DIAF-19

du

relatif aux naturalisations

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 14 décembre 2017 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF);
Sur la proposition du Conseil d'Etat du 28 juin 2022,

Décète:

Art. 1

Les personnes mentionnées dans l'Annexe 1 au présent décret acquièrent le droit de cité suisse et fribourgeois.

Art. 2

Les personnes mentionnées dans l'Annexe 2 au présent décret n'acquièrent pas le droit de cité suisse et fribourgeois.

Art. 3

Les personnes mentionnées dans l'Annexe 3 au présent décret acquièrent le droit de cité fribourgeois.

Art. 4

¹ Le présent décret n'est pas soumis au referendum.

² Il entre en vigueur dès sa promulgation.

³ Il est publié dans la Feuille officielle.

Art. 5

Le Conseil d'Etat est chargé de délivrer les actes de naturalisation.

Dekret 3

2020-DIAF-19

vom

über die Einbürgerungen

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Gesetz vom 14. Dezember 2017 über das freiburgische Bürgerrecht (BRG);
auf Antrag des Staatsrats vom 28. Juni 2022,

beschliesst:

Art. 1

Die Personen gemäss Anhang 1 dieses Dekrets erwerben das Schweizer und das Freiburger Bürgerrecht.

Art. 2

Die Personen gemäss Anhang 2 dieses Dekrets erwerben das Schweizer und das Freiburger Bürgerrecht nicht.

Art. 3

Die Personen gemäss Anhang 3 dieses Dekrets erwerben das Freiburger Bürgerrecht.

Art. 4

¹ Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

² Es tritt mit der Promulgierung in Kraft.

³ Es wird im Amtsblatt veröffentlicht.

Art. 5

Der Staatsrat wird mit der Aushändigung der Einbürgerungsdokumente beauftragt.

Annexe**GRAND CONSEIL****2022-DIAF-19**

Projet de décret:
Naturalisations 2022 - Décret 3

Propositions de la Commission des naturalisations

Présidence : Roland Mesot

Vice-présidence : Bernadette Mäder-Brühlhart

Membres : Christine Jakob, Esther Schwaller-Merkle, Nicolas Bürgisser, Anne Meyer Loetscher, Rose-Marie Rodriguez.

Entrée en matière

La Commission propose tacitement au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Propositions acceptées (projet bis)

La Commission propose au Grand Conseil de modifier les annexes 1, 2 et 3 de ce projet de décret, *sous réserve du retrait des dossiers des candidats préavisés négativement.*

Vote final

Par 7 voix sans opposition ni abstention, la Commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 7 octobre 2022

Anhang**GROSSER RAT****2022-DIAF-19**

Dekretsentswurf:
Einbürgerungen 2022 - Dekret 3

Antrag der Einbürgerungskommission

Präsidium : Roland Mesot

Vize-Präsidium : Bernadette Mäder-Brühlhart

Mitglieder: Christine Jakob, Esther Schwaller-Merkle, Nicolas Bürgisser, Anne Meyer Loetscher, Rose-Marie Rodriguez.

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentswurf einzutreten.

Angenommene Anträge (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat den Anhang 1, den Anhang 2 und den Anhang 3 dieses Dekretsentswurfs zu ändern; *der Rückzug der Dossiers Bewerberinnen und Bewerbern mit ablehnender Stellungnahme bleibt vorbehalten.*

Schlussabstimmung

Mit 7 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat einstimmig, diesen Dekretsentswurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 7. Oktober 2022

**Message n° 2022-DFIN-1 du Conseil d'Etat
au Grand Conseil relatif au projet de budget
de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023**

—

**Botschaft Nr. 2022-DFIN-1 des Staatsrats an
den Grossen Rat zum Entwurf des Voranschlags
des Staates Freiburg für das Jahr 2023**



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

**Message n° 2022-DFIN-1 du Conseil d'Etat
au Grand Conseil relatif au projet de budget
de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023**

—

**Botschaft Nr. 2022-DFIN-1 des Staatsrats an
den Grossen Rat zum Entwurf des Voranschlags
des Staates Freiburg für das Jahr 2023**

Table des matières

Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil

Introduction	3
1. Les résultats généraux	5
1.1. Un excédent de revenus de 102 885 francs au compte de résultats.....	7
1.2. Un volume d'investissements de 283,8 millions de francs	8
1.3. Une insuffisance de financement de 109,3 millions de francs	10
1.4. L'impact du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire sur le budget 2023	11
2. Les revenus du compte de résultats.....	12
2.1. Evolution convergente des revenus propres et des ressources extérieures.....	12
2.2. Des rentrées fiscales 2023 en très légère progression	16
2.3. Croissance des ressources extérieures, principalement celles provenant de la péréquation financière fédérale et des contributions fédérales	21
2.4. Baisse des revenus des biens et autres recettes d'exploitation	23
2.5. Recours plus important aux provisions.....	24
3. Les charges du compte de résultats.....	26
3.1. Une hausse de 3,9 % des charges totales, identique à celle des revenus	26
3.2. Les charges de personnel et le nombre de postes de travail.....	31
3.2.1. Croissance des charges de personnel.....	31
3.2.2. Evolution de l'effectif	33
3.3. Evolution contrastée des charges courantes.....	36
3.4. Croissance des subventions accordées	39
3.5. Un volume d'amortissements en hausse.....	44
3.6. Des charges financières toujours au plancher ..	45
3.7. Les attributions aux financements spéciaux.....	45
4. Le compte des investissements.....	47
4.1. Un programme d'investissements ambitieux.....	47
4.2. Le financement des investissements.....	50
5. Les flux financiers entre l'Etat et les communes	52
6. Les besoins financiers de l'Etat pour l'année 2023.....	54

Inhaltsverzeichnis

Botschaft des Staatsrates zuhanden des Grossen Rates

Einleitung	3
1. Die Gesamtergebnisse	5
1.1. Ertragsüberschuss von 102 885 Franken in der Erfolgsrechnung.....	7
1.2. Investitionsvolumen von 283,8 Millionen Franken	8
1.3. Finanzierungsfehlbetrag von 109,3 Millionen Franken	10
1.4. Auswirkung des kantonalen Wiederankurbelungsplans zur Bewältigung der Coronakrise auf den Voranschlag 2023	11
2. Ertrag der Erfolgsrechnung	12
2.1. Gleichläufige Trends bei den Eigenmitteln und der Fremdfinanzierung.....	12
2.2. Steuereinnahmen 2023 minim steigend	16
2.3. Zunahme der Fremdmittel, hauptsächlich der Einnahmen aus dem eidgenössischen Finanzausgleich und der Beiträge des Bundes	21
2.4. Rückläufige Vermögenserträge und andere Betriebseinnahmen	23
2.5. Vermehrter Rückgriff auf Rückstellungen	24
3. Aufwand der Erfolgsrechnung.....	26
3.1. Zunahme des Gesamtaufwands um 3,9 %, gleich wie beim Ertrag.....	26
3.2. Personalaufwand und Stellenzahl	31
3.2.1. Zunahme des Personalaufwands.....	31
3.2.2. Entwicklung des Stellenbestands.....	33
3.3. Uneinheitliche Entwicklung des Betriebsaufwands	36
3.4. Zunahme der eigenen Beiträge	39
3.5. Zunehmendes Abschreibungsvolumen	44
3.6. Finanzaufwand weiter an der unteren Grenze	45
3.7. Einlagen in Spezialfinanzierungen.....	45
4. Investitionsrechnung	47
4.1. Ehrgeiziges Investitionsprogramm.....	47
4.2. Finanzierung der Investitionen.....	50
5. Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden	52
6. Finanzbedarf des Staates für das Jahr 2023	54

Message

- 7. Budget par groupe de prestations55
- 8. Conclusion.....57

Projet de décret

Botschaft

- 7. Budget nach Leistungsgruppen55
- 8. Fazit57

Dekretsentwurf

Message

MESSAGE 2022-DFIN-1 du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023

Fribourg, le 10 octobre 2022

En application des articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 et des dispositions de la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994, modifiée le 6 octobre 2010, nous vous soumettons le projet de budget de l'Etat pour l'année 2023.

Le message qui suit comprend une présentation des principaux résultats de ce projet de budget, ainsi qu'une analyse de ses composantes et caractéristiques essentielles.

Introduction

L'élaboration du projet de budget 2023 s'est faite de manière concomitante avec la construction du plan financier de la législature 2022-2026. Le contexte de ces travaux a été fortement marqué par des incertitudes importantes, qui se sont par ailleurs intensifiées au fil des mois, tant sur le front de la pandémie de COVID-19 et de ses impacts que de celui du conflit armé en Ukraine. S'ajoute à ces éléments la problématique aigüe de l'approvisionnement énergétique, qui inquiète et occupe actuellement les autorités politiques de notre pays et singulièrement le Conseil d'Etat. Dans le même temps, les perspectives conjoncturelles sont marquées par une forte recrudescence d'inconnues quant à l'avenir à court et moyen terme, alors que la sortie de la crise COVID semblait véritablement se faire jour. La résurgence soudaine et rapide de l'inflation apporte en outre une pression additionnelle sur l'économie.

Les premières données du plan financier et du budget 2023 au printemps 2022 contenaient des demandes très élevées de la part des Directions, services et établissements. Le plan financier sera présenté prochainement par le Conseil d'Etat. Si les résultats des années 2024 à 2026 du plan financier ne sont pas soumis à la règle de l'équilibre, les travaux et décisions d'arbitrage pour le budget 2023 ont été intenses afin de présenter au final un projet à l'équilibre, comme l'exige la Constitution cantonale.

Le projet de budget 2023 est en mesure d'absorber les effets de la crise sanitaire et les conséquences connues à ce stade de la guerre en Ukraine, tout en renforçant les dépenses de l'Etat dans les domaines priorités par le programme gouvernemental présenté en juin dernier. Le Conseil d'Etat soumet ainsi un projet de budget équilibré qui incorpore les besoins nécessaires à la population fribourgeoise ainsi que des mesures visant le

Botschaft

BOTSCHAFT 2022-DFIN-1 des Staatsrats an den Grossen Rat zum Entwurf des Voranschlags des Staates Freiburg für das Jahr 2023

Freiburg, den 10. Oktober 2022

In Anwendung der Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 und der Bestimmungen des am 6. Oktober 2010 geänderten Finanzhaushaltsgesetzes vom 25. November 1994 unterbreiten wir Ihnen den Entwurf des Voranschlags des Staates Freiburg für das Jahr 2023.

Diese Botschaft enthält die Gesamtergebnisse des Voranschlagsentwurfs sowie eine Analyse seiner wichtigsten Bestandteile und Merkmale.

Einleitung

Die Aufstellung des Voranschlags 2023 erfolgte gleichzeitig mit der Erstellung des Finanzplans für die Legislaturperiode 2022-2026. Das Umfeld dieser Arbeiten war stark von grossen Unsicherheiten geprägt, die sich im Laufe der Monate im Übrigen sowohl bezüglich der COVID-19-Pandemie und ihrer Auswirkungen als auch bezüglich des bewaffneten Konflikts in der Ukraine intensiviert haben. Als weiterer Unsicherheitsfaktor kommt die akute Energieversorgungsproblematik hinzu, die die politischen Behörden unseres Landes und insbesondere den Staatsrat derzeit beunruhigt und beschäftigt. Gleichzeitig nehmen die Unsicherheiten bezüglich der kurz- und mittelfristigen Konjunkturaussichten massiv zu, während sich hingegen ein echter Ausweg aus der COVID-Krise abzuzeichnen schien. Der plötzliche und schnelle Inflationsanstieg setzt die Wirtschaft zusätzlich unter Druck.

Die ersten Zahlen des Finanzplans und des Voranschlags 2023 im Frühjahr 2022 enthielten Budgeteingaben der Direktionen, Ämter und Anstalten in sehr hohen Beträgen. Der Finanzplan wird demnächst vom Staatsrat vorgelegt. Während für die Finanzplanergebnisse der Jahre 2024-2026 das Haushaltsgleichgewicht nicht Vorschrift ist, brauchte es viel Arbeit und Kompromisse für den Voranschlag 2023, um am Ende wie von der Kantonsverfassung vorgeschrieben einen ausgeglichenen Voranschlagsentwurf vorlegen zu können.

Mit dem Voranschlagsentwurf 2023 lassen sich die Auswirkungen der Coronakrise und die bis dato bekannten Auswirkungen des Krieges in der Ukraine auffangen und gleichzeitig die Mittel des Staates für die vom im Juni 2022 vorgestellten Regierungsprogramm priorisierten Ausgaben aufstocken. Der Staatsrat legt somit einen ausgeglichenen Voranschlagsentwurf vor, der den Bedürfnissen der Freiburger Bevölkerung Rechnung

Message

développement du canton. En particulier, les éléments suivants sont intégrés dans le budget 2023 :

- > la création de 151 nouveaux postes, dont les deux tiers en faveur du secteur de l'enseignement et un renforcement significatif du service en charge des bâtiments ainsi que des forces de l'ordre ;
- > le début de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la mobilité, qui implique des transferts de charges significatifs sur l'Etat ;
- > la poursuite des efforts dans le domaine de la digitalisation de l'Etat ;
- > un programme d'investissements particulièrement conséquent, destiné à développer les infrastructures et soutenir l'économie cantonale.

Dans une mesure atténuée par rapport à l'exercice précédent, le projet de budget 2023 contient encore des dépenses en lien avec les effets de la crise COVID-19, notamment en ce qui concerne le secteur hospitalier et les EMS. Les effets du conflit en Ukraine impliquent quant à eux des dépenses additionnelles dans le domaine de l'enseignement (scolarisation) et dans celui de l'asile.

L'équilibre du budget 2023 a pu être atteint grâce à une évolution contenue des dépenses dans les autres domaines tout en s'appuyant sur une évolution favorable des revenus issues principalement des ressources externes, en particulier de la péréquation financière fédérale. Le recours aux fonds et provisions constitués ces dernières années contribue de manière importante au respect de la règle de l'équilibre budgétaire.

Le présent message expose les résultats généraux du projet de budget et donne une description détaillée des revenus et des charges estimés. Il présente ensuite le compte des investissements, l'évolution des flux financiers entre l'Etat et les communes ainsi que les besoins financiers de l'Etat pour l'exercice budgétaire 2023. Un chapitre est réservé au budget des unités administratives gérées par prestations (GpP).

Botschaft

trägt und Massnahmen zur Entwicklung des Kantons umfasst. So sind im Voranschlag 2023 vorgesehen:

- > 151 neu geschaffene Stellen, zu drei Vierteln im Unterrichtswesen und mit signifikanter Verstärkung des Hochbauamtes sowie der Polizeikräfte;
- > Beginn der Umsetzung des neuen Mobilitätsgesetzes mit erheblichen Kostenverschiebungen an den Staat;
- > fortgesetzte Bemühungen im Bereich Digitalisierung des Staates;
- > Ein besonders umfangreiches Investitionsprogramm zum Ausbau der Infrastrukturen und zur Unterstützung der kantonalen Wirtschaft.

Der Voranschlagsentwurf 2023 enthält zwar noch Ausgaben im Zusammenhang mit den Auswirkungen der COVID-19-Krise, insbesondere für das Spitalwesen und die Pflegeheime, allerdings weniger als im Vorjahr. Die Auswirkungen des Konflikts in der Ukraine führen hingegen zu zusätzlichen Ausgaben im Bildungsbereich (Schulunterricht) und im Asylbereich.

Das Haushaltsgleichgewicht 2023 konnte dank einer guten Ausgabenkontrolle in den übrigen Bereichen und einer positiven Entwicklung insbesondere der Fremdmittel, hauptsächlich aus dem eidgenössischen Finanzausgleich erreicht werden. Der Rückgriff auf in den letzten Jahren gebildete Fonds und Rückstellungen trug ebenfalls massgeblich dazu bei, dass der Haushalt wie vorgeschrieben ins Lot gebracht werden konnte.

In dieser Botschaft werden die Gesamtergebnisse des Haushaltsentwurfs aufgezeigt, mit einer detaillierten Beschreibung des geschätzten Aufwands und Ertrags. Dann wird auf die Investitionsrechnung, die Entwicklung der Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden sowie auf den Finanzbedarf des Staates für das Jahr 2023 eingegangen, und ein weiteres Kapitel ist für das Budget der Verwaltungseinheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF) reserviert.

Message

Botschaft

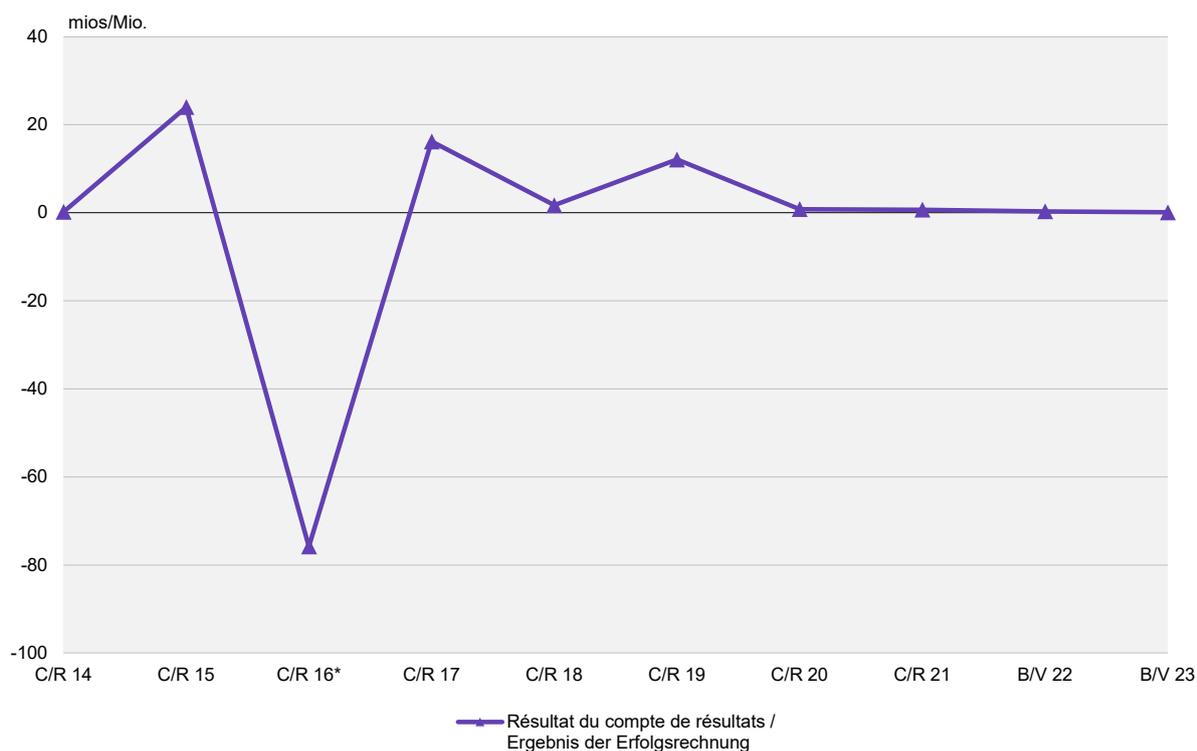
1. Les résultats généraux

Le projet de budget 2023 a été arrêté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 13 septembre 2022. Il présente les résultats globaux suivants, en millions de francs :

1. Die Gesamtergebnisse

Der Staatsrat hat den Entwurf des Voranschlags 2023 in seiner Sitzung vom 13. September 2022 verabschiedet. Der Voranschlagsentwurf weist die folgenden Gesamtergebnisse aus (in Millionen Franken):

	Charges / Dépenses Aufwand / Ausgaben	Revenus / Recettes Ertrag / Einnahmen	Excédents (+) / Déficits (-) Überschuss (+) / Fehlbetrag (-)
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Compte de résultats Erfolgsrechnung	4051,5	4051,6	+ 0,1
Compte des investissements Investitionsrechnung	283,8	51,2	- 232,6

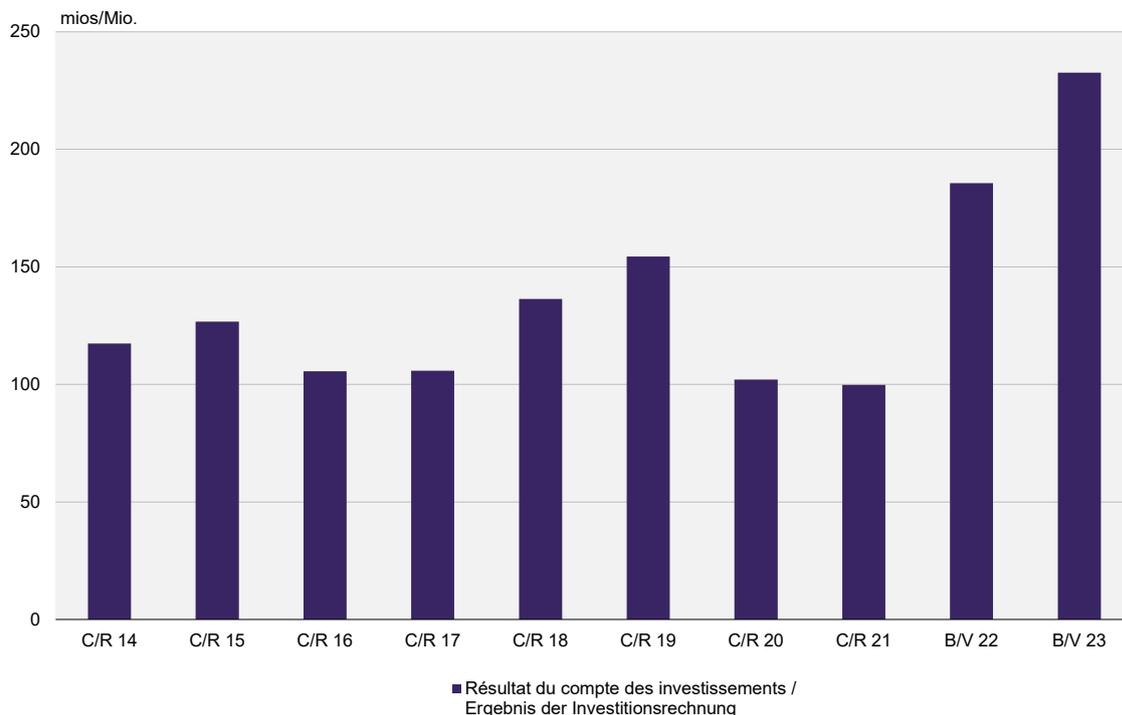


* L'excédent de charges 2016 tient compte d'une charge extraordinaire de 100 millions de francs pour la création d'un fonds de politique foncière active. Défalcation faite de cette opération extraordinaire, le compte de résultats présenterait un excédent de revenus de 24,2 millions de francs.

* Beim Aufwandüberschuss 2016 ist ein ausserordentlicher Aufwand von 100 Millionen Franken für die Schaffung eines Fonds für die aktive Bodenpolitik berücksichtigt, ohne den die Erfolgsrechnung einen Ertragsüberschuss von 24,2 Millionen Franken ausweisen würde.

Message

Botschaft



Le compte de résultats se solde par un excédent de revenus de 0,1 million de francs au projet de budget 2023, en amélioration de 256 millions de francs par rapport au projet initial qui intégrait l'ensemble des demandes des services et établissements.

Les ajustements ont porté sur des diminutions de charges à raison de 70 % et sur des augmentations de revenus pour 30 %.

Les ajustements des dépenses ont affecté à la baisse :

- > les charges de personnel, pour 8,2 millions de francs ;
- > les charges courantes de fonctionnement, pour 74,1 millions de francs ;
- > les charges de subventionnement, pour 86,6 millions de francs ;
- > les charges financières et comptables ainsi que les amortissements et les attributions aux fonds pour 10,2 millions de francs.

Quant aux adaptations des prévisions de recettes, elles ont concerné, à la hausse :

- > les revenus fiscaux, pour 30,9 millions de francs ;
- > les revenus de transferts pour 3,1 millions de francs ;
- > les revenus comptables ainsi que les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux pour 88,2 millions de francs.

Les revenus courants d'exploitation diminuent, quant à eux, de 45,3 millions de francs suite à la suppression de

Die Erfolgsrechnung schliesst im Voranschlagsentwurf 2023 mit einem Ertragsüberschuss von 0,1 Millionen Franken und damit um 256 Millionen Franken besser ab als nach der ursprünglichen Vorlage mit allen Eingaben der Dienststellen und Anstalten.

Erreicht wurde diese Verbesserung zu 70 % über Aufwandsenkungen und zu 30 % über Mehreinnahmen.

Die Aufwandsenkungen führen zu:

- > minus 8,2 Millionen Franken beim Personalaufwand,
- > minus 74,1 Millionen Franken beim laufenden Betriebsaufwand,
- > minus 86,6 Millionen Franken beim Subventionsaufwand;
- > minus 10,2 Millionen Franken beim Finanz- und Buchaufwand sowie bei den Abschreibungen und Fondseinlagen.

Die voraussichtlichen Mehreinnahmen führen zu:

- > plus 30,9 Millionen Franken beim Fiskalertrag,
- > plus 3,1 Millionen Franken beim Transferertrag,
- > plus 88,2 Millionen Franken beim Finanz- und Buchertrag sowie den Fondsentnahmen und Spezialfinanzierungen.

Der laufende Betriebsertrag seinerseits verringert sich um 45,3 Millionen Franken, da angesichts der

Message

l'inscription d'une part au bénéfice de la BNS, au vu des résultats de l'institution au 1^{er} semestre. Un prélèvement de 50 millions de francs sur la provision y relative a cependant été effectué pour compenser la non-budgétisation de la recette en question.

1.1. Un excédent de revenus de 102 885 francs au compte de résultats

Avec des charges de 4 051 538 165 francs et des revenus de 4 051 641 050 francs, le compte de résultats du projet de budget 2023 présente un excédent de revenus de 102 885 francs (budget 2022 : 261 100 francs).

Ce résultat budgétaire est conforme à l'exigence légale de l'équilibre. La limite légale de la quote-part des subventions par rapport au produit de la fiscalité cantonale est également respectée, comme le met en évidence le tableau ci-après :

Botschaft

Halbjahreszahlen der SNB von der Einstellung eines SNB-Gewinnanteils abgesehen wurde. Die Nicht-Budgetierung dieser Einnahme wurde jedoch über eine Entnahme von 50 Millionen Franken aus der entsprechenden Rückstellung kompensiert.

1.1. Ertragsüberschuss von 102 885 Franken in der Erfolgsrechnung

Mit einem Aufwand von 4 051 538 165 Franken und einem Ertrag von 4 051 641 050 Franken weist die Erfolgsrechnung im Voranschlagsentwurf 2023 einen Ertragsüberschuss von 102 885 Franken aus (Voranschlag 2022: 261 100 Franken).

Mit diesem Voranschlagsresultat wird der gesetzlichen Vorgabe bezüglich Haushaltsgleichgewicht entsprochen. Die gesetzliche Grenze in Bezug auf die Subventionsquote im Verhältnis zum kantonalen Steueraufkommen wird ebenfalls eingehalten, wie die folgende Tabelle zeigt:

Projet de budget Voranschlagsentwurf

Années Jahr	Bénéfice (+) / Déficit (-) du compte de résultats Gewinn (+) / Defizit (-) der Erfolgsrechnung	Quote-part des subventions cantonales par rapport au produit de la fiscalité cantonale (plafond : 41 %) * Kantonale Subventionsquote: Subventionen im Verhältnis zum kantonalen Steueraufkommen (Obergrenze: 41 %) *
2014**	+ 0,5	39,3
2015	+ 0,2	38,5
2016	+ 0,5	38,2
2017	+ 0,5	36,2
2018	+ 0,2	36,3
2019	+ 0,2	36,0
2020	+ 0,4	36,9
2021	+ 0,3	40,3
2022	+ 0,3	40,4
2023	+ 0,1	40,7

* Cette limite a été revue en 2008 et portée à 41 %, de manière à prendre en considération la refonte des flux financiers Confédération-canton-communes découlant de la mise en œuvre de la RPT.
Diese Grenze wurde für 2008 revidiert und auf 41 % angehoben, um der Neuausrichtung der Finanzströme Bund-Kanton-Gemeinden mit der NFA-Umsetzung Rechnung zu tragen.

** Quote-part des subventions : chiffre corrigé.
Korrigierte Subventionsquote.

Il y a lieu de rappeler qu'à la suite de l'introduction, dans la Constitution cantonale, du principe de l'équilibre budgétaire, la notion de cote d'alerte est passée au second plan. La question du respect de cette limite (abaissée au passage à 2 %) ne devient d'actualité qu'en cas de situation conjoncturelle difficile ou en raison de besoins financiers exceptionnels (art. 83 de la Constitution

Mit der Verankerung des Grundsatzes des ausgeglichenen Haushalts in der Kantonsverfassung ist der Begriff der «gesetzlichen Defizitgrenze» in den Hintergrund getreten. Die Frage der Einhaltung der auf 2 % gesenkten Defizitgrenze wird erst in einer schwierigen konjunkturellen Lage oder bei ausserordentlichen Finanzbedürfnissen aktuell (Art. 83 der Kantonsverfassung; Art. 40b / 40c des

Message

cantonale ; art. 40b / 40c de la loi sur les finances de l'Etat modifiée le 9 septembre 2005). L'analyse que le Conseil d'Etat a faite quant à la situation actuelle conclut qu'aucune des deux conditions ne sont remplies. C'est dès lors le principe de l'équilibre budgétaire qui a prévalu pour l'établissement du projet de budget 2023.

Le bénéfice de 0,1 million de francs du compte de résultats découle d'une croissance identique de 3,9 % des charges et des revenus :

Botschaft

am 9. September 2005 geänderten Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates). Der Staatsrat ist nach Analyse der aktuellen Situation zum Schluss gekommen, dass keine dieser beiden Voraussetzungen erfüllt ist. Ausschlaggebend für die Aufstellung des Voranschlags 2023 war daher der Grundsatz des ausgeglichenen Haushalts.

Der Ertragsüberschuss von 0,1 Millionen Franken in der Erfolgsrechnung ist auf eine Aufwand- und Ertragszunahme um je 3,9 % zurückzuführen:

Compte de résultats
Evolution des charges et des revenus
Erfolgsrechnung
Aufwand- und Ertragsentwicklung

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022	Variations Veränderungen 2022-2023	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus Ertrag	4051,6	3900,2	+ 151,4	+ 3,9
Charges Aufwand	4051,5	3899,9	+ 151,6	+ 3,9
Bénéfice Ertragsüberschuss	+ 0,1	+ 0,3	- 0,2	- 66,7

1.2. Un volume d'investissements de 283,8 millions de francs

Le montant total des investissements bruts s'établit à 283,8 millions de francs. Il est très nettement supérieur au volume retenu lors des deux précédents budgets ainsi qu'à celui des derniers comptes (133,4 millions de francs). Déduction faite des participations (51,2 millions de francs), les investissements nets, à charge du canton, se chiffrent donc à 232,6 millions de francs.

1.2. Investitionsvolumen von 283,8 Millionen Franken

Der Gesamtbetrag der Bruttoinvestitionen liegt mit 283,8 Millionen Franken deutlich über den vorherigen zwei Voranschlägen und fällt auch höher aus als in der letzten Staatsrechnung (133,4 Millionen Franken). Wenn man von den Fremdbeteiligungen absieht (51,2 Millionen Franken), belaufen sich die zu Lasten des Kantons gehenden Nettoinvestitionen also auf 232,6 Millionen Franken.

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022	Variation Veränderung 2022-2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements bruts Bruttoinvestitionen	283,8	238,4	+ 45,4
Investissements nets Nettoinvestitionen	232,6	185,6	+ 47,0

Message

Le volume des investissements bruts est en très nette hausse par rapport au budget précédent qui intégrait des mesures du plan de relance pour un volume d'investissements de quelque 11 millions de francs. Défalcation faite de cet élément, l'évolution des investissements bruts 2023 n'en est que plus importante. Ce volume traduit encore une fois la volonté de développer un programme d'investissements très ambitieux comprenant des achats d'immeubles ainsi que plusieurs projets d'envergure. A ce titre, on peut citer en particulier les travaux prévus pour l'ALP Liebefeld à Posieux, les bâtiments de l'Université, l'assainissement et l'agrandissement du Collège Ste-Croix, l'agrandissement de la Bibliothèque cantonale, l'agrandissement ABEL à l'Etablissement de détention fribourgeois ainsi que les travaux sur le site du Campus Lac-Noir.

Au projet de budget 2023, le degré d'autofinancement de 53 % se situe en dessous du niveau considéré comme un objectif de saine gestion financière (80 %). La relative faiblesse de ce degré d'autofinancement, nettement inférieur à celui du budget précédent, est à mettre en lien d'une part, avec un volume d'investissements nets beaucoup plus important qu'au budget précédent et d'autre part, avec une marge d'autofinancement légèrement moins élevée qu'au budget 2022.

Botschaft

Das Bruttoinvestitionsvolumen nimmt gegenüber dem Voranschlag 2022, der investitionsmäßige Massnahmen des Wiederankurbelungsplans im Betrag von rund 11 Millionen Franken enthielt, markant zu. Sieht man von diesem Betrag ab, nimmt das Bruttoinvestitionsvolumen 2023 noch stärker zu. Dieses Investitionsvolumen ist einmal mehr Ausdruck des Willens, ein äusserst ehrgeiziges Investitionsprogramm mit Liegenschaftskäufen und mehreren Grossprojekten aufzuziehen. Dazu gehören insbesondere die für die ALP Liebefeld in Posieux und an den Universitätsgebäuden geplanten Arbeiten, die Sanierung und der Ausbau des Kollegiums Hl. Kreuz, der Ausbau der Kantons- und Universitätsbibliothek, der ABEL-Ausbau in der Freiburger Strafanstalt sowie die Arbeiten im Campus Schwarzsee.

Im Voranschlagsentwurf 2023 liegt der Selbstfinanzierungsgrad mit 53 % unter dem anerkannten Richtwert für eine gesunde Haushaltsführung (80 %). Dieser verhältnismässig geringe Selbstfinanzierungsgrad, der deutlich unter demjenigen des Voranschlags 2022 liegt, muss zum einen in Zusammenhang mit einem markant höheren Nettoinvestitionsvolumen als im Voranschlag 2022 und zum andern mit einer leicht geringeren Selbstfinanzierung als im Voranschlag 2022 gesehen werden.

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022	Comptes Rechnung 2021
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements nets Nettoinvestitionen	232,6	185,6	99,8
Marge d'autofinancement : excédent du compte de résultats / amortissements du patrimoine administratif, des prêts et participations, des subventions d'investissements / attributions et prélèvements (y compris extraordinaires) sur les fonds Selbstfinanzierung: Überschuss Erfolgsrechnung / Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Darlehen und Beteiligungen, den Investitionsbeiträgen / Fondseinlagen und -entnahmen (einschl. ausserordentliche)	123,3	126,7	208,0
Degré d'autofinancement (en %) Selbstfinanzierungsgrad (in %)	53,0	68,3	208,5

Message

1.3. Une insuffisance de financement de 109,3 millions de francs

Le degré d'autofinancement est sensiblement inférieur à celui de l'année précédente du fait d'une forte croissance des investissements nets (+ 47 millions de francs) renforcée par la légère baisse de l'autofinancement (- 3,4 millions de francs). Cela a pour conséquence qu'au budget 2023, le prélèvement sur la fortune pour financer les investissements s'élèvera à 109,3 millions de francs.

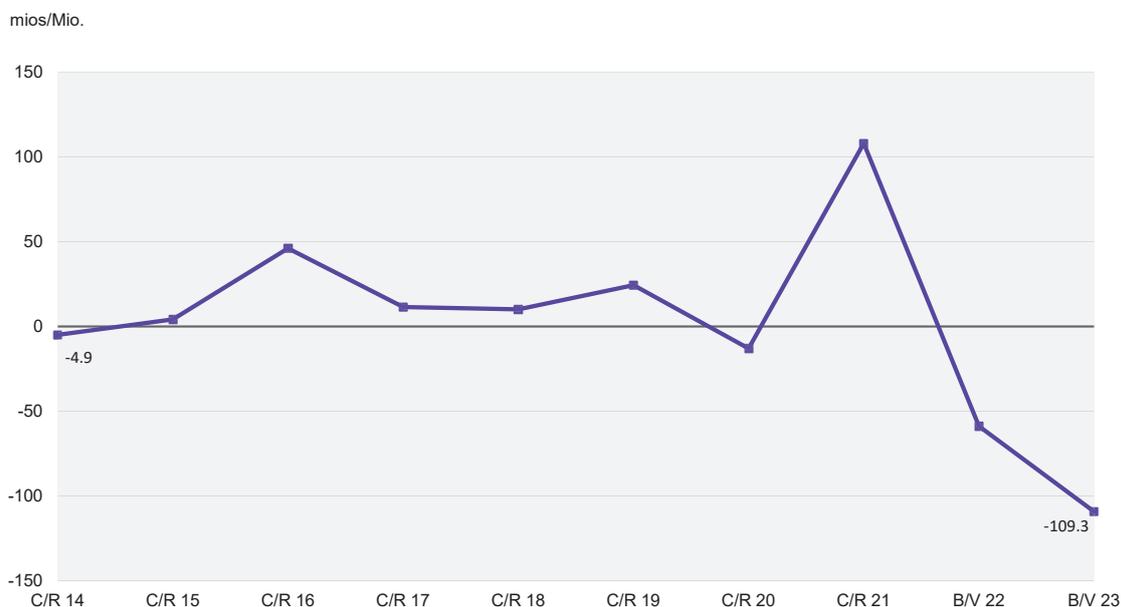
Botschaft

1.3. Finanzierungsfehlbetrag von 109,3 Millionen Franken

Der Selbstfinanzierungsgrad ist deutlich niedriger als im Vorjahr, was auf eine markante Zunahme der Nettoinvestitionen (+ 47 Millionen Franken) sowie die leicht niedrigere Selbstfinanzierung (- 3,4 Millionen Franken) zurückzuführen ist. Dies hat zur Folge, dass im Voranschlag 2023 eine Eigenkapitalentnahme von 109,3 Millionen zur Finanzierung der Investitionen erforderlich ist.

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022	Comptes Rechnung 2021
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements nets Nettoinvestitionen	- 232,6	- 185,6	- 99,8
Marge d'autofinancement Selbstfinanzierungsmarge	123,3	126,7	208,0
Insuffisance (-) / Excédent (+) de financement Finanzierungsfehlbetrag (-) / -überschuss (+)	- 109,3	- 58,9	+ 108,2

Evolution de l'excédent (+) ou de l'insuffisance (-) de financement
Entwicklung des Finanzierungsüberschusses oder -fehlbetrags



Message

1.4. L'impact du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire sur le budget 2023

Le programme du plan cantonal de relance prend fin en 2022 conformément au décret y relatif. Néanmoins, l'application de certaines mesures, notamment dans le secteur de l'enseignement, se retrouve décalée dans le temps en fonction de l'année scolaire qui est à cheval sur 2 années civiles. Ont ainsi été retenus dans le cadre du budget 2023 deux montants : l'un au niveau des bourses cantonales (0,4 million de francs) et l'autre au niveau de la formation professionnelle (1,6 million de francs).

Botschaft

1.4. Auswirkung des kantonalen Wiederankurbelungsplans zur Bewältigung der Coronakrise auf den Voranschlag 2023

Der kantonale Wiederankurbelungsplan läuft Ende 2022 gemäss entsprechendem Dekret aus. Die Umsetzung gewisser Massnahmen, namentlich im Unterrichtswesen, erfolgt jedoch zeitlich verschoben, da sich ein Schuljahr auf zwei Kalenderjahre erstreckt. So wurden im Voranschlag 2023 zwei Beträge eingestellt, einer für die kantonalen Stipendien (0,4 Millionen Franken) und der andere für die Berufsbildung (1,6 Millionen Franken).

Message

Botschaft

2. Les revenus du compte de résultats

2.1. Evolution convergente des revenus propres et des ressources extérieures

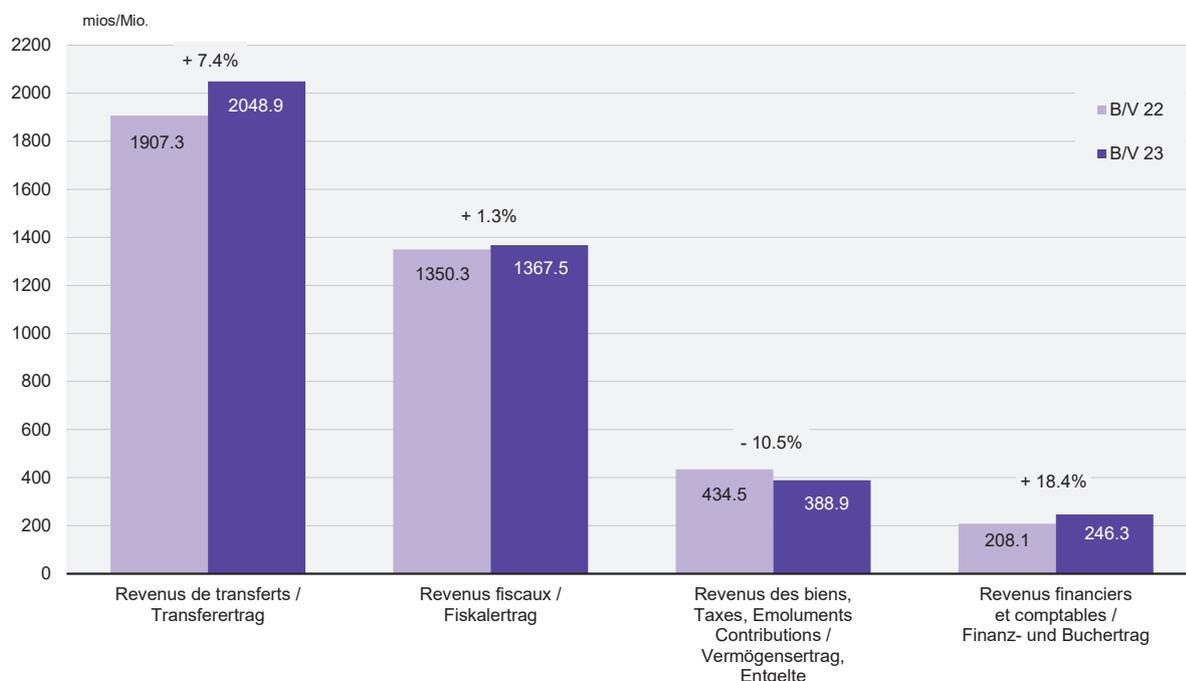
L'augmentation des revenus totaux est de 3,9 % entre 2022 et 2023, identique à celle des charges. Les principales ressources, impôts et transferts, connaissent une évolution convergente à la hausse, mais dans des grandeurs sensiblement différentes. On note également une croissance significative des revenus financiers et comptables.

2. Ertrag der Erfolgsrechnung

2.1. Gleichläufige Trends bei den Eigenmitteln und der Fremdfinanzierung

Zwischen 2022 und 2023 nimmt der Gesamtertrag um 3,9 % zu, gleich wie der Aufwand. Die beiden wichtigsten Ertragsgruppen Fiskal- und Transferertrag lassen einen gleichläufigen Aufwärtstrend erkennen, allerdings in deutlich unterschiedlichen Grössenordnungen. Ebenfalls eine deutliche Zunahme ist beim Finanz- und Buchertrag festzustellen.

Evolution des revenus du compte de résultats
Entwicklung des Ertrags der Erfolgsrechnung



L'évolution que connaît chaque grand groupe de revenus est variable et peut, parfois, être trompeuse, car chacune de ces catégories de ressources enregistre, en son sein, des variations qui ne sont pas toujours homogènes.

Die Entwicklung in den einzelnen Hauptertragsgruppen verläuft unterschiedlich und kann zudem manchmal trügerisch sein, da die Veränderungen auch innerhalb dieser Gruppen nicht immer einheitlich sind.

Message

Néanmoins, le tableau ci-après confirme et précise cette tendance à une évolution positive de la plupart des grandes catégories de revenus, à l'exception des revenus financiers et comptables :

Botschaft

Die folgende Tabelle veranschaulicht den positiven Trend bei den meisten grösseren Einkommenskategorien mit Ausnahme des Finanz- und Buchertrags:

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022		Evolution Entwicklung 2022-2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus fiscaux Fiskalertrag	1367,5	1350,3	+ 17,2	+ 1,3
Revenus des biens / Taxes, émoluments / Contributions Vermögensertrag / Entgelte	388,9	434,5	- 45,6	- 10,5
Revenus de transferts Transferertrag	2048,9	1907,3	+ 141,6	+ 7,4
dont : Part à l'IFD wovon: Anteil DBSt	133,5	114,5	+ 19,0	+ 16,6
dont : Péréquation financière fédérale wovon: Finanzausgleich des Bundes	591,3	539,9	+ 51,4	+ 9,5
dont : Dédommagements wovon: Entschädigungen	474,4	418,0	+ 56,4	+ 13,5
dont : Subventions acquises wovon: Beiträge für eigene Rechnung	539,8	523,5	+ 16,3	+ 3,1
dont : Subventions à redistribuer wovon: Durchlaufende Beiträge	221,8	223,2	- 1,4	- 0,6
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux Fondsentnahmen und Spezialfinanzierungen	200,1	162,1	+ 38,0	+ 23,4
Imputations internes Interne Verrechnungen	46,2	46,0	+ 0,2	+ 0,4
Total	4051,6	3900,2	+ 151,4	+ 3,9

Quant aux principales variations (de 3 millions de francs et plus) entre les budgets 2022 et 2023, elles proviennent notamment d'une évolution légèrement favorable de certaines recettes fiscales. Bien que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales progresse de 24 millions de francs, celui sur le revenu des personnes physiques diminue dans le même temps de 25 millions de francs notamment en raison de l'effet des diverses baisses fiscales acceptées au Grand Conseil sur les trois années de comptabilisation des impôts. L'impôt à la source, quant à lui, progresse de 11 millions de francs. On note également une croissance significative des impôts sur les mutations d'immeubles (+ 7,4 millions de francs) ainsi que ceux sur les véhicules à moteur (+ 4,2 millions de francs). Une baisse de 8,5 millions de francs sur les impôts sur les prestations en capital est cependant à relever suite à la prise en compte de la diminution du barème mise en consultation.

Au niveau de la péréquation financière fédérale, on constate une hausse importante de 51,4 millions de

Die grössten Veränderungen (3 Millionen Franken und mehr) zwischen den Voranschlägen 2022 und 2023 sind namentlich auf eine leicht positive Tendenz gewisser Steuererträge zurückzuführen. Während bei den Gewinnsteuern der juristischen Personen eine Zunahme um 24 Millionen Franken zu verzeichnen ist, ist bei der Einkommenssteuer der natürlichen Personen ein Rückgang um 25 Millionen festzustellen, dies insbesondere aufgrund der verschiedenen vom Grosse Rat verabschiedeten Steuersenkungen, die sich in den drei Jahren der Steuerverbuchung auswirken. Bei der Quellensteuer ist eine Zunahme um 11 Millionen Franken zu verzeichnen. Ebenfalls signifikant ist die Zunahme bei der Liegenschaftshandänderungssteuer (+ 7,4 Millionen Franken) und der Motorfahrzeugsteuer (+ 4,2 Millionen Franken). Bei den Steuern auf Kapitalabfindungen ist infolge der Berücksichtigung der in die Vernehmlassung geschickten Tarifsenkung ein Rückgang um 8,5 Millionen Franken zu verzeichnen.

Bei den eidgenössischen Finanzausgleichszahlungen ist ein deutlicher Zuwachs von 51,4 Millionen Franken zu

Message

francs. Concernant les autres revenus propres et parts à des recettes, la part à l'impôt fédéral direct augmente de 19 millions de francs. Il n'a par contre été prévu aucune répartition du bénéfice de la BNS au budget 2023, contrairement à l'année précédente (- 50 millions de francs). En effet, au vu des pertes annoncées au 1^{er} semestre 2022, le risque qu'aucun versement ne soit effectué est réel. Un prélèvement sur la provision ad hoc d'un montant de 50 millions de francs a été réalisé en contrepartie.

Au niveau des subventions et contributions, il convient de relever la hausse importante de la récupération de secours d'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés en lien avec les charges, elles aussi, en forte progression. On signalera également la croissance constatée de la part des communes aux traitements du personnel enseignant. Cette évolution est le corollaire d'une part, de l'augmentation du nombre de postes dans l'enseignement obligatoire et d'autre part, de la création de 24.45 EPT de travailleurs sociaux conformément à la décision du Grand Conseil.

Le budget 2023 sollicite davantage les fonds et provisions qu'au budget précédent. On note en particulier le prélèvement sur la provision BNS de 50 millions de francs déjà évoqué ci-dessus, en hausse de 25 millions de francs par rapport au budget précédent ainsi que des prélèvements plus importants sur le fonds de l'énergie. Il y a lieu de remarquer également le prélèvement sur le fonds de la politique foncière active, en lien avec les investissements prévus par l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Etant donné la fin en 2022 du programme de mesures du plan cantonal de relance, le recours au fonds y relatif n'a été nécessaire que pour le solde de montants à verser dans le secteur de l'enseignement en fonction des années scolaires. Comme aux budgets 2020, 2021 et 2022, concernant le prélèvement servant à couvrir la contribution temporaire de l'Etat aux communes et aux paroisses en lien avec la nouvelle réforme fiscale des entreprises, adoptée en votation populaire le 30 juin 2019, il a été adapté à la baisse en fonction du montant qu'il est prévu de verser en 2023.

Les variations significatives concernent :

Botschaft

verbuchen. Was die anderen Eigenmittel und Einnahmenanteile betrifft, nimmt der Anteil an der direkten Bundessteuer um 19 Millionen Franken zu. Hingegen ist gegenüber dem Vorjahr im Voranschlag 2023 keine SNB-Gewinnausschüttung vorgesehen (- 50 Millionen Franken). In Anbetracht der im ersten Halbjahr 2022 angekündigten Verluste besteht effektiv die Gefahr, dass keinerlei Zahlungen geleistet werden. Im Gegenzug wurde eine Entnahme im Betrag von 50 Millionen Franken aus der entsprechenden Rückstellung getätigt.

Bei den Subventionen und Beiträgen ist der starke Anstieg der Rückerstattung von Sozialhilfeleistungen für Asylsuchende und Flüchtlinge zu erwähnen, der in Zusammenhang mit den ebenfalls stark zunehmenden entsprechenden Kosten steht. Auch der Anteil der Gemeinden an den Gehältern des Lehrpersonals ist gestiegen. Diese Zunahme ist einerseits auf die Erhöhung der Stellenzahl im obligatorischen Unterricht und andererseits auf die Schaffung von 24,45 VZÄ für Sozialarbeiter/innen gemäss Grossratsbeschluss zurückzuführen.

Der Voranschlag 2023 beansprucht die Fonds und Rückstellungen stärker als im Vorjahr. Besonders zu erwähnen sind hier die oben erwähnte Entnahme aus der SNB-Rückstellung, die mit 50 Millionen Franken doppelt so hoch ausgefallen ist wie im Vorjahresbudget, sowie die Entnahme eines höheren Betrags aus dem Energiefonds. Dazu kommt noch die Entnahme aus dem Fonds für die aktive Bodenpolitik in Zusammenhang mit den geplanten Investitionen der Kantonalen Anstalt für aktive Bodenpolitik (KAAB). Da der kantonale Wiederan-kurbelungsplan Ende 2022 ausläuft, musste der entsprechende Fonds nur für die Restbeträge, die im Unterrichtswesen entsprechend der Schuljahre ausbezahlt werden müssen, in Anspruch genommen werden. Wie in den Voranschlägen 2020, 2021 und 2022 ist die Entnahme zur Deckung des Übergangsbeitrags des Staates für die Gemeinden und Pfarreien/Kirchgemeinden in Zusammenhang mit der in der Volksabstimmung vom 30. Juni 2019 angenommenen neuen Unternehmenssteuerreform entsprechend dem Betrag, der 2023 ausbezahlt werden soll, nach unten angepasst worden.

Die signifikantesten Veränderungen betreffen:

mios / Mio.

**au chapitre des impôts
bei den Steuern**

Impôts sur le revenu des personnes physiques Einkommenssteuern der natürlichen Personen	- 25,0
Impôts sur les prestations en capital Steuern auf Kapitalabfindungen	- 8,5
Impôts sur les véhicules à moteur Motorfahrzeugsteuern	+ 4,2

Message

Botschaft

Impôts sur les mutations d'immeubles Handänderungssteuern	+ 7,4
Impôts à la source Quellensteuern	+ 11,0
Impôts sur le bénéfice des personnes morales Gewinnsteuern der juristischen Personen	+ 24,0
sur le plan des revenus propres et des parts de l'Etat à des recettes bei den Eigenmitteln und bei den Einnahmenanteilen des Staates	
Répartition supplémentaire du bénéfice de la BNS Zusätzliche SNB-Gewinnausschüttung	- 50,0
Part à l'impôt fédéral direct (personnes morales et personnes physiques) Anteil an der direkten Bundessteuer (juristische und natürliche Personen)	+ 19,0
Péréquation financière fédérale Finanzausgleich des Bundes	+ 51,4
dans le domaine des subventions et des contributions bei den Subventionen und Beiträgen	
Subventions fédérales pour les prestations complémentaires AVS/AI Bundesbeiträge für die AHV/IV-Ergänzungsleistungen	+ 5,4
Participations de tiers (HES-SO//FR) Beteiligungen Dritter (HES-SO//FR)	+ 5,6
Part des communes aux traitements du personnel enseignant (enseignement obligatoire) Anteil der Gemeinden an den Gehältern der Lehrkräfte (obligatorischer Unterricht)	+ 7,2
Récupérations de secours d'aide sociale pour des demandeurs d'asile et les réfugiés Rückerstattung von Sozialhilfeleistungen für Asylsuchende und Flüchtlinge	+ 45,0
en ce qui concerne les financements spéciaux bei den Spezialfinanzierungen	
Prélèvements sur le fonds de relance Entnahmen aus dem Wiederankurbelungsfonds	- 15,6
Prélèvements sur le fonds de l'énergie Entnahmen aus dem Energiefonds	+ 7,5
Prélèvements sur les fonds et financement spéciaux (en lien notamment avec la politique foncière active) Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen (namentlich in Zusammenhang mit der aktiven Bodenpolitik)	+ 16,4
Prélèvements sur provisions (en particulier BNS) Entnahmen aus Rückstellungen (insbesondere SNB)	+ 27,7

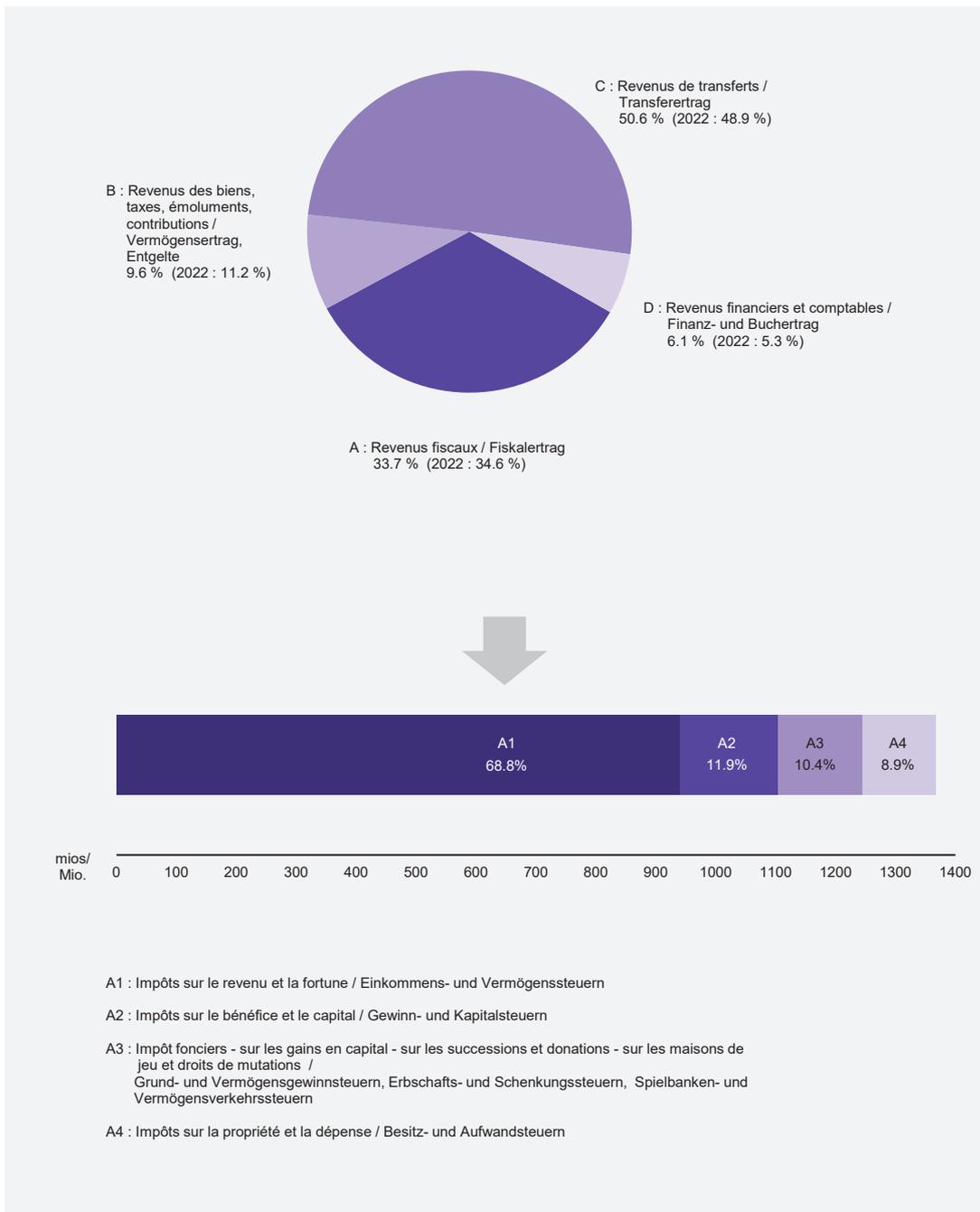
S'agissant de la ventilation des différentes sources de revenus, on enregistre un recul tant du poids relatif des impôts de 34,6 % à 33,7 % que de la part des revenus des biens, taxes, émoluments et contributions qui passe de 11,2 % à 9,6 %. Cela se reporte sur la part des revenus financiers et comptables qui augmente de 5,3 % à 6,1 %, notamment sous l'effet du prélèvement plus conséquent sur la provision BNS et sur celle des revenus de transferts avec la hausse, en particulier, des revenus liés à la péréquation financière fédérale.

Bei der Verteilung der verschiedenen Ertragsquellen gehen der Anteil des Fiskalertrags von 34,6 % auf 33,7 % und der Anteil der Vermögenserträge und Entgelte von 11,2 % auf 9,6 % zurück, was sich auf den Anteil des Finanz- und Buchertrags überträgt, der von 5,3 % auf 6,1 % steigt, namentlich unter dem Einfluss der höheren Entnahme aus der SNB-Rückstellung, sowie auf den Transferertrag, insbesondere mit einer Zunahme der Einnahmen in Zusammenhang mit dem eidgenössischen Finanzausgleich.

Message

Botschaft

Répartition des revenus du compte de résultats
Verteilung des Ertrags der Erfolgsrechnung



2.2. Des rentrées fiscales 2023 en très légère progression

L'évaluation des montants de recettes fiscales à inscrire au budget est toujours délicate. Depuis le passage à la taxation annuelle, cette détermination s'est encore compliquée, compte tenu du décalage entre le moment où un revenu est perçu, le moment où ce revenu est déclaré et le moment où celui-ci est finalement taxé. Ainsi, le rendement final de l'impôt 2020 n'est connu qu'au cours

2.2. Steuereinnahmen 2023 minim steigend

Die Schätzung der im Voranschlag einzustellenden Steuereinnahmen ist immer heikel. Seit dem Wechsel zur einjährigen Gegenwartsbesteuerung gestalten sich diese Schätzungen aufgrund der zeitlichen Abstände zwischen den Zeitpunkten, in denen jeweils ein Einkommen erzielt, deklariert und schliesslich veranlagt wird, noch schwie-

Message

de l'année 2022. C'est à partir de cette donnée de base réelle et sûre, et en se fondant sur un échantillonnage représentatif pour ce qui concerne les exercices suivants, que les projections pour les principaux impôts cantonaux ont été établies.

La crise économique de la fin de la dernière décennie avait laissé présager des années difficiles en matière de rentrées fiscales, spécialement en ce qui concerne les personnes morales. L'impact de l'abandon du taux plancher par la BNS en 2015 a fait craindre une forte érosion des résultats des entreprises. La bonne résistance dont a fait preuve l'économie fribourgeoise et un maintien de l'activité ont permis de franchir ce cap sans enregistrer de réelle diminution des rentrées.

Après un net tassement sur l'année fiscale 2012, année qui influençait principalement les budgets 2014 et 2015, une augmentation des rentrées fiscales s'est manifestée sur les exercices suivants. Le compte 2021 enregistre des recettes fiscales qui correspondent globalement aux estimations budgétaires. Bien qu'elles continuent de croître, on constate tout de même un net ralentissement dans le rythme de leur augmentation. Les prévisions pour l'année en cours restent compliquées en raison des effets de la crise sanitaire et des changements géopolitiques sur la conjoncture. En effet, la situation économique 2022 impactera les revenus imposés en 2023, et influencera par conséquent l'évolution des rentrées fiscales. En outre, il y a toujours lieu de tenir compte dès 2020 de la réforme fiscale des entreprises (RFFA) tant au niveau fédéral que cantonal. Les principaux changements sont, pour le volet fédéral, l'abandon des statuts spéciaux et, pour le volet cantonal, la diminution du taux d'imposition ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement.

Quant à l'imposition des personnes physiques, les estimations des recettes fiscales prennent en compte notamment les baisses fiscales retenues par le Grand Conseil pour 2021 et 2022 ainsi que celles prévues pour 2023, à savoir la compensation des effets de la progression à froid et la modification des déductions pour personnes nécessiteuses.

Au niveau de l'impôt sur les prestations en capital, l'année 2023 est marquée en particulier par la prise en compte des effets de la diminution du barème mis en consultation ; le Conseil d'Etat donnant ici suite à l'acceptation d'une motion allant dans ce sens par le Grand Conseil.

Botschaft

riger. So ist der endgültige Steuerertrag 2020 erst im Laufe des Rechnungsjahres 2022 bekannt. Die Vorausberechnungen für die wichtigsten kantonalen Steuern wurden ausgehend von dieser realen und sicheren Basis und gestützt auf eine repräsentative Stichprobe für die Folgejahre vorgenommen.

Aufgrund der Wirtschaftskrise Ende des ersten Jahrzehnts des 21. Jahrhunderts musste man sich insbesondere punkto Steuereinnahmen der juristischen Personen auf «mager» Jahre einstellen. Mit der Aufhebung des Mindestkurses durch die SNB im Jahr 2015 war ein starker Einbruch der Unternehmensergebnisse zu befürchten. Da sich die Freiburger Wirtschaft aber als krisenresistent erwies und weiter sehr aktiv war, kam hier es zu keinen wirklichen Einnahmefällen.

Nach einer deutlichen Stagnation im Steuerjahr 2012, die hauptsächlich die Voranschläge 2014 und 2015 beeinflusste, stiegen die Steuereinnahmen in den folgenden Rechnungsjahren wieder an. In der Staatsrechnung 2021 entsprechen die Steuereinnahmen insgesamt den Voranschlagsschätzungen und steigen weiter an, aber deutlich weniger stark. Die Prognosen für das laufende Jahr werden durch die konjunkturellen Auswirkungen der Coronakrise und die geopolitischen Veränderungen weiterhin erschwert, denn die wirtschaftliche Situation 2022 wird sich auf die 2023 besteuerten Einkommen und damit auf die Entwicklung der Steuereinnahmen auswirken. Ausserdem muss seit 2020 nach wie vor der Unternehmenssteuerreform (STAF) sowohl auf eidgenössischer als auch auf kantonaler Ebene Rechnung getragen werden. Die grössten Änderungen sind auf eidgenössischer Ebene die Abschaffung der besonderen Steuerstatus und auf kantonaler Ebene die Steuersatzsenkung sowie die Umsetzung von flankierenden Massnahmen.

Bei der Einkommenssteuer der natürlichen Personen tragen die Schätzungen insbesondere den vom Grossen Rat für 2021 und 2022 verabschiedeten sowie den vom Staatsrat für 2023 beantragten steuerlichen Entlastungen Rechnung, nämlich dem Ausgleich der Folgen der kalten Progression sowie den geänderten Abzügen für unterstützungsbedürftige Personen.

Bei der Steuer auf Kapitalabfindungen kam im Jahr 2023 vor allem die Berücksichtigung der Auswirkungen der in die Vernehmlassung geschickten Tarifsenkung zum Tragen, mit der der Staatsrat einer diesbezüglichen vom Grossen Rat angenommenen Motion Folge leistet.

Message

Ces perspectives se confirment en 2023 comme l'indique le tableau qui suit :

Botschaft

Diese Perspektiven bestätigen sich für 2023, wie folgende Tabelle zeigt:

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022		Evolution Entwicklung 2022-2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Impôts directs sur les personnes physiques : Direkte Steuern natürliche Personen:				
Impôts sur le revenu Einkommenssteuern	829,0	854,0	- 25,0	- 2,9
Impôts sur la fortune Vermögenssteuern	75,0	73,0	+ 2,0	+ 2,7
Impôts à la source Quellensteuern	29,0	18,0	+ 11,0	+ 61,1
Impôts par suite de procédure en soustraction et amendes Steuern und Bussen infolge Hinterziehungsverfahren	7,5	8,0	- 0,5	- 6,3
Impôts directs sur les personnes morales : Direkte Steuern juristische Personen:				
Impôts sur le bénéfice Gewinnsteuern	151,0	127,0	+ 24,0	+ 18,9
Impôts sur le capital Kapitalsteuern	12,0	12,5	- 0,5	- 4,0
Autres impôts directs : Übrige direkte Steuern:				
Impôts fonciers Grundsteuern	3,5	4,3	- 0,8	- 18,6
Impôts sur les gains en capital Vermögensgewinnsteuern	60,2	67,2	- 7,0	- 10,4
Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern	68,0	59,2	+ 8,8	+ 14,9
Impôts sur les successions et donations Erbschafts- und Schenkungssteuern	7,4	7,0	+ 0,4	+ 5,7
Impôts sur les maisons de jeu Spielbankenabgabe	3,0	2,5	+ 0,5	+ 20,0
Impôts sur la propriété et sur la dépense Besitz- und Aufwandsteuern	121,9	117,6	+ 4,3	+ 3,7
Total	1367,5	1350,3	+ 17,2	+ 1,3

S'agissant du principal impôt, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la fixation à 829 millions de francs du montant à retenir au budget 2023 s'est opérée en partant d'un rendement effectif final attendu 2020 s'élevant à quelque 834 millions de francs et d'une hypothèse de croissance de 1,6 % en 2021, de 2,0 % en 2022 et de 2,1 % en 2023.

Le taux de progression de 2021 tient compte de la mise en œuvre de la modification législative de l'impôt à la source, qui devrait générer des recettes supplémentaires de près de 5 millions de francs. Il y a lieu de tenir compte en outre des différentes baisses fiscales acceptées au Grand Conseil

In der wichtigsten Steuerkategorie, der Einkommenssteuer der natürlichen Personen, wurde der Betrag von 829 Millionen Franken in den Voranschlag 2023 aufgenommen, indem von einem effektiven Endertrag 2020 von rund 834 Millionen Franken ausgegangen wurde sowie von einer jährlichen Zuwachsrate von 1,6 % für 2021, von 2,0 % für 2022 und von 2,1 % für 2023.

In der Zuwachsrate für 2021 ist die Umsetzung der Quellensteuerreform mit voraussichtlichen Mehreinnahmen von rund 5 Millionen Franken einberechnet. Mitberücksichtigt werden müssen ausserdem die ver-

Message

pour un montant total de quelque 15 millions de francs. Prenant en considération d'une part, un taux de progression de 1,6 % et d'autre part, l'abaissement du coefficient de 100 % à 98 %, le potentiel fiscal 2021 se monte à 820 millions de francs.

La croissance prévue en 2022 est entièrement annihilée par l'abaissement du coefficient cantonal de 98 % à 96 %. Par conséquent, le potentiel fiscal 2022 reste stable par rapport à celui de 2021.

La progression retenue en 2023, à laquelle s'ajoutent les effets de la modification de la loi sur la mobilité, est atténuée de moitié par les baisses fiscales retenues, laissant apparaître au final un rendement fiscal 2023 en hausse de 10 millions de francs par rapport à 2022.

Botschaft

schiedenen vom Grossen Rat verabschiedeten Steuer-senkungen im Umfang von insgesamt 15 Millionen Franken. Mit einer Zuwachsrate von 1,6 % und der Steuerfussenkungen von 100 % auf 98 % ergibt sich ein Steuerpotenzial 2021 von 820 Millionen Franken.

Die geschätzte Zunahme 2022 wird durch die kantonale Steuerfussenkung von 98 % auf 96 % vollständig absorbiert. Demzufolge bleibt das Steuerpotenzial 2022 gleich wie 2021.

Die für 2023 berücksichtigte Zunahme, zu der noch die Auswirkungen der Änderungen des Mobilitätsgesetzes hinzukommen, wird durch die beschlossenen Steuersenkungen zur Hälfte absorbiert, wodurch sich letztlich für 2023 ein um 10 Millionen Franken höherer Steuerertrag als 2022 ergibt.

	mios / Mio.	
Année 2020 Steuerjahr 2020		834
Résultat attendu de la dernière année complète de taxation Erwarteter Ertrag des letzten vollständigen Veranlagungsjahres		
Année 2021 Steuerjahr 2021	834 + 13 + 5 – 15 – 17	820
Augmentation de 1,6 % du rendement fiscal 2021 (+ 13 mios), la prise en compte de la mise en œuvre de la modification législative de l'impôt à la source (+ 5 mios), des baisses fiscales (– 15 mios) et de l'abaissement du coefficient cantonal de 100 % à 98 % (– 17 mios) Erhöhung des Steuerertrags 2021 um 1,6 % (+ 13 Mio.), Einbezug der Umsetzung der Gesetzesänderung bezügl. Quellensteuer (+ 5 Mio.), der Steuersenkungen (– 15 Mio.) und der kantonalen Steuerfussenkung von 100 % auf 98 % (– 17 Mio.)		
Année 2022 Steuerjahr 2022	820 + 17 – 17	820
Augmentation de 2,0 % du rendement fiscal 2022 (+ 17 mios), et abaissement du coefficient cantonal de 98 % à 96 % (– 17 mios) Erhöhung des Steuerertrags 2022 um 2,0 % (+ 17 Mio.), und kantonale Steuerfussenkung von 98 % auf 96 % (– 17 Mio.)		
Année 2023 Steuerjahr 2023	820 + 18 – 10 + 2	830
Augmentation de 2,1 % du rendement fiscal 2023 (+ 18 mios), la prise en compte de baisses fiscales (– 10 mios) et les effets de modification de la loi sur la mobilité (+ 2 mios) Erhöhung des Steuerertrags 2023 um 2,1 % (+ 18 Mio.), Einbezug der Steuersenkungen (– 10 Mio.) und der Auswirkungen der Änderungen des Mobilitätsgesetzes (+ 2 Mio.)		

La comptabilisation des recettes s'effectue sur la base d'estimations durant deux ans au cours desquels la recette potentielle est comptabilisée à concurrence de 93 % sur la 1^{ère} année, d'une deuxième part de 3 % sur la deuxième année ; le solde est comptabilisé sur la troisième année au terme des taxations.

Die Steuereinnahmen werden anhand von Schätzungen über zwei Jahre veranschlagt, in denen die voraussichtlichen Einnahmen im ersten Jahr mit 93 % und mit 3 % im zweiten Jahr verbucht werden. Der Saldo wird im dritten Jahr nach Abschluss der Veranlagungen verbucht.

Message

L'application de ces règles conduit donc à prévoir 829 millions de francs d'impôt sur le revenu au budget 2023, soit :

- > 33 millions de francs comme 3^{ème} part de l'impôt 2021 ;
- > 24 millions de francs comme 2^{ème} part de l'impôt 2022 ;
- > 772 millions de francs comme 1^{ère} part de l'impôt 2023.

Une même démarche d'analyse a présidé à l'évaluation des autres principales rentrées d'impôts sur la base d'hypothèses différenciées.

L'évolution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est plus aléatoire et est fonction de la marche des affaires, en particulier de celle des principales sociétés imposées dans le canton. Pour les estimations, il y a lieu de prendre en considération dès 2020 les modifications liées au projet de RFFA. Le potentiel de l'année 2020 pourrait atteindre 137 millions de francs. Pour la période fiscale 2021, le potentiel s'établit à 153 millions de francs en tenant compte d'une progression des recettes ordinaires de 16 millions de francs en raison des résultats déjà connus de certaines sociétés. Pour la période fiscale 2022, s'ajoutent au potentiel fiscal ordinaire de l'année 2021 de 153 millions de francs, une progression estimée de 1,5 % ainsi qu'une augmentation de 10 millions de francs pour tenir compte des résultats anticipés de certaines sociétés, soit un potentiel fiscal 2022 estimé à 165 millions de francs. Le potentiel fiscal de l'année 2023 est diminué de 17 millions de francs par rapport à 2022 pour se porter à 148 millions de francs. Le montant comprend une progression de 2,2 % ainsi que certains résultats anticipés par le Service cantonal des contributions. En considération de ces éléments et en tenant compte des dernières informations disponibles, le rendement de l'impôt sur le bénéfice a été estimé à :

- > 137 millions de francs pour 2020 ;
- > 153 millions de francs pour 2021 ;
- > 165 millions de francs pour 2022 ;
- > 148 millions de francs pour 2023.

Partant d'un rendement effectif final attendu 2020 s'élevant à 137 millions de francs, cela correspond à une hausse de 11,7 % en 2021, d'une croissance de 7,8 % en 2022 et d'une diminution de 10,3 % en 2023 compte tenu notamment des résultats anticipés de certaines sociétés.

Botschaft

Damit sind im Voranschlag 2023 für die Einkommenssteuer 829 Millionen Franken vorzusehen, nämlich:

- > 33 Millionen Franken als 3. Anteil für 2021;
- > 24 Millionen Franken als 2. Anteil für 2022;
- > 772 Millionen Franken als 1. Anteil für 2023.

Die übrigen Hauptsteuererträge wurden ausgehend von differenzierten Hypothesen nach dem gleichen Vorgehen evaluiert.

Die Entwicklung des Gewinnsteuerertrags der juristischen Personen ist willkürlicher und hängt vom Geschäftsgang insbesondere der wichtigsten steuerzahlenden Unternehmen ab. Bei den Schätzungen ist ab 2020 den Änderungen infolge der STAF Rechnung zu tragen. Für das Jahr 2020 kann mit einem Steuerpotenzial von 137 Millionen Franken gerechnet werden. Für die Steuerperiode 2021 beläuft sich das Steuerpotenzial auf 153 Millionen Franken unter Berücksichtigung einer Zunahme der ordentlichen Einnahmen um 16 Millionen Franken aufgrund der bereits bekannten Ergebnisse gewisser Unternehmen. Für die Steuerperiode 2022 kommen zum ordentlichen Steuerpotenzial 2021 von 153 Millionen Franken eine geschätzte Zunahme um 1,5 % hinzu sowie plus 10 Millionen Franken zur Berücksichtigung der im Voraus bekannten Ergebnisse gewisser Unternehmen, was ein geschätztes Steuerpotenzial von 165 Millionen Franken ergibt. Das Steuerpotenzial 2023 wird im Vergleich zu 2022 um 17 Millionen Franken auf 148 Millionen Franken gesenkt. Darin einberechnet sind eine Zuwachsrate von 2,2 % sowie gewisse der Kantonalen Steuerverwaltung schon bekannte Ergebnisse. Unter Berücksichtigung dieser Umstände und der jüngsten verfügbaren Informationen wurde der Gewinnsteuerertrag wie folgt geschätzt:

- > 137 Millionen Franken für 2020;
- > 153 Millionen Franken für 2021;
- > 165 Millionen Franken für 2022;
- > 148 Millionen Franken für 2023.

Ausgehend von einem schlussendlich effektiv erwarteten Steuerertrag von 137 Millionen Franken für 2020 entspricht dies einer Zunahme um 11,7 % für 2021, einer Zunahme um 7,8 % für 2022 und einem Rückgang um 10,3 % für 2023 insbesondere unter Berücksichtigung der schon bekannten Ergebnisse gewisser Unternehmen.

Message

La comptabilisation des recettes s'effectue sur la base d'estimations durant deux ans au cours desquels la recette potentielle est comptabilisée à concurrence de 70 % sur la 1^{ère} année, d'une deuxième part de 10 % sur la deuxième année ; le solde est comptabilisé sur la troisième année au terme des taxations. La recette inscrite à ce titre au budget 2023 comprend :

- > 31 millions de francs comme 3^e part de l'impôt 2021 ;
- > 16 millions de francs comme 2^e part de l'impôt 2022 ;
- > 104 millions de francs comme 1^{ère} part de l'impôt 2023.

Concernant les recettes de l'impôt sur le capital des personnes morales, elles diminuent légèrement en 2023 sur la base de la taxation 2020 qui devrait se monter à 14 millions de francs et d'une réduction de 2 millions de francs du potentiel 2021, en raison de sociétés bénéficiant dorénavant de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital. Pour les années 2022 et 2023, aucune progression n'est prise en compte.

S'agissant des autres impôts, ils laissent apparaître, pour la plupart, une certaine progression par rapport au budget 2022, hormis les impôts sur les gains en capital. Ces derniers sont en baisse, en raison de l'évolution de l'impôt sur les prestations en capital qui tient compte d'une réduction de 10 millions de francs sur le montant estimé pour 2023 de 26 millions de francs afin de tenir compte de la diminution du barème proposée.

2.3. Croissance des ressources extérieures, principalement celles provenant de la péréquation financière fédérale et des contributions fédérales

De 2012 à 2015, les revenus en provenance de l'extérieur ont stagné globalement aux alentours de 1,6 milliard de francs. Après une hausse sensible constatée au budget 2016, ces contributions ont connu, en 2017, un ralentissement net de leur rythme de croissance. Depuis 2018, ces ressources repartent à la hausse. En 2023, elles dépassent même les 2 milliards de francs. L'évolution des revenus liés à la péréquation financière fédérale ainsi qu'aux dédommagements y sont pour beaucoup. En effet, ils dépassent de près de 52 millions de francs ceux inscrits au budget 2022 pour les premiers et de plus de 56 millions de francs pour les seconds.

Botschaft

Die Erträge werden ausgehend von den Schätzungen über zwei Jahre eingestellt, in denen die potenziellen Einnahmen im ersten Jahr mit einem Anteil von 70 % und im zweiten Jahr mit einem Anteil von 10 % berücksichtigt werden. Der Saldo wird im dritten Jahr nach Abschluss der Veranlagungen verbucht. Der im Voranschlag 2023 eingestellte Ertrag setzt sich zusammen aus:

- > 31 Millionen Franken als 3. Anteil für 2021;
- > 16 Millionen Franken als 2. Anteil für 2022;
- > 104 Millionen Franken als 1. Anteil für 2023.

Die Kapitalsteuererträge der juristischen Personen sind 2023 basierend auf den Veranlagungen 2020, die sich voraussichtlich auf 14 Millionen Franken belaufen dürften, und einer Reduktion des Steuerpotenzials 2021 um 2 Millionen Franken, da gewissen Unternehmen die Gewinnsteuer auf ihre Kapitalsteuer angerechnet wird, leicht rückläufig. Für die Jahre 2022 und 2023 wird kein Zuwachs verzeichnet.

Bei den meisten übrigen Steuern ist eine gewisse Zunahme gegenüber dem Voranschlag 2022 auszumachen, ausser bei den Vermögensgewinnsteuern. Diese sind rückläufig aufgrund der Entwicklung bei der Steuer auf Kapitalabfindungen, bei der angesichts der geplanten Tarifsenkung eine Reduktion um 10 Millionen Franken auf dem für 2023 geschätzten Betrag von 26 Millionen Franken einberechnet worden ist.

2.3. Zunahme der Fremdmittel, hauptsächlich der Einnahmen aus dem eidgenössischen Finanzausgleich und der Beiträge des Bundes

Von 2012 bis 2015 hatten sich die Fremdmittel bei um die 1,6 Milliarden Franken eingependelt. Nach einer markanten Zunahme im Voranschlag 2016 waren sie 2017 wieder deutlich rückläufig, und seit 2018 nehmen sie wieder zu. 2023 betragen sie sogar über 2 Milliarden Franken, was zu einem grossen Teil mit der Entwicklung der Einkünfte aus dem eidgenössischen Finanzausgleich (plus 52 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag 2022) sowie mit den Entschädigungen (plus 56 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag 2022) zusammenhängt.

Message

Botschaft

Provenance des ressources financières extérieures
Herkunft der externen Mittel

	Confédération Bund	Péréquation financière fédérale Finanzausgleich des Bundes	Communes Gemeinden	Cantons Kantone	Tiers Dritte
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Parts à des recettes Einnahmenanteile					
2022	168,4	539,9	–	–	–
2023	188,9	591,3	–	–	–
Dédommagements Entschädigungen					
2022	39,0	–	234,4	144,6	–
2023	84,8	–	244,7	145,0	–
Subventions acquises Beiträge für eigene Rechnung					
2022	281,5	–	201,6	–	41,6
2023	286,8	–	206,3	–	47,3
Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge					
2022	219,1	–	33,2	–	4,0
2023	218,2	–	32,1	–	3,5
Total ensemble des revenus de transferts Total Transferzahlungen					
2022	708,0	539,9	469,2	144,6	45,6
2023	778,7	591,3	483,1	145,0	50,8
Variation 2022-2023 Veränderung 2022-2023	+ 70,7	+ 51,4	+ 13,9	+ 0,4	+ 5,2

Globalement d'un budget à l'autre, le volume des ressources externes passe de 1907,3 millions de francs à 2048,9 millions de francs en 2023, ce qui correspond à une augmentation de 7,4 %, en sensible hausse par rapport au taux de progression de l'année précédente (4,7 %). Leur part au financement des tâches publiques (hors investissements) s'accroît par conséquent pour s'établir à 50,6 % (48,9 % au budget 2022). C'est au niveau des parts à des recettes que réside la principale hausse des ressources financières extérieures. Comme indiqué plus haut, elle provient pour une grande part des revenus liés à la péréquation financière fédérale qui présentent en 2023 une hausse de 51,4 millions de francs et ce, même si les revenus du fonds de compensation des cas de rigueur continuent de se réduire (– 6,9 millions de

Insgesamt nehmen die Fremdmittel von einem Voranschlag zum nächsten um 7,4 % von 1907,3 Millionen Franken auf 2048,9 Millionen Franken im Jahr 2023 zu, womit die Zuwachsrates deutlich höher ist als im Vorjahr (4,7 %). Ihr Anteil an der Finanzierung öffentlicher Aufgaben (ohne Investitionen) nimmt dementsprechend von 48,9 % im Voranschlag 2022 auf 50,6 % im Voranschlag 2023 zu. Am meisten zur Zunahme der Fremdmittel beigetragen haben die Einnahmenanteile. Wie oben dargelegt, ist dies hauptsächlich auf die Einkünfte aus dem eidgenössischen Finanzausgleich zurückzuführen, die 2023 um 51,4 Millionen Franken steigen, auch wenn die Einkünfte aus dem Härtefallausgleichsfonds weiter zurückgehen (– 6,9 Millionen Franken). Der geografisch-topografische Lastenausgleich nimmt hingegen um

Message

francs). De son côté, la compensation des charges géotopographiques progresse légèrement, de 0,6 million de francs. Quant aux montants issus de la péréquation des ressources (y compris les mesures d'atténuation), ils croissent au total de 56,6 millions de francs. S'ajoute dès 2023 la compensation des charges socio-démographiques pour 1,1 million de francs. D'autres parts à des recettes progressent, telles que celles liées à l'impôt fédéral direct (+ 19 millions de francs) ou à l'impôt anticipé (+ 2 millions de francs). Au niveau des subventions fédérales, on constate diverses hausses, notamment celles en lien avec les mesures énergétiques ainsi que celles pour les prestations complémentaires AVS/AI. Dans la catégorie « Dédommagements », une hausse notable de 45 millions de francs apparaît au niveau des récupérations de secours d'aide sociale pour des demandeurs d'asile et les réfugiés, dont les charges liées sont en forte progression en raison notamment des effets migratoires de la guerre en Ukraine. On retrouve également une croissance des participations des communes aux traitements et aux charges sociales du personnel enseignant ainsi qu'aux indemnités versées aux compagnies de transport pour le trafic régional, dont chacune des progressions est en lien direct avec les dépenses attendues dans ces différents domaines.

Les revenus en provenance des communes seront, en 2023, supérieurs de 13,9 millions de francs par rapport au budget 2022. Cette évolution est directement liée à des hausses de charges constatées en particulier dans différents domaines cofinancés par les communes et l'Etat. Outre les augmentations relatives aux charges de personnel dans l'enseignement obligatoire et au développement des transports publics citées plus haut, s'ajoutent les hausses liées aux dépenses d'exploitation des institutions spécialisées et aux frais d'accompagnement dans les EMS. Concernant la progression constatée au niveau des revenus de tiers, elle découle essentiellement de la hausse des participations de tiers qui couvrent l'augmentation du personnel auxiliaire de la HES-SO//FR.

2.4. Baisse des revenus des biens et autres recettes d'exploitation

Cette catégorie de ressources propres, qui représente moins de 10 % des revenus de fonctionnement de l'Etat, devrait atteindre un volume total de 388,9 millions de francs en 2023.

Les revenus des biens et autres recettes d'exploitation diminuent de 45,6 millions de francs. Cette baisse est liée principalement au fait qu'aucune répartition supplémentaire du bénéfice de la BNS n'a été budgétisée en 2023, au vu des résultats annoncés, contrairement à ce qui avait été retenu au budget 2022 (50 millions de francs). Défalcation faite de cet élément, cette catégorie de revenus ne progresserait que de 4,4 millions de francs, soit + 1,1 %. L'évolution est par conséquent relativement stable. On constate néanmoins une

Botschaft

0,6 Millionen Franken leicht zu, und die Beträge aus dem Ressourcenausgleich (einschliesslich Abfederungsmassnahmen) steigen um insgesamt 56,6 Millionen Franken. Für 2023 kommen ausserdem 1,1 Millionen Franken für den soziodemografischen Lastenausgleich hinzu. Bei anderen Einnahmenanteilen ist ein Zuwachs zu verzeichnen, wie etwa bei der direkten Bundessteuer (+ 19 Millionen Franken) oder der Verrechnungssteuer (+2 Millionen Franken). Bei den Bundesbeiträgen sind diverse Erhöhungen festzustellen, namentlich bei den Beiträgen für Energiemassnahmen sowie für die AHV/IV-Ergänzungsleistungen. In der Kategorie «Entschädigungen» ist ein deutlicher Anstieg im Umfang von 45 Millionen Franken bei der Rückerstattung von Sozialhilfeleistungen für Asylsuchende und Flüchtlinge zu verzeichnen; hier sind die Kosten namentlich aufgrund der Migrationseffekte des Krieges in der Ukraine stark angestiegen. Ebenfalls gestiegen sind die Beteiligungen der Gemeinden an den Gehältern und Sozialversicherungsbeiträgen des Lehrpersonals sowie die Abgeltungen für die Unternehmen des Regionalverkehrs, und auch hier steht die Zunahme jeweils in direktem Zusammenhang mit den erwarteten Ausgaben in diesen Bereichen.

Die von den Gemeinden stammenden Einkünfte fallen im Voranschlag 2023 um 13,9 Millionen Franken höher aus als im Voranschlag 2022. Diese Entwicklung steht in direktem Zusammenhang mit höheren Aufwendungen namentlich in verschiedenen vom Staat und den Gemeinden kofinanzierten Bereichen. Zu den oben erwähnten Aufwanderhöhungen beim Lehrpersonal der obligatorischen Schulen und der Entwicklung des öffentlichen Verkehrs kommen die höheren Betriebskosten der sonderpädagogischen Institution und die höheren Betreuungskosten in den Pflegeheimen hinzu. Die Zunahme bei den Drittmitteln ihrerseits ist hauptsächlich eine Folge der höheren Beteiligungen Dritter, mit denen die Erhöhung des Hilfspersonalbestands an der HES-SO//FR finanziert wird.

2.4. Rückläufige Vermögenserträge und andere Betriebseinnahmen

In dieser Kategorie von Eigenmitteln, die weniger als 10 % des laufenden Ertrags des Staates ausmachen, dürften 2023 Erträge von insgesamt 388,9 Millionen Franken erreicht werden.

Die Vermögenserträge und übrigen Betriebseinnahmen nehmen um 45,6 Millionen Franken ab. Dieser Rückgang beruht hauptsächlich darauf, dass 2023 angesichts der Halbjahreszahlen 2022 der SNB im Gegensatz zum Vorjahr (mit dafür veranschlagten 50 Millionen Franken) keine zusätzliche Gewinnausschüttung budgetiert wurde. Sonst wäre in dieser Einnahmenkategorie lediglich eine Zunahme um 4,4 Millionen Franken oder + 1,1 % zu verzeichnen. Hier ist also keine grosse Entwicklung festzustellen. Gestiegen sind jedoch die Finanzerträge,

Message

augmentation des revenus financiers avec, en particulier, la hausse de la part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg et celle liée au bénéfice du Groupe E SA.

2.5. Recours plus important aux provisions

En 2023, il est prévu de faire appel, de façon plus intensive qu'en 2022, aux fonds et financements spéciaux.

Botschaft

insbesondere mit dem höheren Anteil am Gewinn der Freiburger Kantonalbank und der Gruppe E SA.

2.5. Vermehrter Rückgriff auf Rückstellungen

2023 soll stärker auf Fonds und Spezialfinanzierungen zurückgegriffen werden als 2022:

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022	Variation Veränderung 2022-2023	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Prélèvements sur fonds Fondsentrnahmen	118,8	108,4	+ 10,4	+ 9,6
Prélèvements sur provisions Entnahmen aus Rückstellungen	81,3	53,7	+ 27,6	+ 51,4
Prélèvements totaux Entnahmen insgesamt	200,1	162,1	+ 38,0	+ 23,4

Les prélèvements sur fonds sont directement liés aux dépenses qu'il est prévu d'engager dans des domaines spécifiques (notamment emploi, énergie, nouvelle politique régionale, projet Bluefactory, routes).

L'augmentation constatée de 10,4 millions de francs au niveau des prélèvements sur les fonds provient de mouvements divergents. Etant donné la fin de la grande partie des mesures de relance en 2022, les prélèvements relatifs à ces dépenses particulières n'ont plus lieu d'être en 2023. Seules quelques mesures prévues dans le secteur de l'enseignement, comme indiqué plus avant, ont été encore inscrites au budget 2023 pour un montant total de quelque 2 millions de francs, ce qui représente une baisse de 15,6 millions de francs par rapport à 2022. On observe par ailleurs également le prélèvement supplémentaire sur les fonds de l'énergie (+ 7,5 millions de francs).

Quant au fonds d'infrastructures, le montant prélevé au budget 2023 est en légère hausse par rapport à l'année précédente. Il dépend des dépenses retenues pour les projets. On peut relever en particulier les prélèvements de 5 millions de francs pour la digitalisation, de 4 millions de francs pour les investissements en lien avec les mesures en faveur du climat et de la mobilité douce. Ce fonds a également été mis à contribution pour les investissements en faveur des agglomérations et des routes de contournement.

Enfin, il y a lieu de relever le prélèvement de 15,2 millions de francs, effectué en 2023 à la Promotion économique sur le fonds de politique foncière active afin de couvrir les moyens financiers qui seront alloués en faveur de l'ECPF pour les investissements de ce dernier.

Die Fondsentnahmen stehen in direktem Zusammenhang mit den Ausgaben, die in verschiedenen spezifischen Bereichen geplant sind (namentlich Beschäftigung, Energie, Neue Regionalpolitik, Projekt Bluefactory, Strassen).

Die Zunahme um 10,4 Millionen Franken bei den Fondsentnahmen ist auf gegenläufige Bewegungen zurückzuführen. Da die meisten Massnahmen des Wiederankurbelungsplans 2022 auslaufen, entfallen die entsprechenden Entnahmen 2023. Im Voranschlag 2023 wurden lediglich noch einige Massnahmen betreffend das Unterrichtswesen im Gesamtbetrag von 2 Millionen Franken eingestellt, was einem Rückgang um 15,6 Millionen Franken gegenüber 2022 entspricht. Zu erwähnen ist auch eine zusätzliche Entnahme aus dem Energiefonds im Umfang von 7,5 Millionen Franken.

Die Entnahme aus dem Infrastrukturfonds im Voranschlag 2023 ist etwas höher als im Vorjahr. Der Betrag hängt von den berücksichtigten Projektausgaben ab. Besonders zu erwähnen sind die Entnahmen im Umfang von 5 Millionen Franken für die Digitalisierung und von 4 Millionen Franken für Investitionen für Klimaschutzmassnahmen und sanfte Mobilität. Auf diesen Fonds wurde auch zurückgegriffen für Investitionen zugunsten der Agglomerationen und der Umfahrungsstrassen.

Zu nennen ist auch eine Entnahme von 15,2 Millionen Franken aus dem Fonds für aktive Bodenpolitik bei der Wirtschaftsförderung im Jahr 2023 zur Deckung der Mittel, die zugunsten der KAAB für ihre Investitionen bereitgestellt werden.

Message

Le montant des prélèvements sur les provisions s'élève à 81,3 millions de francs, soit un montant en hausse de 27,6 millions de francs par rapport au budget 2022, mais reste inférieur au montant de l'année précédente. En effet, en 2021, il avait été fait recours de façon importante à la provision liée à la part au bénéfice de la BNS pour 50 millions de francs qui s'ajoutait aux 25 millions de francs de prélèvement annuel « ordinaire ». Cette opération traduisait la volonté du Conseil d'Etat de mettre à contribution les réserves constituées ces dernières années afin de faire face à l'écueil provoqué par la situation sanitaire 2020, notamment au niveau des recettes fiscales. Au budget 2023, on retrouve un prélèvement de 50 millions de francs en lien avec la BNS. A noter cependant qu'aucun montant n'a été, cette fois, directement inscrit en tant que part au bénéfice net de la BNS. En outre, ces prélèvements comprennent notamment 5 millions de francs pour compenser partiellement les effets de l'indexation de la masse salariale, 2 millions de francs pour financer en partie les subventions d'investissements supplémentaires en lien avec les constructions scolaires ainsi que 4,8 millions de francs pour financer partiellement la mise en œuvre progressive du programme « Master en médecine ». S'ajoute encore un prélèvement de 6 millions de francs sur la provision COVID afin de couvrir le remboursement aux communes des montants complémentaires COVID déjà versés pour les EMS et les soins à domicile ainsi que celui des autres coûts complémentaires non pris en considération pour l'année 2020 et le coût d'analyse, selon le mandat 2020-GC-186 accepté le 22 mars 2022. On peut relever également un montant de près de 0,9 million de francs prélevé sur la provision COVID dans le but de couvrir les dépenses inscrites au budget 2023 pour le plan jeunesse. A noter enfin, comme au budget 2022, le prélèvement de 9 millions de francs sur la provision relative aux incidences du volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises afin de financer la contribution cantonale qu'il est prévu de verser temporairement aux communes et aux paroisses en vertu du décret accepté en votation populaire le 30 juin 2019.

Botschaft

Die Rückstellungenentnahmen belaufen sich auf 81,3 Millionen Franken, das sind 27,6 Millionen Franken mehr als im Voranschlag 2022, aber weniger als 2021. 2021 war die Rückstellung in Zusammenhang mit dem Anteil am SNB-Gewinn im Umfang von 50 Millionen Franken stark beansprucht worden, zusätzlich zur «ordentlichen» jährlichen Entnahme von 25 Millionen Franken. Damit konkretisierte der Staatsrat seinen Willen, zur Bewältigung der Probleme im Zuge der Coronakrise 2020, namentlich auf Ebene der Steuereinnahmen, auf die in den letzten Jahren gebildeten Reserven zurückzugreifen. Im Voranschlag 2023 ist wieder eine Entnahme von 50 Millionen Franken in Zusammenhang mit der SNB zu verzeichnen, wobei dieses Mal jedoch kein Betrag direkt als SNB-Gewinnanteil eingestellt wurde. 5 Millionen Franken aus diesen Rückstellungenentnahmen sind ausserdem zur teilweisen Kompensation der Auswirkungen der Lohnindexierung vorgesehen, 2 Millionen Franken zur Teilfinanzierung der zusätzlichen Investitionsbeiträge in Zusammenhang mit den Schulbauten sowie 4,8 Millionen Franken zur Teilfinanzierung der schrittweisen Einführung des neuen Masterstudiengangs in Humanmedizin. Hinzu kommt noch eine Entnahme im Betrag von 6 Millionen Franken aus der COVID-Rückstellung zur Finanzierung der Rückerstattung zugunsten der Gemeinden der für die Pflegeheime und die Spitex bereits ausgezahlten zusätzlichen COVID-Beträge sowie der anderen für 2020 nicht berücksichtigten Beträge und die Analysekosten gemäss dem am 22. März 2022 angenommenen Auftrag 2020-GC-186. Dazu kommt eine Entnahme von rund 0,9 Millionen Franken aus der COVID-Rückstellung zur Deckung von im Voranschlag 2023 eingestellten Ausgaben für den Unterstützungsplan für die Jugend. Zu erwähnen ist schliesslich wie im Voranschlag 2022 die Entnahme von 9 Millionen Franken aus der Rückstellung für die Auswirkungen der kantonalen Unternehmenssteuerreform zur Finanzierung der vorgesehenen kantonalen Übergangsbeiträge für die Gemeinden und Pfarreien gemäss dem in der Volksabstimmung vom 30. Juni 2019 angenommenen Dekret.

Message

Botschaft

3. Les charges du compte de résultats

3.1. Une hausse de 3,9 % des charges totales, identique à celle des revenus

Selon les prévisions établies, les charges totales de fonctionnement devraient passer de 3899,9 millions de francs en 2022 à 4051,5 millions de francs en 2023, soit un taux de croissance annuel de 3,9 %. Cette progression correspond à celle des revenus.

3. Aufwand der Erfolgsrechnung

3.1. Zunahme des Gesamtaufwands um 3,9 %, gleich wie beim Ertrag

Den Prognosen zufolge dürfte sich der Gesamtaufwand der Erfolgsrechnung von 3899,9 Millionen Franken im Jahr 2022 auf 4051,5 Millionen Franken im Jahr 2023 erhöhen, was einer Zuwachsrate von 3,9 % entspricht, gleich wie auf der Ertragsseite.

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022		Evolution Entwicklung 2022-2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Charges de personnel Personalaufwand	1455,0	1389,8	+ 65,2	+ 4,7
Charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation Sach- und übriger Betriebsaufwand	408,5	394,8	+ 13,7	+ 3,5
Charges financières Finanzaufwand	5,2	5,2	–	–
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen	89,9	85,2	+ 4,7	+ 5,5
Amortissements des prêts / participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen / Beteiligungen und Investitionsbeiträgen	88,8	75,8	+ 13,0	+ 17,2
Charges de transferts Transferaufwand	1894,6	1829,2	+ 65,4	+ 3,6
Financements spéciaux Spezialfinanzierungen	63,3	73,9	– 10,6	– 14,3
Imputations internes Interne Verrechnungen	46,2	46,0	+ 0,2	+ 0,4
Total	4051,5	3899,9	+ 151,6	+ 3,9

Les mesures structurelles et d'économies décidées en 2013 par le Grand Conseil avaient permis, jusqu'en 2016, de juguler la progression des charges de personnel et de freiner la croissance des charges de subventionnement. A partir de 2017, la fin de certaines mesures d'économies, notamment celles relatives au personnel, ainsi que l'augmentation du taux de cotisation en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat avait eu un impact non négligeable sur la masse salariale de l'Etat et les charges de transferts. En 2023, la progression constatée de ces deux grandes catégories de dépenses est toujours très importante et est même sensiblement supérieure à celle observée l'année passée. Bien que le taux de croissance des charges de transferts se situe, cette fois encore, en deçà de celui des charges totales, celui des charges de personnel le dépasse de façon significative. En effet, outre la création de nouveaux postes, l'indexation a eu des conséquences non négligeables pour la première

Mit den 2013 vom Grossen Rat beschlossenen Struktur- und Sparmassnahmen konnten bis 2016 der steigende Personalaufwand eingedämmt und der Subventionsausgabenanstieg gebremst werden. Ab 2017 wirkten sich das Ende einiger Sparmassnahmen, namentlich derjenigen, die das Personal betrafen, sowie die höheren Beitragssätze für die Pensionskasse des Staatspersonals nicht unwesentlich auf die Lohnsumme des Staates und den Transferaufwand aus. 2023 nehmen diese beiden grossen Ausgabenkategorien nach wie vor stark und sogar deutlich stärker als im Vorjahr zu. Die Zuwachsrate des Transferaufwands bleibt zwar auch dieses Mal noch unter derjenigen des Gesamtaufwands, diejenige des Personalaufwands übertrifft sie jedoch bei weitem. Denn neben der Schaffung neuer Stellen wirkt sich die Lohnindexierung seit Jahren erstmals wieder erheblich auf die Lohnsummenentwicklung aus. Beim Sach- und übrigen Betriebsaufwand ist 2023 eine Zunahme festzustellen (+ 13,7 Millionen Franken).

Message

fois depuis des années sur l'évolution de la masse salariale. Les charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation augmentent en 2023 (+ 13,7 millions de francs). En effet, le budget 2023 voit les charges d'entretien et d'aménagement des immeubles progresser (+ 3,2 millions de francs). En outre, le poste des énergies a été revu à la hausse (+ 2,9 millions de francs) en raison des conséquences de la crise en Ukraine sur le prix du chauffage notamment. Cela se traduit également au travers des dépenses informatiques qui progressent à nouveau afin notamment de poursuivre les efforts liés au déploiement de la stratégie de digitalisation « administration 4.0 ». Ainsi, l'enveloppe informatique hors Université et HES-SO//FR a été augmentée de 4 millions de francs pour atteindre 58 millions de francs en 2023. Finalement, dans l'ensemble, l'évolution de ces charges reste bien maîtrisée.

On remarque par ailleurs une certaine évolution à la hausse des amortissements des prêts, participations et subventions d'investissements. Cette croissance est directement en lien avec des dépenses d'investissements en forte progression.

Il est à relever que le budget 2022 avait été impacté, au niveau des charges de fonctionnement, par des mesures du plan de relance à hauteur de 20,4 millions de francs. De plus, les charges de transferts intégraient l'année précédente 16,5 millions de francs au titre des coûts des mesures transitoires en faveur des institutions subventionnées affiliées à la Caisse de prévoyance de l'Etat. Défalcation faite de ces éléments, les charges totales auraient crû de 188,5 millions de francs ou de 4,9 %.

Botschaft

Im Voranschlag 2023 fallen nämlich die Aufwendungen für den Unterhalt und den Ausbau von Liegenschaften höher aus (+ 3,2 Millionen Franken). Ausserdem wurden die Energiekosten aufgrund der Auswirkungen der Krise in der Ukraine insbesondere auf die Heizkosten nach oben korrigiert (+ 2,9 Millionen Franken). Gleiches gilt auch für die IT-Kosten, bei denen erneut ein Anstieg zu verzeichnen ist, insbesondere zur weiteren Umsetzung der Digitalisierungsstrategie «Verwaltung 4.0». So wurde das IT-Budget ohne Universität und HES-SO//FR um 4 Millionen Franken aufgestockt und beträgt für 2023 58 Millionen Franken. Letztlich können diese Kosten insgesamt gut im Griff behalten werden.

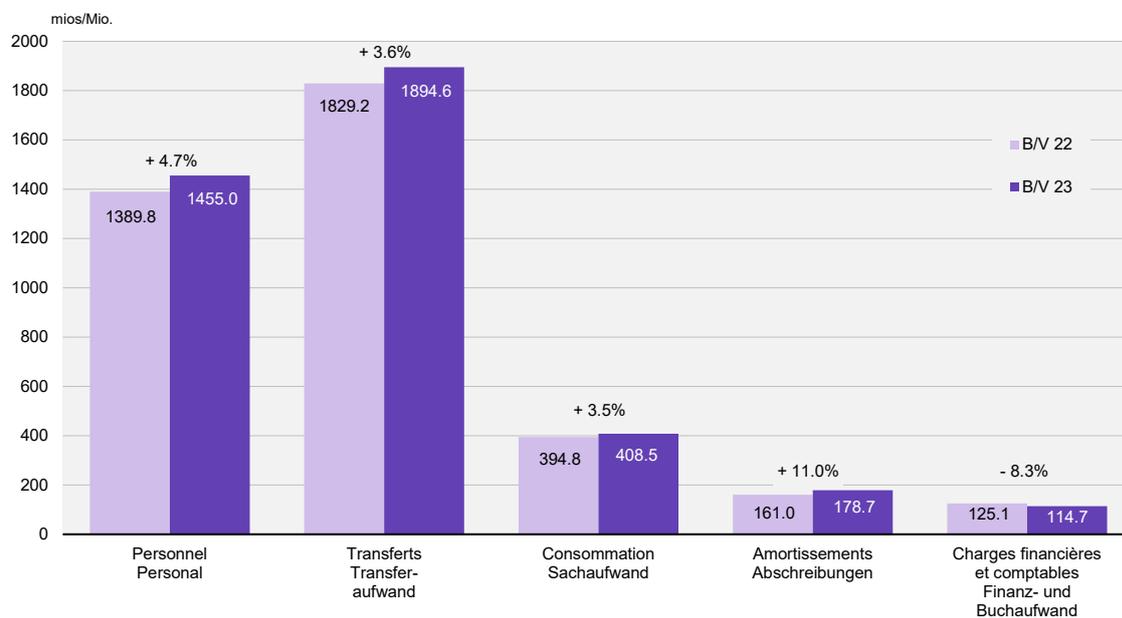
Darüber hinaus ist ein gewisser Aufwärtstrend bei der Abschreibung von Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen zu verzeichnen. Diese Zunahme steht in direktem Zusammenhang mit den stark ansteigenden Investitionsausgaben.

Im Voranschlag 2022 waren im laufenden Aufwand Kosten für Massnahmen des Wiederankurbelungsplans im Umfang von 20,4 Millionen Franken einberechnet gewesen. Zudem umfasste der Transferaufwand im Vorjahr 16,5 Millionen Franken für die Kosten der Übergangsmassnahmen zugunsten der der Pensionskasse des Staatspersonals angeschlossenen Institutionen. Sieht man von diesen Punkten ab, wäre der Gesamtaufwand auf 188,5 Millionen Franken oder um 4,9 % gestiegen.

Message

Botschaft

Evolution des charges du compte de résultats
Entwicklung des Aufwands der Erfolgsrechnung



Message

Botschaft

Les principales variations (de 3 millions de francs et plus) par rapport au budget 2022 concernent les rubriques suivantes :

Die grössten Abweichungen (3 Millionen Franken und mehr) gegenüber dem Voranschlag 2022 sind in den folgenden Rubriken festzustellen:

mios / Mio.

A la hausse**Steigend**

Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés Sozialhilfe für Asylsuchende und Flüchtlinge	+ 39,8
Amortissements des prêts (ECPF) Abschreibungen auf Darlehen	+ 15,2
Amortissements des immeubles Abschreibungen auf Gebäuden	+ 12,5
Traitements du personnel enseignant (enseignement obligatoire) Gehälter der Lehrkräfte (obligatorische Schule)	+ 9,5
Subventions cantonales pour l'assurance maladie Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung	+ 7,4
Traitements du personnel auxiliaire (HES-SO//FR) Gehälter des Hilfspersonals (HES-SO//FR)	+ 6,3
Mesures cantonales de soutien liées à l'épidémie de COVID-19 en faveur de tiers (remboursement aux communes des coûts COVID déjà versés pour les EMS et les soins à domicile) Kantonale Unterstützungsmassnahmen in Zusammenhang mit der Covid-19-Epidemie zugunsten Dritter (Rückerstattung der bereits gezahlten Covid-Kosten für die Pflegeheime und die Spitex an die Gemeinden)	+ 6,0
Prestations complémentaires AVS-AI AHV/IV-Ergänzungsleistungen	+ 5,8
Amortissements des subventions d'investissements pour l'énergie Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen für die Energie	+ 5,1
Subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées Individualbeiträge für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen	+ 4,9
Indemnités à la compagnie des TPF pour l'exploitation Abgeltungen an die Freiburgischen Verkehrsbetriebe für den Betrieb	+ 4,5
Traitements du personnel enseignant chargé des appuis pédagogiques 3-8H (notamment travailleurs sociaux) Gehälter des Lehrpersonals für pädagogische Stützkurse 3-8H (insbesondere Sozialarbeiter/innen)	+ 3,6
Amortissements des subventions d'investissements au tiers (formation professionnelle) Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen für Dritte (Berufsbildung)	+ 3,2
Versements au fonds de l'énergie Einlagen in den Energiefonds	+ 3,1

A la baisse**Sinkend**

Versements au fonds de relance Einlagen in den Wiederankurbelungsfonds	- 13,3
Mesures cantonales de soutien liées à l'épidémie de COVID-19 en faveur d'entreprises publiques (hôpitaux) Kantonale Unterstützungsmassnahmen in Zusammenhang mit der Covid-19-Epidemie zugunsten öffentlicher Unternehmungen (Spitäler)	- 8,0
Amortissements des routes cantonales Abschreibungen auf Kantonsstrassen	- 6,9
Frais liés à l'épidémie de COVID-19 (Task force et vaccination) Kosten in Zusammenhang mit der Covid-19-Epidemie (Task Force und Impfungen)	- 4,6

Message

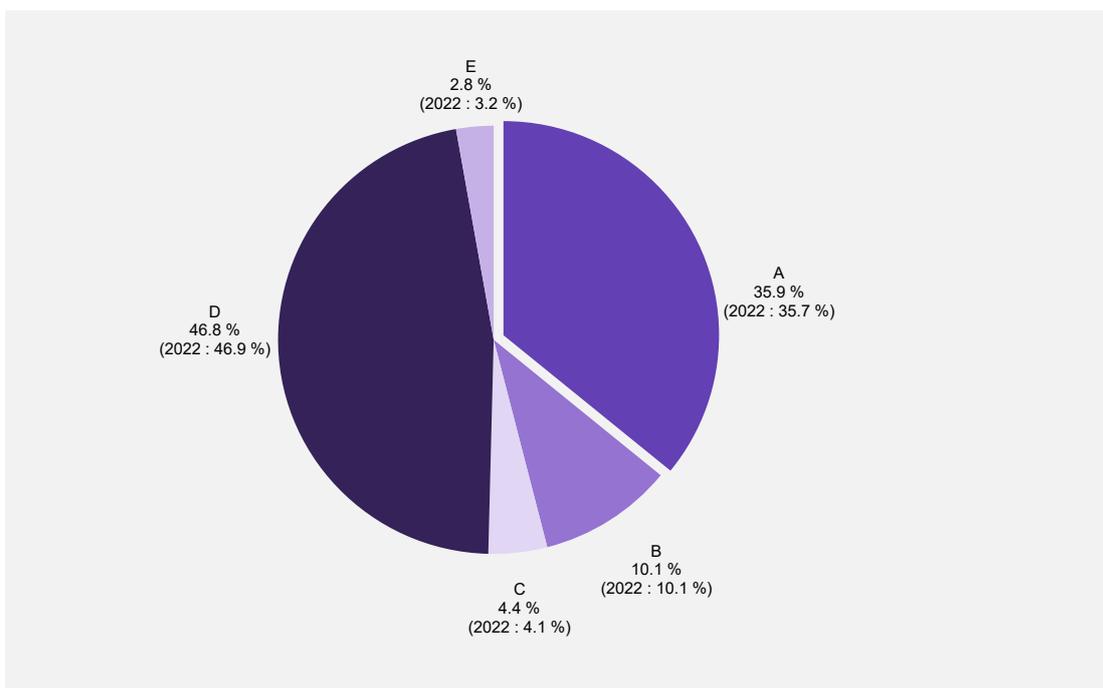
Botschaft

Amortissements des subventions d'investissements (infrastructures sportives) Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen (Sportanlagen)	- 3,0
Prise en charge du dépassement de la quote-part cantonale pour le trafic régional Übernahme der Überschreitung des Kantonsanteils für den Regionalverkehr	- 3,0

Le poids relatif des différents types de charges se présente ainsi au projet de budget 2023 :

Die verschiedenen Aufwandarten verteilen sich im Voranschlagsentwurf 2023 anteilmässig wie folgt:

Répartition des charges du compte de résultats
Verteilung des Aufwandes der Erfolgsrechnung



- A : Personnel / Personal
- B : Consommation / Sachaufwand
- C : Amortissements / Abschreibungen
- D : Transferts / Transferzahlungen
- E : Ch. financières et comptables / Finanz- und Buchaufwand

Le poids relatif des principaux types de charges se présente ainsi entre 2022 et 2023 :

- > Personnel, de 35,7 % à 35,9 % ;
- > Consommation, maintient à 10,1 % ;
- > Amortissements, de 4,1 % à 4,4 % ;
- > Transferts, de 46,9 % à 46,8 % ;
- > Financières, de 3,2 % à 2,8 %.

Pour tous les grands groupes de tâches de fonctionnement, les charges sont supérieures aux ressources qui leur sont directement liées, excepté pour la fonction « Economie publique ». Néanmoins, la couverture de ces charges nettes est assurée essentiellement par la fonction « Finances et impôts ». Par « Finances », il faut entendre tout ce qui se rapporte à la gestion de la fortune et des dettes. Au budget 2023, la situation en la matière se présente ainsi :

Der Anteil der verschiedenen Aufwandkategorien verändert sich damit zwischen 2022 und 2023 wie folgt:

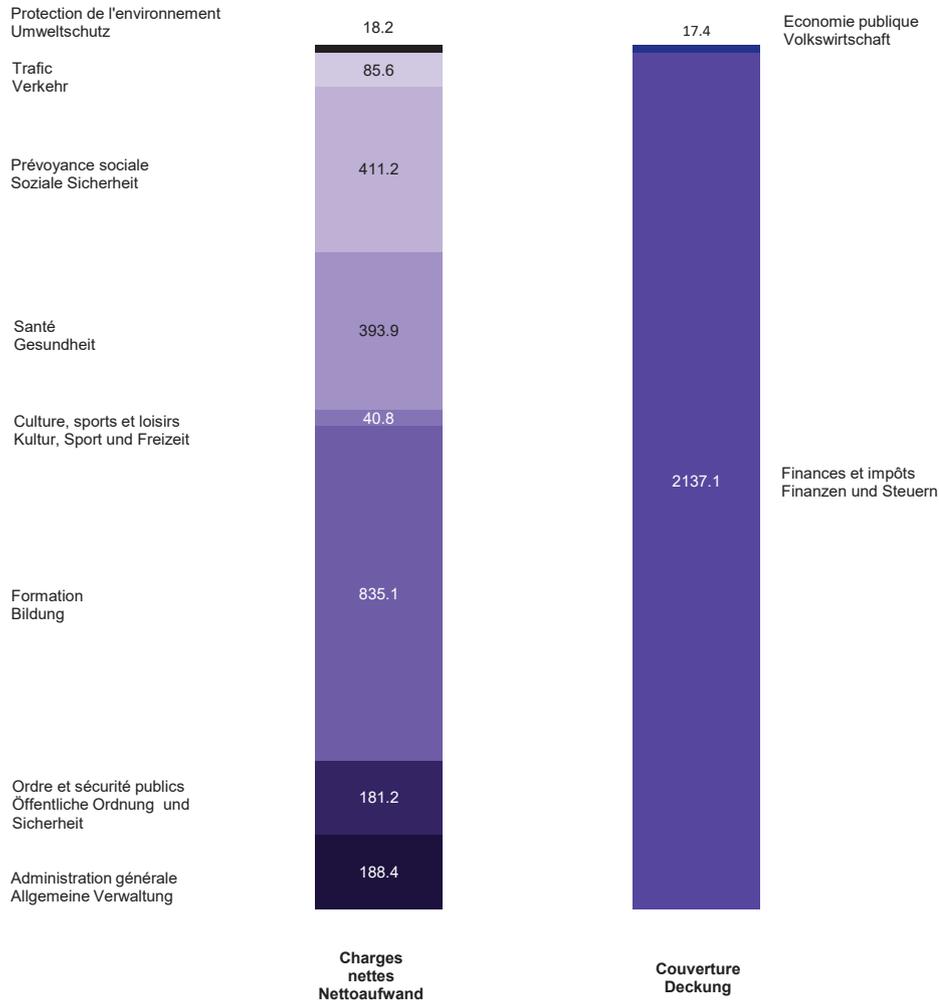
- > Personal: von 35,7 % auf 35,9 %,
- > Sachaufwand: unverändert bei 10,1 %,
- > Abschreibungen: von 4,1 % auf 4,4 %,
- > Transferzahlungen: von 46,9 % auf 46,8 %,
- > Finanz- und Buchaufwand: von 3,2 % auf 2,8 %.

Für alle grossen Aufgabengruppen der Erfolgsrechnung, die « Volkswirtschaft » ausgenommen, ist ein höherer Aufwand zu verzeichnen, als direkt zweckgebundene Mittel zur Verfügung stehen. Die Deckung dieses Nettoaufwands wird jedoch hauptsächlich durch den Bereich « Finanzen und Steuern » gewährleistet. Unter « Finanzen » ist alles im Zusammenhang mit der Vermögens- und Schuldenverwaltung zu verstehen. Im Voranschlag 2023 ergibt sich daraus folgendes Bild:

Message

Botschaft

Charges/revenus nets par fonction (en millions)
Nettoaufwand/-ertrag nach funktionaler Gliederung (in Millionen)



La différence entre les charges totales nettes et la couverture correspond à l'excédent de revenus de 0,1 million de francs.

Entre 2022 et 2023, les charges nettes s'accroissent de 3,9 %. Dans l'ensemble, les coûts nets de toutes les fonctions progressent mis à part le domaine « Trafic » qui diminue.

3.2. Les charges de personnel et le nombre de postes de travail

3.2.1. Croissance des charges de personnel

Les charges de personnel augmentent globalement de 65,2 millions de francs, soit de 4,7 % entre les budgets 2022 et 2023.

Cette progression se situe sensiblement en dessus de celle de l'ensemble des charges du budget (3,9 %). La raison de

Die Differenz zwischen dem Nettogesamtaufwand und der Deckung entspricht dem Ertragsüberschuss von 0,1 Millionen Franken.

Zwischen 2022 und 2023 nimmt der Nettoaufwand um 3,9 % zu. Insgesamt steigen die Nettokosten in allen Aufgabenbereichen ausser im Bereich «Verkehr», wo sie rückläufig sind.

3.2. Personalaufwand und Stellenzahl

3.2.1. Zunahme des Personalaufwands

Der Personalaufwand nimmt zwischen den Voranschlägen 2022 und 2023 insgesamt um 65,2 Millionen Franken, das heisst um 4,7 % zu.

Diese Zunahme ist deutlich höher als beim veranschlagten Gesamtaufwand (3,9 %). Hauptursachen für diese

Message

cette croissance s'explique notamment par l'augmentation des nouveaux postes (+ 151,42 EPT) ainsi que par l'indexation importante appliquée (112,4 points, soit + 2,55 %). En effet, au vu du contexte actuel marqué par une inflation croissante, les perspectives en matière d'indexation ont été revues à la hausse par rapport au budget 2022 qui retenait un indice de 109.6 points. Quant aux montants forfaitaires (y compris ceux liés à la digitalisation), leur volume surpasse de 11,8 millions de francs celui retenu au budget 2022. Cette forte progression se manifeste essentiellement d'une part, par une mise à niveau des crédits forfaitaires à la HES-SO//FR (+ 6,3 millions de francs) entièrement financée par des revenus supplémentaires et d'autre part, par une hausse des montants forfaitaires liés à la digitalisation (+ 2,9 millions de francs, dont + 2 millions de francs pour les business analysts). S'ajoutent encore les montants forfaitaires en lien avec les effets de la crise ukrainienne (+ 1,2 million de francs). Concernant le personnel auxiliaire dévolu à la Task force et à la vaccination, il a été revu à la baisse au vu de la situation actuelle (- 4,4 millions de francs).

Les causes de l'évolution de la masse salariale sont diverses et peuvent être synthétisées de la manière suivante :

Botschaft

Zunahme sind mehr neue Stellen (+ 151,42 VZÄ) sowie die erhebliche Lohnindexierung (112,4 Punkte, d.h. + 2,55 %). Angesichts des aktuellen Kontexts, der durch eine steigende Inflation geprägt ist, wurden die Annahmen für die Teuerungsanpassung gegenüber dem Voranschlag 2022, in dem ein Index von 109,6 Punkten vorgesehen war, nach oben korrigiert. Die Pauschalbeträge (einschliesslich derjenigen für die Digitalisierung) liegen um 11,8 Millionen Franken über den Beträgen im Voranschlag 2022. Diese starke Zunahme zeigt sich hauptsächlich einerseits in einer Aufstockung der Pauschalkredite an der HES-SO//FR (+ 6,3 Millionen Franken), die vollständig durch zusätzliche Einnahmen finanziert wird, und andererseits in einer Erhöhung der Pauschalbeträge im Zusammenhang mit der Digitalisierung (+ 2,9 Millionen Franken, wovon + 2 Millionen Franken für Business Analysten). Hinzu kommen die Pauschalbeträge im Zusammenhang mit den Auswirkungen der Ukraine-Krise (+ 1,2 Millionen Franken). Das Hilfspersonal für die Task Force und die Impfungen wurde aufgrund der aktuellen Situation abgebaut (- 4,4 Millionen Franken).

Die Entwicklung der Lohnsumme ist auf ganz unterschiedliche Gründe zurückzuführen, die sich wie folgt zusammenfassen lassen:

	Variation Veränderung 2022-2023
	mios / Mio.
Au niveau de la rémunération Bei den Gehältern	+ 36,7
Octroi du palier (estimation) Lohnstufenanstieg (Schätzung)	+ 14,4
Indexation (hausse de l'indice de référence de 109.6 points en 2022 à 112.4 points en 2023, soit + 2,55 %) Teuerungsanpassung (Anhebung des Referenzindex von 109,6 Punkten 2022 auf 112,4 Punkte 2023, d.h. um + 2,55 %)	+ 33,4
Gains de fluctuations (économie sur les traitements lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs suite aux démissions et départs à la retraite) Fluktuationsgewinne (Einsparungen auf den Gehältern bei Anstellung neuer Mitarbeitender nach Kündigungen und Pensionierungen)	- 11,1
Au niveau des effectifs Bei den Stellen	+ 28,0
Création nette de nouveaux postes (+ 151,42 EPT) Schaffung neuer Stellen netto (+ 151,42 VZÄ)	+ 19,4
Evolution du volume des montants forfaitaires : Entwicklung Pauschalbetragsvolumen	
> nouveaux montants forfaitaires (y compris digitalisation) > neue Pauschalbeträge (einschl. Digitalisierung)	+ 11,8
> nouveaux montants forfaitaires en lien avec l'épidémie de COVID-19 > neue Pauschalbeträge in Zusammenhang mit der Coronaepidemie	- 4,4

Message	Botschaft
> nouveaux montants forfaitaires en lien avec la crise ukrainienne > neue Pauschalbeträge in Zusammenhang mit der Ukraine-Krise	+ 1,2
Au niveau d'ajustements de divers crédits spécifiques Bei der Anpassung verschiedener spezifischer Kredite	+ 0,5
Gratification d'ancienneté et primes de fidélité Dienstaltersgeschenk und Treueprämien	+ 0,3
Personnel enseignant remplaçant Aushilfslehrpersonal	+ 0,1
Prestations aux retraités (financement de l'avance AVS et pensions) Renteleistungen (AHV-Vorschuss-Finanzierung und Ruhegehälter)	- 0,4
Réduction du taux de cotisation des allocations familiales cantonales Beitragssenkung kantonale Familienzulage	- 0,7
Divers Sonstiges	+ 1,2
Total	+ 65,2

En raison d'une croissance supérieure à celle de l'ensemble des charges, les dépenses de personnel voient leur poids relatif augmenter à 35,9 % de l'ensemble des charges de fonctionnement en 2023.

Aufgrund einer höheren Zunahme als beim Gesamtaufwand steigt der prozentuale Anteil des Personalaufwands am laufenden Gesamtaufwand 2023 auf 35,9 %.

	Charges brutes de personnel Brutto-Personalaufwand	Charges totales de fonctionnement Gesamter laufender Aufwand	Charges brutes de personnel Brutto-Personalaufwand
	mios / Mio.	mios / Mio.	en % des charges totales in % des Gesamtaufwandes
Budget 2022 Voranschlag 2022	1389,8	3899,9	35,6
Budget 2023 Voranschlag 2023	1455,0	4051,5	35,9

3.2.2. Evolution de l'effectif

La statistique des postes de travail établie pour le budget 2023 indique un total de 9162,49 unités équivalent plein temps (EPT), soit une augmentation de 151,42 EPT ou de 1,7 %.

Au niveau du secteur de l'enseignement, ce sont au total 91,22 EPT nouveaux postes qui sont créés afin d'une part, de faire face aux besoins supplémentaires découlant principalement de la croissance de la population fribourgeoise, et d'autre part, de poursuivre le développement des activités de la HES-SO//FR et de l'Université. A noter que dès 2023, il n'y a plus d'effectifs supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre du programme de Master en médecine. Ainsi, les nouveaux postes dédiés au secteur de l'enseignement représentent plus de 60 % de l'augmentation nette des effectifs de l'Etat.

3.2.2. Entwicklung des Stellenbestands

Die Statistik der Arbeitsstellen weist für den Voranschlag 2023 ein Total von 9162,49 Vollzeitäquivalenten (VZÄ) aus. Dies entspricht einer Zunahme um 151,42 VZÄ bzw. 1,7 %.

Im Unterrichtswesen wurden zur Deckung des Mehrbedarfs hauptsächlich aufgrund des Bevölkerungswachstums sowie für die Weiterentwicklung der Aktivitäten an der HES-SO//FR und der Universität insgesamt 91,22 neue VZÄ geschaffen. Es ist anzumerken, dass es ab 2023 keine zusätzlichen Stellen für die Einführung des Masterprogramms in Humanmedizin mehr braucht. Damit machen die neuen Stellen im Bildungswesen über 60 % der Nettozunahme des Stellenbestands beim Staat aus.

Message

En ce qui concerne les nouveaux postes dans le secteur de l'administration centrale, ils représentent au total 41,40 EPT, dont 2 EPT sont liés à l'intégration des effectifs provenant d'un mandat récurrent pour la promotion économique du canton. Les prestations de tiers y relatives ont été supprimées en contrepartie.

Quant aux secteurs spéciaux, 0,80 EPT a été créé à l'établissement de détention fribourgeois.

Plusieurs transferts et transformations de postes ont été effectués au budget 2023. Ils ont entraîné des mouvements de 25,30 EPT touchant à la répartition par secteur.

Botschaft

Die neuen Stellen in der Zentralverwaltung machen insgesamt 41,40 VZÄ aus, wovon 2 VZÄ in Zusammenhang mit der Eingliederung von Stellen aus einem wiederkehrenden Mandat für die kantonale Wirtschaftsförderung. Die entsprechenden Dienstleistungen Dritter wurden im Gegenzug gestrichen.

Was die besonderen Sektoren betrifft, so wurden bei der Freiburger Strafanstalt 0,80 VZÄ geschaffen.

Im Voranschlag 2023 sind mehrere Stellentransfers und Stellenumwandlungen vorgenommen worden. Diese hatten die Verschiebung von 25,30 VZÄ, die sich auf die Aufteilung nach Sektoren auswirkten, zur Folge.

	EPT / VZÄ
Statistique des postes de travail budget 2022 Statistik der Arbeitsstellen Voranschlag 2022	9011,07
Nouveaux postes Neue Stellen	+ 131,42
dont : Administration centrale wovon: Zentralverwaltung	+ 39,40
dont : Secteur de l'enseignement wovon: Unterrichtswesen	+ 91,22
dont : Secteurs spéciaux wovon: Besondere Sektoren	+ 0,80
Postes supplémentaires liés à des situations particulières Administration centrale / Police (mouvement net) : + 18,00 DEEF (intégration des effectifs du mandat de promotion économique) : + 2,00	+ 20,00
Zusätzliche Stellen in Zusammenhang mit besonderen Umständen Zentralverwaltung / Polizei (Nettobewegung): + 18,00 VWBD (Eingliederung des Stellenbestands des Wirtschaftsförderungsmandats) + 2 VZÄ)	
Transferts de postes : Administration centrale : - 25,30 Autres secteurs : + 25,30	-
Stellentransfers: Zentralverwaltung: - 25,30 Sonstige Sektoren: + 25,30	
Statistique des postes de travail budget 2023 Statistik der Arbeitsstellen Voranschlag 2023	9162,49

Message

A la suite de ces différentes adaptations de l'effectif, le tableau du nombre de postes par secteur se présente de la manière suivante :

Botschaft

Nach diesen verschiedenen Anpassungen beim Stellenbestand präsentiert sich die Stellenzahl nach Sektoren wie folgt:

	Budget Voranschlag 2022	Création / suppression et transfert de postes Schaffung / Aufhebung / Stellentransfer	Variation Veränderung 2022-2023
			Budget Voranschlag 2023
			EPT / VZÄ
Administration centrale Zentralverwaltung	3030,81	+ 34,10	3064,91
Secteur de l'enseignement Unterrichtswesen	5607,41	+ 91,22	5698,63
Secteur hospitalier Spitalwesen	12,95	–	12,95
Secteurs spéciaux, Etablissements d'Etat Besondere Sektoren, Anstalten des Staates	359,90	+ 26,10	386,00
Total	9011,07	+ 151,42	9162,49

L'augmentation nette de 34,10 EPT dans l'administration centrale résulte de plusieurs variations, à savoir :

- > la création de nouveaux postes à hauteur de 39,40 EPT ;
- > l'augmentation nette de 18,00 EPT de l'effectif de la police (30 aspirants Ecole de police 2023, – 17,50 EPT relatifs aux retraites, démissions ou départs imprévus et + 5,50 EPT concernant des engagements en cours d'année, notamment Momentum) ;
- > la création de 2,00 EPT découlant de l'intégration des effectifs liés au mandat de promotion économique dans le personnel de l'Etat. Les prestations de tiers y relatives ont été supprimées en conséquence ;
- > un transfert vers les secteurs spéciaux correspondant à 25,80 EPT en lien avec la fusion du Service de l'agriculture et de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg et deux transferts depuis les secteurs spéciaux, l'un de 0,30 EPT au sein du Service des forêts et de la nature et l'autre de 0,20 EPT du Campus du Lac-Noir au Service du sport.

En ce qui concerne le secteur de l'enseignement, l'augmentation du nombre de postes de 91,22 EPT s'explique de la manière suivante :

Die Netto-Zunahme um 34,10 VZÄ in der Zentralverwaltung hat folgende Gründe:

- > Schaffung von neuen Stellen im Umfang von 39,40 VZÄ;
- > Nettozunahme um 18,00 VZÄ beim Polizeipersonalbestand (30 Aspiranten der Polizeischule 2023, – 17,50 VZÄ Pensionierungen, Kündigungen und unvorhergesehene Abgänge und + 5,50 VZÄ Anstellungen im Laufe des Jahres, namentlich Momentum);
- > Schaffung von 2,00 VZÄ infolge der Eingliederung des Stellenbestands in Zusammenhang mit dem Wirtschaftsförderungsmandat in den Stellenetat des Staates. Die entsprechenden Dienstleistungen Dritter wurden demzufolge gestrichen.
- > Ein Transfer in die besonderen Sektoren im Umfang von 25,80 VZÄ in Zusammenhang mit der Zusammenlegung des Amtes für die Landwirtschaft mit dem Landwirtschaftlichen Institut des Kantons Freiburg und zwei Transfers aus den besonderen Sektoren, einer von 0,30 VZÄ beim Amt für Wald und Natur, der andere von 0,20 VZÄ vom Campus Schwarzsee zum Amt für Sport.

Im Unterrichtswesen ist die Stellenaufstockung um 91,22 VZÄ wie folgt zu erklären:

Message

- > la création nette de 91,22 EPT nouveaux postes, selon la répartition sectorielle suivante :

Botschaft

- > Schaffung von netto 91,22 neuen VZÄ, die sich bereichsmässig wie folgt aufteilen:

	EPT / VZÄ
Enseignement préscolaire Vorschule	+ 3,50
Enseignement primaire Primarschule	+ 43,56
Cycle d'orientation Orientierungsschule	+ 6,35
Secondaire supérieur Sekundarstufe 2	+ 10,24
Haute école pédagogique Pädagogische Hochschule	+ 2,00
Université (hors Master en médecine) Universität (ohne Master in Humanmedizin)	+ 15,57
Ecoles professionnelles Berufsfachschulen	+ 3,60
Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg Fachhochschule Westschweiz Freiburg	+ 6,40

- > aucun EPT supplémentaire pour la mise en place du programme de Master en médecine n'est prévu en 2023 ;

Il y a lieu de relever la forte progression des effectifs au niveau de l'enseignement obligatoire (+ 53,41 EPT). En effet, ces créations de postes comprennent 24,45 EPT de travailleurs sociaux supplémentaires par rapport au budget 2022, selon la décision du Grand Conseil. Les effectifs pour le secondaire supérieur sont également en forte hausse. Enfin, les nouveaux postes octroyés en 2023 en faveur de l'Université représentent plus du double des EPT « ordinaires » retenus en 2022 (hors Master en médecine), et cela afin de correspondre à la volonté du Grand Conseil.

Les secteurs spéciaux enregistrent, quant à eux, deux mouvements au niveau de leurs effectifs :

- > la création nette de 0,80 EPT nouveau poste à l'Etablissement de détention fribourgeois ;
- > un transfert de 25,80 EPT depuis le secteur de l'administration centrale en lien avec la fusion du Service de l'agriculture et de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg et deux transferts depuis les secteurs spéciaux, l'un de 0,30 EPT au sein du Service des forêts et de la nature et l'autre de 0,2 EPT du Campus du Lac-Noir au Service du sport.

3.3. Evolution contrastée des charges courantes

Comme le démontre le tableau ci-après, les différentes dépenses de consommation de biens et services connaissent des évolutions divergentes. Globalement, les

- > keine zusätzlichen VZÄ für die Einführung des Masterprogramms in Humanmedizin im Jahr 2023;

Besonders hervorzuheben ist der starke Anstieg des Personalbestands auf Ebene der obligatorischen Schule (+ 53,41 VZÄ). Diese neuen Stellen beinhalten nämlich ein Plus von 24,45 VZÄ gegenüber dem Voranschlag 2022 für zusätzliche Sozialarbeiter/innen gemäss Beschluss des Grossen Rates. Auch die Zahl der Stellen für die Sekundarstufe II steigt stark an. 2023 sind schliesslich nach dem Willen des Grossen Rats für die Universität mehr als doppelt so viele neuen Stellen bewilligt worden wie 2022, die als «ordentliche» Stellen budgetiert worden waren (ohne Master in Humanmedizin).

In den besonderen Sektoren gibt es zwei Änderungen in den Stellenbeständen:

- > Schaffung von netto 0,80 VZÄ bei der Freiburger Strafanstalt;
- > Stellentransfer von 25,80 VZÄ aus der Zentralverwaltung in Zusammenhang mit der Zusammenlegung des Amtes für die Landwirtschaft mit dem Landwirtschaftlichen Institut des Kantons Freiburg und zwei Transfers aus den besonderen Sektoren, einer von 0,30 VZÄ im Amt für Wald und Natur, der andere von 0,2 VZÄ vom Campus Schwarzsee zum Amt für Sport.

3.3. Uneinheitliche Entwicklung des Betriebsaufwands

Aus der folgenden Tabelle wird ersichtlich, dass sich die verschiedenen Sachaufwandarten sehr unterschiedlich

Message

charges courantes augmentent de 13,7 millions de francs, soit + 3,5 % par rapport au budget 2022.

Il y a lieu de rappeler que cette catégorie de dépenses avait été impactée en 2022 à hauteur de 0,7 million de francs par les mesures de relance et pour 0,3 million de francs pour les mesures transitoires liées à la réforme de la Caisse de prévoyance. Défalcation faite de ces deux éléments, la croissance entre 2022 et 2023 aurait été de 3,7 %.

Botschaft

entwickeln. Insgesamt nimmt der Betriebsaufwand gegenüber dem Voranschlag 2022 um 13,7 Millionen Franken oder + 3,5 % zu.

In dieser Ausgabenkategorie schlugen 2022 die Wiederankurbelungsmassnahmen mit 0,7 Millionen Franken und die Übergangsmassnahmen in Zusammenhang mit der Revision der Pensionskasse mit 0,3 Millionen Franken für zu Buche. Von diesen beiden Beträgen abgesehen, beträgt die Zunahme zwischen 2022 und 2023 3,7 %.

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022	Variation Veränderung 2022-2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Fournitures, matériel et marchandises Material- und Warenaufwand	45,6	46,4	- 1,7
Matériel, mobilier, machines et véhicules Mobiliens, Maschinen und Fahrzeuge	36,9	33,6	+ 9,8
Chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung	17,9	15,0	+ 19,3
Prestations de service et honoraires Dienstleistungen und Honorare	137,2	136,8	+ 0,3
Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles Leistungen Dritter baulicher Unterhalt	42,0	38,5	+ 9,1
Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers Leistungen Dritter Unterhalt Mobiliens und immaterielle Anlagen	29,8	26,2	+ 13,7
Loyers, droits de superficie et leasing Mieten, Baurechtszinsen und Leasing	19,0	18,4	+ 3,3
Dédommagements Spesenentschädigungen	9,9	11,0	- 10,0
Pertes sur créances Forderungsverluste	16,4	16,5	- 0,6
Autres charges d'exploitation Übriger Betriebsaufwand	53,8	52,4	+ 2,7
Total	408,5	394,8	+ 3,5

La relative stabilité constatée dans la catégorie « Prestations de service et honoraires » provient en fait de mouvements divergents. D'une part, on observe des dépenses supplémentaires en faveur du plan climat, du développement durable, de la stratégie biodiversité, du projet sur l'éducation numérique et de la nouvelle politique RH. La hausse des prestations en lien avec les mensurations officielles ainsi qu'avec la cadastration de bâtiments y contribue également. D'autre part, la baisse relevée au niveau des travaux informatiques effectués par des tiers compense en grande partie les augmentations citées ci-avant. A noter qu'en 2022, les mesures de relance et les mesures transitoires liées à la CPPEF ont influé sur ce groupe de charges pour 1 million de francs. A noter également que les montants prévus pour la stratégie agro-

Der mehr oder weniger gleichbleibende Betrag in der Kategorie « Dienstleistungen und Honorare » ist auf gegenläufige Entwicklungen zurückzuführen. So sind einerseits Mehrausgaben für den Klimaplan, die nachhaltige Entwicklung, die Biodiversitätsstrategie, die digitale Bildung und die neue HR-Politik zu verzeichnen. Zu Mehrausgaben führen auch die Leistungen in Zusammenhang mit der amtlichen Vermessung sowie der Gebäudeaufnahme. Andererseits werden diese Mehrausgaben grossteils durch rückläufige Kosten für von Dritten ausgeführte Informatikarbeiten kompensiert. Zu erwähnen ist, dass im Jahr 2022 die Wiederankurbelungsmassnahmen und die Übergangsmassnahmen in Zusammenhang mit der PKSPF diese Aufwandgruppe mit 1 Million Franken belastet hatten. Im Weiteren wurden die für die

Message

alimentaire ont été transférés sous les charges de subventionnement compte tenu de leur nature.

Les croissances enregistrées sous l'entretien d'objets mobiliers tout comme au niveau du « Matériel, mobilier, machines et véhicules » sont imputables à l'enveloppe informatique (hors Université et HES-SO//FR) qui progresse au final globalement de 4 millions de francs. Le Gouvernement affiche ainsi toujours sa volonté de poursuivre les efforts en faveur de la digitalisation, point fort de la législation précédente.

Les charges de la catégorie « Chauffage, éclairage, eau » présente une hausse importante de plus de 19 %, en raison des effets de la crise énergétique sur les prix des combustibles notamment.

Les prestations de tiers pour l'entretien des immeubles progressent également de façon notable, essentiellement au niveau de l'entretien et rénovation des immeubles, l'enveloppe accordée ayant été revue à la hausse par rapport aux années précédentes.

Enfin, on notera encore l'augmentation des autres charges d'exploitation due principalement à l'évolution des débours pénaux et des frais d'assistance judiciaire.

Tenant compte de tous ces facteurs, les autres charges courantes restent bien maîtrisées. En effet, elles sont relativement stables et plutôt en légère baisse par rapport au budget précédent.

Pour parvenir à limiter la croissance de ces charges courantes de fonctionnement, voire à en réduire certaines, d'un exercice budgétaire à l'autre, les services et établissements ont opéré dès le départ, en fonction des directives du Conseil d'Etat, un examen strict et sélectif des propositions. Cette approche rigoureuse, poursuivie tout au long de la procédure budgétaire, a permis de limiter la croissance du volume total de ces charges à 408,5 millions de francs au final.

Cette compression s'est notamment exercée sur les domaines pour lesquels le Conseil d'Etat avait, dans ses directives, fixé des enveloppes. Le tableau qui suit rend compte tout à la fois des objectifs et des efforts consentis sur les différents plans. Y figurent les montants dédiés à l'informatique, apparemment inférieurs de 2 millions de francs par rapport à l'objectif initial du Conseil d'Etat fixé à 60 millions de francs. Cependant, il y a lieu de préciser qu'un montant de 2 millions de francs pour l'engagement de business analysts a été ajouté aux 3 millions de francs retenus initialement pour les montants forfaitaires liés à la digitalisation. Cette nouvelle allocation, sous forme de personnel auxiliaire, doit permettre d'accompagner de manière efficiente et de faciliter la mise en œuvre de projets informatiques. Afin de pouvoir poursuivre les efforts liés au déploiement de la stratégie de digitalisation « administration 4.0 », il a été finalement décidé d'allouer

Botschaft

Ernährungsstrategie vorgesehenen Beträge aufgrund ihrer Art in den Subventionsaufwand verschoben.

Die Zunahme beim Unterhalt von Mobilien und bei den «Mobilien, Maschinen und Fahrzeugen» entfällt auf das Informatik-Rahmenbudget (ohne Universität und HES-SO//FR) mit einer Zunahme um insgesamt 4 Millionen Franken. Damit zeigt die Regierung nach wie vor ihre Entschlossenheit für ihr weiteres Engagement für die Digitalisierung, einer der Schwerpunkte ihres letzten Regierungsprogramms.

In der Kategorie «Heizung, Beleuchtung, Wasser» ist eine starke Zunahme um mehr als 19 % zu verzeichnen, die auf die Auswirkungen der Energiekrise insbesondere auf die Brennstoffpreise zurückzuführen ist.

Bei den «Leistungen Dritter baulicher Unterhalt» ist ebenfalls eine deutliche Zunahme zu verzeichnen, insbesondere was Gebäudeunterhalt und -renovierung betrifft, wo höhere Beträge als in den Vorjahren gewährt wurden.

Und schliesslich ist auch beim übrigen Betriebsaufwand eine Zunahme zu verzeichnen, die vor allem auf die Auslagen in Strafsachen und die unentgeltliche Rechtspflege zurückzuführen ist.

Unter Berücksichtigung all dieser Faktoren lässt sich sagen, dass der übrige Betriebsaufwand immer noch gut unter Kontrolle ist. Er ist nämlich relativ stabil und eher etwas rückläufig gegenüber dem Vorjahresbudget.

Um die Zunahme des laufenden Betriebsaufwands von einem Voranschlagsjahr zum andern begrenzen beziehungsweise gewisse Kosten senken zu können, haben die Dienststellen und Anstalten die Budgeteingaben entsprechend den Richtlinien des Staatsrats von Beginn an einer strengen und selektiven Prüfung unterzogen. Mit diesem rigorosen Ansatz, der während des gesamten Voranschlagsverfahrens beibehalten wurde, konnte der Gesamtzuwachs dieser Aufwendungen letztlich auf 408,5 Millionen Franken begrenzt werden.

Abstriche wurden insbesondere in den Bereichen gemacht, für die der Staatsrat in seinen Richtlinien Rahmenvorgaben festgesetzt hatte. Aus der folgenden Tabelle wird ersichtlich, wie und in welchem Umfang die Sparziele erreicht worden sind. Sie enthält die Beträge für die Informatik, die offenbar 2 Millionen Franken unter der ursprünglichen Vorgabe des Staatsrats von 60 Millionen Franken liegen. Es ist jedoch zu sagen, dass zu den ursprünglichen 3 Millionen Franken für die Pauschalbeträge im Zusammenhang mit der Digitalisierung ein Betrag von 2 Millionen Franken für die Einstellung von Business-Analysten hinzugefügt wurde. Diese neuen Mittel in Form von Hilfspersonal zielen auf eine effiziente Begleitung und einfachere Umsetzung von IT-Projekten. Um die Umsetzung der Digitalisierungsstrategie des Staates «Verwaltung 4.0» weiter vorantreiben zu können, wurde schlussendlich ein IT-Rahmenbudget von

Message

au titre de l'enveloppe informatique un montant de 58 millions de francs, en hausse de 4 millions de francs par rapport au budget 2022. A noter qu'un prélèvement de 5 millions de francs sur le fonds d'infrastructures a été effectué afin de couvrir partiellement l'augmentation par rapport à l'année précédente (crédit pour les business analysts compris) et de continuer ainsi les développements prévus en faveur de la digitalisation durant la précédente législature.

Quant aux prestations de service, elles dépassent l'objectif initial de 2,6 millions de francs. En effet, des dépenses nouvelles ou supplémentaires, dans cette catégorie de charges spécifique, ont été retenues au budget 2023 par le Conseil d'Etat afin de poursuivre les efforts dans le domaine de l'environnement (notamment +1,3 million de francs pour le plan climat, +0,6 million de francs pour le développement durable et +0,4 million de francs pour la stratégie biodiversité).

Botschaft

58 Millionen Franken beschlossen (+ 4 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag 2022). Zu erwähnen ist die Entnahme von 5 Millionen Franken aus dem Infrastrukturfonds zur teilweisen Deckung der Erhöhung gegenüber dem Vorjahr (einschliesslich Kredit für Business Analysten), um so die in der vorhergehenden Legislatur geplanten Digitalisierungsentwicklungen fortsetzen zu können.

Die Dienstleistungen verfehlen das ursprüngliche Ziel um 2,6 Millionen Franken. So wurden neue oder zusätzliche Ausgaben vom Staatsrat in dieser speziellen Ausgabenkategorie im Voranschlag 2023 eingestellt, um sich weiter im Umweltbereich (insbesondere + 1,3 Millionen Franken für den Klimaplan, + 0,6 Millionen Franken für die nachhaltige Entwicklung und + 0,4 Millionen Franken für die Biodiversitätsstrategie) zu engagieren.

Enveloppes Kreditrahmen	Objectifs du Conseil d'Etat Höchstvorgaben des Staatsrats	Budget initial Ursprünglicher Voranschlag 2023	Budget final Endgültiger Voranschlag 2023	Ajustements opérés sur les demandes initiales Abstriche an den ursprünglichen Eingaben
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Entretien des bâtiments et des routes + acquisitions diverses Unterhalt der Gebäude und der Strassen + diverse Anschaffungen	34,9	44,7	36,5	- 8,2
Informatique Informatik	60,0	98,1	58,0	- 40,1
Prestations de service par des tiers Dienstleistungen Dritter	33,9	48,3	36,5	- 11,8
Total	128,8	191,1	131,0	- 60,1

3.4. Croissance des subventions accordées

Le programme de mesures structurelles et d'économies 2013 avait permis, deux ans durant, de limiter la croissance des charges de transferts à moins de 1 % par an. La tendance s'est inversée à partir de 2016 (+ 3,4 %) et s'est poursuivie en 2017 (+ 3,6 %). En 2018 et 2019, par contre, ces charges ont continué de progresser, mais à un rythme inférieur à celui des deux années précédentes. En 2020, la croissance du subventionnement se situait à nouveau au niveau des années 2016 et 2017 alors qu'en 2021 elle n'atteignait que 1,1 % avant de repartir à la hausse en 2022 (+ 2,9 %). Au démarrage des opérations budgétaires 2023, les crédits sollicités en la matière étaient supérieurs de 8,5 % (+ 154,9 millions de francs) par rapport aux montants retenus au budget 2022. Des mesures de limitation, notamment des nouveaux projets

3.4. Zunahme der eigenen Beiträge

Mit dem Struktur- und Sparmassnahmenprogramm 2013 konnte die Zuwachsrate der Transferausgaben über zwei Jahre unter der 1 %-Marke gehalten werden. 2016 ergab sich mit einer Zunahme um 3,4 % wieder ein anderes Bild, das sich auch 2017 wiederholte (+ 3,6 %). 2018 und 2019 war in diesen Aufwandkategorien weiterhin eine wenn auch geringere Zunahme als in den beiden vorhergehenden Jahren zu verzeichnen. 2020 lag der Zuwachs im Subventionsbereich wieder im Rahmen der Jahre 2016-2017, während sie 2021 nur 1,1 % erreichte und 2022 wieder anstieg (+ 2,9 %). Zu Beginn der Budgetaufstellung 2023 lagen die entsprechenden Kreditanträge noch um 8,5 % (+ 154,9 Millionen Franken) über dem entsprechenden Vorjahresbetrag. Es wurden Beschränkungsmassnahmen getroffen (insbesondere bei neuen Projekten und

Message

ou prestations, ont été appliquées. Ces priorisations ont conduit à une réduction de 58 % de cette croissance. Au final, l'enveloppe totale des transferts en 2023 croît de 3,6 % (+ 65,4 millions de francs). Son évolution revient ainsi au niveau des années 2016 et 2017, mais reste néanmoins très légèrement inférieure à la croissance des charges totales (+ 3,9 %). Il y a lieu de relever qu'au budget 2022 les mesures du plan de relance avaient impacté les charges de transferts à hauteur de 5,3 millions de francs. En outre, l'intégration des coûts des mesures transitoires pour les institutions affiliées en lien avec la réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat a alourdi, de façon unique en 2022, le volume des subventions cantonales de 16,5 millions de francs. Défalcation faite de ces deux éléments, la progression des charges de transferts s'élève à 87,2 millions de francs ou de + 4,8 %. A noter que la progression constatée dans le domaine du subventionnement représente, en francs, un peu plus de 43 % de l'augmentation totale des charges de fonctionnement.

Botschaft

Leistungen), und mit diesen Priorisierungen konnte der Zuwachs um 58 % reduziert werden. Letztlich nehmen die veranschlagten Transferausgaben 2023 gegenüber dem Vorjahr um insgesamt 3,6 % zu (+ 65,4 Millionen Franken). Die Zuwachsrate bewegt sich damit im Rahmen der Jahre 2016 und 2017, bleibt aber leicht unter dem Niveau des Gesamtaufwands (+ 3,9 %). 2022 hatten die Massnahmen des Wiederankurbelungsplans im Transferaufwand mit 5,3 Millionen Franken zu Buche geschlagen. Ausserdem belastete die Integration der Kosten der Übergangsmassnahmen für die angeschlossenen Institutionen in Zusammenhang mit der Pensionskassenreform das Kantonsbeitragsvolumen 2022 einmalig mit 16,5 Millionen Franken. Ohne diese beiden Faktoren erhöht sich der Transferaufwand um 87,2 Millionen Franken oder + 4,8 %. Betragsmässig entfallen etwas über 43 % der Gesamtzunahme des laufenden Aufwands auf den Subventionsbereich.

Composition des charges de transferts
Zusammensetzung Transferaufwand

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022	Variation Veränderung 2022-2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Parts de revenus destinées à des tiers Ertragsanteile an Dritte	28,3	26,3	+ 2,0
Dédommagements à des collectivités publiques Entschädigungen an Gemeinwesen	255,9	255,3	+ 0,6
Péréquation financière et compensation de charges Finanz- und Lastenausgleich	50,4	52,1	- 1,7
Subventions accordées Eigene Beiträge	1338,2	1272,3	+ 65,9
dont : Financement des prestations des réseaux hospitaliers (hors mesures de soutien COVID-19) wovon: Finanzierung der Leistungen der Spitalnetze (ohne Corona-Unterstützungsmassnahmen)	213,6	210,0	+ 3,6
Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge	221,8	223,2	- 1,4
Total	1894,6	1829,2	+ 65,4

La totalité de l'augmentation provient des subventions accordées ; les autres catégories, dont l'évolution tant à la hausse qu'à la baisse, finissant en effet par quasiment se compenser. Leur progression par rapport à l'année précédente est sensiblement plus importante (+ 5,2 %) que celle qui a prévalu en 2022 (+ 3,7 %) et en 2021 (+ 1 %). L'évolution de ces charges est influencée d'une part par les hypothèses retenues en matière de personnel (automatismes salariaux appliqués par les institutions subventionnées) et d'autre part, par l'évolution démographique du canton. Elle peut aussi découler d'une

Die gesamte Zunahme entfällt auf die eigenen Beiträge, während sich in den anderen Kategorien Zu- und Abnahmen praktisch ausgleichen. Die Zuwachsrate gegenüber dem Vorjahr liegt mit + 5,2 % deutlich über derjenigen von 2022 (+ 3,7 %) und derjenigen von 2021 (+ 1 %). Die Entwicklung dieser Aufwendungen wird von den Hypothesen beim Personal (Lohnautomatismen bei den subventionierten Institutionen) sowie von der Bevölkerungsentwicklung im Kanton beeinflusst. Einen Einfluss kann auch ein geplanter Leistungsausbau haben. Dementsprechend verzeichnen gewisse Subventionen

Message

volonté de développer des prestations supplémentaires. En fonction de ces éléments, certaines subventions allouées présentent une hausse notable en 2023. Il s'agit en particulier des éléments suivants :

Botschaft

2023 eine deutliche Zunahme. Es handelt sich dabei namentlich um folgende:

	Variation Veränderung 2022-2023
	mios / Mio.
Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés Ces contributions sont directement en lien avec la situation actuelle en Europe dans le domaine des migrations.	+ 39,8
Sozialhilfe für Asylsuchende und Flüchtlinge Die diesbezüglichen Beiträge stehen in direktem Zusammenhang mit der aktuellen Migrationssituation in Europa	
Subventions cantonales pour l'assurance maladie L'évolution de ces contributions tient compte de la hausse des primes attendue entre 2022 et 2023.	+ 7,4
Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung Die Entwicklung dieser Beiträge berücksichtigt den erwarteten Prämienanstieg zwischen 2022 und 2023	
Mesures cantonales de soutien liées à l'épidémie de COVID-19 en faveur de tiers Cette position concerne le remboursement aux communes des montants complémentaires COVID déjà versés pour les EMS et les soins à domicile. Ce montant est couvert par un prélèvement sur provision.	+ 6,0
Kantonale Unterstützungsmassnahmen in Zusammenhang mit der Covid-19-Epidemie zugunsten Dritter Dieser Posten betrifft die Rückzahlung an die Gemeinden der für die Pflegeheime und die Spitex bereits geleisteten zusätzlichen Covid-Zahlungen. Dieser Betrag wird durch eine Rückstellungsentnahme gedeckt.	
Prestations complémentaires AVS-AI Adaptation en lien avec l'évolution des dépenses.	+ 5,8
AHV/IV-Ergänzungsleistungen Anpassung entsprechend der Ausgabenentwicklung.	
Subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées La contribution 2023 à ce titre s'élèvera à 106,2 millions de francs contre 101,3 millions de francs en 2022. La hausse constatée découle principalement de l'augmentation du nombre de lits et des structures intermédiaires.	+ 4,9
Individualbeiträge für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen Die diesbezüglichen Beiträge werden sich für 2023 auf 106,2 Millionen Franken belaufen gegenüber 101,3 Millionen Franken 2022. Die Zunahme beruht hauptsächlich auf der höheren Bettenzahl und den Zwischenstrukturen.	
Prestations de l'Etat en faveur du HFR (hors mesures de soutien COVID) Les montants à verser s'élèveront à 176,7 millions de francs en 2023 contre 174,4 millions de francs en 2022 (principalement en raison de la hausse de l'activité attendue).	+ 2,3
Leistungen des Staates zugunsten des HFR (ohne COVID-Unterstützungsmassnahmen) Die auszahlenden Beträge belaufen sich 2023 auf 176,7 Millionen Franken gegenüber 174,4 Millionen Franken 2022 (hauptsächlich aufgrund der erwarteten höheren Aktivität)	
Subventions cantonales en faveur des institutions spécialisées et des maisons d'éducation Les montants à verser passeront au total de 164,4 millions de francs en 2022 à 166,7 millions de francs en 2023, hausse découlant notamment de la volonté de poursuivre la mise à disposition dans les institutions spécialisées du canton de places supplémentaires.	+ 2,3
Kantonsbeiträge für die sonder- und sozialpädagogischen Institutionen Die Beträge werden insgesamt von 164,4 Millionen Franken im Jahr 2022 auf 166,7 Millionen Franken im Jahr 2023 zunehmen, was insbesondere darauf zurückzuführen ist, dass in den sonderpädagogischen Institutionen im Kanton weiterhin mehr Plätze zur Verfügung gestellt werden sollen.	

Message

Botschaft

Subventions cantonales pour l'exploitation et les mesures tarifaires de l'Agglomération de Fribourg et de MOBUL

Les montants à verser passeront de 15,4 millions de francs en 2022 à 17,7 millions de francs en 2023 en lien essentiellement avec le développement des prestations.

Kantonsbeiträge für den Betrieb und die tariflichen Massnahmen der Agglomeration Freiburg und von MOBUL

Diese Beträge werden von 15,4 Millionen Franken im Jahr 2022 auf 17,7 Millionen Franken im Jahr 2023 zunehmen, und zwar insbesondere aufgrund des Leistungsausbaus.

+ 2,3

Indemnités aux compagnies de transports publics

Les montants retenus au titre d'indemnités (y compris la prise en charge du dépassement de la quote-part cantonale) s'élèveront à 54,6 millions de francs en 2023 contre 52,3 millions de francs en 2022 afin de poursuivre les développements prévus.

Abgeltungen für die Unternehmen des Regionalverkehrs

Die Abgeltungsbeträge (einschliesslich Übernahme der Überschreitung des Kantonsanteils) belaufen sich für 2023 auf 54,6 Millionen Franken gegenüber 52,3 Millionen Franken für 2022, damit die geplante Entwicklung vorangetrieben werden kann

+ 2,3

Subventions cantonales en lien avec la stratégie agroalimentaire

Ces contributions doivent permettre de financer des mesures pour la mise en œuvre de la stratégie. En 2022, ces coûts étaient comptabilisés sous les prestations de service par des tiers.

Kantonsbeiträge für die Entwicklungsstrategie für den Lebensmittelbereich

Mit diesen Beiträgen sollen Massnahmen zur Umsetzung der Strategie finanziert werden. 2022 wurden diese Kosten unter den Dienstleistungen Dritter eingestellt.

+ 1,5

Prestations de l'Etat en faveur du RFSM

Les montants à verser s'élèveront à 36,8 millions de francs en 2023 contre 35,6 millions de francs en 2022 (principalement en raison de la hausse de l'activité attendue et du développement de certaines autres prestations).

Leistungen des Staates zugunsten des FNPG

Die auszahlenden Beträge belaufen sich 2023 auf 36,8 Millionen Franken gegenüber 35,6 Millionen Franken 2022 (hauptsächlich aufgrund der erwarteten höheren Aktivität und des Ausbaus einiger weiterer Leistungen)

+ 1,2

Subventions cantonales pour les soins et l'aide familiale à domicile

La hausse est en lien notamment avec l'augmentation de la dotation de 36 EPT et avec le volume d'activité.

Kantonsbeiträge für die spitalexterne Krankenpflege und die Familienhilfe

Die Zunahme steht namentlich in Zusammenhang mit der höheren Stellendotierung mit 36 VZÄ und dem Aktivitätsvolumen

+ 1,1

Subventions cantonales pour la protection de la nature

L'augmentation prévue doit permettre le financement de la stratégie biodiversité.

Kantonsbeiträge für den Naturschutz

Die Erhöhung steht in Zusammenhang mit der Finanzierung der Biodiversitätsstrategie

+ 1,0

A noter que certaines de ces dépenses supplémentaires sont compensées partiellement par des revenus.

Einige dieser Mehrausgaben werden im Übrigen auf der Ertragsseite teilweise ausgeglichen.

A relever aussi qu'en 2022 certaines dépenses de subventionnement mises en évidence ci-dessus avaient augmenté de façon sensible, en raison de la prise en compte de façon exceptionnelle et unique, des coûts des mesures pour les institutions affiliées à la Caisse de prévoyance suite à la réforme de cette dernière. Ainsi, les écarts entre les budgets 2022 et 2023 sont plus élevés, si l'on écarte l'effet de cette opération. Cela masque en quelque sorte le poids réel de l'indexation des salaires en 2023 sur les secteurs subventionnés. On peut citer en particulier les subventions pour les EMS (+ 3,5 millions de francs) et enfin celles en faveur des institutions spécialisées (+ 6,8 millions de francs). Pour la même raison, d'autres charges de transferts, habituellement en forte croissance, ne progressent finalement que très peu, voire même diminuent par rapport à 2022. C'est le cas des subventions cantonales pour les institutions de

Einige dieser oben aufgeführten Subventionsausgaben waren 2022 übrigens markant gestiegen, weil darin ausserordentliche und einmalig Kosten der Massnahmen für die bei der Pensionskasse angeschlossenen Institutionen nach der Pensionskassenreform berücksichtigt wurden. So fallen die Abweichungen zwischen den Voranschlägen 2022 und 2023 grösser aus, wenn man die Auswirkungen dieser Transaktion ausklammert. Dies kaschiert in gewisser Weise die tatsächliche Belastung der subventionierten Sektoren durch die Indexierung der Löhne im Jahr 2023. Zu nennen sind hier insbesondere die Subventionen für die Pflegeheime (+ 3,5 Millionen Franken) und für die sonderpädagogischen Institutionen (+ 6,8 Millionen Franken). Aus dem gleichen Grund ist bei anderen Transferaufwendungen, die normalerweise stark zunehmen, im

Message

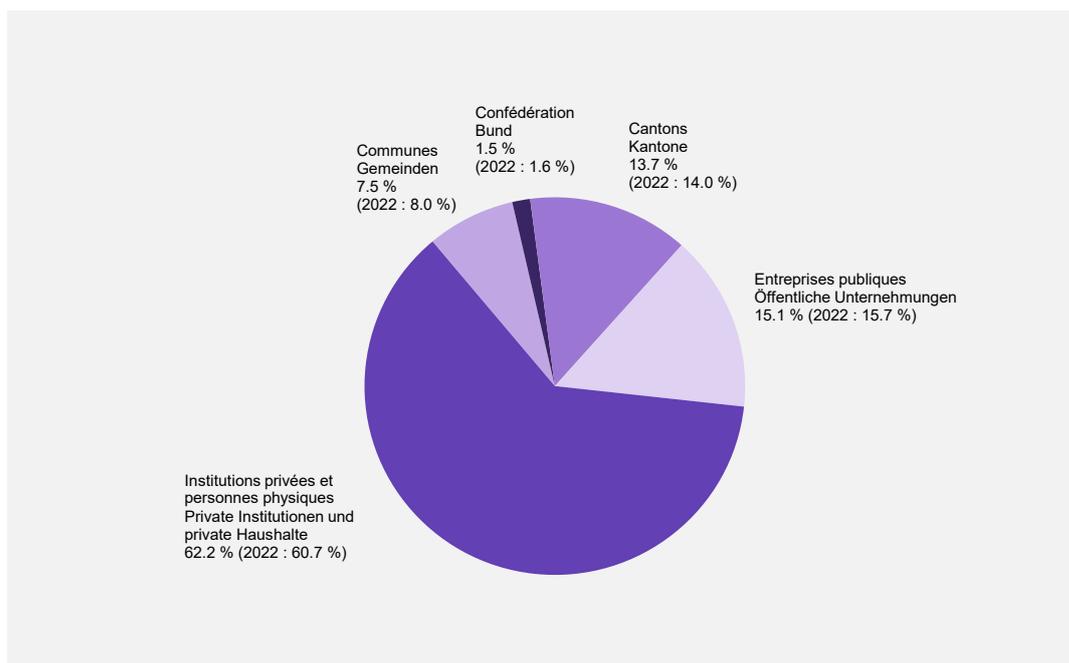
pédagogie spécialisée ainsi que celles pour les services de logopédie, psychologie et psychomotricité qui incluaient, l'année passée, 3,8 millions de francs, respectivement 1 million de francs au titre des mesures transitoires.

La répartition selon le bénéficiaire des aides se présente quant à elle de la manière suivante :

Botschaft

Vergleich zu 2022 letztlich nur eine geringfügige Zunahme oder sogar ein Rückgang festzustellen. Dies ist etwa der Fall bei den Kantonsbeiträgen für sonderpädagogische Einrichtungen sowie für den logopädischen, psychologischen und psychomotorischen Dienst, die im Vorjahr 3,8 Millionen Franken bzw. 1 Million Franken für Übergangsmassnahmen beinhalteten.

Die folgende Grafik zeigt die Aufteilung der Subventionen auf die jeweiligen Empfänger:



Au niveau des dédommagements à des collectivités, le montant progresse de 0,6 million de francs, soit de + 0,2 %. L'augmentation de 1,4 million de francs des contributions pour la fréquentation de divers établissements d'enseignement hors canton ainsi que celle de 0,9 million de francs relative aux contributions pour les hospitalisations hors canton sont en partie compensées par la baisse de la contribution versée aux communes et aux paroisses en lien avec la nouvelle réforme fiscale des entreprises (- 2,3 millions de francs).

Bei den Entschädigungen an Gemeinwesen ist eine Zunahme um 0,6 Millionen Franken und damit um + 0,2 % zu verzeichnen. Die um 1,4 Millionen Franken höheren Beiträge für den Besuch verschiedener ausserkantonaler Bildungsanstalten sowie die um 0,9 Millionen Franken höheren Beiträge für die ausserkantonalen Spitaleinweisungen werden teilweise durch den rückläufigen Beitrag an die Gemeinden und Pfarreien/Kirchgemeinden in Zusammenhang mit der neuen Unternehmenssteuerreform (- 2,3 Millionen Franken) aufgewogen.

Message

3.5. Un volume d’amortissements en hausse

Au budget 2023, le Gouvernement retient un programme d’investissements très ambitieux. Le volume d’amortissements reflète par conséquent également cette volonté. En effet, ce dernier atteint 178,7 millions de francs en 2023, soit une hausse de 11 % par rapport au budget 2022.

Botschaft

3.5. Zunehmendes Abschreibungsvolumen

Die Regierung sieht im Voranschlag 2023 ein sehr ehrgeiziges Investitionsprogramm vor, was folglich auch im Abschreibungsvolumen zum Ausdruck kommt, das 2023 mit 178,7 Millionen Franken um 11 % höher ist als im Voranschlag 2022.

Amortissements du patrimoine administratif, des prêts et participations, du subventionnement des investissements
Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Darlehen und Beteiligungen, den Investitionsbeiträgen

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022	Comptes Rechnung 2021
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen	89,9	85,2	75,1
dont : Amortissements des immeubles wovon: Abschreibungen auf Gebäuden	61,2	48,7	50,2
dont : Amortissements des routes wovon: Abschreibungen auf Strassen	26,1	33,0	22,2
dont : Amortissements des investissements dans les forêts wovon: Abschreibungen auf Investitionen für die Forsten	0,5	0,6	0,5
dont : Amortissements d’équipements et d’installations wovon: Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen	2,1	2,9	2,2
Amortissements des prêts et participations Abschreibungen auf Darlehen und Beteiligungen	15,8	10,3	7,0
Amortissements des subventions d’investissements Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen	73,0	65,5	41,2
Total	178,7	161,0	123,3

Les amortissements des immeubles connaissent une évolution sensible à la hausse. En effet, il est tenu compte au budget 2023 de l’effet de la dernière année d’amortissements du bâtiment du GYB et celui de l’Ecole des métiers. On peut noter en outre les investissements prévus pour le Collège Ste-Croix, la Bibliothèque cantonale, l’Université, l’Etablissement de détention fribourgeois ou le Campus du Lac-Noir. Les charges d’amortissements pour les routes diminuent par rapport au budget 2022, qui intégrait l’effet de la dernière année d’amortissements pour le projet de la H189. Quant aux amortissements des équipements et installations, leur légère baisse correspond en fait à un retour à la normale étant donné qu’en 2022 ces charges comprenaient l’effet de la dernière année d’amortissement des appareils acquis par la HES-SO//FR.

Les amortissements des prêts et participations augmentent de 5,5 millions de francs en raison principalement des investissements réalisés par l’ECPF. A noter qu’au budget 2022, un montant de 5,9 millions de francs était pris en compte pour des mesures de relance,

Die Abschreibungen auf Gebäuden nehmen markant zu. So ist im Voranschlag 2023 nämlich noch das letzte Abschreibungsjahr für das Gebäude des interkantonalen Gymnasiums der Region Broye und für das Gebäude der Berufsfachschule berücksichtigt. Dazu kommen noch die geplanten Investitionen für das Kollegium Hl. Kreuz, die Kantonsbibliothek, die Universität, die Freiburger Strafanstalt und den Campus Schwarzsee. Der Abschreibungsaufwand für die Strassen nimmt gegenüber dem Voranschlag 2022 ab, in dem die Auswirkungen des letzten Abschreibungsjahres für das H189-Projekt berücksichtigt waren. Bei den Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen ist der leichte Rückgang ein Zeichen für die Rückkehr zur Normalität, da 2022 dort noch das letzte Abschreibungsjahr für die Geräteeanschaffungen der HES-SO//FR zum Tragen kam.

Die Abschreibungen auf Darlehen und Beteiligungen nehmen um 5,5 Millionen Franken zu, hauptsächlich aufgrund der Investitionen der KAAB. Im Voranschlag 2022 war übrigens ein Betrag von 5,9 Millionen Franken für Wiederankurbelungsmassnahmen eingestellt,

Message

prévues d'une part, sous le Service des biens culturels pour 2,5 millions de francs (rénovation et entretien de bâtiments historiques) et d'autre part, sous le Service de la mobilité pour 3,4 millions de francs (réalisation de projets avancés par les TPF). Sans ces dépenses particulières, l'évolution à la hausse aurait été d'autant plus grande.

Le volume constaté au niveau des amortissements des subventions d'investissements est en progression par rapport à celui du budget 2022. Cette hausse de 7,5 millions de francs provient principalement des montants plus conséquents dans le domaine de l'énergie et pour les constructions scolaires. A noter que les mesures de relance avaient renforcé cette évolution au budget 2022 à hauteur de 4,6 millions de francs. Elles concernaient l'assainissement énergétique des bâtiments et le projet de développement régional Seeland. Par conséquent, la croissance de ces charges entre 2022 et 2023 auraient été plus importantes sans ces dépenses spécifiques.

A relever qu'une part des amortissements totaux, soit 16,9 millions de francs, est couverte par un prélèvement sur le fonds d'infrastructures. Cela concerne les investissements liés à des assainissements ou à des projets de construction pour la HES-SO//FR (santé et travail social), l'Université, la Haute école d'ingénierie et d'architecture, le bâtiment SLL, les routes de contournement ainsi que le subventionnement d'infrastructures sportives, de mobilité douce et pour les agglomérations. Ces amortissements compensés, en tout ou partie, ne péjorent ainsi pas ou peu le compte de résultats.

3.6. Des charges financières toujours au plancher

Le total des charges financières devrait s'élever à 5,2 millions de francs en 2023, stable par rapport à 2022. Elles concernent en particulier les intérêts versés lors de restitutions d'impôts perçus en trop qui sont en hausse régulière ces dernières années. A partir de 2014, l'Etat n'a plus d'emprunt à long terme. De fait, le service de la dette est nul depuis 2014.

3.7. Les attributions aux financements spéciaux

Globalement, il est prévu d'alimenter les fonds à hauteur de 63,3 millions de francs en 2023 (- 10,6 millions de francs par rapport au budget 2022).

Ces charges comptables concernent :

- > d'une part, les fonds « traditionnels » tels que, parmi les principaux, ceux de l'emploi, de l'énergie, de nouvelle politique régionale, de la culture, du sport, de l'action sociale et des améliorations foncières ;

Botschaft

einerseits beim Amt für Kulturgüter im Umfang von 2,5 Millionen Franken (Renovierung und Unterhalt historischer Gebäude) und andererseits beim Amt für Mobilität im Umfang von 3,4 Millionen Franken (vorgezogene Realisierung von Projekten der Freiburgischen Verkehrsbetriebe). Ohne diese Sonderausgaben wäre die Zunahme umso höher ausgefallen.

Das Abschreibungsvolumen auf Investitionsbeiträgen nimmt gegenüber dem Voranschlag 2022 zu. Diese Zunahme um 7,5 Millionen Franken ist hauptsächlich auf höhere Beiträge im Energiebereich und für Schulbauten zurückzuführen. Die Wiederankurbelungsmassnahmen hatten diese Entwicklung im Voranschlag 2022 übrigens noch verstärkt und schlugen mit 4,6 Millionen Franken zu Buche. Sie betrafen die energetische Gebäudesanierung und das regionale Entwicklungsprojekt Seeland. Folglich wäre der Anstieg dieser Kosten zwischen 2022 und 2023 ohne diese Sonderausgaben noch höher ausgefallen.

Ein Teil dieser Gesamtabreibungen, nämlich 16,9 Millionen Franken, wird über eine Entnahme aus dem Infrastrukturfonds gedeckt. Dies betrifft die Investitionen für Sanierungen oder für Bauvorhaben für die HES-SO//FR (Gesundheit und Soziale Arbeit), die Universität, die Hochschule für Technik und Architektur, das SLL-Gebäude, die Umfahrungsstrassen sowie die Subventionierung von Sportanlagen, der sanften Mobilität und für die Agglomerationen. Diese ganz oder teilweise kompensierten Abschreibungen wirken sich somit nicht oder kaum negativ auf das Ergebnis der Erfolgsrechnung aus.

3.6. Finanzaufwand weiter an der unteren Grenze

Der gesamte Finanzaufwand dürfte sich 2023 auf 5,2 Millionen Franken belaufen und entspricht somit dem Vorjahresniveau. Es handelt sich dabei vorwiegend um Vergütungszinsen bei der Rückerstattung von zu hohen Steuerbezügen, die in den letzten Jahren regelmässig gestiegen sind. Seit 2014 hat der Staat keine langfristigen Anleihen mehr. Faktisch ist der Schuldendienst seit 2014 gleich null.

3.7. Einlagen in Spezialfinanzierungen

Insgesamt sollen die Fonds 2023 mit 63,3 Millionen Franken geüffnet werden (- 10,6 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag 2022).

Dieser buchmässige Aufwand betrifft:

- > zum einen die «herkömmlichen» Fonds, hauptsächlich für Beschäftigung, Energie, Neue Regionalpolitik, Kultur, Sport, Sozialhilfe und Bodenverbesserungen,

Message

- > d'autre part, des fonds mis en place plus récemment, comme ceux relatifs aux routes principales, à la protection civile, aux sites pollués, à la taxe sur la plus-value ou encore liés à la taxe sociale.

Au budget 2022, il a été inscrit un montant de plus de 13,3 millions de francs en tant que versement au fonds de relance. Cela ne se reproduit pas au budget 2023, ce qui explique en grande partie la baisse constatée entre les deux exercices budgétaires.

Botschaft

- > zum andern erst kürzlich gebildete Fonds wie die Fonds für die Hauptstrassen, den Zivilschutz, die belasteten Standorte, die Mehrwertabgabe oder auch die Sozialabgabe.

Im Voranschlag 2022 war ein Betrag von über 13,3 Millionen Franken als Einlage in den Wiederankurbelungsfonds eingestellt. Dies ist im Voranschlag 2023 nicht mehr der Fall, was den gegenüber dem Vorjahresbudget zu verzeichnenden Rückgang zu einem grossen Teil erklärt.

Message

4. Le compte des investissements**4.1. Un programme d'investissements ambitieux**

Comme l'indique le tableau ci-après, les investissements prévus en 2023 sont nettement supérieurs à ceux retenus pour 2022 :

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022	Variations Veränderungen 2022-2023	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Investissements bruts Bruttoinvestitionen	283,8	238,4	+ 45,4	+ 19,0
Investissements nets Nettoinvestitionen	232,6	185,6	+ 47,0	+ 25,3

Le programme d'investissements retenu au budget 2023 n'a jamais été aussi ambitieux et important. En effet, les dépenses brutes s'approchent des 300 millions de francs, ce qui ne s'était encore jamais vu lors des trois législatures précédentes. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que la moyenne des dépenses d'investissements budgétées entre 2007 et 2021 est légèrement en deçà des 200 millions de francs. L'effort prévu en 2023 est donc conséquent. A noter encore que le budget 2022 comprenait des mesures de relance qui avaient un impact de 10,5 millions de francs. Défalcation faite de cet élément, la progression des investissements bruts serait de 56 millions de francs ou de près de 25 %. Il n'est pas vain de rappeler que la réalisation de l'ensemble de ces investissements demeure soumise à une évolution stable sur le plan économique ainsi qu'en l'absence de perturbations majeures, que ce soit sur le plan des fournitures, de la situation sanitaire ou encore en lien avec d'éventuels recours ou démarches juridiques à l'encontre de projets particuliers. L'Etat, en tant que maître d'œuvre ou organe de subventionnement, n'est pas en mesure de maîtriser ces risques.

Au final, le volume en hausse des investissements relevé entre 2022 et 2023 provient de différents facteurs.

Les investissements relatifs à la construction, l'aménagement et l'achat d'immeubles sont quelque peu supérieurs à l'année précédente. A noter que le budget 2023 comprend un montant de 16 millions de francs pour l'acquisition d'immeubles. En 2022, il était prévu 9 millions de francs pour ce type d'opération. Le programme d'investissements comprend en particulier l'agrandissement et la rénovation du Collège Ste-Croix, celui de la Bibliothèque cantonale, les travaux prévus pour les bâtiments de l'Université, l'agrandissement ABEL à l'Etablissement de détention fribourgeois ainsi

Botschaft

4. Investitionsrechnung**4.1. Ehrgeiziges Investitionsprogramm**

Wie die folgende Tabelle zeigt, sind die für 2023 vorgesehenen Investitionen deutlich höher als die für 2022 budgetierten:

Das Investitionsprogramm war noch nie so ehrgeizig und umfangreich, wie im Voranschlag 2023 budgetiert. Die Bruttoausgaben nähern sich effektiv der 300-Millionen-Franken-Marke, was in den drei vorangegangenen Legislaturperioden noch nie der Fall war. Deutlich zu sehen ist dies daran, dass der Durchschnitt der budgetierten Investitionsausgaben zwischen 2007 und 2021 knapp unter 200 Millionen Franken liegt. 2023 soll also markant mehr investiert werden. Zu beachten ist auch, dass der Voranschlag 2022 Konjunkturmassnahmen enthielt, die mit 10,5 Millionen Franken zu Buche schlugen. Abzüglich dieses Betrags würden die Bruttoinvestitionen um 56 Millionen Franken oder fast 25 % steigen. Dass all diese Investitionen auch getätigt werden können, hängt aber nicht zuletzt von einer stabilen wirtschaftlichen Entwicklung und dem Ausbleiben grösserer Störungen ab, sei es bei der Materialbeschaffung, der Gesundheitslage oder betreffend allfällige Einsprachen oder rechtliche Schritte gegen bestimmte Projekte. Der Staat als Auftraggeber oder Subventionsgeber hat keine Handhabe zur Kontrolle dieser Risiken.

Das steigende Investitionsvolumen zwischen 2022 und 2023 ist letztlich auf verschiedene Faktoren zurückzuführen.

Die Investitionen für den Bau, Ausbau und Kauf von Liegenschaften liegen etwas über dem Vorjahresbudget. Im Voranschlag 2023 ist ein Betrag von 16 Millionen Franken für Liegenschaftskäufe eingestellt. 2022 waren 9 Millionen Franken für diese Art von Transaktionen vorgesehen. Das Investitionsprogramm umfasst insbesondere den Ausbau und die Renovierung des Kollegiums Hl. Kreuz, der Kantons- und Universitätsbibliothek, die an den Universitätsgebäuden geplanten Arbeiten, den ABEL-Ausbau bei der Freiburger

Message

que les travaux effectués sur le site du Campus du Lac-Noir et de l'ALP.

Quant au volume consacré aux routes cantonales, il est au même niveau que celui de l'année précédente et tient compte de l'avancement des projets et des potentiels reports de crédits en fin d'année.

Au niveau des subventions d'investissements, on relève une progression due en grande partie aux subventions versées pour les constructions scolaires ainsi qu'aux subventions cantonales pour les mesures énergétiques. Cette catégorie de dépenses augmente alors même qu'en 2022 des mesures de relance contribuaient à leur croissance pour 4,6 millions de francs.

Au niveau des prêts et participations, on constate une légère progression par rapport à l'année précédente. La baisse de 4 millions de francs au niveau des achats de titres provient essentiellement du fait que l'augmentation du capital-actions pour Bluefactory SA en 2023 est de 5 millions de francs contre 10 millions de francs retenus au budget 2022. D'un autre côté, le volume des prêts croît de plus de 7,3 millions de francs. Cette augmentation découle de mouvements divergents dont les principaux sont une baisse due à la disparition des mesures de relance (bâtiments historiques et projets TPF) et une hausse en lien avec le prêt pour l'ECPF.

La liste ci-après recense les différents projets retenus au projet de budget 2023 :

Botschaft

Strafanstalt sowie die Bauarbeiten im Campus Schwarzsee sowie im ALP.

Bei den Kantonsstrassen sind die Investitionen entsprechend den Projektfortschritten und möglichen Kreditübertragungen am Jahresende auf dem gleichen Niveau wie im Vorjahr.

Bei den Investitionsbeiträgen ist eine Zunahme festzustellen, die grösstenteils auf die Beiträge für Schulbauten sowie auf die Kantonsbeiträge für energetische Massnahmen zurückzuführen ist. Diese Ausgabenkategorie steigt also trotzdem, obwohl 2022 Wiederankurbelungsmassnahmen mit 4,6 Millionen Franken zu ihrem Anstieg beigetragen hatten.

Bei den Darlehen und Beteiligungen ist eine leichte Zunahme gegenüber dem Vorjahr zu verzeichnen. Das Minus von 4 Millionen Franken bei den Wertschriftenkäufen ist hauptsächlich darauf zurückzuführen, dass die Aktienkapitalerhöhung für die Bluefactory SA für 2023 mit 5 Million Franken budgetiert ist, gegenüber 10 Millionen Franken im Voranschlag 2022. Auf der anderen Seite erhöht sich das Darlehensvolumen um mehr als 7,3 Millionen Franken, was auf divergierende Trends zurückzuführen ist, hauptsächlich auf einen Rückgang infolge der wegfallenden Wiederankurbelungsmassnahmen (historische Gebäude und Projekten der Freiburgischen Verkehrsbetriebe) und eine Zunahme in Zusammenhang mit dem Darlehen für die KAAB.

In der folgenden Liste sind die verschiedenen in den Voranschlagsentwurf 2023 eingestellten Vorhaben aufgeführt:

	Dépenses brutes Bruttoausgaben	Dépenses nettes Nettoaussgaben
	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements propres Sachgüter	154,1	143,0
Bâtiments Gebäude	126,2	118,0
dont : Collège Ste-Croix wovon: Kollegium HI. Kreuz	6,9	6,9
dont : Collège du Sud wovon: Kollegium	1,7	1,7
dont : Université wovon: Universität	14,0	12,0
dont : Bibliothèque cantonale et universitaire wovon: Kantons- und Universitätsbibliothek	20,0	16,2
dont : Musée d'histoire naturelle wovon: Naturhistorisches Museum	4,0	4,0
dont : Police wovon: Polizei	0,5	0,5
dont : Etablissement de détention fribourgeois wovon: Freiburger Strafanstalt	13,0	10,6

Message	Botschaft	
dont : Campus Lac-Noir wovon: Campus Schwarzsee	8,0	8,0
dont : Institut agricole de Grangeneuve wovon: Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	4,7	4,7
dont : Service des forêts et de la nature wovon: Amt für Wald und Natur	0,6	0,6
dont : Haute école d'ingénierie et d'architecture wovon: Hochschule für Technik und Architektur	1,2	1,2
dont : Service cantonal des contributions wovon: Kantonale Steuerverwaltung	0,8	0,8
dont : Ponts et chaussées wovon: Tiefbauamt	1,4	1,4
dont : Service des bâtiments : ALP Grangeneuve / Châteaux / Arsenaux 41 / développement durable / Faverges / diverses études et assainissements / Cathédrale wovon: Hochbauamt: ALP Grangeneuve / Schlösser / Arsenaux 41 / nachhaltige Entwicklung / Faverges / diverse Studien und Sanierungen / Kathedrale	33,4	33,4
dont : Achats d'immeubles wovon: Liegenschaftskäufe	16,0	16,0
Routes cantonales et principales Kantons- und Hauptstrassen	25,2	22,4
Forêts Waldungen	0,7	0,7
Equipements Ausrüstung	2,0	1,9
Prêts et participations permanentes Darlehen und Beteiligungen	26,8	15,5
Prêts Darlehen	20,2	8,9
Achats de titres Wertschriftenkäufe	6,6	6,6
Subventionnement d'investissements Investitionsbeiträge	102,9	74,1
Protection civile Zivilschutz	1,5	1,5
Sport (infrastructures sportives) Sport (Sportanlagen)	1,0	1,0
Améliorations foncières Bodenverbesserungen	19,6	8,4
Bâtiment SLL SLL-Gebäude	8,1	7,0
Formation professionnelle Berufsbildung	10,0	10,0
Energie Energie	33,7	33,7
Projets d'agglomération Agglomerationsprojekte	3,1	–
Transports Verkehr	3,5	3,5
Routes (lutte contre le bruit) Strassen (Lärmbekämpfung)	0,1	0,1

Message	Botschaft	
Endiguements et épuration des eaux Wasserbau und Abwasserreinigung	13,9	1,6
Protection environnement Umweltschutz	1,1	–
Constructions scolaires primaires Primarschulbauten	2,6	2,6
Constructions de cycles d'orientation Orientierungsschulbauten	4,7	4,7
Total	283,8	232,6

4.2. Le financement des investissements

Les investissements bruts de 283,8 millions de francs sont financés à raison de quelque 18 % par des recettes directement afférentes. Le solde, qui représente les investissements nets à charge de l'Etat pour une somme de 232,6 millions de francs, est couvert en partie par l'autofinancement qui ascende, au budget 2023, à 123,3 millions de francs. Le degré d'autofinancement s'élève donc à 53 % (Budget 2022 : 68,3 %).

Ce pourcentage, en baisse par rapport à celui de 2022, est inférieur de 27 points au taux considéré comme suffisant selon les principes d'une saine gestion financière (80 %). Le besoin de financement du budget 2023 représente ainsi 109,3 millions de francs ; besoin qui sera porté en diminution de la fortune.

Cette situation est à mettre en relation avec la volonté affichée du Gouvernement de développer, comme les années précédentes, un programme très important en matière d'investissements.

4.2. Finanzierung der Investitionen

Die Bruttoinvestitionen in Höhe von 283,8 Millionen Franken werden zu rund 18 % mit direkt zweckgebundenen Einnahmen finanziert. Der Saldo von 232,6 Millionen Franken, der den Nettoinvestitionen zu Lasten des Staates entspricht, läuft zum Teil über die Selbstfinanzierung, die im Voranschlag 2023 mit 123,3 Millionen Franken ausgewiesen ist. Der Selbstfinanzierungsgrad liegt damit bei 53 % (Voranschlag 2022: 68,3 %).

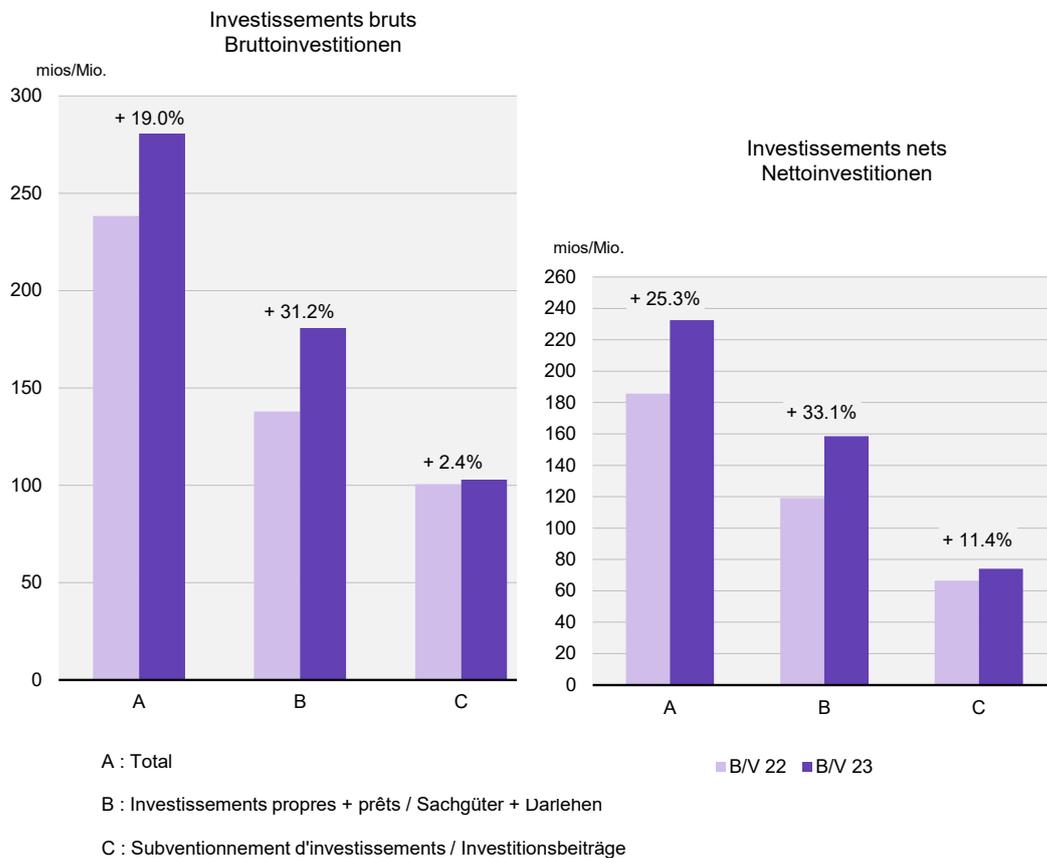
Dieser Prozentsatz ist tiefer als im Vorjahr und liegt um fast 27 Punkte unter dem anerkannten Richtwert für eine gesunde Haushaltsführung (80 %). Der Finanzierungsbedarf im Voranschlag 2023 beläuft sich damit auf 109,3 Millionen Franken, die dem Eigenkapital entnommen werden.

Dies ist in Zusammenhang damit zu sehen, dass die Regierung fest entschlossen ist, wie in den Vorjahren auch weiterhin ein sehr ehrgeiziges Investitionsprogramm zu entwickeln.

Message

Botschaft

Evolution des investissements bruts et nets Entwicklung der Brutto- und Nettoinvestitionen



Message

Botschaft

5. Les flux financiers entre l'Etat et les communes

Le bilan 2023 des relations financières Etat-communes se présente de la manière suivante :

5. Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden

Die Bilanz der Finanzbeziehungen Staat-Gemeinden sieht 2023 folgendermassen aus:

	Prestations de l'Etat en faveur des communes Leistungen des Staates zugunsten der Gemeinden	Prestations des communes en faveur de l'Etat Leistungen der Gemeinden zugunsten des Staates	Flux financiers nets de l'Etat en faveur des communes Nettofinanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Fonctionnement Erfolgsrechnung			
Budget 2022 Voranschlag 2022	478,2	436,1	42,1
Budget 2023 Voranschlag 2023	491,4	451,2	40,2
Investissements et prêts Investitionsrechnung + Darlehen			
Budget 2022 Voranschlag 2022	18,6	1,4	17,2
Budget 2023 Voranschlag 2023	19,5	1,4	18,1
Parts aux recettes Einnahmenanteile			
Budget 2022 Voranschlag 2022	22,8	–	22,8
Budget 2023 Voranschlag 2023	23,6	–	23,6
Total			
Budget 2022 Voranschlag 2022	519,6	437,5	82,1
Budget 2023 Voranschlag 2023	534,5	452,6	81,9

L'évolution 2022-2023 des flux financiers Etat – communes se solde par une baisse de 0,2 million de francs par rapport à l'année précédente du flux net en faveur des communes.

Ainsi, les prestations des communes en faveur de l'Etat progressent de 15,1 millions de francs, soit légèrement plus que les prestations de l'Etat en faveur des communes au budget 2023 qui, elles, augmentent de 14,9 millions de francs.

Si l'on défalque les effets du financement des mesures transitoires uniques et exceptionnelles liées à la réforme de la Caisse de prévoyance en faveur des institutions subventionnées, l'évolution des flux financiers nets de

Bei den Finanzströmen Staat – Gemeinden ist 2022-2023 gegenüber dem Vorjahr ein Rückgang der netto den Gemeinden zufließenden Beträge um 0,2 Millionen Franken festzustellen.

So steigen die Leistungen der Gemeinden zugunsten des Staates im Voranschlag 2023 um 15,1 Millionen Franken, also etwas mehr als die Leistungen des Staates zugunsten der Gemeinden, die um 14,9 Millionen Franken höher ausfallen.

Sieht man von den Auswirkungen der Finanzierung der ausserordentlichen und einmaligen Übergangsmassnahmen im Zusammenhang mit der Pensionskassenreform zugunsten der subventionierten Institutionen ab, fallen die

Message

l'Etat en faveur des communes auraient crû de 7,7 millions de francs.

Au niveau du fonctionnement, les flux progressent de part et d'autre puisque les domaines en croissance sont cofinancés par l'Etat et les communes. La cause principale de cette évolution provient de la hausse des coûts de personnel dans l'enseignement obligatoire notamment au niveau primaire 3-8H (qui comprend également pour une très grande part les nouveaux postes de travailleurs sociaux), ainsi qu'en ce qui concerne le financement des transports publics, des institutions spécialisées et des EMS.

En matière d'investissements, la légère hausse des flux de l'Etat vers les communes s'explique par des éléments divergents. Il s'agit essentiellement d'une part, de la subvention pour les fusions de communes prévue en 2023 conformément à la législation en vigueur, qui est en baisse de 1,8 million de francs par rapport à 2022. En outre, on constate une diminution des subventions aux communes pour les mesures énergétiques de 1,3 million de francs par rapport à 2022. D'autre part, on note une augmentation des subventions cantonales pour la construction d'abris publics (+ 1 million de francs) ainsi que de celles pour les constructions scolaires (+ 2,8 millions de francs).

Botschaft

Nettofinanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden um 7,7 Millionen Franken höher aus.

Beim Betriebsaufwand haben die Geldströme auf beiden Seiten zugenommen, da die Bereiche mit einer Zunahme vom Staat und den Gemeinden kofinanziert werden. Hauptursache für diese Entwicklung sind die höheren Personalkosten im obligatorischen Unterricht, insbesondere auf der Primarstufe 3-8H (darunter fallen zu einem sehr grossen Teil auch die neuen Stellen für Sozialarbeiter/innen), und die Finanzierung des öffentlichen Verkehrs, der sonderpädagogischen Institutionen und der Pflegeheime.

Bei den Investitionen ist die leichte Zunahme der vom Staat zu den Gemeinden fliessenden Gelder auf ganz unterschiedliche Gründe zurückzuführen. Dabei geht es einerseits hauptsächlich um den 2023 vorgesehenen Beitrag für die Gemeindezusammenschlüsse gemäss geltender Gesetzgebung, für den 1,8 Millionen Franken weniger budgetiert sind als 2022. Auch bei den Beiträgen an die Gemeinden für energetische Massnahmen sind 1,3 Millionen Franken weniger als 2022 vorgesehen. Mehr Kantonsbeiträge sind andererseits für den Bau öffentlicher Schutzräume (+ 1 Million Franken) sowie für die Schulbauten (+ 2,8 Millionen Franken) budgetiert.

Message

6. Les besoins financiers de l'Etat pour l'année 2023

Les besoins financiers de l'Etat pour le prochain exercice seront essentiellement couverts par les liquidités disponibles. Pour l'exercice 2023, l'Etat de Fribourg n'aura pas besoin de recourir au marché des capitaux.

Pour faire face aux besoins de trésorerie courante et aux besoins financiers à court terme, soit principalement les traitements du personnel, les liquidités disponibles seront mises à contribution. L'évolution de la situation en ce qui concerne les taux d'intérêt, qui sont repassés récemment en terrain positif, réduit de manière importante la pression quant à la gestion des avoirs à vue et à court terme. En effet, depuis la mise en place des taux négatifs par la BNS, il avait fallu redoubler d'efforts et mettre en place une gestion extrêmement rigoureuse des avoirs à court terme dont dispose l'Etat. Cette gestion, contraignante, a toutefois permis d'éviter durant toutes ces années que l'Etat ne soit astreint au paiement d'intérêts négatifs.

La limite d'emprunt à court terme se situe à ce jour à 200 millions de francs, selon autorisation du Grand Conseil. Cette dernière permet d'obtenir ponctuellement et pour de très courtes durées, des avances de trésorerie à des conditions favorables. Le maintien de cette limite permet une gestion de la trésorerie courante optimisée, dans un contexte d'évolution à la hausse des taux. La gestion des avoirs à vue et à court terme sera adaptée progressivement à ce nouveau contexte, dans l'objectif d'obtenir une rentabilité adéquate de ces disponibilités financières.

Dans ce sens et pour des périodes très limitées dans le temps, il est proposé de reconduire l'autorisation accordée à la Direction des finances d'obtenir des avances de trésorerie ponctuelles auprès d'établissements bancaires jusqu'à un maximum de 200 millions de francs. Ce montant correspond à la limite de crédit fixée pour les exercices budgétaires 2021 et 2022.

Botschaft

6. Finanzbedarf des Staates für das Jahr 2023

Der Finanzbedarf des Staates für das kommende Rechnungsjahr wird vor allem mit den verfügbaren flüssigen Mitteln gedeckt. 2023 wird der Staat Freiburg nicht auf den Kapitalmarkt zurückgreifen.

Der Bedarf an Barmitteln und kurzfristig verfügbaren Geldern, hauptsächlich für Personalgehälter, wird auch über diese verfügbaren flüssigen Mittel gedeckt. Die Entwicklung der Zinssätze, die sich seit kurzem wieder im positiven Bereich bewegen, nimmt erheblichen Druck von der Verwaltung der Sicht- und kurzfristigen Guthaben. Seit der Einführung der Negativzinsen durch die SNB brauchte es nämlich doppelte Anstrengungen und einen äusserst rigorosen Umgang mit den kurzfristigen Guthaben des Staates, womit sich in all den Jahren verhindern liess, dass der Staat Negativzinsen zahlen muss.

Dank der vom Grossen Rat bewilligten Limite für kurzfristige Darlehen von 200 Millionen Franken kann punktuell ganz kurzfristig und zu sehr günstigen Konditionen auf Barvorschüsse zurückgegriffen werden. Die Beibehaltung dieses Betrags ermöglicht eine optimierte Liquiditätsbewirtschaftung bei steigenden Zinssätzen. Die Bewirtschaftung der Sicht- und Kurzzeitguthaben wird mit Blick auf eine angemessene Rendite schrittweise an diese neuen Gegebenheiten angepasst.

In diesem Sinne soll die Finanzdirektion wieder ermächtigt werden, ganz kurzfristig auf punktuelle Barvorschüsse von Bankinstituten zurückgreifen zu können, und zwar bis zu einem Betrag von maximal 200 Millionen Franken, was der für 2021 und 2022 festgesetzten Kreditlimite entspricht.

Message

7. Budget par groupe de prestations

En application de l'article 59 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) et des dispositions énoncées dans la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE), trois unités administratives pratiqueront en 2023 la gestion par prestations (GpP). Il s'agit des secteurs suivants : le Service des forêts et de la nature, le Service des ponts et chaussées et le Service de l'informatique et des télécommunications. Il est à noter que l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg n'appliquera plus la GpP dès 2023 suite à son regroupement avec l'ancien Service de l'agriculture au sein de l'unité administrative de Grangeneuve. Les comparaisons avec le budget 2022 qui sont faites dans ce chapitre ne tiennent ainsi compte que des trois services actifs en GpP en 2023.

Le résultat analytique de ces unités, correspondant à l'excédent de charges du compte de résultats GpP, est appelé à évoluer de la manière suivante :

	Budget Voranschlag 2023	Budget Voranschlag 2022	Variation Veränderung 2022-2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Service des forêts et de la nature Amt für Wald und Natur	15,8	14,0	+ 1,8
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	71,8	64,8	+ 7,0
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	33,3	33,1	+ 0,2

En 2023, quelque 385 unités de personnes EPT œuvreront dans les trois secteurs susmentionnés et fourniront 566 221 heures de travail servant directement à la réalisation des différentes prestations. Par rapport à 2022, cela correspond globalement à des augmentations de 7,1 EPT selon la statistique des postes et l'équivalent de 5,8 EPT analytiques en montants forfaitaires (soit 6 EPT auprès du Service de l'informatique et des télécommunications, 0,6 EPT et 5,8 EPT analytiques au Service des forêts et de la nature et 0,5 EPT au Service des ponts et chaussées) et de 19 552 heures productives. Dans le détail, le Service des forêts et de la nature et le Service de l'informatique et des télécommunications enregistrent une augmentation de respectivement 11 932 et 9 268 heures productives, alors que ces dernières diminuent de 1 648 unités au Service des ponts et chaussées.

Les coûts directs des salaires augmentent de près de 6 % entre 2022 et 2023. Leur poids relatif par rapport aux coûts complets demeure par contre stable, autour de 31 %. Ce poids varie cependant d'un secteur à l'autre :

Botschaft

7. Budget nach Leistungsgruppen

In Anwendung von Artikel 59 des Gesetzes vom 16. Oktober 2001 über die Organisation des Staatsrates und der Verwaltung (SVOG) und der entsprechenden Bestimmungen des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) kommt 2023 in drei Verwaltungseinheiten die leistungsorientierte Führung (LoF) zur Anwendung. Es handelt sich dabei um das Amt für Wald und Natur, das Tiefbauamt und das Amt für Informatik und Telekommunikation. Im Landwirtschaftlichen Institut des Kantons Freiburg wird die LoF ab 2023 aufgrund seiner Zusammenlegung mit dem ehemaligen Amt für die Landwirtschaft nicht mehr zur Anwendung kommen. Die Vergleiche mit dem Voranschlag 2022 in diesem Kapitel berücksichtigen demzufolge nur die drei 2023 aktiven LoF-Einheiten.

Das Betriebsergebnis dieser Einheiten, das dem Aufwandüberschuss der LoF-Erfolgsrechnung entspricht, zeigt die folgende Entwicklung:

2023 werden in diesen drei Sektoren mit rund 385 VZÄ rund 566 221 Arbeitsstunden direkt zur Erbringung der verschiedenen Leistungen eingesetzt. Gegenüber 2022 entspricht dies insgesamt einem Plus von 7,1 VZÄ im Stellenetat und 5,8 über Pauschalbeträge finanzierten VZÄ (6 VZÄ beim Amt für Informatik und Telekommunikation, 0,6 VZÄ und 5,8 über Pauschalbeträge finanzierte VZÄ beim Amt für Wald und Natur und 0,5 VZÄ beim Tiefbauamt) und einer Zunahme um 19 552 produktive Stunden. Im Einzelnen verzeichnen das Amt für Wald und Natur eine Zunahme um 11 932 und das Amt für Informatik und Telekommunikation eine Zunahme um 9268 produktive Stunden, während beim Tiefbauamt eine Abnahme um 1648 produktive Stunden festzustellen ist.

Die direkten Lohnkosten nehmen zwischen 2022 und 2023 um rund 6 % zu, ihr Anteil im Verhältnis zu den Vollkosten bleibt jedoch unverändert bei um die 31 %. Dieser Anteil variiert aber von Sektor zu Sektor:

Message

Botschaft

Part des salaires par rapport aux coûts complets
Anteil der Löhne an den Vollkosten

	en / in %
Service des forêts et de la nature Amt für Wald und Natur	43
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	27
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	31

L'évolution 2022-2023 de l'excédent de charges des trois unités GpP affiche une augmentation globale de quelque 9 millions de francs ou + 8,1 %. Cette situation est principalement imputable au Service de l'informatique et des télécommunications, dont les coûts directs par nature sont en hausse (+ 3,6 millions de francs ou + 9,9 %), en raison notamment des montants mis à disposition des projets destinés à la remédiation de l'obsolescence qui sont centralisés au SITel. Les nouveaux postes ont également pour effet d'augmenter les coûts directs des salaires au SITel (+1,3 million de francs ou + 6,9 %), effet également enregistré au Service des forêts et de la nature en raison principalement des nouveaux montants forfaitaires en lien avec la mise en place de la stratégie cantonale sur la biodiversité (+1 million de francs ou +12,8% d'augmentation des coûts directs des salaires globalement au SFN). Une baisse des recettes est également enregistrée dans les deux mêmes unités administratives (- 1,4 million de francs ou - 13,6 % pour les deux services ensemble), en raison d'une diminution des prestations effectuées pour les tiers dans les deux cas. Le Service des ponts et chaussées présente pour sa part des résultats stables par rapport au budget précédent.

Der Aufwandüberschuss der drei LoF-Einheiten hat 2023 gegenüber 2022 um gesamthaft rund 9 Millionen Franken oder + 8,1 % zugenommen. Dies beruht hauptsächlich auf einer Zunahme der direkten Kosten nach Kostenart beim Amt für Informatik und Telekommunikation (+ 3,6 Millionen Franken oder +9,9 %) infolge der zur Behebung von Obsoleszenzen bereitgestellten und beim ITA zentralisierten Beträge. Die neuen Stellen ziehen auch höhere direkte Lohnkosten beim ITA nach sich (+ 1,3 Millionen Franken oder + 6,9 %), was auch beim Amt für Wald und Natur der Fall ist, hauptsächlich aufgrund der neuen Pauschalbeträge im Zusammenhang mit der Einführung der kantonalen Biodiversitätsstrategie (Anstieg der direkten Lohnkosten beim WNA insgesamt + 1 Million Franken oder + 12,8 %). In diesen beiden Verwaltungseinheiten ist auch ein Einnahmerückgang (insgesamt - 1,4 Millionen Franken oder - 13,6 %) zu verzeichnen, was in beiden Fällen auf rückläufige Dienstleistungen für Dritte zurückzuführen ist. Das Tiefbauamt seinerseits weist im Vergleich zum Vorjahresbudget praktisch unveränderte Ergebnisse aus.

Message

8. Conclusion

L'élaboration du présent projet de budget a été réalisée dans un contexte marqué par un niveau particulièrement élevé d'incertitudes. Alors que les situations sanitaire et conjoncturelle montraient des signes encourageants au début de l'année 2022, le conflit armé se déroulant à l'est de l'Europe a eu des répercussions majeures sur le développement économique de tous les pays de l'Europe, et même au-delà. Le risque de pénurie énergétique apporte un niveau d'incertitude qui n'a jamais été aussi élevé durant ces dernières décennies. Malgré ces vents contraires et une succession de crises qui tendent à se superposer, il est à relever que l'économie cantonale fait preuve d'une remarquable résilience et affiche des perspectives d'évolution favorables. Les importantes aides financières mises en place par les pouvoirs publics durant la crise COVID-19 se sont avérées déterminantes pour le maintien de nombreuses entreprises et places de travail dans le canton.

Le projet de budget 2023 que le Conseil d'Etat présente se veut un élément stabilisateur vis-à-vis de la population et de l'économie cantonale. Le budget peut compter sur une croissance favorable des recettes et une bonne maîtrise des charges, tout en poursuivant le développement des dépenses dans les domaines identifiés comme prioritaires dans le cadre du programme gouvernemental de la législature 2022-2026. Le projet de budget présenté confirme la poursuite du développement des prestations publiques dans différents domaines tels que la formation, la sécurité, la digitalisation, la santé, le climat et l'environnement.

Le Conseil d'Etat a présenté récemment au Grand Conseil différentes adaptations législatives dans le sens d'une diminution ciblée de la fiscalité des personnes physiques. Cumulées au maintien à son niveau actuel du coefficient de l'impôt sur le revenu, ces nouvelles baisses fiscales contribuent à soutenir le pouvoir d'achat et la consommation des ménages à un moment propice.

Quant au volume d'investissements retenu, ce dernier n'a jamais été aussi élevé par le passé et reflète parfaitement la volonté du Conseil d'Etat de renforcer un programme particulièrement ambitieux, à hauteur de 284 millions de francs. Ce programme d'investissement vise un développement volontairement ambitieux des infrastructures publiques et un appui financier majeur en faveur de projets dans le domaine de l'énergie, des améliorations structurelles agricoles ou encore dans celui du développement économique. Ce programme se veut également un signe de soutien fort en faveur de l'économie cantonale.

L'équilibre budgétaire a pu être atteint grâce à des charges maîtrisées, malgré la résurgence soudaine de l'inflation, ainsi que grâce à des ressources extérieures à la hausse. Les préfinancements constitués durant les

Botschaft

8. Fazit

Die Aufstellung dieses Voranschlagsentwurfs erfolgte in einem durch ein besonders hohes Mass an Ungewissheit geprägten Kontext. Während sich bezüglich der Gesundheits- und Konjunkturlage zu Beginn des Jahres 2022 eine Entspannung abzeichnete, hatte der bewaffnete Konflikt in Osteuropa erhebliche Auswirkungen auf die wirtschaftliche Entwicklung in allen europäischen Ländern und sogar darüber hinaus. Die Gefahr einer Energieknappheit bringt ein in den letzten Jahrzehnten nie dagewesenes Mass an Unsicherheit. Trotz dieser widrigen Umstände und einer Reihe von sich tendenziell überlagernder Krisen zeigt sich die kantonale Wirtschaft bemerkenswert widerstandsfähig und lässt positive Entwicklungsperspektiven erkennen. Die umfangreichen, von der öffentlichen Hand während der COVID-19-Krise bereitgestellten Finanzhilfen haben entscheidend dazu beigetragen, dass viele Unternehmen überleben und zahlreiche Arbeitsplätze erhalten werden konnten.

Der vom Staatsrat vorgelegte Voranschlagsentwurf 2023 verspricht Stabilität für die Bevölkerung und die kantonale Wirtschaft. Der Voranschlag kann auf ein erfreuliches Einnahmenwachstum und eine gute Ausgabenkontrolle abstellen, während die Ausgaben in den Bereichen, die im Regierungsprogramm für die Legislaturperiode 2022-2026 als prioritär identifiziert wurden, weiter ausgebaut werden. Der vorgelegte Voranschlagsentwurf bestätigt den weiteren Ausbau der öffentlichen Leistungen in verschiedenen Bereichen wie Bildung, Sicherheit, Digitalisierung, Gesundheit, Klima und Umwelt.

Der Staatsrat hat dem Grossen Rat kürzlich verschiedene Gesetzesanpassungen für eine gezielte Senkung der Steuern der natürlichen Personen vorgelegt. Zusammen mit dem unveränderten Einkommensteuereffuss auf dem aktuellen Niveau trägt diese weitere steuerliche Entlastung im richtigen Moment zur Unterstützung von Kaufkraft und Konsum der Haushalte bei.

Das budgetierte Investitionsvolumen ist so hoch wie nie zuvor und bringt den Wunsch des Staatsrats nach einem besonders ehrgeizigen Investitionsprogramm im Umfang von 284 Millionen Franken zum Ausdruck. Dieses Investitionsprogramm zielt auf eine bewusst ehrgeizige Entwicklung der öffentlichen Infrastrukturen und eine erhebliche finanzielle Unterstützung für Projekte im Energiebereich, für Strukturverbesserungen in der Landwirtschaft und für die wirtschaftliche Entwicklung ab. Es setzt auch ein deutliches Zeichen der Unterstützung für die für die kantonale Wirtschaft.

Das Haushaltsgleichgewicht konnte dank kontrollierter Ausgaben trotz des plötzlichen Wiederaufflammens der Inflation sowie dank höherer Fremdmittel erreicht werden. Die in den letzten Jahren aufgrund der

Message

dernières années dans le sillage des résultats des comptes, contribuent à soutenir les moyens financiers nécessaires au regard des fortes ambitions d'investissements. De la part de toutes les Directions du Conseil d'Etat, des efforts importants ont été consentis pour prioriser les dépenses de l'Etat dans les domaines nécessitant un renforcement, permettant ainsi d'atteindre l'équilibre du compte de résultats.

Le Conseil d'Etat se montre satisfait de présenter un budget comprenant le développement de ses principaux axes stratégiques, tout en réduisant la pression fiscale. Malgré un contexte qui appelle à une certaine humilité vis-à-vis des incertitudes actuelles et des risques inhérents, le Conseil d'Etat se veut confiant dans la capacité de notre société et de notre économie à surmonter les nombreux défis auxquels les citoyennes et citoyens doivent faire face.

Le plan financier de législature qui sera présenté prochainement constitue l'occasion mettre en lumière et de quantifier les défis auxquels les exercices budgétaires à venir seront confrontés. Les ambitions affirmées dans le programme gouvernemental, l'évolution attendue du côté des recettes ainsi que les nouveaux paramètres issus du contexte économique actuel fortement chahuté conduiront de fait à des arbitrages indispensables. Les tensions qui se font jour autour des finances de l'Etat vont s'amplifier dans un proche avenir. Il appartiendra au Conseil d'Etat d'anticiper ces défis et trouver les mesures qui permettront de conserver la maîtrise des finances de l'Etat.

Botschaft

Rechnungsergebnisse gebildeten Vorfinanzierungen helfen mit, die notwendigen finanziellen Mittel für die ehrgeizigen Investitionsvorhaben bereitzustellen. Alle Direktionen des Staatsrats haben erhebliche Anstrengungen unternommen, um die Staatsausgaben in Bereichen zu priorisieren, wo es mehr Mittel braucht, und so die Erfolgsrechnung ins Lot bringen zu können.

Der Staatsrat freut sich, einen Voranschlag präsentieren zu können, der die Entwicklung seiner wichtigsten strategischen Stossrichtungen beinhaltet und gleichzeitig den Steuerdruck senkt. Trotz eines Kontextes, der eine gewisse Demut gegenüber den aktuellen Unsicherheiten und den inhärenten Risiken erfordert, ist der Staatsrat zuversichtlich, dass unsere Gesellschaft und unsere Wirtschaft in der Lage sein werden, die zahlreichen Herausforderungen zu meistern, mit denen die Bürgerinnen und Bürger konfrontiert sind.

Der Legislaturfinanzplan, der demnächst vorgelegt werden wird, bietet Gelegenheit, die Herausforderungen der kommenden Haushaltsjahre aufzuzeigen. Die im Regierungsprogramm formulierten Zielsetzungen, die erwartete Einnahmenentwicklung sowie die sich aus dem gegenwärtig sehr turbulenten wirtschaftlichen Umfeld ergebenden neuen Rahmenbedingungen werden in der Tat dazu führen, dass entsprechende Lösungen gefunden werden müssen. Der Druck, dem die Staatsfinanzen ausgesetzt sind, wird sich in naher Zukunft noch verstärken. Es wird Aufgabe des Staatsrats sein, diese Herausforderungen zu antizipieren und Massnahmen zu treffen, um die Staatsfinanzen im Griff behalten zu können.

Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): –
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 83 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.);

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu la loi du 13 septembre 2007 modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N° 2022-971 du 13 septembre 2022;

Vu le message 2022-DFIN-1 du Conseil d'Etat du 10 octobre 2022;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

I.

Art. 1

¹ Le budget de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 2023 est adopté.

Dekret zum Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2023

vom ...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: –
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 83 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (KV);

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);

gestützt auf das Gesetz vom 13. September 2007 zur Änderung gewisser Bestimmungen über die leistungsorientierte Führung;

gestützt auf den Staatsratsbeschluss Nr. 2022-971 vom 13. September 2022;
nach Einsicht in die Botschaft 2022-DFIN-1 des Staatsrats vom 10. Oktober 2022;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Der Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2023 wird genehmigt.

² Il présente les résultats prévisionnels suivants:

	Fr.	Fr.
Compte de résultats:		
> Revenus	4'051'641'050	
> Charges	4'051'538'165	
> Excédent de revenus		102'885
Compte des investissements:		
> Recettes	51'191'980	
> Dépenses	283'846'820	
> Excédent de dépenses		232'654'840
Insuffisance de financement:		109'308'765

Art. 2

¹ Le total des subventions cantonales de fonctionnement nettes prévues au budget 2023 atteint 40,7 % du total du produit de la fiscalité cantonale.

Art. 3

¹ Les budgets pour l'exercice 2023 des secteurs gérés par prestations sont adoptés.

² Ils présentent les résultats prévisionnels suivants, portant sur le solde des charges et des revenus de chaque groupe de prestations:

- a) Service des forêts et de la nature
 - 1. Forêt, Faune, Dangers naturels: 14'357'992
 - 2. Forêts domaniales et autres propriétés gérées par le SFN: 1'425'628
- b) Service de l'informatique et des télécommunications
 - 1. Gouvernance IT de l'Etat: 4'745'839
 - 2. Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications: 35'799'746

² Er sieht folgende Ergebnisse vor:

	Fr.	Fr.
Erfolgsrechnung:		
> Ertrag	4'051'641'050	
> Aufwand	4'051'538'165	
> Ertragsüberschuss		102'885
Investitionsrechnung:		
> Einnahmen	51'191'980	
> Ausgaben	283'846'820	
> Ausgabenüberschuss		232'654'840
Finanzierungsfehlbetrag:		109'308'765

Art. 2

¹ Das Gesamtvolumen der für das Jahr 2023 veranschlagten Nettosubventionen für Funktionsausgaben beträgt 40,7 % des gesamten kantonalen Steueraufkommens.

Art. 3

¹ Die Budgets für das Rechnungsjahr 2023 der Sektoren mit leistungsorientierter Führung werden genehmigt.

² Sie sehen folgende Ergebnisse als Aufwands- und Ertragssaldo der einzelnen Leistungsgruppen vor:

- a) Amt für Wald und Natur
 - 1. Wald, Wild, Naturgefahren: 14'357'992
 - 2. Staatswälder und andere vom WNA bewirtschaftete Güter: 1'425'628
- b) Amt für Informatik und Telekommunikation
 - 1. IT-Governance des Staates: 4'745'839
 - 2. Beschaffung, Bereitstellung und Unterhalt von Applikationen: 35'799'746

3.	Mise en place, exploitation des infrastructures IT et support:	31'266'351
c)	Service des ponts et chaussées	
1.	Surveillance du réseau routier public:	2'942'528
2.	Entretien du réseau routier cantonal:	27'838'584
3.	Développement du réseau routier cantonal:	2'556'269

Art. 4

¹ La Direction des finances est autorisée à solliciter, en 2023, des avances ponctuelles de trésorerie auprès d'établissements bancaires, jusqu'à concurrence de 200 millions de francs.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

3.	Bereitstellung, Betrieb der IT-Infrastrukturen und Support:	31'266'351
c)	Tiefbauamt	
1.	Überwachung des öffentlichen Strassennetzes:	2'942'528
2.	Unterhalt des Kantonsstrassennetzes:	27'838'584
3.	Entwicklung des Kantonsstrassennetzes:	2'556'269

Art. 4

¹ Die Finanzdirektion wird ermächtigt, im Jahr 2023 bei Bankinstituten punktuell Vorschüsse bis zum Betrag von 200 Millionen Franken zu beantragen.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

Es tritt am 1. Januar 2023 in Kraft.

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND
Rue Joseph-Piller 13, CH-1701 Fribourg/Freiburg

www.fr.ch/dfin

Octobre 2022

Oktober 2022



Annexe

GRAND CONSEIL

2022-DFIN-1

**Projet de budget de l'Etat :
Budget 2023***Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG**Présidence : Claude Brodard**Vice-présidence : Bruno Boschung**Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey*Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de budget.

Propositions acceptées (projet bis)

La commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de budget comme suit :

3200 DFAC – Secrétariat général

	Charges	A1	Charges
3611.003 Contributions pour la fréquentation d'écoles supérieures hors du canton	7'640'000 <u>7'140'000</u>		

3265 Service de la culture

	Charges	A1	Aufwand
3636.118 Subventions cantonales pour le développement de la culture	4'165'000 <u>4'665'000</u>		

Anhang

GROSSER RAT

2022-DFIN-1

**Staatsvoranschlagsentwurf:
Voranschlag 2023***Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK**Präsidium: Claude Brodard**Vize-Präsidium: Bruno Boschung**Mitglieder: Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey*Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Voranschlagsentwurf einzutreten.

Angenommene Anträge (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Voranschlagsentwurf wie folgt zu ändern:

3200 BKAD – Generalsekretariat

	Charges	A1	Charges
3611.003 Beiträge für den Besuch von höheren Fachschulen ausserhalb des Kantons	7'640'000 <u>7'140'000</u>		

3265 Amt für Kultur

	Charges	A1	Aufwand
3636.118 Kantonsbeiträge für die Kulturförderung	4'165'000 <u>4'665'000</u>		

3105 Chancellerie d'Etat

	Charges	A2	Aufwand
3636.147 Subventions cantonales aux partis politiques	345'000 <u>525'000</u>		345'000 <u>525'000</u>

3105 Staatskanzlei

	Charges	A2	Aufwand
3636.147 Kantonsbeiträge an politische Parteien	345'000 <u>525'000</u>		345'000 <u>525'000</u>

3725 Service de l'informatique et des télécommunications

	Charges	A2	Aufwand
3130.049 Travaux informatiques effectués par des tiers	27'598'230 <u>27'418'230</u>		27'598'230 <u>27'418'230</u>

3725 Amt für Informatik und Telekommunikation

	Charges	A2	Aufwand
3130.049 Von Dritten ausgeführte Informatikarbeiten	27'598'230 <u>27'418'230</u>		27'598'230 <u>27'418'230</u>

I. Acte principal

Art. 3 al. 2 let. b ch. 2

[² Ils présentent les résultats prévisionnels suivants, portant sur le solde des charges et des revenus de chaque groupe de prestations:]

b) Service de l'informatique et des télécommunications

- 2. Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications: 35'799'746 35'619'746

I. Haupterlass

Art. 3 Abs. 2 Bst. b Ziff. 2

[² Sie sehen folgende Ergebnisse als Aufwands- und Ertragssaldo der einzelnen Leistungsgruppen vor:]

b) Amt für Informatik und Telekommunikation:

- 2. Beschaffung, Bereitstellung und Unterhalt von Applikationen: 35'799'746 35'619'746

Vote final

Par 3 voix contre 0 et 9 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de budget tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Schlussabstimmung

Mit 3 zu 0 Stimmen bei 9 Enthaltungen beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Voranschlagsentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Propositions refusées

Les propositions suivantes ont été rejetées par la commission :

Amendements

3200 DFAC – Secrétariat général

	Charges	A90
3611.003 Contributions pour la fréquentation d'écoles supérieures hors du canton	7'640'000 <u>7'440'000</u>	

3265 Service de la culture

	Charges	A90
3636.118 Subventions cantonales pour le développement de la culture	4'165'000 <u>4'365'000</u>	

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Première lecture

La proposition A1, opposée à la proposition A90, est acceptée par 6 voix contre 4 et 0 abstention.

A1
A90

La proposition A1, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 6 voix contre 4 et 0 abstention.

A1
CE

La proposition A2, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 8 voix contre 5 et 0 abstention.

A2
CE

Le 4 novembre 2022

Abgelehnte Anträge

Folgende Anträge wurden von der Kommission verworfen:

Änderungsanträge

3200 BKAD – Generalsekretariat

	Charges
3611.003 Beiträge für den Besuch von höheren Fachschulen ausserhalb des Kantons	7'640'000 <u>7'440'000</u>

3265 Amt für Kultur

	Aufwand
3636.118 Kantonsbeiträge für die Kulturförderung	4'165'000 <u>4'365'000</u>

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

Erste Lesung

Antrag A1 obsiegt gegen Antrag A90 mit 6 zu 4 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Antrag A1 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrats mit 6 zu 4 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Antrag A2 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrats mit 8 zu 5 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Den 4. November 2022

Message 2022-DFIN-55

20 septembre 2022

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux
directs de la période fiscale 2023**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de loi relatif à la fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2023.

En application de l'article 2 al. 1 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD; RSF 631.1), le Grand Conseil fixe chaque année le coefficient annuel des impôts cantonaux directs.

En exécution de la motion 2019-GC-121 Waeber/Peiry, le coefficient annuel des impôts cantonaux directs a été diminué de 2%, à 98% pour la période fiscale 2021. Malgré le coût important de la baisse (16 millions de francs), le Conseil d'Etat avait considéré cette dernière comme une mesure de soutien additionnelle accordée à la population et à l'économie fribourgeoises dans le contexte de la crise liée au COVID-19.

Etant donné que la situation sanitaire est restée tendue en 2021, le Conseil d'Etat a estimé qu'il aurait été inopportun de remonter le coefficient d'impôt en 2022, estimant important de continuer à soutenir la population fribourgeoise. C'est la raison pour laquelle il a proposé de réduire le coefficient d'impôt à 96% pour la période fiscale 2022. Le coût de la baisse du coefficient avait été estimé à 17 millions de francs.

L'instabilité au niveau mondial s'est confirmée et perdue malheureusement en 2022 avec la guerre en Ukraine, une inflation importante et la crise énergétique attendue cet hiver. Des augmentations du prix de l'électricité parfois significatives ont été annoncées. En outre, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà indiqué à l'article 3 de son Arrêté 2022-152 «Plan financier de la législature 2023–2026/projet de budget 2023 Lignes directrices de la politique financière pour les années 2023–2026» que le coefficient des impôts sur le revenu des personnes physique devait être maintenu à 96% pour le budget 2023.

Nous vous invitons dès lors à maintenir le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu à 96% des taux prévus dans la LICD et à 100% pour les autres impôts cantonaux directs concernés de la période fiscale 2023. Ce projet est soumis au referendum législatif. Il ne remplit en revanche pas les conditions de soumission au référendum financier fixées aux articles 45 et 46 de la Constitution cantonale.

Botschaft 2022-DFIN-55

20. September 2022

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Gesetzesentwurf über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern
für die Steuerperiode 2023**

Wir unterbreiten Ihnen einen Gesetzesentwurf über die Festsetzung des Steuerfusses der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2023.

In Anwendung von Artikel 2 Abs. 1 des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern vom 6. Juni 2000 (DStG; SGF 631.1) setzt der Grosse Rat jedes Jahr den Steuerfuss für die direkten Kantonssteuern fest.

In Umsetzung der Motion 2019-GC-121 Waeber/Peiry wurde der jährliche kantonale Einkommenssteuerfuss für die Steuerperiode 2021 um 2% auf 98% gesenkt. Trotz der erheblichen Kosten (16 Mio. Franken) erachtete der Staatsrat diese Steuerfussenkung als zusätzliche Unterstützungsmassnahme für die Freiburger Bevölkerung und Wirtschaft in Zeiten der COVID-19-Krise. Angesichts der weiterhin angespannten epidemischen Situation im Jahr 2021 war der Staatsrat der Auffassung, dass es unangebracht wäre, den Einkommensteuerfuss anzuheben. Aus diesem Grund hat er vorgeschlagen, den kantonalen Einkommenssteuerfuss für die Steuerperiode 2022 auf 96% zu senken. Die Kosten der Massnahme wurden auf 17 Millionen Franken geschätzt.

Die globale Instabilität hat sich bestätigt und dauert mit dem Ukrainekrieg, einer hohen Inflation und der erwarteten Energiekrise im Winter leider auch 2022 an. Teilweise signifikante Strompreiserhöhungen wurden angekündigt. Ausserdem hat der Staatsrat bereits in Artikel 3 seines Beschlusses 2022-152 «Legislaturfinanzplan 2023–2026/Entwurf Voranschlag 2023 finanzpolitische Leitlinien 2023–2026» festgehalten, dass am Einkommenssteuerfuss für natürliche Personen im Voranschlag 2023 zu 96 Prozent festzuhalten sei.

Der Staatsrat lädt Sie ein, für die Steuerperiode 2023 den jährlichen Einkommenssteuerfuss auf 96% der im DStG vorgesehenen Steuersätze und für die anderen kantonalen Steuern am Steuerfuss von 100% festzuhalten. Der Gesetzesentwurf unterliegt dem Gesetzesreferendum. Er erfüllt nicht die Voraussetzungen für die Unterstellung unter das Finanzreferendum gemäss Artikel 45 und 46 der Kantonsverfassung.

Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2023

du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: **631.11**
Modifié(s): –
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 2 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD);
Vu les messages 2022-DFIN-55 du Conseil d'Etat du 20 septembre 2022;
Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

I.

Art. 1

¹ Le coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2023 est fixé à 96% des taux prévus à l'article 37 al. 1 LICD.

² Le coefficient annuel des impôts sur la fortune des personnes physiques de la période fiscale 2023 est fixé à 100% des taux prévus à l'article 62 LICD.

³ Le coefficient annuel des impôts à la source de la période fiscale 2023 est fixé à 100% des taux prévus aux articles 81 à 84, 86 et 86a LICD.

Gesetz über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuer für die Steuerperiode 2023

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: **631.11**
Geändert: –
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 2 des Gesetzes vom 6. Juni 2000 über die direkten Kantonssteuern (DStG);
nach Einsicht in die Botschaft 2022-DFIN-55 vom 20. September 2022;
auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Der Steuerfuss der Kantonssteuern auf dem Einkommen der natürlichen Personen für die Steuerperiode 2023 beträgt 96% der Steuersätze nach Artikel 37 Abs. 1 DStG.

² Der Steuerfuss der Kantonssteuern auf dem Vermögen der natürlichen Personen für die Steuerperiode 2023 beträgt 100% der Steuersätze nach Artikel 62 DStG.

³ Der Steuerfuss der Quellensteuern für die Steuerperiode 2023 beträgt 100% der Steuersätze nach den Artikeln 81–84, 86 und 86a DStG.

⁴ Le coefficient annuel des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales et de l'impôt minimal de la période fiscale 2023 est fixé à 100% des taux prévus aux articles 110, 113, 114, 121, 122 et 126 LICD.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

⁴ Der Steuerfuss der Gewinn- und Kapitalsteuern der juristischen Personen sowie der Minimalsteuer für die Steuerperiode 2023 beträgt 100% der Steuersätze nach den Artikeln 110, 113, 114, 121, 122 und 126 DStG.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Es tritt am 1. Januar 2023 in Kraft.

GRAND CONSEIL

2022-DFIN-55

Projet de loi :
Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2023

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Boschung

Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote final

Par 8 voix contre 4 et 0 abstention (1 membre est excusé), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

GROSSER RAT

2022-DFIN-55

Gesetzesentwurf:
Gesetz über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2023

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium: Claude Brodard

Vize-Präsidium: Bruno Boschung

Mitglieder: Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 8 zu 4 Stimmen bei 0 Enthaltungen (1 Mitglied ist entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Propositions refusées

Les propositions suivantes ont été rejetées par la commission :

Amendements

I. ACTE PRINCIPAL

Art. 1 al. 1

¹ Le coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2023 est fixé à ~~96%~~100 % des taux prévus à l'article 37 al. 1 LICD.

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Première lecture

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A1, est acceptée par 8 voix contre 4 et 0 abstentions.

Le 4 novembre 2022

Abgelehnte Anträge

Folgende Anträge wurden von der Kommission verworfen :

Änderungsanträge

I. HAUPTERLASS

Art. 1

¹ Der Steuerfuss der Kantonssteuern auf dem Einkommen der natürlichen Personen für die Steuerperiode 2023 beträgt ~~96%~~ 100% der Steuersätze nach Artikel 37 Abs. 1 DStG.

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

Erste Lesung

CE
A1 Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A1 mit 8 zu 4 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Den 4. November 2022

Message 2022-DICS-34

28 juin 2022

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement
additionnel pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes
d'information pour l'administration des écoles**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel d'un montant de 3 438 000 francs pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour l'administration des écoles (HAE).

Ce rapport comprend les points suivants:

1. Introduction	1
2. Résumé de l'état des lieux du projet HAE	1
3. Crédit d'engagement additionnel	2
4. Planification révisée	2
5. Conclusion	3

1. Introduction

Par décret du 20 mars 2012 (BGC p. 473-482), le Grand Conseil a voté l'octroi d'un crédit d'engagement de 15 960 000 francs pour couvrir les coûts uniques de la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles (ci-après: HAE).

Lors du traitement de cet objet par le Conseil d'Etat, il a été proposé qu'un rapport intermédiaire soit présenté au Grand Conseil au terme de chacune des trois grandes phases du projet (lots) afin de s'assurer que le projet se déroule en conformité avec le périmètre organisationnel et budgétaire décrit dans le message N° 289 du 16 novembre 2011 du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Le rapport concernant le bilan du Lot-1 (2015-DICS-66) a été transmis au Grand Conseil le 7 décembre 2015. Il indiquait un retard dans l'exécution du projet, tout en mentionnant que le budget et la planification des dépenses à cette date étaient respectés.

Le rapport concernant le bilan du Lot-2 (2019-DICS-25) a été transmis au Grand Conseil le 20 mai 2019. Il indiquait que la fin du projet serait reportée à 2021. Le budget et sa planification restaient circonscrits dans la limite des 15 960 000 francs.

Lors du Comité de pilotage HAE du 31 mars 2021, un constat de probable dépassement du crédit d'engagement de près de 3 millions de francs et la prolongation du projet, jusqu'à fin 2025, sont annoncés. Le 7 septembre 2021, le Comité de pilotage HAE informe la Commission des finances et de gestion (CFG) du Grand Conseil. Le 14 février 2022, l'Inspection des finances (IF) délivre un audit sur la gestion et les finances du programme HAE.

2. Résumé de l'état des lieux du projet HAE

Les réalisations du projet HAE sont les suivantes:

- > Gestion administrative des écoles du degré secondaire supérieur (HAE Escada)
- > Gestion administrative des écoles du degrés primaire (HAE Primeo)
- > Constitution des référentiels et mise en place d'outils transverses (HAE Référentiels)
- > Gestion des enseignants et des remplacements (HAE ENS)
- > Intégration des données du secondaire 1 (Intégrations S1)
- > Gestion administrative de la Haute Ecole pédagogique (HAE HEP)
- > Pilotage institutionnel (HAE Pilotage)
- > Projet de Plateforme collaborative
- > Mesures de soutien (HAE MDS, appelé «mesures d'appui» dans le message N° 289)

Les projets suivants sont en cours de réalisation:

- > Gestion administrative des établissements et du Service de la formation professionnelle (HAE S2p)

Les projets suivants sont à réaliser:

- > Gestion du portfolio de l'enseignants (HAE Portfolio)
- > Gestion administrative du Conservatoire de Fribourg (HAE COF)

Les étapes terminées permettent aujourd'hui de déployer de manière transversale des outils sur l'ensemble du système éducatif fribourgeois. Elles offrent un système de statistique et de pilotage cantonal avec des données immédiatement à jour, notamment sur les effectifs ou les données des élèves et du corps enseignant. La gestion des mesures de soutien (HAE MDS) ou la gestion des enseignant-e-s et de leurs remplacements (HAE ENS) s'appuient particulièrement sur la transversalité et le partage des données de l'ensemble des degrés scolaires.

Lors de la crise COVID19, la cantonalisation des données a permis de mettre en œuvre en quelques jours seulement une solution moderne et efficace de gestion de collaboration et de communication (solution Microsoft 365) pour l'ensemble des élèves et du corps professoral des écoles fribourgeoises, tout en garantissant la maîtrise des coûts, de la sécurité informatique et de la protection des données.

La gestion cantonale des identités et des rôles a également largement facilité l'interconnexion rapide avec le système de gestion des accès intercantonal sécurisé «Edulog».

3. Crédit d'engagement additionnel

Le dépassement du crédit d'engagement est essentiellement imputable aux évolutions technologiques et aux processus d'appels d'offres publics (AOP), notamment un recours sur une adjudication de gré à gré suivie d'un appel d'offre public qui n'a pas reçu d'offre conforme aux exigences. Par ailleurs, l'existence sur le marché d'un seul soumissionnaire ayant démontré une expérience de solution cantonale et des projets réussis dans le domaine concerné limite fortement le choix de l'Etat. De fait, un contrat a été attribué de gré à gré à ce fournisseur, et un autre l'a été dans le cadre d'un appel d'offres public pour lequel cette entreprise a été la seule à avoir soumis une offre.

Enfin, les coûts des projets ont été estimés en 2011 et ne correspondent pas à la réalité de 2022. La numérisation croissante de la société induit une pression positive en faveur d'outils intégrés, accessibles de partout, aux temps de réponse minimaux, et avec une ergonomie et une simplicité d'utilisation exigeantes. Par voie de conséquence, les technologies ont fortement évolué et sont sans rapport avec celles envisagées en 2011. Les méthodologies de gestion de projet ont subi également de fortes transformations. Les fonctionnalités attendues d'un système sont d'une plus grande complexité et le nombre de systèmes à intégrer augmente. Les exigences en

termes de sécurité informatique et de protection des données personnelles sont également sans commune mesure avec celles du monde informatique en 2011.

L'adjudication des appels d'offres en fin 2020 a révélé que les montants proposés par les marchés sont supérieurs à ceux estimés dans le message N° 289.

Dès la seconde moitié de l'année 2023 et jusqu'à la fin de l'année 2025, un montant supplémentaire de 3,438 millions de francs sera nécessaire pour permettre au projet HAE d'aboutir et d'atteindre l'ensemble des objectifs définis par le message N° 289. Ces coûts additionnels concernent du développement informatique et du paramétrage.

Le tableau ci-dessous résume les sommes consommées aux lots 1 et 2, ainsi que le montant prévu pour terminer la réalisation du lot 3.

Tableau résumé	Consommation et prévisions en fin 2018	Consommation et prévisions en février 2022
Lots	Montants	Montants
Lot-1 – consommé	6 928 766	6 928 766
Lot-2 – consommé	3 754 683	3 754 683
Lot-3 – prévision	5 276 551	8 714 551
Total	15 960 000	19 398 000

Un audit est effectué à la fin de chaque lot par l'Inspection des finances. En l'occurrence, afin de s'assurer de la bonne gestion financière dans le cadre de la demande de crédit additionnel, un audit a également été réalisé en février 2022.

4. Planification révisée

Le tableau ci-dessous reprend la planification du message N° 289 et la compare avec la planification effective des projets ou les prévisions actualisées en 2022.

Le tableau ne reprend que les coûts des projets selon le message N° 289. Les coûts de fonctionnement n'y sont pas mentionnés. En tenant compte de l'augmentation du coût total du projet HAE, ceux-ci restent inférieurs aux estimations de 2012.

De plus, ces coûts sont maintenant partie intégrante de la nouvelle structure organisationnelle et financière mise en place par la Délégation du Conseil d'Etat en matière de digitalisation et de systèmes d'information (ordonnance RSF 122.96.11). Une fois le projet HAE achevé, l'Etat devra pérenniser les ressources nécessaires au fonctionnement du système d'information du système éducatif, comme exigé par le message N° 289. L'ordonnance précitée réglera ensuite de manière permanente le fonctionnement du système d'information des écoles et des solutions déployées dans le cadre HAE.

Selon Message 289		Lot de base					Lot-2			Lot-3						
Segment d'enseign.	Nom du projet	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
HAE - lot de base	Transverse	Appel d'offre public	■	■												
	Transverse	Référentiel		■	■	■	■	■								
	Sec-2 académique	Implémentation solution cantonale		■	■	■										
	Transverse	Remplacement des enseignants			■	■			■	■						
	Primaire	Solution web simplifiée			■	■	■									
	Sec-1	Interfaces logiciels sur référentiels			■	■				■	■	■				
	Transverse	Composants techiques de base	■	■	■	■										
	Sec-2 professionnel	Upgrade GFA / iGestion	■	■												
HAE- 2	COF	Implémentation nouvelle solution			■	■										■
	HEP	Implémentation nouvelle solution			■	■			■	■						
	Transverse	Pilotage			■	■					■	■				
	Transverse	Mesure d'appui			■	■	■					■	■			
HAE- 3	Sec-2 professionnel	Implémentation solution cantonale					■	■			■	■	■	■		
	Primaire	Fonctionnalités additionnelles				■	■	■								
	Transverse	Absences					■	■	■							
	Transverse	Indemnités / frais + portfolio						■								■

- Planification initiale en 2011
- Réalisation effective
- Prévision de réalisation

Rapport "HAE lot-2"

¹ Projet renommé "Gestion des enseignants et des remplacements".
² Les interfaces seront réalisées dans le cadre du projet "S1", qui est lui-même hors du périmètre de HAE.
³ Projet renommé en "Mesures de soutien" en 2015.
⁴ Terminé, déjà réalisé dans le cadre du projet "Primeo" en 2015.
⁵ Réalisé dans le cadre du projet "Enseignants".
⁶ Uniquement "portfolio des enseignants". La partie "Indemnités / frais" est obsolète et ne sera pas réalisée.

5. Conclusion

L'aboutissement du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles répond à une nécessité reconnue par les Autorités, notamment pour diminuer la charge administrative des établissements scolaires, faciliter le partage des dossiers, simplifier le pilotage du système éducatif fribourgeois, garantir la sécurité des systèmes informatiques de gestion d'écoles, garantir la protection des données des élèves et des enseignant-e-s, et ouvrir la voie aux fonctionnalités de cyberadministration. Il est un composant essentiel de la mise en œuvre de la stratégie d'éducation dans un monde numérique.

D'une manière générale, il augmente notablement la réactivité de l'Etat et du système éducatif face aux nombreux défis et crises de notre époque.

En proposant dès le départ des référentiels de données centralisés et une architecture minimisant le nombre de solutions informatiques, le projet est *de facto* aligné sur la stratégie de l'Etat en termes de rationalisation et d'harmonisation des systèmes d'informations.

Ainsi, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil l'octroi d'un crédit additionnel d'un montant total de 3 438 000 francs. Ce montant représente un dépassement nominal de 21,5% par rapport aux estimations datant de novembre 2011.

Le décret proposé n'a pas de conséquence directe en matière de personnel. Il n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'eurocompatibilité.

Ce décret n'est pas soumis au référendum financier.

En conséquence le Conseil d'Etat vous demande d'adopter le présent projet de décret.

Botschaft 2022-DICS-34

28. Juni 2022

—

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über einen zusätzlichen Verpflichtungskredit für die Umsetzung
des Projekts zur Harmonisierung der Schulverwaltungs-Informationssysteme**

Wir unterbreiten Ihnen die Botschaft zum Dekretsentwurf über einen zusätzlichen Verpflichtungskredit in Höhe von 3 438 000 Franken für die Umsetzung des Projekts zur Harmonisierung der Schulverwaltungs-Informationssysteme (HAE).

Die Botschaft ist wie folgt gegliedert:

1. Einleitung	4
2. Zusammenfassung des Stands des HAE-Projekts	4
3. Zusätzlicher Verpflichtungskredit	5
4. Angepasste Planung	5
5. Schlussbemerkungen	6

1. Einleitung

Im Jahr 2012 genehmigte der Grosse Rat per Dekret vom 20. März 2012 (TGR S. 473-482) einen Verpflichtungskredit in Höhe von 15 960 000 Franken für die Umsetzung des Projekts zur Harmonisierung der Schulverwaltungs-Informationssysteme (HAE).

Bei der Behandlung dieses Geschäfts durch den Staatsrat wurde vorgeschlagen, dem Grossen Rat jeweils am Ende der drei grossen Programmteile (Lose) einen Zwischenbericht vorzulegen. Damit soll sichergestellt werden, dass das Projekt entsprechend den organisatorischen und finanziellen Rahmenbedingungen abläuft, die in der Botschaft Nr. 289 vom 16. November 2011 des Staatsrats an den Grossen Rat festgelegt sind.

Der Bericht über die Umsetzung des 1. Programmteils (1. Los, 2015-DICS-66) wurde dem Grossen Rat am 7. Dezember 2015 vorgelegt. Er wies darauf hin, dass sich die Umsetzung des Projekts verzögert habe, erwähnte jedoch, dass das Budget und die Ausgabenplanung bis zu diesem Zeitpunkt eingehalten worden sind.

Der Bericht über die Umsetzung des 2. Programmteils (2. Los, 2019-DICS-25) wurde dem Grossen Rat am 20. Mai 2019 unterbreitet. Darin wurde darauf hingewiesen, dass das Ende des Projekts auf 2021 verschoben würde. Das Budget und dessen Planung blieben innerhalb der festgelegten Limite von 15 960 000 Franken.

Bei der Sitzung des HAE-Steuerungsausschusses am 31. März 2021 wurde jedoch festgestellt, dass der Verpflichtungskredit vermutlich um fast 3 Millionen Franken überschritten wird und der Abschluss des Projekts auf Ende 2025 verschoben werden sollte. Am 7. September 2021 informiert der HAE-Steuerungsausschuss die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission (FGK) des Grossen Rates. Am 14. Februar 2022 führte das Finanzinspektorat (FI) ein Audit über die Verwaltung und die Finanzen des HAE-Programms durch.

2. Zusammenfassung des Stands des HAE-Projekts

Das HAE-Projekt kann bisher folgende Errungenschaften vorweisen:

- > Administrative Verwaltung der Schulen der Sekundarstufe 2 (HAE Escada)
- > Administrative Verwaltung der Primarschulen (HAE Primeo)
- > Bildung von Bezugssystemen und Einrichtung von Schnittstellen (HAE Référentiels)
- > Personalverwaltung und Verwaltung der Lehrpersonenstellvertretung (HAE ENS)
- > Integration der Daten der Sekundarstufe 1 (Integration S1)
- > Administrative Verwaltung der Pädagogischen Hochschule (HAE HEP)
- > Institutionelle Steuerung «Pilotage» (HAE Pilotage)
- > Projekt Zusammenarbeitsplattform
- > Unterstützungsmassnahmen (HAE MDS)

Folgende Projekte sind in Arbeit:

- > Administrative Verwaltung der Schulen und des Amts für Berufsbildung (HAE S2p)

Folgende Projekte sind noch umzusetzen:

- > Verwaltung des Portfolios der Lehrpersonen (HAE Portfolio)
- > Administrative Verwaltung des Konservatoriums Freiburg (HAE COF)

Die abgeschlossenen Etappen ermöglichen nun die bereichsübergreifende Einführung von Instrumenten im gesamten Freiburger Bildungssystem. Sie bieten ein kantonales Statistik- und Steuerungssystem mit sofort aktualisierten Daten, namentlich zu den Schüler- und Klassenbeständen oder den Daten von Schülerinnen und Schülern und Lehrpersonen. Die Verwaltung der Unterstützungsmassnahmen (HAE MDS) oder die Verwaltung der Lehrpersonen und ihrer Stellvertretungen (HAE ENS) basieren insbesondere auf der fachübergreifenden Nutzung und dem Austausch von Daten aus allen Schulstufen.

Während der Covid-19-Krise konnte dank der Kantonalisierung der Daten in nur wenigen Tagen eine moderne und effiziente Lösung für die Zusammenarbeit und Kommunikation (Microsoft 365-Lösung) für alle Schülerinnen und Schüler und die Lehrpersonen der Freiburger Schulen implementiert werden, wobei die Kostenkontrolle, die IT-Sicherheit und der Datenschutz gewährleistet waren.

Die kantonale Identitäts-Management-Lösung hat zudem die schnelle Vernetzung mit dem sicheren interkantonalen Zugriffsverwaltungssystem «Edulog» wesentlich erleichtert.

3. Zusätzlicher Verpflichtungskredit

Die Überschreitung des Verpflichtungskredits ist hauptsächlich auf Entwicklungen im technologischen Bereich und auf die Verfahren des öffentlichen Beschaffungswesens zurückzuführen, insbesondere auf eine Vergabe im freihändigen Verfahren mit anschliessender öffentlicher Ausschreibung, bei der kein den Anforderungen entsprechendes Angebot eingereicht wurde. Darüber hinaus schränkt die Existenz eines einzigen Marktanbieters, der Erfahrung mit einer kantonalen Lösung und erfolgreiche Projekte in dem betreffenden Bereich nachweisen kann, die Wahl des Staates stark ein. Tatsächlich wurde diesem Anbieter ein freihändiger Auftrag erteilt, und ein weiterer Auftrag wurde im Rahmen einer öffentlichen Ausschreibung vergeben, für die dieses Unternehmen als einziges ein Angebot eingereicht hatte.

Und schliesslich ist anzumerken, dass die Kosten der Projekte 2011 geschätzt wurden und nicht der Realität im Jahr 2022 entsprechen. Die zunehmende Digitalisierung der Gesellschaft begünstigt die Entwicklung hin zu integrierten Tools, die von überall aus zugänglich sind, minimale Reaktionszeiten

haben und hohe Ansprüche in Sachen Ergonomie und Benutzerfreundlichkeit erfüllen. Daher hat sich die Technologie stark weiterentwickelt und steht in keinem Verhältnis zu der im Jahr 2011 geplanten Technologie. Auch die Methoden des Projektmanagements haben sich stark gewandelt. Die von einem System erwarteten Funktionen sind komplexer und die Anzahl der zu integrierenden Systeme steigt. Auch die Anforderungen an die IT-Sicherheit und den Schutz von Personendaten sind mit denen der IT-Welt im Jahr 2011 nicht zu vergleichen.

Die Vergabe der Ausschreibungen Ende 2020 ergab, dass die von den Märkten angebotenen Beträge höher waren als die in Botschaft 289 geschätzten.

Ab der zweiten Hälfte des Jahres 2023 bis Ende 2025 werden zusätzliche Mittel in Höhe von 3.438 Millionen Franken benötigt, damit das HAE-Projekt erfolgreich abgeschlossen werden kann und alle in der Botschaft Nr. 289 festgelegten Ziele erreicht werden. Diese zusätzlichen Ausgaben beziehen sich auf die IT-Entwicklung und die Parametrisierung.

Die folgende Tabelle fasst die im 1. und 2. Programmteil verbrauchten Beträge sowie den veranschlagten Betrag für die Fertigstellung des 3. Programmteils zusammen.

Übersichtstabelle	Verbrauch und Prognose Ende 2018	Verbrauch und Prognose im Februar 2022
Programmteile	Beträge	Beträge
1. Programmteil – verbraucht	6 928 766	6 928 766
2. Programmteil – verbraucht	3 754 683	3 754 683
3. Programmteil – prognostiziert	5 276 551	8 714 551
Total	15 960 000	19 398 000

Am Ende jedes Loses führt das Finanzinspektorat ein Audit durch. Um die gute Finanzführung im Zusammenhang mit dem Antrag auf einen Zusatzkredit zu prüfen, wurde bei dieser Gelegenheit im Februar 2022 ebenfalls ein Audit durchgeführt.

4. Angepasste Planung

Die folgende Tabelle enthält die Planung der Botschaft 289 und vergleicht sie mit der effektiven Projektplanung oder den im Jahr 2022 aktualisierten Prognosen.

In der Tabelle sind nur die Kosten für Projekte gemäss der Botschaft Nr. 289 aufgeführt. Die Betriebskosten werden darin nicht erwähnt. Auch wenn man die gestiegenen Gesamtkosten des HAE-Projekts betrachtet, liegen diese immer noch unter den Schätzungen von 2012.

Zudem sind diese Kosten nun Bestandteil der neuen Organisations- und Finanzstruktur, die von der Delegation des Staatsrats für die Digitalisierung und die Informations-

systeme (DIS) eingeführt wurde (Verordnung SGF 122.96.11). Sobald das HAE-Projekt abgeschlossen ist, muss der Staat die für den Betrieb des Informationssystems für den Bildungsbereich erforderlichen Ressourcen dauerhaft bereitstellen, wie in der Botschaft Nr. 289 verlangt wurde. Die oben genannte Verordnung wird dann den Betrieb des Schulverwaltungs-Informationssystems und der im Rahmen des HAE-Projekts entwickelten Lösungen dauerhaft regeln.

len, wie in der Botschaft Nr. 289 verlangt wurde. Die oben genannte Verordnung wird dann den Betrieb des Schulverwaltungs-Informationssystems und der im Rahmen des HAE-Projekts entwickelten Lösungen dauerhaft regeln.

Gemäss Botschaft Nr. 289			Basis-Los					2. Los			3. Los						
Unterrichtsbereich	Name des Projekts		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
HAE - Basis-Los	Übergreifend	Öffentliche Ausschreibung	■														
	Übergreifend	Datenbank	■		■			■									
	Sek-2 allgemeinbildend	Implementierung kantonale Lösung		■		■											
	Übergreifend	Lehrpersonenstellvertretung			■					■							
	Primarstufe	Vereinfachten Web-Lösung			■												
	Sek-1	Programmschnittstelle zu Datenbanken			■						■						
	Übergreifend	Technische Basiskomponenten	■		■												
	Sek-2 berufsbildend	Upgrade GFA / iGestion	■														
HAE-2	KF	Implementierung neue Lösung			■												■
	PH	Implementierung neue Lösung			■					■							
	Übergreifend	Steuerung			■							■					
	Übergreifend	Unterstützungsmassnahmen			■								■				
HAE-3	Sek-2 berufsbildend	Implementierung kantonale Lösung						■				■					■
	Primarstufe	Zusatzfunktionen				■											
	Übergreifend	Abwesenheit								■							
	Übergreifend	Vergütung / Spesen + Portfolio							■								■

- Ursprüngliche Planung im 2011
- Tatsächliche Durchführung (effektiv umgesetzt)
- Geplante Realisierungsschritte

Bericht "HAE 2. Los"

- 1 Projekt umbenannt in "Verwaltung der Lehrpersonen und Stellvertretungen".
- 2 Die Schnittstellen werden im Rahmen des Projekts "S1" realisiert, das selbst ausserhalb des HAE-Perimeters liegt.
- 3 Projektbezeichnung umbenannt (betrifft nur die französische Fassung).
- 4 Abgeschlossen, bereits im Rahmen des Projekts "Primeo" im Jahr 2015 durchgeführt.
- 5 Realisiert im Rahmen des Projekts "Lehrpersonen".
- 6 Nur "Portfolio der Lehrpersonen". Der Teil "Vergütung / Spesen" ist veraltet und wird nicht realisiert.

5. Schlussbemerkungen

Der Abschluss des Projekts zur Harmonisierung der Schulverwaltungs-Informationssysteme entspricht einer von den Behörden anerkannten Notwendigkeit, insbesondere um den Verwaltungsaufwand der Schulen zu verringern, die gemeinsame Nutzung von Dossiers zu erleichtern, die Steuerung des Freiburger Bildungssystems zu vereinfachen, die Sicherheit der Informatiksysteme für die Schulverwaltung zu gewährleisten, den Schutz der Daten der Schülerinnen und Schüler sowie der Lehrpersonen zu garantieren und den Weg für die eGovernment-Funktionen zu ebnet. Dieses Projekt ist ein wesentlicher Bestandteil der Umsetzung der Bildungsstrategie in einer digitalen Welt.

Allgemein wird dadurch die Fähigkeit des Staates und des Bildungssystems, auf die zahlreichen Herausforderungen und Krisen unserer Zeit zu reagieren, erheblich erhöht.

Durch das Angebot zentraler Datenbanken und einer Architektur, die die Anzahl der IT-Lösungen minimiert, steht das Projekt *de facto* im Einklang mit der Strategie des Staates zur

Rationalisierung und Harmonisierung der Informationssysteme.

Dazu ersucht der Staatsrat den Grossen Rat um die Gewährung eines Zusatzkredits von insgesamt 3 438 000 Franken. Dies entspricht nominal betrachtet einer Überschreitung von 21,5% gegenüber den Schätzungen vom November 2011.

Das vorliegende Dekret hat keine direkten Auswirkungen auf den Personalbestand. Es hat keinen Einfluss auf die Aufgabenverteilung zwischen Kanton und Gemeinden. Die Vereinbarkeit mit dem Bundesrecht und mit dem Europarecht wird nicht in Frage gestellt.

Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Der Staatsrat ersucht Sie daher, den vorliegenden Dekretsentwurf anzunehmen.

Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles

du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): –
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);
Vu le message 2022-DICS-34 du Conseil d'Etat du 28 juin 2022;
Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

I.

Art. 1

¹ Un crédit d'engagement additionnel au crédit alloué par le Grand Conseil le 20 mars 2012 (ROF 2012_025), d'un montant de 3 438 000 francs, est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue de compléter le financement du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles (HAE).

Dekret über einen zusätzlichen Verpflichtungskredit für die Umsetzung des Projekts zur Harmonisierung der Schulverwaltungs-Informationssysteme

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: –
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);
nach Einsicht in die Botschaft 2022-DICS-34 des Staatsrates vom 28. Juni 2022;
auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Zur Ergänzung der Finanzierung des Projekts zur Harmonisierung der Schulverwaltungs-Informationssysteme (HAE) wird bei der Finanzverwaltung ein zusätzlicher Verpflichtungskredit von 3 438 000 Franken zum Kredit des Grossen Rats vom 20. März 2012 (ASF 2012_025) eröffnet.

Art. 2

¹ Les crédits de paiement nécessaires seront portés aux budgets annuels des services impliqués dans le projet et utilisés conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

Art. 3

¹ Comme pour les deux premiers lots, le Conseil d'Etat renseigne le Grand Conseil sur l'utilisation des crédits après la réalisation du troisième (et dernier) lot du projet.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret n'est pas soumis au referendum.
Il entre en vigueur dès sa promulgation.

Art. 2

¹ Die nötigen Zahlungskredite werden in den jährlichen Voranschlägen der am Projekt beteiligten Ämter aufgeführt und nach den Bestimmungen des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates verwendet.

Art. 3

¹ Wie bei den ersten beiden Losen (Programmteile) informiert der Staatsrat den Grossen Rat nach Abschluss des dritten (und letzten) Loses des Projekts über die Verwendung der Kredite.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.
Es tritt mit der Promulgierung in Kraft.

GRAND CONSEIL

2022-DICS-34

Projet de décret :
Octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Boschung

Membres : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 10 voix contre 0 et 0 abstentions (3 membres sont excusés), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Le 19 octobre 2022

GROSSER RAT

2022-DICS-34

Dekretsentwurf:
Verpflichtungskredit für die Umsetzung des Projekts zur Harmonisierung der Schulverwaltungs-Informationssysteme

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Boschung

Mitglieder : Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Nadine Gobet, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Rey

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 10 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen (3 Mitglieder sind entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Den 19. Oktober 2022

Annexe

GRAND CONSEIL

2022-DICS-34

Projet de décret:

Octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles

Proposition de la commission ordinaire CO-2022-009

Présidence : Aebischer Eliane

Membres : Baeriswyl Laurent, Esseiva Catherine, Hayoz Helfer Regula, Schwander Susanne, Thalman-Bolz Katharina, Tritten Sophie, Vial Pierre, Wicht Jean-Daniel, Thévoz Ivan, Pauchard Marc.

Entrée en matière

La commission propose au Grand Conseil tacitement d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 11 voix contre 0 et 0 abstention (unanimité), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 5 octobre 2022

Anhang

GROSSER RAT

2022-DICS-34

Dekretsentwurf:

Zusätzlicher Verpflichtungskredit für die Umsetzung des Projekts zur Harmonisierung der Schulverwaltungs-Informationssysteme

Antrag der ordentlichen Kommission OK-2022-009

Präsidium: Aebischer Eliane

Mitglieder: Baeriswyl Laurent, Esseiva Catherine, Hayoz Helfer Regula, Schwander Susanne, Thalman-Bolz Katharina, Tritten Sophie, Vial Pierre, Wicht Jean-Daniel, Thévoz Ivan, Pauchard Marc.

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 11 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen (Einstimmigkeit) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 5. Oktober 2022

Message 2022-DSAS-66

23 août 2022

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de loi modifiant la loi concernant le financement
des hôpitaux et des maisons de naissance (Aide aux investissements)**

Le présent message est structuré selon le plan suivant:

1. Introduction	1
2. Contexte général	1
3. Commentaires des dispositions	2
4. Incidences	2
4.1. Conséquences financières et en personnel	2
4.2. Influence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes	2
4.3. Autres aspects	2
4.4. Soumission au référendum législatif	2

1. Introduction

Par motion 2019-GC-22 déposée et développée le 6 février 2019, les députés Anne Meyer Loetscher et Hubert Dafflon, soutenus par 22 cosignataires, relèvent qu'à la suite de la révision de la LAMal, les investissements des hôpitaux, pris jusqu'ici en charge par l'Etat, sont désormais intégrés dans les forfaits liés aux prestations (art. 49 LAMal), cofinancés par les cantons et l'assurance obligatoire des soins (AOS). Selon les motionnaires, il est toutefois illusoire de penser qu'il sera possible de financer les investissements de cette façon, du fait que le baserate et les tarifs ambulatoires ne cessent de baisser et les charges augmentent. Partant, ils demandent d'instaurer la possibilité pour l'Etat de se porter garant des emprunts des établissements publics.

Dans sa réponse du 24 juin 2019, le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté d'apporter un soutien financier au HFR pour ses futurs investissements, notamment pour la construction d'un nouveau bâtiment hospitalier sur le site de Fribourg, en relevant qu'une réflexion restait à mener sur la ou les formes le plus adéquates que pourrait prendre cette aide.

Le Grand Conseil a pris en considération la motion le 11 septembre 2019.

2. Contexte général

Une des conséquences principales du nouveau financement des hôpitaux consiste dans le fait que les investissements ne sont plus assumés directement et uniquement par l'Etat mais intégrés dans les tarifs à la prestation cofinancés par l'Etat et les assureurs maladie. Ainsi, les tarifs sont en principe la seule source de financement des investissements. Selon cette logique, dans le cadre de la loi du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissances, la possibilité pour l'Etat de se porter garant des emprunts des établissements publics a été exclue (cf. message 251 du 17 mai 2011 accompagnant la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, chap. 5.1.3).

Or, depuis l'entrée en vigueur du nouveau financement hospitalier, la réalité a en effet montré que les coûts de production du HFR demeurent pour l'instant au-dessus des tarifs négociés avec les assureurs-maladie.

D'une manière générale, les difficultés des hôpitaux à financer leurs investissements pourraient encore s'accroître à l'avenir. Nombre de cantons ont décidé de soutenir la construction et/ou la rénovation de bâtiments hospitaliers que ce soit par investissement direct ou par cautionnement. Quant aux assureurs, ils ont laissé entendre que ce n'était pas le rôle de l'assurance obligatoire des soins de financer ce qu'ils estimaient être un rattrapage non nécessaire et exagéré en matière d'investissements dans le domaine stationnaire. Cette position laisse entrevoir que les tarifs ne permettent

pas à grand nombre d'hôpitaux de dégager une marge suffisante pour financer par leur propre force les investissements importants à venir.

Compte tenu des possibilités limitées offertes par l'actuelle loi cantonale concernant le financement des hôpitaux, une modification de celle-ci est indispensable pour que l'Etat ait la possibilité d'octroyer aux hôpitaux publics une aide financière.

3. Commentaires des dispositions

Titre

Le titre est complété d'une abréviation.

Art. 7 al. 2 et 3

L'occasion de la présente révision est saisie pour apporter une adaptation d'ordre formel. En effet, la distinction imposée par l'actuel **alinéa 2** entre mandats pluriannuels et annuels est inutilement contraignante. Déjà aujourd'hui, les mandats passés avec les hôpitaux hors canton sont établis sur un seul document, conformément aux règles appliquées dans les cantons concernés. Cette disposition est donc modifiée en conséquence. Au surplus, dans le but d'une simplification rédactionnelle, l'alinéa 2 reprend les éléments de l'**alinéa 3**, qui peut dès lors être abrogé.

Art. 7a

L'**article 7a** crée une base légale permettant d'apporter aux hôpitaux publics une aide aux investissements, conformément à l'article 4 de la loi sur les finances de l'Etat (LFE), qui précise que toute dépense ou toute recette doit reposer sur une base légale, soit une loi ou un décret. Par investissement, on doit comprendre avant tout la construction ou la rénovation d'immeubles; exceptionnellement, il pourrait toutefois également concerner l'acquisition ou le remplacement d'un bien mobilier, notamment un bien particulièrement onéreux comme un appareil de médecine de haute technicité. En principe, l'aide prendra la forme d'un cautionnement ou d'une garantie; il n'est toutefois pas exclu que d'autres formes d'aide pourraient exceptionnellement entrer en ligne de compte, à savoir un prêt à des conditions préférentielles ou une contribution non remboursable.

4. Incidences

4.1. Conséquences financières et en personnel

Le présent projet ne fait que poser le principe d'un soutien financier des hôpitaux publics par l'Etat, toute aide future devant quant à elle respecter les principes de la loi sur les finances de l'Etat (cf. notamment art. 43s. LFE). En fonction du montant de l'aide octroyée, celle-ci devra faire l'objet d'un décret du Grand Conseil soumis au référendum financier facultatif ou obligatoire (art. 45s. de la Constitution du canton de Fribourg).

En tant que tel, le présent projet n'a donc pas de conséquences financières ni en personnel.

4.2. Influence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes

Le projet de loi n'a pas d'influence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

4.3. Autres aspects

Le projet de loi est conforme à la Constitution cantonale et au droit fédéral. Il ne se pose pas de question particulière en matière d'eurocompatibilité ni de développement durable.

4.4. Soumission au référendum législatif

La présente loi est soumise au référendum législatif. Elle n'est pas soumise au référendum financier.

Botschaft 2022-DSAS-66

23. August 2022

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Entwurf über die Änderung des Gesetzes über die Finanzierung der Spitäler
und Geburtshäuser (Investitionshilfe)**

Der vorliegende Bericht ist wie folgt aufgebaut:

1. Einführung	3
2. Allgemeiner Kontext	3
3. Erläuterung der Bestimmungen	4
4. Auswirkungen	4
4.1. Finanzielle und personelle Auswirkungen	4
4.2. Auswirkungen auf die Aufgabenverteilung zwischen Staat und Gemeinden	4
4.3. Weitere Aspekte	4
4.4. Gesetzesreferendum	4

1. Einführung

In ihrer am 6. Februar 2019 eingereichten und begründeten Motion 2019-GC-22 weisen Grossrätin Anne Meyer Loetscher und Grossrat Hubert Dafflon mit 22 Mitunterzeichnerinnen und Mitunterzeichnern darauf hin, dass die Investitionen der Spitäler, die bisher vom Staat getragen wurden, nach der KVG-Revision neu in den leistungsabhängigen Pauschalen (Art. 49 KVG) enthalten sind, die von den Kantonen und der obligatorischen Krankenpflegeversicherung (OKP) finanziert werden. Nach Ansicht der Motionäre ist es allerdings illusorisch, zu glauben, die Investitionen liessen sich auf diese Weise finanzieren, da die stationären und ambulanten Tarife ständig sinken und die Betriebskosten steigen. Sie fordern daher die Möglichkeit für den Staat, Garantien für Darlehen der öffentlichen Einrichtungen zu gewähren.

In seiner Antwort vom 24. Juni 2019 bestätigte der Staatsrat seine Bereitschaft, das HFR bei zukünftigen Investitionen, insbesondere für den Bau eines neuen Spitalgebäudes am Standort Freiburg, finanziell zu unterstützen. Er hielt dabei fest, dass die angemessene Form einer solchen Unterstützung noch geprüft werden müsse.

Der Grosse Rat hat die Motion am 11. September 2019 für erheblich erklärt.

2. Allgemeiner Kontext

Eine der Hauptfolgen der neuen Spitalfinanzierung ist, dass die Investitionen nicht mehr direkt und allein vom Staat getragen werden, sondern in den Tarifen für Leistungen enthalten sind, die vom Staat und den Krankenkassen zusammen finanziert werden. Somit sind die Tarife im Prinzip die einzige Finanzierungsquelle für Investitionen. Nach dieser Logik wurde im Rahmen des Gesetzes vom 4. November 2011 über die Finanzierung von Spitälern und Geburtshäusern die Möglichkeit ausgeschlossen, dass der Staat Garantien für die Anleihen der öffentlichen Spitäler stellt (vgl. Botschaft 251 vom 17. Mai 2011 zum Gesetz über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser, Kapitel 5.1.3).

Seit Inkrafttreten der neuen Spitalfinanzierung hat die Realität jedoch gezeigt, dass die Produktionskosten des HFR aktuell über den mit den Krankenkassen vereinbarten Tarifen liegen.

Generell könnten die Schwierigkeiten der Spitäler, ihre Investitionen zu finanzieren, in Zukunft weiter zunehmen. Viele Kantone haben beschlossen, den Bau und/oder die Renovierung von Spitalgebäuden entweder durch direkte Investitionen oder durch Garantien zu unterstützen. Die Versicherer ihrerseits haben darauf hingewiesen, dass es nicht die Aufgabe der gesetzlichen Krankenversicherung ist, einen ihrer Meinung nach unnötigen und übertriebenen Nachholbedarf an Investitionen im stationären Sektor zu finanzieren. Diese Position lässt darauf schliessen, dass die Tarife es vielen

Spitätern nicht erlauben, eine ausreichende Marge zu erwirtschaften um künftige wesentliche Investitionen aus eigener Kraft zu stemmen.

Angesichts der begrenzten Möglichkeiten, die das derzeitige kantonale Gesetz über die Finanzierung von Spitälern bietet, ist eine Gesetzesänderung unabdingbar, wenn der Staat die Möglichkeit haben soll, den öffentlichen Spitälern Finanzhilfen zu gewähren.

3. Erläuterung der Bestimmungen

Titel

Der Titel wird mit einer Abkürzung ergänzt.

Art. 7 Abs. 2 und 3

Die Revision wird genutzt, um eine formale Anpassung vorzunehmen. Die derzeit in **Absatz 2** verankerte Unterscheidung zwischen mehrjährigen und jährlichen Leistungsaufträgen ist unnötig restriktiv. Bereits heute werden Leistungsaufträge mit ausserkantonalen Spitälern auf einem einzigen Dokument festgehalten, gemäss den in den betreffenden Kantonen geltenden Regeln. Diese Bestimmung wird daher entsprechend geändert. Darüber hinaus werden zur redaktionellen Vereinfachung die Elemente des aufgehobenen **Absatzes 3** in Absatz 2 integriert.

Art. 7a

Artikel 7a schafft eine Rechtsgrundlage für die finanzielle Unterstützung von Investitionen der öffentlichen Spitäler, entsprechend Artikel 4 des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates (FHG), gemäss dem jede Ausgabe oder Einnahme einer Rechtsgrundlage (Gesetz oder Dekret) bedarf. Mit Investitionen ist in erster Linie der Bau oder die Renovierung von Gebäuden gemeint; ausnahmsweise könnten sie aber auch die Anschaffung oder den Ersatz von besonders teuren Mobilien betreffen, insbesondere von hochtechnischen medizinischen Geräten. Grundsätzlich ist die Finanzhilfe in Form Bürgschaften beziehungsweise Garantien zu gewähren; es ist allerdings nicht auszuschliessen, ausnahmsweise auf andere Formen von Finanzhilfen, wie Darlehen zu Vorzugsbedingungen oder nicht rückzahlbare Beiträge, zurückzugreifen.

4. Auswirkungen

4.1. Finanzielle und personelle Auswirkungen

Der vorliegende Gesetzesentwurf legt lediglich den Grundsatz der finanziellen Unterstützung öffentlicher Spitäler durch den Staat fest, während jede künftige Finanzhilfe die Grundsätze des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates (vgl. insbesondere Art. 43f. FHG) einhalten muss. Je nach Höhe des Betrags ist die Finanzhilfe vom Grossen Rat mittels Dekret zu beschliessen, das wiederum dem fakultativen oder obligatorischen Referendum unterliegt (Art. 45f. der Verfassung des Kantons Freiburg).

Der vorliegende Entwurf als solcher hat daher keine finanziellen oder personellen Auswirkungen.

4.2. Auswirkungen auf die Aufgabenverteilung zwischen Staat und Gemeinden

Der Gesetzesentwurf hat keine Auswirkungen auf die Aufgabenverteilung zwischen Staat und Gemeinden.

4.3. Weitere Aspekte

Der Gesetzesentwurf ist mit der Kantonsverfassung und dem Bundesrecht vereinbar. Es stellen sich keine besonderen Fragen zur Europaverträglichkeit oder zur nachhaltigen Entwicklung.

4.4. Gesetzesreferendum

Dieses Gesetz unterliegt dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Loi modifiant la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance (Aide aux investissements)

du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): **822.0.3**
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu le message 2022-DSAS-66 du Conseil d'Etat du 23 août 2022;
Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

L'acte RSF 822.0.3 (Loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, du 04.11.2011) est modifié comme il suit:

Titre de l'acte (modifié)

Loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance (LFiH)

Art. 7 al. 2 (modifié), **al. 3** (abrogé)

² Le Conseil d'Etat détermine de cas en cas le contenu et la durée des mandats de prestations, ainsi que les modalités de leur signature.

³ Abrogé

Gesetz zur Änderung des Gesetzes über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser (Investitionshilfe)

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: **822.0.3**
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

nach Einsicht in die Botschaft 2022-DSAS-66 des Staatsrates vom 23. August 2022;
auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Der Erlass SGF 822.0.3 (Gesetz über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser, vom 04.11.2011) wird wie folgt geändert:

Erlasstitel (geändert)

Gesetz über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser (SFiG)

Art. 7 Abs. 2 (geändert), **Abs. 3** (aufgehoben)

² Der Staatsrat bestimmt den Inhalt und die Dauer der Leistungsaufträge von Fall zu Fall und regelt deren Unterzeichnung.

³ Aufgehoben

Art. 7a (nouveau)

Aide aux investissements

¹ L'Etat peut octroyer des aides financières aux investissements des hôpitaux publics.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Art. 7a (neu)

Investitionshilfe

¹ Der Staat kann für Investitionen der öffentlichen Spitäler Finanzhilfen gewähren.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Der Staatsrat bestimmt das Datum des Inkrafttretens dieses Gesetzes.

Annexe

GRAND CONSEIL

2022-DSAS-66

Projet de loi :
Loi modifiant la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance (Aide aux investissements)

Propositions de la commission ordinaire CO-2022-012

Présidence : Ivan Thévoz

Membres : Bernard Bapst, Antoinette de Weck, Sébastien Dorthe, Armand Jaquier, Anne Meyer Loetscher, Elias Moussa, Annick Remy-Ruffieux, Benoît Rey, Ralph Alexander Schmid, Jean-Daniel Schumacher

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote final

Par 10 voix contre 0 et 0 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 31 octobre 2022

Anhang

GROSSER RAT

2022-DSAS-66

Gesetzesentwurf:
Gesetz zur Änderung des Gesetzes über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser (Investitionshilfe)

Antrag der ordentlichen Kommission OK-2022-012

Präsidium : Ivan Thévoz

Mitglieder : Bernard Bapst, Antoinette de Weck, Sébastien Dorthe, Armand Jaquier, Anne Meyer Loetscher, Elias Moussa, Annick Remy-Ruffieux, Benoît Rey, Ralph Alexander Schmid, Jean-Daniel Schumacher

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 10 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 31. Oktober 2022

Préavis concernant les élections à des fonctions judiciaires à l'intention du Grand Conseil

du 26 octobre 2022 – session 11.2022



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR**

Table des matières

Préambule	2
Mises au concours des fonctions judiciaires du Conseil de la magistrature :	2
1 Assesseur-e (en matière sociale et psychologie) à la Justice de paix de la Gruyère (réf. 5167)	3
1.1 Démissionnaire	3
1.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation	3
1.3 Préavis favorable (avec ordre de priorité)	3
1.4 Eligibles (à égalité selon ordre alphabétique)	4
1.5 Non Eligible	5
2 Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Gruyère (réf. 5166)	6
2.1 Démissionnaires	6
2.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation	6
2.3 Particularités	6
2.4 Préavis favorable	6
Récapitulatif des candidatures préavisées favorablement	8

Préambule

Mises au concours des fonctions judiciaires du Conseil de la magistrature :

- > Assesseur-e (en matière sociale et psychologie) à la Justice de paix de la Gruyère (référence 5067) (FO du 16.09.2022)
- > Assesseur-e (contrôle des comptes) à la Justice de paix de la Gruyère (référence 5066) (FO du 16.09.2022)

Le Conseil de la magistrature a examiné les candidatures en tenant compte des critères constitutionnels, à savoir la formation, l'expérience professionnelle et les qualités personnelles des candidats.

Stellungnahme zuhanden des Grossen Rates betreffend die Wahl in richterliche Funktionen

—
Vom 26. Oktober 2022 – Session 11.2022



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR**

Inhaltsverzeichnis

Einleitung	2
Ausschreibungen von richterlichen Ämtern durch den Justizrat:	2
1 Beisitzer/in (Sozialwesen und Psychologie) beim Friedensgericht Greyerz (Ref. 5167)	3
1.1 Zurücktretende Amtsträgerin	3
1.2 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung	3
1.3 Positive Stellungnahme (nach Präferenz geordnet)	3
1.4 Wählbar (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)	4
1.5 Nicht wählbar	5
2 Beisitzer/in (Rechnungsprüfung) beim Friedensgericht Greyerz (Ref. 5166)	6
2.1 Zurücktretende Amtsträger	6
2.2 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung	6
2.3 Besonderes	6
2.4 Positive Stellungnahme	6
Zusammenfassung der Kandidaturen mit positiver Stellungnahme	8

Einleitung

Ausschreibungen von richterlichen Ämtern durch den Justizrat:

- > Beisitzer/in (Sozialwesen und Psychologie) beim Friedensgericht Greyerz (Referenz 5067) (AB vom 16.09.2022)
- > Beisitzer/in (Rechnungsprüfung) beim Friedensgericht Greyerz (Referenz 5066) (AB vom 16.09.2022)

Der Justizrat hat die eingegangenen Bewerbungen unter Berücksichtigung der verfassungsrechtlichen Kriterien geprüft, d.h. Ausbildung, Berufserfahrung sowie die persönlichen Qualitäten der Kandidatinnen und Kandidaten.

Réponses

Motion 2022-GC-72 Simon Zurich/ Grégoire Kubski Politique énergétique: sortir de l'ornière grâce au photovoltaïque¹

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler que la concrétisation de la stratégie énergétique du canton ne tourne pas autour de l'éolien, et qu'elle concerne prioritairement l'utilisation efficace de l'énergie ainsi que le développement de l'ensemble des ressources énergétiques renouvelables et indigènes disponibles dans le canton, parmi lesquelles figurent le solaire photovoltaïque et l'éolien pour ne citer que celles-ci. De plus, s'agissant de la production d'électricité, il est important de prendre en compte la disponibilité des différentes ressources, partant par exemple que le soleil offre sa ressource principalement en été et à l'entre-saisons, alors que la situation est inversée pour l'éolien, quand bien même les besoins en électricité sont sur toute l'année.

S'agissant spécifiquement du solaire photovoltaïque, Fribourg fait d'ailleurs partie des cantons ayant la plus grande croissance d'installations sur son territoire, ainsi que la plus grande densité de surface solaire rapportée à sa population. Par conséquent, il est dès lors faux de prétendre que le canton a fait le choix de miser considérablement son tournant énergétique sur l'éolien, bien au contraire.

Pour bien se rendre compte de la situation, le Conseil d'Etat rappelle la publication du plan sectoriel de l'énergie en juillet 2017, lequel fait notamment état des infrastructures énergétiques existantes dans le canton, analyse le potentiel de valorisation des ressources indigènes et met l'ensemble en relation avec les objectifs de politique énergétique à atteindre. Le rapport sur l'état de la situation relatif à la concrétisation de la stratégie énergétique du canton pour la période 2015–2020 permet également de se rendre compte de l'évolution de la situation dans le canton.

En outre, il ressort également de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération adoptée en mai 2017 en votation populaire que, si la Suisse entend atteindre ses objectifs et garantir sa sécurité d'approvisionnement, il lui faudra mettre en œuvre l'ensemble des ressources disponibles, et non pas se focaliser sur une seule ou de quelques-unes d'entre-elles. Dans ce contexte, le solaire, l'hydraulique, l'éolien, la géo-

thermie, le bois et autres biomasses, etc. y ont tous un rôle important à tenir.

Le Conseil d'Etat soutient toutefois l'affirmation des députés Simon Zurich et Grégoire Kubski sur le fait que le potentiel solaire photovoltaïque est encore largement sous-exploité dans le canton, et qu'il faudrait pouvoir accélérer son développement. C'est d'ailleurs dans ce but que le Service de l'énergie (SdE) a lancé une étude en fin d'année 2021 dans le but d'élaborer une stratégie photovoltaïque pour le canton. Sur la base de cette étude, qui est en cours de finalisation, le Conseil d'Etat se déterminera dès l'automne 2022 sur les priorités qu'il entendra donner à moyen et long terme au développement du solaire photovoltaïque.

Ceci étant dit, le Conseil d'Etat analyse les demandes des motionnaires comme suit:

Nouvelle base légale pour la mise sur pied d'un fonds pour la création d'infrastructures d'énergie photovoltaïque, avec la possibilité d'un cofinancement par des privés

Il est en premier lieu important de préciser que le solaire photovoltaïque est actuellement soutenu financièrement par la Confédération, dont la gestion du programme a été confiée à l'organisation Pronovo. A ce niveau, l'aide financière se situe entre 15% et 30% selon la puissance de l'installation. En outre, les investissements pour la réalisation d'installations solaires photovoltaïques peuvent être déduits fiscalement. Ainsi le coût de production de cette énergie se situe à environ 11 ct./kWh pour des petites réalisations et sensiblement en dessous de 10 ct./kWh pour les plus grandes installations. De plus, comme annoncé récemment par les distributeurs d'électricité, les tarifs de reprise **du courant issu des installations photovoltaïques** seront réhaussés dès 2023 (14.45 ct./kWh chez Groupe E) et seront nettement plus élevés que le coût de production. Ainsi, les investissements pour ces installations sont rapidement amortis (moins de 10 ans), alors que les fabricants garantissent une production sur une période très souvent supérieure à 20 ans. Cela signifie que les installations solaires photovoltaïques sont déjà très compétitives en regard des prix du marché. Par conséquent, il n'est clairement pas nécessaire de compléter les aides actuelles par d'autres aides cantonales.

S'agissant de la création d'un éventuel fonds pour la réalisation d'infrastructures d'énergie photovoltaïque, la volonté des motionnaires n'est pas vraiment claire sur son affectation:

¹ Déposée et développée le 13 avril 2022, BGC p. 1603.

- a) L'Etat met en place un nouveau programme de subventionnement pour les installations solaires photovoltaïques, malgré le fait que le prix du kWh produit actuellement est compétitif?
- b) L'Etat devient-il un investisseur dans des projets photovoltaïques, auquel cas il risquerait d'instaurer une concurrence déloyale avec le marché?
- c) L'Etat procède à l'octroi de prêts, sachant que le marché offre une multitude de solutions possibles de financement pour les installations photovoltaïques (tiers investisseurs – pas d'investissement propre de la part du propriétaire, coopératives – mutualisation des investissements et des frais d'exploitation, financement participatifs – apports externes de moyens financiers, location de toitures – le propriétaire du bâtiment met uniquement sa toiture à disposition d'un développeur, prêts à taux préférentiels, ...), parfois sans même apporter une partie de fond propre?

En outre, le Conseil d'Etat relève finalement que le problème au développement trop lent du solaire photovoltaïque ne peut être principalement imputé au financement des projets, mais trouve probablement sa raison dans les causes suivantes:

- > Le cadre légal fédéral doit être adapté afin de rendre plus attractif la valorisation de cette énergie sur le marché. Par exemple, il faudrait que les propriétaires d'installations photovoltaïques puissent accéder directement au marché afin d'écouler le surplus d'énergie produite par leur installation, au prix du marché. Autres possibilités, la mise en place de dispositions permettant une meilleure prise en compte des capacités de stockage par le biais des ouvrages de pompage-turbinage, bien présents en Suisse et encore sous-exploités, ou encore des adaptations tarifaires à concrétiser avec l'introduction au plus tard en 2027 des compteurs intelligents.
- > Il manque cruellement de main d'œuvre et les entreprises peinent à engager. C'est dans ce sens qu'une étude est cours dans le canton (postulat 2021-GC-94, La reconversion professionnelle comme clé de la transition énergétique) afin de renforcer la formation dans ce domaine dans le but de concrétiser la stratégie énergétique. Groupe E a par ailleurs créé sa propre structure pour former des professionnels dans le domaine du solaire photovoltaïque, laquelle rencontre un succès certain.
- > La crise sanitaire et la guerre en Ukraine influencent considérablement le marché et il y a lieu de relever actuellement de sérieux problèmes de fourniture de matériel, notamment pour ce qui concerne les installations solaires photovoltaïques.

Toutefois, à ce jour et même si le cadre légal était idéal, le temps d'attente pour la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque se situe à près de 6 mois dans le meilleur des cas, et ce pour autant qu'une entreprise ait bien voulu/pu proposer une offre. Dès lors, partant de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime que la mise sur pied d'un fonds pour la créa-

tion d'infrastructures d'énergies photovoltaïques ne fait pas de sens. Par ailleurs, les projets présentant un caractère de projets de «recherche et développement» continueront à être soutenus par le Fonds cantonal de l'énergie, comme ce peut être déjà le cas actuellement.

Réalisation d'une planification solaire globale, établie sur le modèle du projet initié par la Ville de Carouge et l'Office fédéral de la culture

Comme le rapport relatif à la planification citée en titre le relève, cette planification a été réalisée à l'échelle d'une commune. Son but est de permettre d'identifier les secteurs où porter en priorité l'effort de développement de l'énergie solaire et ceux où la préservation d'une culture du bâti de qualité constitue un intérêt public prépondérant et où il peut être plus judicieux de favoriser d'autres énergies renouvelables. La méthodologie est intéressante et pourrait très bien être mise en œuvre dans les communes fribourgeoises.

Le Conseil d'Etat tient toutefois à rappeler qu'il revient aux communes d'établir leur planification territoriale, notamment par le plan directeur communal et les instruments de planification y relatifs. Il rappelle également qu'en application de la législation cantonale en matière d'énergie, les communes doivent établir un plan communal des énergies dans lequel elles fixent leurs objectifs de politique énergétique et définissent un plan d'actions permettant de les atteindre. Dans ce contexte, une planification solaire globale pourrait être établie. Mais le Conseil d'Etat entend ne pas imposer une méthode aux communes et leur laisser suffisamment de marge de manœuvre afin qu'elles puissent fixer leurs priorités en tenant compte de leurs spécificités.

Base légale permettant au canton de cofinancer les infrastructures solaires d'envergure envisagées par les communes, soit sur les bâtiments communaux, soit sur les toits des bâtiments de privés (usines, larges toitures de privés)

Les motionnaires mettent en évidence que nombre de communes rechignent à investir dans le photovoltaïque par manque de moyens. Dès lors, il faudrait que les communes soient encouragées financièrement à produire de l'énergie verte.

Partant du développement de sa réponse au premier point traité, le Conseil d'Etat estime que le relativement faible développement des installations solaires sur les bâtiments communaux ne peut pas, dans la plupart des situations, être imputé à un problème de financement. C'est d'autant plus vrai que l'amortissement des investissements à consentir est relativement court, que les aides allouées par les autorités fédérales (subventions) sont attractives, que le tarif de reprise proposée par les distributeurs sera attractif dès 2023, et que les sources de financement disponibles sur le marché sont multiples.

Finalement, le Conseil d'Etat n'est absolument pas favorable au principe d'un cofinancement par l'Etat d'infrastructures solaires pour la simple et bonne raison qu'il ne souhaite en aucun cas concurrencer les nombreux acteurs présents sur le marché.

Introduction de l'obligation d'installer des infrastructures photovoltaïques sur les bâtiments à construire, axées sur la redistribution dans le réseau et non plus sur la seule autoconsommation

L'article 11b al. 3 de la loi sur l'énergie (LEn) stipule: «Les bâtiments à construire sont équipés de sorte que les besoins d'électricité soient couverts en partie par une source renouvelable».

Le Conseil d'Etat comprend la demande des motionnaires, bien que les termes «couverture des besoins d'électricité» et «autoconsommation» n'ont pas forcément la même signification. En effet, la «couverture des besoins» peut être effectuée sur une période donnée, avec un décalage possible entre le moment de la production d'électricité et la période de consommation, alors que pour l'autoconsommation, l'électricité consommée provient de la production, sans passer par le réseau.

Le Conseil d'Etat relève également que dite obligation définit un minimum à mettre en œuvre, alors qu'un potentiel de développement serait encore possible. Mais cela n'empêche d'aucune manière un propriétaire d'installer une surface plus importante, ce qui est par ailleurs souvent le cas.

En l'état, en conformité avec le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC), le règlement sur l'énergie (REn) prévoit l'obligation de couvrir au moins une part estimée à 20% des besoins en électricité. Il précise:

Art. 25 REn Principes (art. 11b al. 3 LEn)

¹ Pour les bâtiments à construire, l'installation de production d'électricité mise en place dans, sur ou à proximité du bâtiment doit générer au moins 10 W/m² de surface de référence énergétique, mais sans imposer une puissance supérieure à 30 kW.

² L'électricité issue d'un couplage chaleur-force ne peut être considérée que lorsqu'elle n'est pas prise en compte dans le respect des exigences concernant la couverture des besoins de chaleur selon l'article 12 du présent règlement.

³ Sont dispensées de l'exigence de l'alinéa 1 les extensions de bâtiments existants si la nouvelle construction compte moins de 50 m² de surface de référence énergétique ou si elle représente moins de 20% de la surface de référence énergétique du bâtiment existant, sans pour autant dépasser 1000 m².

⁴ Dans les cas où la production d'électricité sur site n'est techniquement pas réalisable ou non judicieuse, la produc-

tion est assurée par une installation solaire photovoltaïque implantée dans le canton.

A titre d'exemple, pour une maison individuelle de 200 m², la puissance minimale à installer sera de 2000 Watts, ce qui représente une surface de capteurs solaires photovoltaïques d'environ 10 m². Cette surface sera, dans pratiquement tous les cas, sensiblement moins conséquente que la surface utile de la toiture.

Vu la situation, considérant notamment les discussions aux Chambres fédérales pour adapter le cadre législatif dans le but de renforcer le développement du solaire photovoltaïque en Suisse, ainsi que la révision en cours du MoPEC prévoyant en particulier d'augmenter les surfaces de solaire photovoltaïque à installer sur les nouvelles constructions et éventuellement sur les bâtiments existants, le Conseil d'Etat estime qu'il est actuellement prématuré de modifier le cadre légal cantonal.

Proposition du Conseil d'Etat

En conclusion, considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion.

Le 27 septembre 2022

> Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument auront lieu ultérieurement.

—

Motion 2022-GC-72 Simon Zurich/ Grégoire Kubski Energiepolitik: Mit Photovoltaik aus der Sackgasse¹

Antwort des Staatsrats

Einleitend ruft der Staatsrat in Erinnerung, dass die Energiestrategie des Kantons nicht allein auf die Windenergie ausgerichtet ist. Sie setzt in erster Linie auf die Energieeffizienz und den Ausbau aller erneuerbaren und einheimischen Energiequellen, zu denen unter anderem auch die Fotovoltaik und die Windenergie gehören. Ausserdem ist hinsichtlich der Stromproduktion die Verfügbarkeit der verschiedenen Ressourcen zu berücksichtigen. So steht beispielsweise Sonnenenergie vor allem im Sommer und in der Zwischensaison zur Verfügung, während die Situation bei der Windenergie genau umgekehrt ist. Strom wird allerdings das ganze Jahr hindurch benötigt.

Was namentlich die Fotovoltaik betrifft, gehört Freiburg zu den Kantonen mit dem stärksten Zubau von Solaranlagen. Zudem weist er die grösste Modulfläche pro Kopf auf. Folglich

¹ Eingereicht und begründet am 13. April 2022, TGR S. 1603.

kann nicht behauptet werden, dass der Kanton für die Energiewende stark auf die Windenergie setzt – ganz im Gegenteil.

Der Staatsrat verweist auf den Sachplan Energie, der im Juli 2017 veröffentlicht wurde und ein gutes Bild von der Lage bietet. Er zeigt namentlich die im Kanton bestehende Energieinfrastruktur auf und untersucht das Nutzungspotenzial der einheimischen Energiequellen im Hinblick auf die zu erreichenden energiepolitischen Ziele. Der Bericht zum Umsetzungsstand der Energiestrategie des Kantons für den Zeitraum 2015–2020 bietet zudem eine Übersicht über die Entwicklung der Lage im Kanton.

Aus der Energiestrategie 2050 des Bundes, die im Mai 2017 vom Stimmvolk angenommen wurde, geht zudem hervor, dass die Schweiz alle verfügbaren Ressourcen nutzen muss und nicht auf eine einzige oder einige wenige setzen darf, um ihre Ziele zu erreichen und ihre Versorgungssicherheit zu gewährleisten. Das bedeutet, dass alle Energiequellen – also Sonnenenergie, Wasserkraft, Windenergie, Geothermie, Holz und die übrige Biomasse – eine wichtige Rolle spielen.

Der Staatsrat stimmt jedoch den Grossräten Simon Zurich und Grégoire Kubski zu, dass der Kanton sein Potenzial im Bereich der Fotovoltaik bei Weitem noch nicht ausgeschöpft hat und dass ihr Ausbau beschleunigt werden sollte. Übrigens hat das Amt für Energie (AfE) genau aus diesem Grund Ende 2021 eine Studie lanciert, um eine Fotovoltaik-Strategie für den Kanton auszuarbeiten. Gestützt auf diese Studie, die kurz vor Abschluss steht, wird der Staatsrat ab Herbst 2022 die mittel- und langfristigen Prioritäten für den Ausbau der Fotovoltaik festlegen.

Dies vorausgeschickt, nimmt der Staatsrat wie folgt Stellung zu den Forderungen der Verfasser der Motion:

Neue Gesetzesgrundlage für die Errichtung eines Fotovoltaik-Infrastrukturfonds, der durch Private mitfinanziert werden kann.

Als Erstes soll präzisiert werden, dass die Fotovoltaik zurzeit vom Bund finanziell unterstützt wird. Dieser hat die Verwaltung des Programms der Organisation Pronovo übertragen. Die finanzielle Unterstützung liegt je nach Leistung der Anlage zwischen 15% und 30%. Ausserdem können die Investitionen für den Einbau von Fotovoltaikanlagen von den Steuern abgezogen werden. Somit liegen die Produktionskosten für diese Energieart bei etwa 11 Rp./kWh für Kleinanlagen und deutlich unter 10 Rp./kWh für die grössten Anlagen. Wie kürzlich von den Stromversorgern angekündigt, werden die Tarife für die Einspeisung von Strom aus Fotovoltaikanlagen ab 2023 angehoben (14.45 Rp./kWh bei Groupe E), so dass sie deutlich über den Erzeugungskosten liegen. Investitionen in derartige Anlagen können dadurch rasch amortisiert werden (in weniger als 10 Jahren), dies bei einer von den Herstellern garantierten Produktionszeit von sehr oft über 20 Jahren. Das bedeutet, dass die

Fotovoltaikanlagen angesichts der Marktpreise bereits sehr wettbewerbsfähig sind. Daher ist es eindeutig nicht notwendig, die derzeitige Unterstützung durch kantonale Beiträge zu ergänzen.

Was die allfällige Schaffung eines Fotovoltaik-Infrastrukturfonds betrifft, geht aus der Motion nicht klar hervor, wofür die Mittel eingesetzt werden sollen.

- a) Soll der Staat ein neues Förderprogramm für Fotovoltaikanlagen aufstellen, auch wenn der aktuelle kWh-Preis sehr wettbewerbsfähig ist?
- b) Soll der Staat als Investor von Fotovoltaik-Projekten auftreten, auch wenn er dadurch auf dem Markt eine Wettbewerbsverzerrung verursachen könnte?
- c) Gibt der Staat Darlehen, obwohl es auf dem Markt zahlreiche Finanzierungslösungen für Fotovoltaikanlagen gibt, wobei teils gar kein Eigenkapital investiert werden muss? (Drittinvestoren – ohne Eigeninvestition durch Eigentümer; Genossenschaften – gemeinschaftliche Finanzierung der Investitionen und Betriebskosten; Beteiligungsfinanzierung – Mitfinanzierung durch Dritte; Vermietung von Dachflächen – der Eigentümer stellt einem Investor einzig sein Dach zur Verfügung; Darlehen zu Vorzugszinsen usw.).

Im Übrigen weist der Staatsrat darauf hin, dass der Hauptgrund für den allzu langsamen Ausbau der Fotovoltaik nicht in der Projektfinanzierung liegt, sondern wahrscheinlich auf Folgendes zurückzuführen ist:

- > Der gesetzliche Rahmen des Bundes muss angepasst werden, damit die Nutzung dieser Energie auf dem Markt attraktiver wird. Beispielsweise sollten die Eigentümer von Fotovoltaikanlagen einen direkten Zugang zum Markt haben, damit sie die überschüssige Energieproduktion zum Marktpreis verkaufen können. Eine weitere Möglichkeit wäre es, Bestimmungen einzuführen, die eine bessere Nutzung der Speicherkapazitäten von Pump-Speicher-Kraftwerken ermöglichen. Derartige Kraftwerke sind in der Schweiz verbreitet, ihr Potenzial wird aber noch nicht voll genutzt. Eine andere Möglichkeit besteht darin, im Zuge der Einführung von intelligenten Stromzählern bis spätestens 2027 die Tarife anzupassen.
- > Es besteht ein grosser Arbeitskräftemangel und die Unternehmen haben Mühe, Personal zu finden. Deshalb wird im Kanton zurzeit eine Studie durchgeführt (Postulat 2021-GC-94: Die berufliche Umschulung als Schlüssel zur Energiewende), um die Bildung in diesem Bereich zu stärken, damit die Energiestrategie umgesetzt werden kann. Groupe E hat übrigens ihre eigene Ausbildungsstruktur geschaffen, um Fachpersonen im Bereich der Fotovoltaik auszubilden, und ist damit sehr erfolgreich.
- > Die Gesundheitskrise und der Ukraine-Krieg wirken sich stark auf den Markt aus. Es gibt grosse Lieferprobleme besonders beim Material für Fotovoltaikanlagen.

Doch selbst wenn der gesetzliche Rahmen ideal wäre, beträgt die Wartezeit für den Einbau einer Fotovoltaikanlage zurzeit im besten Fall 6 Monate, wenn überhaupt noch ein Unternehmen zu finden ist, das eine Offerte machen kann oder will. Aufgrund des oben dargelegten Sachverhalts hält der Staatsrat die Errichtung eines Fonds für den Bau von Fotovoltaikanlagen nicht für sinnvoll. Im Übrigen können Projekte, die der «Forschung und Entwicklung» dienen, wie bisher über den kantonalen Energiefonds unterstützt werden.

Globale Solarplanung nach dem Vorbild des Projekts der Stadt Carouge und des Bundesamts für Kultur

Wie der Titel des Berichts besagt, wurde die Planung auf der Stufe einer Gemeinde vorgenommen. Ziel der Planung ist es, einerseits die Gebiete zu bestimmen, in denen die Solarenergie vorrangig entwickelt werden soll, und andererseits die Gebiete auszuscheiden, in denen der Schutz des Ortsbilds von vorrangigem öffentlichem Interesse ist und deshalb anderen erneuerbaren Energiequellen der Vorzug gegeben werden soll. Die Methodik ist interessant und könnte sehr gut auch von Freiburger Gemeinden angewendet werden.

Der Staatsrat weist jedoch darauf hin, dass die Gemeinden selbst für ihre Raumplanung zuständig sind, und zwar insbesondere im Rahmen des Gemeinderichtplans und der damit verbundenen Planungsinstrumente. Weiter ruft er in Erinnerung, dass die Gemeinden gemäss kantonalen Energiegesetzgebung verpflichtet sind, einen kommunalen Energieplan aufzustellen, in dem sie ihre energiepolitischen Ziele festhalten und einen Aktionsplan aufstellen, um diese Ziele zu erreichen. In diesem Zusammenhang könnte eine globale Solarplanung aufgestellt werden. Der Staatsrat will den Gemeinden aber kein bestimmtes Vorgehen vorschreiben und lässt ihnen den nötigen Spielraum, damit sie ihre Prioritäten unter Berücksichtigung ihrer jeweiligen Besonderheiten festlegen können.

Gesetzesgrundlage, die es dem Kanton ermöglicht, Solar-Grossanlagen mitzufinanzieren, die die Gemeinden etwa auf Gemeindegebäuden oder auf Privatbauten (Fabriken, grosse Dächer von Privaten) planen

Die Verfasser der Motion bringen vor, dass viele Gemeinden aus Geldmangel zögern, in Fotovoltaik zu investieren. Die Gemeinden müssten folglich einen finanziellen Anreiz erhalten, um grüne Energie zu produzieren.

In Ergänzung seiner Antwort auf den ersten Punkt, ist der Staatsrat der Ansicht, dass es meistens nicht aus finanziellen Gründen so wenig Fotovoltaikanlagen auf Gemeindegebäuden gibt. Denn die dafür nötigen Investitionen sind relativ rasch amortisiert und die vom Bund gewährten Beiträge attraktiv. Die von den Verteilnetzbetreibern bezahlte Einspeisevergütung wird zudem ab 2023 attraktiv sein und die auf dem Markt verfügbaren Finanzierungsmöglichkeiten sind vielfältig.

Abschliessend spricht sich der Staatsrat gegen den Grundsatz einer staatlichen Mitfinanzierung von Solarinfrastrukturen aus, denn er will keinesfalls in Wettbewerb mit den zahlreichen Marktakteuren treten.

Einführung der Pflicht zum Einbau von Fotovoltaikanlagen auf Neubauten, die auf die Netzeinspeisung und nicht nur auf den Eigenverbrauch ausgerichtet sind

Artikel 11b Abs. 3 des Energiegesetzes (EnGe) lautet wie folgt: «Neubauten müssen so ausgerüstet werden, dass der Strombedarf teilweise durch erneuerbare Energien gedeckt wird.»

Der Staatsrat versteht die Forderung der Verfasser der Motion, auch wenn die Begriffe «Deckung des Strombedarfs» und «Eigenverbrauch» nicht unbedingt die gleiche Bedeutung haben. In der Tat kann die «Deckung des Strombedarfs» über einen bestimmten Zeitraum erfolgen, der nicht unbedingt mit dem Zeitraum der Stromerzeugung übereinstimmen muss. Demgegenüber handelt es sich beim Eigenverbrauch um den Verbrauch von selbst produziertem Strom ohne Umweg über das Stromnetz.

Der Staatsrat weist auch darauf hin, dass die erwähnte Pflicht einen Mindestwert festlegt, dass aber durchaus auch eine grössere Anlage eingebaut werden kann. Dies hindert die Eigentümer jedenfalls nicht daran, eine grössere Fläche zu installieren, was im Übrigen meistens der Fall ist.

In Übereinstimmung mit den Mustervorschriften der Kantone im Energiebereich (MuKEN) sieht das Energiereglement (EnR) die Pflicht vor, mindestens 20% des Strombedarfs durch Eigenproduktion zu decken. Der entsprechende Artikel lautet wie folgt:

Art. 25 EnR Grundsätze (Art. 11b Abs. 3 EnGe)

¹ Bei Neubauten muss die im, auf oder am Gebäude installierte Elektrizitätserzeugungsanlage mindestens 10 W/m² Energiebezugsfläche betragen, wobei aber nie mehr als 30 kW verlangt werden.

² Elektrizität aus einer Wärmekraftkopplungsanlage kann nur berücksichtigt werden, wenn sie nicht zur Erfüllung der Anforderungen an die Deckung des Wärmebedarfs gemäss Artikel 12 dieses Reglements eingerechnet wird.

³ Von den Anforderungen gemäss Absatz 1 befreit sind Erweiterungen von bestehenden Gebäuden, wenn die neu geschaffene Energiebezugsfläche weniger als 50 m² oder weniger als 20% der Energiebezugsfläche des bestehenden Gebäudeteils, höchstens aber 1000 m², beträgt.

⁴ Falls die Stromproduktion am Standort technisch nicht machbar oder nicht sinnvoll ist, kann der verlangte Eigenstromanteil von einer Photovoltaikanlage im Kanton gedeckt werden.

Zum Beispiel muss für ein Einfamilienhaus mit einer Fläche von 200 m² mindestens eine Leistung von 2000 Watt installiert werden, was einer Fotovoltaik-Modulfläche von etwa 10 m² entspricht. Diese Fläche ist praktisch in allen Fällen deutlich kleiner als die Nutzfläche des Dachs.

Angesichts der Lage und namentlich in Anbetracht der Gespräche in den eidgenössischen Räten zur Anpassung des gesetzlichen Rahmens, um die Entwicklung der Fotovoltaik in der Schweiz zu stärken, und da zurzeit eine Revision der MuKE in den Gängen ist, die vorsieht, dass insbesondere eine grössere Fotovoltaikfläche für Neubauten und eventuell für bestehende Bauten vorgeschrieben wird, hält es der Staatsrat zurzeit noch für verfrüht, den gesetzlichen Rahmen auf Kantonsebene zu ändern.

Empfehlung des Staatsrats

Aufgrund dieser Darlegungen lädt Sie der Staatsrat ein, diese Motion abzulehnen.

Den 27. September 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten finden zu einem späteren Zeitpunkt statt.

Motion 2022-GC-93 Marie Levrat/ Simon Zurich Des investissements durables pour la Caisse de pension de l'Etat¹

Réponse du Conseil d'Etat

1. L'autonomie de la CPPEF

Le comité de la CPPEF en tant qu'organe paritaire suprême est responsable de la totalité de la gestion de l'institution de prévoyance. Il en définit la stratégie (y compris la stratégie de placement), le système de prestations (primauté des cotisations ou primauté des prestations), les plans de prévoyance et le montant des cotisations qui lui sont dues². En tant qu'institution de droit public, les dispositions concernant soit les prestations, soit le financement peuvent être édictées par la corporation de droit public à laquelle est rattachée l'institution (art. 50 al. 2 2^e phr. de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 [LPP; RS 831.40]). En ce qui concerne la CPPEF, la LCP énonce les dispositions concernant le financement.

Le 17 décembre 2010, le Parlement fédéral a adopté une modification de la LPP portant sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (IPDP). A cette occasion, une séparation juridique et politique très stricte entre l'institution de prévoyance de droit public et la corporation publique concernée a été introduite. Selon les dispositions fédérales, l'organe paritaire suprême est autonome et doit être soustrait à l'influence politique, de sorte qu'il puisse répondre de l'équilibre financier de l'institution. En contrepartie, la responsabilité de la collectivité publique, représentée par la garantie de l'Etat, est précisée et limitée.

L'article 51a al. 2 LPP établit de manière détaillée l'ensemble des tâches intransmissibles et inaliénables de l'organe paritaire suprême, en particulier la définition des objectifs et principes en matière d'administration de la fortune, d'exécution du processus de placement et de la surveillance de ce processus (art. 51a al. 2 let. m LPP), ce qui a pour conséquence d'établir clairement les compétences de l'organe paritaire suprême par rapport à celles de la collectivité publique (art. 50 al. 2 2^e phr. LPP)³.

Ainsi, le droit fédéral ne permet pas d'attribuer à la corporation publique un pouvoir direct, même résiduel, dans la gestion de la CPPEF; et ce, même si la corporation désigne ses représentants et représentantes au comité, avec la responsabilité civile individuelle étendue qui en découle pour ces derniers au vu de l'article 52 LPP⁴.

2. L'administration de la fortune par le comité

L'article 71 al. 1 LPP contraint les institutions de prévoyance à administrer leur fortune de manière à garantir, entre autres, un rendement raisonnable et une répartition appropriée des risques. Selon l'article 65 LPP, les institutions de prévoyance doivent offrir en tout temps la garantie qu'elles peuvent remplir leurs engagements, la fortune de prévoyance de l'institution devant couvrir la totalité de ses engagements. Il n'y a que deux exceptions à ce principe général, soit la possibilité d'un découvert limité dans le temps et la mise en œuvre de la capitalisation partielle pour les institutions de prévoyance de corporations de droit public, en vertu des articles 72a à 72g LPP⁵.

Par ailleurs, l'article 49a de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2, RS 831.441.1) complète l'article 51a al. 2 let. m LPP et confère explicitement à l'institution de prévoyance la compétence et la responsabilité de gérer le placement de sa fortune⁶. Le comité est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie de placement. Il prend ses décisions en matière

¹ Déposée et développée le 3 mai 2022, BGC p. 1604.

² Schneider Jacques-André, La gestion indépendante de l'institution de prévoyance de droit public (IPDP), RSAS 2021 p. 320ss

³ Schneider Jacques-André, La gestion indépendante de l'institution de prévoyance de droit public (IPDP), RSAS 2021 p. 320ss

⁴ Ibidem

⁵ Ibidem

⁶ CASS –Schneider/Geiser/Gächter, art. 51a LPP, N 7

de placement dans le respect de l'ordre juridique. Il peut décider librement, dans le cadre d'une gestion de fortune tenant compte des rendements et des risques, des principes et de la stratégie à adopter. Ceux-ci doivent pouvoir être définis en dehors de toute influence politique¹.

Au vu de ce qui précède, prévoir une base légale instituant une compétence résiduelle de la corporation de droit public dans la gestion de fortune de l'institution de prévoyance irait clairement à l'encontre de la volonté du législateur et de la jurisprudence développée par le Tribunal fédéral en la matière².

3. Les actions concrètes de la CPPEF

En tant qu'investisseur institutionnel, la CPPEF est engagée sur les problématiques concernant la durabilité et a intégré les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui nous concernent tous, dans son processus d'investissement. Le comité de la CPPEF, seul compétent en matière de placement de la fortune de l'institution, endosse la responsabilité entière par rapport à la gestion et prend en compte tous les aspects moraux et éthiques.

Le règlement de placement, en vigueur il y a quelques années, tenait déjà compte de certaines questions de durabilité, puisque des dispositions excluaient certains domaines d'activités de son portefeuille, à partir d'un certain seuil.

Par la suite, l'urgence climatique a mené le comité de la CPPEF à revoir ses considérations ESG dans ses décisions en tant qu'investisseur institutionnel, raison pour laquelle il a établi une charte de durabilité de ses investissements (charte ESG) comme le relevait sa publication de mai 2021 (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-05/activites-2020-de-la-cppef.pdf>). Les grands axes de la charte figurent dans la publication du 6 avril 2022 (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-03/activites-cppef-2021-durabilite.pdf>).

Il s'agit de:

- > accompagner le changement via l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote;
- > aligner progressivement le portefeuille sur les objectifs de l'Accord de Paris;
- > exclure, parfois progressivement, de l'univers d'investissement les entreprises réfractaires au dialogue et faisant l'objet de controverses ESG majeures, dès lors que le CA ou le revenu de ces entreprises dans les activités sujettes à controverse dépasse un certain seuil;
- > consacrer 10% du portefeuille à des investissements à fort impact social, écologique ou sur l'économie réelle («impact investing»).

L'engagement actionnarial a, par ailleurs, été entrepris bien avant l'établissement de ladite charte puisqu'en 2019 déjà, la CPPEF faisait partie des deux Pools d'engagement suisse et international d'Ethos, fondation suisse pour un développement durable.

Comme dans la plupart des autres institutions de prévoyance, des progrès restent à faire compte tenu du mode de gestion du portefeuille actuel via des fonds de placement suivant un indice boursier contenant le secteur du charbon. Pour le volet climatique, la charte ESG de la CPPEF prévoit, entre autres, de rendre la fortune conforme aux Accords de Paris. Ceci impliquera des réductions continues des placements dans des secteurs émettant des gaz à effet de serre, l'exclusion du secteur du charbon (extraction et production d'électricité), mais aussi, graduellement, des sociétés d'extraction d'hydrocarbures conventionnelles, si celles-ci ne se conforment pas aux Accords de Paris.

Concrètement, les mises en œuvre à court terme de la charte ESG (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-05/charte-esg.pdf>) sont les suivantes:

Actions suisses

Pour le volet climatique, les actions suisses pour lesquelles la controverse relative à l'empreinte carbone est la plus forte sont Nestlé et Holcim. La CPPEF est active par le biais du Pool d'engagement suisse d'Ethos qui dialogue régulièrement avec ces entreprises pour les faire évoluer dans l'amélioration de leur empreinte carbone (voir rapports d'activités d'Ethos <https://www.ethosfund.ch/fr/news/dialogue-actionnarial-ethos-publie-les-rapports-d-activites-2021-de-ses-programmes-d>)

Immobilier suisse

Toujours concernant le volet climatique, la CPPEF dispose d'un large portefeuille d'immeubles basés pour la très grande majorité dans le canton. Comme le mentionne la publication du 6 avril 2022, un inventaire de la consommation effective de CO₂ a été réalisé durant l'année 2021. Il s'avère que la situation actuelle générale du parc est plutôt favorable par rapport au reste de la Suisse. Néanmoins, la CPPEF va investir plusieurs centaines de millions de francs durant les prochaines années pour diminuer son empreinte carbone et permettre une meilleure électrification des places de parc.

Actions et obligations étrangères

Pour les autres volets Environnement, Société et Gouvernance, comme pour les actions suisses, la CPPEF est déjà active dans l'engagement auprès de grandes sociétés par le biais du Pool d'engagement international d'Ethos. En outre, la CPPEF va migrer progressivement ses placements en actions étrangères à gestion passive vers des solutions intégrant les critères de durabilité prioritaires, et ce dans le courant du 4^e trimestre 2022.

¹ Schneider Jacques-André, La gestion indépendante de l'institution de prévoyance de droit public (IPDP), RSAS 2021 p. 320ss

² ATF 135 I 128 consid. 5

Ainsi, la CPPEF profitera des années 2022 et 2023 pour contrôler la conformité de ses placements dans les marchés privés, en obligations et en actions suisses aux axes principaux de la charte ESG. Des migrations seront effectuées en cas de non-compatibilité.

Enfin, avec le bilan 2023, l'ensemble du portefeuille de la CPPEF sera conforme aux objectifs fixés par la charte; la CPPEF sera alors en mesure de publier un rapport consolidé sur l'état de la durabilité du portefeuille.

Conclusion

Les articles 51a al. 2 let. m et 71 LPP et les dispositions d'exécution (art. 49 à 59 OPP 2) réglementent de manière exhaustive la gestion de fortune des institutions de prévoyance, tant publiques que privées au niveau fédéral¹. En ce qui concerne les institutions de prévoyance des corporations de droit public, le droit fédéral ne laisse aucune place pour une intervention de la collectivité publique dans la gestion financière de l'institution. La définition des «objectifs et principes en matière d'administration de la fortune, d'exécution du processus de placement et de surveillance de ce processus» est une compétence intransmissible et inaliénable du comité de la CPPEF. Une acceptation de la motion irait clairement à l'encontre du droit fédéral.

Le Conseil d'Etat propose par conséquent le rejet de la motion et renvoie à la possibilité, pour les représentants des organes suprêmes des institutions de prévoyance d'intégrer, à leur entière latitude, les risques climatiques mais aussi les autres aspects pertinents en termes de durabilité, notamment en lien avec la biodiversité, les pollutions chimiques ou les droits humains, dans leur politique de placement, dans le respect des articles 51a, 52 et 65 à 71 LPP. Il ajoute que la CPPEF poursuit déjà, dans l'intérêt des assuré-e-s, une stratégie de placement responsable, qui contribue notamment à atteindre les objectifs climatiques que lui-même s'est fixés.

Le 4 octobre 2022

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3167ss.

—

Motion 2022-GC-93 Marie Levrat/ Simon Zurich Nachhaltige Investitionen für die Pensionskasse des Staatspersonals²

Antwort des Staatsrats

1. Autonomie der PKSPF

Der Vorstand der PKSPF als oberstes paritätisches Organ ist für die gesamte Geschäftsführung der Vorsorgeeinrichtung verantwortlich. Er legt die Strategie (einschliesslich der Anlagestrategie), das Leistungssystem (Beitragsprimat oder Leistungsprimat), die Vorsorgepläne und die Höhe der Beiträge fest³. Bei Einrichtungen des öffentlichen Rechts können entweder die Bestimmungen über die Leistungen oder jene über die Finanzierung von der betreffenden öffentlich-rechtlichen Körperschaft erlassen werden (Art. 50 Abs. 2, 2. Satz des Bundesgesetzes vom 25. Juni 1982 über die berufliche Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenvorsorge [BVG; SR RS 831.40]). Für die PKSPF legt das PKG die Finanzierungsbestimmungen fest.

Am 17. Dezember 2010 hat das eidgenössische Parlament eine Änderung des BVG zur Finanzierung der Vorsorgeeinrichtungen von öffentlich-rechtlichen Körperschaften verabschiedet. Bei dieser Gelegenheit wurde eine sehr strikte rechtliche und politische Trennung zwischen der öffentlich-rechtlichen Vorsorgeeinrichtung und der jeweiligen öffentlich-rechtlichen Körperschaft eingeführt. Nach den bundesrechtlichen Bestimmungen ist das oberste paritätische Organ autonom und muss dem politischen Einfluss entzogen sein, so dass es die Verantwortung für das finanzielle Gleichgewicht der Einrichtung tragen kann. Im Gegenzug wird die Haftung des Gemeinwesens im Zusammenhang mit der Staatsgarantie präziser und enger gefasst.

Artikel 51a Abs. 2 BVG legt detailliert alle unübertragbaren und unentziehbaren Aufgaben des obersten paritätischen Organs fest, namentlich die Festlegung der Ziele und der Grundsätze der Vermögensverwaltung sowie der Durchführung und Überwachung des Anlageprozesses (Art. 51a Abs. 2 Bst. m BVG), was zur Folge hat, dass die Kompetenzen des obersten paritätischen Organs im Verhältnis zu denen der öffentlich-rechtlichen Körperschaft (Art. 50 Abs. 2 Satz 2 BVG) klar festgelegt sind⁴.

So kann nach Bundesrecht der öffentlich-rechtlichen Körperschaft keine auch noch so geringe direkte Einflussnahme bei der Verwaltung der PKSPF zugestanden werden. Dies gilt selbst dann, wenn die Körperschaft ihre Vertreterinnen und Vertreter im Vorstand bezeichnet, mit der sich daraus erge-

² Eingereicht und begründet am 3. Mai 2022, TGR S. 1604.

³ Schneider Jacques-André, La gestion indépendante de l'institution de prévoyance de droit public (IPDP), SZS 2021 S. 320ff.

⁴ Schneider Jacques-André, La gestion indépendante de l'institution de prévoyance de droit public (IPDP), SZS 2021 S. 320ff.

¹ Schneider Jacques-André, La gestion indépendante de l'institution de prévoyance de droit public (IPDP), RSAS 2021 p. 320ss

benden erweiterten individuellen Haftung dieser Vertreter und Vertreterinnen nach Artikel 52 BVG¹.

2. Vermögensverwaltung durch den Vorstand

Artikel 71 Abs. 1 BVG zwingt die Vorsorgeeinrichtungen, ihr Vermögen so zu verwalten, dass unter anderem ein genügender Ertrag der Anlagen und eine angemessene Verteilung der Risiken gewährleistet sind. Nach Artikel 65 BVG müssen die Vorsorgeeinrichtungen jederzeit Sicherheit dafür bieten, dass sie die übernommenen Verpflichtungen erfüllen können, wobei sämtliche Verpflichtungen durch Vorsorgevermögen gedeckt sein müssen. Von diesem Grundsatz der Vollkapitalisierung gibt es nur zwei Ausnahmen, nämlich die zeitlich begrenzte Unterdeckung und die Finanzierung von Vorsorgeeinrichtungen von öffentlich-rechtlichen Körperschaften im System der Teilfinanzierung nach den Artikeln 72a-72g BVG².

Darüber hinaus ergänzt Artikel 49a der Verordnung über die berufliche Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenvorsorge (BVV 2, SR 831.441.1) den Artikel 51a Absatz 2 Buchstabe m BVG und überträgt der Vorsorgeeinrichtung ausdrücklich die Kompetenz und Verantwortung für die Führung der Vermögensanlage³. Der Vorstand ist für die Festlegung und Umsetzung der Anlagestrategie verantwortlich. Er trifft seine Anlageentscheide in Einhaltung der Rechtsordnung. Er kann im Rahmen einer rendite- und risikobewussten Vermögensverwaltung frei über die Grundsätze und die Strategie entscheiden. Diese müssen frei von politischer Einflussnahme festgelegt werden können⁴.

Nach dem Gesagten würde eine gesetzliche Grundlage, die eine Restkompetenz der öffentlich-rechtlichen Körperschaft in der Vermögensverwaltung der Vorsorgeeinrichtung einführt, eindeutig dem Willen des Gesetzgebers und der diesbezüglichen bundesgerichtlichen Rechtsprechung widersprechen⁵.

3. Konkretes Handeln der PKSPF

Als institutionelle Anlegerin ist die PKSPF engagiert, was die Nachhaltigkeitsproblematik betrifft, und orientiert sich in ihrem Anlageprozess an den Umwelt-, Sozial- und Governance-Kriterien (ESG), die uns alle angehen. Der Vorstand der PKSPF, der allein für die Anlage des Vermögens der Institution zuständig ist, übernimmt die volle Verantwortung für die Anlageverwaltung und berücksichtigt alle moralischen und ethischen Aspekte.

Das vor einigen Jahren in Kraft getretene Anlagereglement berücksichtigte bereits einige Nachhaltigkeitsfragen mit Bestimmungen, die ab einer bestimmten Schwelle gewisse Bereiche aus dem Portfolio ausschliessen.

In der Folge führte die Klimakrise dazu, dass der Vorstand der PKSPF seine ESG-Erwägungen bei seinen Entscheidungen als institutioneller Anleger überprüfte, und er erstellte eine Charta für die Nachhaltigkeit seiner Investitionen (ESG-Charta), wie er in seinem Newsletter vom Mai 2021 kommunizierte (https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-05/tatigkeiten-2020-der-pkspf_0.pdf). Auf die Hauptachsen der Charta wird im Newsletter vom 6. April 2022 eingegangen (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-04/tatigkeit-pkspf-2021-nachhaltigkeit.pdf>).

Es geht dabei darum:

- > den Wandel durch das Engagement für verantwortungsvolles Investieren und die Ausübung des Stimmrechts zu begleiten,
- > das Portfolio schrittweise auf die Zielsetzungen des Übereinkommens von Paris auszurichten,
- > dialogunwillige und im Zentrum grösserer ESG-Kontroversen stehende Unternehmen (manchmal schrittweise) aus dem Investitionsspektrum auszuschliessen, sobald bei ihnen Umsatz oder Ertrag aus den kontroversen Aktivitäten einen bestimmten Schwellenwert überschreiten,
- > 10% des Portfolios in Anlagen mit starker sozialer, ökologischer oder realwirtschaftlicher Wirkung zu investieren («Impact Investing»)

Das Anleger-Engagement wurde übrigens schon lange vor der Erstellung der Charta lanciert, da die PKSPF bereits 2019 Mitglied der beiden Engagement Pools Schweiz und International von Ethos, der Schweizer Stiftung für nachhaltige Entwicklung, war.

Wie bei den meisten anderen Vorsorgeeinrichtungen sind angesichts der Bewirtschaftung des aktuellen Portfolios mit Investmentfonds, die einem auch den Kohlesektor beinhaltenden Index folgen, noch Fortschritte zu erzielen. Was den Klimabereich betrifft, muss gemäss der ESG-Charta der PKSPF unter anderem das Anlagevermögen mit dem Übereinkommen von Paris vereinbar sein. Dies bedeutet eine kontinuierliche Reduzierung der Investitionen in Sektoren, die Treibhausgase ausstossen, den Ausschluss des Kohlesektors (Förderung und Stromerzeugung), aber auch schrittweise den Ausschluss von Unternehmen, die konventionelle Kohlenwasserstoffe fördern, wenn diese sich nicht an das Pariser Abkommen halten.

¹ a.a.O.

² a.a.O.

³ CASS –Schneider/Geiser/Gächter, art. 51a LPP, N 7 (frz. Kommentar zum Schweizerischen Sozialversicherungsrecht)

⁴ Schneider Jacques-André, La gestion indépendante de l'institution de prévoyance de droit public (IPDP), SZS 2021 S. 320ff.

⁵ BGE 135 I 128 E. 5

Konkret soll mit der ESG-Charta (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-05/charte-esg.pdf>) kurzfristig Folgendes umgesetzt werden:

Schweizer Aktien

Was den Klimabereich betrifft, sind die Schweizer Aktien, bei denen die Kontroverse um den CO₂-Fussabdruck am stärksten ausgeprägt ist, Nestlé und Holcim. Die PKSPF ist über den Engagement Pool Schweiz von Ethos aktiv, der regelmässig mit diesen Unternehmen in Dialog tritt, um sie dazu zu bringen, ihren CO₂-Fussabdruck zu verbessern (siehe Tätigkeitsberichte von Ethos <https://www.ethosfund.ch/de/news/aktionaersdialog-ethos-veroeffentlicht-die-taetigkeitsberichte-2021-zu-ihren>).

Schweizer Immobilien

Ebenfalls betreffend die Klimakriterien verfügt die PKSPF über ein breites Portfolio von Immobilien, die sich zu einem überwiegenden Teil im Kanton Freiburg befinden. Wie in der Publikation vom 6. April 2022 angesprochen, ist im Jahr 2021 eine Bestandesaufnahme aller Standorte aus dem Blickwinkel ihres tatsächlichen CO₂-Verbrauchs vorgenommen worden. Es hat sich herausgestellt, dass der Immobilienpark derzeit gegenüber dem Rest der Schweiz punkto Energieverbrauch vergleichsweise gut dasteht. Dennoch wird die PKSPF in den nächsten Jahren mehrere hundert Millionen Franken für die Verringerung ihres CO₂-Fussabdrucks und zur besseren Elektrifizierung der Parkplätze investieren.

Ausländische Aktien und Obligationen

Was die Umwelt-, Sozial- und Governance-Kriterien betrifft, ist die PKSPF wie bei den Schweizer Aktien über den Ethos Engagement Pool Ausland bereits im Engagement bei grossen Unternehmen aktiv. Zudem wird die PKPEF ihre passiv verwalteten Anlagen in ausländischen Aktien im Laufe des vierten Quartals 2022 schrittweise auf Lösungen migrieren, welche die prioritären Nachhaltigkeitskriterien berücksichtigen.

So wird die PKSPF in den Jahren 2022 und 2023 die Übereinstimmung ihrer Anlagen in Privatmärkten, Schweizer Obligationen und Aktien mit den Hauptachsen der ESG-Charta überprüfen. Bei Nichtübereinstimmung sollen entsprechende Migrationen vorgenommen werden.

Schliesslich soll mit der Bilanz 2023 das gesamte Portfolio der PKSPF mit den Zielsetzungen der Charta übereinstimmen. Die PKSPF wird dann einen konsolidierten Bericht über den Stand der Nachhaltigkeit ihres Portfolios veröffentlichen können.

Fazit

Die Artikel 51a Abs. 2 Bst. m und 71 BVG und die Ausführungsbestimmungen (Art. 49–59 BVV2) regeln die Vermögensverwaltung der öffentlichen wie privaten Vorsorgeeinrichtungen auf Bundesebene vollumfänglich¹. Bei Vorsorgeeinrichtungen von öffentlich-rechtlichen Körperschaften lässt das Bundesrecht keinen Raum für ein Eingreifen der öffentlichen Hand in die Finanzverwaltung der Einrichtung. Die Festlegung der «Ziele und Grundsätze der Vermögensverwaltung sowie der Durchführung und Überwachung des Anlageprozesses» ist eine unübertragbare und unentziehbare Aufgabe des Vorstands der PKSPF. Eine Annahme der Motion würde klar gegen das Bundesrecht verstossen.

Der Staatsrat beantragt Ihnen daher die Abweisung der Motion und verweist auf die Möglichkeit, dass die Vertreterinnen und Vertreter der obersten Organe der Vorsorgeeinrichtungen nach eigenem Ermessen in Einhaltung der Artikel 51a, 52 und 65–71 BVG Klimarisiken, aber auch andere relevante Nachhaltigkeitsaspekte, insbesondere im Zusammenhang mit der Biodiversität, der chemischen Verschmutzung oder den Menschenrechten, in ihre Anlagepolitik einbeziehen können. Die PKSPF verfolgt im Interesse der Versicherten bereits eine verantwortungsvolle Anlagestrategie, die insbesondere zur Umsetzung der vom Staatsrat gesteckten Klimaziele beiträgt.

Den 4. Oktober 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3167ff.

¹ Schneider Jacques-André, La gestion indépendante de l'institution de prévoyance de droit public (IPDP), SZS 2021 S. 320ff.

Motion 2022-GC-102 Esther Schwaller-Merkle/Laurent Baeriswyl

Déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants¹

Réponse du Conseil d'Etat

A titre introductif, le Conseil d'Etat rappelle que différentes mesures allègent aujourd'hui déjà la charge fiscale des familles avec enfants. La déduction des frais de garde qui s'élève au maximum à 12 000 francs pour l'impôt cantonal depuis 2021 (6000 francs auparavant) vise à tenir compte du fait que, pour acquérir leurs revenus, les familles concernées doivent engager des coûts souvent non négligeables qui diminuent leur revenu disponible et donc leur capacité contributive. Les frais de garde s'apparentent ainsi à des frais d'acquisition du revenu (ou déductions organiques) même si le législateur fédéral a prévu cette disposition dans les déductions générales (anorganiques). Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants ou qui confient gratuitement leur garde à des tiers ne supportent en revanche aucun coût qui justifierait une déduction pour frais de garde. La déduction pour frais de garde vise dès lors à rétablir l'égalité de traitement entre les familles, indépendamment de leur mode de vie. Tenant compte de ces considérations, les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants ne sont ainsi pas désavantagés sur le plan fiscal. Au contraire, l'égalité fiscale serait mise à mal en cas de mise en œuvre de la motion comme l'exemple qui suit le démontre:

Illustration 1: situation actuelle

Hypothèses (très simplifiées):

- > les deux conjoints travaillent à 100% et font garder leur enfant 5 jours dans une structure d'accueil extrafamiliale. Prix coûtant 140 francs par jour; avec le subventionnement de la structure, le barème journalier maximum s'élève à 100 francs par jour.
- > Un mois comporte 20 jours de garde et l'enfant est gardé 11 mois par an (fermeture de la structure pendant 4 semaines par an.

	Deux revenus, frais de garde extrafamiliale		Un revenu, garde assurée par les parents
	Revenu 1	Revenu 2	
Revenus de l'activité	85 000	65 000	150 000
Frais de garde	2 000 par mois, 22 000 par an		/
Déduction pour frais de garde	12 000		/
Revenu imposable	138 000		150 000
Revenu effectivement disponible	128 000		150 000

¹ Déposée et développée le 20 mai 2022, BGC p. 2192.

Illustration 2: introduction d'une déduction pour les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants

- > Hypothèses identiques à celles de l'illustration 1
- > Déduction pour les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants de 4000 francs par an;

	Deux revenus, frais de garde extrafamiliale		Un revenu, garde assurée par les parents
	Revenu 1	Revenu 2	
Revenus de l'activité	85 000	65 000	150 000
Frais de garde	2 000 par mois, 22 000 par an		/
Déduction pour frais de garde	12 000		/
Nouvelle déduction			4 000
Revenu imposable	138 000		146 000
Revenu effectivement disponible	128 000		150 000

Les illustrations qui précèdent démontrent que la déduction pour les frais de garde extrafamiliale ne permet pas dans tous les cas de neutraliser ces coûts au niveau cantonal. C'est le cas chaque fois que les frais de garde annuels sont supérieurs au montant déductible. Dans l'exemple, on constate que le revenu imposable s'élève à 138 000 francs alors que le revenu effectivement disponible s'élève à 128 000 francs. Le couple disposant d'un seul revenu est certes imposé sur 150 000 francs mais il dispose véritablement de ce montant.

En introduisant la déduction proposée par les motionnaires, on péjore dans l'absolu la situation des familles à deux revenus étant donné que les familles à un revenu sont imposées moins lourdement que ce que leur capacité contributive ne permet.

La question d'une déduction pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants a été thématiquée à plusieurs reprises au niveau fédéral. Dans son argumentaire portant sur «L'initiative pour les familles 12.068: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants»², le Conseil fédéral avait également examiné la question de l'égalité de traitement entre les couples qui gardent eux-mêmes leurs enfants et ceux qui font garder leurs enfants par des tiers. Il arrivait à la conclusion qu'avec une telle déduction, les couples avec deux salaires seraient désavantagés fiscalement. Il relevait aussi que, ce faisant, l'Etat favoriserait expressément le modèle familial traditionnel». L'initiative parlementaire a été rejetée en votation populaire le 24 novembre 2013. Le canton de Fribourg l'a rejetée à 59,4% des voix.

Les autres arguments relevés par le Conseil fédéral restent actuels et le Conseil d'Etat les fait siens. Ainsi, la déduction

² 12.068 | Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants. Initiative populaire | Objet | Le Parlement suisse (parlament.ch); «Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants» (24 novembre 2013) (admin.ch)

pour les frais de garde d'enfants par des tiers contribue à favoriser la conciliation entre famille et travail, ce qui permet aux femmes d'exercer une activité lucrative dans un souci d'égalité entre hommes et femmes. Le nombre grandissant de mères exerçant une activité lucrative a, comme les motionnaires le relèvent, un effet positif sur la croissance économique, mais aussi sur les recettes de prévoyance sociale et sur les recettes fiscales. Actuellement, dans le canton de Fribourg, près de 4 mères sur 5 sont actives sur le marché du travail.¹ Or, l'introduction d'une déduction pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants encouragerait expressément le modèle de famille traditionnel, au détriment des progrès sociaux et économiques réalisés aux cours des dernières décennies et que le Conseil d'Etat soutient précisément.

Dans leur argumentaire, les motionnaires relèvent en outre que l'extension du travail des femmes entraîne un besoin accru de structures d'accueil et des coûts importants pour les collectivités publiques qui sont financés par l'impôt, notamment des personnes qui gardent leurs enfants. Le Conseil d'Etat reconnaît que l'accroissement du nombre de femmes qui exercent une activité lucrative tend à augmenter le besoin en structures d'accueil. On peut relever qu'en se professionnalisant, certains domaines du travail de *care* favorisent aussi la création d'emplois. Mais le constat d'un recours systématique aux structures d'accueil doit toutefois être pondéré par le fait que l'on remarque aujourd'hui que de plus en plus de pères souhaitent consacrer plus de temps à leurs enfants et cherchent à réduire leur taux d'activité. Quand l'éducation et la garde des enfants sont partagées au sein du couple, cela permet aux deux conjoints de travailler sans forcément avoir recours à des structures d'accueil extrafamilial.

Selon le Conseil d'Etat, il est aussi trop simpliste de considérer que le travail des femmes entraîne (forcément) une augmentation des charges pour les collectivités publiques. Cette position méconnaît le fait que les femmes qui n'exercent pas d'activité lucrative, ou travaillent à temps très partiels, sont particulièrement vulnérables en cas de séparation (environ 50% des couples aujourd'hui). En sortant du marché du travail, les femmes perdent – aux yeux des employeur-e-s – leur attractivité professionnelle et connaissent beaucoup de difficultés pour s'y réinsérer, même lorsque que le besoin d'un revenu est urgent. Sans revenus, les mères concernées sont tributaires de pensions alimentaires ou de l'aide des collectivités publiques (subventionnement aux primes d'assurance-maladie, bourses, aide sociale, remise d'impôt). De leur côté, les pensions alimentaires à verser mettent souvent les pères dans une situation économique difficile. Le travail des mères vise à établir l'égalité de traitement entre hommes et femmes et à lutter contre cette précarisation au cours de leur vie, mais aussi très fortement après la retraite. La précarité des femmes constitue une situation inacceptable dans une

société moderne et de plus, elle est également onéreuse pour les collectivités publiques.

On doit aussi revenir sur l'affirmation des motionnaires qui écrivent que le maintien des femmes dans le monde du travail, avec le recours à une prise en charge des enfants dans une structure extra-familiale, «se fait au détriment du bien-être des enfants». C'est en effet méconnaître ce que différentes études montrent. Ainsi, selon la Commission fédérale pour les questions familiales – COFF, le passage en crèche, lieu de socialisation, participe à améliorer certaines compétences utiles pour la réussite scolaire lors des années qui suivent². D'autres spécialistes l'affirment ainsi: «Les crèches ne servent pas uniquement de lieu d'accueil pour les enfants dont les parents travaillent; elles favorisent aussi le développement de l'enfant sur le plan moteur, cognitif et socio-émotionnel», c'est par ailleurs un lieu d'encouragement linguistique et il favorise l'insertion sociale.³

Enfin, sur un plan plus technique, le Conseil d'Etat souligne que la déduction proposée par les motionnaires ne pourrait en aucun cas être introduite à l'article 34 LICD qui règle les déductions générales. En effet, les déductions organiques et générales sont énumérées de manière exhaustives dans la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID; RS 642.14). Or, l'article 9 al. 2 let. m LHID ne prévoit aucune déduction pour les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants. Introduire une telle déduction à l'article 34 LICD serait ainsi contraire au droit fédéral. Le cas échéant, le législateur devrait prévoir une nouvelle déduction sociale. Une telle solution serait toutefois discutable. En effet, les déductions sociales visent à tenir compte de la situation particulière du ou de la contribuable dans la détermination du revenu et de la fortune imposables, notamment du revenu ou de la fortune modestes ou des charges supplémentaires grevant le revenu qui sont liées aux enfants mineurs ou en formation. En l'espèce une déduction sociale pour les enfants existe déjà. L'introduction d'une déduction sociale supplémentaire ne se justifie donc pas.

Le Service cantonal des contributions a toutefois procédé à la simulation de l'impact fiscal de la déduction demandée par la motion (basée sur les statistiques officielles 2019 du 30.06.2021). Pour ce faire, les hypothèses de travail suivantes ont été retenues:

- > Si des frais de garde sont admis dans la taxation, on pose l'hypothèse qu'ils concernent tous les enfants du ménage, donc aucune déduction «garde de son propre enfant» n'est accordée.
- > Pour les parents séparés et les familles monoparentales sans frais de garde, la déduction est accordée indépen-

¹ Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active 2014, Service de la statistique du canton de Fribourg

² EKFF Policy Brief Nr 4_FR_210701_V2.pdf (admin.ch)

³ Office de l'intégration et de l'action sociale du canton de Berne, division Famille, Développement de la petite enfance dans le canton de Berne, stratégie et mesures, avril 2020, p. 9

damment de la situation de l'autre parent et proportionnellement au nombre d'enfants admis (ex. un parent divorcé avec 0,5 enfant admis en taxation aura 50% de la déduction, même si l'autre parent déduit des frais de garde).

- > Le calcul de la déduction est basé sur le revenu déterminant pour le taux. 44 chapitres déduisent des frais de garde au niveau du revenu déterminant pour le taux sans le faire au niveau du revenu imposable. On part du principe que ces chapitres n'auraient pas le droit à la déduction du canton.
- > La déduction est appliquée proportionnellement au nombre d'enfants admis dans la taxation.
- > Il n'y a pas de déduction partielle en cas de frais de garde pour certains jours de la semaine uniquement.

Se fondant sur ces hypothèses, il s'avère que 42 033 enfants de moins de 12 ans au 31.12.2019 sont admis dans la taxation en 2019 (parfois, il s'agit de «part» d'enfant). Ils sont répartis sur 28 794 chapitres. Parmi ces chapitres, 16 539 chapitres n'ont pas de déduction pour frais de garde (soit 57%) et bénéficieraient de la déduction; cela représente 23 777 enfants. La déduction supplémentaire entraînerait donc une diminution du revenu imposable d'environ 95 millions de francs (23 777 enfants * 4000.-). En retenant un taux moyen d'impôt de ces contribuables de 7,65%, cela représente une diminution des recettes fiscales d'env. 7,3 millions de francs en cote cantonale de base et une diminution des recettes fiscales pour les communes d'environ 5,8 millions de francs.

A titre indicatif, voilà la répartition des 16 539 chapitres et des 23 777 enfants:

Chapitre bénéficiaire de la déduction	Nombre de chapitres	En%	Nombre d'enfants	En%
Couples mariés	11 563	70%	18 672	79%
Familles monoparentales	4 976	30%	5 105	21%
Total	16 539	100%	23 777	100%

En conclusion, le Conseil d'Etat estime que le mode de vie familial est une question très intime. Le choix de vie du couple ne devrait pas être influencé par des considérations fiscales. Comme l'exemple chiffré ci-dessus le démontre, le système applicable actuellement en matière de frais de garde remplit largement cet objectif. Le Conseil d'Etat propose ainsi de rejeter la motion.

Le 10 octobre 2022

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3171ss.

Motion 2022-GC-102 Esther Schwaller-Merkle/Laurent Baeriswyl Steuerabzug für Eltern, die ihre Kinder selber betreuen¹

Antwort des Staatsrats

Einleitend erinnert der Staatsrat daran, dass schon jetzt verschiedene Massnahmen Familien mit Kindern steuerlich entlasten. Der Abzug der Betreuungskosten, der sich seit 2021 bei der Kantonssteuer auf maximal 12 000 Franken beläuft (vorher 6000 Franken), soll der Tatsache Rechnung tragen, dass die betroffenen Familien zur Erzielung ihres Einkommens oft für nicht unerhebliche Kosten aufkommen müssen, die ihr verfügbares Einkommen und damit ihre wirtschaftliche Leistungsfähigkeit mindern. Die Betreuungskosten kommen somit den Gewinnungskosten (oder organischen Abzügen) nahe, auch wenn der eidgenössische Gesetzgeber diese Bestimmung in den allgemeinen (anorganischen) Abzügen verankert hat. Eltern, die ihre Kinder selber betreuen oder deren Kinder kostenlos fremdbetreut werden, entstehen hingegen keine Kosten, die einen Abzug für Betreuungskosten rechtfertigen würde. Der Abzug für Kinderbetreuungskosten soll daher die Gleichbehandlung von Familien unabhängig von ihrer Lebensweise wiederherstellen. In Anbetracht dessen sind Eltern, die ihre Kinder selber betreuen, steuerlich nicht benachteiligt. Die Steuergleichheit würde im Gegenteil bei Umsetzung der Motion untergraben, wie das folgende Beispiel zeigt:

Beispiel 1: Aktuelle Situation

Hypothesen (sehr vereinfacht):

- > beide Ehegatten arbeiten zu 100% und lassen ihre Kinder an 5 Tagen in einer familienergänzenden Betreuungseinrichtung betreuen. Selbstkostenpreis 140 Franken pro Tag; mit Subventionierung der Einrichtung beträgt der maximale Tagesstarif 100 Franken pro Tag.
- > Ein Monat zählt 20 Betreuungstage, und das Kind wird 11 Monate pro Jahr betreut (Schliessung der Einrichtung während 4 Wochen pro Jahr).

	Zwei Einkommen, familienexterne Betreuungskosten		Ein Einkommen, Betreuung durch die Eltern
Erwerbseinkommen	Einkommen 1 85 000	Einkommen 2 65 000	150 000
Kinderbetreuungskosten	2000 pro Monat, 22 000 pro Jahr		/
Kinderbetreuungskostenabzug	12 000		/
Steuerbares Einkommen	138 000		150 000
Effektiv verfügbares Einkommen	128 000		150 000

¹ Eingereicht und begründet am 20.05.2022, TGR S. 2192.

Beispiel 2: Einführung eines Abzugs für Familien, die ihre Kinder selber betreuen

- > Gleiche Hypothesen wie in Beispiel 1
- > Abzug für Familien, die ihre Kinder selber betreuen, von 4000 Franken pro Jahr;

	Zwei Einkommen, familienexterne Betreuungskosten		Ein Einkommen, Betreuung durch die Eltern
	Einkommen 1	Einkommen 2	
Erwerbseinkommen	85 000	65 000	150 000
Kinderbetreuungskosten	2000 pro Monat, 22 000 pro Jahr		/
Kinderbetreuungskostenabzug	12 000		/
Neuer Abzug			4000
Steuerbares Einkommen	138 000		146 000
Effektiv verfügbares Einkommen	128 000		150 000

Diese Beispiele zeigen, dass der Abzug für familienexterne Betreuungskosten auf kantonaler Ebene in keinem Fall die Betreuungskosten auszugleichen vermag. Dies ist immer dann der Fall, wenn die jährlichen Kinderbetreuungskosten über dem abzugsfähigen Betrag liegen. In diesem Beispiel ist festzustellen, dass sich das steuerbare Einkommen auf 138 000 Franken beläuft, während das effektiv verfügbare Einkommen bei 128 000 Franken. Das Paar mit einem Einkommen wird zwar auf 150 000 Franken besteuert, verfügt aber wirklich über diesen Betrag.

Mit der Einführung des von den Motionären vorgeschlagenen Abzugs verschlechtert sich absolut gesehen die Situation der Familien mit zwei Einkommen, da die Familien mit einem Einkommen weniger stark besteuert werden, als es ihre wirtschaftliche Leistungsfähigkeit erlauben würde.

Die Frage eines Abzugs für Eltern, die ihre Kinder selber betreuen, wurde bereits mehrmals auf eidgenössischer Ebene thematisiert. In seiner Argumentation zur «Familieninitiative 12.068: Steuerabzüge auch für Eltern, die ihre Kinder selber betreuen»¹ hatte sich der Bundesrat auch mit der Frage der Gleichbehandlung von Ehepaaren befasst, die ihre Kinder selber betreuen und solchen, die ihre Kinder fremdbetreuen lassen. Er kam zum Schluss, dass eine solcher Abzug die Paare mit zwei Einkommen steuerlich benachteiligen würde. Er gab auch zu bedenken, dass der Staat damit ausdrücklich das traditionelle Familienmodell bevorzugen würde. Die parlamentarische Initiative wurde am 24. November 2013 vom Volk abgelehnt. Der Kanton Freiburg lehnte sie mit 59,4% der Stimmen ab.

¹ 12.068 | Familieninitiative: Steuerabzüge auch für Eltern, die ihre Kinder selber betreuen. Volksinitiative | Geschäft | Das Schweizer Parlament (parlament.ch); «Familieninitiative: Steuerabzüge auch für Eltern, die ihre Kinder selber betreuen» (24. November 2013) (admin.ch)

Die anderen vom Bundesrat angeführten Argumente bleiben aktuell und der Staatsrat schliesst sich ihnen an. So trägt der Abzug für die Kosten der Kinderbetreuung durch Dritte dazu bei, die Vereinbarkeit von Familie und Beruf zu fördern, was es Frauen ermöglicht, im Sinne der Gleichstellung von Mann und Frau erwerbstätig zu sein. Die wachsende Zahl erwerbstätiger Mütter hat, wie die Motionäre feststellen, einen positiven Effekt auf das Wirtschaftswachstum, aber auch auf die Sozialvorsorge- und die Steuereinnahmen. Derzeit sind im Kanton Freiburg rund vier von fünf Müttern im Arbeitsmarkt aktiv.² Die Einführung eines Abzugs für Eltern, die ihre Kinder selbst betreuen, würde jedoch ausdrücklich das traditionelle Familienmodell fördern, zum Nachteil der sozialen und wirtschaftlichen Fortschritte, die in den letzten Jahrzehnten erzielt wurden und die der Staatsrat ja gerade unterstützt.

Die Motionäre argumentieren zudem, dass die Ausweitung der Frauenerwerbstätigkeit zu einem erhöhten Bedarf an Kinderbetreuungseinrichtungen und zu erheblichen Kosten für die öffentliche Hand führt, die durch Steuern, insbesondere von Personen, die ihre Kinder selber betreuen, finanziert werden. Der Staatsrat räumt ein, dass die steigende Zahl erwerbstätiger Frauen tendenziell den Bedarf an Kinderbetreuungseinrichtungen erhöht. Die Professionalisierung bestimmter Bereiche der Care-Arbeit fördert auch die Schaffung von Arbeitsplätzen. Der Feststellung einer systematischen Inanspruchnahme von Kinderbetreuungseinrichtungen ist jedoch die Tatsache entgegenzuhalten, dass heute immer mehr Väter mehr Zeit mit ihren Kindern verbringen möchten und versuchen, ihr Arbeitspensum zu reduzieren. Werden Kindererziehung und -betreuung innerhalb des Paares geteilt, können beide Ehepartner arbeiten, ohne zwangsläufig auf familienergänzende Betreuungseinrichtungen angewiesen zu sein.

Nach Ansicht des Staatsrats greift die Argumentation, Frauenerwerb führe (zwangsläufig) zu einer höheren Belastung für die öffentliche Hand, zu kurz. Dabei wird verkannt, dass nicht erwerbstätige oder teilzeitbeschäftigte Frauen im Fall einer Trennung besonders vulnerabel sind (rund 50% der Paare heute). Wenn Frauen aus dem Arbeitsmarkt ausscheiden, verlieren sie – in den Augen der Arbeitgeber – ihre berufliche Attraktivität und haben es sehr schwer, wieder in den Arbeitsmarkt einzusteigen, selbst wenn sie dringend ein Einkommen benötigen. Ohne Einkommen sind die betroffenen Mütter auf Alimente oder die Hilfe der öffentlichen Hand angewiesen (Subventionierung der Krankenkassenprämien, Stipendien, Sozialhilfe, Steuererlass). Mit den Alimentenzahlungen geraten ihrerseits oft auch die Väter in eine schwierige wirtschaftliche Lage. Mit der Arbeit der Mütter soll die Gleichbehandlung von Männern und Frauen hergestellt und diese Prekarisierung in ihrem Leben, die auch nach der Pensionierung sehr ausgeprägt ist, bekämpft

² Bundeamt für Statistik, Schweizerische Arbeitskräfteerhebung (SAKE), Amt für Statistik des Kantons Freiburg

werden können. Die prekäre Situation von Frauen ist in einer modernen Gesellschaft inakzeptabel und zudem auch für die öffentliche Hand teuer.

Es ist auch auf die Behauptung der Motionäre einzugehen, wonach der Verbleib der Frauen im Erwerbsleben mit der Inanspruchnahme ausserfamiliärer Kinderbetreuungseinrichtungen auf Kosten des Wohlergehens der Kinder gehe. Dabei werden effektiv die Ergebnisse verschiedener Studien verkannt. So trägt trägt der Besuch einer Kindertagesstätte als Ort der Sozialisation laut der Eidgenössischen Kommission für Familienfragen (EKFF) dazu bei, bestimmte Kompetenzen zu verbessern, die für den Schulerfolg in den folgenden Jahren von Bedeutung sind¹. Andere Fachleute bestätigen dies wie folgt: «Kitas (stellen) nicht nur sicher, dass Eltern einer Arbeit nachgehen können, sondern fördern gleichzeitig auch die Entwicklung der Kinder sowohl in motorischer und kognitiver wie auch in sozio-emotionaler Hinsicht», Kindertagesstätten sind ausserdem ein Ort der Sprachförderung und fördern die soziale Integration².

Schliesslich stellt der Staatsrat in gesetzestechnischer Hinsicht klar, dass der von den Motionären vorgeschlagene Abzug keinesfalls in Artikel 34 DStG, der die allgemeinen Abzüge regelt, verankert werden könnte. Die organischen und allgemeinen Abzüge sind nämlich im Bundesgesetz über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden (StHG; SR 642.14) abschliessend aufgeführt. Artikel 9 Abs. 2 Bst. m StHG sieht indessen keinen Abzug für Familien vor, die ihre Kinder selber betreuen. Die Einführung eines solchen Abzugs in Artikel 34 DStG würde somit gegen das Bundesrecht verstossen. Gegebenenfalls müsste der Gesetzgeber einen neuen Sozialabzug vorsehen, was allerdings umstritten wäre. Steuerrechtlich soll nämlich mit den Sozialabzügen bei der Ermittlung des steuerbaren Einkommens und Vermögens der persönlichen Situation der steuerpflichtigen Person Rechnung getragen werden, insbesondere bei bescheidenem Einkommen oder Vermögen oder einkommensmindernden Mehraufwendungen bedingt durch Kinder, die minderjährig oder in Ausbildung sind. In diesem Fall gibt es schon einen Sozialabzug für Kinder. Die Einführung eines weiteren Sozialabzugs rechtfertigt sich also nicht.

Die Kantonale Steuerverwaltung hat dennoch eine Simulation der steuerlichen Auswirkungen des mit der Motion verlangten Abzugs durchgeführt (basierend auf der amtlichen Statistik 2019 vom 30.06.2021). Dazu wurde von folgenden Arbeitshypothesen ausgegangen:

- > Wenn Betreuungskosten in der Veranlagung zugelassen werden, wird davon ausgegangen, dass sie sich auf alle Kinder im Haushalt beziehen, daher wird kein Abzug «Betreuung des eigenen Kindes» gewährt.

- > Für getrennte Eltern und Alleinerziehende ohne Betreuungskosten wird der Abzug unabhängig von der Situation des anderen Elternteils und proportional zur Anzahl der zugelassenen Kinder gewährt (z. B. ein geschiedener Elternteil mit 0,5 Kindern, die zur Veranlagung zugelassen sind, erhält 50% des Abzugs, auch wenn der andere Elternteil Betreuungskosten abzieht).
- > Die Berechnung des Abzugs basiert auf dem satzbestimmenden Einkommen. 44 Steuerkapitel ziehen Betreuungskosten auf der Ebene des satzbestimmenden Einkommens ab, ohne dies auf der Ebene des steuerpflichtigen Einkommens zu tun. Es ist davon auszugehen, dass diese Steuerkapitel keinen Anspruch auf den kantonalen Abzug hätten.
- > Der Abzug wird proportional zur Anzahl der in der Veranlagung zugelassenen Kinder vorgenommen.
- > Es gibt keinen Teilabzug für Betreuungskosten nur für bestimmte Tage in der Woche.

Ausgehend von diesen Hypothesen zeigt sich, dass 42 033 Kinder unter 12 Jahren per 31. Dezember 2019 in der Veranlagung 2019 zugelassen sind (manchmal nur mit Teilabzügen). Sie verteilen sich auf 28 794 Steuerkapitel. Von diesen Steuerkapiteln hätten 16 539 Kapitel ohne Kinderbetreuungsabzug (d. h. 57%) Anspruch darauf; dies betrifft 23 777 Kinder. Der zusätzliche Abzug würde zu einer Senkung der steuerbaren Einkommen um rund 95 Millionen Franken führen (23 777 Kinder * 4000.-). Ausgehend von einem durchschnittlichen Steuersatz dieser Steuerpflichtigen von 7,65% bedeutet dies Steuerausfälle in Höhe von rund 7,3 Millionen Franken für die einfache Kantonssteuer und Steuerausfälle für die Gemeinden im Umfang von rund 5,8 Millionen Franken.

Zur Orientierung verteilen sich die 16 539 Steuerkapitel und 23 777 Kinder wie folgt:

Steuerkapitel mit Anspruch auf den Abzug	Anzahl Steuerkapitel	in%	Anzahl Kinder	in%
Verheiratete	11 563	70%	18 672	79%
Alleinerziehende	4 976	30%	5 105	21%
Total	16 539	100%	23 777	100%

Der Staatsrat kommt zum Schluss, dass die Art des Familienlebens eine sehr intime Frage ist. Die Lebensgestaltung eines Paares sollte nicht von steuerlichen Erwägungen beeinflusst werden. Wie das Zahlenbeispiel oben zeigt, erfüllt das geltende System bezüglich Betreuungskosten seinen Zweck voll und ganz. Der Staatsrat beantragt deshalb die Ablehnung der Motion.

Den 10. Oktober 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3171ff.

¹ EKFF_Policy_Brief_Nr_4_FR_210701_V2.pdf (admin.ch)

² Amt für Integration und Soziales, Abteilung Familie, Frühe Förderung im Kanton Bern, Strategie und Massnahmen, April 2020, S. 9

Postulat 2022-GC-104 Brice Repond/ Annick Ruffieux Vers une exonération partielle ou totale de l'impôt sur le bénéfice des jeunes entreprises¹

Réponse du Conseil d'Etat

Le traitement du postulat nécessite plusieurs appréciations introductives, raison pour laquelle la réponse s'articule en trois parties. Le Conseil d'Etat entend d'abord rappeler le cadre légal en vigueur, puis expliquer brièvement la structure (fiscale) du tissu d'entreprises fribourgeoises et des bases de données utilisées par l'administration. Il abordera ensuite les questions posées.

1. Rappel du cadre légal en vigueur

A titre introductif, le Conseil d'Etat rappelle que la législation et la pratique fiscales en vigueur aménagent déjà plusieurs instruments visant à encourager la création d'entreprises dans le canton. Au niveau cantonal, des allègements – et non des exonérations – fiscaux partiels et temporaires ciblés facilitent déjà l'implantation de sociétés dès lors qu'elles envisagent des investissements et la création d'emplois dans le canton.

Ainsi, en vertu des articles 15 et 98 de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD; RS 631.1), des allègements fiscaux peuvent être accordés à des entreprises nouvellement créées qui servent les intérêts économiques du canton sur les impôts sur le bénéfice et le capital pour l'année de fondation de l'entreprise et pour les neuf années suivantes. La disposition précise qu'une modification importante de l'activité peut être assimilée à une fondation nouvelle. Au niveau de l'impôt fédéral direct de tels allègements s'inscrivent dans le cadre de la législation sur la politique régionale. L'article 12 de la loi fédérale sur la politique régionale (RS 901.0) prévoit ainsi que si un canton accorde des allègements fiscaux *dans le cadre admis par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes*, la Confédération peut également accorder des allègements. Toutefois, ces allègements ne sont accordés qu'aux entreprises industrielles ou aux entreprises de services proches de la production qui créent ou réorientent des emplois, pour des projets qui satisfont aux exigences de la loi sur la politique régionale en matière d'économie régionale et ce uniquement pour les entreprises implantées dans les zones définies dans la législation fédérale. Selon les derniers relevés, seules la région romantoise et la commune de Düringen² peuvent aujourd'hui prétendre à un allègement de l'impôt fédéral direct.

Il est également important de rappeler que l'art. 129 de la Constitution fédérale prévoit que les exonérations fiscales font partie du droit harmonisé, restreignant ainsi les compétences cantonales dans ce domaine. Le législateur fribourgeois est donc lié par le cadre juridique fédéral, en l'occurrence l'article 23 al. 1 et 2 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID; RS 642.14) qui règle de manière exhaustive tous les cas d'exonération subjective de l'impôt. Or, les entreprises nouvellement créées n'en font pas partie. En revanche, comme les articles 15 et 98 LICD, l'art. 23 al. 3 LHID prévoit que les cantons peuvent prévoir, par voie législative, des allègements fiscaux en faveur des entreprises nouvellement créées qui servent les intérêts économiques du canton, pour l'année de fondation et pour les neuf années suivantes. La doctrine précise que les cantons qui prévoient de tels allègements fiscaux doivent le prévoir dans une loi au sens formel. Les allègements fiscaux doivent être limités dans le temps et conceptualisés dans les limites des principes constitutionnels. Selon la doctrine, un allègement n'est justifié que s'il existe un intérêt prépondérant à l'implantation de l'entreprise concernée qui permettent de justifier l'encouragement fiscal et, par là-même, l'inégalité de traitement par rapport aux autres entreprises. L'octroi de l'allègement est subordonné, respectivement doit être assorti, de conditions³.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le Conseil d'Etat estime que *l'exonération* partielle ou totale de l'impôt sur le bénéfice, sans conditions et de manière générale, des «jeunes entreprises» devrait être prévue au niveau fédéral. Faute d'assise dans la LHID, une telle exonération est clairement contraire au droit supérieur.

2. Structure des contribuables et situation des bases de données utilisées par l'administration

Avant d'appréhender les questions posées, le Conseil d'Etat estime qu'il est aussi important de rappeler la structure du tissu d'entreprises sises dans le canton et d'apporter des clarifications sur les bases de données à disposition de l'administration cantonale.

Le canton de Fribourg compte environ 16 000 personnes morales (y.c. les associations et les fondations). Seules environ 6000 d'entre elles paient un impôt sur le bénéfice, les autres ne générant pas de bénéfice imposable.

Les applications et les bases de données du SCC ont quant à elle été conceptualisées en vue de permettre la taxation et la perception de l'impôt et non pas pour procéder à une analyse fine du tissu d'entreprises implantées dans le canton. Dès lors, elles ne permettent pas d'identifier de manière automatisée

¹ Déposé et développé le 20 mai 2022, BGC p. 2194.

² Une consultation a été menée au niveau fédéral; selon le projet, la commune de Guin ne figurerait plus dans le périmètre éligible pour un allègement au niveau de l'impôt fédéral direct.

³ M. Greter, Kommentar zum Bundesgesetz über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden, 2èem édition, Helbing & Lichtenhahn, Bâle, Genève, 2002, ad art. 23 et art. 5 ch. 4, 5

le type et le domaine d'activité des entreprises qui paient un impôt sur le bénéfice. De même, les bases de données ne permettent pas d'identifier ce que les postulants appellent les «nouvelles» entreprises.

On relèvera que ce type d'analyses va clairement au-delà des tâches du SCC raison pour laquelle elles n'ont pas été prévues lors de la conceptualisation des applications. Un développement dans ce sens impliquerait une refonte totale de l'application de taxation des personnes morales qui n'est ni prévue ni opportune compte tenu des tâches qui relèvent du SCC.

Dès lors, les bases de données à disposition ne permettent pas de fournir les informations demandées par les postulants.

3. Traitement des questions posées

Les éléments qui précèdent étant précisés, le Conseil d'Etat entend malgré tout prendre position sur les différentes questions, en tenant compte des limites décrites sous le ch. 2. Pour ce faire, les questions principales et subsidiaires sont regroupées par thème et abordées ensemble lorsque cela paraît opportun.

1. *Chiffrer le nombre d'entreprises éligibles et non éligibles, plus précisément définir combien d'entreprises d'une année, de moins de deux ans, trois ans, quatre ans et cinq ans ont généré plus de 10 000 francs, 25 000 francs, 50 000 francs, 75 000 francs, 100 000 francs, plus de 150 000 francs de bénéfice par année sur les cinq dernières années?*
Combien d'entreprises n'ont généré aucun bénéfice? Préciser subsidiairement quelle est la croissance annuelle médiane et moyenne de ces entreprises sur les dix premières années de leurs activités?

Comme indiqué sous le chiffre 2, les bases de données du SCC ne permettent pas de ressortir/d'identifier les nouvelles entreprises (à savoir selon la date de leur fondation). Sur la base des inscriptions au registre du commerce, il est en revanche possible de connaître le nombre de nouveaux contribuables personnes morales. Un nouveau contribuable ne signifie toutefois pas qu'il s'agisse d'une nouvelle entreprise: les bases de données ne permettent en effet pas de distinguer les «nouvelles» entreprises de celles qui auraient été transformées ou fusionnées.

Partant de ce constat, il n'est pas non plus possible de classer les entreprises nouvellement créées par «classes de bénéfices». On sait toutefois que près de 60% des entreprises fribourgeoises ne paient pas d'impôt sur le bénéfice. Il est toutefois impossible de savoir s'il s'agit d'entreprises créées il y a moins de 5 ans, ni le secteur d'activité dans lequel elles évoluent. On sait aussi que 80% de l'impôt sur le bénéfice est généré par environ 1000 entreprises, soit environ 7% des entreprises assujetties à l'impôt dans le canton.

Enfin les bases de données des services concernés ne permettent pas d'identifier la croissance annuelle des entreprises.

2. *Evaluer le nombre d'équivalents temps plein (ETP) créés par les entreprises éligibles*

Ni les données du registre du commerce, ni celles du SCC ne permettent de renseigner sur le nombre d'équivalents plein-temps engagés par les entreprises créées au cours des 5 dernières années. Même en considérant la notion de «nouveau contribuable» propre au SCC, force est de constater que les bases de données propres à la taxation ne comportent pas les informations relatives aux personnes employées par les sociétés. Les comptes annexés comportent la masse salariale totale mais cette information n'est pas reprise dans l'application de taxation.

3. *Connaître l'impact sur les recettes fiscales du canton de Fribourg qu'aurait une exonération totale ou partielle des jeunes sociétés de capitaux (SA, Sàrl) limitée dans le temps et, subsidiairement, déterminer à combien s'élèvent les recettes fiscales concernant l'impôt sur le bénéfice et le capital des sociétés de capitaux (Sàrl, SA), d'une année, de moins de deux ans, trois ans, quatre ans cinq ans?*

Il n'est pas possible de connaître l'impact fiscal qu'aurait une telle exonération. Cette conclusion découle de l'impossibilité d'identifier les entreprises concernées dans les bases de données du SCC et donc de l'impossibilité de définir les montants d'impôt qu'elles génèrent aujourd'hui.

4. *Quelles sont les opportunités et les risques qui seraient occasionnés par une telle démarche (l'exonération totale ou partielle limitée dans le temps), notamment en déterminant les critères des sociétés ayant droit à cet avantage?*

La démarche proposée comporte un risque juridique important: l'exonération fiscale des «nouvelles entreprises» – si tant est qu'elles soient identifiables – s'avérerait clairement contraire au droit fédéral.

Le Conseil d'Etat doute en outre que la mesure proposée (exonération fiscale des nouvelles entreprises) permette d'atteindre l'objectif escompté (favoriser les investissements et l'engagement de personnel supplémentaire). Les postulants partent en effet de l'idée que les entreprises exonérées d'impôt (ré)investiraient les bénéfices supplémentaires dans l'entreprise. Sans charges et/ou conditions particulières, cette décision relèverait entièrement du ou des actionnaires qui pourraient aussi décider de distribuer des dividendes plus importants. Il est donc impossible d'évaluer le nombre d'équivalents plein temps qui seraient générés par l'exonération fiscale des nouvelles entreprises.

Le Conseil d'Etat estime que l'octroi d'allègements fiscaux ciblés en faveur d'entreprises qui s'engagent par contrat à investir et créer des emplois et une mesure bien mieux à même de favoriser l'investissement dans notre canton. L'exo-

nération sans condition des nouvelles entreprises aurait pour seul effet «d'arroser» toutes les sociétés concernées sans qu'elles soient soumises à une quelconque obligation de développement. Ce faisant, la mesure s'avérerait largement inefficace.

5. *Suggérer des critères d'exclusion des entreprises ayant droit à cet avantage fiscal (par exemple: réserver à la création d'une première entreprise, exclusion des fusions d'entreprises, exclusion des sociétés actives dans le secteur immobilier, etc.)*

L'exonération fiscale d'une durée limitée de certaines entreprises au-delà du cadre fixé par le droit fédéral apparaît comme contraire au droit harmonisé même en fixant des critères d'exclusion.

Les critères d'exclusion suggérés par les postulants apparaissent toutefois comme étant impraticables puisqu'il est impossible d'identifier une première entreprise. Une identification systématique des fusions d'entreprises ou la distinction par domaine d'activité n'est pas non plus possible avec les applications de taxation existantes.

Conclusion

Les travaux d'élaboration de la réponse permettent de conclure à l'impossibilité de répondre aux questions posées. Comme exposé aux chiffres 2 et 3, les bases de données à disposition des services concernés, notamment du Service cantonal des contributions (SCC), ont été conceptualisées de manière à procéder aux travaux de taxation et ne permettent pas une analyse fine des types de contribuables, qu'il s'agisse d'identifier les nouveaux contribuables ou leur secteur d'activité ou encore d'analyser leurs bénéficiaires ou les recettes fiscales qu'ils génèrent. Dans l'impossibilité d'identifier les «jeunes» entreprises, il n'est pas non plus possible de définir quel serait l'impact fiscal de la mesure proposée.

En plus de l'impossibilité «technique» de fournir les informations demandées par les postulants, l'introduction d'une exonération fiscale totale ou partielle d'une durée limitée au profit des «jeunes entreprises» s'avérerait contraire au droit fédéral harmonisé, dès lors qu'elle dépasserait la marge de manœuvre aménagée aux cantons. Enfin, le Conseil d'Etat estime que l'octroi d'allègements fiscaux ciblés en faveur d'entreprises qui s'engagent par contrat à investir et créer des emplois est une mesure bien mieux à même de favoriser l'investissement dans notre canton. L'exonération sans condition des nouvelles entreprises aurait pour seul effet «d'arroser» toutes les sociétés concernées sans qu'elles soient soumises à une quelconque obligation de développement. Ce faisant, la mesure s'avérerait largement inefficace.

Pour toutes les raisons qui précèdent, le Conseil d'Etat propose de rejeter le postulat.

Le 27 septembre 2022

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3180ss.

Postulat 2022-GC-104 Brice Repond/ Annick Ruffieux Vollständige oder teilweise Gewinnsteuerbefreiung von Jungunternehmen¹

Antwort des Staatsrats

Die Behandlung des Postulats erfordert einige einleitende Erörterungen, weshalb die Antwort in drei Teile gegliedert ist. Der Staatsrat will zunächst den geltenden gesetzlichen Rahmen in Erinnerung rufen und dann kurz die (steuerliche) Struktur des Freiburger Unternehmensgefüges und die von der Verwaltung verwendeten Datengrundlagen erläutern. Anschliessend wird er auf die Fragestellungen eingehen.

1. Geltender gesetzlicher Rahmen

Der Staatsrat weist einleitend darauf hin, dass die geltende Steuergesetzgebung und -praxis bereits mehrere Instrumente zur Förderung von Unternehmensgründungen im Kanton vorsehen. Auf kantonaler Ebene wird die Ansiedlung von Unternehmen, die Investitionen und die Schaffung von Arbeitsplätzen im Kanton planen, bereits durch gezielte, zeitlich begrenzte und partielle Steuererleichterungen – nicht Steuerbefreiungen – erleichtert.

So können nach den Artikeln 15 und 98 des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern (DStG; SGF 631.1) den Unternehmen, die neu eröffnet werden und dem wirtschaftlichen Interesse des Kantons dienen, Steuererleichterungen für die Steuern auf dem Einkommen und Vermögen für das Gründungsjahr und für die neun folgenden Jahre gewährt werden. Eine wesentliche Änderung der betrieblichen Tätigkeit kann einer Neugründung gleichgestellt werden. Auf Ebene der direkten Bundessteuer sind solche Steuererleichterungen in der Gesetzgebung über die Regionalpolitik vorgesehen. Soweit ein Kanton Steuererleichterungen nach dem Bundesgesetz über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden gewährt, kann der Bund für die direkte Bundessteuer ebenfalls Steuererleichterungen gewähren (Art. 12 des Bundesgesetzes über die Regionalpolitik [SR 901.0]). Solche Steuererleichterungen werden allerdings nur industriellen Unternehmen oder produktionsnahen Dienstleistungsbetrieben gewährt, die neue Arbeitsplätze schaffen oder bestehende neu ausrichten, für Vorhaben, die die regionalwirtschaftlichen Anforderungen des Gesetzes über die

¹ Eingereicht und begründet am 20. Mai 2022, TGR S. 2194.

Regionalpolitik erfüllen, und nur für die Unternehmen, die in den nach der Bundesgesetzgebung festgelegten Gebieten angesiedelt sind. Nach den letzten Erhebungen können bislang nur die Region von Romont und die Gemeinde Düdingen¹ eine Steuererleichterung für die direkte Bundessteuer in Anspruch nehmen.

Es ist auch darauf hinzuweisen, dass nach Artikel 129 der Bundesverfassung Steuerbefreiungen zum harmonisierten Recht gehören, was die diesbezüglichen kantonalen Befugnisse einschränkt. Der Freiburger Gesetzgeber ist daher durch den eidgenössischen Rechtsrahmen gebunden, insbesondere durch Artikel 23 Abs. 1 und 2 des Bundesgesetzes über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden (StHG; SR 642.14), in dem alle Fälle von Befreiung von der Steuerpflicht abschliessend aufgeführt sind. Neu gegründete Unternehmen gehören indes nicht dazu. Allerdings sieht Artikel 23 Abs. 3 StHG gleich wie die Artikel 15 und 98 DStG vor, dass die Kantone auf dem Wege der Gesetzgebung für Unternehmen, die neu eröffnet werden und dem wirtschaftlichen Interesse des Kantons dienen, für das Gründungsjahr und die neun folgenden Jahre Steuererleichterungen vorsehen können. Nach der Rechtslehre müssen die Kantone, die solche Steuererleichterungen vorsehen, dies in einem Gesetz im formellen Sinne verankern. Die Steuererleichterungen müssen zeitlich begrenzt und innerhalb der Grenzen der Verfassungsgrundsätze konzipiert sein. Nach der herrschenden Lehre ist eine Steuererleichterung nur dann gerechtfertigt, wenn es ein überwiegendes Interesse an der Ansiedlung des betreffenden Unternehmens gibt, das die steuerliche Förderung und damit die Ungleichbehandlung gegenüber anderen Unternehmen rechtfertigen kann. Die Gewährung einer Steuererleichterung ist an Bedingungen geknüpft².

Nach dem Gesagten ist der Staatsrat der Auffassung, dass eine teilweise oder vollständige, bedingungslose und generelle *Gewinnsteuerbefreiung* für «Jungunternehmen» auf Bundesebene vorgesehen werden müsste. Mangels Verankerung im StHG verstösst eine solche Befreiung eindeutig gegen höheres Recht.

2. Struktur der Steuerpflichtigen und Stand der von der Verwaltung verwendeten Datenbanken

Bevor auf die gestellten Fragen eingegangen wird, ist es nach Ansicht des Staatsrats auch wichtig, die Struktur der im Kanton ansässigen Unternehmen in Erinnerung zu rufen und Klarheit über die der Kantonsverwaltung zur Verfügung stehenden Datenbanken zu schaffen.

Im Kanton Freiburg gibt es rund 16 000 juristische Personen (einschliesslich Vereine und Stiftungen). Nur etwa 6000 davon zahlen Gewinnsteuern, die anderen generieren keinen steuerbaren Gewinn.

Die Applikationen und Datenbanken der KSTV sind jedoch für die Steuerveranlagung und den Steuerbezug konzipiert, und nicht für eine eingehende Analyse der Unternehmensstruktur der im Kanton angesiedelten Unternehmen. Daher ist keine automatisierte Ermittlung der Art und des Tätigkeitsgebiets von Unternehmen, die Gewinnsteuern zahlen, möglich. Desgleichen lässt sich über die Datenbanken auch nicht identifizieren, was die Postulanten als «neue» Unternehmen bezeichnen.

Solche Analysen gehen klar über die Aufgaben der KSTV hinaus, weshalb sie bei der Konzipierung der Applikationen nicht vorgesehen wurden. Eine Entwicklung in diesem Sinne würde eine Generalüberholung der Steuerveranlagungsapplikation für die juristischen Personen voraussetzen, was angesichts der Aufgaben der KSTV weder vorgesehen noch sinnvoll ist.

Daher können die verfügbaren Datenbanken die von den Postulanten verlangten Informationen nicht liefern.

3. Beantwortung der Fragen

Nach dem Gesagten möchte der Staatsrat dennoch Stellung zu den verschiedenen im Postulat gestellten Fragen nehmen, unter Berücksichtigung der in Ziff. 2 angesprochenen Einschränkungen. Dazu werden die Haupt- und Nebenfragen thematisch zusammengefasst und gemeinsam beantwortet, wenn dies sinnvoll erscheint.

1. *Wie viele in Frage kommende Unternehmen gibt es, genauer wie viele seit einem Jahr, weniger als zwei Jahren, drei Jahren, vier Jahren und fünf Jahren bestehende Unternehmen haben mehr als 10 000 Franken, 25 000 Franken, 50 000 Franken, 75 000 Franken, 100 000 Franken, mehr als 150 000 Franken Gewinn pro Jahr in den letzten fünf Jahren generiert? Wie viele Unternehmen haben keinen Gewinn generiert? Subsidiäre Angabe, wie hoch das jährliche Median- und Durchschnittswachstum dieser Unternehmen in den ersten zehn Jahren ihrer Geschäftstätigkeit ist.*

Wie unter Ziffer 2 angesprochen, lassen es die Datenbanken der KSTV nicht zu, die neuen Unternehmen auszulesen/zu ermitteln (das heisst nach Gründungsdatum). Anhand der Handelsregistereinträge lässt sich hingegen feststellen, wie viele juristische Personen neu steuerpflichtig geworden sind. Eine neue steuerpflichtige Person heisst jedoch nicht, dass es sich um ein neues Unternehmen handelt: anhand der Datenbanken lässt sich nämlich nicht zwischen «neuen» Unternehmen und umgewandelten oder fusionierten Unternehmen unterscheiden.

¹ Es wurde eine Vernehmlassung auf Bundesebene durchgeführt; nach der entsprechenden Vorlage liegt Düdingen nicht mehr im möglichen Perimeter für eine Steuererleichterung für die direkte Bundessteuer.

² M. Greter, Kommentar zum Bundesgesetz über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden, 2. Auflage, Helbing & Lichtenhahn, Basel, Genf, 2002, ad Art. 23 und Art. 5 Ziff. 4, 5

Ausgehend davon ist auch keine Klassierung neu gegründeter Unternehmen nach Gewinn möglich. Fest steht jedoch, dass fast 60% der Freiburger Unternehmen keine Gewinnsteuern zahlen. Allerdings ist nicht festzustellen, ob es sich um vor weniger als 5 Jahren gegründete Unternehmen handelt, und auch nicht, in welchem Bereich sie tätig sind. Fest steht auch, dass 80% der Gewinnsteuern von rund 1000 Unternehmen generiert werden, also von rund 7% der im Kanton steuerpflichtigen Unternehmen.

Schliesslich ist aus den Datenbanken der betroffenen Stellen auch das jährliche Wachstum der Unternehmen nicht abzulesen.

2. Schätzung der von den in Frage kommenden Unternehmen geschaffenen Vollzeitäquivalente (VZÄ)

Weder die Daten des Handelsregisters noch der KSTV geben Auskunft über die Zahl der Vollzeitstellungen der in den letzten fünf Jahren gegründeten Unternehmen. Selbst wenn man den KSTV-spezifischen Begriff der «neuen Steuerpflichtigen» berücksichtigt, muss man feststellen, dass die für die Steuerveranlagung benutzten Datenbanken keine Informationen über die von den Unternehmen beschäftigten Personen enthalten. Die beigelegten Rechnungsabschlüsse enthalten die Gesamtlohnsumme, aber diese Information wird nicht in die Steuerveranlagungsapplikation aufgenommen.

3. Was für Auswirkungen auf die Steuereinnahmen des Kantons Freiburg hätte eine vollständige oder teilweise befristete Steuerbefreiung junger Kapitalgesellschaften (AG, GmbH) und, subsidiär, wie hoch sind die Steuereinnahmen aus der Gewinn- und Kapitalsteuer von Kapitalgesellschaften (GmbH, AG) von einem Jahr, weniger als zwei Jahren, drei Jahren vier Jahren, fünf Jahren?

Die steuerlichen Auswirkungen einer solchen Steuerbefreiung lassen sich nicht ermitteln. Dieser Schluss ergibt sich aus der Unmöglichkeit, die betroffenen Unternehmen in den Datenbanken der KSTV zu identifizieren und somit die Steuerbeträge, die sie heute generieren, zu definieren.

4. Welche Chancen und Risiken würden dadurch (befristete vollständige oder teilweise Steuerbefreiung) entstehen, insbesondere durch die Festlegung der Kriterien für Unternehmen, die Anspruch auf solche Vergünstigungen haben?

Dies birgt ein erhebliches rechtliches Risiko: Die Steuerbefreiung für «neue Unternehmen» – sofern diese überhaupt identifizierbar sind – wäre eindeutig bundesrechtswidrig.

Der Staatsrat bezweifelt im Übrigen, dass sich so (Steuerbefreiung neuer Unternehmen) das angestrebte Ziel erreichen lässt (Förderung von Investitionen und Anstellung von zusätzlichem Personal). Die Postulanten gehen nämlich davon aus, dass die steuerbefreiten Unternehmen ihre Mehrgewinne in das Unternehmen (re)investieren würden. Ohne

besondere Auflagen und/oder Bedingungen würde diese Entscheidung vollständig in der Hand des oder der Aktionäre liegen, die auch die Ausschüttung höherer Dividenden beschliessen könnten. Es ist also unmöglich zu schätzen, wie viele Vollzeitäquivalente mit der Steuerbefreiung neuer Unternehmen generiert würden.

Der Staatsrat ist der Ansicht, dass die Gewährung gezielter Steuererleichterungen für Unternehmen, die sich vertraglich zu Investitionen und zur Schaffung von Arbeitsplätzen verpflichten, eine viel geeignetere Massnahme zur Investitionsförderung in unserem Kanton ist. Eine bedingungslose Steuerbefreiung für neue Unternehmen hätte lediglich einen «Giesskanneneffekt» ohne Entwicklungsverpflichtung für die betroffenen Firmen. Damit würde sich die Massnahme als weitgehend wirkungslos erweisen.

5. Vorschlagen von Kriterien für den Ausschluss von Unternehmen, die Anspruch auf diese Steuervergünstigung haben (z. B. Vorbehalt der Gründung eines ersten Unternehmens, Ausschluss von Unternehmenszusammenschlüssen, Ausschluss von Unternehmen, die im Immobiliensektor tätig sind, usw.)

Eine befristete Steuerbefreiung bestimmter Unternehmen über den vom Bundesrecht vorgegebenen Rahmen hinaus verstösst selbst bei der Festlegung von Ausschlusskriterien gegen das harmonisierte Recht.

Die von den Postulanten vorgeschlagenen Ausschlusskriterien sind jedoch offenbar nicht praktikabel, da es unmöglich ist, ein erstes Unternehmen zu identifizieren. Eine systematische Identifizierung von Unternehmenszusammenschlüssen oder die Unterscheidung nach Tätigkeitsbereichen ist mit den bestehenden Steuerveranlagungsapplikationen ebenfalls nicht möglich.

Fazit

Bei der Ausarbeitung der vorliegenden Antwort hat sich gezeigt, dass sich die meisten Fragen nicht beantworten lassen. Wie unter den Ziffern 2 und 3 ausgeführt, wurden die Datenbanken, die den betroffenen Dienststellen, insbesondere der Kantonalen Steuerverwaltung (KSTV), zur Verfügung stehen, für die Steuerveranlagung konzipiert und ermöglichen keine genaue Analyse der Arten von Steuerpflichtigen, sei es, um neue Steuerpflichtige oder ihren Tätigkeitsbereich zu identifizieren oder ihre Gewinne oder die von ihnen erwirtschafteten Steuereinnahmen zu analysieren. Da es nicht möglich ist, «Jungunternehmen» zu identifizieren, kann auch nicht definiert werden, wie sich die vorgeschlagene Massnahme steuerlich auswirken würde.

Abgesehen von der «technischen» Unmöglichkeit, die von den Postulanten verlangten Informationen zu liefern, würde die Einführung einer befristeten vollständigen oder teilweisen Steuerbefreiung für «Jungunternehmen» gegen das har-

monisée Bundesrecht verstossen, da sie den Spielraum der Kantone überschreiten würde. Schliesslich ist der Staatsrat der Ansicht, dass die Gewährung gezielter Steuererleichterungen für Unternehmen, die sich vertraglich zu Investitionen und zur Schaffung von Arbeitsplätzen verpflichten, eine weit geeignetere Massnahme zur Investitionsförderung in unserem Kanton ist. Eine bedingungslose Steuerbefreiung für neue Unternehmen hätte lediglich einen «Giesskanneneffekt» ohne Entwicklungsverpflichtung für die betroffenen Firmen. Damit würde sich die Massnahme als weitgehend wirkungslos erweisen.

Aus diesen Gründen beantragt Ihnen der Staatsrat die Abweisung dieses Postulats.

Den 27. September 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-
erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den
Seiten 3180ff.

Motion 2022-GC-146 Nicolas Kolly/ Lucas Dupré Crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise à la suite de la sécheresse¹

Réponse du Conseil d'Etat

Tout d'abord, le Conseil d'Etat constate avec les auteurs de la présente requête que le canton de Fribourg, comme d'autres régions de la Suisse et d'Europe, a connu une forte sécheresse en été 2022. Le volume de précipitations très faible et les fortes températures ont affecté l'agriculture et pourraient avoir des effets financiers sur les exploitations agricoles fribourgeoises. Le Conseil d'Etat est également conscient du fait que les coûts en matière de production agricole ont augmenté cette année en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique et que cette augmentation ne pourra être que partiellement compensée par la vente de produits à des prix plus élevés. Mais l'agriculture n'est pas le seul secteur concerné pour autant.

Bien que le traitement urgent de la motion ait été reporté d'octobre à novembre, le mois supplémentaire dont nous disposons ne suffira pas pour établir une estimation quelque peu fiable des conséquences de la sécheresse. Quoi qu'il en soit, les années difficiles du point de vue de la météo n'entraînent pas nécessairement des résultats économiques globalement mauvais pour les exploitations. Ainsi, 2021 a également été une année extrême pour ce qui touche aux conditions météorologiques: gelées tardives, précipitations excessives et grêle

ont eu des conséquences négatives sur la production agricole. Aussi bien pour les grandes cultures et les cultures fourragères que pour l'arboriculture, la viticulture et la culture maraîchère, les conséquences de ces circonstances climatiques défavorables ont été doubles: des récoltes plus mauvaises en termes qualitatifs et quantitatifs ainsi qu'un rendement plus faible. Et pourtant, les revenus agricoles de 2021 ont dépassé de 1,9% ceux de l'année précédente, s'élevant à 80 700 francs en moyenne par exploitation. Voilà ce que démontrent les chiffres les plus récents d'Agroscope. Si la production végétale a souffert des conditions météorologiques défavorables, l'augmentation des prix sur le marché du lait et de la viande de bœuf a permis des bénéfices plus importants. En 2021, le revenu du travail agricole par unité de main-d'œuvre familiale à plein temps s'est chiffré à 59 800 francs, soit 2% de plus que l'année précédente.

Le Conseil d'Etat constate que la sécheresse de l'été 2022, malgré son ampleur considérable, ne constitue plus vraiment un phénomène inhabituel, comme le prouve l'expérience de ces dernières années. En outre, avec le changement climatique, il faudra compter à l'avenir avec des conditions climatiques plus extrêmes. Ce qui change de cas en cas, ce sont les sols, les régions et les types de culture touchés ainsi que les exploitations selon leur équipement et leur configuration. Toutefois, ces problèmes existent depuis toujours dans les diverses activités agricoles et font partie des risques de l'entrepreneuriat. La plupart des exploitations se sont donc organisées dans ce sens ces dernières années et ont pris les mesures nécessaires – par exemple en prévoyant des réserves de fourrage plus importantes, en investissant dans l'irrigation, les sources ou les réserves d'eau ou en adaptant le type de culture pour ne citer qu'une partie d'entre elles. Ce faisant, elles ont réussi à échapper aux répercussions des événements climatiques extrêmes que nous avons connus. D'autres entreprises optent plutôt pour compenser le fourrage manquant par des cultures dérobées ou en adaptant leur cheptel. Toutes ces méthodes font partie d'une «bonne pratique agricole» entrepreneuriale.

Dans le cadre des débats que la Confédération consacre à la futur politique agricole, il est notamment question d'une **assurance-récolte** pour prévenir les grands risques. Les solutions privées offertes par les assurances existent certes déjà, mais les discussions portent sur un éventuel subside d'aide au paiement des primes. À l'avenir, cette mesure pourrait également atténuer les difficultés des exploitantes et exploitants.

Il est par ailleurs utile de rappeler les soutiens dont bénéficie déjà l'agriculture. Comme on peut le lire dans le *Rapport agricole 2019*, l'agriculture fribourgeoise reçoit chaque année des subventions cantonales à hauteur de 14 millions de francs. Il faut y ajouter les subventions octroyées par la Confédération, qui se chiffrent à environ 203 millions de francs (notamment sous la forme de paiements directs). Ajoutons enfin les prêts: 5 millions octroyés par le canton, 25 millions par la Confédération.

¹ Déposée et développée le 25.08.2022, BGC p. 2614.

Le gouvernement tient aussi à signaler que la crise liée au COVID-19 et l'engagement de l'Etat pour la résoudre ont conduit au développement d'un esprit de revendication à l'égard des autorités toujours plus marqué, ce qui risque de mettre les finances étatiques encore plus sous pression à moyen terme.

4. Instruments existants et mesures urgentes

Rappelons que plusieurs mesures urgentes avaient déjà été mises en place durant l'été 2022 afin d'apporter un soutien à l'agriculture. Citons par exemple l'aide fournie par l'armée pour l'approvisionnement en eau des alpages (pour un montant d'environ un demi-million de francs), l'autorisation du pâturage des prairies extensives ou l'assouplissement des directives pour des sorties régulières en plein air en cas de pénurie de fourrage.

Le Conseil d'Etat souligne par ailleurs que le service de vulgarisation de Grangeneuve est à disposition des agricultrices et agriculteurs pour examiner avec eux les mesures qui s'avèrent nécessaires. Pour garantir aux exploitants des liquidités suffisantes, il est par exemple envisageable de leur accorder un délai pour le remboursement de leur prêt sans intérêts. Chaque

année, Grangeneuve aménage le calendrier de paiement de 10 à 20 exploitations. Lors des années sèches que furent 2015 et 2018, ces adaptations ont été nettement plus nombreuses, touchant respectivement 45 et 65 entreprises. Au 10 octobre 2022, on enregistre 14 demandes déposées dans ce sens. D'ici la fin de l'année, il y en aura certainement d'autres. Cette mesure est donc efficace et très appréciée, puisqu'elle peut être mise sur pied sans une procédure administrative lourde.

Mentionnons encore la mesure «aides aux exploitations» (il s'agit de prêts octroyés à parts égales par la Confédération et le canton et administrés par ce dernier), qui permet une conversion de dette ou la résolution de difficultés financières passagères. Cette mesure a été de moins en moins sollicitée ces dernières années (voir tableau ci-dessous). Visiblement, pour la période en question, les exploitations agricoles ont grosso modo réussi à assurer leurs liquidités. La faiblesse des taux d'intérêts constitue certainement aussi un facteur explicatif. Dans tous les cas, si une situation difficile se présente, cette mesure reste à disposition.

Enfin, les bonnes conditions printanières et automnales ont permis de limiter les dégâts. Certaines exploitations sensibles à l'humidité ont même produit plus que lors d'autres années.

Illustration: aides aux exploitations agricoles (sources: rapports d'activité du Conseil d'Etat de 2017 à 2021; Grangeneuve 2022)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (fin sept.)
Nouvelles aides octroyées (en fr.)	1 686 000	2 007 000	1 520 000	697 000	474 000	380 000
Total (en fr.)	6 488 000	6 540 823	7 008 550	6 686 200	5 688 400	5 520 917

5. Contributions à fonds perdus et prêts sans intérêt

Les motionnaires demandent que 5 millions de francs au minimum – la moitié de la somme demandée – soient octroyés à fonds perdus, le solde pouvant par exemple être accordé sous forme de prêts sans intérêts, afin de permettre aux agricultrices et agriculteurs d'acheter le fourrage manquant.

Contrairement à la crise liée au COVID-19, la sécheresse ne constitue pas un cas de fermeture décrétée par l'Etat, et rares sont les exploitations dont l'existence est menacée. L'Etat ne peut pas devenir une «assurance tous risques». Une intervention pourrait donc constituer une fausse incitation pour l'agriculture, mais également pour d'autres types d'entreprises et d'autres secteurs. Par ailleurs, le Conseil d'Etat tient à relever que selon l'état des informations actuelles, aucun autre canton ne verse des aides d'urgence dans le sens demandé par les motionnaires.

De plus, de nombreuses questions se posent quant au choix des exploitations qui auraient droit à l'aide: faut-il limiter ce droit à la production fourragère seulement (par exemple sur

présentation d'une quittance d'un achat de fourrage) ou faut-il l'ouvrir à d'autres types d'exploitations ayant elles aussi souffert de la sécheresse? Est-ce que le fourrage a été acheté exclusivement pour pallier les conséquences de la sécheresse ou est-ce que l'achat de fourrage se fait régulièrement? (Le cas échéant, un examen des comptes serait nécessaire.) Comment dédommage-t-on les agricultrices et agriculteurs qui ont eux-mêmes déjà pris des mesures en matière de culture fourragère (par exemple par une augmentation de la surface des cultures dérobées), etc. Si l'on parle de pénurie de fourrage, il faut également mentionner les effectifs des cheptels, qui sont actuellement très élevés, phénomène qui s'explique par une forte demande sur le marché du fromage en début d'année.

Ces différents aspects montrent à quel point la mise en œuvre administrative de cette mesure serait contraignante, car – à moins d'appliquer le principe de l'arrosoir, démarche problématique du point de vue de la politique d'Etat – nous ne disposons pas des bases nécessaires au calcul de la perte de revenu exacte des exploitations touchées et ne serions pas à même de cibler les exploitations les plus touchées.

La possibilité de se voir octroyer un prêt sans intérêts existe déjà. Nous renvoyons aux aides mentionnées ci-dessus permettant une conversion de dettes ou la résolution de difficultés financières passagères ainsi que la suspension du remboursement de prêts de crédits d'investissement. Le recours à la mesure «aides aux exploitations» est devenu de moins en moins fréquent ces dernières années, ce qui signifie qu'il existe encore une marge de manœuvre.

Aux yeux du Conseil d'Etat, compte tenu des crises à répétition que nous avons connues dernièrement, il s'agit de tout mettre en œuvre pour augmenter la résilience du secteur économique et de la société, ce qui inclut l'agriculture. Contrairement à la demande à court terme des motionnaires, le Conseil d'Etat s'engage à long terme et souhaite même renforcer son engagement dans ce sens.

Le canton de Fribourg continuera de soutenir – dans le cadre de la Stratégie pour les améliorations structurelles agricoles 2030, développée par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et présenté en septembre 2021 – la modernisation de l'agriculture et son adaptation aux nouveaux défis, notamment en lien avec le réchauffement climatique. À cette fin, il est prêt à investir 45 millions de francs dans le courant de la législature actuelle. Cet engagement public permettra d'exercer un effet de levier en générant pour l'économie fribourgeoise quelque 600 millions de francs de travaux.

En outre, le Conseil d'Etat a augmenté le taux de subventionnement du canton pour les projets d'irrigation de 25 à 35%; ce qui, cumulé avec les subventions fédérales, porte l'aide à fonds perdus à 63%. Pour les projets connus à ce jour, le soutien à fonds perdus de la part de l'Etat seul passera de 15 à 21 millions de francs, soit 6 millions de francs supplémentaires.

Rappelons également le Plan Climat cantonal, destiné à renforcer la résilience de l'agriculture fribourgeoise: quelque 2 millions de francs seront déployés à fonds perdus dans le courant des quatre prochaines années au bénéfice du secteur de l'agriculture.

De plus, une étude a été commanditée pour évaluer la situation actuelle et déterminer les mesures nécessaires en matière d'approvisionnement en eau des alpages fribourgeois. Les résultats de ce travail sont attendus pour le premier trimestre de 2023.

Sur la base des résultats à venir de cette dernière, le Conseil d'Etat examinera la nécessité et l'opportunité de réviser l'importance des aides financières allouées à l'appui des investissements à entreprendre en vue d'adapter les structures agricoles requises. Le Conseil d'Etat s'engage à augmenter le taux de contribution du canton pour des projets liés à l'approvisionnement en eau des alpages sur une période limitée de cinq ans, en le faisant passer de 30 à 35%; ce qui, cumulé avec les subventions fédérales attendues, portera l'aide à fonds

perdus à 68% du coût des projets à venir. La planification et la réalisation de divers projets de résilience s'en trouveront ainsi accélérées.

En outre, le gouvernement souhaite renforcer le conseil aux exploitations dans l'objectif de rendre ces dernières plus résilientes aux événements climatiques extrêmes. Il prévoit ainsi dans le sens d'une priorisation la création d'un poste de conseil à Grangeneuve. Les coûts supplémentaires se chiffrent à 120 000 francs annuellement.

Pour résumer, le Conseil d'Etat n'estime pas opportun l'idée d'un versement à fonds perdus en guise d'aide d'urgence conforme à la demande des motionnaires. Mais il s'engage à verser 3 à 3,5 millions de francs à fonds perdus pour renforcer certaines aides financières sur une période de cinq ans afin d'accélérer et de soutenir les besoins impératifs d'adaptations des structures agricoles via l'augmentation du taux de contribution du canton pour des projets liés à l'approvisionnement en eau des alpages. S'ajoute à cela comme évoqué plus haut sur une période de 5 à 10 ans un montant supplémentaire de 6 millions de francs à fonds perdus pour des projets d'irrigations.

En conclusion, le Conseil d'Etat entre partiellement en matière sur le fond de la motion, mais en propose le rejet pour des raisons formelles, car aucune adaptation législative ni aucun décret ne sont nécessaires pour la mise en œuvre des mesures prévues. Le Conseil d'Etat s'engage cependant à adapter en conséquence l'arrêté concernant les subventions cantonales en faveur d'améliorations foncières (RSF 917.16).

Le 2 novembre 2022

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3191ss.

—

Motion 2022-GC-146 Nicolas Kolly/ Lucas Dupré Ausserordentlicher Unterstützungskredit für die freiburgische Landwirtschaft infolge der Trockenheit¹

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat stellt einleitend, wie die Urheber dieser Eingabe, fest, dass sich der Kanton Freiburg, wie auch andere Regionen der Schweiz und Europas, im Sommer 2022 mit starker Trockenheit konfrontiert sah. Die Folgen der sehr geringen Niederschläge und der hohen Temperaturen sind in der Landwirtschaft zu spüren und könnten sich finanziell auf die Freiburger Landwirtschaftsbetriebe auswirken. Der Staatsrat ist sich auch bewusst, dass die Produktionskosten in der Landwirtschaft in diesem Jahr aufgrund der Ukraine – und

¹ Eingereicht und begründet am 25. August 2022, TGR S. 2614.

Energiekrise angestiegen sind und nur teilweise über höhere Produktpreise abgegolten werden können. Damit steht aber die Landwirtschaft nicht allein da.

Obwohl die dringliche Behandlung der Motion von Oktober auf November verschoben wurde, genügt der zusätzliche Monat nicht, eine einigermaßen verlässliche Einschätzung der Folgen der Trockenheit abzugeben. Es ist jedoch nicht so, dass wettertechnisch schwierige Jahre betriebswirtschaftlich generell schlecht sein müssen. So war 2021 ebenfalls ein Extremwetterjahr: Spätfröste, übermässige Regenmengen und Hagel wirkten sich negativ auf den Pflanzenbau aus. Sowohl im Acker- und Futterbau als auch im Obst-, Wein- und Gemüsebau waren quantitativ und qualitativ schlechtere Ernten und somit tiefere Erträge die Folgen dieser schwierigen Witterungsbedingungen. Das landwirtschaftliche Einkommen war 2021 jedoch 1,9 Prozent höher als im Jahr davor und lag bei durchschnittlich 80 700 Franken pro Betrieb. Dies zeigen die neusten Zahlen von Agroscope. Während der Pflanzenbau unter der misslichen Witterung litt, führten die gestiegenen Preise auf dem Milch- und Rindfleischmarkt zu höheren Erträgen. Der landwirtschaftliche Arbeitsverdienst pro Vollzeit-Familienarbeitskraft lag 2021 bei 59 800 Franken und war somit 2,0 Prozent höher als im Vorjahr.

Der Staatsrat hält ebenso fest, dass das Ausmass der Trockenheit im Sommer 2022 zwar gross, aber wie die Erfahrung der letzten Jahre lehrt, nicht mehr so sehr ungewöhnlich war. Und mit dem Klimawandel ist auch in Zukunft mit extremen Witterungsbedingungen zu rechnen. Was sich jeweils ändert, sind die betroffenen Böden, Regionen und Kulturen sowie die Betriebe je nach Ein- und Ausrichtung. Doch dies gehört seit jeher zu jeder landwirtschaftlichen Aktivität und ist Teil des unternehmerischen Risikos. Die meisten Betriebe haben sich deshalb in den letzten Jahren darauf ausgerichtet und entsprechende Massnahmen getroffen, und z.B. grössere Futterreserven geschaffen, in Bewässerung, Quellen oder Wasserreservoirs investiert oder die Wahl der angebauten Kulturen angepasst – um nur einige zu nennen. Diese Betriebe wurden entsprechend nicht in Mitleidenschaft gezogen. Andere Betriebe werden das fehlende Futter mit dem Anbau von Zwischenfutter kompensieren oder ihren Viehbestand anpassen. Dies alles gehört zur «guten landwirtschaftlichen und unternehmerischen Praxis».

Im Rahmen der Diskussionen zur zukünftigen Agrarpolitik auf Bundesebene ist zudem das Thema Ernteversicherung in Diskussion, um gegen grosse Risiken vorzusorgen. Private Versicherungslösungen existieren bereits heute. Zur Debatte steht eine Subvention der Prämien. Diese Massnahme könnte zukünftige Herausforderungen ebenfalls abfedern.

Nicht zuletzt sei in diesem Kontext auch an die bestehenden Unterstützungen der Landwirtschaft erinnert. Wie im *Landwirtschaftsbericht 2019* zu lesen ist, erhält die Freiburger Landwirtschaft jährlich kantonale Subventionen in der Höhe

von 14 Millionen Franken. Hinzu kommen Bundessubventionen in der Höhe von rund 203 Millionen (inkl. Direktzahlungen), sowie 5 Millionen kantonale und 25 Millionen Bundesdarlehen.

Der Staatsrat weist auch darauf hin, dass die Covid-Krise und das damit verbundene staatliche Engagement zu einer zunehmenden Anspruchshaltung gegenüber dem Staat geführt hat, welche mittelfristig die Staatsfinanzen noch stärker unter Druck setzen wird.

1. Bestehende Instrumente und Sofortmassnahmen

Der Staatsrat erinnert auch daran, dass im Sommer 2022 bereits mehrere Sofortmassnahmen zur Unterstützung der Landwirtschaft ergriffen wurden, z.B. mit der Unterstützung der Wasserversorgung der Alpen durch die Armee in der Höhe von ca. einer halben Million Franken, der Genehmigung der Beweidung extensiv genutzter Wiesen oder der Lockerung der Vorschriften für den regelmässigen Auslauf im Freien bei Futtermangel.

Er weist auch darauf hin, dass Grangeneuve den Landwirten und Landwirtinnen im Rahmen der Beratung zur Verfügung steht, um mit ihnen die notwendigen Massnahmen zu prüfen. Zur Sicherstellung der Liquidität kann beispielsweise ein Aufschub der Rückzahlung der zinslosen Darlehen in Betracht gezogen werden. So werden jährlich von Grangeneuve die Rückzahlungen von rund 10 bis 20 Betrieben angepasst. In den trockenen Jahren 2015 und 2018 waren es deutlich mehr: 45 resp. 65 Betriebe. Per 10. Oktober 2022 sind 14 Gesuche eingegangen. Bis Ende Jahr werden es sicherlich noch einige mehr. Diese Massnahme ist somit effizient und wird sehr geschätzt, da sie ohne grossen administrativen Aufwand umgesetzt werden kann.

Weiter können im Rahmen der **Betriebshilfe** (es handelt sich um Darlehen, die zu gleichen Teilen vom Bund und vom Kanton finanziert werden und mit deren Verwaltung der Kanton beauftragt ist) Hilfen zur Umschuldung bestehender Schulden bzw. zur Überbrückung einer ausserordentlichen finanziellen Bedrängnis geleistet werden. Diese Möglichkeit wurde in den letzten Jahren zunehmend weniger beansprucht (s. nachstehende Tabelle). Offensichtlich konnten die Landwirtschaftsbetriebe ihre Liquidität in den letzten Jahren grundsätzlich sicherstellen. Der tiefe Zinssatz ist sicherlich auch mitverantwortlich für diese Entwicklung. Im Falle von Härtefällen wären auf jeden Fall entsprechende Mittel vorhanden.

Schliesslich haben die guten Wetterbedingungen im Frühling und im Herbst es erlaubt, die Schäden zu begrenzen. Einige Betriebe haben sogar mehr produziert als in anderen Jahren.

Abb. Betriebshilfen in der Landwirtschaft (Quellen: Tätigkeitsberichte des Staatsrat 2017 bis 2021; Grangeneuve 2022)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (Ende Sept.)
Neu (in Fr.)	1 686 000	2 007 000	1 520 000	697 000	474 000	380 000
Total laufend (in Fr.)	6 488 000	6 540 823	7 008 550	6 686 200	5 688 400	5 520 917

2. A fonds perdu Beiträge und zinslose Darlehen

Die Motionäre fordern, dass mindestens die Hälfte der 10 Millionen Franken à fonds perdu gewährt werden und der Restbetrag zum Beispiel in Form von zinslosen Darlehen gewährt werden könnte, um die fehlenden Rohfuttermengen einkaufen zu können.

Im Gegensatz zur COVID Krise handelt es sich bei der Trockenheit nicht um eine vom Staat verordnete Schliessung und die wenigsten Betriebe sind direkt in ihrer Existenz bedroht. Der Staat kann nicht zu einer «Versicherung für alle Risiken» werden. Eine Intervention könnte deshalb falsche Anreize für die Landwirtschaft, aber auch für andere Betriebe und Branchen geben. Im Übrigen hält der Staatsrat auch fest, dass gemäss heutigem Wissenstand kein anderer Kanton Soforthilfen im Sinne der Motionäre ausrichtet.

Zudem stellen sich verschiedenste Fragen zur Definition der Berechtigten: Sind nur Futterbaubetriebe (z. B. gegen Vorweisung einer Quittung eines Futterzukaufs) oder auch andere Betriebe berechtigt, welche unter der Trockenheit gelitten haben? Wurde das Futter wegen der Trockenheit gekauft oder wird auch sonst Futter zugekauft? (Überprüfung der Rohfuttermengen notwendig); wie werden Landwirte entschädigt, welche selbst Massnahmen im Bereich Futterbau getroffen haben (z. B. durch Mehransaat von Zwischenfutter); etc.? Zu erwähnen ist im Zusammenhang mit dem Futtermangel auch der aktuell recht hohe Tierbestand, welcher durch die Anfang Jahr sehr gute Nachfrage im Käsemarkt begründet ist.

Dies zeigt, dass die administrative Umsetzung dieser Massnahme äusserst aufwendig wäre, da – ausser bei einem aus staatspolitischer Sicht fragwürdigen Giesskannenprinzip – die Grundlagen für die Berechnung des genauen Ertragsverlustes fehlen bzw. die am stärksten betroffenen Betriebe gar nicht identifiziert werden können.

Die Möglichkeit von zinslosen Darlehen existiert bereits. Wir verweisen auf die vorgängig genannten Hilfen zur Umschuldung bestehender Schulden bzw. zur Überbrückung einer ausserordentlichen finanziellen Bedrängnis und die Sistierung der Rückzahlung von Investitionskrediten. Das Instrument der Betriebshilfe wurde in den letzten Jahren zunehmend weniger beansprucht, womit hier noch Spielraum besteht.

Grundsätzlich muss aus Sicht des Staatsrates in Anbetracht der sich häufenden Krisen jedoch alles unternommen werden, die Resilienz der Wirtschaft und der Gesellschaft und damit auch der Landwirtschaft zu erhöhen. Im Gegensatz zu den kurzfristigen Anliegen der Motionäre engagiert sich der Staatsrat deshalb langfristig und möchte sein Engagement noch verstärken.

Der Kanton Freiburg will im Rahmen der von der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD) entwickelten und im September 2021 präsentierten Strategie für die landwirtschaftlichen Strukturverbesserungen 2030 die Modernisierung der Landwirtschaft und deren Anpassung an neue Herausforderungen, insbesondere aufgrund der Klimaerwärmung, weiterhin unterstützen. Er ist bereit, dafür während der laufenden Legislaturperiode 45 Millionen Franken zu investieren. Als Hebeleffekt wird dieses öffentliche Engagement in diesem Zeitraum für die freiburgische Wirtschaft rund 600 Millionen Franken an Aufträgen generieren.

Im Übrigen hat der Staatsrat den Subventionssatz des Kantons für Bewässerungsprojekte von 25 auf 35 Prozent angepasst, was den mit den Bundessubventionen kumulierten a fonds perdu Beitrag auf 63% erhöht. Damit wird alleine der Kanton in den nächsten Jahren, die zum heutigen Zeitpunkt bekannten Projekte anstatt mit 15 Millionen mit 21 Millionen also mit 6 Millionen zusätzlich unterstützen.

Der Kanton verstärkt ebenfalls die Resilienz der Freiburger Landwirtschaft im Rahmen des Klimaplanes. Im Bereich der Landwirtschaft werden in den nächsten 4 Jahren rund 2 Millionen Franken eingesetzt.

Weiter soll eine in Auftrag gegebene Studie die aktuelle Situation und den Handlungsbedarf bei der Wasserversorgung der Freiburger Alpen evaluieren. Die Ergebnisse der Studie werden im ersten Quartal 2023 erwartet.

Auf der Basis der Resultate wird der Staatsrat die Notwendigkeit und Opportunität einer Anpassung der Finanzhilfen für die Unterstützung von Investitionen zur Verbesserung der landwirtschaftlichen Strukturen prüfen. Der Staatsrat ist grundsätzlich bereit, den Beitragssatzes des Kantons für Wasserversorgungsprojekte von Alpbetrieben befristet für fünf Jahre von 30 auf 35 Prozent zu erhöhen. Zusammen mit den Bundessubventionen werden damit 68% der Projektkosten a fonds perdu subventioniert. Die Planung und Realisation von solchen Projekten können dadurch beschleunigt werden.

Zudem will der Staatsrat die Beratung der Betriebe verstärken mit dem Ziel, diese gegenüber Extremwetterereignissen resilienter zu machen. Er sieht deshalb im Sinne einer Priorisierung die Schaffung einer Beratungsstelle in Grangeneuve vor. Die jährlichen Mehrkosten betragen 120 000 Franken.

Zusammenfassend erachtet der Staatsrat die Ausschüttung von a fonds perdu Soforthilfen im Sinne der Motionäre nicht als opportun. Er ist aber bereit, berechnet auf die nächsten fünf Jahre a fonds perdu Beiträge in der Höhe von 3 bis 3,5 Millionen zu leisten, um gewisse Finanzhilfen zu verstärken und so die dringend nötigen Strukturverbesserungen zu unterstützen, namentlich über eine Erhöhung des Beitragssatzes des Kantons für Wasserversorgungsprojekte von Alpbetrieben. Hinzu kommen wie weiter oben erwähnt im Zeitraum der nächsten 5 -10 Jahre zusätzliche 6 Millionen für Bewässerungsprojekte.

Abschliessend tritt der Staatsrat teilweise auf den Inhalt der Motion ein, beantragt aber, sie aus formalen Gründen abzulehnen, da keine Gesetzesanpassung und auch kein Dekret nötig ist für die Umsetzung der beabsichtigten Massnahmen. Der Staatsrat verpflichtet sich aber, den Beschluss über die Kantonsbeiträge an die Bodenverbesserungen (SGF 917.16) entsprechend anzupassen.

Den 2. November 2022

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-
erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den
Seiten 3191ff.
-

Dépôts

Motion 2022-GC-182 Benoît Glasson/ Dominique Zamofing Entretien des forêts par une exploitation respectueuse

Dépôt et développement

Dans le Canton de Fribourg comme dans toute la Suisse, l'exploitation forestière est synonyme de soins et d'entretien à la forêt, pérennisant ainsi toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la loi forestière et répondant aux besoins de notre société.

Le prélèvement de bois, qu'il soit réalisé à des fins économiques ou autres, se fait par la réalisation d'éclaircies; par l'apport de lumière au sol, la régénération naturelle de la forêt peut avoir lieu. Cette manière de procéder amène également de nouveaux habitats pour la faune et la flore, ce qui favorise la biodiversité en forêt.

La diversité structurelle de la forêt (ou forêt étagée) permet de rendre la forêt résiliente. Dans le but d'obtenir une forêt apte à relever les défis posés par le changement climatique, il est important d'opérer des interventions sylvicoles basées sur les principes suivants: augmentation de la diversité des essences avec des espèces adaptées aux conditions futures, augmentation de la diversité structurelle (hauteur et étalement des arbres) et diversité génétique (pollinisation croisée), augmentation de la stabilité individuelle des arbres et réduction de la durée de révolution respectivement du diamètre cible (rajeunissement anticipé). Ceci s'opère par le biais de la récolte de bois.

Une forêt exploitée et structurée offre des habitats à des espèces spécifiques comme le grand coq, des surfaces de gagnages pour les ongulés ainsi que de nouvelles strates permettant la nidification d'une multitude d'espèces d'oiseaux.

Le bois mort est une richesse pour la biodiversité. Depuis plusieurs décennies, les branches sont laissées au sol et les arbres dépérissant et sans valeur économique léguées à la nature. Cependant, avec les nouvelles perspectives climatiques, les incendies de forêt sont devenus une problématique touchant notre pays. Il est prouvé de manière scientifique qu'un excédent de bois mort sur pied ou à terre est un facteur aggravant le risque et l'intensité de l'événement. C'est pourquoi un équilibre entre «ordre et désordre» est visé et l'entretien des forêts reste judicieux.

Celui-ci profite également au chauffage écologique de nos bâtiments et à une construction immobilière responsable de l'environnement. La filière forestière offre des possibilités de formation et permet à nos scieries locales d'assurer leur pérennité en fournissant un matériau de construction local écoresponsable.

L'exploitation forestière permet de répondre à une demande en énergie verte: à la suite de l'augmentation du prix des énergies fossiles et selon la volonté du gouvernement fribourgeois à promouvoir l'énergie renouvelable, la demande en bois énergie pour les centrales de chauffage à distance de notre canton a augmenté de manière considérable en 2022. Il en va de même pour le bois de feu en bûches.

La grande difficulté de mise en œuvre actuelle est que l'exploitation forestière s'effectue principalement sur des forêts bien pourvues en infrastructures, où l'exploitation est facile d'accès, donc rentable. En l'occurrence, ces forêts sont souvent de propriété publique.

Les forêts peu ou pas exploitées sont des massifs difficiles d'accès (forte pente, éloignées d'un chemin ou transport du bois uniquement possible en petites quantités selon les accès), ce qui engendre un coût d'exploitation supérieur et occasionne un déficit dissuadant le propriétaire d'opérer les soins nécessaires à sa forêt.

Certaines forêts sont communales, mais la plupart sont privées. De ce fait, il est difficile de convaincre un propriétaire forestier d'effectuer des soins à sa forêt en prélevant du bois de manière déficitaire.

Le canton subventionne de nombreux travaux, mais les tarifs sont calculés pour couvrir le déficit de la coupe sans prendre en compte les investissements consentis tels que la participation aux frais de syndicat de chemin, l'impôt sur la fortune ou les nombreuses prestations offertes à la population.

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat veut s'investir dans la biodiversité et le climat. Des montants financiers sont à disposition pour faire face aux problèmes climatiques. Une partie de ces montants pourraient être dévolus à un soutien supplémentaire à l'exploitation forestière déficitaire.

Notre motion demande d'élargir le programme de subventionnement cantonal relatif à la régénération et aux soins aux jeunes forêts (Programme PC-a, selon art. 64 al. 1 let. a LFCN) afin que les propriétaires forestiers (commune ou privé) perçoivent un montant jusqu'à 20 francs par m³ en supplément de la couverture du déficit, ceci afin de rémunérer, d'une part, les investissements et prestations immatérielles et, d'autre part, l'incitant à entretenir et à régénérer sa forêt dans un but d'accompagnement des mutations dues au changement climatique, pour le bien commun. Les bases légales correspondantes doivent être adaptées en conséquence.

Afin d'allouer ce montant de 20 francs par m³ et de favoriser ce programme, une enveloppe supplémentaire annuelle de 850 000 francs est nécessaire et doit être ajoutée au budget des subventions cantonales existantes.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

Motion 2022-GC-183 Alexandre Berset/ Carole Baschung **Légiférer afin d'interdire les publicités sexistes dans l'espace public**

Dépôt et développement

Les liens entre les stéréotypes sexistes, que la publicité véhicule trop souvent, et la violence à l'égard des femmes ont été démontrés. Au XXI^e siècle, l'espace public de notre canton ne doit plus servir des intérêts économiques en promouvant d'anciens modèles inégalitaires qui maintiennent, voire encouragent, les discriminations et les violences à l'encontre des femmes.

La Commission suisse pour la loyauté définit la publicité sexiste en tant que publicité qui «discrimine l'un des sexes, en attendant à la dignité de la femme ou de l'homme». Toujours selon la Commission pour la loyauté, est jugée sexiste: «toute publicité dans laquelle: des hommes ou des femmes sont affublés de stéréotypes sexuels mettant en cause l'égalité entre les sexes; est représentée une forme de soumission ou d'asservissement ou est suggéré que des actions de violence ou de domination sont tolérables; les enfants ou les adolescents ne sont pas respectés par un surcroît de retenue dû à leur âge; il n'existe pas de lien naturel entre la personne représentant l'un des sexes et le produits vanté; la personne sert d'aguiçhe, dans une représentation purement décorative [...] .»

À l'heure actuelle, le Canton de Fribourg ne connaît aucune disposition permettant d'éviter de voir apparaître dans l'espace public des publicités sexistes. Par la présente motion, nous proposons de modifier la législation fribourgeoise, afin d'interdire les publicités sexistes dans l'espace public. La modification pourrait par exemple consister en l'ajout du

caractère sexiste de la réclame à la liste d'interdictions déjà proposée à l'article 5 de la loi sur les réclames (LRec, RSF 941.2). La définition du sexisme telle que donnée par la Commission suisse pour la loyauté pourrait être reprise en totalité ou partiellement.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

Motion 2022-GC-197 Catherine Esseiva/ Savio Michellod **Flexibiliser et optimiser les traversées de localité en intégrant le 40 km/h comme limitation générale, en complément au modèle 50 km/h ou 30 km/h**

Dépôt et développement

Dans le cadre de projets d'aménagements routiers ou lors de modifications des zones de circulation au sein des localités, la signalisation et les réglementations sont de rigueur (OSR, LCR, OCR, DETEC).

Dans ces réalisations, il s'agit notamment d'adapter les aménagements existants, d'y instaurer une signalisation, de mettre en place des mesures répondant aux besoins des riverains et de respecter la fonctionnalité **de l'infrastructure**, tout en priorisant la sécurité et en tenant compte des réglementations. Avant la validation et la mise à l'enquête de projets, des expertises doivent être établies, notamment dans le cas d'une dérogation aux limitations générales de vitesse. Il convient de noter que pour les zones 30 et les zones de rencontres, les expertises ne seront plus nécessaires à la suite de la «simplification de l'introduction des zones 30» sur les routes non affectées à la circulation générale (modifications OSR et DETEC qui entreront en vigueur dès 2023).

Actuellement, les vitesses de circulation dans les localités sont réglementées par le modèle 50 km/h ou 30 km/h. **En revanche, aucune signalisation n'est proposée pour une vitesse de circulation à 40 km/h.** Cette dernière devrait faire l'objet d'une dérogation aux limitations générales de vitesse. Pour éviter cette démarche et dans la mesure où les projets doivent systématiquement passer par les expertises pour une validation effective, nous proposons de faire évoluer la réglementation des signalisations et de la flexibiliser *en ajoutant le 40 km/h dans les limitations générales de vitesse.*

Ainsi, nous demandons que la vitesse de 40 km/h puisse également être intégrée dans la réglementation des signalisations de localités, pour les zones de circulation principales.

En effet, dans certaines configurations, une vitesse de 40 km pourrait être *plus* appropriée que le 50 km/h ou le 30 km/h. La flexibilité apportée par une vitesse complémentaire de 40 km/h dans les zones de circulation principales permettrait *une optimisation des projets*, tout en conservant les aspects sécuritaires et environnementaux:

- > optimisation des zones de circulation;
- > optimisation des variantes dans le choix des aménagements;
- > flexibilité de la vitesse lors de nouveaux aménagements;
- > fluidité des zones de circulation principales, notamment pour les véhicules agricoles.

Cette flexibilité permettra d'assurer les correspondances sur les axes empruntés par des lignes de transports publics. Celles-ci sont en effet indispensables, notamment pour les lignes de bus avec un faible niveau de desserte, pour lesquelles la vitesse de circulation des bus a toute son importance dans les traversées des localités.

Dans ce contexte, chaque minute compte. En effet, dans l'hypothèse où plusieurs localités opéreraient pour de nouveaux aménagements avec une signalisation réduite à 30 km/h en zone village, la correspondance bus/trains de certaines lignes ne pourrait être assurée en raison des décalages possibles dans chaque localité parcourue.

Par conséquent, la flexibilité apportée par l'intégration du 40 km/h en localité, pour les zones de circulation principales, a toute son importance pour la fluidité et l'optimisation de la circulation lors des modifications d'aménagements tout en complétant le modèle 50 km/h ou 30 km/h.

La compétence des cantons dans ce domaine doit bien sûr être clarifiée. A ce sujet, nous souhaitons relever que l'article 32 de la Loi sur la circulation routière (ci-après: LCR) prévoit que: «Le Conseil fédéral limitera la vitesse des véhicules automobiles sur toutes les routes. L'autorité compétente ne peut abaisser ou augmenter la vitesse maximale fixée par le Conseil fédéral sur certains tronçons de route qu'après expertise. Le Conseil fédéral peut prévoir des exceptions.» *Toutefois, selon l'article 3 al. 2 de la LCR, les cantons sont compétents pour interdire, restreindre ou régler la circulation sur certaines routes.*

Conformément à l'article 3 al. 4 de la LCR, d'autres limitations ou prescriptions peuvent être édictées lorsqu'elles sont nécessaires, notamment pour faciliter ou régler la circulation, pour préserver la structure de la route ou pour satisfaire à d'autres exigences imposées par les conditions locales.

Dans la mesure où le canton ne s'estimerait pas compétent en la matière, nous souhaitons tout de même qu'il se prononce sur le fond, afin que nous puissions envisager d'autres démarches pour atteindre le but visé par notre motion.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Questions

Anfrage 2021-CE-63 Savio Michellod Péjoration du nœud ferroviaire de Palézieux – Toute une région déconnectée

Question

Les CFF entreprennent régulièrement des travaux sur leurs lignes. Nous ne pouvons que saluer cet état de fait. L'entretien et l'amélioration du réseau sont nécessaires à son bon fonctionnement. Il est toutefois important que, lorsque ces travaux ont une durée prolongée, des solutions de remplacement efficaces soient mises en place. Ainsi, l'usager des transports publics ne voit pas son temps de parcours prolongé de manière trop importante et ne risque pas d'être tenté par un recours à la voiture. En cette période où les transports publics doivent reconquérir une clientèle perdue en raison de la Covid-19, une attention soutenue doit, à mon sens, être portée à cet élément. C'est particulièrement vrai à l'aube des travaux de la gare de Lausanne dont les perturbations pourraient dangereusement péjorer les liaisons entre l'Est vaudois ou le Bas-Valais en direction de Berne.

Nous savons également qu'à terme, l'IR15 ne s'arrêtera plus à Palézieux. La desserte «Grandes lignes» de cette gare est néanmoins primordiale pour l'Est vaudois, Lavaux-Oron, la Broye et la Veveyse fribourgeoise. Le manque d'intérêt que semblent porter les CFF et l'OFT à ce nœud de correspondance se voit confirmé par la péjoration systématique de Palézieux lors de travaux, entraînant des ruptures de correspondance à Berne et/ou à Lausanne.

De plus, cet affaiblissement du nœud ferroviaire de Palézieux porte préjudice à la volonté du district de la Veveyse, soutenue par le Conseil d'Etat, de participer au renforcement des liaisons entre Vevey et Palézieux, que ce soit par Puidoux ou par la mise en place d'une ligne de bus entre ces deux nœuds ferroviaires.

Je pose donc les questions suivantes:

1. *Quel suivi le Conseil d'Etat a-t-il sur la baisse de desserte «Grandes lignes» à Palézieux, également lors de travaux? Bien que cette gare soit située en terres vaudoises, elle est fréquentée par un nombre important de pendulaires fribourgeois.*

2. *Qu'entreprend-il afin de renforcer ce nœud ferroviaire? Peut-il s'investir afin qu'à l'avenir, les voyageurs passant par Palézieux disposent toujours, tant à Lausanne qu'à Berne, de correspondances attractives au-delà de Lausanne, respectivement de Berne?*
3. *Vu l'importance du lien économique entre la Riviera et le sud de la Veveyse fribourgeoise, comment le Conseil d'Etat entend-il développer les transports entre ces deux régions?*

Le 16 février 2021

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées par le Député Savio Michellod.

1. *Quel suivi le Conseil d'Etat a-t-il sur la baisse de desserte «Grandes lignes» à Palézieux, également lors de travaux? Bien que cette gare soit située en terres vaudoises, elle est fréquentée par un nombre important de pendulaires fribourgeois.*

Tout d'abord, le Conseil d'Etat tient à souligner que la desserte de Palézieux et de Romont par un train du trafic grandes lignes de CFF est inscrite dans la Concession pour le trafic grandes lignes attribuée par l'Office fédéral des transports (OFT) et valable jusqu'en 2029. La suppression de cette desserte n'est donc pas sujet à discussion. Si cette éventualité devait être évoquée dans le cadre de l'octroi de la prochaine concession, le Conseil d'Etat fribourgeois ne manquera pas d'intervenir énergiquement afin de l'écarter.

Ces dernières années, de nombreux travaux ont eu lieu sur la ligne ferroviaire Genève–Lausanne–Fribourg/Freiburg–Berne. Ils ont eu des impacts négatifs sur la desserte des gares se situant sur cet axe malgré les offres de remplacement mises en place. Ces travaux sont nécessaires d'une part pour l'entretien de l'infrastructure ferroviaire, et donc la sécurité des passagers, et d'autre part pour réaliser des aménagements à l'infrastructure permettant certains développements de l'offre. La gare de Palézieux a également été impactée. Des travaux conséquents devraient avoir lieu en 2023 à cette gare, celle de Puidoux et sur la ligne entre ces deux gares.

Le gestionnaire d'infrastructure, en l'occurrence CFF Infrastructure, et les entreprises de transport concernées, à savoir CFF Voyageurs et TPF, planifient et organisent les travaux

ferroviaires et élaborent des concepts de remplacement de l'offre ainsi que les modifications d'horaires dues à ces travaux.¹ Les cantons de Vaud et de Fribourg sont consultés, mais leurs réclamations et leurs remarques ne sont pas toujours prises en considération, ce qui nécessite parfois de fortes réactions politiques afin d'obtenir des modifications du format et du calendrier des travaux ou du concept de remplacement.

La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) est par ailleurs intervenue en mars 2021 auprès de la direction de CFF afin que l'élaboration de tels concepts soit améliorée et tienne mieux compte des intérêts des usagères et usagers des transports publics. L'entreprise CFF a confirmé qu'elle fera en sorte qu'à l'avenir ils soient basés sur l'offre à maintenir permettant ainsi de définir des fenêtres de disponibilité pour les travaux, et non l'inverse. Des discussions sont en cours avec la Confédération suite à une dénonciation de l'OFT par la DIME pour non-respect de leurs directives concernant les horaires de travaux.

A noter que, durant les dix prochaines années, de nombreux chantiers sont prévus entre Lausanne et Berne tant dans les gares que sur la ligne. Ces travaux sont destinés au maintien de la substance et à mettre l'infrastructure aux normes, notamment de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). L'entreprise CFF étudie la meilleure stratégie à mettre en place pour ces travaux afin de garantir à sa clientèle une offre la moins péjorée possible. Toutefois, en l'état, le projet d'horaire 2025 des CFF, en cours d'élaboration et de discussion, rend la situation très incertaine. Le Conseil d'Etat suivra de près le développement de cette stratégie.

2. *Qu'entend-il afin de renforcer ce nœud ferroviaire? Peut-il s'investir afin qu'à l'avenir, les voyageurs passant par Palézieux disposent toujours, tant à Lausanne qu'à Berne, de correspondances attractives au-delà de Lausanne, respectivement de Berne?*

Palézieux est un nœud ferroviaire important tant pour le canton de Fribourg que pour celui de Vaud. En effet, les trains en provenance et à destination de la Gruyère et desservant le district de la Veveyse, et ceux en provenance et à destination du district de la Broye et de la Broye vaudoise y ont de très bonnes correspondances sur les liaisons vers l'Arc Lémanique ainsi que sur l'InterRegio (IR) 15 en direction de Fribourg/Freiburg et Berne. La gare de Palézieux est ainsi desservie par les trains de:

- > l'IR 15 Genève-Aéroport–Lucerne (trafic grandes lignes) qui circulent chaque heure et permettent de bonnes correspondances à Lausanne vers le Valais et à Berne vers Zürich et la Suisse orientale

- > la S 9 Kerzers–Payerne–Palézieux–Lausanne (RER Vaud) qui circulent chaque heure et sont accélérés entre Palézieux et Lausanne (RER Vaud)
- > la S 8 Payerne–Palézieux qui circulent chaque heure (RER Vaud)
- > la S 6 Palézieux–Lausanne qui circulent chaque heure (RER Vaud)
- > la S 4 Romont–Palézieux–Lausanne–Allaman; qui circulent trois fois le matin et trois fois le soir dans les deux sens (RER Vaud)
- > la S50 Bulle–Palézieux qui circulent à la cadence 30 minutes (RER Fribourg/Freiburg)

Le canton de Fribourg, en coordination avec le canton de Vaud, s'implique de manière active et coordonnée dans la défense des intérêts des voyageuses et voyageurs passant par Palézieux, afin que l'offre y soit non seulement maintenue mais également améliorée, notamment grâce à la mise en circulation d'un RE Genève–Berne qui remplacera l'arrêt des IR 15 à Palézieux et Romont.

Les deux cantons ont également mandaté une étude auprès des CFF en vue de la mise en circulation d'une liaison Vevey–Palézieux–Romont–Fribourg/Freiburg–Berne par la ligne dite des vignes et avec une coupe-accroche à Romont sur le RE Bulle–Berne. Une telle étude répond au Postulat 2020-GC-19 du Député Roland Mesot «Cadence à la demi-heure sur la ligne Palézieux–Fribourg/Fribourg–Palézieux».

A noter que l'état de l'infrastructure ferroviaire entre Berne et Lausanne limite les améliorations de l'offre et les possibilités de liaisons supplémentaires. Vaud et Fribourg se sont donc battus et ont obtenus que l'étude de nouveaux tracés entre Berne et Lausanne soit incluse dans l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES EA 2035) en vue de leurs inscriptions dans l'étape d'aménagement suivante. Une analyse de tels tracés, plus directs et en parallèle avec ceux existants, a été réalisée par les cantons. Elle a été transmise à l'OFT qui a chargé les CFF de réaliser l'étude de ce projet; le rapport est en cours de finalisation. La réalisation de ces nouveaux tracés ouvriront de nouvelles perspectives pour développer l'offre entre autres pour Palézieux.² L'annonce le 1^{er} juillet 2022 par les CFF de l'abandon de la technologie de compensation de roulis (WAKO) sur les nouveaux duplex du trafic grandes lignes (TGL) qui permet un franchissement rapide des courbes signifie que seule la réalisation de nouveaux tracés permettra de diminuer le temps de parcours entre Berne et Lausanne (objectif inscrit dans l'étape d'aménagement 2025 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire PRODES et pour lequel les cantons concernés ont reçu une assurance de la Confédération à la fin octobre 2022).

¹ L'art 11 b de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire (OARF) précise quelques règles et obligations du gestionnaire de l'infrastructure en cas de travaux.

² Plus d'informations et de détails sont disponibles dans la réponse du Conseil d'Etat du 20 avril 2021 à la question 2020-CE-110 Chevalley Michel Diminution du temps de parcours sur la ligne CFF Lausanne–Berne. Incidences pour le canton de Fribourg.

3. *Vu l'importance du lien économique entre la Riviera et le sud de la Veveyse fribourgeoise, comment le Conseil d'Etat entend-il développer les transports entre ces deux régions?*

Comme mentionné dans la réponse à la question deux, à court terme le Conseil d'Etat veut développer l'offre des transports publics par une extension de certaines liaisons ferroviaires, notamment vers Puidoux et Vevey. La desserte bus entre le sud de la Veveyse (Attalens, Granges, Bossonnens, etc.) et l'agglomération Veveysane sera également améliorée de façon significative en décembre 2022 (horaire 2023). En effet, entre Châtel-St-Denis et Vevey la cadence des bus passera à 30 minutes du lundi au samedi jusqu'à 20h00. Une nouvelle ligne reliera chaque heure Vevey et Palézieux. Elle desservira Granges et Attalens et sera en correspondance à Palézieux avec les trains IR15 Genève–Lausanne–Berne. La création de cette nouvelle ligne, combinée avec la ligne Bossonnens–Vevey, permettra à la population d'Attalens d'être reliée à Vevey toutes les demi-heures.

A moyen terme, l'aménagement de nouveaux tracés ferroviaires plus directs entre Lausanne et Fribourg, actuellement à l'étude, permettra un développement beaucoup plus conséquent des transports publics entre la Riviera et la Veveyse, notamment en libérant des capacités sur la ligne actuelle.

Le 2 novembre 2022

**Anfrage 2021-CE-63 Savio Michellod
Verslechterungen für den Bahnknoten
Palézieux – eine ganze Region ohne
Anschluss?**

Anfrage

Die SBB führen regelmässig Arbeiten an ihren Bahninfrastrukturen durch. Das können wir nur begrüssen; denn Wartung und Verbesserung des Netzes sind für einen reibungslosen Betrieb unerlässlich. Ebenso wichtig ist jedoch, dass in Fällen, in denen solche Arbeiten von längerer Dauer sind, wirksame Alternativen bereitgestellt werden. Auf diese Weise wird verhindert, dass sich die Reisezeit übermässig verlängert und dass Nutzerinnen und Nutzer des öffentlichen Verkehrs deshalb auf das Auto umsteigen. In einer Zeit, in der der öffentliche Verkehr die während der Covid-19-Pandemie verlorenen Passagiere zurückzugewinnen versucht, muss diesem Punkt nach meiner Überzeugung grosse Aufmerksamkeit geschenkt werden. Dies gilt insbesondere im Vorfeld des Ausbaus des Bahnhofs Lausanne, wo Störungen die Verbindungen zwischen dem östlichen Teil der Waadt oder dem Unterwallis und Bern stark beeinträchtigen könnten.

Wir wissen des Weiteren, dass der IR15 mittelfristig nicht mehr in Palézieux halten wird. Der Anschluss an den Fern-

verkehr von diesem Bahnhof aus ist jedoch äusserst wichtig für den östlichen Teil der Waadt, Lavaux-Oron, die Broye und den Vivisbachbezirk. Das Desinteresse, das die SBB und das BAV für diesen Knoten zu haben scheinen, zeigt sich darin, dass Passagiere, die ab oder über Palézieux reisen, bei Bauarbeiten längere Reisezeiten und Anschlussbrüchen in Bern und/oder Lausanne hinnehmen müssen.

Die Schwächung des Bahnknotens Palézieux schwächt ausserdem den vom Staatsrat unterstützten Willen des Vivisbachbezirks, sich an der Stärkung der Verbindungen zwischen Vevey und Palézieux zu beteiligen, entweder mit einer Bahnverbindung über Puidoux oder durch die Einrichtung einer Buslinie zwischen diesen beiden Bahnknotenpunkten.

Ich stelle dem Staatsrat deshalb die folgenden Fragen:

1. *Wie begleitet und beurteilt der Staatsrat die Reduzierung der Bedienung von Palézieux durch den Fernverkehr, im Allgemeinen und während der Bauarbeiten im Speziellen? Schliesslich wird dieser Bahnhof, obwohl er im Kanton Waadt liegt, von zahlreichen Freiburger Pendlerinnen und Pendlern genutzt.*
2. *Was unternimmt die Regierung, um diesen Knoten zu stärken? Wird sie sich dafür einsetzen, dass Passagiere, die über Palézieux reisen, auch in Zukunft immer attraktive Anschlüsse in Lausanne und Bern haben werden, um von dort aus weiterzureisen?*
3. *Wie gedenkt der Staatsrat angesichts der Bedeutung des wirtschaftlichen Austausches zwischen der Riviera und dem südlichen Teil des Vivisbachbezirks den Verkehr zwischen diesen beiden Regionen auszubauen?*

Den 16. Februar 2021

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat antwortet wie folgt auf die Fragen von Grossrat Savio Michellod:

1. *Wie begleitet und beurteilt der Staatsrat die Reduzierung der Bedienung von Palézieux durch den Fernverkehr, im Allgemeinen und während der Bauarbeiten im Speziellen? Schliesslich wird dieser Bahnhof, obwohl er im Kanton Waadt liegt, von zahlreichen Freiburger Pendlerinnen und Pendlern genutzt.*

Einleitend betont der Staatsrat, dass die Bedienung von Palézieux und Romont durch einen Fernverkehrszug der SBB in der vom Bundesamt für Verkehr (BAV) erteilten und bis 2029 gültigen Fernverkehrskonzession festgeschrieben ist und somit nicht zur Diskussion steht. Sollte ein Verzicht auf diese Art der Erschliessung im Rahmen der Vergabe der nächsten Konzession zur Sprache kommen, wird sich die Freiburger Regierung entschieden dagegen wehren.

In den letzten Jahren fanden zahlreiche Arbeiten an der Bahnstrecke Genf–Lausanne–Fribourg/Freiburg–Bern statt. Sie hatten trotz der Ersatzangebote negative Auswirkungen auf die Bedienung der auf dieser Achse liegenden Bahnhöfe, waren aber nötig, einerseits für die Instandhaltung der Eisenbahninfrastruktur und damit für die Sicherheit der Passagiere und andererseits für die Durchführung von Anpassungen an der Infrastruktur, um bestimmte Entwicklungen des Angebots zu ermöglichen. Auch der Bahnhof von Palézieux war davon betroffen. Im Jahr 2023 sollen umfangreiche Arbeiten an diesem Bahnhof, dem Bahnhof Puidoux und der Strecke zwischen diesen beiden Bahnhöfen stattfinden.

Die Infrastrukturbetreiberin, in diesem Fall SBB Infrastruktur, und die betroffenen Transportunternehmen, also SBB Personenverkehr und TPF, planen und organisieren die Bauarbeiten und erarbeiten Konzepte für den Ersatz des Angebots sowie die durch diese Arbeiten bedingten Fahrplanänderungen.¹ Die Kantone Waadt und Freiburg werden konsultiert, doch werden ihre Beanstandungen und Anmerkungen nicht immer berücksichtigt, weshalb manchmal starke politische Reaktionen nötig sind, um Änderungen des Formats und des Zeitplans der Arbeiten oder des Ersatzkonzepts zu erreichen.

Die Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt (RIMU) hat zudem im März 2021 bei der Direktion der SBB interveniert, damit die Ausarbeitung solcher Konzepte verbessert und die Interessen der Nutzerinnen und Nutzer des öffentlichen Verkehrs besser berücksichtigt werden. Das Unternehmen SBB bestätigte, dass die Konzepte in Zukunft auf dem aufrechtzuerhaltenden Angebot basieren würden, statt umgekehrt, was es ermöglichen werde, Verfügbarkeitsfenster für Arbeiten zu definieren. Derzeit laufen Gespräche mit dem Bund, nachdem die RIMU das BAV wegen Nichteinhaltung ihrer Richtlinien zu den Arbeitszeiten angezeigt hat.

In den nächsten zehn Jahren sind zwischen Lausanne und Bern zahlreiche Baustellen sowohl bei den Bahnhöfen als auch auf der Strecke geplant. Diese Arbeiten dienen der Substanzerhaltung und der Anpassung der Infrastruktur an die Normen, insbesondere an das Behindertengleichstellungsgesetz (BehiG). Das Unternehmen SBB prüft derzeit die beste Strategie für diese Arbeiten, mit dem Ziel, den Kunden ein Angebot mit möglichst wenigen Beeinträchtigungen zu garantieren. Im Moment ist die Lage jedoch aufgrund des Fahrplanentwurfs 2025 der SBB, der derzeit ausgearbeitet und diskutiert wird, höchst unsicher. Der Staatsrat wird die Entwicklung dieser Strategie genau verfolgen.

2. *Was unternimmt die Regierung, um diesen Knoten zu stärken? Wird sie sich dafür einsetzen, dass Passagiere, die über Palézieux reisen, auch in Zukunft immer attraktive Anschlüsse in Lausanne und Bern haben werden, um von dort aus weiterzureisen?*

Palézieux ist ein wichtiger Eisenbahnknotenpunkt sowohl für den Kanton Freiburg als auch für den Kanton Waadt; denn die Züge aus dem und in Richtung Greyerzbezirk, die den Vivisbachbezirk bedienen, und die Züge von und nach der Freiburger und Waadtländer Broye haben hier sehr gute Anschlüsse mit den Verbindungen zum Genferseebogen sowie auf den InterRegio (IR) 15 nach Fribourg/Freiburg und Bern. Der Bahnhof Palézieux wird von folgenden Zügen bedient:

- > IR15 Genf-Flughafen–Luzern (Fernverkehr); verkehrt stündlich und ermöglicht gute Anschlüsse in Lausanne ins Wallis sowie in Bern nach Zürich und in die Ostschweiz;
- > S9 Kerzers–Payerne–Palézieux–Lausanne (Waadtländer S-Bahn); verkehrt stündlich und wird zwischen Palézieux und Lausanne beschleunigt;
- > S8 Payerne–Palézieux (Waadtländer S-Bahn); verkehrt stündlich;
- > S6 Palézieux–Lausanne (Waadtländer S-Bahn); verkehrt stündlich;
- > S4 Romont–Palézieux–Lausanne–Allaman (Waadtländer S-Bahn); verkehrt dreimal morgens und dreimal abends in beide Richtungen;
- > S50 Bulle–Palézieux (RER Fribourg | Freiburg); verkehrt im Halbstundentakt.

Der Kanton Freiburg setzt sich in Koordination mit dem Kanton Waadt aktiv für die Interessen der Reisenden ein, die via Palézieux reisen, damit das Angebot dort nicht nur aufrechterhalten, sondern auch verbessert wird, insbesondere dank der Einführung eines RE Genf–Bern, der den Halt der IR15 in Palézieux und Romont ersetzen soll.

Die beiden Kantone haben bei den SBB ausserdem eine Studie in Auftrag gegeben, um eine Verbindung Vevey–Palézieux–Romont–Fribourg/Freiburg–Bern über die sogenannte Rebberglinie und mit dem Flügelzugkonzept in Romont auf dem RE Bulle–Bern in Betrieb zu nehmen. Diese Studie ist im Sinne des Postulats 2020-GC-19 von Grossrat Roland Mesot «Halbstundentakt auf der Linie Palézieux–Freiburg bzw. Freiburg–Palézieux».

Zu beachten ist, dass der Zustand der Eisenbahninfrastruktur zwischen Bern und Lausanne Angebotsverbesserungen und die Möglichkeiten für zusätzliche Verbindungen einschränkt. Die Kantone Waadt und Freiburg setzten sich deshalb dafür ein, dass die Prüfung neuer Linienführungen zwischen Bern und Lausanne in den Ausbauschnitt 2035 des strategischen Entwicklungsprogramms Eisenbahninfra-

¹ Art. 11b der [Eisenbahn-Netz Zugangsverordnung \(NZV\)](#) legt die Regeln und Pflichten der Infrastrukturbetreiberin bei Bauarbeiten fest.

struktur (STEP AS 2035) mit Verwirklichung im nächsten Ausbauschritt aufgenommen wird. Ihrem Anliegen wurde stattgegeben. So haben die beiden Kantone eine Analyse solcher Trassees, die direkter und parallel zu den bestehenden verlaufen, vorgenommen. Sie wurde an das BAV weitergeleitet, das die SBB mit der Durchführung einer Studie zu diesem Projekt beauftragte; der Bericht wird derzeit fertiggestellt. Die Realisierung dieser neuen Trassees wird neue Perspektiven für den Ausbau des Angebots in Palézieux und anderswo eröffnen.¹ Die Ankündigung der SBB vom 1. Juli 2022, beim Fernverkehr-Doppelstockzug (FV-Dosto) auf das schnelle Fahren in Kurven auf Basis der sogenannten Wankkompensation (WAKO) verzichten zu wollen, hat zur Folge, dass die Verkürzung der Fahrzeit zwischen Bern und Lausanne (im Ausbauschritt 2025 des Programms zur strategischen Entwicklung der Bahninfrastruktur STEP als Ziel verankert und den betroffenen Kantonen Ende Oktober 2022 vom Bund zugesichert) nur durch neue Trassees erreicht werden kann.

3. *Wie gedenkt der Staatsrat angesichts der Bedeutung des wirtschaftlichen Austausches zwischen der Riviera und dem südlichen Teil des Vivisbachbezirks den Verkehr zwischen diesen beiden Regionen auszubauen?*

Wie in der Antwort auf die zweite Frage erwähnt, will der Staatsrat kurzfristig das Angebot des öffentlichen Verkehrs durch eine Ausweitung bestimmter Bahnverbindungen, insbesondere nach Puidoux und Vevey, ausbauen. Die Busverbindung zwischen dem Süden des Vivisbachbezirks (Attalens, Granges, Bossonnens usw.) und der Agglomeration von Vevey wird im Dezember 2022 (Fahrplan 2023) ebenfalls deutlich verbessert werden. So wird die Taktung der Busse montags bis samstags bis 20.00 Uhr zwischen Châtel-Saint-Denis und Vevey auf 30 Minuten erhöht. Eine neue Linie wird jede Stunde Vevey mit Palézieux verbinden. Sie wird Granges und Attalens bedienen und in Palézieux einen Anschluss mit dem IR15 Genf–Lausanne–Bern bieten. Dank der neuen Linie und der bestehenden Linie Bossonnens–Vevey wird die Bevölkerung von Attalens eine halbstündliche Verbindung mit Vevey haben.

Mittelfristig wird der Bau neuer, direkterer Bahntrassees zwischen Lausanne und Freiburg, wie er derzeit geprüft wird, einen deutlich konsequenteren Ausbau des öffentlichen Verkehrs zwischen der Riviera und dem Vivisbachbezirk ermöglichen, namentlich weil auf diese Weise Kapazitäten auf der aktuellen Linie frei werden.

Den 2. November 2022

Question 2022-CE-118 François Ingold Quelle électromobilité pour le canton de Fribourg?

Question

Les véhicules électriques semblent être l'alternative modale choisie par les Suisses et, si la tendance continue, il devrait y avoir une augmentation significative du nombre d'immatriculations dans notre canton ces prochaines années. Un certain nombre de cantons suisses ont déjà saisi l'occasion pour se distinguer dans ce domaine.

«Dans le cadre d'un concept de mobilité électrique, le canton de Thurgovie a développé des mesures de soutien si efficaces qu'il est aujourd'hui le leader en Suisse en termes de nouvelles immatriculations de véhicules électriques pour l'année 2019. Les cantons de Bâle-Ville, de Schaffhouse et de Saint-Gall ont chacun élaboré des catalogues de mesures efficaces dans le cadre d'un concept de mobilité électrique. Les cantons de Bâle-Ville et des Grisons ont déjà examiné les opportunités et les risques de la mobilité électrique et les mesures correspondantes en 2015.» (Rapport de synthèse EBP, Les scénarios de la mobilité électrique en Suisse – mise à jour 2020)

Bien qu'abordé sommairement dans le Plan Climat, nous pouvons également aller plus loin et nous questionner sur ce virage sociétal. Est-ce que le canton doit laisser faire le marché pour digérer cette augmentation ou, au contraire, doit-il intervenir et prendre ses responsabilités pour choisir la mobilité électrique qu'il veut soutenir et promouvoir pour l'avenir?

Par cet instrument, nous voulons que le Conseil d'Etat puisse nous livrer sa vision en matière d'électromobilité en répondant à ces cinq questions:

1. *Est-ce que le Conseil d'Etat s'est fixé des objectifs en matière d'électromobilité pour le canton de Fribourg? Existe-il une politique en la matière? Est-ce que l'Etat a prévu de jouer un rôle moteur en matière d'électromobilité?*
2. *Quels types d'installations de recharge le canton désire favoriser à terme? Les bornes à domicile, les recharges sur le lieu de travail, les recharges rapides?*
3. *Est-ce que l'Etat a prévu de s'engager pour l'électrification des véhicules utilitaires et des machines et véhicules agricoles?*
4. *Avec quel type d'électricité le Conseil d'Etat prévoit d'approvisionner les stations de recharge? Comment gérer la demande supplémentaire et massive d'électricité?*
5. *Quelle est la politique de l'Etat en matière d'électrification de ses propres parkings?*

Le 25 mars 2022

¹ Für weitere Informationen und Details siehe Antwort des Staatsrats vom 20. April 2021 auf die Anfrage [2020-CE-110 Chevalley Michel Fahrzeitverkürzung auf der SBB-Linie Lausanne–Bern. Auswirkungen für den Kanton Freiburg.](#)

Réponse du Conseil d'Etat

1. Augmentation du nombre de véhicules électriques et hybrides

Le nombre de véhicules électriques et hybrides a augmenté de 60% dans le canton de Fribourg en 2021. Leur effectif est en effet passé de 7601 unités (2583 électriques) en 2020 à 12 161 en 2021 ce qui représente 6,3% du parc de voitures de tourisme.¹ Cette progression va se poursuivre ces prochaines années et la mobilité électrique deviendra très certainement «la technologie phare qui évincera presque totalement les véhicules à combustion du marché»². La décision de l'Union européenne, en juin 2022, d'interdire la vente de voitures et de véhicules utilitaires légers neufs émettant du CO₂ à l'utilisation à partir de 2035 aura sans aucun doute un fort impact sur la Suisse.

Le développement de ce marché permet de réduire les nuisances sonores ainsi que les émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques (NO_x, PM10, COV, CO) causés par le trafic individuel motorisé. Toutefois les véhicules électriques ne sont pas exempts d'impacts environnementaux: batteries et moteurs fabriqués dans des pays utilisant de l'électricité issue principalement de combustibles fossiles; utilisation de matériaux tels que le cuivre, le cobalt, le nickel et le lithium dont l'extraction entraîne des dommages environnementaux et sociaux dans les pays d'origine, le recyclage des batteries et moteurs, les microplastiques des pneus, etc. Ils ne résolvent pas non plus les problèmes d'engorgement des routes et de surcharge de trafic. Par ailleurs, la réduction des GES est effective à la condition que l'électricité utilisée soit produite à partir de sources d'énergie renouvelables.

Le développement du marché de ce type de véhicule dépend par ailleurs surtout des constructeurs automobiles et du secteur privé. L'on constate par exemple que le réseau public de bornes de recharges rapides se met en place grâce à des initiatives privées³.

2. La politique de mobilité durable du canton

Conscient qu'une politique de mobilité durable ne se limite pas au déploiement de véhicules électriques, le Conseil d'Etat a axé sa politique de mobilité durable sur la décarbonation notamment par:

- > Le report modal de la voiture vers les transports publics et la mobilité douce

- > La coordination entre l'aménagement du territoire et la mobilité
- > La réduction du nombre de kilomètres parcourus par les Fribourgeoises et les Fribourgeois qui est très important en comparaison nationale⁴

Cette politique de mobilité durable est inscrite dans le programme gouvernemental 2022–2026 du Conseil d'Etat ainsi que dans la nouvelle loi sur la mobilité du 5 novembre 2021 (LMob). Elle s'est traduite notamment par:

- > Une forte augmentation de l'offre des transports publics dans le canton de Fribourg
- > Une nouvelle planification cantonale cyclable afin de renforcer les infrastructures cyclables
- > Un plan sectoriel des parcs-relais prévoyant l'aménagement de places de parc voitures et vélos à proximité immédiate des haltes ferroviaires du canton
- > La liaison de l'urbanisation à la mobilité via le Plan directeur cantonal (PDCant), adopté par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2018: le territoire se développe en priorité là où les parts des déplacements en transports publics et en mobilité douce des personnes peuvent être les plus importantes; la densification n'est possible qu'aux endroits présentant un certain niveau de desserte en transports publics⁵ ou disposant de liaisons attractives de mobilité douce.

3. Mesures en faveur de la mobilité électrique

L'Etat de Fribourg a également pris plusieurs mesures en faveur de la mobilité électrique:

- > La nouvelle loi cantonale sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR) du 11 février 2021, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, prévoit une réduction de l'imposition des véhicules électriques et à hydrogène pouvant atteindre 30% (30% pour les véhicules électriques et à hydrogène et 15% pour les véhicules hybrides et à gaz) ainsi qu'une réduction de 30% pour les étiquette-énergie A. Ces réductions sont cumulables. L'allègement fiscal en faveur d'un véhicule électrique ou à hydrogène peut être de 60%.
- > Le Plan Climat cantonal⁶ adopté par le Conseil d'Etat le 8 juin 2021 et pour lequel le Grand Conseil a octroyé le 19 septembre 2021 un crédit d'engagement de 21 millions

¹ Chiffres et données tirés du communiqué de presse du 14 mars 2022 de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN).

² Swiss eMobility: 2035: scénario de pénétration du marché pour les véhicules à prise (PEV) en Suisse, juin 2021.

³ Le TCS constatait fin 2020 qu'il existait «suffisamment de bornes de recharge en Suisse» (<https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/mobilite-electrique/infrastructure-recharge-suisse.php>).

⁴ Le microrecensement mobilité et transports 2015 de l'Office fédéral de la statistique (OFS) indique que la distance journalière parcourue par les Fribourgeoises et les Fribourgeois est la plus élevée de Suisse avec 45,6 km (moyenne nationale 36,8 km). In *Comportement de la population en matière de transports. Résultats du microrecensement mobilité et transports 2015*, p. 20.

⁵ Les niveaux, allant de A à E, dépendent de la distance à l'arrêt le plus proche, de la cadence et du type de desserte (nœud ferroviaire, ligne ferroviaire, nœud de bus, ligne de bus).

⁶ Ce plan est doté de 115 mesures à mettre en œuvre entre 2021 et 2026.

de francs pour les années 2022 à 2026¹, a pour objectif de réduire les émissions de GES fribourgeoises de 50% d'ici à 2030, d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et d'assurer les capacités d'adaptation du territoire aux changements climatiques. Il comprend quatre mesures concernant directement la mobilité électrique:

- M.1.2 Réflexion autour d'une stratégie pour l'électromobilité dans le canton
 - M.2.3 Encouragement au développement de moyens de transport bas carbone
 - M.4.2 Encouragement à la mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques
 - M.4.3 Encouragement à l'immatriculation de véhicules mus exclusivement par l'énergie électrique ou l'hydrogène ou dotés d'une motorisation hybride
- > La loi sur la mobilité, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, contient des articles concernant:
- Les bornes électriques: obligation d'en installer sur des parkings publics d'une taille significative (art. 120) et mise à disposition par les pouvoirs publics d'emplacements pour leurs installation (art. 126)
 - Le subventionnement de l'utilisation de véhicules ayant un impact réduit sur l'environnement, notamment en soutenant l'électrification ou une autre énergie renouvelable et la mobilité partagée» (art. 163)
- > Le Grand Conseil a accepté le 23 mars 2022 une motion sur le «subventionnement de l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le secteur privé»². Ce subventionnement a été inscrit dans le règlement sur l'énergie (REn) et se montera à 500 francs pour une borne sur une nouvelle place de parc et à 1000 francs pour une borne sur une place existante. La mesure est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 et est applicable au plus tard jusqu'à fin 2023, ou à épuisement des disponibilités financières (1 million de francs) qui lui sont dédiées.

4. Réponses aux questions

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions.

1. *Est-ce que le Conseil d'Etat s'est fixé des objectifs en matière d'électromobilité pour le canton de Fribourg? Existe-il une politique en la matière? Est-ce que l'Etat a prévu de jouer un rôle moteur en matière d'électromobilité?*

Comme indiqué au chiffre 3, la mesure M.1.2 du Plan Climat cantonal concerne la «réflexion autour d'une stratégie pour l'électromobilité dans le canton». Un mandat a été octroyé en octobre par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), en charge de cette mesure, pour une étude en vue d'une stra-

tégie ou d'un concept cantonal d'électromobilité. Elle permettra de définir les mesures supplémentaires que le canton pourrait mettre en place afin d'inciter à l'électromobilité. Un groupe composé de représentantes et des représentants des services et entités concernés pour suivre cette étude a été constitué.

Par ailleurs, les mesures et les dispositions déjà prises par l'Etat en matière d'électromobilité et qui sont présentées et développées au chapitre 3, montrent qu'il entend jouer un rôle incitatif en matière de mobilité.

2. *Quels types d'installations de recharge le canton désire favoriser à terme? Les bornes à domicile, les recharges sur le lieu de travail, les recharges rapides?*

Si la recharge des voitures électriques se fait actuellement le plus souvent à domicile ou sur le lieu de travail, il est tout de même important qu'un réseau dense de recharges publiques et/ou privés soit disponible.

L'étude mandatée par la DIME a notamment pour but de dresser un état des lieux de la situation dans le canton en la matière et de mettre en évidence les éventuelles lacunes ainsi que les mesures permettant de les combler tout en s'assurant que le réseau pourra absorber les pics de consommation liés à ces développements. Elle devrait également apporter des précisions sur les méthodes de recharge (lente/rapide) à favoriser selon les sites (typologies, durée moyenne de stationnement, etc.).

L'Etat entend favoriser aussi bien les bornes à domicile que celles sur les lieux de travail ou les parkings publics: la modification du règlement sur l'énergie (REn), introduisant une subvention, favorise l'installation de bornes à domicile. La loi sur la mobilité, prévoit quant à elle l'obligation d'installer des bornes électriques sur les parkings publics d'une taille significative.

A noter que le développement des installations de recharge électrique sur le territoire cantonal est fortement lié à la mise en réseau au niveau suisse de telles installations. Ainsi une Feuille de route mobilité électrique a été établie et signée en 2018 par des organisations et des entreprises de différents secteurs d'activité ainsi que des représentantes et représentants de la Confédération, des cantons et des communes afin de promouvoir la mobilité électrique. Cette feuille de route fédérale, régulièrement mise à jour, comprend de nombreuses mesures notamment dans le domaine des bornes et des stations de recharge rapide.³

3. *Est-ce que l'Etat a prévu de s'engager pour l'électrification des véhicules utilitaires et des machines et véhicules agricoles?*

¹ Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du Plan Climat cantonal du canton de Fribourg.

² Motion 2021-GC-89 Markus Julmy/Hubert Dafflon.

³ Plus d'information sous <https://roadmap-elektromobilitaet.ch/fr/>.

Si l'électrification des véhicules utilitaires et des machines et véhicules agricoles ne sera pas traitée par l'étude menée dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure M.1.2 du Plan Climat cantonal, elle pourrait, au besoin, l'être ultérieurement dans une étude complémentaire.

Les réductions fiscales prévues par la nouvelle loi cantonale sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques sont applicables à tous les véhicules électriques, hydrogènes ou hybrides dont le poids total ne dépasse pas 3500 kg. Les véhicules utilitaires et les machines et véhicules agricoles bénéficient, le cas échéant, de telles réductions.

Par ailleurs, l'Etat pourra désormais, sur la base de la loi sur la mobilité, subventionner des projets d'électrification.

Il convient de relever que pour ses propres besoins, Grange-neuve a acquis cette année deux véhicules agricoles électriques donnant entière satisfaction. L'achat d'un nouveau véhicule de ce type est d'ores et déjà prévu en 2023. La solution électrique est examinée lors de chaque achat, tout en relevant que le choix pour les véhicules agricoles de traction reste encore limité. L'Etat joue ainsi un rôle incitatif par l'exemple et l'utilisation en conditions réelles. Il est d'ailleurs prévu de réviser, conformément à ce que prévoit la stratégie de développement durable 2021–2032, la directive du Conseil d'Etat concernant l'achat de véhicules à l'Etat et d'adapter les critères écologiques à l'état technique.

4. *Avec quel type d'électricité le Conseil d'Etat prévoit d'approvisionner les stations de recharge? Comment gérer la demande supplémentaire et massive d'électricité?*

Au sens des dispositions légales fédérales en vigueur (art. 6 al. 2 LEne), «l'approvisionnement énergétique relève de la branche énergétique. La Confédération et les cantons créent les conditions générales nécessaires pour que cette branche puisse assurer l'approvisionnement énergétique de manière optimale dans l'intérêt général». Dans ce contexte et de manière générale, il ne revient pas au Conseil d'Etat de définir le type d'électricité alimentant les stations de recharge pour véhicules électriques.

Néanmoins, s'agissant spécifiquement de la mesure d'encouragement pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2022 dans le canton (voir dernier point du chapitre 3), il est prévu que les bornes de recharge soient alimentées uniquement par de l'électricité provenant d'une source renouvelable, produite sur site ou acquise auprès du distributeur d'électricité.

Cette volonté de produire l'électricité sur site provenant d'une source renouvelable est également mise en œuvre par l'Etat sur ses propres parkings. Le couvert à voitures du bâtiment EVA à Givisiez et le Collège du Sud sont par exemple dotés de panneaux solaires pour alimenter ses bornes de recharge.

Pour ce qui concerne la demande «supplémentaire et massive» d'électricité occasionnée par l'utilisation des véhicules électriques, cette évolution fait partie des projections établies par la Confédération dans le cadre de la concrétisation de la stratégie énergétique 2050, laquelle a pour rappel été adoptée par le peuple en mai 2017. Cette stratégie prévoit notamment un développement conséquent des moyens de production d'électricité en Suisse, essentiellement au moyen des énergies renouvelables telles que l'hydraulique, le solaire photovoltaïque, l'éolien et la biomasse.

5. *Quelle est la politique de l'Etat en matière d'électrification de ses propres parkings?*

Plusieurs éléments devraient impacter de manière coordonnée l'électrification de la flotte/d'une partie de la flotte de véhicules l'Etat à moyen terme.

L'étude en vue d'une stratégie ou d'un concept sur l'électromobilité portera également sur l'Etat et ses services et devrait permettre d'esquisser sa politique en matière d'électrification de sa flotte de véhicules et de développement d'infrastructures de recharge sur ses parkings.

La mise en place de bornes de recharge sur les parkings des bâtiments de l'Etat est déjà en cours et est assurée par le Service des bâtiments. Elle est notamment aussi favorisée par la mesure M.4.2 du Plan Climat cantonal. Il a été décidé en 2021 d'orienter la mise en œuvre de cette mesure vers l'installation de bornes sur les places de parking visiteurs, accessibles au public, de l'Etat. Deux sites ont été sélectionnés en 2021, le Collège du Sud et le bâtiment administratif sis à Pélrolles 25, pour l'installation des premières bornes, tandis que de nouveaux emplacements seront examinés par portefeuille immobilier au cours de la période 2022–2025.

De plus, lors des grands projets de construction, de rénovation ou de transformation d'un bâtiment, le standard SNBS (standard construction durable suisse) est appliqué. Dans ce cadre, un concept de mobilité est élaboré et l'installation de bornes pour des véhicules électriques ou/et installations en attente pour des futures bornes est étudié (emplacement, puissance et nombre).

Concernant la flotte automobile de l'Etat, des travaux de révision de la directive relative à l'achat des véhicules de l'Etat sont en cours afin d'adapter les critères écologiques qu'elle contient à l'état de la technique.

Par ailleurs, certains services ont déjà acquis des véhicules électriques. Par exemples:

- > Le Service des ponts et chaussée a commandé un premier véhicule électrique qui sera prochainement livré et une borne de recharge sera installée dans le dépôt de Tour Rouge.

- > Le Service de l'environnement a acquis deux véhicules de service électriques l'année dernière et des bornes ont été installés au bâtiment EVA à Givisiez et sont partagées avec le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, qui a lui aussi acquis déjà un véhicule électrique.
- > La Police cantonale s'équipe depuis plusieurs années de véhicules entièrement électriques pour les véhicules qui ne sont pas destinés à l'intervention. Lors du renouvellement du parc, un objectif de 30% de véhicules a été fixé afin de pouvoir acquérir de l'expérience en matière de mobilité électrique. La contrainte principale reste de pouvoir équiper les emplacements de bornes de recharge notamment dans les garages qui abritent plus de deux machines. Le besoin en stations de recharge à plus grande capacité en raison de la typicité des véhicules d'intervention – tant pour la Police cantonale que pour les autres partenaires feux bleus (ambulances, sapeurs-pompiers, etc.) et de la protection de la population (Protection civile notamment) nécessite des investissements plus conséquents.

Enfin, il convient de relever que la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) donne depuis cet automne la possibilité à l'ensemble des locataires de son parc immobilier (74 immeubles) de faire le choix de la mobilité électrique. La mesure, une première en Suisse romande, s'inscrit dans le cadre de la charte d'investissement responsable de l'institution de prévoyance de l'Etat de Fribourg, adoptée en 2021. La CPPEF va investir 1,4 million de francs dans cette mesure; elle a conclu un partenariat avec Groupe E pour raccorder l'ensemble des places de parc souterraines au réseau électrique puis pour installer progressivement de nouvelles bornes de recharge en fonction des besoins.

Le 2 novembre 2022

Anfrage 2022-CE-118 François Ingold Welche Elektromobilität für den Kanton Freiburg?

Anfrage

Elektrofahrzeuge scheinen in der Schweiz einen grossen Anklang zu finden. Und wenn sich der Trend fortsetzt, dürfte es in den nächsten Jahren zu einem deutlichen Anstieg der Zulassungen in unserem Kanton kommen. Eine Reihe von Schweizer Kantonen hat bereits die Gelegenheit genutzt, sich in diesem Bereich zu profilieren:

«Der Kanton Thurgau hat im Rahmen eines Elektromobilitätskonzeptes so wirkungsvolle Fördermassnahmen erarbeitet, dass er in Bezug auf Neuzulassungen von Elektrofahrzeugen 2019 an der Spitze der Schweiz stand. Die Kantone Basel-Stadt, Schaffhausen und St. Gallen haben jeweils im

Rahmen eines Elektromobilitätskonzeptes wirkungsvolle Massnahmenlisten erarbeitet. Die Kantone Basel-Stadt und Graubünden prüften bereits im Jahr 2015 die Chancen und Risiken der Elektromobilität und entsprechende Massnahmen.» (EBP-Hintergrundbericht, Szenarien der Elektromobilität in der Schweiz – Update 2020)

Der kantonale Klimaplan geht zwar kurz auf die Elektromobilität ein, doch macht es durchaus Sinn, uns vertieft mit dieser gesellschaftlichen Entwicklung zu befassen. So stellt sich die Frage, ob der Kanton allein auf den Markt vertrauen soll, wenn es darum geht, diese Zunahme abzufangen, oder soll er im Gegenteil eingreifen und Verantwortung übernehmen, indem er die Elektromobilität wählt, die er für die Zukunft unterstützen und fördern will.

Wir bitten deshalb den Staatsrat, uns seine Vision in Sachen Elektromobilität darzulegen, indem er die folgenden fünf Fragen beantwortet:

1. *Hat sich der Staatsrat für den Kanton Freiburg Ziele in Bezug auf die Elektromobilität gesetzt? Gibt es eine Politik in diesem Bereich? Plant der Staat, eine führende Rolle bei der Elektromobilität zu übernehmen?*
2. *Welche Arten von Ladeeinrichtungen will der Kanton mittel- und langfristig fördern? Ladestationen zu Hause, am Arbeitsplatz, Schnellladestationen?*
3. *Hat der Staat vor, sich für die Elektrifizierung von Nutzfahrzeugen sowie von landwirtschaftlichen Maschinen und Fahrzeugen einzusetzen?*
4. *Mit welcher Art von Strom will der Staatsrat die Ladestationen versorgen? Wie kann man mit der zusätzlichen und massiven Nachfrage nach Strom umgehen?*
5. *Welche Politik verfolgt der Staat in Bezug auf die Elektrifizierung der staatseigenen Parkplätze?*

Den 25. März 2022

Antwort des Staatsrats

1. Erhöhung der Anzahl Elektro- und Hybridfahrzeuge

Die Zahl der Elektro- und Hybridfahrzeuge nahm im Kanton Freiburg im Jahr 2021 um 60% zu. So ist die Elektro- und Hybridfahrzeugflotte von 7601 Fahrzeugen (davon 2583 Elektroautos) im Jahr 2020 auf 12 161 im Jahr 2021 gestiegen, was 6,3% der Personenwagen entspricht.¹ Dieser Anstieg wird sich in den nächsten Jahren fortsetzen; die Elektromobilität wird aller Voraussicht nach «bei den Personenwagen zur Leittechnologie werden und Verbrennungsfahrzeuge

¹ Siehe Medienmitteilung des Amtes für Strassenverkehr und Schifffahrt (ASS) vom 14. März 2022.

fast vollständig vom Markt verdrängen»¹. Der Entscheid der Europäischen Union im Juni 2022, ab 2035 nur noch emissionsfreie Autos und leichte Nutzfahrzeuge zuzulassen, wird zweifellos starke Auswirkungen auf die Schweiz haben.

Wenn der Anteil der Elektrofahrzeuge zunimmt, können die Lärmimmissionen, der CO₂-Ausstoss und die Luftschadstoffemissionen (NO_x, PM10, COV, CO), die vom motorisierten Individualverkehr stammen, reduziert werden. Elektrofahrzeuge sind jedoch nicht frei von Umweltauswirkungen: Batterien und Motoren werden in Ländern hergestellt, die Strom hauptsächlich aus fossilen Brennstoffen beziehen; es werden Rohstoffe wie Kupfer, Kobalt, Nickel und Lithium genutzt, deren Abbau in den Herkunftsländern für die Umwelt und die Gesellschaft schädlich sind; Batterien und Motoren wollen recycelt werden; durch Reifenabrieb entsteht Mikroplastik usw. Sie können auch nicht das Problem der Staus und überlasteten Strassen lösen. Ausserdem werden die Treibhausgasemissionen nur dann reduziert, wenn der verwendete Strom aus erneuerbaren Energiequellen erzeugt wird.

Die Entwicklung des Markts für diese Art von Fahrzeugen hängt im Übrigen vor allem von den Autoherstellern und dem Privatsektor ab. So kann beispielsweise darauf hingewiesen werden, dass das öffentliche Netz von Schnellladestationen durch private Initiativen aufgebaut wird².

2. Nachhaltige Mobilitätspolitik des Kantons

Der Staatsrat ist sich bewusst, dass sich eine nachhaltige Mobilitätspolitik nicht auf den Einsatz von Elektrofahrzeugen beschränkt, und hat seine Politik für eine nachhaltige Mobilität insbesondere durch folgende Massnahmen auf die Entkarbonisierung ausgerichtet:

- > Verlagerung vom Auto auf die sanfte Mobilität und den öffentlichen Verkehr;
- > Koordination zwischen Raumplanung und Mobilität;
- > Verringerung der von den Freiburgerinnen und Freiburgern gefahrenen Kilometer, die im nationalen Vergleich sehr hoch ist.³

Diese Politik der nachhaltigen Mobilität ist im Regierungsprogramm 2022–2026 des Staatsrats sowie im neuen Mobilitätsgesetz vom 5. November 2021 (MobG) verankert. Sie äusserte sich insbesondere durch:

- > einen starken Ausbau des öffentlichen Verkehrsangebots im Kanton Freiburg;
- > eine neue kantonale Veloplanung, die die Veloinfrastrukturen stärkt;
- > den Sachplan Anlagen der kombinierten Mobilität, der die Einrichtung von Auto- und Veloparkplätzen in unmittelbarer Nähe der Bahnhöfe des Kantons vorsieht;
- > die Verknüpfung der Siedlungsentwicklung mit der Mobilität über den kantonalen Richtplan (KantRP), der am 2. Oktober 2018 vom Staatsrat verabschiedet wurde und der verlangt, dass das Gebiet vorrangig dort entwickelt wird, wo der Anteil der Fahrten mit öffentlichen Verkehrsmitteln und der sanften Mobilität am höchsten sein kann; weiter ist die Verdichtung des Siedlungsgebiets nur an Orten möglich, die eine genügende ÖV-Erschliessungsgüteklasse⁴ oder attraktive Verbindungen für die sanfte Mobilität bieten.

3. Massnahmen zur Förderung der Elektromobilität

Der Staat Freiburg hat zudem mehrere Massnahmen zur Förderung der Elektromobilität ergriffen:

- > Das neue kantonale Gesetz vom 11. Februar 2021 über die Besteuerung der Motorfahrzeuge und Anhänger (BMfzAG), das am 1. Januar 2022 in Kraft getreten ist, sieht eine Steuerreduktion von bis zu 30% für Elektro- und Wasserstofffahrzeuge (30% für Elektro- und Wasserstofffahrzeuge und 15% für Hybrid- und Gasfahrzeuge) sowie eine Reduktion von 30% für Fahrzeuge mit einer Energieetikette der Kategorie A vor. Diese Reduktionen sind kumulierbar. Die Steuererleichterung für ein Elektro- oder Wasserstofffahrzeug kann somit bis zu 60% betragen.
- > Der kantonale Klimaplan⁵, der am 8. Juni 2021 vom Staatsrat verabschiedet wurde und für den der Grosse Rat am 19. September 2021 einen Verpflichtungskredit von 21 Millionen Franken für die Jahre 2022 bis 2026 bewilligt hat⁶, hat zum Ziel, dass der Kanton Freiburg seine Treibhausgasemissionen bis 2030 halbiert und bis 2050 Netto-Null Emissionen erreicht. Weiter soll die Anpassungsfähigkeit des Kantonsgebiets an den Klimawandel sichergestellt werden. Der Klimaplan umfasst vier Massnahmen, die direkt die Elektromobilität betreffen:
 - M.1.2 Überlegungen zu einer Strategie für die Elektromobilität im Kanton;

¹ Szenario 2035: Marktdurchdringung für Steckerfahrzeuge (PEV) in der Schweiz, Swiss eMobility, Juni 2021.

² Der TCS stellte Ende 2020 Folgendes fest: «In der Schweiz gibt es heute genügend Ladepunkte» (<https://www.tcs.ch/de/testberichte-ratgeber/ratgeber/elektromobilitaet/ladeinfrastruktur-schweiz.php>).

³ Aus dem Mikrozensus Mobilität von 2015 des Bundesamts für Statistik (BFS) geht hervor, dass die Bewohnerinnen und Bewohner des Kantons Freiburg mit 45,6 km die schweizweit grösste Tagesdistanz zurücklegten (der nationale Durchschnitt beträgt 36,8 km). In *Verkehrverhalten der Bevölkerung. Ergebnisse des Mikrozensus Mobilität und Verkehr 2015*, S. 20.

⁴ Die Erschliessungsgüte reicht von A bis E und ist abhängig von der Distanz zur nächsten Haltestelle, dem Kursintervall, mit dem die Haltestelle bedient wird sowie der Art des Verkehrsmittels und der Haltestelle (Bahnknoten, Bahnlinie oder Busknoten, Buslinie).

⁵ Der Plan umfasst 115 Massnahmen, die zwischen 2021 und 2026 umgesetzt werden müssen.

⁶ Dekret über einen Verpflichtungskredit für die Umsetzung des Klimaplanes des Kantons Freiburg.

- M.2.3 Förderung der Entwicklung von Verkehrsmitteln mit niedrigem Kohlenstoffverbrauch;
 - M.4.2 Förderung der Einrichtung von Ladestationen für Elektroautos;
 - M.4.3 Förderung der Immatrikulation von Fahrzeugen, die ausschliesslich mit elektrischer Energie oder Wasserstoff angetrieben werden oder mit einem Hybridmotor ausgestattet sind.
- > Das Mobilitätsgesetz, das am 1. Januar 2023 in Kraft treten wird, enthält Bestimmungen:
- zu den Elektroladestationen: Pflicht, Elektroladestationen auf öffentlich zugänglichen Parkplätzen von erheblicher Grösse zu installieren (Art. 120), und Errichtung durch Gemeinwesen von Elektroladesäulen oder -stationen auf ihrem öffentlichen Grund (Art. 126);
 - zur Förderung der Benutzung von Fahrzeugen mit geringeren Auswirkungen auf die Umwelt, indem der Staat insbesondere die Elektrifizierung oder eine andere erneuerbare Energieform und die geteilte Mobilität finanziell unterstützt (Art. 163).
- > Der Grosse Rat hat am 23. März 2022 die Motion «Subventionierung der Installation von Ladestationen für Elektrofahrzeuge im Privatbereich»¹ angenommen. Diese Subvention wurde im Energiereglement (EnR) verankert und beträgt 500 Franken für eine Ladestation an einem neuen Parkplatz oder 1000 Franken für eine Ladestation an einem bestehenden Parkplatz. Die Massnahme trat am 1. Juli 2022 in Kraft und gilt bis spätestens Ende 2023 oder bis die dafür bereitgestellten Mittel (1 Million Franken) aufgebraucht sind.

4. Antworten auf die gestellten Fragen

Nach diesen einleitenden Worten kommt der Staatsrat zu den einzelnen Fragen.

1. *Hat sich der Staatsrat für den Kanton Freiburg Ziele in Bezug auf die Elektromobilität gesetzt? Gibt es eine Politik in diesem Bereich? Plant der Staat, eine führende Rolle bei der Elektromobilität zu übernehmen?*

Wie in Punkt 3 erwähnt, besteht die Massnahme M.1.2 des kantonalen Klimaplan in Überlegungen zu einer Strategie für die Elektromobilität im Kanton. Im Oktober gab die für diese Massnahme zuständige Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt (RIMU) eine Studie für eine kantonale Strategie oder ein Konzept für Elektromobilität in Auftrag. Sie soll aufzeigen, welche zusätzlichen Massnahmen der Kanton ergreifen kann, um Anreize für die Elektromobilität zu schaffen. Es wurde eine Gruppe aus Vertreterinnen und Vertretern der betroffenen Ämter und Körperschaften gebildet, mit dem Auftrag, diese Studie zu begleiten.

Darüber hinaus zeigen die Massnahmen und Vorkehrungen, die der Staat im Bereich der Elektromobilität bereits getroffen hat und die im Punkt 3 erwähnt und erklärt sind, dass er im Bereich der Mobilität eine fördernde Rolle spielen will.

2. *Welche Arten von Ladeeinrichtungen will der Kanton mittel- und langfristig fördern? Ladestationen zu Hause, am Arbeitsplatz, Schnellladestationen?*

Auch wenn Elektroautos derzeit meist zu Hause oder am Arbeitsplatz aufgeladen werden, ist es dennoch wichtig, dass ein dichtes Netz an öffentlichen und/oder privaten Ladestationen zur Verfügung steht.

Die von der RIMU in Auftrag gegebene Studie hat insbesondere zum Ziel, eine Bestandsaufnahme der Situation im Kanton in diesem Bereich zu machen und mögliche Lücken sowie Massnahmen aufzuzeigen, mit denen diese Lücken geschlossen werden können. Gleichzeitig soll sichergestellt werden, dass das Netz die mit diesen Entwicklungen verbundenen Verbrauchsspitzen bewältigen kann. Sie soll auch Klarheit darüber schaffen, welche Auflademethoden (langsam/schnell) je nach Standort (Typologien, durchschnittliche Parkdauer usw.) zu bevorzugen sind.

Der Staat will sowohl Ladestationen zu Hause als auch am Arbeitsplatz oder auf öffentlichen Parkplätzen fördern: Die Änderung des Energiereglements (EnR) zur Einführung einer Subvention begünstigt die Installation von Ladestationen zu Hause. Das Mobilitätsgesetz sieht seinerseits vor, dass auf öffentlich zugänglichen Parkplätzen ab einer bestimmten Grösse elektrische Ladestationen installiert werden müssen.

Zu beachten ist, dass die Entwicklung von elektrischen Ladeeinrichtungen auf dem Kantonsgebiet stark mit der schweizweiten Vernetzung solcher Einrichtungen zusammenhängt. So wurde eine Roadmap Elektromobilität erstellt, die 2018 von Organisationen und Unternehmen aus verschiedenen Branchen sowie Vertreterinnen und Vertretern von Bund, Kantonen und Gemeinden unterzeichnet wurde, um die Elektromobilität zu fördern. Diese vom Bund initiierte Roadmap, die regelmässig aktualisiert wird, umfasst zahlreiche Massnahmen insbesondere im Bereich der Ladestationen und Schnellladestationen.²

3. *Hat der Staat vor, sich für die Elektrifizierung von Nutzfahrzeugen sowie von landwirtschaftlichen Maschinen und Fahrzeugen einzusetzen?*

Die Elektrifizierung von Nutzfahrzeugen und landwirtschaftlichen Maschinen und Fahrzeugen wird zwar nicht in der Studie behandelt, die im Rahmen der Umsetzung der Massnahme M.1.2 des kantonalen Klimaplan durchgeführt wird, könnte aber bei Bedarf zu einem späteren Zeitpunkt in einer zusätzlichen Studie behandelt werden.

¹ Motion 2021-GC-89 Markus Julmy/Hubert Dafflon.

² Mehr dazu: <https://roadmap-elektromobilitaet.ch/de/>.

Die im neuen kantonalen Gesetz über die Besteuerung von Motorfahrzeugen und Anhängern vorgesehenen Steuererleichterungen gelten für alle Elektro-, Wasserstoff- oder Hybridfahrzeuge, deren Gesamtgewicht 3500 kg nicht übersteigt. Nutzfahrzeuge und landwirtschaftliche Maschinen und Fahrzeuge, die die Gewichtslimite einhalten, können mit anderen Worten ebenfalls in den Genuss solcher Reduktionen kommen.

Des Weiteren kann der Staat auf der Grundlage des Mobilitätsgesetzes künftig Elektrifizierungsprojekte subventionieren.

Dem ist hinzuzufügen, dass Grangeneuve für den Eigenbedarf in diesem Jahr zwei elektrische Landwirtschaftsfahrzeuge erworben hat, die zur vollen Zufriedenheit funktionieren. Der Kauf eines neuen Fahrzeugs dieser Art ist bereits für 2023 geplant. Die elektrische Lösung wird bei jedem Kauf geprüft, auch wenn die Auswahl bei landwirtschaftlichen Zugfahrzeugen noch begrenzt ist. Indem der Staat mit gutem Beispiel vorangeht und solche Fahrzeuge unter realen Bedingungen nutzt, ermuntert er Interessierte, dasselbe zu tun. Es ist im Übrigen vorgesehen, die Richtlinie des Staatsrats über den Kauf der staatlichen Fahrzeuge entsprechend den Vorgaben der Nachhaltigkeitsstrategie 2021–2032 zu überarbeiten und die ökologischen Kriterien dem technischen Stand anzupassen.

4. *Mit welcher Art von Strom will der Staatsrat die Ladestationen versorgen? Wie kann man mit der zusätzlichen und massiven Nachfrage nach Strom umgehen?*

Laut einschlägigem Bundesrecht (Art. 6 Abs. 2 EnG) ist die Energieversorgung «Sache der Energiewirtschaft. Bund und Kantone sorgen für die Rahmenbedingungen, die erforderlich sind, damit die Energiewirtschaft diese Aufgabe im Gesamtinteresse optimal erfüllen kann.» In diesem Zusammenhang und ganz allgemein ist es nicht Aufgabe des Staatsrats, die Art des Stroms zu definieren, mit dem Ladestationen für Elektrofahrzeuge versorgt werden.

Was jedoch spezifisch die Fördermassnahme für den Bau von Ladestationen für Elektrofahrzeuge betrifft, die seit dem 1. Juli 2022 im Kanton umgesetzt wird (siehe letztes Thema in Punkt 3), ist vorgesehen, dass die Ladestationen ausschliesslich mit Strom aus einer erneuerbaren Quelle betrieben werden, der vor Ort erzeugt oder vom Stromversorger bezogen wird.

Das Bestreben, vor Ort Strom aus einer erneuerbaren Quelle zu erzeugen, wird auch vom Staat auf den staatseigenen Parkplätzen umgesetzt. Die Autoüberdachung des EVA-Gebäudes in Givisiez und das Kollegium des Südens wurden beispielsweise mit Solarzellen für die Stromversorgung der Ladestationen ausgestattet.

Was die «zusätzliche und massive» Nachfrage nach Strom durch die Nutzung von Elektrofahrzeugen betrifft, so ist diese Entwicklung Teil der Prognosen, die der Bund im Rahmen der Umsetzung der Energiestrategie 2050 erstellt hat, die bekanntlich im Mai 2017 vom Volk angenommen wurde. Diese Strategie sieht unter anderem einen konsequenten Ausbau der Stromerzeugungsmittel in der Schweiz vor, vornehmlich der erneuerbaren Energien wie Wasserkraft, Photovoltaik, Windkraft und Biomasse.

5. *Welche Politik verfolgt der Staat in Bezug auf die Elektrifizierung der staatseigenen Parkplätze?*

Mehrere Faktoren dürften sich mittelfristig koordiniert auf die Elektrifizierung der Flotte bzw. eines Teils der Fahrzeugflotte des Staats auswirken.

Die Studie für die Ausarbeitung einer Strategie oder eines Konzept zur Elektromobilität wird auch den Staat und seine Dienststellen zum Gegenstand haben und sollte es ermöglichen, die Politik des Staats in Bezug auf die Elektrifizierung seiner Fahrzeugflotte und die Entwicklung von Ladeinfrastrukturen auf seinen Parkplätzen zu skizzieren.

Die Einrichtung von Ladestationen auf den Parkplätzen der Staatsgebäude ist bereits im Gang und wird vom Hochbauamt durchgeführt. Sie wird insbesondere auch durch die Massnahme M.4.2 des kantonalen Klimaplan gefördert. Es wurde beschlossen, für die Umsetzung dieser Massnahme im Jahr 2021 auf die Installation von Ladesäulen auf den öffentlich zugänglichen Besucherparkplätzen des Staats zu setzen. Im Jahr 2021 wurden zwei Standorte – das Kollegium des Südens und das Verwaltungsgebäude am Boulevard de Pérolles 25 – für die Installation der ersten Ladestationen ausgewählt; im Zeitraum 2022–2025 werden für jedes Immobilienportfolio weitere Standorte geprüft werden.

Darüber hinaus wird bei grossen Bauprojekten, Renovierungen oder Umbauten von Gebäuden der Standard Nachhaltiges Bauen Schweiz (SNBS) angewendet. In diesem Rahmen wird ein Mobilitätskonzept erstellt und der Bau von Ladestationen für Elektrofahrzeuge und/oder die Einrichtung von Leerrohren für zukünftige Ladestationen untersucht (Abklärungen zu Standort, Leistung und Zahl der Ladestationen).

In Bezug auf die staatliche Fahrzeugflotte wird derzeit, wie erwähnt, an der Überarbeitung der Richtlinie über den Kauf der staatlichen Fahrzeuge gearbeitet, um die darin enthaltenen ökologischen Kriterien an den Stand der Technik anzupassen.

Auch haben einige Ämter bereits Elektrofahrzeuge angeschafft. Zum Beispiel:

- > Das Tiefbauamt hat ein erstes Elektrofahrzeug bestellt, das in Kürze geliefert wird, und im Werkhof Tour Rouge wird eine Ladestation installiert.

- > Das Amt für Umwelt hat im letzten Jahr zwei elektrische Dienstfahrzeuge erworben und im EVA-Gebäude in Givisiez wurden Ladestationen installiert, die gemeinsam mit dem Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen genutzt werden, das ebenfalls bereits ein Elektrofahrzeug angeschafft hat.
- > Die Kantonspolizei rüstet sich seit mehreren Jahren mit vollelektrischen Fahrzeugen aus, sofern diese nicht für den Einsatz bestimmt sind. Bei der Erneuerung der Fahrzeugflotte soll ein Anteil von 30% erreicht werden, um Erfahrungen mit der Elektromobilität sammeln zu können. Die Hauptbeschränkung bleibt die Möglichkeit, die Standorte mit Ladestationen auszustatten, insbesondere in Garagen, in denen mehr als zwei Maschinen untergebracht sind. Der Bedarf an Ladestationen mit höherer Kapazität aufgrund der typischen Einsatzfahrzeuge – sowohl für die Kantonspolizei als auch für die anderen Blaulichtorganisationen (Krankswagen, Feuerwehr usw.) und den Bevölkerungsschutz (insbesondere Zivilschutz) – erfordert höhere Investitionen.

Schliesslich ist zu erwähnen, dass die Pensionskasse des Staatspersonals Freiburg (PKSPF) seit diesem Herbst allen Mietern ihres Immobilienbestands (74 Gebäude) die Möglichkeit bietet, sich für die Elektromobilität zu entscheiden. Die Massnahme – eine Premiere in der Westschweiz – ist Teil der 2021 eingeführten ESG-Charta der Pensionskasse des Staatspersonals Freiburg. Die PKSPF wird 1,4 Millionen Franken in diese Massnahme investieren; sie hat Groupe E beauftragt, alle Tiefgaragenplätze in das Stromnetz einzubinden und anschliessend je nach Bedarf nach und nach neue Ladestationen zu installieren.

Den 2. November 2022

Question 2022-CE-179 Regula Hayoz Helfer Promouvoir les prairies permanentes

Question

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a lancé l'année dernière un nouveau type de contribution sur les prairies permanentes. Cette mesure vise à préserver et à promouvoir la diversité génétique des plantes fourragères indigènes en Suisse. Le canton de Fribourg, en tant que canton agricole disposant de grands pâturages dans la région des Préalpes, serait prédestiné à recevoir le type de contribution «conservation in situ» pour les plantes fourragères. Or, le canton de Fribourg ne compte actuellement que 2 ha de surfaces de conservation in situ reconnues, ce qui est très peu en comparaison avec le reste de la Suisse.

Ces faits m'amènent à poser les questions suivantes, que je soumets volontiers au Conseil d'Etat.

1. *Comment expliquer la faible superficie reconnue des surfaces de conservation in situ dans le canton de Fribourg?*
2. *Sous quelle forme les agriculteurs ont-ils été informés de ce nouveau type de contribution?*
3. *Quels seraient les formes et médias de communication les plus efficaces pour informer les agriculteurs/trices de ce nouveau type de contribution et ainsi maximiser l'adhésion à cette nouvelle subvention?*
4. *Quels sont les moyens et les mesures mis en œuvre par le canton pour favoriser la conservation de la biodiversité sur les surfaces agricoles et les pâturages du canton?*

Le 18 mai 2022

Réponse du Conseil d'Etat

L'objectif de la contribution in situ est de préserver la diversité génétique des plantes fourragères sur place. Celle-ci est tentée de se maintenir sur des surfaces herbagères permanentes sélectionnées conformément à l'ordonnance sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ORPGAA, RS 916.181). A l'échelle de la Suisse, l'objectif est d'atteindre une surface totale de 2750 hectares, répartis sur les 11 régions biogéographiques définies par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Dans le canton de Fribourg, un exploitant s'est inscrit la première année à la mesure pour une surface d'environ 2 hectares. En 2022, ils seront quatre avec près de 8 ha, les expertises pour les nouvelles surfaces inscrites étant encore en cours.

1. *Comment expliquer la faible superficie reconnue des surfaces de conservation in situ dans le canton de Fribourg?*

Lors du recensement de février 2021, tous les agriculteurs et agricultrices fribourgeois ayant droit aux paiements directs ont pu s'inscrire pour la première fois à la mesure in situ. L'inscription s'est faite via le système de données agricoles Gelan, géré avec les cantons partenaires de Berne et de Soleure.

Dans un deuxième temps, les surfaces inscrites ont été évaluées par un expert en production végétale de Grangeneuve afin de déterminer si les populations végétales répondaient aux exigences de la Confédération. Cela a été consigné dans un rapport par parcelle. L'expertise doit être financée par les exploitants.

Ensuite, les surfaces qui répondent aux critères ont été annoncées à l'Office fédéral de l'agriculture. Celui-ci décide finalement lesquelles des surfaces bénéficieront de contributions et lesquelles n'en bénéficieront pas, au cas où la surface cible visée serait déjà dépassée dans la région biogéographique concernée.

Le premier versement des contributions in situ aura lieu en 2022.

Le Conseil d'Etat estime que le fait qu'une expertise approfondie doit être réalisée, aux frais des exploitants, mais sans garantie de pouvoir bénéficier un jour de contributions, a découragé les exploitants. La contribution relativement faible de 450 francs/ha, qui peut être déclenchée pour un maximum de 2 ha par exploitation, n'est pas assez incitative. De plus, les longues durées d'engagement, pendant lesquelles les sursemis sont par exemple interdits, lient les exploitants à trop long terme.

2. *Sous quelle forme les agriculteurs ont-ils été informés de ce nouveau type de contribution?*

En vue du recensement de février 2021, date à laquelle les surfaces pouvaient être annoncées pour la première fois, les responsables agricoles locaux des communes ont été informés de cette nouvelle mesure. Ils ont pu aider les exploitants à répondre à leurs questions sur la contribution in situ ou sur la saisie des surfaces dans Gelan.

Dans la lettre d'explication adressée à tous les exploitants, la mesure in situ était expliquée et les documents correspondants de la Confédération étaient mis en lien. De plus, le canton de Fribourg disposait d'une fiche d'information résumant les principaux aspects sur deux pages.

En plus de ces mesures de communication cantonales, les informations pouvaient être tirées de la presse agricole dans toute la Suisse.

3. *Quelles seraient les formes et les moyens de communication les plus efficaces pour informer les agriculteurs de ce nouveau type de contribution et maximiser ainsi leur adhésion à cette nouvelle subvention?*

Le Conseil d'Etat estime que les mesures de communication mentionnées au point 2 sont suffisantes. L'accueil mitigé des mesures est sans doute davantage lié à celles-ci en tant que telles (voir la réponse à la question 1).

4. *Quels sont les moyens et les mesures mis en œuvre par le canton pour favoriser la conservation de la biodiversité sur les surfaces agricoles et les pâturages du canton?*

Le Conseil d'Etat relève que les contributions in situ ne sont pas des contributions à la biodiversité. Comme mentionné ci-dessus, ces contributions servent à garantir la diversité génétique. Le contexte de la politique agricole, qui évolue constamment et rapidement, oblige les exploitants à rester agiles. L'engagement à long terme voulue par cette mesure va à l'encontre du principe d'agilité.

Il faut toutefois relever que la promotion de la biodiversité se fait essentiellement par l'instrument de la politique agricole fédérale, à savoir les surfaces pour la promotion de la biodi-

versité (SPB). Dans le canton de Fribourg, on compte 11 802 ha de SPB. Une des mesures de la stratégie cantonale de biodiversité qui est actuellement au stade de consultation publique prévoit par ailleurs de mettre à disposition des moyens à Grangeneuve pour consulter les agriculteurs et agricultrices dans le but d'améliorer la qualité des SPB.

Le 4 octobre 2022

—

Anfrage 2022-CE-179 Regula Hayoz Helfer Daeurgrünland fördern

Anfrage

Das Bundesamt für Landwirtschaft (BLW) lancierte im letzten Jahr eine neue Beitragsart auf Dauergrünland. Damit soll die genetische Vielfalt einheimischer Futterpflanzen in der Schweiz erhalten und gefördert werden. Der Kanton Freiburg als Landwirtschaftskanton mit grossen Weiden im Voralpengebiet wäre prädestiniert für die Beitragsart «in-Situ-Erhaltung» bei Futterpflanzen. Im Kanton Freiburg sind jedoch aktuell nur 2ha anerkannte In-situ-Erhaltungsflächen vorhanden, was im schweizweiten Vergleich sehr wenig ist.

Aus diesen Tatsachen heraus stellen sich mir folgende Fragen, die ich dem Staatsrat gerne unterbreite.

1. *Wie lässt sich die geringe anerkannte Fläche der In-situ-Erhaltungsflächen im Kanton Freiburg erklären?*
2. *In welcher Form wurden die Landwirtinnen und Landwirte über diese neue Beitragsart informiert?*
3. *Welches wären effektivere Kommunikationsformen und -medien, um Landwirte/innen über die neue Beitragsart zu informieren und somit die Zustimmung zu diesem neuen Zuschuss zu maximieren?*
4. *Welche Mittel und Massnahmen setzt der Kanton ein, um die Erhaltung der Biodiversität auf landwirtschaftlichen Flächen und Weiden im Kanton zu fördern?*

Den 18. Mai 2022

Antwort des Staatsrats

Ziel des In-situ-Beitrages ist die Erhaltung der genetischen Vielfalt von Futterpflanzen vor Ort. Diese wird auf ausgewählten Dauergrünflächen gemäss Verordnung über die Erhaltung und die nachhaltige Nutzung von pflanzengenetischen Ressourcen für Ernährung und Landwirtschaft (PGRELV, SR 916.181) zu erhalten versucht. Schweizweit wird eine Fläche von insgesamt 2750 ha, verteilt auf die 11 vom Bundesamt für Umwelt BAFU festgelegten biogeografischen Regionen, angestrebt. Im Kanton Freiburg hat sich im ersten Jahr ein Bewirtschafter mit einer Fläche von rund 2 ha für

die Massnahme angemeldet. Im Jahr 2022 sind es deren vier mit knapp 8ha, wobei die Expertisen für die neueingeschriebenen Flächen noch ausstehend sind.

1. *Wie lässt sich die geringe anerkannte Fläche der In-situ-Erhaltungsflächen im Kanton Freiburg erklären?*

Anlässlich der Stichtagserhebung im Februar 2021 konnten sich alle Freiburger Landwirtinnen und Landwirte, die direktzahlungsberechtigt sind, zum ersten Mal für die In-situ-Massnahme anmelden. Die Anmeldung erfolgte über das Agrardatensystem Gelan, das mit den Partnerkantonen Bern und Solothurn betrieben wird.

In einem zweiten Schritt wurden die angemeldeten Flächen von einem Pflanzenbauexperten aus Grangeneuve besucht, um festzustellen, ob die Pflanzenbestände die vom Bund geforderten Vorgaben erfüllen. Dies wurde in einem Bericht pro Parzelle festgehalten. Die Expertise muss von den Bewirtschaftenden finanziert werden.

Anschliessend wurden die Flächen, welche die Kriterien erfüllen, dem Bundesamt für Landwirtschaft gemeldet. Dieses entscheidet letztendlich, welche Flächen in den Genuss von Beiträgen kommen und welche nicht, falls die angestrebte Zielfläche in der jeweiligen biogeografischen Region bereits überschritten wäre.

Die erstmalige Auszahlung der In-situ-Beiträge wird im Jahr 2022 stattfinden.

Der Staatsrat nimmt an, dass die Bewirtschaftenden von der Tatsache abgeschreckt werden, dass eine umfangreiche Expertise erstellt werden muss, die sie bezahlen müssen. Diese Expertise bietet jedoch keine Gewähr, eines Tages in den Genuss von Beiträgen zu kommen. Der relativ geringe Beitrag von CHF 450.-/ha, der für maximal 2 ha pro Betrieb ausgelöst werden kann, bietet einen zu wenig grossen Anreiz. Zusätzlich binden die langen Verpflichtungsdauern, während denen beispielsweise Übersaaten untersagt sind, die Bewirtschaftenden auf zu lange Zeit.

2. *In welcher Form wurden die Landwirtinnen und Landwirte über diese neue Beitragsart informiert?*

Im Hinblick auf die Stichtagserhebung im Februar 2021, bei der die Flächen erstmalig angemeldet werden konnten, wurden die örtlichen Landwirtschaftsverantwortlichen der Gemeinden über die neue Massnahme informiert. Sie konnten den Bewirtschaftenden bei Fragen zum In-situ-Beitrag oder zur Erfassung der Flächen im Gelan helfen.

Im Erklärungsschreiben an alle Bewirtschaftenden wurde die In-situ-Massnahme erläutert und die entsprechenden Dokumente des Bundes waren verlinkt. Zusätzlich stand im Kanton Freiburg ein Merkblatt zur Verfügung, das auf zwei Seiten die wichtigsten Aspekte zusammenfasst.

Nebst diesen kantonalen Kommunikationsmassnahmen konnten die Informationen schweizweit der Agrarpresse entnommen werden.

3. *Welches wären effektivere Kommunikationsformen und -medien, um Landwirte/innen über die neue Beitragsart zu informieren und somit die Zustimmung zu diesem neuen Zuschuss zu maximieren?*

Der Staatsrat ist der Ansicht, dass die unter Punkt 2 genannten Kommunikationsmassnahmen ausreichend sind. Der mässige Anklang der Massnahmen hat wohl eher mit diesen an sich zu tun (siehe Antwort auf die erste Frage).

4. *Welche Mittel und Massnahmen setzt der Kanton ein, um die Erhaltung der Biodiversität auf landwirtschaftlichen Flächen und Weiden im Kanton zu fördern?*

Der Staatsrat hält fest, dass es sich bei den In-situ-Beiträgen nicht um Biodiversitätsbeiträge handelt. Wie eingangs erwähnt, dienen die In-situ-Beiträge der Sicherung der genetischen Vielfalt. Das sich stetig und schnell verändernde agrarpolitische Umfeld zwingt die Bewirtschaftenden dazu, agil zu bleiben. Die langfristige Verpflichtung, die diese Massnahme erfordert, widerspricht dem Agilitätsprinzip.

Es sei jedoch darauf hingewiesen, dass die Förderung der Biodiversität hauptsächlich über ein agrarpolitisches Instrument des Bundes erfolgt, nämlich die Biodiversitätsförderflächen (BFF). Der Kanton Freiburg umfasst 11 802 ha BFF. Eine der Massnahmen der kantonalen Biodiversitätsstrategie, die sich derzeit der öffentlichen Vernehmlassung befindet, sieht im Übrigen vor, Grangeneuve Mittel für die Beratung der Landwirtinnen und Landwirte zur Verfügung zu stellen mit dem Ziel, die Qualität der BFF zu verbessern.

Den 4. Oktober 2022

**Question 2022-CE-208 Bruno Clément/
Bertrand Gaillard
Prime à l'utilisation du bois fribourgeois,
quelle suite?**

Question

La construction en bois progresse de manière générale dans notre canton mais trop souvent avec une ressource transportée sur de longues distances alors que des circuits plus courts permettraient non seulement d'améliorer le bilan écologique mais aussi de contribuer davantage aux quelque 2300 emplois de la filière bois du canton de Fribourg. Rappelons aussi que la construction en bois permet un stockage de CO₂ qui a un effet bénéfique sur le climat.

Dans le cadre des mesures de son plan de relance, le canton de Fribourg a mis en place une prime à l'utilisation du bois fribourgeois pour 2021 et 2022. Celle-ci vise justement à renforcer l'utilisation de cette ressource indigène durable et favoriser les entreprises fribourgeoises du secteur bois. Elle va aussi dans le sens du Plan Climat cantonal.

L'ordonnance sur l'octroi d'une prime à l'utilisation du bois fribourgeois dans la construction (OPrimBois) du 24.11.2020 définit les modalités de cette aide. Notamment: Un montant de 500 000 francs est alloué pour cette prime jusqu'à fin 2022. Les montants versés correspondent à 10% du coût d'achat de bois attesté des forêts fribourgeoises, mais au minimum 300 francs et au maximum 10 000 francs. L'organisation faitière cantonale du secteur bois, Lignum Fribourg, est mandatée par le Service des forêts et de la nature (SFN) pour évaluer les dossiers relatifs à cette OPrimBois.

A propos de cet instrument, jugé *a priori* très pertinent par le comité du club bois du Grand Conseil, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. *Quelle évaluation est faite de cette prime à l'utilisation du bois fribourgeois? Combien d'entreprises fribourgeoises en ont bénéficié et pour quel montant total? La procédure administrative est-elle efficace?*
2. *Cette prime, décidée dans le cadre du plan de relance, se termine à fin 2022 (dernières demandes à déposer jusqu'au 30 octobre 2022), quelle suite le canton pense-t-il y donner?*
3. *En cas d'évaluation positive de cet instrument le canton prévoit-il prolonger cette prime au-delà de 2022 dans un but de promotion du bois fribourgeois et non plus comme un élément du plan de relance?*

Le 7 juin 2022

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que la prime à l'utilisation du bois fribourgeois avait pour but de favoriser l'utilisation du bois fribourgeois en lieu et place du bois en provenance de l'étranger, en compensant la différence de prix estimée alors à 10%. Destinée aux entreprises fribourgeoises, elle devait favoriser la mise en relation en particulier des scieurs de bois fribourgeois et des entreprises utilisant le bois. Indirectement, elle devait rappeler les avantages et la nécessité d'utiliser ce matériau écologique, renouvelable et de proximité.

Comme l'ont relevé à juste titre les auteurs de la question, cette prime à l'utilisation du bois fribourgeois fait partie du plan de relance de l'économie du 1^{er} septembre 2020 établi suite à la crise du coronavirus. Les conditions d'octroi de cette prime sont définies dans l'ordonnance du Conseil d'Etat sur l'octroi d'une prime à l'utilisation du bois fribourgeois dans

la construction (OPrimBois) du 24 novembre 2020, dont la durée de validité est limitée au 31 décembre 2022.

Le Conseil d'Etat rappelle en outre que les projets de l'Etat de Fribourg utilisent le bois et le bois fribourgeois en particulier chaque fois que cela est possible. La stratégie immobilière de l'Etat, indique dans son axe n° 2, «Construction, exploitation et entretien selon les objectifs du développement durable» l'objectif d'intégration de la directive Bois pour tout projet de construction neuve et pour les projets de rénovation quand cela est possible. Le label SNBS auquel les projets de l'Etat sont astreints (par ses critères ou en tant que label) également dans le cadre de la stratégie immobilière, recommande fortement une utilisation du bois en tant que matériau renouvelable, local si possible. Dans le cadre des concours d'architecture en cours et à venir, cet aspect est mis en exergue. Parmi les exemples actuels, on peut citer la ferme école de Grangeneuve, entièrement construite avec du bois fribourgeois, les façades de la Bibliothèque cantonale universitaire, matérialisées avec du bois fribourgeois, la halle froide du Campus Lac noir dédiée aux activités extérieures qui sera construite en charpente bois ou encore une part importante de la structure statique du nouveau centre de formation de l'ACPC à Villaz Saint Pierre qui sera construite en bois – sans compter les exemples déjà achevés tels que le bâtiment de la police cantonale à Granges-Paccot. Enfin, d'autres services, tel que celui des Ponts et chaussées, encouragent l'utilisation de bois régional notamment dans la construction de passerelles et de dépôts.

Au vu des éléments précités, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées:

1. *Quelle évaluation est faite de cette prime à l'utilisation du bois fribourgeois? Combien d'entreprises fribourgeoises en ont bénéficié et pour quel montant total? La procédure administrative est-elle efficace?*

Au 30 juin 2022, 130 demandes, pour un montant total de 335 000 francs, ont été déposées par des requérants en utilisant le formulaire mis en ligne sur le lien internet «Relance Bois Fribourg». 15 entreprises fribourgeoises ont déjà bénéficié de la prime et 21 autres entreprises fribourgeoises ont adressé leur demande.

Sur ces 130 demandes, 43 décisions positives annonçant l'octroi de la prime, pour un montant total de 108 000 francs ont été rendues par le Service des forêts et de la nature (ci-après SFN). Le solde de demandes, dont 30 sont d'ores et déjà préavisées positivement par Lignum, sont en cours de traitement.

L'association Lignum Fribourg est chargée, sur la base d'un contrat de prestations signé avec le SFN, de réceptionner, de contrôler et de traiter les demandes quant à leur bien-fondé, puis de transmettre son préavis au SFN. Les projets de construction soumis à l'octroi de la prime font l'objet d'une vérification quant à leur conformité aux dispositions stipulées aux articles 3, 4, 5 et 6 de l'ordonnance (siège de

l'entreprise, permis de construire, date du projet, déclaration de la provenance) et à leur justesse du montant demandé en termes de prix et de somme déclarée des achats en bois. Pour ses prestations, Lignum Fribourg pourra toucher un montant maximal de 75 000 francs.

La procédure purement administrative a été intégrée dans les procédures existantes et n'a pas nécessité de mise en place d'un dispositif parallèle, hormis la création du formulaire en ligne susmentionné. La collaboration entre Lignum Fribourg et le SFN est très bonne et permet une très bonne gestion et un traitement optimal des demandes.

Au vu de ces résultats, le montant de 500 000 francs réservé pour la prime à l'utilisation du bois fribourgeois sera très probablement épuisé à l'automne 2022.

2. *Cette prime, décidée dans le cadre du plan de relance, se termine à fin 2022 (dernières demandes à déposer jusqu'au 30 octobre 2022), quelle suite le canton pense-t-il y donner?*
3. *En cas d'évaluation positive de cet instrument le canton prévoit-il prolonger cette prime au-delà de 2022 dans un but de promotion du bois fribourgeois et non plus comme un élément du plan de relance?*

Le Conseil d'Etat estime que la mesure prise a atteint les objectifs visés. Elle a du reste été saluée au niveau fédéral par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Le Conseil d'Etat n'envisage toutefois pas de prolongation. En effet, dans l'intervalle, le marché du bois s'est profondément modifié et le bois fribourgeois et suisse en général est aujourd'hui fortement demandé en raison de la pénurie de fournitures à l'échelle mondiale. Une prolongation de la prime sous sa forme actuelle n'aurait que peu de sens.

Tout en relevant l'effet bénéfique de cette prime sur la filière du bois fribourgeois, dans le cadre du Plan de relance, le Conseil d'Etat estime plus judicieux d'investir à l'avenir les moyens cantonaux dans des projets et motifs de subventionnement bénéficiant du soutien de la Confédération. Agir de la sorte permet de profiter de l'effet multiplicateur des subventions fédérales pour disposer de moyens financiers plus importants.

Un soutien plus important des propriétaires forestiers dans l'exploitation forestière, en particulier hors des forêts protectrices, permettant de mettre sur le marché de plus grandes quantités de bois, notamment de bois-énergie, tout en respectant le principe de la durabilité et d'exploitation respectueuse de la nature, est une des pistes que le Conseil d'Etat entend évaluer pour la prochaine convention-programme avec la Confédération.

Le Conseil d'Etat rappelle en outre qu'un soutien à la promotion et à la valorisation de la ressource bois participant

au stockage carbone, pour un montant de 300 000 francs, est prévu dans le Plan Climat cantonal (mesure C.2.2).

Le 4 octobre 2022

Anfrage 2022-CE-208 Bruno Clément/ Bertrand Gaillard Prämie für die Verwendung von Holz aus dem Kanton Freiburg, wie geht es weiter?

Anfrage

Die Verwendung von Holz auf dem Bau ist in unserem Kanton generell auf dem Vormarsch, jedoch allzu oft mit Material, das über weite Strecken transportiert wird. Kürzere Transportwege würden nicht nur die Ökobilanz verbessern, sondern auch einen grösseren Beitrag für die rund 2300 Arbeitsplätzen in der Holzbranche des Kantons Freiburg leisten. Bauen mit Holz ermöglicht zudem die Speicherung von CO₂, die sich positiv auf das Klima auswirkt.

Im Rahmen der Massnahmen seines Plans zur Wiederankurbelung der Wirtschaft hat der Kanton Freiburg für die Jahre 2021 und 2022 eine Prämie für die Verwendung von Freiburger Holz eingeführt. Diese Massnahme hat zum Ziel, die Verwendung dieser nachhaltigen einheimischen Ressource zu fördern zugunsten der in der Holzbranche tätigen Freiburger Betriebe. Sie ist auch im Sinne des kantonalen Klimaplanes.

Die Verordnung über die Gewährung einer Prämie für die Verwendung von Holz aus dem Kanton Freiburg auf dem Bau (PrämHolzV) vom 24.11.2020 legt die Modalitäten dieser Hilfe fest. Für diese Prämie wird bis Ende 2022 ein Betrag von 500 000 Franken bereitgestellt. Die ausgerichteten Beträge entsprechen 10% des Kaufpreises für Holz, das nachweislich aus Freiburger Wäldern stammt, mindestens jedoch 300 Franken und höchstens 10 000 Franken. Die kantonale Dachorganisation der Holzwirtschaft, Lignum Fribourg, wurde vom Amt für Wald und Natur (WNA) damit beauftragt, die Dossiers in Zusammenhang mit der PrämHolzV zu beurteilen.

In Bezug auf dieses Instrument, das vom Vorstand des Klubs für Holz- und Waldwirtschaft des Grossen Rats *a priori* als sehr sinnvoll erachtet wird, stellen wir dem Staatsrat folgende Fragen:

1. *Wie wird diese Prämie für die Verwendung von Freiburger Holz bewertet? Wie viele Freiburger Unternehmen haben davon Gebrauch gemacht und zu welchem Gesamtbetrag? Ist das Verwaltungsverfahren effizient?*
2. *Diese im Rahmen des Plans zur Stützung der Wirtschaft beschlossene Prämie läuft Ende 2022 aus (letzte Anträge sind bis zum 30. Oktober 2022 einzureichen). Wie gedenkt der Kanton damit weiter zu verfahren?*

3. *Sieht der Kanton im Falle einer positiven Bewertung dieses Instruments vor, diese Prämie über 2022 hinaus zu verlängern, mit dem Ziel, Freiburger Holz zu fördern, und nicht mehr als Teil des Plans zur Stützung der Wirtschaft?*

Den 7. Juni 2022

Antwort des Staatsrats

Einleitend erinnert der Staatsrat daran, dass mit der Prämie für die Verwendung von Freiburger Holz die Verwendung von Freiburger Holz anstelle von Holz aus dem Ausland gefördert werden sollte, indem der damals auf 10% geschätzte Preisunterschied ausgeglichen wurde. Sie war an Freiburger Unternehmen gerichtet und sollte den Kontakt insbesondere zwischen Freiburger Sägereien und Unternehmen, die Holz verwenden, fördern. Indirekt sollte sie auf die Vorteile und die Notwendigkeit der Verwendung dieses umweltfreundlichen, erneuerbaren und lokalen Materials hinweisen.

Wie die Verfasser der Anfrage richtig feststellten, ist diese Prämie für die Verwendung von Freiburger Holz Teil des Wiederankurbelungsplans für die Wirtschaft vom 1. September 2020, der nach der Coronavirus-Krise aufgestellt wurde. Die Bedingungen für die Gewährung dieser Prämie sind in der Verordnung des Staatsrats über die Gewährung einer Prämie für die Verwendung von Holz aus dem Kanton Freiburg auf dem Bau (PrämHolzV) vom 24. November 2020 festgelegt, deren Geltungsdauer bis zum 31. Dezember 2022 befristet ist.

Der Staatsrat weist auch darauf hin, dass für die Projekte des Staates Freiburg wenn immer möglich Holz und insbesondere Holz aus dem Kanton Freiburg verwendet wird. In der Immobilienstrategie des Staates ist unter der Achse Nr. 2 «Bau, Betrieb und Unterhalt gemäss den Zielen der nachhaltigen Entwicklung» das Ziel der Anwendung der Holz-Richtlinie bei allen Neubauprojekten und, soweit möglich, bei Renovationen aufgeführt. Ebenfalls im Rahmen der Immobilienstrategie müssen sich die Projekte des Staates nach dem Standard SNBS richten (nach den Kriterien oder für das Label), der die Verwendung von Holz als erneuerbarer und wenn möglich lokaler Werkstoff ausdrücklich empfiehlt. Bei laufenden oder zukünftigen Architekturwettbewerben wird dieser Aspekt hervorgehoben. Als aktuelle Beispiele seien der Schulbauernhof von Grangeneuve erwähnt, der vollständig mit Freiburger Holz gebaut wurde, die Fassaden der Kantons- und Universitätsbibliothek, für die ebenfalls Freiburger Holz verwendet wurde, der überdachte Aussensportplatz des Campus Schwarzsee für die Aktivitäten im Freien mit einem Dachstuhl aus Holz oder ein bedeutender Teil des statischen Grundgerüsts des neuen kantonalen Berufsbildungszentrums (VKBZ) in Villaz Saint Pierre, das aus Holz sein wird. Nicht zu vergessen sind auch bereits fertige Projekte wie das Gebäude der Kantonspolizei in Granges-Paccot. Weitere Ämter, wie das Tiefbauamt, fördern die Verwendung von

Holz aus der Region, vor allem für den Bau von Fussgängerbrücken oder Depots.

Aus diesen Gründen beantwortet der Staatsrat die gestellten Fragen wie folgt:

1. *Wie wird diese Prämie für die Verwendung von Freiburger Holz bewertet? Wie viele Freiburger Unternehmen haben davon Gebrauch gemacht und zu welchem Gesamtbetrag? Ist das Verwaltungsverfahren effizient?*

Bis zum 30. Juni 2022 wurden 130 Gesuche zu einem Gesamtbetrag von 335 000 Franken anhand des Online-Formulars über den Link «Förderung Holz Freiburg» eingereicht. 15 Freiburger Unternehmen haben die Prämie bereits erhalten und 21 weitere Freiburger Unternehmen haben einen Antrag gestellt.

Von diesen 130 Anträgen hat das Amt für Wald und Natur (WNA) 43 positive Entscheide über die Gewährung der Prämie in Höhe von insgesamt 108 000 Franken getroffen. Die restlichen Anträge – für 30 von ihnen hat Lignum bereits eine positive Stellungnahme abgegeben – werden derzeit bearbeitet.

Der Verband Lignum Freiburg ist durch einen Leistungsvertrag mit dem WNA damit beauftragt, die Anträge entgegenzunehmen, zu prüfen und auf ihre Begründetheit hin zu bearbeiten und dem WNA seine Stellungnahme zu übermitteln. Die für die Gewährung der Prämie eingereichten Bauvorhaben werden auf ihre Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Artikel 3, 4, 5 und 6 der Verordnung (Sitz des Unternehmens, Baugenehmigung, Datum des Projekts, Bestätigung der Herkunft) sowie auf die Richtigkeit des beantragten Betrags in Bezug auf den Preis und die deklarierte Summe der Holzkäufe geprüft. Für seine Leistungen kann Lignum Freiburg einen Betrag von maximal 75 000 Franken beziehen.

Das rein administrative Verfahren wurde in die bestehenden Verfahren integriert und erforderte, abgesehen von der Erstellung des oben genannten Online-Formulars, kein zusätzliches Dispositiv. Die Zusammenarbeit zwischen Lignum Freiburg und dem WNA ist sehr gut und ermöglicht eine sehr gute Verwaltung und eine optimale Bearbeitung der Anträge.

Angesichts dieser Ergebnisse wird der für die Prämie für die Verwendung von Freiburger Holz reservierte Betrag von 500 000 Franken höchstwahrscheinlich im Herbst 2022 aufgebraucht sein.

2. *Diese im Rahmen des Plans zur Stützung der Wirtschaft beschlossene Prämie läuft Ende 2022 aus (letzte Anträge sind bis zum 30. Oktober 2022 einzureichen). Wie gedenkt der Kanton damit weiter zu verfahren?*

3. *Sieht der Kanton im Falle einer positiven Bewertung dieses Instruments vor, diese Prämie über 2022 hinaus zu verlängern, mit dem Ziel, Freiburger Holz zu fördern, und nicht mehr als Teil des Plans zur Stützung der Wirtschaft?*

Der Staatsrat ist der Ansicht, dass diese Massnahme die angestrebten Ziele erreicht hat. Sie wurde im Übrigen auf Bundesebene vom Bundesamt für Umwelt (BAFU) begrüsst.

Der Staatsrat zieht jedoch keine Verlängerung in Betracht. In der Zwischenzeit hat sich der Holzmarkt nämlich grundlegend verändert und das Freiburger und Schweizer Holz im Allgemeinen ist heute aufgrund der weltweiten Lieferengpässe sehr gefragt. Eine Verlängerung der Prämie in ihrer derzeitigen Form wäre wenig sinnvoll.

Der Staatsrat hebt zwar die positive Wirkung dieser Prämie auf die Freiburger Holzbranche im Rahmen des Wiederankurbelungsplans hervor, hält es aber für sinnvoller, die kantonalen Mittel künftig in Projekte und Subventionstatbestände zu investieren, die vom Bund unterstützt werden. Auf diese Weise kann der Multiplikatoreffekt der Bundessubventionen genutzt werden, um über mehr finanzielle Mittel zu verfügen.

Eine stärkere Unterstützung der Waldeigentümer bei der Waldbewirtschaftung, insbesondere ausserhalb der Schutzwälder, die es ermöglicht, grössere Mengen Holz, insbesondere Energieholz, auf den Markt zu bringen und dabei das Prinzip der Nachhaltigkeit und der naturnahen Bewirtschaftung zu respektieren, ist eine der Möglichkeiten, die der Staatsrat für die nächste Programmvereinbarung mit dem Bund evaluieren will.

Der Staatsrat erinnert zudem daran, dass im kantonalen Klimaplan (Massnahme C.2.2) eine Unterstützung der Förderung und Valorisierung der Ressource Holz, die zur Kohlenstoffspeicherung beiträgt, in Höhe von 300 000 Franken vorgesehen ist.

Den 4. Oktober 2022

Question 2022-CE-224 Achim Schneuwly Tiques – fléau et danger

Question

L'arrivée de la saison chaude marque le début de la période des tiques. Je constate que, d'année en année, les tiques représentent un problème croissant pour les êtres humains comme pour les animaux. Elles ne sont pas seulement une source de désagréments sans gravité; elles peuvent aussi transmettre des maladies aux lourdes conséquences. Un grand nombre d'animaux et de personnes en sont morts.

Je me souviens encore du temps de ma jeunesse, quand mes parents m'emmenaient en forêt. Nous pouvions y cueillir des baies et jouer sans danger. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Il y a quelques années encore, les tiques sévissaient surtout dans la région du Plateau, jusqu'à une altitude de 800 mètres au-dessus du niveau de la mer. Aujourd'hui, leur présence s'étend jusqu'en montagne, à 2000 mètres d'altitude.

L'année 2022 pourrait-elle devenir une année record en ce qui concerne les tiques? Jusqu'où ira ce véritable fléau?

Je suis très inquiet: comment les êtres humains ainsi que les animaux (domestiques, sauvages ou d'élevage) peuvent-ils s'en protéger?

La gravité croissante des désagréments dus aux tiques me pousse à adresser quelques questions au Conseil d'Etat. Merci d'avance pour vos réponses.

1. *Le Conseil d'Etat a-t-il remarqué que les tiques représentent un problème et un danger de plus en plus importants? Quelles réflexions le Conseil d'Etat a-t-il déjà menées jusqu'ici?*
2. *Pourquoi les zones de présence des tiques se sont-elles étendues aussi vite et dans de telles proportions?*
3. *Dans quelle mesure le canton de Fribourg a-t-il été touché par des cas de piqûres de tiques et de maladies qui en découlent?*
4. *Comment lutter contre ce fléau?*
5. *Est-il possible de freiner cette invasion?*
6. *Quels sont les ennemis naturels des tiques? Il y avait autrefois suffisamment de fourmis qui s'attaquaient aux tiques. Malheureusement, les populations de fourmis sont en forte diminution en Suisse.*
7. *Comment les êtres humains et les animaux (notamment animaux sauvages indigènes) peuvent-ils se protéger?*
8. *Le Conseil d'Etat recommande-t-il le vaccin contre l'encéphalite à tiques?*
9. *Comment le Conseil d'Etat compte-t-il informer et sensibiliser la population? (Éventuellement en lançant une campagne commune avec une association de pharmaciens ou de médecins?)*
10. *Quelles sont les mesures prévues afin de mieux protéger êtres humains et animaux dans notre canton et afin de pouvoir agir contre cette invasion de tiques?*

Le 17 juin 2022

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Le Conseil d'Etat a-t-il remarqué que les tiques représentent un problème et un danger de plus en plus importants? Quelles réflexions le Conseil d'Etat a-t-il déjà menées jusqu'ici?*

Le Conseil d'Etat est conscient du problème et des dangers causés par les tiques. Une page internet¹ sur le portail de l'Etat de Fribourg prévient la population des risques causés par les tiques et décrit les moyens de protection contre leurs piqûres.

D'un point de vue sanitaire, les tiques représentent un risque car elles sont porteuses de maladies transmissibles et leur évolution dans le canton est directement liée au changement climatique (cf. réponse à la question 2). Cependant et selon les données de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le nombre de consultations en lien avec la borréliose est stable depuis la dernière décennie et les cas d'encéphalite à tique restent à un niveau relativement bas (2013: 6 cas, 2021: 9 cas) par rapport à la population du canton (Système de déclaration pour maladies infectieuses à déclaration obligatoire SID, données 2021). Les réflexions menées par le Conseil d'Etat mettent en avant l'importance d'informer et de sensibiliser la population aux risques sanitaires et aux mesures de prévention liés à l'expansion des tiques.

2. *Pourquoi les zones de présence des tiques se sont-elles étendues aussi vite et dans de telles proportions?*

Plusieurs facteurs expliquent la progression de la présence des tiques. Le réchauffement climatique implique des hivers moins froids, des printemps avec des températures de plus en plus clémentes et donc une augmentation de la période d'activité des tiques. En dessus de 8° C, les tiques sont actives. Le réchauffement climatique implique donc qu'elles le soient durant une plus longue période, et qu'elles peuvent se reproduire plus longtemps et ainsi coloniser une zone plus étendue. De plus, les tiques font preuve de bonnes capacités d'adaptation à leur habitat et arrivent à survivre dans des milieux très divers.

Relevons encore que différentes espèces de tiques sont présentes en Suisse. La tique du mouton (*Ixodes ricinus*) est présente depuis longtemps. Ces dernières années, de nouvelles espèces de tiques se sont installées en Suisse, favorisées par le réchauffement climatique. Certaines d'entre elles peuvent transmettre d'autres agents pathogènes dangereux pour l'être humain. Elles sont pour le moment moins répandues que la tique du mouton.

3. *Dans quelle mesure le canton de Fribourg a-t-il été touché par des cas de piqûres de tiques et de maladies qui en découlent?*

Comme dans l'ensemble de la Suisse, les habitant-e-s du canton de Fribourg sont touchés par les piqûres de tiques. Les tiques transmettent principalement deux vecteurs de maladie, la bactérie *Borrelia burgdorferi*, responsable de la borréliose, et le virus de l'encéphalite à tique. Plus rarement, d'autres agents tels que la tularémie peuvent également être transmis. En Suisse, 5 à 30% (dans certains endroits jusqu'à 50%) des tiques sont porteuses de l'agent de la borréliose et environ 0,5% sont porteuses du virus de l'encéphalite à tique².

En 2021, 9 personnes du canton de Fribourg ont été diagnostiquées avec une encéphalite à tique. L'incidence pour 100 000 habitant-e-s était la même année de 2,77 au niveau du canton de Fribourg et de 3,27 au niveau Suisse (SID, données 2021). Le nombre de cas déclarés d'encéphalite à tique a tendance à croître légèrement depuis la dernière décennie.

La borréliose, également appelé maladie de Lyme, n'étant pas une maladie à déclaration obligatoire, elle ne fait pas l'objet d'une statistique détaillée par canton. L'OFSP estime néanmoins, sur la base du système de surveillance Sentinella, qu'environ 10 000 personnes développent une borréliose chaque année en Suisse³.

4. *Comment lutter contre ce fléau?*

Il est possible de réduire le risque de piqûres de tiques et de maladie en prenant les mesures suivantes: préférer les chemins forestiers et les sentiers larges, éviter les contacts avec l'herbe et les buissons, porter des vêtements couvrants (pantalons longs, chaussures fermées, chaussettes par-dessus les pantalons), utiliser un répulsif à tiques, examiner corps et vêtements après une balade, notamment en forêt, extraire rapidement et désinfecter l'endroit de la piqûre, consulter un médecin en cas de symptômes⁴. Les vêtements clairs facilitent la détection des tiques.

De plus, la vaccination contre l'encéphalite à tique est un moyen de lutter contre les conséquences d'une piqûre de tique. Elle est recommandée aux adultes et aux enfants, généralement à partir de six ans, qui habitent ou séjournent dans une région à risque. Toute la Suisse, à l'exception des cantons de Genève et du Tessin, est considérée comme région à risque pour l'encéphalite à tique.

En collaboration avec l'OFSP, Swisstopo produit des cartes qui permettent aux citoyen-ne-s de s'informer sur le risque

¹ Tout sur les tiques, Etat de Fribourg, Service du médecin cantonal, <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/tout-sur-les-tiques> (consulté le 21.09.2022).

² Ekkehardt A., *Tiques et agents pathogènes transmis par les tiques: FAQ*, Office fédéral de la santé publique, 2019, <https://www.blv.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/infektionskrankheiten/zecken/FAQ-Zecken-Zeckenstiche.pdf.download.pdf/FAQ%20Zecken%20FR.pdf> (consulté le 21.09.2022).

³ Borréliose/Maladie de Lyme, Office fédéral de la santé publique, <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/borreliose-lyme-krankheit.html> (consulté le 21.09.2022).

⁴ Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse, Office fédéral de la santé publique, <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/zeckenertragene-krankheiten.html> (consulté le 21.09.2022).

de se faire piquer par une tique ou de contracter l'encéphalite à tique, selon la région où ils se trouvent¹. L'OFSP soutient également l'application mobile «Tique»², qui contient une carte des piqûres enregistrées par les utilisateurs/trices, ainsi que des informations générales, notamment sur la prévention.

5. *Est-il possible de freiner cette invasion?*

Il est compliqué de freiner cette invasion. Aucune méthode de lutte biologique n'a encore été développée. En revanche, empêcher l'accès des cervidés dans les zones habitables et réduire les accumulations de feuilles mortes pouvant héberger les tiques durant l'hiver est une option pour réduire leur impact sur la population. Plus généralement, les tiques étant très sensibles aux températures, seul un effort global de réduction des émissions de CO₂ permettant de ralentir l'augmentation de la température globale permettra de limiter leur propagation.

6. *Quels sont les ennemis naturels des tiques? Il y avait autrefois suffisamment de fourmis qui s'attaquaient aux tiques. Malheureusement, les populations de fourmis sont en forte diminution en Suisse.*

Les tiques sont parasitées par différents champignons, nématodes et guêpes et sont consommées par de nombreuses espèces d'oiseaux. Il n'est toutefois pas certain que ces ennemis parviennent à réguler fortement la population de tiques. En Europe, plusieurs chercheurs/euses se penchent actuellement sur les ennemis naturels des tiques. Une étude a montré que la densité de tiques était plus faible dans les régions où se trouvaient de grands nids de fourmis rousses des bois, mais on ne sait pas exactement pourquoi. Il arrive certes que les fourmis mangent des tiques, mais il est plus probable que l'acide formique présent dans l'environnement des nids chasse les tiques. L'évolution des populations de fourmis en Suisse n'est pas suffisamment étudiée. Ce qui est sûr, c'est que les fourmis rousses des bois sont en recul sur le Plateau.

Par ailleurs, les rongeurs sont très souvent porteurs de tiques. L'abondance des rongeurs et autres petits mammifères peut être déterminante pour l'abondance des tiques. Des chercheurs/euses de l'Université de Neuchâtel ont montré que la population de tiques dépendait indirectement de la fructification des hêtres, car ces derniers influencent les populations de rongeurs. Des études menées aux Pays-Bas ont montré que les prédateurs, qui limitent les populations de rongeurs, peuvent également influencer sur la prolifération des tiques et les maladies transmises par ces derniers.

¹ Cartes de la Suisse – Confédération suisse, Office fédéral de la santé publique, https://map.geo.admin.ch/?lang=fr&topic=ech&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-farbe&layers=ch.swisstopo.zeitreihen,ch.bfs.gebaeude_wohnungs_register,ch.bav.haltstellen-oev,ch.swisstopo.swisstlm3d-wanderwege,ch.bag.zeckentichmodell,ch.bag.zecken-fsme-faelle,ch.bag.zecken-fsme-impfung&layers_opacity=1,1,1,0.8,0.75,0.75,0.75&layers_visibility=false,false,false,false,false,false&layers_timestamp=18641231,,,,,&E=2632526.07&N=1203736.04&zoom=1 (consulté le 21.09.2022).

² Application Tique, <https://zecke-tique-tick.ch/fr/app-tique/> (consulté le 21.09.2022).

7. *Comment les êtres humains et les animaux (notamment animaux sauvages indigènes) peuvent-ils se protéger?*

En ce qui concerne les êtres humains, les différentes mesures de protection possibles sont détaillées dans la réponse à la question 4. En ce qui concerne les animaux, de très nombreux animaux sauvages, notamment les mammifères, les oiseaux et les reptiles, sont porteurs de tiques. Cela a toutefois toujours été le cas. Dans la plupart des cas, cela n'entraîne pas la mort de ces animaux. Les animaux sauvages ne peuvent se protéger contre les tiques que de manière très limitée. Beaucoup sont toutefois immunisés contre les agents pathogènes transmis par les piqûres de tiques. On ne sait pas quel est l'impact de l'augmentation du nombre de tiques sur les populations d'animaux sauvages.

Il existe des produits anti-tiques efficaces pour les chats et les chiens, qui peuvent agir pendant des mois après leur administration. Aux Etats-Unis, de tels produits ont été appliqués sur des rongeurs afin de limiter la population de tiques. Des produits anti-tiques ont également été appliqués sur des cervidés aux Etats-Unis afin de protéger ces animaux des piqûres de tiques. Il n'est cependant pas envisageable de procéder actuellement de la sorte en Suisse sur la faune sauvage.

8. *Le Conseil d'Etat recommande-t-il le vaccin contre l'encéphalite à tiques?*

Tout comme l'OFSP, le Conseil d'Etat recommande la vaccination contre l'encéphalite à tique. Toutefois, il est important de savoir que la vaccination protège uniquement contre cette maladie, pour laquelle aucun traitement n'existe. Le vaccin contre l'encéphalite à tique est actuellement recommandé à toutes les personnes qui habitent ou séjournent temporairement dans toute la Suisse (sauf à Genève et au Tessin) et qui sont à risque d'être exposées aux tiques par des activités de loisirs ou professionnelles. Une vaccination n'est pas nécessaire pour les personnes qui ne s'exposent pas aux tiques. La vaccination est généralement recommandée dès l'âge de 6 ans et est remboursée par l'assurance obligatoire des soins lorsqu'elle est faite chez le médecin traitant. Elle peut également se faire dans certaines pharmacies du canton; dans ce cas, le produit est remboursé à condition que la vaccination ait été prescrite par un médecin. A noter que la vaccination ne protège pas contre la borréliose, qui peut être traitée par des antibiotiques, mais qui reste souvent inaperçue. Pour cette raison, il est important de se protéger contre les piqûres même si l'on est vacciné.

9. *Comment le Conseil d'Etat compte-t-il informer et sensibiliser la population? (Éventuellement en lançant une campagne commune avec une association de pharmaciens ou de médecins?)*

Le Conseil d'Etat, par le biais du Service du médecin cantonal (Direction de la santé et des affaires sociales), informe et sensibilise chaque année au début du printemps la population du

canton par l'intermédiaire de la presse locale, de son portail en ligne et sur les réseaux sociaux. Des conseils pour prévenir les piqûres de tiques et enlever une tique sont prodigués. Ces informations permettent aussi de rappeler à la population les principales maladies infectieuses transmises par les tiques et de recommander la vaccination. La liste des pharmacies proposant le vaccin est également communiquée.

10. *Quelles sont les mesures prévues afin de mieux protéger êtres humains et animaux dans notre canton et afin de pouvoir agir contre cette invasion de tiques?*

Les différentes mesures existantes sont exposées dans les réponses aux questions 4, 8 et 9, auxquelles il est renvoyé.

Le 10 octobre 2022

—

Anfrage 2022-CE-224 Achim Schneuwly Zecken – Plage und Gefahr

Anfrage

Mit der warmen Saison beginnt jeweils die Zeit der Zecken. Von Jahr zu Jahr stelle ich fest, dass die Zecken für Menschen und Tiere ein immer grösseres Problem darstellen. Zecken sind nicht nur lästig, sie können auch verschiedene folgenschwere Krankheiten übertragen. Viele Tiere und Menschen mussten sterben.

Ich erinnere mich noch an meine Jugendzeit, als mich meine Eltern in den Wald mitnahmen. Wir durften Beeren pflücken und gefahrenlos spielen. Heute ist alles anders.

Bis vor einigen Jahren wüteten die Zecken vor allem im Mittelland bis zu 800 Meter über Meer. Nun haben sie ihr Revier bis in die Berge bei 2000 Meter über Meeresspiegel ausgeweitet.

Könnte das 2022 ein Zecken-Rekordjahr werden? Wie schlimm wird diese Zeckenplage noch?

Ich mache mir grosse Sorgen: Wie können sich Menschen, Haus-, Wild- und Nutztiere schützen?

Die Tatsache, dass die Zeckenplage immer schlimmer wird, veranlasst mich, dem Staatsrat ein paar Fragen zu stellen. Besten Dank zum Voraus für die Beantwortung.

1. *Hat der Staatsrat bemerkt, dass die Zeckenplage und -gefahr immer grösser wird? Welche Gedanken hat sich der Staatsrat darüber schon gemacht?*
2. *Warum haben sich die Zeckengebiete so weit und so schnell ausgedehnt?*
3. *Wie stark war der Kanton Freiburg von Zeckenbissen und nachfolgenden Krankheiten/Todesfällen betroffen?*

4. *Wie kann man diese Zeckenplage bekämpfen?*

5. *Kann man die Zeckeninvasion überhaupt aufhalten?*

6. *Was sind die natürlichen Feinde der Zecken? Früher gab es genügend Ameisen, die Zecken vertrieben haben – leider ist in der Schweiz der Bestand der Ameisenvölker stark rückläufig.*

7. *Wie können sich Menschen und Tiere (v. a. einheimische Wildtiere) schützen?*

8. *Empfeht der Staatsrat eine Zeckenimpfung?*

9. *Wie gedenkt der Staatsrat, die Bevölkerung zu informieren und zu sensibilisieren? (evtl. gemeinsame Kampagne mit Apotheker- und Ärzterverband lancieren?)*

10. *Welche Massnahmen sind vorgesehen, um Mensch und Tier in unserem Kanton besser zu schützen und um gegen diese Zeckenplage vorgehen zu können?*

Den 17. Juni 2022

Antwort des Staatsrats

1. *Hat der Staatsrat bemerkt, dass die Zeckenplage und -gefahr immer grösser wird? Welche Gedanken hat sich der Staatsrat darüber schon gemacht?*

Der Staatsrat ist sich des Problems und der Gefahren, die von Zecken ausgehen, bewusst. Eine Webseite¹ auf dem Portal des Staates Freiburg warnt die Bevölkerung vor den Gefahren, die von Zecken ausgehen, und zeigt Möglichkeiten auf, sich vor Zeckenstichen zu schützen.

Aus gesundheitlicher Sicht stellen Zecken ein Risiko dar, da sie Überträger von Krankheiten sind; ihre Entwicklung im Kanton hängt direkt mit dem Klimawandel zusammen (s. Antwort auf Frage 2). Aber: Laut Daten des Bundesamts für Gesundheit (BAG) ist die Zahl der Konsultationen im Zusammenhang mit Borreliose seit dem letzten Jahrzehnt stabil geblieben und die FSME-Fälle sind im Verhältnis zur Bevölkerung des Kantons auf einem relativ niedrigen Niveau (2013: 6 Fälle, 2021: 9 Fälle; Meldesystem für meldepflichtige Infektionskrankheiten ISM, Daten 2021). Der Staatsrat möchte in seinen Überlegungen betonen, wie wichtig es ist, dass die Bevölkerung über die Gesundheitsrisiken und Präventionsmassnahmen im Zusammenhang mit der Ausbreitung von Zecken informiert und für dieses Thema sensibilisiert wird.

2. *Warum haben sich die Zeckengebiete so weit und so schnell ausgedehnt?*

¹ Alles über Zecken, Staat Freiburg, Kantonsarztamt, <https://www.fr.ch/de/gesundheit/vorbeugung-und-foerderung/alles-ueber-zecken> (abgerufen am 21.09.2022).

Für die Zunahme von Zecken sind mehrere Faktoren verantwortlich: Durch die Klimaerwärmung werden die Winter wärmer und die Temperaturen im Frühling milder, wodurch sich die Aktivitätszeit der Zecken ausdehnt. Zecken werden bei Temperaturen ab 8 °C aktiv. Durch die Klimaerwärmung sind sie somit über einen längeren Zeitraum aktiv, können sich länger fortpflanzen und somit ein grösseres Gebiet besiedeln. Ausserdem können sich Zecken gut an ihren Lebensraum anpassen und in den unterschiedlichsten Umgebungen überleben.

In der Schweiz gibt es verschiedene Zeckenarten: Der gemeine Holzbock (*Ixodes ricinus*) kommt seit längerer Zeit vor. Begünstigt durch die Klimaerwärmung haben sich in der Schweiz in den letzten Jahren jedoch neue Zeckenarten verbreitet. Einige können für den Menschen gefährliche Krankheitserreger übertragen. Sie sind derzeit aber noch nicht so stark verbreitet wie der gemeine Holzbock.

3. Wie stark war der Kanton Freiburg von Zeckenbissen und nachfolgenden Krankheiten/Todes-fällen betroffen?

Wie überall in der Schweiz sind auch die Einwohnerinnen und Einwohner des Kantons Freiburg von Zeckenstichen betroffen. Zecken übertragen hauptsächlich zwei Krankheiten: Borreliose, verursacht durch das Bakterium *Borrelia burgdorferi*, sowie die durch ein Virus hervorgerufene Zecken-Meningoenzephalitis, auch Frühsommer-Meningoenzephalitis (FSME) genannt. Seltener können sie auch die Erreger der Tularämie übertragen. In der Schweiz sind 5 bis 30% (stellenweise bis 50%) der Zecken Träger von Borrelien und etwa 0,5% Träger des FSME-Virus.¹

Im Jahr 2021 wurde bei 9 Personen aus dem Kanton Freiburg eine FSME diagnostiziert. Die Inzidenz pro 100 000 Einwohnerinnen und Einwohner betrug im selben Jahr 2,77 im Kanton Freiburg und 3,27 in der Schweiz (ISM, Daten 2021, Daten 2021). Die Zahl der gemeldeten FSME-Fälle hat seit dem letzten Jahrzehnt tendenziell leicht zugenommen.

Da Borreliose, auch Lyme-Krankheit genannt, keine meldepflichtige Krankheit ist, wird sie nicht in einer detaillierten Statistik nach Kantonen erfasst. Das BAG geht jedoch auf Grundlage des Sentinella-Meldesystems davon aus, dass in der Schweiz jährlich etwa 10 000 Menschen an Borreliose erkranken.²

4. Wie kann man diese Zeckenplage bekämpfen?

Das Zeckenstich- und Krankheits-Risiko lässt sich durch folgende Massnahmen verringern: Breite Wege bevorzugen,

Kontakt mit Gras und Sträuchern vermeiden, bedeckende Kleidung tragen (lange Hosen, geschlossene Schuhe, Socken über die Hosen stülpen), Zeckenschutzmittel verwenden, Körper und Kleidung nach einem Spaziergang untersuchen, Zecke schnell entfernen und Stichstelle desinfizieren, bei Symptomen eine Ärztin oder einen Arzt aufsuchen.³ Zudem erleichtert helle Kleidung das Erkennen von Zecken.

Darüber hinaus ist die FSME-Impfung eine Möglichkeit, sich vor den Folgen eines Zeckenstichs zu schützen. Die Impfung wird sowohl für Erwachsene als auch für Kinder, in der Regel ab dem sechsten Lebensjahr, die in Risikogebieten leben oder sich hier aufhalten, empfohlen. Die gesamte Schweiz – mit Ausnahme der Kantone Genf und Tessin – wird als FSME-Risikogebiet eingestuft.

In Zusammenarbeit mit dem BAG erstellt *Swisstopo* Karten, auf denen sich die Einwohnerinnen und Einwohner über das regionale Risiko eines Zeckenstichs bzw. einer FSME-Infektion informieren können.⁴ Das BAG unterstützt auch die mobile App «Zecke»;⁵ diese enthält eine Karte mit Zeckenstichen, die über die App-Userinnen und -User erfasst wurden, sowie allgemeine Informationen, insbesondere zur Prävention.

5. Kann man die Zeckeninvasion überhaupt aufhalten?

Es ist schwierig, die Zeckeninvasion aufzuhalten. Bisher wurde noch kein biologisches Bekämpfungsverfahren entwickelt. Verhindern, dass Hirschartige (Cerviden) in Wohngebiete kommen oder Laubansammlungen reduzieren, in denen Zecken überwintern können, sind jedoch Möglichkeiten, um ihre Auswirkungen für die Bevölkerung abzuschwächen. Da Zecken sehr temperaturempfindlich sind, kann ihre Ausbreitung nur durch umfassende Anstrengungen zur CO₂-Reduktion und eine damit einhergehende Verlangsamung des globalen Temperaturanstiegs eingedämmt werden.

6. Was sind die natürlichen Feinde der Zecken? Früher gab es genügend Ameisen, die Zecken vertrieben haben – leider ist in der Schweiz der Bestand der Ameisenvölker stark rückläufig.

Zecken werden von verschiedenen Pilzen, Fadenwürmern (Nematoden) und Wespen parasitiert und von vielen Vogelarten gefressen. Allerdings ist es fraglich, ob diese Feinde

¹ Ekkehardt A., FAQ – Zecken und durch Zecken übertragbare Krankheitserreger, Bundesamt für Gesundheit, 2019, <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/mt/infektionskrankheiten/zecken/FAQ-Zecken-Zeckenstiche.pdf.download.pdf/FAQ%20Zecken%20DE.pdf> (abgerufen am 21.09.2022).

² Borreliose/Lyme-Krankheit, Bundesamt für Gesundheit, <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/borreliose-lyme-krankheit.html> (abgerufen am 21.09.2022).

³ Zeckenübertragene Krankheiten – Lagebericht Schweiz, Bundesamt für Gesundheit, <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/zeckenuebertragene-krankheiten.html> (abgerufen am 21.09.2022).

⁴ Karten der Schweiz – Schweizerische Eidgenossenschaft, Bundesamt für Gesundheit, https://map.geo.admin.ch/?lang=de&topic=ech&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-farbe&layers=ch.swisstopo.zeitreihen,ch.bfs.gebaeude_wohnungs_register,ch.bav.haltstellen-oev,ch.swisstopo.swisstm3d-wanderwege,ch.bag.zeckenstichmodell,ch.bag.zecken-fsme-faelle,ch.bag.zecken-fsme-impfung&layers_opacity=1,1,1,0.8,0.75,0.75,0.75&layers_visibility=false,false,false,false,false,false&layers_timestamp=18641231,,,,,&E=2632526.07&N=1203736.04&zoom=1 (abgerufen am 21.09.2022).

⁵ App «Zecke», <https://zecke-tique-tick.ch/de/app-zecke/> (abgerufen am 21.09.2022).

den Zeckenbestand stark zu regulieren vermögen. In Europa befassen sich derzeit verschiedene Forscherinnen und Forscher mit den natürlichen Feinden von Zecken. In einer Studie wurde festgestellt, dass in Gebieten mit grösseren Waldameisennestern die Zeckendichte geringer war, allerdings ist nicht klar, wieso dies so ist. Es kommt zwar vor, dass Ameisen Zecken fressen, wahrscheinlicher ist jedoch, dass die Ameisensäure in der Umgebung der Nester Zecken vertreibt. Die Entwicklung der Ameisenbestände in der Schweiz ist nur ungenügend untersucht. Sicher ist, dass Waldameisen im Mittelland rückläufig sind.

Des Weiteren sind Nagetiere sehr häufig Träger von Zecken. Die Häufigkeit von Nagetieren und anderen kleinen Säugetieren kann für das Vorkommen von Zecken entscheidend sein. Forscherinnen und Forscher der Universität Neuenburg haben gezeigt, dass die Zeckenpopulation indirekt von der Buchenmast abhängt, da Letztere die Mäusepopulation beeinflusst. Studien in den Niederlanden haben gezeigt, dass Raubtiere, die Nagetierpopulationen eindämmen, die Verbreitung von Zecken und durch Zecken übertragene Krankheiten ebenfalls beeinflussen können.

7. *Wie können sich Menschen und Tiere (v. a. einheimische Wildtiere) schützen?*

Die verschiedenen möglichen Schutzmassnahmen für Menschen werden in der Antwort auf Frage 4 ausführlich beschrieben. Was Tiere betrifft, so sind sehr viele Wildtiere, insbesondere Säuger, Vögel und Reptilien, Träger von Zecken. Das war allerdings schon immer so. In den meisten Fällen führt dies nicht zum Tod dieser Tiere. Wildtiere können sich nur sehr bedingt gegen Zecken schützen. Viele sind jedoch gegen die Krankheitserreger, die durch Zeckenbisse übertragen werden, immun. Wie sich die Zunahme der Zecken auf die Wildtierpopulationen auswirkt, ist nicht bekannt.

Für Katzen und Hunde gibt es wirksame Anti-Zecken-Produkte, die nach der Verabreichung monatelang wirken können. In den USA wurden Nagetiere mit solchen Produkten bestrichen, um so die Zeckenpopulation einzuschränken. Anti-Zecken-Produkte wurden in den USA auch auf Cerviden aufgetragen, um diese Tiere vor Zeckenbissen zu schützen. Es ist jedoch nicht denkbar, dass dies in der Schweiz derzeit bei Wildtieren so gehandhabt wird.

8. *Empfiehl der Staatsrat eine Zeckenimpfung?*

Wie das BAG empfiehlt auch der Staatsrat die FSME-Impfung. Es ist jedoch wichtig zu wissen, dass die Impfung nur vor dieser Krankheit schützt, für die es im Übrigen keine Behandlung gibt. Die FSME-Impfung wird allen Menschen empfohlen, die in der Schweiz – mit Ausnahme der Kantone Genf und Tessin – leben bzw. sich hier aufhalten und in Freizeit oder Beruf Zecken ausgesetzt sind. Für Personen, die sich Zecken nicht aussetzen, ist eine Impfung nicht erforderlich. Die Impfung wird im Allgemeinen ab einem Alter von 6 Jah-

ren empfohlen und von der obligatorischen Krankenpflegeversicherung übernommen, wenn sie bei der Hausärztin oder beim Hausarzt erfolgt. Sie kann auch in bestimmten Apotheken erfolgen. In diesem Fall wird der Impfstoff unter der Voraussetzung erstattet, dass er von einem Arzt verschrieben wurde. Zu beachten ist, dass die Impfung nicht vor Borreliose schützt; diese kann mit Antibiotika behandelt werden, bleibt aber oft unbemerkt. Es ist daher auch für Geimpfte notwendig, sich vor Zeckenstichen zu schützen.

9. *Wie gedenkt der Staatsrat, die Bevölkerung zu informieren und zu sensibilisieren? (evtl. gemeinsame Kampagne mit Apotheker- und Ärzteverband lancieren?)*

Über das Kantonsarztamt (Direktion für Gesundheit und Soziales) informiert und sensibilisiert der Staatsrat die Kantonsbevölkerung jedes Jahr zu Beginn des Frühlings via Lokalpresse, auf seiner Website und in sozialen Netzwerken. Es werden Tipps zur Vorbeugung von Zeckenstichen und zur Entfernung von Zecken gegeben. Diese Informationen dienen auch dazu, die Bevölkerung an die wichtigsten Infektionskrankheiten zu erinnern, die von Zecken übertragen werden, und die Impfung zu empfehlen. Die Liste der Apotheken, die eine Impfung anbieten, wird ebenfalls publiziert.

10. *Welche Massnahmen sind vorgesehen, um Mensch und Tier in unserem Kanton besser zu schützen und um gegen diese Zeckenplage vorgehen zu können?*

Es wird auf die Antworten auf die Fragen 4, 8 und 9 verwiesen, wo die verschiedenen bestehenden Massnahmen beschrieben sind.

Den 10. Oktober 2022

Composition du Grand Conseil
Zusammensetzung des Grossen Rates

Novembre 2022
November 2022

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
1. Fribourg-Ville (13 membres : 2 Le Centre, 4 PS, 2 PLR-PVL, 4 VEA, 1 UDC) <i>Stadt Freiburg</i> (13 Mitglieder: 2 Die Mitte, 4 SP, 2 FDP-GLP, 4 GB, 1 SVP)			
Altermatt Bernhard, historien, Fribourg	Le Centre/Die Mitte	1977	2020
Berset Christel, déléguée à l'enfance et à la jeunesse, Fribourg	PS/SP	1969	2020
de Weck Antoinette, avocate, Fribourg	PLR-PVL/FDP-GLP	1956	2007
Dietrich Laurent, économiste, vice-syndic, Fribourg	Le Centre/Die Mitte	1972	2013
Galley Liliane, spécialiste en prévention et administration publique, Fribourg	VEA/GB	1973	2021
Ingold François, formateur HEP, Fribourg	VEA/GB	1977	2021
Moussa Elias, avocat, Fribourg	PS/SP	1984	2016
Papaux David, avocat, économiste, informaticien, Fribourg	UDC/SVP	1981	2021
Rey Benoît, chef du département Suisse romande et Tessin de Pro Infirmis, Fribourg	VEA/GB	1958	1996
Schumacher Jean-Daniel, médecin, Bourguillon	PLR-PVL/FDP-GLP	1956	2016
Steiert Thierry, syndic, Fribourg	PS/SP	1963	2016
Vuilleumier Marc, ethnologue, coll. sc., Fribourg	VEA/GB	1980	2021
Zurich Simon, juriste, Fribourg	PS/SP	1990	2021
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
2. Sarine-Campagne (23 membres : 5 Le Centre, 5 PS, 6 PLR-PVL, 4 VEA, 3 UDC) <i>Saane-Land</i> (23 Mitglieder: 5 Die Mitte, 5 SP, 6 FDP-GLP, 4 GB, 3 SVP)			
Bapst Pierre-Alain, directeur de Terroir Fribourg, Treyvaux	PLR-PVL/FDP-GLP	1979	2021
Berset Alexandre, consultant en gestion du CO ₂ , Lentigny	VEA/GB	1990	2021
Berset Solange, libraire, Belfaux	PS/SP	1952	1996
Bonny David, adjoint de direction au Gymnase intercantonal de la Broye, Prez-vers-Noréaz	PS/SP	1967	2011
Brodard Claude, expert-comptable diplômé, Le Mouret	PLR-PVL/FDP-GLP	1976	2011
Clément Christian, ingénieur, Arconciel	Le Centre/Die Mitte	1975	2021
Cotting Charly, agriculteur, Ependes	PLR-PVL/FDP-GLP	1976	2020
Dafflon Hubert, chef d'entreprise, Grolley	Le Centre/Die Mitte	1958	2015
Defferrard Francine, avocate, Villars-sur-Glâne	Le Centre/Die Mitte	1967	2016
Dorthe Sébastien, avocat, Matran	PLR-PVL/FDP-GLP	1982	2019
Galley Nicolas, policier, Ecuwillens	UDC/SVP	1985	2016
Ghielmini Kraysenbühl Paola, Ing. agronome EPFZ, Corpataux	VEA/GB	1963	2016
Kolly Nicolas, avocat, Essert	UDC/SVP	1986	2011
Lepori Sandra, juriste, Treyvaux	PLR-PVL/FDP-GLP	1987	2021
Marmier Bruno, traducteur indépendant, Villars-sur- Glâne	VEA/GB	1975	2016
Morel Bertrand, avocat, Lentigny	Le Centre/Die Mitte	1975	2016

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Peiry Stéphane, expert-comptable diplômé, Corminboeuf	UDC/SVP	1970	2007
Rey Alizée, juriste, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1987	2021
Savoy Françoise, adjointe de direction CO, Corpataux	PS/SP	1976	2021
Schnyder Erika, juriste, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1955	2007
Tritten Sophie, juriste, Vuisternens-en-Ogoz	VEA/GB	1976	2021
Wicht Jean-Daniel, directeur Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Villars-sur-Glâne	PLR-PVL/FDP-GLP	1958	2007
Zamofing Dominique, maître-agriculteur, Posieux	Le Centre/Die Mitte	1972	2014
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
3. Sense (15 Mitglieder: 5 Die Mitte, 2 SP, 2 FDP-GLP, 3 GB, 3 SVP) <i>Singine</i> (15 membres : 5 Le Centre, 2 PS, 2 PLR-PVL, 3 VEA, 3 UDC)			
Aebischer Eliane, Schulleiterin, Düdingen	PS/SP	1967	2016
Baeriswyl Laurent, OS-Direktor, Düdingen	Le Centre/Die Mitte	1975	2021
Boschung Bruno, Versicherungs-Generalagent, Wünnewil	Le Centre/Die Mitte	1963	2004
Brügger Adrian, Meisterlandwirt / Agrokaufmann HF, Düdingen	UDC/SVP	1981	2016
Bürdel Daniel, Betriebswirtschafter, Plaffeien	Le Centre/Die Mitte	1974	2015
Bürgisser Nicolas, Immobilienentwickler, Tafers	PLR-PVL/FDP-GLP	1963	2016
Freiburghaus Andreas, Meisterlandwirt, Wünnewil	PLR-PVL/FDP-GLP	1961	2021
Grossrieder Simone Laura, Kauffrau, Studentin, Schmitten	VEA/GB	1989	2021
Hauswirth Urs, Vermessungszeichner, Düdingen	PS/SP	1974	2021
Julmy Markus, Betriebsleiter-Geschäftsführer, Schmitten	Le Centre/Die Mitte	1971	2019
Mäder-Brühlhart Bernadette, eidg. dipl. Kauffrau, Schmitten	VEA/GB	1958	2014
Riedo Bruno, Immobilienberater, Ueberstorf	UDC/SVP	1962	2021
Schneuwly Achim, Vermögensberater, Oberschrot	UDC/SVP	1967	2019
Schwaller-Merkle Esther, Pensionierte, Dozentin, Düdingen	Le Centre/Die Mitte	1956	2019
Stöckli Markus, Pensionierter, Tafers	VEA/GB	1957	2021
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
4. Gruyère (20 membres : 5 Le Centre, 4 PS, 6 PLR-PVL, 3 UDC, 2 VEA) <i>Greyerz</i> (20 Mitglieder : 5 Die Mitte, 4 SP, 6 FDP-GLP, 3 SVP, 2 GB)			
Bapst Bernard, garde-frontière, Hauteville	UDC/SVP	1960	2019
Barras Eric, agriculteur, Châtel-sur-Montsalvens	UDC/SVP	1969	2021
Beaud Catherine, réviseure-comptable, Riaz	Le Centre/Die Mitte	1982	2021
Clément Bruno, géographe, Charmey	VEA/GB	1969	2021
Doutaz Jean-Pierre, chef d'entreprise, Epagny	Le Centre/Die Mitte	1958	2011
Gaillard Bertrand, maître-menuisier, La Roche	Le Centre/Die Mitte	1973	2016
Glasson Benoît, charpentier/technicien en construction bois, Sorens	PLR-PVL/FDP-GLP	1973	2018
Gobet Nadine, juriste, directrice de la Fédération patronale, Bulle	PLR-PVL/FDP-GLP	1969	2007

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Kolly Gabriel, maître-agriculteur, Corbières	UDC/SVP	1982	2011
Kubski Grégoire, avocat, Bulle	PS/SP	1991	2019
Lauber Pascal, préposé à l'Office des poursuites, Morlon	PLR-PVL/FDP-GLP	1971	2019
Levrat Marie, étudiante, Vuadens	PS/SP	1998	2021
Mauron Pierre, avocat, Riaz	PS/SP	1972	2007
Morand Jacques, chef d'entreprise, Bulle	PLR-PVL/FDP-GLP	1963	2016
Pasquier Nicolas, dr. sc. nat., maître professionnel, Bulle	VEA/GB	1978	2016
Pythoud-Gaillard Chantal, technicienne en radiologie médicale, Bulle	PS/SP	1964	2011
Remy-Ruffieux Annick, directrice administrative, économiste d'entreprise HES, Charmey	Le Centre/Die Mitte	1978	2021
Repond Brice, entrepreneur, data scientist, Bulle	PLR-PVL/FDP-GLP	1992	2021
Sudan Stéphane, enseignant CO, Broc	Le Centre/Die Mitte	1968	2016
Zermatten Estelle, infirmière, case manager, Bulle	PLR-PVL/FDP-GLP	1995	2021
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
5. See (13 Mitglieder: 2 Die Mitte, 2 SP, 4 FDP-GLP, 3 SVP, 2 GB) <i>Lac</i> (13 membres : 2 Le Centre, 2 PS, 4 PLR-PVL, 3 UDC, 2 VEA)			
Aebischer Susanne, Organisationsberaterin & Erwachsenenbildnerin, Courgevaux	Le Centre/Die Mitte	1976	2012
Baschung Carole, Bankfachfrau - Teamleiterin - Betriebsökonomin, Murten	Le Centre/Die Mitte	1987	2021
Bortoluzzi Flavio, Schreiner/Unternehmer, Muntelier	UDC/SVP	1977	2021
Esseiva Catherine, Bauingenieurin, Ried bei Kerzers	PLR-PVL/FDP-GLP	1976	2021
Hayoz Helfer Regula, Primarlehrerin, Bärfischen	VEA/GB	1977	2021
Herren-Rutschi Rudolf, Landwirt, Lurtigen	UDC/SVP	1970	2016
Jakob Christine, kaufm. Angestellte, Murten	PLR-PVL/FDP-GLP	1966	2015
Kaltenrieder André, chef de projets-spécialiste MT/BT, Sugiez	PLR-PVL/FDP-GLP	1968	2019
Müller Chantal, Ärztin, Sugiez	PS/SP	1986	2016
Schmid Ralph Alexander, Chirurg/Professor, Lugnorre	VEA/GB	1959	2011
Schwander Susanne, Geschäftsfrau, Kerzers	PLR-PVL/FDP-GLP	1960	2016
Senti Julia, Juristin, Murten	PS/SP	1989	2016
Thalmann-Bolz Katharina, Primarlehrerin, Murten	UDC/SVP	1957	2007
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
6. Glâne (8 membres : 2 Le Centre, 1 PS, 2 PLR-PVL, 2 UDC, 1 VEA) <i>Glâne</i> (8 Mitglieder : 2 Die Mitte, 1 SP, 2 FDP-GLP, 2 SVP, 1 GB)			
Dumas Jacques, agriculteur, chef d'équipe SIERA, Vuisternens-devant-Romont	UDC/SVP	1965	2021
Dupré Lucas, agriculteur, comptable, Villargiroud	UDC/SVP	1995	2021
Fattebert David, économiste d'entreprise, Le Châtelard	Le Centre/Die Mitte	1978	2020
Glauser Fritz, agriculteur, Châtonnaye	PLR-PVL/FDP-GLP	1961	2007
Jaquier Armand, secrétaire régional, Romont	PS/SP	1961	2018
Menoud-Baldi Luana, employée de commerce, responsable de projet, Sommentier	Le Centre/Die Mitte	1971	2021
Robatel Pauline, avocate-stagiaire, Torny-le-Grand	PLR-PVL/FDP-GLP	1995	2021

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Roulin Daphné, greffière, Tornay	VEA/GB	1989	2021
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
7. Broye (11 membres: 3 Le Centre, 1 PS, 3 PLR-PVL, 2 UDC, 2 VEA) <i>Broye (11 Mitglieder: 3 Die Mitte, 1 SP, 3 FDP-GLP, 2 SVP, 2 GB)</i>			
Chardonnens Christophe, avocat, Monbrelloz	PLR-PVL/FDP-GLP	1967	2021
Chardonnens Jean-Daniel, directeur/administrateur, Fétigny	UDC/SVP	1965	2016
Collomb Eric, directeur, Lully	Le Centre/Die Mitte	1969	2007
Grandgirard Pierre-André, maître-agriculteur, Cugy	Le Centre/Die Mitte	1963	2011
Meyer Loetscher Anne, graphiste indépendante, Estavayer-le-Lac	Le Centre/Die Mitte	1973	2011
Raetzo Carole, technicienne de laboratoire, Rueyres- les-Prés	VEA/GB	1969	2021
Raetzo Tina, étudiante, Rueyres-les-Prés	VEA/GB	1997	2021
Rodriguez Rose-Marie, enseignante, Estavayer-le-Lac	PS/SP	1965	2011
Savary-Moser Nadia, enseignante, Vesin	PLR-PVL/FDP-GLP	1967	2008
Thévoz Ivan, arboriculteur, agriculteur, maraîcher, Russy	UDC/SVP	1988	2021
Wüthrich Peter, économiste d'entreprise HES, Domdidier	PLR-PVL/FDP-GLP	1962	2011
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
8. Veveyse (7 membres: 2 Le Centre, 2 PS, 1 PLR-PVL, 2 UDC) <i>Vivisbach (7 Mitglieder: 2 Die Mitte, 2 SP, 1 FDP-GLP, 2 SVP)</i>			
Emonet Gaétan, enseignant, Remaufens	PS/SP	1968	2010
Fahrni Marc, agriculteur, Châtel-St-Denis	UDC/SVP	1964	2021
Genoud (Braillard) François, enseignant, Châtel-St- Denis	Le Centre/Die Mitte	1957	2016
Mesot Roland, chef d'entreprise, Châtel-St-Denis	UDC/SVP	1962	2011
Michellod Savio, juriste, Granges (Veveyse)	PLR-PVL/FDP-GLP	1985	2020
Pauchard Marc, ingénieur HES, Progens	Le Centre/Die Mitte	1966	2021
Vial Pierre, enseignant, Progens	PS/SP	1978	2021

Présidente du Grand Conseil/Präsidentin des Grossen Rates: **Jean-Pierre Doutaz** (Le Centre/Die Mitte, GR)
 Première vice-présidente/1. Vize-Präsidentin: **Nadia Savary-Moser** (PLR-PVL/FDP-GLP, BR)
 Deuxième vice-présidente/2. Vize-Präsidentin: **Adrian Brügger** (UDC/SVP, SE)

Table des matières

Lois

Signature	Titre	Traitement	Page
2022-DSAS-66	Loi modifiant la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance (Aide aux investissements)	Message	3333
		Préavis	3339
		Entrée en matière	3213
		Première lecture	3214
		Deuxième lecture	3214
		Vote final	3214
2022-DFIN-55	Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2023	Message	3321
		Préavis	3321
		Entrée en matière	3162
		Première lecture	3164
		Deuxième lecture	3165
		Vote final	3166

Décrets

Signature	Titre	Traitement	Page
2022-DIAF-19	Naturalisations 2022 – Décret 3	Message	3237
		Préavis	3245
		Entrée en matière	3189
		Lecture des articles	3190
		Vote final	3190
2022-DICS-34	Octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles	Message	3323
		Préavis	3331
		Entrée en matière	3211
		Lecture des articles	3212
		Vote final	3212
2022-DAEC-108	Protection contre les crues et revitalisation de la Bibera à Ulmiz – octroi d'une subvention cantonale et fédérale	Message	3227
		Préavis	3235
		Entrée en matière	3205
		Lecture des articles	3208
		Vote final	3209

Rapports

Signature	Titre	Traitement	Page
2019-DIAF-44	Protection du climat dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture (Rapport sur postulat 2019-GC-45)	Rapport	3218
		Discussion	3200

Budget de l'Etat

Signature	Titre	Traitement	Page
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023	Entrée en matière générale	3112
		Récapitulation générale	3159
2022-DFIN-1	Direction des finances (2023)	Examen de détail	3123

Signature	Titre	Traitement	Page
2022-DFIN-1	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (2023)	Examen de détail	3125
2022-DFIN-1	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (2023)	Examen de détail	3127
2022-DFIN-1	Direction de la santé et des affaires sociales (2023)	Examen de détail	3133
2022-DFIN-1	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2023)	Examen de détail	3138
2022-DFIN-1	Direction de la formation et des affaires culturelles (2023)	Examen de détail	3140
2022-DFIN-1	Pouvoir judiciaire (2023)	Examen de détail	3149
2022-DFIN-1	Direction de la sécurité, de la justice et du sport (2023)	Examen de détail	3150
2022-DFIN-1	Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat (2023)	Examen de détail	3154
2022-DFIN-1	Pouvoir législatif (2023)	Examen de détail	3159
2022-DFIN-1	Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023	Message Préavis Entrée en matière Lecture des articles Vote final	3250 3314 3160 3160 3161

Motions

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2022-GC-72	Zurich Simon Kubski Grégoire	Politique énergétique : sortir de l'ornière grâce au photovoltaïque	Réponse du Conseil d'Etat	3360
2022-GC-93	Levrat Marie Zurich Simon	Des investissements durables pour la Caisse de pension de l'Etat	Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération	3365 3167
2022-GC-102	Schwaller-Merkle Esther Baeriswyl Laurent	Déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants	Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération	3370 3171
2022-GC-146	Kolly Nicolas Dupré Lucas	Crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise à la suite de la sécheresse	Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération	3380 3191
2022-GC-182	Glasson Benoît Zamofing Dominique	Entretien des forêts par une exploitation respectueuse	Dépôt et développement	3386
2022-GC-183	Berset Alexandre Baschung Carole	Légiférer afin d'interdire les publicités sexistes dans l'espace public	Dépôt et développement	3387
2022-GC-197	Esseiva Catherine Michellod Savio	Flexibiliser et optimiser les traversées de localité en intégrant le 40 km/h comme limitation générale, en complément au modèle 50 km/h ou 30 km/h	Dépôt et développement	3387

Postulats

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2022-GC-104	Repond Brice Remy-Ruffieux Annick	Vers une exonération partielle ou totale de l'impôt sur le bénéfice des jeunes entreprises	Réponse du Conseil d'Etat Retrait	3375 3180

Questions

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2021-CE-63	Michellod Savio	Péjoration du nœud ferroviaire de Palézieux – Toute une région déconnectée ?	Dépôt Réponse	3389 3389
2022-CE-118	Ingold François	Quelle électromobilité pour le canton de Fribourg ?	Dépôt Réponse	3393 3394
2022-CE-179	Hayoz Helfer Regula	Promouvoir les prairies permanentes	Dépôt Réponse	3401 3401
2022-CE-208	Clément Bruno Gaillard Bertrand	Prime à l'utilisation du bois fribourgeois, quelle suite ?	Dépôt Réponse	3403 3404
2022-CE-224	Schnewly Achim	Zeckenplage und Gefahr	Dépôt Réponse	3407 3408

Recours en grâce

Signature	Titre	Traitement	Page
2022-DSJ-204	Recours en grâce du 23 août 2022	Huis clos	3205

Elections judiciaires

Signature	Titre	Traitement	Page
2022-GC-193	Assesseur-e (en matière sociale et psychologie) auprès de la Justice de paix de la Gruyère	Préavis CM Préavis CJ Scrutin uninominal	3340 3358 3151
2022-GC-194	Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Gruyère - Poste 1	Préavis CM Préavis CJ Scrutin uninominal	3340 3358 3151
2022-GC-195	Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Gruyère - Poste 2	Préavis CM Préavis CJ Scrutin uninominal	3340 3358 3151

Elections protocolaires

Signature	Titre	Traitement	Page
2022-GC-187	2e vice-président-e du Grand Conseil pour 2023	Scrutin uninominal	3180
2022-GC-188	1re vice-président-e du Grand Conseil pour 2023	Scrutin uninominal	3181
2022-GC-189	Président-e du Grand Conseil pour 2023	Scrutin uninominal	3181
2022-GC-190	Président-e du Conseil d'Etat pour 2023	Scrutin uninominal	3183
2022-GC-191	Président-e du Tribunal cantonal pour 2023	Scrutin uninominal	3186

Divers

Titre	Page	Titre	Page
Assermentations	3189	Communications	3189